



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



33 06728079 6



George B. [Signature]

A
ographic



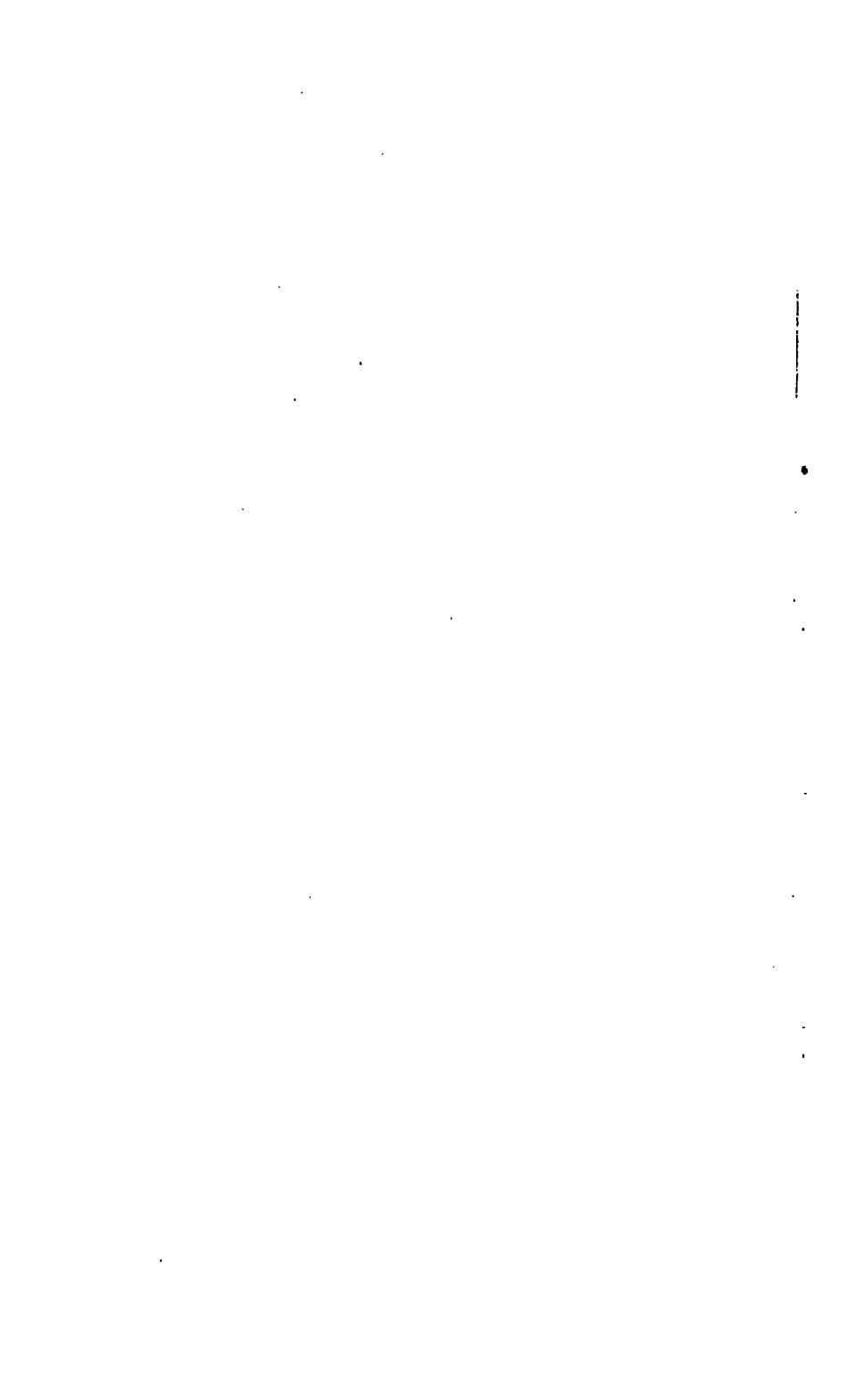
BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT.

~~~~~  
PRA — REU.  
~~~~~



BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT,

OU

ITE DE L'HISTOIRE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE
ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR
LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU
LEURS CRIMES.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

ÉDITÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants; on ne doit aux morts
que la vérité. (VOLT., *première Lettre sur OEdipe.*)

TOME SOIXANTE-DIX-HUITIÈME.



A PARIS,

CHEZ L.-G. MICHAUD, ÉDITEUR,

RUE DE LA JUSSIENNE, 8.

1846.



SIGNATURES DES AUTEURS

DU SOIXANTE-DIX-HUITIÈME VOLUME.

MM.

A—D. ARTAUD.
A. P. PÉRICAUD aîné (Ant.).
A—T. H. AUDIFFRET.
A—Y. ALBY (René).
AZ—O. AZARIO.
B—D—E. BADICHE.
B—H—D. BERNHARD.
B—ÉE. BOULLÉE.
B—F—S. BONAFOUS.
B—L—M. BLUMM.
B—N—T. BRUNET (Gustave).
B—P. DE BEAUCHAMP.
B—U. BEAULIEU.
C—AU. CATTEAU-CALLEVILLE.
C—L—B. DE COMBETTE-LABOURE-
LIE.
C—L—T. COLLOMBET.
C. M. P. PILLET.
C—T—F. CHATEAUNEUF.
C. T—Y. COQUEBERT DE TAIZY.
D—B—S. DUBOIS (Louis).
D—ÉS. DESPRÉS.
D—G. DEPPING.
D—H—E. DEHÈQUE.
D—S—E. DASSANCE.
D—Z—S. DEZOS DE LA ROQUETTE.
E—S. EYRIÈS.
F. P—T. Fabien PILLET.
F—T—E. DE LA FONTENELLE.
G—G—Y. DE GRÉGORY.

MM.

G—T—R. GAUTHIER.
G—Y. GLEY.
L. LEFEBVRE-CAUCHY.
L—C—J. LACATTE-JOLTOIS.
L—M—X. J. LAMOUREUX.
L—P—E. Hippolyte DE LA PORTE.
L—S—D. LESOURD (Louis).
L—Y. LÉCUY.
M—D. j. MICHAUD jeune.
M—É. DE MONMERQUÉ.
M—G—N. MAGNIN.
M—LE. MENTELLE.
M—ON. MARRON.
OZ—M. OZANAM.
P. L—T. Prosper LEVOT.
P—OT. PARISOT.
P—RT. PHILBERT.
P—S. PÉRIÈS.
P—V—T. PREVOST.
R—D—N. RENAULDIN.
R—F—G. DE REIFFENBERG.
ST—T. DE STASSART.
S—Y. DE SALABERRY.
T—D. TABARAUD.
V—VE. VILLENAVE.
V. S. L. VINCENS-SAINTE-LAURENT.
V. D'A. VIRLET D'Aoust.
W—R. WALCKENAER.
W—S. WEISS.
Z. Anonyme.



BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE.

SUPPLÉMENT.

P.

PRADHER (LOUIS-BARTHÉLEMI), compositeur et pianiste distingué, naquit à Paris le 16 décembre 1782. Fils d'un violoniste très-renommé par son talent pour l'accompagnement, attaché à l'orchestre de l'Opéra, et mort vers 1810; neveu de la célèbre Dugazon (voy. LXIII, 77), et de son frère Lefebvre qui fut longtemps chef d'orchestre de l'Opéra-Comique; enfin beau-frère de M. Louis Séjan qui, comme organiste, a presque obtenu la réputation de son père Nicolas Séjan, il n'a rien manqué à Pradher pour voir sa vie entière sous l'influence d'une atmosphère musicale. En effet, dès l'âge de 18 ans, il avait épousé M^{lle} Philidor, fille de l'un des plus anciens compositeurs de l'Opéra-Comique (voy. PHILIDOR, XXXIV, 57); et, veuf de sa première femme, il se maria en secondes noces, en 1820, avec M^{me} More que ses charmes et ses talents ont fait vivement regretter, lors de sa retraite prématurée de l'Opéra-Comique. Dès l'âge de huit ans, élève de son oncle Lefebvre, puis de Gobert, à l'École royale de musique, supprimée dans les premières années de la révolution, Pradher fut un des deux élèves auxquels M^{me} de

Montgeroult donna ses soins par ordre du gouvernement. Après l'établissement du Conservatoire, sous le nom d'Institut de musique, en 1794, Pradher y fut admis, reçut encore des leçons de Gobert, et remporta, dans les deux premiers concours, le premier et le second prix de piano. A seize ans il prenait déjà rang parmi les meilleurs pianistes de la capitale, et il apprit ensuite l'harmonie sous Berton et le contre-point sous Méhul. Ayant quitté le Conservatoire à l'époque de son premier mariage, il y rentra, un an après, à la suite d'un brillant concours, où il avait exécuté à la première vue des fugues manuscrites d'une extrême difficulté. Il fut alors nommé professeur de piano, à la place d'Hyacinthe Jardin, son ami, décédé en 1801, et il conserva cette place jusqu'en 1815. Sa classe fut toujours fort suivie, et il en est sorti plusieurs élèves distingués. Comme il était très-bon accompagnateur, le célèbre chanteur Garat l'avait choisi pour son pianiste, dans les concerts publics et de société. Il ne manquait plus à Pradher que de joindre à sa brillante et gracieuse exécution le talent de compositeur dramatique. Il avait déjà pu-

blé un grand nombre d'ouvrages de musique, notamment treize recueils de romances, parmi lesquelles il faut citer celle qui commença sa réputation, en 1798, *le Bouton de Rose*, paroles de M^{me} Pipelet, depuis princesse de Salm-Dyck (roy. ce nom, au Suppl.), *le Printemps*, etc., des sonates de piano avec ou sans accompagnement de violon obligé, des rondos de chant, un concerto de piano, deux pots-pourris, des variations sur la romance d'*Hélène*, une fantaisie sur celle du *Point du jour*, etc. Pradher a été moins heureux dans ses compositions dramatiques, dont souvent le succès tient plus au mérite du poème qu'au talent du musicien. Il a donné à l'Opéra-Comique six ouvrages : (avec son cousin Gustave Dugazon) *le Chevalier d'industrie*, en un acte, paroles de Saint-Victor, 1804; (seul) *la Folie musicale*, ou *le Chanteur prisonnier*, en un acte, paroles de Francis Dal-larde, 1807; (avec Berton) *Jeune et Vieille*, en un acte, paroles de Charret, 1811; (seul) *l'Emprunt secret*, en un acte, paroles de M. Planard, 1812; *le Philosophe en voyage*, en trois actes, paroles de M. Paul de Kock, 1821; *Jenny la bouquetière*, en deux actes, paroles de Bouilly et Pain, 1823. Dans la composition de ces deux derniers ouvrages qui réussirent plus que les premiers. Pradher eut pour collaborateur Fréd. Kreubé; mais dans ses autres opéras on avait applaudi aussi plusieurs morceaux. L'exécution de cet artiste sur le piano était à la fois gracieuse, expressive, brillante et vive. Il jouait à ses talents tous les agréments de la figure, de la taille, de l'esprit, des belles manières et du bon ton. Il suppléa temporairement Bofieldieu au Conservatoire, de 1802 à 1807. Main-

tenu dans son emploi de professeur de piano, lorsqu'en 1815 le Conservatoire fut remplacé par l'École royale de musique et de déclamation; chevalier de la Légion-d'Honneur en 1825, pianiste de Charles X et directeur de la musique de Mademoiselle en 1827, il n'en fut pas moins un des douze professeurs réformés, en 1828, par M. Sosthènes de la Rochefoucauld, pour payer les honoraires d'un seul professeur italien. Pradher a été aussi maître de musique des enfants du roi Louis-Philippe. On a encore de lui d'autres romances, nocturnes, sonates, etc. Menacé de phthisie pulmonaire, après avoir donné avec sa femme des concerts dans la Belgique et dans diverses parties de la France, il s'était retiré dans le midi pour rétablir sa santé, et il résida long-temps à Toulouse, où son talent ne fut pas moins apprécié qu'à Paris. Pendant l'été, il allait respirer un air plus frais dans une propriété qu'il avait acquise à Gray. C'est là qu'il mourut, vers la fin d'oct. 1843, dans les bras de sa femme, qui, depuis 1835, avait quitté le théâtre avec une pension, pour suivre et soigner son mari. Il n'a laissé de son premier mariage qu'un fils qui, après avoir été, avec un de ses cousins, Philidor, à la tête d'une maison de joaillerie, tient aujourd'hui un emploi honorable dans les finances de la préfecture de la Seine. A—T.

PRADO (BLAS DEL), peintre, né à Tolède en 1498, fut élève, selon les uns, du Berruguette, et, selon d'autres, de Comontes. Quoi qu'il en soit, Prado se fit connaître par un véritable talent dans tous les genres de peinture, et le roi Philippe II l'envoya à l'empereur de Maroc, qui lui avait demandé un artiste habile pour faire le portrait d'une de ses filles,

et pour exécuter divers embellissements dans ses palais. Prado fut reçu avec distinction par l'empereur qui le combla de présents. Après un séjour de peu de durée en Afrique, il revint dans sa patrie, où, par une bizarrerie qui tenait à la tournure de son esprit, il conserva jusqu'à la fin de ses jours le costume et la manière de vivre des Orientaux. Il est connu par les travaux de restauration qu'il a faits à un grand nombre de tableaux précieux, ainsi que par plusieurs tableaux de sa composition qui lui assignent un rang éminent parmi les artistes de son pays. On cite entre autres un *Saint Blaise en habits pontificaux*, une *Présentation au Temple*, une *Sainte famille*, mais surtout la *Descente de croix* et la *Vierge et Sainte Catherine* qui existent à Madrid, et que l'on regarde, avec raison, comme des ouvrages d'un véritable mérite. Ce qui en fait le caractère distinctif, c'est la pureté du dessin, le grandiose des formes et la simplicité de la composition. Il existe aussi, dans la chapelle de l'évêque de Placentia à Madrid, un fort beau *paysage* qui prouve son talent supérieur dans ce genre de peinture. Il peignait avec un égal succès les fleurs, les fruits, qu'il ne copiait jamais que d'après nature, et il en faisait des guirlandes dont, à l'exemple de Seghers et de Deheem, il enrichissait ses compositions. Il mourut à Madrid en 1557, P—s.

PRADO (le P. JÉRÔME). Voy. VILLALPAND, XLVIII, 497, note 1.

PRADT (DOMINIQUE DUFOUR DE), l'un des écrivains politiques les plus féconds de notre époque, naquit dans le village d'Allanches en Auvergne le 23 avril 1759, unique fruit d'une mésalliance. Son père était roturier et sa mère se prétendait de la fa-

mille des La Rochefoucauld, ce qui n'est pas aussi prouvé que la parenté du maréchal Duroc, un peu moins illustre, mais dont il tira bon parti, comme on le verra plus tard. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il devait parcourir cette carrière avec grands avantages. Après avoir fait de bonnes études qui furent achevées au séminaire, il entra fort jeune dans les ordres, et fut nommé, peu de temps avant la révolution, grand-vicaire du cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. S'étant fait remarquer dans cette place par son esprit et par son dévouement à la cause de la religion et de la monarchie, il fut nommé, en 1789, député du clergé de la province de Normandie aux États-généraux, où il montra beaucoup de zèle pour les intérêts de son ordre, et signa toutes les protestations de la minorité contre les innovations révolutionnaires, se réunissant en cela constamment aux Cazalès, aux Maury. Montant rarement à la tribune, il parlait souvent de sa place, et se contentait d'attaquer ses adversaires par de brusques interruptions, des sarcasmes ou des saillies toujours vives et spirituelles. Sa motion la plus importante fut celle qu'il fit très-inutilement, comme toutes celles du même genre, pour que les religieux, autorisés à rester dans leur cloître après la suppression, y conservassent du moins l'usage de leur mobilier. Arrivé à la fin de la session sans s'être démenti, l'abbé de Pradt figurait au premier rang des défenseurs de la monarchie, et comme tel il comprit qu'il n'y avait plus en France pour lui ni sûreté ni fortune. Se voyant privé de son emploi de grand-vicaire par suite de la constitution civile du clergé, à laquelle ni lui ni son arche-

vêque n'adhérèrent, il se décida à quitter son ingrante patrie, et se rendit en Belgique, où venait de se terminer une révolution moins contraire au clergé, mais où il fut néanmoins réduit à toutes les misères de l'émigration. Ne trouvant de dédommagement à son infortune que dans la société de quelques émigrés distingués par leur esprit et leurs opinions monarchiques, tels que Rivarol et Panat, il se lia intimement avec eux. Bientôt obligé de quitter ce pays, envahi par Dumouriez dans le mois de nov. 1792, il se retira en Westphalie, d'où il revint à Bruxelles lorsque le prince de Cobourg y rentra l'année suivante, après la bataille de Nerwinde. L'abbé de Pradt passa encore plusieurs mois dans cette ville, s'occupant beaucoup de politique, et voyant fréquemment le comte de Mercy-Argenteau, ancien ambassadeur d'Autriche à Versailles (voy. MERCY-ARGENTEAU, LXXIII, 468), qui était alors chargé, ainsi que le comte de Trauttmansdorff, des négociations secrètes entre le fameux comité de salut public et la cour de Vienne. On sait de quelle influence furent ces négociations sur les destinées du monde. Sans être initié dans tous les secrets de cette grande affaire, de Pradt avait trop d'esprit et de sagacité pour n'en pas pénétrer les plus importants. Nous l'avons entendu plus d'une fois raconter avec sa gaîté ordinaire ce qu'il en avait appris de la bouche même du diplomate autrichien, qui lui disait sérieusement que le gouvernement de *monsieur de Robespierre* inspirait assez de confiance à sa cour pour qu'il lui parût convenable de traiter avec lui. On ne peut plus douter aujourd'hui que ce ne soit par suite de cette confiance inspirée au cabinet de Vienne par *monsieur de Robespierre* que les armées

de la coalition, victorieuses et maîtresses de nos plus fortes places, se soient tout à coup arrêtées sur notre frontière, et qu'elles aient évacué la Belgique. (Voy. KILMAING, LXVIII, 517.) Ces négociations de Bruxelles eurent encore d'autres résultats importants, et de Pradt en a parlé dans plusieurs de ses écrits, notamment dans *la Belgique depuis 1789 jusqu'en 1794*. On est même fondé à croire que les notions qu'il y puisa eurent quelque influence sur le succès de son *Antidote au congrès de Rastadt*. Lorsque, en conséquence de ces négociations, la Belgique fut évacuée une seconde fois par les armées de l'Autriche en 1794, l'abbé de Pradt et ses amis se réfugièrent à Hambourg, et il continua à s'occuper pendant plusieurs années, avec Baudus, Rivarol et quelques autres, d'intrigues et de publications politiques. Il eut, dit-on, une grande part à la *Biographie* des hommes de la révolution, 3 vol. in-8°, publiée dans cette ville en 1800 et qui fut le type ou le modèle de bien d'autres, ainsi qu'au *Spectateur du Nord* dont Baudus était le principal rédacteur. Il fit insérer dans ce journal quelques articles militaires qui furent remarqués, et même attribués par beaucoup de personnes à un ancien général ; ce qui lui donna des prétentions à la science de la guerre, et lui fit concevoir la pensée d'en écrire l'histoire contemporaine ; mais il y renonça bientôt, persuadé que son titre d'abbé suffirait pour en empêcher le succès. C'est aussi dans ce temps qu'il s'occupa de son ouvrage le plus remarquable, l'*Antidote au congrès de Rastadt*, dont le succès fut prodigieux dans toute l'Europe. Comme il n'y avait pas mis son nom, beaucoup de lecteurs l'attribuèrent à l'auteur des

Considérations sur la France, ouvrage également important, et qui venait de paraître. On les réunit même tous deux dans un seul volume qui fut imprimé clandestinement à Paris en 1798, sous la rubrique de *Londres*, avec le nom de de Maître. Il y en eut dans la même année plusieurs autres éditions en Suisse, en Allemagne, en Angleterre; et les hommes de tous les partis, de toutes les opinions, le lurent avec le plus vif intérêt. Tous les journaux en parlèrent avec admiration, et nous n'avons pas oublié les articles remarquables que lui consacra le *Journal des hommes libres* rédigé par Antonelle, celui des écrivains qui montrait alors le plus d'exaltation démagogique. Ce journal déclara hautement que c'était la production la plus redoutable qu'eût imaginée le génie de la contre-révolution. Mallet du Pan, l'un des penseurs les plus profonds de notre époque, en fut aussi frappé d'admiration, et il en cita de longs fragments dans son *Mercurie britannique*. « Nous regrettons, » dit-il, de ne pouvoir transcrire tout entier le dernier chapitre écrit avec une vigueur de raison, une précision de vérité qu'il est peu aisé de rendre dans un extrait. L'auteur y examine et y bat en ruines le système de défensive adopté par les puissances au moment où il écrivait, et auquel il n'est pas certain qu'elles veuillent renoncer. Il démontre très-bien les intentions, les intrigues, le but, les folles illusions qui les ont occupées dans l'origine et depuis le traité de Campo-Formio... Au-dessus des préjugés de nation, de condition et de parti, il paraît unir à la vigueur de caractère celle d'un esprit étendu et cette capacité si rare, qui s'applique aux différentes branches de l'in-

telligence humaine. » Lorsqu'il parlait ainsi de ce livre prodigieux, Mallet du Pan n'en connaissait pas l'auteur, car de Pradt continuait à se tenir caché, redoutant également le ressentiment des puissances, dont le premier il avait révélé la honteuse politique, et celui des révolutionnaires, dont il dévoilait aussi les projets funestes. Après un demi-siècle nous venons de relire cet ouvrage, et nous y avons encore trouvé de nouveaux motifs d'étonnement et d'admiration. Une grande partie de ce qui s'est fait en 1814 y est expliquée et prévue. Les exhortations qui y sont adressées aux puissances pour les décider à se coaliser contre la révolution sont appuyées sur les mêmes motifs qui les portèrent plus tard à se coaliser contre Napoléon; enfin la restauration et les divisions de territoire que l'abbé de Pradt indiquait en 1798 sont fondées sur les mêmes bases et les principes de légitimité et d'équilibre européen qui furent adoptés par les traités de Paris et le congrès de Vienne. On doit remarquer seulement qu'à cette dernière époque les maîtres de nos destinées, les rois coalisés, furent moins grands, moins généreux que l'abbé de Pradt ne l'avait prévu, ou qu'il n'avait osé le dire. Certes il n'avait pas pensé que la monarchie de Louis XIV dût être rétablie sur des bases aussi frêles, et bien moins encore que tous les torts, tous les crimes de la révolution dussent être non-seulement pardonnés, oubliés, mais honorés et récompensés. Après ce grand ouvrage, qui est resté le plus remarquable de ses écrits, l'abbé de Pradt fit paraître dans le même système, mais toujours sous le voile de l'anonyme, *la Prusse et sa neutralité*, où se trouvent encore des pages d'un sens très-pro-

fond ; mais les circonstances le favorisèrent moins que l'*Antidote*. La coalition était dissoute lorsque ce second ouvrage fut publié. D'un autre côté, la révolution du 18 brumaire, qui avait rendu Bonaparte maître du pouvoir, diminuait considérablement les chances de succès pour les royalistes ; enfin la Prusse avait plus de raisons que jamais de persister dans sa neutralité. Ce livre fit donc peu de sensation, et on le connut à peine en France où il ne fut pas réimprimé. Quels que fussent le mérite et le succès des écrits que publia dans ce temps-là l'abbé de Pradt, il continuait de rester un obscur émigré, vivant dans la gêne, dans les privations de l'exil, avec de faibles secours qu'il recevait par intervalle des princes frères de Louis XVI. Peu fait pour ce genre de vie et n'en voyant pas le terme hors de France, il songea sérieusement à y revenir. Profitant de la tolérance que le gouvernement consulaire montrait pour le plus grand nombre des émigrés, il écrivit à Louis XVIII, résidant alors à Mittau, qu'il allait rentrer en France *pour mieux servir sa cause* ; et il se rendit en effet à Paris, où nous l'avons vu arriver au commencement de l'année 1802, dans un état véritablement pitoyable, et réduit à se loger au quatrième étage d'une chétive maison de la rue des Canettes, non loin de l'église de Saint-Sulpice, où un peu plus tard il devait être sacré évêque par le souverain pontife. C'est là que nous reçûmes de ses mains le manuscrit de ses *Trois âges des colonies*, dont nous fîmes la première édition. L'ouvrage eut peu de succès ; c'était un sujet tout à fait nouveau pour de Pradt, et d'un assez médiocre intérêt pour la France. Reconnaissant lui-même qu'une grande partie en était empruntée à Raynal,

il s'est vanté d'y avoir prévu beaucoup de choses qu'on a vues se réaliser depuis ; mais on peut dire sans exagération que la plupart de ces prédictions étaient faciles, et qu'il n'y avait pas grand mérite à les faire. Toujours actif et s'occupant de vingt objets à la fois, de Pradt voyait alors beaucoup de monde, et il se liait avec des hommes de tous les rangs et de tous les partis. Nous n'oserions pas affirmer qu'il remplit fort exactement l'engagement qu'il avait pris envers Louis XVIII, de ne rentrer en France que pour servir sa cause. Cependant nous devons déclarer qu'il professait assez hautement les opinions les plus monarchiques, les plus contre-révolutionnaires. Et ce qui est fait pour étonner, c'est que dans le même temps il voyait des gens de la nouvelle cour, tels que Talleyrand son ancien collègue, Madame de la Rochefoucauld et surtout Duroc, qui le présenta à son maître, et parla si bien de l'esprit et des vues politiques de son cousin, que le consul voulut aussitôt l'attacher à sa personne, et qu'il ne tarda pas à en faire son aumônier. Admis ainsi dans la plus grande faveur, de Pradt assista au sacre impérial qui se fit par le pape dans la cathédrale de Paris, au mois de déc. 1804. Nous l'y avons vu se prosterner humblement devant l'homme que quelques mois auparavant nous l'avions entendu accuser et censurer de la manière la plus amère. Le nouvel empereur fut si content de lui dans cette occasion, qu'il le nomma évêque de Poitiers, le créa baron et lui donna une gratification de 40 mille francs. Le pauvre abbé parut en vérité étourdi de tant de félicité, et l'on crut qu'il allait en perdre la tête. Montrant à chaque instant une magnifique tabatière, qui avait accom-

pagné la faveur impériale, il disait à tout venant que ce n'était que la préface d'un livre beaucoup plus considérable ; qu'il était devenu l'aumônier du dieu Mars, enfin que l'univers avait changé de maître... Et ce délire augmenta encore lorsqu'il lui fut ordonné d'accompagner Napoléon à Milan, où le nouvel empereur se fit sacrer le 26 mai 1805, comme roi d'Italie, par le cardinal Caprara, le pape n'ayant pas consenti à s'y rendre. Ce fut l'évêque de Poitiers qui officia pontificalement à la cérémonie. Il suivit encore son maître à Gênes, et partout il eut avec lui de longues conversations, qui parurent intéresser le monarque. Enfin de Pradt jouit alors de la plus haute faveur et il fut admis dans tous les secrets de la politique impériale, notamment à Bayonne où Napoléon le mit dans la confiance de tous ses projets contre la famille royale d'Espagne. Le prélat-aumônier a bien dit plus tard, dans ses Mémoires sur la révolution de ce pays, qu'il fit tous ses efforts pour l'en détourner, mais nous regardons cette assertion comme d'autant moins vraie que de Pradt reçut aussitôt après une gratification de 50 mille francs, et qu'il ne tarda pas à être nommé archevêque de Malines et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Certes l'on sait assez que ce n'est pas ainsi que Napoléon traitait ceux qui avaient le courage de le contrarier dans ses projets. Mais au reste comment le vaniteux abbé aurait-il pu ne pas se plier aux volontés de celui qui venait de conclure le traité de Tilsitt, de celui qui avait partagé le monde avec l'empereur Alexandre ! L'archevêque de Malines donna dans ce temps-là plusieurs mandemens dans lesquels il invoqua la miséricorde divine pour son auguste bienfaiteur, avec non moins

de zèle et d'humilité que les autres prélats. Dans les démêlés avec Pie VII qui survinrent bientôt, il montra encore beaucoup de dévouement, et fut envoyé à Savone en 1811, avec trois autres prélats, pour y négocier un accommodement ; mais ce message eut peu de succès (voy. PIER VII, LXXVII, 134), et le pontife ne consentit qu'à de faibles concessions. De Pradt s'est néanmoins vanté d'avoir alors donné à Napoléon de très-bons avis, et surtout de l'avoir décidé à faire ouvrir un concile. Cependant il est bien sûr qu'à cette époque il éprouva un moment de disgrâce et qu'il lui fut enjoint de se rendre dans son diocèse, parce que, lui dit Napoléon, *les évêques doivent résider*. C'était assurément ce qui pouvait arriver de plus fâcheux à l'impatient et mobile prélat. Il s'y résigna pourtant ; mais il fut bientôt tiré de cette espèce d'exil par l'empereur lui-même, qui, partant en 1812 pour sa guerre de Russie, le fit venir en toute hâte à Dresde, afin de lui donner les instructions d'ambassadeur en Pologne. Il a rapporté d'une manière fort intéressante dans l'Histoire de cette ambassade, ses conversations avec le grand empereur, alors à l'apogée de sa gloire et de sa puissance (voy. NAPOLÉON, LXXV, 193), et le récit de son passage à Varsovie, après la désastreuse retraite de Moscou, n'est pas moins curieux et piquant. Napoléon a dit lui-même, dans ses causeries de Sainte-Hélène, que cet ouvrage était, avec le livre du Prussien Waldbourg-Truchsess, celui qui lui avait nui le plus dans l'opinion publique. On lui fait encore dire dans les mêmes compilations que ce fut à la fin de cette dernière entrevue, et en présence de de Pradt lui-même, qu'il écrivit l'ordre de sa

révocation ; mais ce fait n'est ni vrai ni vraisemblable. Ce fut en traversant l'Allemagne qu'il eut la pensée fort raisonnable d'éloigner de la Pologne un ambassadeur tombé dans le plus grand discrédit, et dont les suites de la retraite de Moscou allaient rendre la position tout à fait insoutenable. Il donna en conséquence à Maret, de Dresde, où il s'arrêta quelques minutes, l'ordre de le renvoyer en France. Cette disgrâce causa à de Pradt un grand mécontentement, et nous pensons qu'il ne l'a jamais pardonnée. Toutefois, avant de quitter Varsovie, il songea à tirer le meilleur parti des circonstances. D'abord il se fit payer avec une extrême rigueur tout l'arriéré des contributions de guerre, ensuite il fit vendre à son profit tout le mobilier de l'ambassade qui était considérable, et ne dédaigna pas d'assister lui-même à cette espèce d'écoulement dont notre collaborateur Gley, qui en fut témoin, a fait un tableau très-piquant dans son *Voyage en Allemagne*. Le Polonais Morski en a aussi parlé, avec beaucoup d'amertume, dans une *Lettre à l'abbé de Pradt*, où il traite fort mal le prélat-diplomate sur toutes les circonstances de son ambassade. A son arrivée à Paris, de Pradt trouva une espèce de lettre de cachet qui le reléguait dans son diocèse. Cette nouvelle disgrâce lui fut d'autant plus sensible que, n'étant pas reconnu par le pape, il fut très-mal reçu par le chapitre de Malines, et que sa position dans cette ville devint extrêmement embarrassante. Cependant il fallut y rester, et à son grand regret il passa toute l'année 1813 dans ce triste séjour. Dès qu'il vit approcher les armées de la coalition, qui, dans ce moment envahissaient la Hollande et la Belgique, il accourut à Pa-

ris, et s'y mit en rapport avec tous les mécontents, surtout avec Talleyrand, qui ne l'aimait point, mais qui recrutait alors dans tous les rangs et tous les partis, ceux qu'il pouvait associer à ses intrigues. Le ministre de la police Savary raconte dans ses *Mémoires* que, les ayant vus à cette époque dans un mystérieux tête-à-tête, il ne douta point qu'ils ne fussent occupés de conspirer. Cependant ce ministre ne fit rien contre eux comme c'eût été son devoir, et nous avons remarqué que, dans plusieurs passages de ses écrits, de Pradt a parlé de Savary avec une bienveillance véritablement suspecte. Au reste l'on peut être assuré que s'il conspirait contre Napoléon, c'était avec beaucoup de circonspection et de timidité. Nous l'avons vu nous-même à cette époque, après avoir excité, provoqué le zèle de quelques royalistes, quand il crut leur parti tout près de triompher, s'éloigner d'eux subitement, à la nouvelle d'une victoire de Napoléon, puis reprendre ses intrigues dès qu'il le vit encore une fois vaincu et tout près de sa chute. Il ne se dessina bien franchement royaliste bourbonnien que dans la journée du 31 mars, lorsqu'il vit les alliés entrer triomphants dans la capitale. C'est dans le *Récit historique* qu'il a publié de ce grand événement qu'on peut voir tout ce qu'il fit ce jour-là, et qu'on peut juger de quelle influence furent ses avis et ses opinions sur les décisions des monarques réunis dans un conseil où il a prétendu qu'on lui fit l'honneur de le consulter. C'est là qu'il dit avoir dicté les bases de la fameuse déclaration par laquelle Napoléon fut en quelque façon mis hors de la loi des nations, et les Bourbons indiqués aux Français comme leur seule planche de salut. Il est

bien vrai que l'on a contesté l'influence du prélat dans cette circonstance et que nous-même, qui fûmes chargé de l'impression de cette importante pièce, en avions reçu le manuscrit, non dans l'antichambre de Talleyrand où nous n'allâmes jamais, mais à notre domicile, et des mains du secrétaire du gouvernement provisoire qui nous l'apporta le 31 mars avant midi, et non à trois heures où de Pradt prétend l'avoir dictée (1). Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il se donna beaucoup de mouvement dans cette grande journée, et qu'il ne dépendit pas de lui que la monarchie des Bourbons ne fût rétablie sur des bases moins fragiles. Il ne pensait guère alors au système de constitution et de libéralisme qu'on l'a vu plus tard avec tant de surprise vanter et préconiser dans ses écrits. Il se flattait sans doute en ce moment, avec quelque raison, d'avoir part à la distribution des emplois et des honneurs. Nous pensons même que ce fut un tort des meneurs de l'époque, et surtout de Talleyrand, de ne pas l'avoir admis au partage de cette espèce de butin. Certes, comme homme d'État et comme écrivain poli-

tique, il offrait beaucoup plus de garantie, il méritait plus de confiance qu'aucun de ceux qui firent partie du gouvernement provisoire, où Talleyrand sembla vouloir ne s'entourer que de nullités et de gens équivoques (2). On donna donc à de Pradt, qui eut la maladresse de l'accepter, une place tout à fait hors de sa sphère, celle de commissaire, puis de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur. Les rapports que cet emploi l'obligea bientôt d'avoir avec les chefs de l'armée furent extrêmement pénibles, et l'on peut dire que la nomination d'un prêtre à des fonctions qui ne convenaient qu'à un vieux guerrier fut une des premières fautes de la Restauration. On ne s'en aperçut qu'au bout de quelques mois, et, alors, sous prétexte d'irrégularités survenues dans l'administration de la maison de Saint-Cyr, il fut remplacé par un maréchal. Aucun dédommagement ne lui fut accordé, et l'on ne se donna pas même la peine d'adoucir sa disgrâce par une de ces formules ou de ces politesses qu'on prodiguait à beaucoup de gens qui valaient moins que lui. Dissimulant

(1) La rédaction de cette pièce mémorable avait été arrêtée dès le matin du 31 mars, entre Talleyrand et M. de Nesselrode venu exprès de Bondi. Le manuscrit portait le titre de *proclamation*, que nous nous permîmes de changer en celui de *déclaration*, beaucoup plus convenable, ce que Talleyrand approuva sur la première épreuve que nous lui soumîmes vers une heure après midi. Il fallut lui en apporter successivement trois, et sur la dernière, qui ne fut lue qu'à sept heures du soir par l'empereur Alexandre, ce monarque y ajouta cette phrase importante : « Les alliés respecteront l'intégrité de l'ancienne France telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes ; ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professent toujours le principe que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte.... » Nous ignorons ce que le gou-

vernement de la restauration a fait plus tard pour profiter de cette bienveillante addition, qui nous obligea de recommencer l'impression, mais il est évident qu'elle a été oubliée d'une manière bien fâcheuse pour la France, dans les traités qui ont suivi.

(2) On sait que dans la journée du 31 mars 1814, lorsque ce fameux diplomate se vit, par l'extrême confiance des alliés, à peu près maître des destinées de la France, et qu'il n'eut plus qu'à désigner les membres d'un gouvernement provisoire qui eût l'air de gouverner sous sa direction, quelqu'un lui ayant demandé qui il ferait nommer, il répondit avec l'air dédaigneux de grand seigneur qu'on lui a connu : *Ce sera mon wisik*. Et M. de Dalberg, Jaucourt, Beurnonville, Montesquieu, qui avaient l'honneur de faire tous les soirs la partie du prince de Bénévent, furent nommés.

son dépit, il se retira sans mot dire dans une terre qu'il venait d'acheter en Auvergne, disant gaîment à ses amis qu'il avait suivi le précepte de Berchoux :

Ayez un bon château dans l'Auvergne ou la Bresse.

Il vivait dans les délices de cette belle propriété lorsque Bonaparte s'échappa de l'île d'Elbe en 1815. On doit penser qu'à cette nouvelle la peur du prélat fut grande, et l'on sait qu'il se hâta d'envoyer une très-humble soumission qui fut reçue par le dieu Mars avec un peu de mépris. Cependant il n'avait encore rien publié contre son ancien maître; car ce ne fut qu'en 1815, après la bataille de Waterloo, qu'il fit paraître l'*Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie*. Cet ouvrage eut un succès qu'il faut surtout attribuer aux circonstances dans lesquelles il parut, ainsi qu'à un grand nombre d'anecdotes, de traits satiriques sur les hommes du gouvernement qui venait de tomber, surtout contre Napoléon qu'il peignait d'une manière fort piquante, et auquel il y donna le surnom bizarre de *Jupiter Scapin*. Il en fut publié neuf éditions, beaucoup de contrefaçons, et l'on peut dire que l'auteur gagna à la vente de son manuscrit presque autant qu'à l'encan de Varsovie. Le prélat-ambassadeur faisait argent de tout, car ce fut alors qu'il se désista de ses droits à l'archevêché de Malines, devenus fort incertains par les refus du pape, moyennant une rente viagère de douze mille francs. Cette pension lui a été payée pendant plusieurs années; mais le gouvernement des Pays-Bas, peu favorable aux prélats catholiques, même lorsqu'ils ne sont pas approuvés

par le pape, s'en lassa dans les derniers temps. Après la mort de de Pradt, ses héritiers ont voulu recouvrer les sommes qui lui avaient été ainsi refusées; mais leur prétention a été repoussée par les tribunaux. Le succès des brochures que de Pradt fit ensuite paraître sur le congrès de Vienne et sur celui de Carlsbad ne fut pas aussi brillant que celui de l'*Histoire de l'ambassade*. Ce n'est pas sans surprise qu'on y vit l'ancien royaliste, le favori de Napoléon, conseiller aux rois et à tous les souverains de donner des constitutions à leurs peuples, avec une assurance et un ton de conviction auxquels il était difficile d'ajouter foi de la part de l'auteur de l'*Antidote au congrès de Rastadt*. Il essaya de vives critiques de ses anciens amis; et les journaux du libéralisme lui prodiguèrent des éloges qui le placèrent décidément dans leur parti. C'est alors qu'il fit paraître tant de brochures et de pamphlets, où il ne craignit pas d'exprimer des doctrines et des principes tout à fait différents de ceux qu'il avait manifestés jusque-là. Il écrivait tous les jours et sur toutes les questions, se donnant à peine le temps de relire ses écrits et y accumulant des fautes, des erreurs de toute espèce en géographie, en chronologie, etc. On sait par combien de critiques ces publications d'un transfuge du parti royaliste furent accueillies. Le journaliste Hoffmann surtout fut un de ses plus redoutables adversaires. De Pradt ne parut pas déconcerté de ces attaques, mais nous pensons qu'au fond il en éprouva beaucoup de chagrin. Cependant il eut bientôt à supporter une peine plus grande encore: celui de ses ouvrages où ce scandale éclata davantage est sa brochure sur la loi des élections,

qu'il publia dans les circonstances les plus fâcheuses, peu de temps après la mort du duc de Berri. Le prélat pamphlétaire alla si loin dans cet écrit véritablement scandaleux, que le ministère, qui n'avait contre lui aucun autre moyen de répression, le déféra aux tribunaux, et qu'on vit un archevêque sur les bancs de la cour d'assises à côté d'un escroc et d'une fille publique. Cette affaire nous paraît d'une si haute importance, que nous croyons devoir rapporter textuellement les pages d'un journal royaliste qui eut à en rendre compte. On trouve d'ailleurs, dans ce récit, des anecdotes et des faits qui compléteront le tableau que nous avons à faire. Deux ou trois citations, dit le journaliste Martainville, seront suffisantes pour montrer de quelle frénésie libérale est atteint l'auteur, et à quels déplorables excès l'homme peut s'abandonner lorsqu'il a pu oublier une fois que, hors de la ligne des convenances, il n'y a dans la célébrité que déception et souillure. *La représentation nationale, dit-il, a été violée par le plus infâme guet-apens; de vils assassins ont osé porter la main, vomir les plus dégoûtants outrages, les menaces les plus horribles contre les représentants du peuple! L'oncinte de la Chambre des députés n'est-elle donc pas aussi sacrée que le palais des Tuileries peut l'être?* — Faut-il répondre à ces misérables déclamations, dit énergiquement le journal royaliste, qui ne tendent à rien moins qu'à dénoncer le gouvernement du roi, comme un gouvernement assassin, avide de massacres et souillé du sang de l'innocence? Paris a vu la révolte, sourde à la voix des magistrats, méconnaître l'in-

dépendance de ce que M. de Pradt appelle la représentation nationale, couvrir de masses séditieuses les approches du lieu de ses séances, proclamer ou plutôt hurler aux portes de la Chambre l'ordre de maintenir, sans discussion, une loi sur laquelle les députés étaient légalement et constitutionnellement appelés à délibérer. Paris a vu des furieux se porter en foule vers le château royal, s'arrêter en face du malheur pour l'outrager, faire retentir de sinistres vociférations l'asile du veuvage, pour suivre le sang de nos rois jusque dans ce sein éploré, où le germe de la vie se développe douloureusement à côté des images de la mort. Et pourtant il s'est trouvé parmi nous un homme, un ecclésiastique, un ministre de la religion d'amour et de miséricorde, qui, au lieu de joindre ses prières à celles des chrétiens, et de demander au Dieu de saint Louis des consolations pour une veuve désolée, n'a élevé la voix que pour appeler de nouvelles fureurs sur les victimes. Un prince de l'Église ose absoudre ceux qui se mirent en œuvre pour arracher du sein maternel cette dernière goutte du sang royal! *Le sang français, s'écrie-t-il, a coulé dans Paris, où s'arrêtera cette horrible libation!* Hélas! il n'est que trop vrai, le sang le plus noble, le plus pur de notre France a coulé! On l'a versé sous nos yeux, sous les vôtres, et votre plume est restée muette sur un cercueil qui renferme tant de charité perdue pour les pauvres de Jésus-Christ, tant de vertus trahées en un moment par un couteau que la révolution avait béni. Oui, une horrible libation a été faite. Il nous en souvient : ce jour-là un

• athée était le grand sacrificateur,
 • et nous savons à quelle divinité il
 • offrait son holocauste. Dites-nous,
 • dites, si vous l'osez, à cette France
 • dont vous ne craignez pas, dans les
 • ridicules paroxysmes d'un orgueil
 • désordonné, de vous proclamer
 • vous-même le régulateur infailli-
 • ble, dites pourquoi vous ne fîtes
 • point entendre alors le cri de la dou-
 • leur et de l'indignation, vous que
 • l'on voit en toutes circonstances
 • déployer à la face de la terre tout le
 • charlatanisme de je ne sais quelle
 • humanité furibonde qui caresse les
 • assassins et déchire les victimes !
 • Ce prince si brave, si franc, si
 • généreux, si charitable, ce prince
 • qui descendit de sa voiture pour y
 • faire monter un homme souffrant ;
 • ce prince qui pensait de sa main les
 • blessures de ses ennemis, qui pos-
 • sédait plus de vertus peut-être que
 • n'en a pu souffrir le siècle que vous
 • nous avez fait, il valait bien, sans
 • doute, que votre sensibilité s'émût
 • quand un long gémississement vint
 • vous apprendre sa fin déplorable ;
 • il méritait vos regrets aussi bien
 • que les deux hommes qui périrent
 • naguère victimes de leurs propres
 • égarements.... Cependant qu'avez-
 • vous dit alors ? qu'avez-vous écrit ?
 • Dans quelle page de vos nombreuses
 • productions avez-vous exprimé vo-
 • tre douleur? Eh quoi ! cette mort
 • si cruelle, si funeste à votre patrie,
 • n'a été pour vous qu'un accident
 • inaperçu ! Le crime de Louvel n'a
 • pu vous inspirer qu'une indignation
 • froide et circonspecte? L'infâme
 • tentative de Gravier n'a pu éveiller
 • votre zèle pour la défense de l'op-
 • primé ; et parce que deux hommes
 • ont été frappés au milieu de ces
 • bacchantes révolutionnaires, dont
 • Paris a frémi d'épouvante pendant

• dix jours, votre cerveau s'exalte,
 • votre sensibilité s'irrite, et votre
 • humanité appelle des vengeances
 • sur le gouvernement le plus débon-
 • naire qui fut jamais, sur une troupe
 • qu'une armée n'insulterait pas im-
 • punément et dont une poignée
 • d'extravagants a vainement excité
 • la colère et tenté le ressentiment !
 • Il faut avoir le cerveau renversé,
 • ou bien être calomniateur jusqu'à
 • la rage, imposteur jusqu'à la dé-
 • mence, pour ne pas avouer haute-
 • ment qu'on a tout fait dans la vue
 • d'épargner des coupables, dignes
 • peut-être d'un châtement plus sé-
 • vère. Et M. de Pradt ose écrire,
 • imprimer que *les citoyens ont été*
 • *assailis par la garde du prince,*
 • *assassinés par ceux qu'ils paient*
 • *pour les défendre !... »* Quoi de
 • plus ridicule que de voir cet homme
 • qui ne fut rien, qui n'est rien,
 • et qui ne sera jamais que l'objet
 • des risées de son propre parti, en-
 • fler sa petite trompette et s'écrier :
 • J'ai droit de parler de la Restau-
 • ration ; j'ai pris trop de part à ce
 • grand événement pour que son
 • résultat ne m'affecte pas plus qu'un
 • autre. J'ai eu à sacrifier des affec-
 • tions si chères, *j'ai reçu tant de*
 • *reproches à cet égard, que je dois*
 • *prendre mes sûretés avec l'histoire.*
 • La Restauration, contre sa nature,
 • a si mal réussi jusqu'à ce jour, que
 • je crois devoir à *l'honneur de mon*
 • *nom* de publier que, depuis ma *sortie*
 • *du conseil des souverains* dans
 • lequel fut décidée cette Restaura-
 • tion, *j'ai été éloigné des affaires.*
 • Je désire bien que l'on sache qu'à
 • partir de ce jour, 31 mars 1814, je
 • n'ai pas cessé de gémir sur ce que
 • je voyais faire, d'en prédire les ré-
 • sultats. De tout ce qui a été fait de-
 • puis cette époque, je ne connais pas

• trois actes auxquels j'eusse voulu donner *mon approbation*, et encore moins ma signature. — M. de Pradt a reçu des reproches ! cela sentend ; M. de Pradt a fait de grandes choses ; il a changé la face du monde ; son génie a renversé Bonaparte et donné des couronnes ; c'est lui qui a replacé le sceptre aux mains du petit-fils de Louis XIV ; sans M. de Pradt point de Restauration, et l'Europe se serait vainement ébranlée tout entière ! Mais ce n'est pas tout : M. de Pradt doit prendre *ses sûretés avec l'histoire* ; M. de Pradt doit à l'honneur de son nom !... *O vanitas vanitatum !* A quel degré de ridicule un homme peut-il descendre, quand l'orgueil lui ferme les yeux et lui bouleverse la cervelle. — Il y a bien, il faut en convenir, un peu d'amertume et d'exagération dans cette attaque du journaliste, mais il faut aussi reconnaître que le scandale avait été bien grand, et que tous les partisans de la Restauration étaient indignés de voir un prélat, leur ancien ami, tout à coup les attaquer, insulter à leur fidélité, à leurs principes qu'il avait si long-temps partagés. C'était une monstruosité sans exemple. Et ce gouvernement de la Restauration était lui-même dans un état de faiblesse et d'impuissance si déplorable qu'il ne trouva rien de mieux, pour arrêter un pareil scandale, que de traduire le prélat en cour d'assises, où dans une séance publique, soutenu par le parti révolutionnaire alors tout-puissant, il fut acquitté aux applaudissements d'un auditoire très-nombreux et qui ne manqua aucune occasion de honnir le gouvernement royal, de persifler les juges. Ce fut M. de Vatiménil qui soutint l'accusation. De Pradt parut en grand costume, avec tous les

insignes de la prélature et le grand-cordon de la Légion-d'Honneur ; il parla avec beaucoup d'assurance, de confiance en lui-même, de mépris pour ses adversaires, sortit au milieu d'une foule qui l'applatdit comme le chef d'une émeute et à laquelle il répondit dans son enthousiasme que c'était le *plus beau jour de sa vie*. Tous les assistants eurent ordre, de la part de la faction libérale, de tenir le chapeau bas sur son passage, et il fut reconduit triomphant jusqu'à sa voiture aux cris de *Vive l'archevêque*. Dès ce moment de Pradt figura au premier rang de l'opposition libérale qui s'occupa d'en faire un de ses représentants à la Chambre des députés. Ce ne fut cependant qu'en 1827 que les électeurs du Puy-de-Dôme l'envoyèrent à cette Chambre. Dès son arrivée il alla s'asseoir à côté des Foy, des Benjamin Constant, et sur toutes les questions il vota comme ces chefs de l'opposition ; mais on sait que, doué de quelque talent d'écrire et de parler dans un salon, il ne porta jamais bien haut celui de parler en public (3). D'un autre côté, les meneurs de l'opposition lui accordèrent peu de confiance, et, dans plusieurs de leurs réunions il fut assez rudement apostrophé par des gens qui ne pouvaient croire au libéralisme d'un prêtre et d'un ancien royaliste. Il ne prit pas une seule fois la parole dans cette assemblée alors si agitée, et il paraît même qu'il eut à peine vu de près ce parti de co-

(3) Nous avons assisté à un sermon prêché par lui le jour de la fête de Napoléon, dans l'église de Sainte-Gudule de Bruxelles en 1811. Peut-être l'esprit d'adulation naut-séabonde qui respirait dans cette homélie, a-t-il influé sur notre jugement ; mais nous ne nous rappelons pas avoir entendu un orateur sacré plus ennuyeux et plus diffus.

médians, comme ils se sont eux-mêmes appelés, qu'il conçut pour eux un profond mépris et qu'il revint intérieurement à ses anciennes opinions; ce que, par pur amour-propre, il n'osa pas encore manifester. Cependant il eut assez de caractère pour donner sa démission de député et se retira sans mot dire, en 1829, à sa terre de Breuil, où son ennui et son impatience de ne plus se mêler des affaires d'État percèrent encore trop souvent dans des articles qu'il envoya à quelques journaux et surtout à la *Gazette d'Auvergne*, qu'il ne signait point, mais où l'on reconnut sans peine son style, sa manière et ses anciens principes religieux et monarchiques. Il venait passer les hivers à Paris et il y revoyait ses anciens amis, n'ayant plus aucun rapport avec le parti révolutionnaire. C'est dans ces dispositions que nous l'avons encore entendu, au dernier temps de sa vie, parler de politique, de religion d'une manière très-convenable et digne de l'auteur de *l'Antidote*. C'était l'un des hommes de France qui savaient le mieux l'histoire contemporaine, et l'on ne peut nier que sa conversation ne fût sous ce rapport extrêmement curieuse et piquante. Il s'était trouvé dans des positions si diverses, il avait vu de près tant de choses, de si grands personnages, et sa mémoire était telle que dans ses moindres récits il y avait beaucoup à gagner. Il mourut d'une attaque de paralysie dans un de ses voyages à Paris, le 18 mars 1837, avec des sentiments de piété fort édifiants, et ayant conservé sa présence d'esprit jusqu'à ses derniers moments. Les secours spirituels lui furent donnés par l'archevêque, de Quélen, assisté du curé et du premier vicaire de la Madeleine, sa paroisse, et il désavoua en pré-

sence de ce prélat tout ce que sa conduite et ses écrits avaient pu avoir de contraire à l'enseignement et à la discipline de l'Église. Il était alors occupé de réunir et de coordonner les matériaux d'une histoire de la Restauration. Ses funérailles se firent avec une grande solennité. Par ses dispositions testamentaires il fit plusieurs legs pieux, entre autres celui d'une partie de ses biens aux invalides de la succursale d'Avignon, et celui d'une somme nécessaire à la dot de vingt filles devenues orphelines par la bataille de Waterloo. Ses écrits publiés sont : I. *L'Antidote au congrès de Rastadt, ou Plan d'un nouvel équilibre en Europe*, Londres (Hambourg), 1798, in-8°. II. *La Prusse et sa neutralité*, Londres (Hambourg), 1800, in-8°. Ces deux ouvrages ont été réunis et réimprimés à Paris, 1817, in-8°. III. *Les Trois âges des colonies, ou De leur état passé, présent et à venir*, Paris, 1802, 3 vol. in-8°. IV. *De l'état de la culture en France, et de ses améliorations dont elle est susceptible*, Paris, 1802, 2 vol in-8°. V. *Voyage agronomique en Auvergne, précédé d'observations générales sur la culture de quelques départements du centre de la France*, Paris, 1803, in-8°; nouvelle édition, augmentée du *Tableau des améliorations introduites et des établissements formés depuis quelques années dans l'Auvergne*, Paris, 1828, in-8°. VI. *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812*, Paris, 1815, in-8°. Six éditions furent publiées dans la même année; la 9^e est de 1826. Le comte Morski, Polonais, que l'auteur avait peu ménagé, lui répondit sur le même ton par une *Lettre à M. l'abbé de Pradt*, Paris, 1815, in-8°. VII. *Du congrès de Vienne*,

Paris, 1815, 2 vol. in-8°; 2. édition, 1816, 2 vol. in-8°; trad. en anglais, Londres, 1816, in-8°. VIII. *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne*, Paris, 1816, in 8°, trois éditions dans la même année; trad. en espagnol, Bayonne, 1816, in-8°. IX. *Récit historique sur la restauration de la royauté en France, le 31 mars 1814*, Paris, 1816, in-8°; 2. édit., 1822, in-8°. X. *Des colonies et de la révolution actuelle de l'Amérique*, Paris, 1817, 2 vol. in-8°; trad. en espagnol, Bordeaux, 1817, 2 vol. in-8°. M. Fauchat a publié des *Observations* sur cet ouvrage, ainsi que sur les *Trois derniers mois de l'Amérique méridionale* (indiqués ci-après, n° XIV), Paris, 1817, in-8°. XI. *Lettre à un électeur de Paris, 1817*, in-8°. XII. *Préliminaire de la session de 1817*, Paris, in-8°. XIII. *Des progrès du gouvernement représentatif en France*, Paris, 1817, in-8°. XIV. *Des trois derniers mois de l'Amérique méridionale et du Brésil, suivis des personnalités et des incivilités de la Quotidienne et du Journal des Débats*, Paris, 1817, in-8°, deux éditions; 3° édit., 1825, in-8°; trad. en espagnol, Bordeaux, 1817, in-8°. XV. *Pièces relatives à Saint-Domingue et à l'Amérique*, Paris et Bruxelles, 1818, in-8°. XVI. *Les six derniers mois de l'Amérique et du Brésil*, Paris, 1818, in-8°. XVII. *Les Quatre concordats, suivis de considérations sur le gouvernement de l'Église en général, et sur l'Église de France en particulier depuis 1515*, Paris, 1818, 2 vol. in-8°. M. Clausel de Montals (aujourd'hui évêque de Chartres), a publié une *Réponse aux Quatre concordats de M. de Pradt*, Paris, 1819, in-8°; dom Énard (voy. ce nom, LXIII, 361) en a fait aussi la critique; enfin on trouve des

notes de Napoléon sur cet ouvrage, dans les *Mémoires* écrits à Sainte-Hélène par les généraux Gourgaud et Montholon (voyez NAPOLÉON, LXXV, 294). XVIII. *Congrès de Carlsbad*, Paris, 1819, 2 parties, in-8°. XIX. *L'Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle, faisant suite au Congrès de Vienne*, Paris, 1819, in-8°; trad. en espagnol, par Marchena (voy. ce nom, LXXIII, 73), Montpellier, 1820, in-12. XX. *Suite des Quatre concordats*, Paris, 1820, in-8°. XXI. *Petit catéchisme à l'usage des Français sur les affaires de leur pays*, Paris et Rouen, 1820, in-8°, deux éditions. XXII. *De la révolution actuelle de l'Espagne et de ses suites*, Paris et Rouen, 1820, in-8°. Le comte de Lusi a publié des *Réflexions* critiques sur cet ouvrage, Berlin, 1820, in-8°. XXIII. *De l'affaire de la loi des élections*, Paris et Rouen, 1820, in-8°; deux éditions. Cet écrit ayant été déferé aux tribunaux, comme nous l'avons rapporté, donna lieu à la publication suivante, qui est de de Pradt lui-même : *Procès complet de M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, contenant une introduction, l'instruction préparatoire, l'arrêt de renvoi devant la cour d'assises et les passages inculpés; les débats, les réquisitoires de M. l'avocat-général; les discours de M. de Pradt, le plaidoyer et la réplique de M. Dupin aîné, avocat de M. de Pradt; le plaidoyer et la réplique de M. Moret, avocat de M. Béchet* (le libraire-éditeur); *la déclaration du jury et l'ordonnance d'acquiescement*, Paris et Rouen, 1820, in-8°. XXIV. *De la Belgique depuis 1789 jusqu'en 1794*, Paris et Rouen, 1820, in-8°. XXV. *L'Europe et l'Amérique depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle*, Paris et Rouen, 1828, in-8°. XXVI. Rap-

pel de quelques prédictions sur l'Italie, extraites du Congrès de Vienne, en 1815, Paris et Rouen, 1821, in-8°.

XXVII. *L'Europe et l'Amérique en 1821*, Paris, 1822, 2 v. in-8°. Il existe trois traductions de cet ouvrage en espagnol : une par madame de Zéa, Paris, 1822, 2 vol. in-8° ; une par un anonyme, Bordeaux, 1822, 2 vol. in-8° ; une autre enfin par D. J. A. L., Bordeaux, 1822, 2 vol. in-12.

XXVIII. *Examen du plan présenté aux Cortès pour la reconnaissance de l'indépendance de l'Amérique espagnole*, Paris, 1822, in-8° ; trad. en espagnol, Paris, 1822, in-8° ; autre traduction, Bordeaux, 1822, in-12.

XXIX. *De la Grèce dans ses rapports avec l'Europe*, Paris, 1822, in-8°, deux éditions.

XXX. *Parallèle de la puissance anglaise et russe relativement à l'Europe, suivi d'un aperçu sur la Grèce*, Paris, 1823, in-8° ; 2^e édit., 1824, in-8°.

XXXI. *L'Europe et l'Amérique en 1822 et 1823*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°.

XXXII. *La France, l'Émigration et les Colonies*, Paris, 1824, 2 v. in-8°.

XXXIII. *Examen de l'exposé des motifs de la loi relative à l'indemnité des émigrés, lu dans la séance du 4 janvier 1825*, Paris, 1825, in-8°.

XXXIV. *Vrai système de l'Europe relativement à l'Amérique et à la Grèce*, Paris, 1825, in-8° ; trad. en espagnol par Biczma Guerrero, Paris, 1825, 2 vol. in-12.

XXXV. *Congrès de Panama*, Paris, 1825, in-8° ; trad. en espagnol, par M. D.-J.-C. Pagès, interprète royal, Paris, 1825, in-18 ; autre traduction par M. A. Naucot, Bordeaux et Paris, 1825, in-12.

XXXVI. *Du Jéuitisme ancien et moderne*, Paris, 1825, in-8° ; 2^e édition, 1826, in-8°.

XXXVII. *L'Europe par rapport à la Grèce et à la réformation de la Turquie*, Paris, 1826,

in-8°. XXXVIII. *Concordat de l'Amérique avec Rome*, Paris, 1827, in-8° ; trad. en espagnol, Paris, 1827, 2 vol. in-12 ; autre traduction, par don M. V. M., Paris, 1827, in-12.

XXXIX. *Garanties à demander à l'Espagne*, Paris, 1827, in-8°.

XL. *Remarques philologiques sur le psaume cx (109 de la Vulgate)*, Paris, 1828, in-8°.

XLI. *Du système permanent de l'Europe à l'égard de la Russie et des affaires d'Orient*, Paris, 1828, in-8°.

XLII. *Statistique des libertés de l'Europe en 1829*, Paris, 1829, in-8°.

XLIII. *Un chapitre inédit sur la légitimité*, Paris, 1830, in-8°. Sur le verso du faux-titre est écrit : « Le chapitre qu'on va lire a été retranché d'un ouvrage de l'auteur par l'effet de la censure. »

XLIV. *Appel à l'attention de la France sur sa marine militaire*, Paris, 1832, in-8°.

XLV. *Du refus général de l'impôt*, Clermont-Ferrand et Paris, 1832, in-8°.

XLVI. *De l'esprit actuel du clergé français*, Paris, 1834, in-8°. De Pradt a fourni divers articles aux *Archives littéraires de l'Europe*, des *Lettres au Spectateur du Nord*, et plus tard des articles au *Constitutionnel* et au *Courrier Français*. On a encore de lui un *Portrait de l'abbé Maury*, à la suite des *Confessions du cardinal Fesch* (1816) ; des notes et remarques dans la traduction des *Considérations politiques sur l'état actuel de l'Allemagne*, par Fischer (1821) ; une préface en tête des *Extraits de l'Introduction à l'Histoire de Charles-Quint*, traduits de l'anglais de Robertson (voy. cc nom, XXXVIII, 229, note 3), par MM. Du fau et Guadet (1823). On lui attribue : *Éclaircissements historiques et impartiaux sur les causes secrètes et les effets publics de la révolution de 1789* (anonyme), 1790, in-8°. M-D j.

PRAET (JOSEPH-BASILE-BERNARD van), savant bibliographe, né le 29 juillet 1754, à Bruges, où son père, Joseph Van Praet, exerçait, avec distinction, la profession d'imprimeur-libraire, puisa dans ses traditions de famille l'amour et les premières connaissances de la bibliographie. Envoyé, à l'âge de quinze ans, au collège de la ville d'Arras, nous le voyons acheter de ses petites épargnes d'écoller le Catalogue de la bibliothèque de M. Gagnat, publié cette année (1769) par de Bure, auteur de la *Bibliographie instructive*, dont ce Catalogue forme le supplément (*voy.* DEBURE, X, 627). Rentré dans la maison paternelle, le jeune Van Praet parut vouloir se fixer à Bruges, où il se fit recevoir, en 1772, dans la confrérie des arbalétriers du noble chevalier Saint-Georges, confrérie originellement militaire, mais alors purement civile. Après sept ans passés à étudier l'histoire et les langues du nord de l'Europe, il vint à Paris, chez le libraire Desaint, et peu après entra dans la maison de Guillaume de Bure, cousin-germain de l'auteur de la *Bibliographie instructive* et excellent bibliographe lui-même. A cette époque figuraient au premier rang dans cette science dom Mangerard de Metz, l'abbé Mercier de Saint-Léger, les deux de Bure et l'habile et irascible abbé Rives. Van Praet marqua sa place à côté de ces maîtres, en publiant (février 1780), dans l'*Esprit des journaux*, recueil mensuel qui s'imprimait à Liège, des *Recherches* ingénieuses et savantes sur la vie, les écrits et les éditions de Colard Mansion, le plus ancien des imprimeurs de Bruges. Ces *Recherches* furent d'autant mieux accueillies qu'elles complétaient celles que Mercier de Saint-Léger avait fait

paraître sur ce sujet dans le volume de nov. 1779 du même recueil. Comme suite à ce premier essai, Van Praet inséra, dans le volume d'octobre 1780, une *Notice abrégée d'un manuscrit de la Bibliothèque du roi*, relatif au tournoi célèbre *frappé* à Bruges, le 11 mars 1392, par Jean, seigneur de la Grutuyse. En 1489, Louis de Bruges, fils de Jean, zélé promoteur de l'imprimerie dans sa patrie, et généreux protecteur de Colard Mansion, qui dans la dédicace d'un de ses livres l'appelle familièrement *son compère*, fit décrire et peindre ce tournoi dans un splendide manuscrit orné des plus belles miniatures et l'offrit au roi Charles VIII. Van Praet a montré dans la description de ce précieux ouvrage, outre toutes les qualités du bibliographe, un talent de polémique, dont il n'a fait usage que cette fois, en réfutant d'une manière vive et serrée l'opinion de l'abbé Ghesquière qui contestait à Colard Mansion l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie à Bruges, et en reportait le mérite au calligraphe J. Briton. Ces deux opuscules sont le germe de deux ouvrages plus importants et plus complets, que Van Praet mit au jour cinquante ans plus tard, et dont nous parlerons plus loin. L'année suivante (janvier 1781), l'*Esprit des journaux* s'enrichit d'une nouvelle communication de Van Praet sur des chansons françaises et flamandes, composées au XIII^e siècle par les ducs de Brabant, Henri III et Jean II. Dans ce trop court mémoire, le jeune critique fit connaître aux amateurs, alors moins nombreux qu'aujourd'hui, de notre ancienne poésie, quelques couplets inédits de Henri III. Le duc de La Vallière, mort au mois de nov. 1780, avait laissé une des plus magnifiques bibliothèques qu'un particulier eût

encore possédées en France. La vente de ses manuscrits et de ses livres les plus précieux fut confiée par sa fille et son héritière, la duchesse de Châtillon, à Guillaume de Bure qui associa Van Praet à la rédaction du catalogue, publié en trois vol. in-8°, en 1783. « Ce catalogue, dit Peignot, dans son *Répertoire bibliographique*, fait le plus grand honneur à M. Guillaume de Bure et à M. Van Praet, qui a traité la partie des manuscrits. » Ce beau travail n'en fut pas moins l'occasion des seules attaques passionnées dont Van Praet ait eu à souffrir. L'abbé Rives, ancien bibliothécaire du duc de La Vallière, blessé de n'avoir pas été choisi pour dresser le catalogue de cette collection, se livra contre les rédacteurs aux plus violentes injures dans un pamphlet qui parut sous forme de prospectus. Six ans plus tard, le vindicatif abbé renouvela et multiplia ses invectives dans un ouvrage qui, purgé de ces grossières diatribes, aurait pu offrir de l'intérêt, *la Chasse aux bibliographes et aux antiquaires mal-avisés*, Londres, 1789, in-8°. Ces critiques pleines d'emportement et de fiel, que M. Paulin Paris justement comparées aux aménités du père Garasse, ne firent de tort qu'à leur auteur. Les premiers travaux de Van Praet attirèrent sur lui l'attention publique, et lui ouvrirent les portes de la Bibliothèque du roi. L'abbé des Aulnays, alors garde des livres, le désigna au choix de Le Noir, devenu (ce qui peut paraître bizarre) de lieutenant-général de police, bibliothécaire du roi, et, comme on disait encore, maître de la librairie de Sa Majesté, intendant du cabinet des livres, manuscrits, médailles, estampes, etc. Le 1^{er} juillet 1784, sans autre protection que son mérite, Van

Praet fut appelé à la Bibliothèque du roi, avec le titre de *premier écrivain* attaché au dépôt des livres. Il préféra cette position modeste aux offres plus brillantes qui lui avaient été faites par un des gardes de la Bibliothèque impériale de Vienne, l'abbé Strattmann, qu'avait attiré à Paris la vente du duc de La Vallière. Ce ne fut que sept ans plus tard, en déc. 1791, que Van Praet fut nommé second commis par M. d'Ormesson, successeur de Le Noir. Après la journée du 10 août 1792, la Bibliothèque du roi devint de fait et de nom la Bibliothèque nationale. Chamfort, nommé bibliothécaire par le ministre Roland, confia à Van Praet les fonctions de sous-garde des livres imprimés, l'abbé des Aulnays conservant le titre de garde. Mais la tourmente révolutionnaire allait bientôt bouleverser cet asile des paisibles études. Au mois d'août 1793, un infâme délateur, Tobiesen Duby, employé secondaire de l'établissement, dénonça comme *aristocrates* et *suspects*, dans le *Journal de la Montagne*, Chamfort, l'ardent patriote, et plusieurs autres citoyens attachés à la Bibliothèque nationale. Ces citoyens *suspects* étaient l'illustre abbé Barthélémy, son neveu, l'abbé de Courçai, les inoffensifs des Aulnays, Capperonnier, Joly, et le jeune et studieux Van Praet. Chamfort adressa, le 8 septembre 1793, une énergique réponse, en ce qui le concernait, au citoyen Laveaux, rédacteur du *Journal de la Montagne*. Cependant les hommes de lettres dénoncés avaient été arrêtés et enfermés aux Madelonnettes, à l'exception de Van Praet, qui sut tromper la surveillance de ses gardes, et demeura caché pendant deux mois chez un libraire de Paris, M. Théophile Barrois, beau-frère de de Bure.

Au mois de décembre, les proscrits de la Bibliothèque ayant été rendus à cet établissement, Van Praet vint reprendre ses fonctions de sous-garde des imprimés, auxquelles plusieurs suppressions d'emplois le forcèrent d'ajouter celles de secrétaire, de concierge et de trésorier. Il eut bientôt le regret de se séparer de l'abbé des Aulnays, qui, à peine hors de prison, crut prudent de se retirer dans son pays, à Lannion, en Bretagne, d'où jusqu'à sa mort, arrivée en 1810, il n'a cessé d'être en correspondance avec Van Praet. La place de l'abbé des Aulnays passa à un inconnu, nommé Mancel. Nous remarquerons qu'alors jusqu'à l'organisation de 1795, les fonctions de garde des imprimés et de garde des manuscrits furent réunies dans les mêmes mains. Cette fusion momentanée servit beaucoup à augmenter les connaissances déjà si étendues et si variées de Van Praet. Cependant Chamfort, à peine rendu à la liberté, fut menacé d'une nouvelle arrestation. On sait avec quelle énergie déplorable il voulut échapper, par le suicide, à la tyrannie démagogique. Lefebvre de Villebrune, helléniste et traducteur médiocre, hérita de sa place de bibliothécaire. Comprenant d'une manière étrange les devoirs de ses hautes et libérales fonctions, il dénonça, en avril 1794, au comité de la section Lepelletier, plusieurs de ses collaborateurs, notamment Van Praet, qu'il accusait d'être Belge et de n'avoir qu'un civisme douteux. Heureusement Van Praet comptait beaucoup d'amis dans la section. La dénonciation, au lieu d'être envoyée aux autorités révolutionnaires, fut remise entre les mains du dénoncé, et demeura sans résultat. La soirée du 19 août 1794 fut signalée par une catastrophe

bien funeste aux lettres. La riche bibliothèque de l'antique abbaye de Saint-Germain-des-Prés, auprès de laquelle on avait imprudemment établi des magasins de salpêtre, fut la proie d'un incendie (1). Pendant plusieurs mois Van Praet passa toutes ses après-midi dans les caves humides où l'on avait jeté pêle mêle ce qu'il avait été possible d'arracher aux flammes. Il parvint ainsi, avec le savant et vénérable dom Poirier, à exhumer un grand nombre de livres et de manuscrits que le feu et l'eau des pompes n'avaient que faiblement endommagés. Au mois de novembre de la même année, il fut nommé, avec son collègue Capperonnier, garde par *intérim* des livres imprimés, fonctions qu'un des derniers décrets rendus par la Convention nationale (3 brumaire an IV) conféra définitivement à l'un et à l'autre, après qu'une loi, mûrement préparée par le comité d'instruction publique, eut donné à cet immense musée, ou plutôt à cette réunion de musées, l'organisation puissante et libérale qui a tant contribué à sa splendeur, et que le pouvoir, dans ces derniers temps, n'a pas assez respectée. Alors s'accomplit dans le régime des bibliothèques de France, et surtout

(1) Il n'y eut, cependant, aucune explosion, et nous ignorons d'où M. le baron de Reiffenberg a tiré les détails suivants : « Dans la soirée du 19 août 1794, une détonation épouvantable ébranla Paris jusqu'en ses fondements et éveilla les échos de ses catacombes. On eût dit qu'un volcan longtemps caché venait de faire éruption ; au centre de cette capitale. Les quinze milliers de salpêtre avaient sauté et avec eux la bibliothèque. » M. de Reiffenberg a sans doute confondu cette date du 19 août avec celle du 31, époque de l'explosion de la poudrière de Grenelle. Voy. *Notice biographique sur J.-B.-B. Van Praet*, lue dans la séance de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, le 16 déc. 1839.

de Paris, une révolution dont ne peuvent avoir une idée ceux qui n'ont pas été témoins du régime antérieur. Au lieu de n'être, comme par le passé, que des propriétés particulières, monastiques ou royales, ouvertes à quelques gens de lettres par la munificence des fondateurs ou la libéralité des propriétaires, pendant une ou deux heures, et une ou deux fois par semaine (2), les bibliothèques Mazarine, de Sainte-Genève, du marquis de Paulmy ou de l' Arsenal, et surtout la grande Bibliothèque devinrent la propriété de tous, s'ouvrirent à tous, pendant quatre heures chaque jour. L'usage de ces richesses nationales ne reçut d'autres limites que celles qu'imposaient les besoins de l'ordre et de la conservation. Cependant rien n'était préparé pour ce brusque passage de la demi-clôture à l'ouverture libre et quotidienne. Van Praet a contribué plus que personne à rendre possible la transformation que le nouvel état de choses appelait. Avec son activité sans pareille, sa mémoire prodigieuse, son érudition prévenante et expansive, il fut l'homme de cette révolution; et c'est à lui aussi que revint long-temps, et avec justice, la reconnaissance qu'a excitée, au commencement du siècle, le bienfait de la publicité des bibliothèques. Les circonstances n'augmentèrent pas seulement le nombre des lecteurs dans les galeries de la rue de Richelieu; elles y multiplièrent, dans une proportion plus grande encore, les objets d'études, livres, manuscrits, mé-

dailles, etc. Le chiffre des livres imprimés qui montait à peine, en 1792, à cent mille volumes, était plus que doublé vers l'année 1800. Cet accroissement rapide provint de deux sources. La première, que Van Praet n'aurait certes pas souhaité d'ouvrir, mais dont il fit largement profiter la Bibliothèque, fut la suppression des couvents et la création des dépôts provisoires, où s'accumulèrent les dépouilles, plus ou moins précieuses, des corporations supprimées. Van Praet alla long-temps lui-même choisir dans ces nécropoles littéraires les ouvrages qu'il croyait manquer à la Bibliothèque nationale. La seconde source d'accroissement fut, à la fin de la république et sous le consulat, la direction scientifique donnée à nos conquêtes. Van Praet, souvent consulté par les agents du pouvoir, indiquait les ouvrages qu'il importait de recueillir dans les pays soumis par nos armes. « J'ai eu sous les yeux, en 1798, dit Daunou, plusieurs des notes que Van Praet adressait aux agents du gouvernement, et qui supposaient la plus exacte connaissance de l'état des bibliothèques étrangères. C'est ainsi que notre grand dépôt national, déjà si riche, lui a dû, jusqu'en 1813, des accroissements dont il serait fort difficile de mesurer l'étendue. » Aussi fut-elle profonde la désolation du docte et zélé bibliothécaire, lorsqu'en 1815 les réclamations de l'Europe coalisée vinrent ressaisir la meilleure partie de ces conquêtes intellectuelles. Van Praet fit, dans cette circonstance, tout ce qu'il était possible de faire : il atténa par d'heureux et habiles échanges des dommages inévitables. L'auteur de la *Vie des Estienne* a blâmé Van Praet d'avoir restitué avec trop de facilité ces fruits de nos victoires.

(2) Nous avons entendu dire à M. Daunou que dans la Bibliothèque de Saint-Victor, la plus anciennement publique de Paris, on ne communiquait aux lecteurs non recommandés que des ouvrages in-folio, dans la crainte des soustractions.

M. Renouard, en émettant cette opinion, a trop jugé sur les apparences. Van Praet, au contraire, a défendu les intérêts de l'établissement qui lui était confié avec toute la passion, toute la ténacité d'un bibliophile, on pourrait dire la dextérité d'un diplomate consommé. Ce fut d'ailleurs la seule circonstance de sa vie où il déploya cette sorte d'adresse, dont il était naturellement dépourvu, surtout quand il s'agissait de ses intérêts personnels. Les événements de 1814 ne lui furent pas moins douloureux, en détachant la Belgique de la France et en séparant ses deux patries, qui lui étaient également chères. Des lettres de naturalité, qu'il obtint en 1815, le rattachèrent à la France, sans lui faire oublier la Belgique. Le gouvernement français lui demanda, à diverses reprises, le concours de son zèle et de ses lumières, pour l'amélioration de plusieurs services qui avoisinaient le sien. En 1827 et 1831, il fut appelé par le garde des sceaux à faire partie de la commission chargée de perfectionner les types de l'imprimerie royale. Plusieurs fois il fut nommé membre du jury d'examen des produits de l'industrie nationale, en ce qui concernait la typographie et la reliure. Du commencement de 1829 à la fin de 1832, il occupa, par élection, le fauteuil de vice-président et de président du conservatoire de la Bibliothèque royale. Tant de soins et de devoirs ponctuellement remplis le forcèrent à suspendre, pendant bien des années, ses propres travaux. Entre 1784 et 1821, il ne put que commencer l'impression de deux ouvrages qui demeurèrent inachevés; ce sont : 1^o *Essai d'un catalogue des livres imprimés sur vélin*, 1805, in-folio de 21 pages; 2^o *Catalogue* (par

ordre chronologique) *des livres imprimés sur vélin avec date, depuis 1457 jusqu'à 1472*; 1^{re} partie, 1813, un vol. in-folio, non publié. Ce fut seulement entre les années 1822 et 1828, qu'il parvint à donner à ce travail de toute sa vie le développement complet et la forme définitive que nous lui voyons. Ce beau monument de la science bibliographique parut enfin sous ce titre : *Catalogue des livres imprimés sur vélin qui se trouvent à la Bibliothèque du roi et dans les autres bibliothèques, tant publiques que particulières*, 10 vol. in-8^o. — Arrivé à l'âge où l'homme a droit de se reposer, Van Praet reprit et perfectionna deux des premiers essais de sa jeunesse. Il réimprima, en 1823, avec de nombreuses et utiles additions, sa *Notice sur Colard Mansion*. En 1831, il compléta son ancien travail sur Jean et Louis de Bruges, et en fit un livre tout à fait nouveau, qu'il intitula : *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Grutuyse, suivies de la notice des manuscrits qui lui ont appartenu et dont la plus grande partie se conserve à la Bibliothèque du roi*; un vol. in-8^o. Il employa les années suivantes à la composition d'un ouvrage qui parut en 1836. Mais, déjà octogénaire et atteint d'une maladie qui repaidait non pas sa mémoire, mais sa vue et sa main moins sûres, il dut accepter, pour surveiller la fin de cette publication, l'assistance d'un de ses amis intimes, M. Parison, qui partageait ses goûts bibliographiques et littéraires. Ce dernier travail est intitulé : *Inventaire ou Catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre, fait en l'an 1373 par Gilles Mallet, précédé de la dissertation de Boivin le jeune, sur la même bibliothèque*; un fort vol. in-8^o. Ces

divers ouvrages, imprimés par M. Crapelet, furent mis en vente chez MM. de Bure frères, ses amis depuis soixante ans. En retour de tant de services, Van Praet a joui pendant un demi-siècle de la considération la plus étendue et la mieux méritée. La Restauration le créa chevalier de la Légion-d'Honneur. Il fit partie, depuis sa fondation, de l'Académie Celtique, devenue la Société des antiquaires de France, ainsi que de la Société académique des Sciences. Les Pays-Bas, à peine érigés en royaume, s'empressèrent de lui offrir une place dans leur Institut. L'Académie des arts et sciences d'Utrecht, la Société d'émulation de Cambrai, l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, la Société des antiquaires de Normandie, et plus tard celle des antiquaires de la Morinie, s'honorèrent de le compter parmi leurs membres. Enfin, le 19 mars 1830, il fut appelé (c'est le mot exact) dans le sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Van Praet, comme plusieurs bibliographes célèbres, ne possédait pas de bibliothèque. Il n'avait réuni, à grand-peine et à grands frais, qu'un petit nombre de livres sortis des presses de Colard Mansion. Par un testament dicté la veille de sa mort, arrivée le 5 février 1837, il fit, non sans émotion, le partage de cette peu nombreuse et riche collection, entre les deux établissements qu'il affectionnait le plus, la bibliothèque royale de France et la bibliothèque de la ville de Bruges. L'une et l'autre lui ont voté chacune un buste de marbre. Plusieurs hommages publics ont été rendus à ce modèle des bibliothécaires, qui mit, avec tant de dévouement, pendant cinquante-quatre ans, ses connaissances encyclopédiques au service de tout venant. L'éloge auquel on

peut assurer qu'il aurait été le plus sensible, est celui que son éloquent et vénérable contemporain Daunou prononça, comme secrétaire-perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance publique du 9 août 1839. Van Praet fut encore dignement loué, cette même année, par M. le baron de Reiffenberg, devant l'Académie royale de Bruxelles et, enfin, par un de ses jeunes confrères de la Société des antiquaires de France, M. Paulin Paris, dans le XV^e volume des *Mémoires* de cette Société. M—G—N.

PRÆTORIUS (JEAN), savant mathématicien, né à Joachimsthal en 1537, fit ses études à l'université de Wittemberg où il prit le grade de maître ès arts. S'étant rendu à Vienne en 1569, il fut choisi par l'empereur Maximilien II pour lui enseigner les mathématiques. L'année suivante il accompagna André Dudith (*voy.* ce nom, XII, 130), que ce prince avait chargé d'une mission en Pologne. À son retour en 1571, il obtint une chaire de mathématiques à Wittemberg, d'où il passa, en 1576, comme professeur de la même science, à Altorf. Il mourut le 27 décembre 1616. C'était un homme également versé dans les langues, la littérature, les sciences et les arts. Kepler reconnaît lui devoir une partie de ses progrès dans les mathématiques; de Thou le consultait sur des points d'histoire, et Sethus Calvisius (*voy.* ce nom, VI, 584) profita souvent de ses vastes connaissances en chronologie. Prætorius inventa plusieurs instruments géométriques. Il avait écrit un grand nombre de dissertations sur les mathématiques et l'astronomie, dont la plupart sont restées manuscrites dans la bibliothèque de l'université d'Altorf. Parmi celles qui

ont été imprimées, nous citerons : *De cometis; problema, quod jubet ex quatuor rectis lineis datis quadrilaterum fieri, quod sit in circulo, aliquot modis explicatum.* On lui doit encore une édition, avec des notes, du traité de la chasse au faucon de l'empereur Frédéric II (voy. ce nom, XV, 551), d'après un manuscrit qu'il avait acquis de Joachim Camerarius, auquel il joignit la Fauconnerie d'Albert-le-Grand, sous ce titre : *Reliqua librorum Friderici II de arte venandi cum avibus, cum Manfredi regis addit., accedit Albertus magnus de Falconibus, etc.*, Augsburg, 1596, in-8°. Cette édition est très-rare. — Il ne faut pas le confondre avec Jean PRÆTORIUS, professeur de philosophie à Leipzig, mort le 25 décembre 1680, dont on a aussi plusieurs ouvrages sur l'astronomie, et même sur l'astrologie, la chiromancie, etc. T—D.

PRASLIN (le duc ANTOINE-CÉSAR-FÉLIX-CHOISEUL DE), né en 1776, fils du duc de Praslin, qui fut député de la noblesse d'Anjou aux États-généraux de 1789, où il se réunit au parti révolutionnaire, se fit lui-même remarquer, dès le commencement de la révolution, comme partisan des innovations. Il n'émigra point et traversa sans beaucoup de périls les jours les plus malheureux. Entré à l'École polytechnique dès la fondation en 1795, il y fit d'assez bonnes études. Son père était mort lorsque Bonaparte s'empara du pouvoir au 18 brumaire. Voué par tradition de famille à la puissance de fait, M. de Praslin montra dès lors un grand zèle pour le nouveau gouvernement, et fut en conséquence comblé de ses faveurs. Nommé d'abord sénateur, il fut créé chambellan en 1805, puis comte de l'empire. Enfin il pré-

sida le collège électoral du département de Seine-et-Marne en 1811, et fit en cette qualité à l'empereur, sur la naissance de son fils, un long discours où, parmi beaucoup de plates adulations, on remarqua les paroles suivantes : « Quelle allégresse
 • a pénétré vos sujets en apprenant
 • qu'ils allaient avoir un rejeton du
 • plus grand, du plus illustre des
 • monarques!... Puissent nos petits
 • enfants jouir encore long-temps du
 • bonheur d'être gouvernés par lui;
 • et lui répéter comme à vous : *Vive*
 • *à jamais le grand Napoléon!* » Dans le mois de janvier 1813, au moment où Bonaparte cherchait à réparer les désastres de sa campagne de Russie, M. de Praslin, lui ayant été présenté à la tête d'une députation, lui offrit, au nom du département de Seine-et-Marne, un nombre de cavaliers armés et équipés, ce qui était assurément, dans de pareilles circonstances, la plus belle offre qu'il pût faire. Aussi fut-il nommé au commencement de 1814, chevalier de la Légion-d'Honneur, puis chef de la 1^{re} légion de la garde nationale de Paris, à la tête de laquelle on le vit combattre le 30 mars, lorsque les alliés s'approchèrent de cette ville. Son zèle pour le gouvernement impérial était tel qu'on l'entendit, le lendemain, s'écrier en présence d'un groupe de royalistes qui s'étaient hâtés de prendre la cocarde blanche et qui criaient : *Vive le roi! vivent les Bourbons!* « *Vous n'êtes que des individus, ce n'est pas là le sentiment général; vous feriez mieux d'aller aux barrières relever les blessés...* » Cependant quand il vit la chute de Bonaparte assurée, M. de Praslin parut s'amender. Voulant racheter par des manifestations d'un autre genre le tort des premières, il fut un

de ceux qui proposèrent une souscription pour le rétablissement de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf, et le 18 avril il fit afficher sur tous les murs de la capitale une longue exhortation adressée à ce sujet aux habitants. Quelques jours après, admis en présence de Monsieur, depuis Charles X, il s'exprima dans les termes de la soumission et du dévouement les moins équivoques, ce qui lui valut, le 4 juin suivant, d'être compris dans la Chambre des pairs que créa Louis XVIII. Il perdit néanmoins le commandement de la 1^{re} légion de la garde nationale de Paris, qui lui avait été donné par Napoléon; mais il le recouvra dès que celui-ci fut revenu de l'île d'Elbe au mois de mars 1815. Alors le duc de Praslin fit de nouveau éclater son zèle pour le système impérial, et le 6 juillet, au moment où Louis XVIII allait rentrer dans sa capitale, il signa le premier une déclaration des chefs de légion de la garde nationale en faveur du drapeau tricolore. On a dû penser que cette adhésion fut la principale cause de son expulsion de la Chambre des pairs, par l'ordonnance royale du 24 juillet suivant. Il y reentra néanmoins en 1817 avec la fournée des soixante opérée par le ministre Decaze. Dès lors cherchant à s'effacer, il prit peu de part aux délibérations de la Chambre, et vota constamment avec le parti libéral. Il mourut à Paris, le 28 juin 1839, à l'âge de 63 ans. Selon ses dernières volontés, ses funérailles furent très-modestes, et ses restes transportés au château de Praslin près de Melun. M—D.

PRATZ (LE PAGE DU), voyageur français, fut d'abord militaire et fit la guerre en Allemagne. A la paix il alla chercher fortune en Amérique. Ayant obtenu une concession de

terres à la Louisiane, il partit de la Rochelle à la fin de mai 1718 sur un navire expédié par la compagnie d'Occident, et, après avoir touché à Saint-Domingue, il atterrit, le 25 août, à l'île Dauphine ou Mussane, au nord-ouest de l'embouchure du Mississipi. Bientôt il gagna la Nouvelle-Orléans, et fut mis en possession du terrain qui lui avait été concédé, au Boyou-Tchoupik, à peu près à une demi-lieue de cette capitale; il s'établit avec ses ouvriers dans ce lieu alors inhabité. Les craintes fondées qu'il conçut de l'insalubrité de ce canton le décidèrent à quitter son habitation, où cependant il se plaisait. Il se transporta donc, en 1720, aux Natchez, à cent lieues plus haut, sur la rive droite du Mississipi. Charmé de sa nouvelle possession, il demeura d'abord dans une cabane achetée d'un Indien. Ses gens en construisirent une autre tout à côté, « de sorte, dit-il, que je me trouvai logé à peu près comme les bûcherons en France, lorsqu'ils travaillent dans les bois. » Du Pratz avait fait une excursion vers les terres de Biloxi, lorsque vers la fin de 1723 éclata la première guerre avec les Natchez; elle ne dura que quatre jours; plusieurs Français furent tués. Sa maison, où il s'était barricadé, ne fut pas attaquée; lorsqu'il la quitta, pour se retirer sous le fort, avec les autres habitants, elle fut brûlée. Le village avec lequel on était en hostilité lui envoya le calumet de paix; tout s'arrangea, et les Indiens préparèrent des matériaux pour lui bâtir une nouvelle habitation. Le commerce se rétablit, et la paix fut ratifiée par le gouverneur de la Louisiane. Du Pratz ayant entrepris un voyage dans le nord et dans l'ouest, afin de reconnaître les rivières qui versent leurs

eaux dans le Mississipi, ne choisit que des Indiens pour l'accompagner, afin d'éviter les malheurs qui étaient arrivés à La Salle (voy. ce nom, XL, 177) et à d'autres aventuriers. Il se réjouit beaucoup d'avoir découvert un gisement de plâtre et ailleurs un autre de cristal de roche, enfin une mine de plomb et une de houille, ce qui montre qu'il était parvenu au delà du pays baigné par l'Arkansàs, et même plus loin que le Missouri; il nomme ces deux rivières. Après huit ans de séjour, saisi d'une forte envie de quitter le poste des Natchez, il vendit ce qu'il y possédait et vint à la Nouvelle-Orléans avec le projet de repasser en France; mais le gouverneur et le commissaire-ordonnateur le pressèrent si vivement de se charger de la régie de l'habitation de la compagnie, qui peu de temps après devint celle du roi, qu'il accepta cette proposition. Il remarqua que cette habitation ressemblait alors à une forêt à moitié défrichée. Ce changement de demeure lui sauva la vie, car les Natchez massacrèrent tous les Français établis chez eux. Du Pratz avait beaucoup amélioré l'état de l'habitation, lorsqu'en 1734 une économie mal entendue en fit décider la suppression. Le 10 mai, il s'embarqua, et le 25 juin il entra dans le port de la Rochelle. Il mourut en 1775. On a de lui : *Histoire de la Louisiane contenant la découverte de ce vaste pays, sa description géographique, un voyage dans les terres, l'histoire naturelle, les mœurs, coutumes et religion des naturels avec leurs origines, deux voyages dans le nord du Nouveau-Mexique, dont l'un jusqu'à la mer du Sud; ornée de deux cartes, et de 40 planches en taille-douce*, Paris, 1758, 3 vol. in-12. Le

contenu de cet ouvrage répond aux promesses du titre; il offre des notions très-détaillées sur tous les objets dont il traite. C'est surtout des Natchez que l'auteur s'occupe. Les deux voyages qu'il mentionne sont ceux d'un chef indien. Ce livre a été souvent cité par les auteurs qui de nos jours ont écrit sur la Louisiane; ils ont rendu justice à son exactitude. Les cartes sont conformes aux idées que l'on avait à l'époque où elles furent publiées; les planches représentent généralement des arbres et des plantes du pays; les autres concernent les Indiens et les bêtes sauvages. L'histoire des établissements successifs des Français est bonne à consulter. L'auteur la continue jusqu'après 1740, époque à laquelle la sage politique de Vaudreuil termina, sans frais et sans avoir exposé la vie d'un seul homme, une guerre avec les Indiens. E—s.

PRAULT (L.-LAURENT), libraire à Paris, mort vers 1803 dans un âge très-avancé, était un homme aimable et un bibliographe instruit. Il a publié sous l'anonyme : I. *Pensées de J.-J. Rousseau*, avec une préface de l'abbé de la Porte, Amsterdam (Paris), 1763, in-12. II. *L'esprit de Henri IV, ou Anecdotes les plus intéressantes, traits sublimes, réparties ingénieuses et quelques lettres de ce prince*, Paris, 1770, 1775, in-8°; réimprimé à la suite des *Mémoires de Sully*, édition de Londres, 1778, 10 vol. in-12 (voy. ÉCLUSE DES LOGES, XII, 470); enfin il en a paru une nouvelle édition, augmentée de l'Éloge de Henri IV, par La Harpe, et d'une préface avec des notes, par Lebreton, Paris, 1814, in-12, avec portrait. III. *Pensées de milord Bolingbroke, sur différents sujets d'histoire, de philosophie, de morale, etc.*,

Amsterdam et Paris, 1771, in-12. Grimoard, qui a publié les Lettres de Bolingbroke, dit, dans son avertissement, que l'éditeur des *Pensées* de ce philosophe lui en a prêté un grand nombre qu'on ne retrouve pas dans ses ouvrages, et qu'il en a altéré d'autres qui contrariaient les principes de la religion catholique (voy. BOLINGBROKE, V, 59). IV. *L'Esprit de M. Necker*, Londres et Paris, 1788, in-12. — PRAULT, père du précédent, exerça aussi le commerce de la librairie, et publia, en 1744 et années suivantes, une jolie édition in-12 des poètes Italiens. On lui attribue le *Code voiturin*, Paris, 1748, 2 vol. in-4°. Les livres qu'il a fait imprimer sont généralement remarquables par la netteté des caractères, la beauté du papier, et la correction typographique. Nous ne rappellerons pas ici les mauvais calembours que le marquis de Bièvre s'était permis de faire sur la famille Prault. Ceux qui ne les connaissent pas pourront les trouver dans le *Bièriana*. L.—M.—X.

PRAXÉAS, hérésiarque, né en Phrygie dans le deuxième siècle, adopta les erreurs des Montanistes; puis, ayant quitté leur parti, se rendit à Rome, et engagea le pape Clément à révoquer les lettres de communion que, trompé par ces sectaires, le pontife leur avait accordées. Mais bientôt Praxéas tomba lui-même dans une erreur capitale sur le dogme de la Trinité. Il ne reconnaissait en Dieu qu'une seule personne à laquelle on donne trois noms différents, n'admettant ainsi qu'une Trinité nominale, et disant que le Père, comme le Fils, avait été crucifié. Ayant passé de Rome en Afrique, pour y répandre ses opinions, il fut réfuté par Tertullien, alors Montaniste, qui écrivit un traité contre lui (voy. TER-

TULLIEN, XLV, 198). Enfin, après être rentré plusieurs fois dans le sein de l'Église, Praxéas mourut dans l'hérésie. Ses erreurs furent renouvelées, au troisième siècle, par Noët et Sabellius, chefs des Noëtiens et des Sabelliens. P—RT.

PREBLE (ÉDOUARD), commodore de la marine des États-Unis d'Amérique, né au mois d'août 1761, était fils du brigadier-général Jedediah Preble, mort en 1784 à l'âge de 77 ans. Preble entra dans la carrière maritime; il était en 1779 *midshipman* sous le capitaine Williams. Nommé bientôt après lieutenant, il continua de servir en cette qualité à bord d'un sloop de guerre commandé par le capitaine Little jusqu'à la paix de 1783. Ce fut à cette époque qu'à la tête d'un petit nombre d'hommes il s'empara d'un navire beaucoup plus fort que celui qu'il montait, dans le havre de Penobscot, malgré la furieuse canonnade des batteries et un feu incessant de mousqueterie. En 1801 il commanda la frégate *Essec*, et fit un voyage aux Indes-Orientales pour protéger dans ces parages le commerce de sa patrie. Deux ans plus tard il fut placé, en qualité de commodore, à la tête de sept voiles, avec lesquelles il se rendit dans la Méditerranée afin d'y mettre à la raison le dey de Tripoli. Il força d'abord l'empereur de Maroc à conclure la paix avec les États-Unis, malgré la perte de la frégate *Philadelphía*, échouée et brûlée par Decatur, se procura ensuite à Naples un certain nombre de canonnières, et se dirigeant sur Tripoli, attaqua vivement cette place. Quoiqu'il ne parvint pas à s'en emparer, il obligea néanmoins le pacha de cet état à faire la paix à des termes honorables. Le commodore Preble mourut le 25

août 1807, n'étant encore âgé que de 43 ans. D—z—s.

PRÉCY (PIERRE DE) était neveu du comte de Précý (voy. ce nom, XXXVI, 30), qui commanda Lyon pendant le siège de cette ville en 1793, et dont il partagea toujours les sentiments monarchiques. Ayant reçu une éducation soignée, il se livra avec ardeur à la culture des lettres, surtout à la poésie, et consacra particulièrement sa plume à des sujets religieux. On a de lui un poème en quatre chants, intitulé : *les Martyrs*, dont *l'Ami de la Religion* a rendu compte dans le tome XXXI, p. 95, de sa collection. C'est le seul des ouvrages de Précý qui ait été imprimé. Ses autres productions, tant en prose qu'en vers, sont restées inédites ; il en a indiqué lui-même plusieurs, dans une note placée à la fin de son poème des *Martyrs* : 1° un poème historique du monde ; 2° un poème sur les *Stuarts* ; 3° des traductions en vers français de l'*Odyssée*, de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac, du poème d'*Abel* de Gessner, du *Prædium rusticum* de Vanière, des *Psaumes* ; 4° une *Démonstration évangélique*, d'après le plan de Fénelon ; 5° un livre de l'*Influence du christianisme sur la civilisation des peuples*, etc. Précý mourut à Semur en Brionnais (Saône-et-Loire), le 29 juin 1822. Il avait épousé Christine Duryer, arrière-petite-fille d'André Duryer (voy. ce nom, XII, 386), consul de France à Alexandrie, dont on a une traduction française de l'*Alcoran*. P—rt.

PRÉCY, auteur de la *Pipée*. Voy. *PERRIN de Précý*, LXXVI, 496.

PRÉFAT (ULRIC) de Wilkanova, gentilhomme bohémien, né en 1523 à Prague, en partit le jour de la Fête-Dieu, 1546, pour aller dans la Terre-

Sainte, d'où il revint le lundi avant Pâques, 1547. Il a publié son *Itinerarium Praga Venetias, et inde per mare in Palestinam, id est, Judæam et Terram Sanctam Hierosolymam ad Sepulchrum Domini*, Prague, 1548, et ensuite 1563, qu'il dédia à Wenceslas de Hazmbourg, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, dont le père, comme un autre *Ulysse*, avait parcouru les terres et les mers, et dont Préfat dit avoir trouvé les armes dans plusieurs de ses voyages. Les deux éditions de cet ouvrage, où l'on trouve des détails intéressants sur les lieux qu'avait vus l'auteur, furent soignées à ses dépens. Il dit à la fin qu'il n'a pas dépensé pour tout le voyage plus de cent ducats de Hongrie, et cite la relation du voyage de Kabatnik. G—y.

PRÉFONTAINE (le chevalier de), ancien commandant à la Guiane, a publié un ouvrage intitulé : *Maison rustique, à l'usage des habitants de la partie de la France équinoxiale connue sous le nom de Cayenne*, Paris, 1763, in-8°. On trouve dans ce volume un *Dictionnaire galibi* et un *Essai de grammaire*, par La Salle de l'Étang, opuscules qui n'ont pas été mentionnés à son article (voy. SALLE, XL, 182). Déjà Ant. Biet (voy. ce nom, LVIII, 245) avait donné, à la suite de son *Voyage de la France équinoxiale*, un *Dictionnaire de la langue galibi*, dont celui de La Salle n'est qu'une reproduction plus étendue. Z.

PREGLIASCO (JACQUES), architecte italien, né en 1757 dans le Piémont, et mort à Turin le 26 décembre 1825, s'était surtout distingué par son talent pour l'architecture théâtrale et l'art de former les jardins suivant le goût anglais. On remarque, parmi ses ouvrages, le parc de la princesse

de Lorene Carignano ; la restauration du grand théâtre de la Canobiana, à Milan ; la plupart des décorations pour les ballets mythologiques de Viganò et de Gioja ; enfin la nouvelle construction du grand théâtre de Naples, et de celui de la cour de Milan, à Monza. On voit aussi en Piémont plusieurs jardins et théâtres qu'il a dessinés et bâtis, tous remarquables par l'originalité et la perfection du goût.

Z.

PREIGNEY (LUC-JOSEPH MATHEROT, plus connu sous le nom de l'abbé de), ingénieur physicien à qui l'on doit plusieurs découvertes utiles, était né vers le commencement du 18^e siècle, à Dole, d'une famille patricienne. Pourvu de bonne heure d'un canonicat, il employa ses loisirs à l'étude de la physique et fit un grand nombre d'expériences, principalement sur la lumière. En 1744 il soumit à l'Académie des sciences le modèle de lanternes à réverbères qu'il proposait de substituer à celles dont on se servait alors pour éclairer les rues de Paris. L'Académie déclara que les lanternes de l'abbé de Preigney étaient très-supérieures à tout ce que l'on connaissait en ce genre ; mais il ne put pas déterminer l'administration de la ville de Paris à faire l'essai des réverbères (voy. BOURGEOIS, de Chatelblanc, t. LIX, p. 118). Cependant les nouvelles lanternes occupèrent quelque temps les Parisiens. Valois d'Orville les célébra dans un poème, 1746, in-8^o ; et Dreux du Radier, érudit laborieux qui avait le tort de se croire plaisant, profita de cet engouement pour publier son *Essai sur les lanternes*, DOLE, LUC-NOPHILE, 1755, in-8^o (voy. DREUX DU RADIER, XII, 26). Dans cette facétie assez triste, quoique l'auteur ait tâché de la rendre gaie, l'inventeur des lanter-

nes à réverbères est traité d'une manière peu décente. Au lieu des encouragements qu'il méritait, on propose de l'établir *grand-lanternier* de la calotte (voy. MARGON, XXVII, 15). L'abbé de Preigney, poursuivant ses utiles travaux, avait, dès 1748, présenté à l'Académie des sciences son *chandelier à huile* ; il le perfectionna depuis et en donna la description, accompagnée de deux planches, dans le *Recueil des machines approuvées par l'Académie*, VII, 395. Ce chandelier n'est autre chose que la *lampe à pompe* dont l'usage est devenu si commun, sans que personne se soit encore occupé d'en restituer l'invention à son auteur. Le gouvernement avait récompensé l'abbé de Preigney en lui donnant l'abbaye de Saint-Chéron ; mais il jouit peu de temps de ce bénéfice qui devait le mettre à même de tenter de nouveaux essais. Une mort prématurée l'enleva en 1758. W-s.

PREISLER (JOACHIM - DANIEL), acteur et écrivain danois, fils de Jean-Martin Preisler, célèbre graveur allemand, mort à Copenhague en 1794 (voy. ce nom, XXXVI, 38), naquit dans cette capitale le 16 nov. 1755. Après avoir fait de bonnes études, il embrassa la carrière du théâtre et devint en 1778 comédien ordinaire du roi. Dix ans plus tard il fit par ordre de son souverain, en France et en Allemagne, un voyage dramatique dont il publia la relation à son retour. Quoiqu'il eût quitté la scène en 1792, on voit qu'il exerça les fonctions de souffleur en 1800, mais pendant très-peu de temps. Il mourut en 1808. On a de Preisler : I. *Les Raccourcis* (*Hververne*), comédie de Stéphanie la jeune (*den Yungere*), traduite en danois, Copenhague, 1783, imprimée dans le t. VIII de la collection de pièces de théâtre de Gyl-

dendal. II. *Journal d'un voyage fait en France et en Allemagne pendant l'année 1788*, Copenhague, 1789, 2 vol. in-8° (en danois). III. *Ferdinand Braun, le Goth*, biographie romantique, Copenhague, 1802, in-8°. IV. *Les Invalides, ou le Triomphe du 2 avril*, drame (en allemand), Copenhague, 1802, in-8°. V. *Ultimatum à ce que N. T. L. Gannevus appelle la vérité*, Copenhague, 1807.

D—z—s.

PRESCOTT (WILLIAM), colonel américain qui figura avec distinction dans les guerres de la révolution, naquit en 1725 à Groton dans le Massachussets. Son père était membre du conseil de cet état, et son grand-père maternel, Thomas Oliver, exerça long-temps les mêmes fonctions. Il hérita de ses parents une grande fortune, et entra de bonne heure dans la carrière militaire. S'étant fait connaître avantageusement par sa conduite pendant la conquête de la Nouvelle-Écosse, où il servit sous le major-général Winslow, on lui confia en 1775 le commandement des troupes qui s'emparèrent, dans la soirée du 16 juin, des fortifications de Bunkerhill. Il se distingua aussi pendant la bataille qui se donna le lendemain. Prescott accompagna ensuite Washington à New-York, et servit plus tard sous le général Gates, lors de la capture du général Burgoyne. Il mourut le 13 octobre 1795. — **PRESCOTT (Olivier)**, frère du précédent, né le 27 avril 1731, se fit recevoir médecin après avoir terminé ses études au collège d'Harvard, obtint une grande réputation et par suite une nombreuse clientèle. Lorsque les colonies américaines se révoltèrent contre l'Angleterre, Prescott abandonna la carrière de la médecine et entra dans l'armée. Il était brigadier-général de

la milice en 1776, et rendit en cette qualité d'importants services pendant le temps que les Anglais occupèrent Boston. De 1777 à 1779, période durant laquelle il n'y eut ni gouverneur ni sous-gouverneur, il exerça les fonctions de membre du conseil, et depuis 1779 jusqu'à sa mort, arrivée à Groton le 17 novembre 1804, il fut juge pour la vérification des testaments. — **PRESCOTT (Olivier)**, son second fils, né le 4 avril 1762, fut élevé comme son père au collège d'Harvard, et comme lui embrassa la carrière de la médecine. Il s'y fit distinguer par son grand savoir, et mourut le 26 septembre 1827, de la fièvre typhoïde, à Newburyport, où il s'était établi. Il a publié différents articles dans le Journal de Médecine, entre autres une *Dissertation sur l'ergot*, qui a été réimprimée à Londres ainsi qu'en France et en Allemagne.

D—z—s.

PRESSIGNY (GABRIEL CORTOIS DE), archevêque de Besançon et pair de France, naquit le 11 décembre 1745, à Dijon, d'une famille qui a produit plusieurs hommes distingués dans la magistrature, dans les armes et dans l'épiscopat. Élevé sous la direction de son oncle Cortois de Quincey, évêque de Belley, il termina ses études avec succès au séminaire de Saint-Sulpice. Dès qu'il eut reçu les ordres, M. de La Luzerne, nommé récemment à l'évêché de Langres, le choisit pour un de ses grands-vicaires. En 1780, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Jacques, diocèse de Béziers, et il assista la même année à l'assemblée du clergé qui élut un de ses commissaires pour le temporel. Évêque de Saint-Malo en 1785, il fit en cette qualité partie des États de Bretagne, et il y développa des vues utiles sur les diver-

ses branches de l'administration de cette province. En 1787, il prononça le discours d'ouverture de l'assemblée du clergé qui devait être le dernier. Il adhéra, comme son frère aîné Cortois de Balore, évêque de Nîmes, à l'exposition des principes souscrits par les prélats du côté droit de l'assemblée nationale. Par une lettre pastorale datée de Quincy le 24 avril 1791, il invita ses diocésains à ne point reconnaître les pasteurs *intrus*. Sorti de France quelques jours après, avec son frère aîné, il se retira d'abord à Chambéry. Le 6 avril 1792, il adressa de cette ville une lettre aux curés et vicaires de son diocèse, par laquelle il leur enjoignit de donner toute la publicité possible au bref du pape Pie VI, du 6 mars précédent, concernant les affaires de l'Église. A l'entrée des troupes françaises en Savoie, les deux frères, qui ne se séparèrent point pendant toute la durée de l'émigration, se réfugièrent à Constance, puis à Landshut en Bavière, d'où ils revinrent en France à la fin de 1800. Ils donnèrent la démission de leurs sièges à l'époque du concordat de 1801, et refusèrent d'en accepter d'autres. Après la Restauration, Cortois de Pressigny, nommé par Louis XVIII son ambassadeur à Rome, partit au mois de juillet 1814 pour se rendre à son poste. L'approche des troupes napolitaines en 1815 ayant décidé le pape à se retirer à Gênes, il y suivit le souverain pontife, et revint avec lui dans ses états. Pendant son séjour à Rome, il s'était fait aimer et respecter. Si les négociations n'avancèrent pas beaucoup, ce fut moins la faute du gouvernement pontifical, que celle du gouvernement français, qui réservait à un autre négociateur le soin de cette af-

faire. Rome sut apprécier le caractère de M. de Pressigny, qui était généreux et franc, et elle était disposée à donner le chapeau à ce prélat; mais des rivalités qu'il ne voulut pas combattre l'emportèrent dans le conseil des ministres. Remplacé auprès de Sa Sainteté par le duc de Blacas, Pressigny entra, en avril 1816, à la Chambre des pairs. Il fut, en 1817, nommé à l'archevêché de Besançon vacant par la mort de Lecoz, mais il ne reçut qu'en 1819 son institution canonique. A la Chambre il prit part à l'opposition des évêques contre le système adopté par le ministère. Dans la discussion du projet de loi sur les délits de la presse, il appuya l'amendement du duc de Fitz-James, tendant à faire punir les outrages à la religion chrétienne des peines portées contre les outrages à la morale publique, et signa, le 10 mai, une protestation contre le rejet de cet amendement. Il fut, en 1821, nommé rapporteur du projet de loi relatif aux pensions ecclésiastiques, et dans la même session il paya un juste hommage à la mémoire du cardinal de La Luzerne, son ami. Consulté sur le prêt à intérêt par un membre de la Chambre des députés, il fit imprimer sa réponse sous ce titre : *Le placement de l'argent à intérêt distingué de l'usure*, Lyon, 1821, in-8° de 21 p. Il s'y déclare pour la légitimité de l'intérêt renfermé dans les bornes légales. C'est aussi l'opinion du cardinal de La Luzerne dans les *Dissertations sur le prêt de commerce*, dont Cortois de Pressigny fut l'éditeur (voy. LA LUZERNE, LXIX, 532). L'obligation où il était de résider à Paris pendant la session des Chambres et l'affaiblissement de sa santé lui firent désirer un coadjuteur. Mais son absence ne diminua rien de

l'intérêt qu'il prenait à son diocèse. Il y multiplia les écoles ecclésiastiques et y fonda plusieurs établissements de charité auxquels il abandonnait la plus grande partie de ses revenus, ne se réservant que le strict nécessaire pour son entretien et celui de sa maison plus que modestes. Suivant l'usage, pour quelques dispenses accordées par l'évêché, les impétrants devaient acquitter de légers droits; M. de Pressigny, ne pouvant supprimer, appelait secrètement auprès de lui les paysans qui les avaient payés, et les leur remboursait généreusement de ses propres deniers. Ce prélat mourut à Paris le 2 mai 1823. L'un des directeurs nés de l'Académie de Besançon, il lut dans une de ses séances un *Mémoire sur le tribunal secret*, si redoutable en Allemagne au moyen-âge, qui doit être conservé dans sa famille avec ses autres manuscrits. Son *Éloge* par Béchet est imprimé dans le *Recueil* de la même académie pour 1824. Le conseil municipal de Besançon a fait exécuter le buste de ce prélat que l'on voit à la Bibliothèque de la ville. Son *oraison funèbre*, prononcée par M. Tharin, l'un de ses grands-vicaires, a été imprimée. Il existe un portrait de Pressigny, gravé à l'eau-forte, par M. Ingres, et qui n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires. Ce portrait est d'une ressemblance frappante, et il rappelle exactement la belle figure et les traits nobles du prélat. C'est le seul travail de M. Ingres en ce genre. A—D.

PRESSY (FRANÇOIS-GASTON DE PARTZ DE), né en 1712 au château d'Esquire dans le diocèse de Boulogne, fut envoyé à Paris où il fit ses études théologiques avec beaucoup de succès au séminaire de Saint-Sulpice, maison pour laquelle il con-

serva toujours la plus vive affection. Nommé à l'évêché de Boulogne sous le ministère du cardinal de Fleury, il fut sacré le 11 août 1743. Rarement il s'absenta de son diocèse, où il donna des preuves multipliées de charité, consacrant des sommes considérables au rachat des chrétiens captifs chez les infidèles, et envoyant des secours aux missions étrangères. Il se fit également remarquer par sa piété, sa régularité et son zèle pour les intérêts de la religion. Il publia des statuts synodaux et un rituel, fonda un petit séminaire, institua pour son clergé des retraites ecclésiastiques qu'il présidait lui-même, et adressa aux fidèles de fréquentes instructions. En 1752, lorsque les parlements sévissaient contre le refus des sacrements aux appelants de la bulle *Unigenitus*, Pressy adhéra à une lettre que plusieurs évêques réunis à Paris présentèrent à Louis XV, et dans laquelle ils combattirent avec beaucoup de force les prétentions de la magistrature. Un mandement que le prélat donna peu de temps après sur le même sujet fut supprimé. Cette conduite ne manqua pas de lui susciter des ennemis, qui l'accusèrent même d'avoir employé des moyens vexatoires contre plusieurs de ses curés. En 1760, il assista à l'assemblée du clergé et s'associa aux efforts qu'elle fit pour arrêter les progrès de l'incrédulité. Entre autres institutions pieuses il établit la fête du Sacré-Cœur et l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Il procéda aussi à des informations sur la vie du vénérable Benoît-Joseph Labre, né dans le diocèse de Boulogne, et dont on sollicitait la béatification (*voy. LABRE*, XXIII, 38). Pressy ne fit qu'entrevoir les orages de la révolution, étant mort au mois d'octobre 1789. Il était alors

un des doyens de l'épiscopat français, et il eut pour successeur Asseline (*voy.* ce nom, LVI, 498), que la persécution força bientôt de quitter la France. Outre un grand nombre de *mandements*, on a de ce prélat : I. *Des Statuts synodaux*, 1746. II. *Rituel du diocèse de Boulogne*, 1780, in-4°. III. *Lettre à M. le procureur-général au parlement de Paris*, in-4° et in-12. IV. Une suite d'*instructions pastorales* et de *dissertations théologiques sur l'accord de la foi et de la raison dans les mystères considérés en général et en particulier*, réunies en 2 vol. in-4°. Les différents traités dont se compose cette collection annoncent un profond savoir et un grand talent pour la discussion ; mais le style en est diffus, et l'on a reproché à l'auteur quelques opinions peu exactes. V. Un livre de prières en français, sous le titre d'*Heures*, imprimé à Lille, 1820, in-18. P—RT.

PRESTREAU, régent de la quatrième classe au collège de Genève, naquit à Nîmes, de parents protestants, vers le milieu de la première moitié du XVIII^e siècle. Il reçut une éducation soignée dont il profita fort bien, du moins pour l'instruction. Les leçons de morale n'eurent pas le même succès : sa jeunesse fut très-orageuse, et les embarras où le jetèrent ses écarts le portèrent, dans un moment de désespoir, à se faire chartreux ; mais cette vocation avait une cause trop suspecte pour être de durée. Il se dégoûta bientôt du cloître, parvint à s'en échapper, et se réfugia à Genève où, rentré dans le sein de l'Église réformée, il chercha une ressource dans l'enseignement public. Les dernières épreuves par lesquelles il avait passé avaient calmé le tumulte de ses passions, et il ne s'est pas moins fait considérer depuis lors

par sa conduite que par son savoir. Il a publié un ouvrage estimé, intitulé : *Principes raisonnés de la langue grecque par demandes et par réponses*, Genève, 1767, in-8°. V. S. L.

PRÉTEXTAT (SAINT), évêque de Rouen dans le sixième siècle, assista au troisième concile de Paris (557), et au deuxième concile de Tours (567). Sigebert, roi d'Austrasie, ayant été assassiné, en 576, par les ordres de Frédégonde, troisième femme de son frère Chilpéric I^{er}, roi de Soissons, celui-ci résolut de s'emparer du Poitou, et chargea de cette expédition son fils Mérovée, qu'il avait eu d'un premier mariage (*voy.* MÉROVÉE, XXVIII, 386). Le jeune prince partit ; mais il se rendit secrètement à Rouen, où était reléguée sa tante Brunehaut, veuve de Sigebert, pour laquelle il avait conçu une violente passion. Prétextat, qui redoutait le scandale et les résultats d'un commerce illicite, bénit leur union, quoiqu'elle fût prohibée par les lois de l'Église, et bientôt se vit cité devant un concile assemblé à Paris, sur les instances de Chilpéric, dont le mariage de Mérovée contrariait d'ailleurs les projets ambitieux. De son côté, Frédégonde, implacable ennemie de Brunehaut, conservait un profond ressentiment contre Prétextat, qui, plusieurs fois, l'avait reprise de ses cruautés et de ses dissolutions. Non-seulement il fut accusé d'avoir enfreint les règles canoniques, mais encore d'avoir conspiré avec Mérovée contre Chilpéric. S. Grégoire de Tours, l'un des pères du concile, prit hautement la défense de l'évêque de Rouen, à qui cependant on insinua qu'il avait tort de contredire le roi, et que, s'il avouait la faute qu'on lui imputait, il obtiendrait immédiatement sa grâce. Cédant à ces conseils

perfidés, Prétextat se reconnut coupable d'un crime qu'il n'avait pas commis et fut en conséquence condamné par le concile, puis exilé par Chilpéric dans une île du Cotentin, où il expia sa faiblesse en se livrant à une rigoureuse pénitence. Un intrus, nommé Mélaine, occupa son siège épiscopal. En 584, après l'assassinat de Chilpéric, Prétextat fut replacé à la tête de son troupeau; mais Frédégonde, soutenant qu'il avait été canoniquement déposé, il vint à Paris, auprès de Gontran, roi d'Orléans, et le pria de faire examiner sa cause. L'évêque de Paris, qui avait assisté au concile tenu sous Chilpéric, et qui même s'y était montré un des principaux adversaires de Prétextat, déclara, au nom de tous les prélats, que l'évêque de Rouen avait seulement été mis en pénitence, et non déposé. Dès lors il ne fut plus troublé dans la possession de son siège. En 585, il se rendit au deuxième concile de Mâcon, et s'y fit remarquer par son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Revenu dans son diocèse, il continua d'instruire les fidèles par ses prédications, et de les édifier par ses exemples. Il adressa même de vives exhortations à Frédégonde, qui résidait à Rouen, espérant lui inspirer le repentir de ses crimes; mais cette méchante femme, importunée des avertissements du saint évêque, résolut de s'en défaire. Un scélérat qu'elle avait aposté le poignarda pendant qu'il chantait matines avec son clergé, un dimanche, 25 février 588. Prétextat mourut quelques heures après. Plusieurs auteurs placent sa mort au jour de Pâques, 14 avril 586. Son nom est inscrit dans le Martyrologe romain et dans ceux de France au 24 février, jour où l'Église honore sa mémoire. P—RT.

PRETI (JÉRÔME), poète italien, né en 1582, dans la Toscane, fut d'abord page d'Alphonse II, duc de Ferrare, puis attaché, en qualité de gentilhomme, au prince de Melfi à Gênes. Son père, chevalier de Saint-Étienne, le destinant au barreau, lui avait fait étudier le droit; mais, entraîné par un penchant irrésistible, le jeune homme abandonna bientôt la jurisprudence pour la littérature. Ses compositions poétiques lui valurent d'honorables suffrages, et plusieurs académies l'admirent au nombre de leurs membres. S'étant rendu à Rome, il y trouva de généreux protecteurs, entre autres le cardinal François Barberino, qui, ayant été nommé légat du saint-siège en Espagne, le prit pour secrétaire et l'emmena avec lui; mais, arrivé dans ce pays, Preti, dont la santé était très-faible, tomba malade et mourut à Barcelone le 6 avril 1626. On a de lui des discours académiques, des épitres et un grand nombre de poésies qui eurent beaucoup de succès et furent traduites en différentes langues. Son idylle intitulée *Salmacis* est regardée comme sa meilleure production. Ses œuvres ont été réunies et imprimées en 1666, in-12.—**PRETI (François-Marie)**, mathématicien et architecte, né en 1701, à Castel-Franco dans le Trévisan, mourut en cette ville le 23 décembre 1774. Entre autres édifices, il construisit plusieurs églises dont il avait lui-même tracé les plans. Ses travaux se distinguent par une ordonnance sage et régulière, par un caractère approprié à la destination du monument. Preti avait écrit sur la théorie de son art. On a de lui un ouvrage posthume, intitulé: *Éléments d'architecture* (en italien), Venise, 1780, in-4°, enrichi d'une préface composée par le comte Jour-

dain Riccati, compatriote de Preti et qui se livrait aussi à l'étude de l'architecture (*voy.* RICCATI, XXXVII, 512).

P—RT.

* **PRETYMAN-Tomline** (le très-révérend sir GEORGE), prélat anglican, né en 1753, d'un commerçant de Bury-Saint-Edmund, comté de Suffolk, acheva ses études dans l'université de Cambridge, où il eut des succès en diverses branches de la science, notamment en mathématiques, et où il exerça un emploi dans l'enseignement. Une circonstance heureuse pour lui fut d'être appelé à diriger l'éducation d'un enfant destiné à être un jour un des plus grands hommes d'État. Son élève, l'illustre Will. Pitt, devenu en 1782 chancelier de l'échiquier, se l'attacha en qualité de secrétaire, et trouva une grande ressource dans sa merveilleuse aptitude pour les calculs ; il le garda ainsi jusqu'en 1787, que lui-même fut élevé au poste de premier lord de la trésorerie. Pretyman, déjà gratifié de quelques sinécures et prébendes, devint alors évêque de Lincoln et doyen de Saint-Paul. Il justifia son élévation par son zèle pour la religion anglicane qu'il tenait particulièrement à dégager de toute affinité avec le calvinisme. L'évêque de Lincoln publia en 1799 un de ses principaux ouvrages, les *Éléments de théologie chrétienne*, 2 vol. in-8°, qui, bien que composés expressément pour l'usage des étudiants en théologie, pouvaient être lus avec profit même par les gens du monde ; aussi l'université à laquelle Pretyman était agrégé fit-elle imprimer en 1803 un abrégé de ce livre, dû au révérend Samuel Clapham. Cependant le livre original n'en fut pas moins attaqué avec vivacité par William Frend dans une suite de lettres adressées à l'auteur.

Celui-ci avait été admis dans la société royale en 1785. En 1813, l'évêché de Londres lui ayant été offert, il le refusa ; et après avoir, pendant plus de trente années, occupé le siège de Lincoln, il accepta en 1820 celui de Winchester. Se trouvant déjà dans une belle position pour les dignités et la fortune, il vit encore son opulence et ses honneurs s'accroître par quelques legs importants qui lui furent faits. En 1803, Marmaduke-Tomline, esq. de Rigby-grove en Lincolnshire, avec lequel il n'avait aucune parenté, lui légua une vaste propriété, à la condition qu'il prendrait le nom de *Tomline*, sous lequel il a été généralement connu depuis. En 1811 l'évêque Tomline publia une *Réfutation de l'imputation de calvinisme* adressée à la religion anglicane, laquelle fut lue avec avidité, et dont il y eut plusieurs éditions. Les deux ouvrages que nous venons de citer, et quelques mandements (*charges*) composent à peu près toutes ses œuvres théologiques. Il s'occupait depuis long-temps de la rédaction d'un ouvrage bien différent : la vie du célèbre ministre dont il avait été le secrétaire confidentiel, avec lequel il avait continué d'avoir des communications jusqu'à sa mort, et dont tous les papiers avaient passé sous ses yeux, comme étant un de ses légataires universels. Les *Mémoires de la vie du très-honorable William Pitt* parurent en 1821, 2 vol. in-4°, et furent d'abord favorablement accueillis du public, bien qu'ils aient été jugés très-diversement. On y reconnut les mérites de la modération et d'un style convenable ; quant à l'impartialité de l'écrivain, elle a été contestée, et de plus un des auteurs de la *Revue d'Édimbourg* a témoigné son étonnement de ce qu'ayant tant

d'avantages de position et tant de moyens d'information sur le sujet qu'il avait à traiter, l'auteur n'ait guère produit qu'un livre fait à coups de ciseaux où il n'y a pas plus de douze pages qui lui appartiennent. Au reste, les deux volumes in-4° qui ont été réimprimés en trois in-8° s'arrêtent à l'époque (1793) où la France révolutionnaire déclara la guerre à la Grande-Bretagne. C'est dans la partie subséquente que Tomline devait s'occuper surtout de la vie privée de son protecteur, mais nous ne savons si cette continuation a été donnée au public. George Pretyman-Tomline, marié en 1784, eut de cette union trois fils, dont deux entrèrent dans la carrière ecclésiastique, et l'autre fut membre de la chambre des communes. Il perdit sa femme en 1826, et ne lui survécut que jusqu'au 14 novembre 1827, ayant atteint l'âge de 77 ans. L.

PREUILLY d'Humières (le marquis) s'était déjà fait remarquer par une mission dans le Levant, en 1672, sur le vaisseau le *Diamant*, mission qui avait déterminé, au mois de déc. 1673, sa promotion au grade de chef d'escadre, lorsqu'il se distingua plus particulièrement au combat livré par Duquesne, le 8 janvier 1676, devant l'île de Stromboli. Dans ce combat opiniâtre, qui dura depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, l'avant-garde, commandée par Preuilly, chargea si vivement les Hollandais que leur propre avant-garde, après avoir perdu son chef, fut bientôt mise en désordre et forcée de plier. La vigueur de l'attaque de Preuilly contribua puissamment au succès de l'action, et favorisa ainsi l'entrée de la flotte française dans le port de Messine. C'est à l'occasion de la manière dont cette

action fut engagée que Ruyter écrivit aux États-généraux *qu'il n'avait jamais vu de circonstances qui fussent arrivées en meilleur ordre, et que de sa vie il ne s'était trouvé à un plus rude combat*. Ce fut encore à Preuilly que le duc de Vivonne confia le commandement de l'avant-garde de l'armée navale de France dans le combat qu'elle livra devant Palerme, le 2 juin 1676, aux flottes espagnole et hollandaise. Vivonne, à son arrivée, trouva l'armée combinée rangée en bataille sur une seule ligne, ayant le môle à sa gauche, le fort de Castellamare derrière elle, et une grosse tour armée de canons à sa droite. Elle était composée de 27 vaisseaux, 19 galères et 4 brûlots. Quelque danger qu'il y eût à l'attaquer dans cette position, Vivonne n'hésita pas. Il prescrivit à Preuilly d'attaquer la tête de la ligne avec les 9 vaisseaux, les 7 galères et les 5 brûlots qu'il commandait. Dès que cette division fut à portée de canon, tout le feu se dirigea sur elle. La division française attendit pour riposter qu'elle fût parvenue à une encablure des vaisseaux ennemis, et mouillée sur ses bouées. Une si grande audace les intimida. Effrayés de la vigueur avec laquelle on les attaquait dans une position qu'ils croyaient inexpugnable, ils coupèrent leurs câbles et allèrent s'échouer sur le môle. Les brûlots, profitant du désordre, abordèrent trois vaisseaux qu'ils incendièrent. Le reste de l'armée suivit l'exemple de Preuilly, et le succès fut tel que l'armée combinée perdit trois mille hommes, 12 vaisseaux, 6 galères et 4 brûlots. Fait lieutenant-général le 30 décembre de la même année, Preuilly fut ensuite chargé de plusieurs missions, et mourut à Brest le 5 juin, 1688.

PRÉVALAYE (PIERRE-BERNARDIN, marquis de la), né vers 1714, entra au service de la marine en 1728, parcourut les divers grades de son arme jusqu'à celui de chef d'escadre, commanda la marine à Brest, fut décoré du cordon rouge, et mourut en 1786. — **PRÉVALAYE** (*Pierre-Dimas*, marquis de la), son fils, né en 1745, entra dans la marine à 14 ans. Il fit plusieurs campagnes; puis, devenu capitaine de vaisseau et décoré de la croix de Saint-Louis, il fut chargé de porter en Amérique le traité de paix conclu en 1783. Là, en récompense des services qu'il avait rendus à la cause de l'indépendance, on lui conféra l'ordre de Cincinnatus. Appelé ensuite sous le ministère de La Luzerne, à faire partie du conseil de marine établi à Paris, il y siégea jusqu'au commencement de la Révolution. Ayant alors émigré, il servit comme caporal à l'armée des princes. Rentré en France sous le consulat, il vécut retiré dans sa terre de la Prévalaye, près Rennes, où il s'occupa d'agriculture jusqu'à la fin de sa vie. Nommé contre-amiral lors de la Restauration, il voulut encore servir; mais son grand âge et ses infirmités y mirent obstacle. Il mourut à la Prévalaye, le 28 juillet 1816. Il avait été membre de l'Académie royale de la marine à Brest, qui le choisit, huit fois, pour secrétaire. Les archives de cette compagnie renferment plusieurs de ses mémoires; en voici les principaux : 1° *Les mots arc de vaisseau et architecture navale*, composés pour le dictionnaire; 2° *Mémoire sur sa campagne de Boston*, en 1778, 27 pag. in-fol; 3° *Mémoire sur une machine propre à faire connaître à tout moment la différence de tirant d'eau*. Sur le rapport de MM. de Bougainville et Duval-Leroy, commissaires chargés de l'examen de

ce mémoire, l'Académie fit immédiatement exécuter la machine proposée. Chargé ensuite par l'Académie de s'aboucher avec M. le comte d'Hector, au sujet de l'observatoire qu'on avait l'intention de construire à Brest sur le terrain du petit couvent près le cours d'Ajot, il rédigea un mémoire dont les conclusions, adoptées en 1781, amenèrent, l'année suivante, l'exécution de cet édifice, remplacé ensuite par celui qui occupe le pavillon central des casernes de la marine. P. L.—T.

PREVIDELLI (JÉRÔME), juriconsulte, né à Reggio, vers la fin du XV^e siècle, était fils d'un tailleur de pierres, ce qui ne l'empêcha pas de faire d'excellentes études. Il s'appliqua surtout à la jurisprudence qu'il professa ensuite avec succès. Grégoire Casali (*voy. ce nom*, VII, 252), dans la famille duquel il avait exercé l'emploi de précepteur, ayant été chargé par Henri VIII, roi d'Angleterre, de négocier l'affaire de son divorce à Rome, y appela Previdelli. Celui-ci avait pour adversaire Bernard de' Santi, avocat de Rieti, défenseur de la reine Catherine d'Aragon. Plusieurs consultations furent données de part et d'autre; des plaidoiries eurent lieu en présence du pape Clément VII et du consistoire. Previdelli publia pendant le cours du procès : 1° *Consilium pro invictissimo rege Angliæ, una cum responsione ad consilium D. Bernardi Reatini, pro illustrissima regina editum*, Bologne, 1531, in-4°, dédié à Grégoire Casali; 2° *Prima disceptatio pro illustrissimo rege Angliæ in sacro publico consistorio coram SS.D. Clemente VII et sacro ejus senatu habita die decima mensis aprilis 1532*; 3° *Secunda disceptatio habita die 17 mensis aprilis 1532*; 4° *Tertia*

allegatio privatim dicta die 27 mensis maii 1532; Rome, in-4°. Ces différentes pièces se retrouvent dans le recueil de consultations imprimé à Francfort en 1571. Malgré tous les efforts de Previdelli pour obtenir la cassation du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, cette union fut déclarée valide par sentence pontificale du 23 mars 1534. Alors il quitta Rome et alla s'établir à Bologne, où il continua d'enseigner le droit et d'exercer la profession d'avocat. Chargé plus tard de la défense d'un habitant de Reggio accusé de meurtre, il s'attira la haine de l'accusateur contre lequel il avait lancé, dans son plaidoyer, des paroles injurieuses. Cet homme, ne respirant que la vengeance, le fit assassiner en 1540. Previdelli survécut peu de jours à cet attentat. Outre les ouvrages que nous avons déjà cités, on a de lui : I. *De teste et ejus privilegiis*, Bologne, 1523 et 1528. II. *De consanguinitate et affinitate*, Pérouse, in-8°. Enfin on lui doit une édition des *Oeuvres* du jurisconsulte Charles Ruini, son compatriote.

P—RT.

PREVOST de Saint-Cyr, nom d'une ancienne famille de Blois, qui avait acquis en 1442 la terre de Saint-Cyr-du-Gaud en Touraine, et qui joignit ce nom à celui de Prevost, qu'elle conserva depuis, ayant possédé cette terre de père en fils pendant plus de trois cents ans. Cette famille donna à la haute magistrature un de ces hommes rares qui marquent dans l'histoire de leur siècle. Ce fut *Bernard Prevost de Morsan*, né en 1517, président à mortier du parlement de Paris. Sa compagnie, dont il était l'honneur et le guide, le députa souvent vers les rois Charles IX et Henri III. L'un des magistrats qui refusèrent de signer la ligue en 1577, il ne voulut

pas même adopter les restrictions avec lesquelles le président de Thou et quelques autres la signèrent. Sa mort, arrivée le 12 sept. 1585, fut un sujet de deuil pour sa compagnie. Ce magistrat ne porta jamais le nom de Saint-Cyr, étant cadet de sa maison, et ce surnom étant réservé aux aînés. C'est de son frère, Jean Prevost, que descendent MM. de Saint-Cyr, dont l'un se rendit auprès des princes français en 1790. Hippolyte de Saint-Cyr, son fils, alla aussi à Colblentz, et quoique encore enfant, il s'offrit en otage pour le roi Louis XVI. On peut voir sur cette famille la *Gazette de Paris*, du 1^{er} déc. 1791. M-D j.

PRÉVOST (JEAN), poète dramatique, était né, vers 1580, à Dorat dans la Basse-Marche, d'une famille honorable, mais pauvre. Il embrassa la profession d'avocat, et chercha dans la culture des lettres un délassement aux travaux du cabinet. Une jeune personne qu'il était sur le point d'épouser tomba malade et mourut après l'avoir institué son héritier. Le testament fut cassé pour défaut de formes, et le malheureux Prevost, n'ayant pu payer les frais du procès, fut mis en prison. Abel de Sainte-Marthe, son ami, auquel il a dédié sa tragédie d'*Hercule*, vint à son secours, et finit par le tirer d'embaras; mais Prevost ne tarda pas à s'y replonger en contractant un mariage d'inclination. Il mourut, encore jeune, à Paris, le 13 mars 1622, laissant une veuve et plusieurs enfants dans la misère. On a de lui : I. *Les imprécations et furies contre le parricide commis en la personne de Henri IV*, trad. du latin de Nicol. Bourbon, dans le *Recueil* publié par G. Dupeyrat, 1611, in-4°. II. *Apothéose du très-chrétien roi de France et de Navarre Henri IV, à la reine*

régente, Poitiers, 1613, in-12. III. *Tragédies et autres œuvres poétiques*, Poitiers, 1614 et 1618 in-12. Ce recueil contient quatre tragédies : *OEdipe*, *Turnus*, *Hercule* et *Clotilde*. Les trois premières sont imitées des anciens; la quatrième est moins l'histoire de la reine Clotilde que celle de l'établissement de la ville de Noblat, qui reconnaît saint Léonard pour son fondateur et son patron. Dans la dédicace, l'auteur déclare avoir composé cette pièce à la demande de quelques habitants de cette ville qui, « désirant, dit-il, de conserver leurs privilèges, en ont voulu perpétuer la mémoire par mes écrits, s'il ont pouvoir de parvenir à la postérité. » L'abbé Oroux, dans son *Histoire de saint Léonard* (Paris, 1760, in-12), ne porte pas un jugement favorable de la tragi-comédie de *Clotilde*, dont il trouve le sujet mal exposé et les détails ridicules. Il y a une courte analyse des tragédies de Prévost dans l'*Histoire du théâtre français*, t. IV, p. 198-202; et dans la *Biblioth. du théâtre français* attribuée au duc de La Vallière, I, 454-58. Les autres productions de Prévost sont *le Dauphin couronné*, trad. du latin du P. Vital Théron, jésuite; des sonnets, des épigrammes, des odes, des épîtres, parmi lesquelles on distingue une *Ode à Bacchus* et une épître de *Phylis à Démophon*, imitée d'Ovide; l'*Eloge de l'Ane*, etc. M. Joulliéton a donné une notice sur l'auteur dans l'*Histoire de la Marche*, II, 103.

PREVOST (JEAN), médecin, né le 4 juillet 1585 à Dilsperg, près de Bâle, fit ses études au collège des jésuites de Dole, puis alla suivre des cours de philosophie à Molsheim et à Dillingen où il reçut, en 1603, le degré de maître ès arts. L'archiduc

d'Autriche Léopold, évêque de Strasbourg, l'ayant pris sous sa protection, résolut de l'envoyer en Espagne étudier la théologie, et se chargea de tous les frais de son éducation. Parti en 1604 pour aller s'embarquer à Gênes, Prevost visita en route plusieurs villes d'Italie, s'arrêta à Padoue et y fréquenta les cours de l'université, notamment ceux de médecine du savant professeur Hercule Sassonia. Renonçant dès lors au projet de suivre la carrière ecclésiastique, il n'eut plus d'autre désir que de cultiver la science médicale; mais cette détermination le priva des bienfaits de l'évêque de Strasbourg. Il se créa des ressources en donnant des leçons particulières de philosophie et de belles-lettres; bientôt un riche seigneur de Padoue le logea généreusement chez lui. Tandis qu'il s'appliquait avec ardeur à la médecine, il apprenait les mathématiques sous le célèbre Galilée. Enfin ses progrès dans l'art de guérir furent si rapides, qu'il reçut le bonnet de docteur en 1607 et obtint beaucoup de succès dans la pratique. Devenu médecin de la nation allemande, c'est-à-dire des étudiants allemands de l'université de Padoue, en 1612, il fut nommé l'année suivante interprète d'Avicenne, occupa plus tard une chaire de médecine pratique, et succéda, en 1617, à Prosper Alpini (voy. ce nom, I, 634) dans les fonctions de professeur de botanique et de directeur du jardin des plantes. On voulut l'attirer à Bologne en lui offrant des appointements considérables; mais il refusa de quitter sa patrie adoptive. Cependant la peste s'étant déclarée à Padoue en 1631, Prevost se retira avec sa famille dans une maison de campagne où il perdit quatre de ses enfants. Le chagrin qu'il en conçut lui

causa une fièvre violente dont il mourut quelques jours après, le 3 août de la même année; il n'était âgé que de 46 ans. Pour honorer la mémoire de ce savant professeur, la nation allemande des artistes fit placer l'inscription suivante dans l'école de médecine de Padoue :

JOANNI PREVOTIO RAUBACO,
Philosopho ac medico insigni,
Practicæ extraordinariæ professori
primario,
Civi et doctori desideratissimo,
Natio Germana artistarum
Posuit anno 1634.

On a de lui : I. *De reñediorum cum simplicium tum compositorum materia*, Venise, 1611, in-12. II. *De lithotomia, seu calculi vesicæ sectione, consultatio*, Ulm, 1618, in-4°; Leyde, 1638, in-4°. On a joint à la première édition les *Observations médicinales* de Grégoire Horst, et à la seconde le traité *De calculo* de Beverwyck. III. *Medicina pauperum*, etc.; *huic adjungitur ejusdem autoris libellus aureus de venenis et eorum alexipharmacis*, Francfort, 1641, in-12; Lyon, 1643, in-12; Paris, 1654, in-24; Pavie, 1660, in-12; ibid, 1718, in-8°. IV. *De compositione medicamentorum libellus*, Rinteln, 1649, in-12; Francfort, 1656, in-12; Amsterdam, 1665, in-12; Padoue, 1666, in-12. V. *Opera medica posthuma*, Francfort, 1651, in-12; ibid., 1656, in-12; Hanau, 1666, in-12. Ce recueil contient la plupart des écrits que nous venons de mentionner, ainsi que le *Cosmetice* de Jean Stefani, médecin de Venise. VI. *Semiotice, sive de signis medicis enchiridion. Accessit de componendorum medicaminum ratione, necnon de mensuris et ponderibus medicis syntagma*, Venise, 1654, in-24. VII.

Selectiora remedia multiplici usu comprobata, Francfort, 1659, in-12; et, sous ce titre : *Hortulus medicus*, Padoue, 1666, in-12; ibid., 1681, in-12. VIII. *De urinis tractatus*, Padoue et Francfort, 1667, in-12 et in-8°. IX. *De morbosità uteri passionibus tractatio*, Padoue et Francfort, 1669, in-8°. X. *Consilia medica*, avec les *Curationes exoticæ* de Georges-Jérôme Welsch, Ulm, 1676, in-4°. Les nombreuses éditions des différents ouvrages de Prevost prouvent la réputation que l'auteur s'était acquise et l'estime que l'on faisait de ses écrits, dont quelques-uns ont été mis à contribution et publiés par le savant Welsch, dans son livre intitulé : *Sylloge curationum et observationum medicinalium centuriæ VI*, Ulm, 1668, in-4°. — PREVOST (Nicolas), médecin, né à Tours où il exerçait son art, vers la fin du xv^e siècle, est auteur d'une pharmacopée générale, dans laquelle il réunit toutes les formules usitées jusqu'alors. Son ouvrage, imprimé à Lyon en 1500, sous le titre de *Grand antidotaire*, fut le premier de ce genre, imprimé en France et très-probablement en Europe, car nous n'en connaissons aucun publié dans le xv^e siècle. — Il ne faut pas le confondre avec un autre Nicolas PREVOST, né à Orléans en 1641, bénédictin de l'abbaye de Noyers, en Touraine, dont il existe en latin deux ouvrages manuscrits, l'un sur les abbés, l'autre sur les bienfaiteurs de cette abbaye.

R—D—N.

PREVOST (CLAUDE-JOSEPH), juriste, né à Paris le 7 oct. 1672, fut très-jeune avocat au parlement et acquit beaucoup de réputation par ses profondes connaissances en droit et dans les matières civiles et criminelles, soit dans les ma-

tières ecclésiastiques. Il devint un des avocats de l'université, et avocat du roi à la capitainerie des chasses de Vincennes. En 1731 il partagea la disgrâce de dix de ses confrères, et fut exilé pendant quelques mois à Mayenne, par suite des contestations, alors si fréquentes, entre les parlements et le clergé. Il fut élu bâtonnier de son ordre en 1741, et mourut octogénaire à Paris, le 28 janvier 1753. Outre plusieurs mémoires et consultations, on a de lui, sous le voile de l'anonyme : I. *Lettre d'un avocat de province à un avocat au parlement de Paris, au sujet de la prétention du substitut qui servait pendant les vacations*, 1721. II (avec J. Meslé). *Règlements sur les scellés et inventaires, tant en matière civile que criminelle*, Paris, 1734, 1756, in-4°. III (avec le même). *De la manière de poursuivre les crimes dans les différents tribunaux du royaume, avec les lois criminelles de la France*, Paris, 1739, 2 vol. in-4°. IV. *Principes de jurisprudence sur les visites et rapports judiciaires des médecins, chirurgiens, apothicaires et sages-femmes*, ouvrage posthume, publié par Duchemin, avocat, avec un avertissement contenant quelques détails sur la vie de l'auteur, Paris, 1753, in-12. Prevost a composé la *Préface* du *Mémorial* alphabétique des tailles ; on croit qu'il a eu part aux *Observations sur le Traité des contrats de mariage*, et qu'il a été le collaborateur de Jean Meslé pour le *Traité des minorités, tutelles et curatelles ; des gardes et gardiens*, etc., avec les *règlements et arrêts intervenus sur ce sujet*, Paris, 1752, in-4° ; une nouvelle édition, augmentée, a été publiée en 1785, in-4° (voy. MESLÉ, XXVIII, 407).

P—RT.

PREVOST (PIERRE-ROBERT LE), né à Rouen en 1675, embrassa l'état ecclésiastique et se fit remarquer par son talent pour la prédication. Désirant se perfectionner dans l'éloquence de la chaire, il vint à Paris entendre les orateurs célèbres de l'époque, et y obtint lui-même de brillants succès. En 1705, il prononça le panégyrique de saint Louis à la chapelle du Louvre, en présence des membres de l'Académie française, selon l'usage alors suivi par cette compagnie. Il prêcha aussi plusieurs fois à Versailles, devant la cour, et fut chargé de la station de l'Avent en 1714 et 1727, et de celle du carême en 1718; ce qui lui valut le titre de prédicateur du roi. Nommé à un canonicat de l'église de Chartres en 1718, il soutint dignement la réputation qu'il s'était déjà acquise dans cette ville, où il mourut en 1736. Son éloge, composé par le chanoine Cheret, son confrère, qui fut depuis curé de Saint-Roch à Paris, se trouve dans le *Mercure de France* du mois d'octobre 1736. Outre ses sermons, on a de Le Prevost quatre oraisons funèbres, qui ont été imprimées séparément : 1° celle du cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg, prononcée en 1704 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris ; Fléchier en parle avec éloge dans ses lettres ; 2° celle de Godet des Marais, évêque de Chartres, prononcée, en 1710, dans la cathédrale de cette ville ; 3. celle de Louis XIV, prononcée en 1715, à Beauvais et à Rouen ; 4° celle du duc de Berry, prononcée à l'abbaye de Saint-Denis. Elles ont été réunies et publiées sous le titre de *Recueil des oraisons funèbres de l'abbé Le Prevost*, Paris, 1765, in-12. Ce volume contient aussi le *Panégyrique de saint Louis*. L'éditeur, A.-M. Lotin (voy. ce nom,

XXV, 86, y a joint un précis de la vie de l'auteur et une notice en tête de chaque oraison funèbre. — **PREVOST (Jean LE)** naquit à Arras vers 1570, entra dans la compagnie de Jésus, et professa long-temps la philosophie et la théologie scolastique à Douai et à Louvain. Il reçut le doctorat en 1617, et mourut à Mons le 8 juin 1634. On a de lui des *Commentaires*, en latin, sur la Somme de saint Thomas, imprimés à Douai, 1629, 1631, in-fol. — **PREVOST (Jean LE)**, né en 1600, fut d'abord curé de la paroisse de Saint-Herbland, puis chanoine et bibliothécaire de la cathédrale de Rouen, où il mourut en 1648. Il s'était beaucoup occupé des antiquités de sa province, et il laissa en manuscrit une *Histoire ecclésiastique de Normandie*, et des *Recherches sur la Normandie*. Il est auteur du *Calendrier historique*, imprimé en tête du rituel de Rouen, 1640, et de la liste des archevêques de Rouen (*series archiepiscoporum Rothomagensium*), imprimée dans le recueil des statuts synodaux du diocèse de Rouen, 1653, in-8°. Enfin Le Prevost a donné, avec deux de ses confrères, Georges Ridet et Jacques Malet, une édition du livre *De officiis ecclesiasticis* de Jean de Bayeux, évêque d'Avranches, puis archevêque de Rouen, enrichie de notes, Rouen, 1642, in-8°. Lebrun-Desmarettes (*voy.* ce nom, XXIII, 503) en a publié une nouvelle édition, à laquelle il a joint aussi des notes, en conservant celles des premiers éditeurs, Rouen, 1679, in-8°.

P — RT.

PRÉVOST (PIERRE), célèbre physicien et littérateur, naquit à Genève le 3 mars 1751, fils d'Abraham Prévost, qui, ministre protestant, fut régent de la première classe, peu après pasteur de la ville, et plus tard prin-

cipal du collège. Pierre Prévost n'eut qu'un frère, qui suivit la carrière du droit et devint conseiller d'État; lui-même, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, fit trois ans et demi de théologie; mais il renonça à cette carrière, entra dans la faculté de droit, et fut, d'après un usage alors assez général à Genève, reçu avocat et docteur en droit (1773). Son goût le portant à l'enseignement, il accepta une place d'instituteur en Hollande, qu'il quitta au bout d'une année, pour aller faire un voyage de quelques mois en Angleterre. A son retour il entra comme instituteur dans la famille Delessert, avec laquelle il conserva toujours des relations d'amitié. C'est à cette époque qu'il eut occasion de connaître à Paris Jean-Jacques Rousseau. Il aimait à se rappeler ses conversations avec cet homme célèbre, et, par suite de cette liaison, il donna plus tard (1780), à l'édition posthume des œuvres de cet écrivain, un fragment sur l'*Alceste* de Gluck, et en 1804, aux *Archives littéraires*, une lettre sur J.-J. Rousseau. Pendant son séjour à Paris, il s'occupa aussi de sa traduction d'Euripide, qui fut publiée en 1778 et 1782 (1), puis insérée dans le Théâtre des Grecs de l'édition de Cussac (1785). Cet ouvrage mérite à son auteur un rang honorable parmi les philologues, et il passe encore pour une des meilleures traductions du Théâtre Grec. Plus tard, il publia dans les *Archives littéraires* (1805), trois fragments sur la philosophie d'Euripide. Pendant ces années de

(1) L'*Oreste* seul fut publié en 1778. Le IV^e vol. de l'édition de 1782, fut imprimé à l'insu de l'auteur sur des manuscrits incomplets; mais Prévost remplit ces lacunes dans l'édition de Cussac, où sa traduction d'Euripide se trouve du t. IV, p. 303, au t. X, p. 135.

travail, Prévost refusa quelques offres honorables qui lui avaient été adressées d'Angleterre et d'Allemagne ; mais, en 1780, le roi de Prusse, Frédéric II, lui fit proposer deux places qu'il accepta : celle de membre de l'académie des sciences de Berlin, et celle de professeur de philosophie dans l'académie des nobles. Pendant les quatre années qu'il passa dans cette capitale, Prévost vécut dans l'intimité de Bitaubé, ce qui fut pour lui un nouveau motif de cultiver la littérature grecque. Il s'occupa aussi de philosophie avec Mérian et de chimie avec Lagrange, qui cherchait alors, dans l'étude de cette science, une diversion à ses travaux mathématiques. A cette époque Prévost publia plusieurs mémoires scientifiques, entre autres une lettre sur les aérostats. A son entrée dans l'académie de Berlin, il avait donné une dissertation intitulée *Économie des anciens gouvernements, comparée à celle des modernes* (Berlin, 1783, in-8°), où il montrait déjà une grande aptitude aux recherches d'économie politique. Il ne connut qu'un ou deux ans plus tard l'ouvrage d'Adam Smith sur la *Richesse des nations*, qui ouvrit un nouveau champ à ses méditations. Dans la suite il traduisit de l'anglais l'écrit de Benjamin Bell sur la disette, 1804, in-8°, et l'essai de Malthus *Sur le principe de population*. Il publia aussi divers mémoires d'économie politique dans la *Bibliothèque universelle de Genève* et dans d'autres journaux.— En 1784, il fut ramené dans sa patrie par le désir de revoir son père, qu'il trouva mourant. Malgré les sollicitations les plus flatteuses du roi de Prusse et de quelques amis, il ne put résister au bonheur de vivre dans sa famille, et il quitta Berlin pour accepter la place de pro-

fesseur de belles-lettres à Genève. Il prononça, à la cérémonie des promotions, un discours latin sur le *Principe des beaux-arts et particulièrement de la poésie*, discours qu'il remania et inséra ensuite dans les mémoires de l'académie de Berlin. Appelé à Paris en 1785, pour donner ses soins à l'édition des classiques grecs de Cusac, il s'y livra en même temps à son penchant pour les études de physique et de philosophie, et il renonça à la chaire de belles-lettres dans l'académie de Genève. A son retour dans cette ville, il se livra avec ardeur à divers sujets d'études ; il inséra un grand nombre d'articles dans une feuille hebdomadaire qui paraissait alors sous le titre de *Journal de Genève, 1787-1792*, in-4°, ainsi que dans plusieurs recueils scientifiques ou académiques. En 1788, il publia son livre sur *l'Origine des forces magnétiques*, un vol. in-8°, qui commença à lui donner rang parmi les physiciens. Ce fut dans cette même année qu'il épousa M^{lle} Louise-Marguerite Marcet ; mais leur union ne fut pas de longue durée, car sa jeune épouse mourut des suites de sa première couche, laissant un fils qui porte aujourd'hui son nom d'une manière honorable.— Prévost était devenu membre du conseil des deux-cents en 1786 ; il s'y occupa souvent d'affaires publiques sans perdre de vue les lettres et la philosophie. En 1793, il se présenta à un concours ouvert pour la chaire de philosophie, et il obtint la place à la suite d'épreuves soutenues avec distinction. Dans la même année, le vœu de ses concitoyens l'appela à faire partie de l'assemblée nationale. Il aurait voulu tempérer, par sa modération, l'ardeur souvent trop grande de cette assemblée, et y soutenir les établissements d'instruction publique ; mais,

voyant ses efforts infructueux, il donna sa démission au bout de quatre mois, et resta dès lors étranger aux affaires publiques. L'année suivante, il se trouva compris dans les arrestations révolutionnaires. Rendu à la liberté, après vingt jours de détention, il reprit ses fonctions académiques, et se rendit très-utile en 1798, comme membre de la commission qui régla les conditions de la réunion de Genève à la France. Quand Prévost fut nommé professeur de philosophie, il se trouva être le collègue de son ami Pictet, dans la faculté des sciences; et, d'après un ancien usage de l'académie de Genève, il partagea avec lui l'enseignement de quelques branches des sciences physiques. Il s'appliqua surtout à développer d'une manière élémentaire les lois de la pesanteur et de l'attraction, celles de l'optique, et quelques autres points de physique générale. En 1810, il fut nommé professeur de physique générale. Quant à la philosophie proprement dite (qu'on désignait à Genève sous le nom de philosophie rationnelle), il donnait un soin particulier à l'exposition de la logique, qu'il savait rendre fort intéressante en enrichissant ses leçons d'un grand nombre d'exemples tirés de diverses sciences. Il embrassait toutes les branches de cette étude immense, en réduisant toutefois à de courtes dimensions celles qui ont peu d'applications pratiques ou qui tendent à repaître l'esprit des jeunes gens d'hypothèses hasardées, ou de théories qui se renversent les unes les autres. Ses *Essais de philosophie*, ou *Étude de l'esprit humain*, publiés en 1804, sont un résumé clair de l'enseignement qu'il donnait, mais on en regrette la brièveté. Ce que cet ouvrage ne peut faire suffisamment compren-

dre, c'est la manière précise et intéressante avec laquelle Prévost savait se mettre à la portée de jeunes élèves souvent trop inattentifs. Il aimait à employer, dans cet enseignement familial, une méthode qui se rapprochait de la méthode socratique; il rendait ses élèves actifs dans leurs études, en leur faisant débattre entre eux des points de doctrine sous forme de thèse, et en leur faisant rendre compte des leçons précédentes avec une précision qui les accoutumait à l'appréciation de la vérité. Il s'intéressait à eux comme un père, écoutait et sollicitait même leurs observations, répondait à leurs objections avec une patience inaltérable, et faisait, en un mot, de son enseignement une étude pratique de logique. Il avait particulièrement porté son attention sur les questions les plus importantes de la physique générale, ce qu'il dut en partie à ses relations avec G.-L. Le Sage, dont il avait reçu les leçons dans sa première jeunesse et dont il était devenu l'ami. On trouve dans plusieurs de ses travaux sur la physique des traces sensibles de l'influence que ce savant avait exercée sur son esprit. En 1791 Prévost inséra dans le Journal de physique un mémoire très-remarquable sur l'*Équilibre du feu*, et, l'année suivante, il publia ses *Recherches sur la chaleur*. Cet ouvrage, écrit bien des années avant que les expériences de Rumford et de Leslie eussent enrichi la science d'un grand nombre de faits précieux, offre cela de remarquable, qu'avec le peu de faits précis que l'on connaissait alors, et par les seuls efforts d'une imagination active, dirigée par une logique serrée, Prévost sut établir les principes et pressentir les lois que les expériences sont ensuite venues confirmer;

exemple mémorable dans l'histoire des sciences, et qui montre la sagacité avec laquelle il savait déduire d'importantes conséquences de faits peu nombreux encore, et qu'il avait un des premiers tenté de coordonner. Plus tard, lorsque les expériences eurent confirmé ses prévisions, il donna son ouvrage sur le *Calorique rayonnant* (1809), et son *Exposition des principes de la chaleur rayonnante* (1832), qui restent parmi les ouvrages de physique les plus appréciés des savants. Il traita aussi plusieurs points particuliers de cette théorie dans des mémoires spéciaux, et s'occupa d'en faire des applications à divers phénomènes naturels. D'autres ont suivi cette direction, et l'on peut citer les travaux d'Ullélls sur la rosée, comme une des belles conséquences de la théorie de Prévost. Au milieu de ces travaux relatifs aux sciences physiques, il ne négligeait pas ses études philosophiques. En 1799, il obtint l'accessit d'un prix proposé par l'Institut de France sur l'*Influence des signes relativement à la formation des idées*, et cette société l'admit l'année suivante au nombre de ses correspondants. En 1802, Prévost lut, aux promotions scolastiques de Genève, des *Remarques sur l'âme humaine*, suivies de l'explication d'un passage du Timée. Peu d'années auparavant, il avait lu à la même cérémonie un discours sur les *Causes qui ont favorisé à Genève les établissements d'instruction publique*. Il a, dans diverses biographies, rendu un tribut d'hommages à quelques-uns de ses devanciers ou de ses contemporains. Ainsi en 1805 il fit paraître une notice sur la vie et les écrits de G.-L. Le Sage, qui était mort l'année précédente sans avoir publié ses recherches sur la cause de l'attraction.

Cette notice, enrichie de plusieurs observations scientifiques, suppléa en partie à ce que Le Sage n'avait pu faire lui-même, et plus tard (1818) Prévost rendit un nouvel hommage à son ami en publiant un traité inédit de Le Sage sur la physique mécanique, qu'il fit suivre d'un second traité sur le même sujet, dont il était l'auteur. Il a donné aussi les biographies du docteur Odier, son ami, et de Bénédict Prévost, son parent (*voy. ODIER*, XXXI, 502, et *PRÉVOST*, XXXVI, 59); enfin des notes biographiques sur Young-Coraï et Dugald Stewart. La manière dont il étudiait la philosophie ressemblait beaucoup à la méthode écossaise. Il traduisit la première partie des *Éléments de philosophie* de Dugald Stewart, avec qui il entretenait une correspondance active, bien qu'il ne l'eût vu qu'une seule fois en 1792. Même sous le rapport littéraire, il aimait à se rapprocher de cette école, comme le prouve le soin qu'il a pris de traduire le *Cours de rhétorique* de Blair, traduction qui a eu deux éditions. En 1795, Prévost avait épousé Jeanne-Louise Marcet, parente de sa première femme, et dont il eut trois fils. Sa vie fut dès lors partagée entre les travaux scientifiques, les soins qu'exigeait l'éducation de ses fils et les devoirs que lui imposaient ses fonctions académiques, dont il s'acquitta toujours avec zèle. A la renaissance de la république de Genève en 1814, il fut appelé à faire partie du conseil représentatif, où il se distingua par sa modération et par son dévouement. Ses discours, en général simples et sans apparat oratoire, exerçaient une action prononcée sur ses collègues; il y maniait avec calme, mais avec habileté, les armes d'une dialectique serrée, et il savait

les allier quelquefois avec une légère teinte d'ironie douce, fine et toujours polie, qui le rendait un jouteur redoutable dans l'escrime de la discussion, en même temps que la haute considération dont il jouissait lui conciliait les opinions. Ayant atteint l'âge de 72 ans, il crut devoir quitter les fonctions de l'enseignement et peu après les conseils dont il faisait partie. Sa force intellectuelle était cependant encore dans toute sa vigueur, mais il ne voulait pas s'exposer au risque de la moindre déchéance. Il continua des travaux analogues à ceux qui avaient occupé sa vie, et il se tint toujours au courant du progrès des sciences. A un âge où la plupart des hommes ne cherchent que le repos, il publia plusieurs mémoires originaux dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, dans les *Annales de Physique et de Chimie* et dans le *Recueil des Mémoires de la société de physique de Genève*. Ses habitudes d'observation psychologique ne l'abandonnèrent point dans son extrême vieillesse. Il étudiait la lente diminution de ses facultés physiques, et même celle de ses facultés intellectuelles, avec le sang-froid d'un observateur et comme s'il eût été question d'un autre. Notant lui-même comment peu à peu les idées de temps et d'espace s'affaiblissaient dans sa tête, il étonnait ses amis par la clarté avec laquelle il observait et analysait les légères atteintes que l'âge apportait à la lucidité de son esprit. Le 26 nov. 1828, il fit une chute qui le força de garder le lit, et au bout de quatre mois il fut encore atteint d'une sorte de fluxion de poitrine attachée à la vieillesse, et qui le conduisit au tombeau le 8 avril 1839. Il était âgé de 88 ans accomplis, correspondant de l'Institut de France,

membre de l'Académie de Berlin, des sociétés royales de Londres et d'Édimbourg. Réunissant à un degré remarquable deux qualités qui se concilient rarement, la variété et la profondeur des connaissances, Prévost a exercé son intelligence dans des études très disparates, la philologie, la philosophie, l'économie politique, la physique, et il a laissé dans chacune de ces sciences des travaux importants. Outre les ouvrages que nous avons cités, ce savant a publié un grand nombre de mémoires dans différents recueils scientifiques ou littéraires; on peut en voir la nomenclature complète dans la *France littéraire*, de M. Quérard. On trouve une notice sur Pierre Prévost dans la *Bibliothèque universelle de Genève* (1839, section des sciences), par M. de Candolle, qui avait été son élève; elle nous a fourni la plupart des détails que nous venons de donner.

A—Y.

PRÉVOST (AUGUSTIN), comédien et auteur dramatique, né à Paris en 1753, était filleul ou peut-être même fils naturel du dernier prince de Conti, qui en avait eu plusieurs autres, et qui prit soin de son éducation. Il est assez probable que Prévost était fils d'une comédienne, et que la nature eut plus d'influence que l'éducation sur sa destinée. Donc il se fit comédien, et après avoir joué pendant plusieurs années, sur divers théâtres de province, où il ne put acquérir ni talent ni réputation, il revint à Paris et s'y chargea, en 1795, de la direction de l'un des théâtres du boulevard du Temple. Ce théâtre fondé en 1774, sous le titre de *Théâtre des Associés*, avait pris, en 1792, le titre de *Théâtre Patriotique*, sous la direction de Salé, qui avait obtenu d'y faire jouer tous les chefs-d'œuvre de nos grands auteurs, sans que

cette concurrence portât ombrage aux comédiens français, car ils s'amusaient à venir y voir parodier leur répertoire et leur jeu. Prévost fut le successeur de Salé, qui venait de mourir, et il prit humblement le titre de directeur du *Théâtre sans Préention*, où il était en même temps auteur, acteur, régisseur, répétiteur, souffleur, décorateur, machiniste, buraliste, etc. ; sa femme comptait parmi les acteurs qu'il payait régulièrement trois fois la semaine. Prévost y a donné plusieurs pièces très-médiocres, mais dans lesquelles il tirait vanité, malgré son extrême modestie, d'avoir respecté les mœurs : *Victor*, ou *l'Enfant de la forêt*, comédie historique en 5 actes et en prose, 1793, 2^e édition, 1803; *l'Utilité du Divorce*, comédie en 3 actes, en prose, 1798-1802; *le Jacobin espagnol*, comédie en 4 actes, en prose, 1798; *la Vengeance inattendue*, ou *le Triomphe de la Vertu*, tragi-comédie héroï-comique en 5 actes, en prose, 1799-1802; *le Gras et le Maigre*, folie-vaudeville, farce-comique, caricature ou tout ce qu'on voudra, en un acte, en prose, (sans date); *les Femmes duellistes*, ou *Tout pour l'Amour*, comédie en trois actes, en prose, 1800; *Repentir et Générosité*, drame en 5 actes, en prose, 1802; *le Retour d'Astrée*, ou *la Correction des Mœurs*, pièce allégorique et mythologique, en 1 acte, en prose, 1802; *les Deux Contrats*, ou *les Menteurs*, comédie en 1 acte, en prose, 1802; *Ribotte le Savetier*, comédie en 2 actes, en prose, 1802; *le Valet à trois maîtres*, ou *les Deux fous raisonnables*, com. en 3 act., en prose, 1802; *les Victimes de l'ambition*, drame en 5 act., en prose, 1802; *l'Amable Vieillard*, comédie en 3 actes, en prose, 1803; *la Marchande d'amadou* et *la Marchande de gâteaux*

de Nanterre, folie-parade, caricature du jour, en un acte, en prose, mêlée de vaudevilles grivois, 1804; *le Cranomanis*, ou *le Docteur Manicrains à Paris*, comédie - vaudeville en 1 acte, en prose, 1805; *Un tour de Carnaval*, ou *la Moitié du monde joue l'autre*, comédie en un acte, en prose, 1806. On lui attribue aussi, peut-être à tort, une comédie de *Cadet-Roussel*, en 1 acte, en prose, 1802. Prévost détestait la secte des philosophes, les impies et les athées, se moquait de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, et se félicitait de n'avoir pas à faire amende honorable, au lit de la mort, comme La Harpe. Il se roidissait contre la censure et avait son franc-parler contre la liberté et contre le despotisme. Lorsqu'en 1807, son théâtre sans prétention eut été compris dans le fameux décret impérial qui fermait la majeure partie des petits spectacles de Paris, Prévost en fut inconsolable et disait de Napoléon : « Cet homme m'a bien trompé ; nous verrons où le conduira le grand coup d'État qu'il vient de faire. » Quant à lui, toujours honnête homme, il fit placarder sur les murs de Paris une invitation aux créanciers de son théâtre de se présenter à sa caisse tous les jours, de midi à quatre heures. Ruiné complètement, il montrait une petite lanterne magique au jardin Marbeuf, en 1820, et la seconde légion de la garde nationale fit pour lui une collecte, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. Il mourut dans la plus profonde misère, à l'âge de 77 ans, le 1^{er} août 1830, et non pas en 1825, comme l'a dit Brazier. Son théâtre, devenu en 1809 café d'Apollon, puis en 1816, théâtre des Acrobates, lorsqu'il fut concédé à la famille Saqui, a passé, vers 1832, à

M. Dorsay, son successeur, et a reçu le nom de Théâtre du Temple. A—r.

PREVOST (GEORGE), général anglais, né en 1767, entra dès sa jeunesse dans la carrière des armes au service d'Angleterre, et fit toutes les guerres de la révolution française sur le continent et en Amérique. Ce fut lui qui commanda en 1809, particulièrement, avec lord Maitland, l'attaque de la Martinique, où il déploya un grand courage en s'emparant, avec l'avant-garde, des hauteurs de Sourière. En sept. 1812, il était lieutenant-général gouverneur des possessions anglaises de l'Amérique septentrionale, et il fit en cette qualité un rapport au ministère britannique sur la capitulation du fort américain de Michilimackinac, dans le Canada, dont les troupes anglaises s'étaient emparées. Il l'informa ensuite de la reddition du fort Détroit et de différents succès obtenus par les généraux Brock et Hall, qui étaient sous ses ordres. Dans le mois de novembre suivant, son aide-de-camp, le capitaine Fulton, vint annoncer une nouvelle victoire des troupes anglaises, qui avaient repoussé une invasion des Américains dans le Haut-Canada. Neuf cents des leurs avaient été faits prisonniers ; mais les Anglais y avaient perdu le major général Brock, tué sur le champ de bataille. Plus tard, ces succès furent suivis de plusieurs revers, notamment à Plattsbourg où, vivement poursuivi par les Américains, Prevost fut obligé d'abandonner ses blessés et son artillerie. Cet échec lui fit perdre son commandement dans l'Amérique du Nord. Un procès lui fut même intenté, mais il tomba malade avant qu'on l'eût commencé, et mourut à Londres dans le mois de janvier 1816. M—Dj.

PRICE (GUILLAUME), orientaliste anglais, né en 1780, fit de très-bonnes études, et entra dès sa jeunesse au service de la Compagnie des Indes, où il eut le grade de capitaine. En 1810, il fut attaché, en qualité d'interprète et de secrétaire-adjoint, à l'ambassade de sir Gore Ouseley, en Perse, et profitant de la fréquentation de l'ambassadeur Mirza Aboul-Haçan-Khan (v. LVI, 39), que l'on ramenait dans sa patrie, il apprit de lui la prononciation correcte de la langue persane. Pendant qu'il était à Chiraz, il s'occupa surtout à déchiffrer et à expliquer les caractères cunéiformes, ou à têtes de clous, dont se composent les inscriptions gravées sur les célèbres ruines de Persépolis. L'étude spéciale qu'il avait faite des langues orientales durant un long séjour en Asie, lui permit, à son retour en Angleterre, de se livrer à la composition de plusieurs ouvrages qu'il publia successivement en anglais : I. *Dialogues et grammaire de la langue persane*, Worcester, 1822, in-4°. II. *Grammaire des trois principales langues de l'Orient, l'Hindoustani, le Persan et l'Arabe, rédigée sur un plan entièrement neuf et très-facile, à laquelle est jointe une suite de dialogues persans, composés exprès pour l'auteur, par Mirza Mohammed Saleh de Chiraz, et accompagnés d'une traduction anglaise*, Londres, 1823, pet. in-4°. III. *Voyage de l'ambassade anglaise en Perse*, avec fig., 1825, 2 vol. in-4°; on y trouve deux *Mémoires sur les antiquités de Persépolis* et sur celles de *Babylone*, qu'il en a extraits depuis et qu'il a publiés séparément, 2 vol. in-4°. Il ne paraît pas que les explications superficielles que Price y a données des fameuses inscriptions de Persépolis soient regardées comme

plus claires, plus complètes et plus savantes que les divers systèmes émis par tous les antiquaires qui, avant et après lui, ont entrepris de les traduire. IV. *Éléments de la langue sanskrite*, ou *Guide facile des langues de l'Inde*, Londres, 1827, in-4°. V. *Nouvelle grammaire de la langue hindoustani*, suivie d'extraits des meilleurs auteurs, de phrases familières et de dialogues en caractères originaux, avec la traduction anglaise, Londres, 1828, in-4°. VI. *Husn-ou-Dil*, ou *Beauté et bon cœur*, allégorie agréable en onze chapitres, composée par *Al-Fethah* de Nichabour, et traduite du persan en anglais, Londres, 1828, in-4°. VII. *Chlutru Prukasch*, notice biographique de *Chlutru Schal radjah de Boundeikend*, par Lal-Kury, ouvrage écrit en bridjbhacha et publié par W. Price, Calcutta, 1829, in-8°. VIII. *Dialogues persans et français*. IX. *Dialogues persans et anglais*. Tous ces dialogues sont tirés de sa Grammaire des trois principales langues de l'Orient. Price travaillait depuis long-temps à un grand ouvrage sur la littérature orientale. Dans l'intention d'en soigner lui-même la publication, il avait fait fondre les caractères d'imprimerie qui lui étaient nécessaires, et il avait établi une presse dans sa maison de campagne de Meng-Man's-Hill, près de Worcester, lorsqu'à peine âgé de 50 ans, il fut enlevé dans cette résidence, au commencement de juin 1830, par une mort prématurée. Sa bibliothèque dont la vente fut commencée, le 19 mai 1812, se composait principalement de livres sur l'Orient et de manuscrits persans, arabes, turcs, hindoustanis, syriaques, arméniens, chinois, japonais, zend (ancien persan), et de cartes et plans originaux de diverses contrées et de monuments de l'Orient. On vendit

aussi son imprimerie en caractères orientaux, ainsi qu'un grand nombre d'exemplaires de ses ouvrages. Price était membre de la Société royale de Londres, de celle de Calcutta, etc., mais il n'a point figuré parmi les membres étrangers de la Société asiatique de Paris. C'est sans doute pour cela que son nom ne se trouve pas dans les tables alphabétiques du Journal de cette société, et qu'il y est assez mal traité dans un article de feu Jacquet. Il est vrai aussi qu'en rendant compte de sa Grammaire des trois principales langues de l'Asie, dans le *Journal des Savants* de 1824, Silvestre de Sacy a dit avec raison qu'elle était incomplète, insuffisante, erronée pour ce qui concerne l'arabe; que l'auteur aurait dû ranger parmi ces principales langues le chinois, le sanskrit, le tartare, etc.; que son prétendu nouveau plan ne consiste guère qu'à avoir mis à la fin ce qui devait être au commencement, et qu'enfin les dialogues qui forment la moitié de son ouvrage en sont la partie la plus recommandable. A—T.

PRICE (DAVID), orientaliste, écuyer et major au service de la Compagnie anglaise dans les Indes-Orientales, après avoir fait une longue résidence dans divers comptoirs de la Turquie Asiatique, de la Perse et de l'Inde, mit à profit les connaissances qu'il y avait acquises sur l'histoire et les langues de l'Orient. Il a publié en anglais : I. *Tableau chronologique*, ou *Mémoires sur les principaux événements de l'Histoire mahométane, depuis la mort du Législateur des Arabes jusqu'à l'établissement de l'empire Moghol dans l'Indousfan, et à l'avènement de l'empereur Akbar*, d'après des auteurs persans originaux, Londres, 1811 à 1821, 3 t. en 4 parties, in-4°. II. *Es-*

sai sur l'histoire d'Arabie avant Mahomet, arrangé d'après le Tarikh Thabary et autres sources authentiques, Londres, 1824, in-4°. III. *Mémoires de [Djihanghir, empereur de l'Indoustan]*, écrits par lui-même et traduits d'après un manuscrit persan, Londres, 1828, in-4°. Les ouvrages de David Price sont estimés. Il a terminé ses jours vers 1835 ; mais nous ignorons le lieu et la date précise de sa mort. A—T.

PRICE (JAMES), docteur en médecine et membre de la Société royale de Londres, naquit en 1752. Il fit beaucoup d'expériences de chimie, et répéta les procédés curieux inventés par divers chimistes allemands. Il fut à ce sujet en correspondance avec sir Joseph Banks et d'autres savants. En janvier 1783, il montra une sombre inquiétude d'esprit, se retira de toute société, et se mit à distiller une grande quantité d'eau de laurier rose, qu'il réduisit enfin à une pinte. Puis ayant écrit son testament, il but la liqueur qu'il venait de faire, et expira peu de temps après. — **Owen PRICE**, né dans le comté de Montgomery, tint, au xvii^e siècle, école à Oxford et dans d'autres villes d'Angleterre, et publia divers ouvrages sur l'orthographe de la langue anglaise. Il mourut en 1671. D—G.

PRIE (RENÉ DE) naquit en Touraine, en 1451, d'Antoine, seigneur de Busançais, grand-queux de France, et de Marguerite d'Amboise. Il entra dans l'état ecclésiastique, devint successivement abbé de Bourgueil-en-Vallée et de la Prée, évêque de Lectoure, de Bayeux et de Limoges. En 1507, il fut fait cardinal, du titre de Sainte-Sabine, par le pape Jules II, et reçut le chapeau à Lyon, en présence de Louis XII, de la main du cardinal d'Amboise, son cousin-ger-

main, qui avait aidé beaucoup à son avancement. Mais de Prie, ayant assisté au concile de Pise convoqué par le roi de France, Jules II le déposa de sa dignité et l'excommunia, ainsi que plusieurs de ses collègues. A la mort de ce pape, ils furent tous rétablis dans leurs dignités. Le cardinal de Prie mourut le 9 sept. 1519, et fut enterré dans l'abbaye de la Prée, près Issoudun, en Berri. — **PRIE (Aymard DE)**, chevalier, seigneur de Monpoupon, était frère puîné du précédent. En 1495, il accompagna Charles VIII, dont il était le chambellan, à la conquête de Naples, qui fut, comme on sait, une expédition prompte et sans résultat. En revenant, il se distingua tellement à la journée de Fornoue, qu'il fut fait chevalier sur le champ de bataille, de la main du roi. Il se trouva, en 1501, à la prise de Capoue, et fut envoyé, en 1513, à la défense de Thérouenne. Aymard de Prie fut nommé, en 1523, grand-maître des arbalétriers de France, place qui était restée vacante pendant plus d'un demi-siècle, et qui fut éteinte à sa mort. Il était aussi gouverneur du Pont-Saint-Esprit. F—T—E.

PRIE (BERTHELOT DE PLÈNEUF, marquise de), née à Paris en 1704, fille d'un traitant enrichi dans l'entreprise des vivres, fut élevée par une mère belle et galante, ce qui est la pire des éducations. A treize ans elle lui disputa ses amants ; de là une antipathie et des querelles où les hommes, suivant l'usage, donnaient toujours raison à la plus jeune. La mère, pour être aimée sans partage, et le mari, afin d'avoir la paix chez lui, la marièrent au marquis de Prie, qui l'emmena dans son ambassade à Turin. A son retour elle traita sa mère comme une bourgeoise. L'impuissance de lui nuire lui fit tourner sa fureur contre

Leblanc, amant de M^{me} de Pléneuf, et secrétaire d'État au département de la guerre. Le duc de Bourbon, appelé *Monsieur le Duc* (voy. BOURBON, Louis-Henri, V, 349), était premier ministre de Louis XV depuis la mort du régent (1723). Ce jeune prince, alors chef de la maison de Condé, avait des défauts; mais sa libéralité et un courage digne de son nom lui faisaient pardonner son emportement et sa fierté. Duclos prétend que la marquise de Prie avait *entrepris* d'abord de plaire au régent; mais elle trouva qu'il ne donnait pas à ses maîtresses de part dans les affaires : l'ivresse même ne lui arrachait pas une indiscretion. Elle se rabattit sur le duc de Bourbon, arrangea une de ces rencontres qui irritent d'abord un désir curieux. Après l'avoir agacé, sous le masque, au bal de l'Opéra, elle l'intéressa en laissant voir tout son esprit et un ou deux charmes entre mille qu'elle cachait. Au second rendez-vous, elle fut un peu moins sévère; au troisième, le masque fut levé. Le duc, séduit, quitta toutes ses maîtresses; aucune n'égalait la marquise en beauté, en licence et dans cet art de la volupté qu'elle avait appris des dames italiennes. Le bon mari, sans jalousie, se vanta dans le monde des bontés du prince. « C'est au point, disait-il, que son altesse vient, sans façon, manger ma soupe et coucher chez moi. » L'inimitié de M^{me} de Prie et de sa mère en vint à un tel oubli des bienséances qu'elles se reprochèrent en public le genre de vie et leurs infidélités; la mère en avait fait quelques-unes à Leblanc, ministre de la guerre, et la fille en faisait tous les jours à M. le duc. Ces deux dames se disputaient alors le beau marquis d'Angênes; mais il avait de l'ambition, il resta à la fille. On fit des chansons horribles

contre elle et M. le duc; elle en accusa Leblanc, dévoila ses profusions dans la maison de M^{me} de Pléneuf, et quoiqu'il eût été absous par le parlement, elle jura qu'il pourrirait à la Bastille; et il y fut retenu pendant huit mois. Enfin elle le fit exiler en province. On assure qu'elle tenta de se délivrer de lui par un duel confié à un spadassin, puis par le poison. M^{me} de Prie avait deviné que M. le duc aurait la place du régent, menacé d'apoplexie, et à peine fut-il en effet nommé, qu'elle s'empara de l'esprit des ministres et des commis. Breteuil, ministre de la guerre depuis la disgrâce de Leblanc (voy. ce nom, LXXI, 26), eut l'adresse de la rendre infidèle, ce qui le fit conserver. Dodun, ministre des finances, qui vit dans Pâris-Duverney un rival dangereux, s'accoutuma près de la favorite aux fonctions de valet de chambre. Tous étaient les créatures de Dubois, et le régent les avait fait parodier dans des *proverbes* qu'on jouait à huis clos, M^{me} de Prie choisit les quatre frères Pâris pour former le comité des finances, et voulut que tout se concertât chez elle avant d'être présenté à M. le duc. Les Pâris laissaient à ajouter, à corriger, afin que la maîtresse pût faire admirer sa sagacité à l'amant. En attendant mieux, elle se fit donner la pension de quarante mille livres sterling que l'Angleterre avait payée au cardinal Dubois pour les sacrifices secrets qu'il faisait au ministre Walpole. Le cardinal de Fleury, depuis, ne fut pas moins favorable aux Anglais, mais il ne se fit pas payer. Le duc d'Orléans, fils du régent, n'aimait point que M. le duc le dominât; il croyait être son supérieur par le rang, l'esprit et l'éducation qu'il devait au savant abbé Mongault. Le prince son père, qui

savait trop quels intrigants se glissent dans les cours, jugeant à merveille la probité de son fils et son goût délicat et classique (deux obstacles aux grandes affaires), lui dit un jour : « Sachez, mon fils, que vous ne serez jamais qu'un honnête homme. » Malgré la prédiction, le jeune duc ne fut pas moins ferme sur ses droits de premier prince du sang ; il laissa à son parent le pouvoir, mais il le força de se ployer aux égards qu'il devait à l'héritier présomptif de la couronne, au point de l'amener à venir lui apprendre qu'il était premier ministre. M^{me} de Prie imagina une grande promotion de chevaliers des ordres et de maréchaux ; à défaut d'estropiés à la guerre, elle choisit des seigneurs sans mérite et contrefaits. Le nombre des chevaliers fut si grand que personne ne se tint honoré. Duclos, réservé avec les grands parce qu'il était reçu dans leurs familles, avoue que plusieurs de ces élus étaient *d'assez mauvais aloi*. Le public continua d'être ingrat et satirique. M. le duc vit les trois factions, du parlement, de Fleury et du duc d'Orléans, prêtes à se réunir contre son ministère. La marquise disait à son amant, affligé des troubles de l'État : « C'est l'usage des Français, quand ils sont trop bien. » Elle approuva des rigueurs contre les protestants, quoiqu'elle fût philosophe, au moins autant que Voltaire. En 1725, on promena la chaise de sainte Geneviève. « Le peuple est fou, » dit-elle ; ne sait-il pas que c'est moi qui fais la pluie et le beau temps ? Elle crut que rien ne mortifierait plus le duc d'Orléans que le mariage du roi Louis XV avec M^{lle} de Vermandois, sœur de son amant. Cette princesse, élevée à Fontevault, était

spirituelle, belle et « très-capable, » dit Voltaire, de donner des enfants « à l'État. » Mais il était important de démêler si, dans le caractère, il y aurait quelque indice qu'elle aimât la domination. M^{me} de Prie partit pour Tours, déguisée, avec les lettres de M. le duc. Tout la charma dans M^{lle} de Vermandois, mais elle eut la curiosité d'apprendre ce qu'on disait dans le couvent d'une marquise de Prie, en grande faveur près de M. le duc. « Oh ! madame, répondit l'ingénue princesse, je connais trop bien cette méchante créature. C'est d'elle qu'on médit le plus dans cette sainte retraite. Qu'il est fâcheux que mon frère ait près de lui une personne qui seule le fait détester de toute la France ! Pourquoi ses bons amis ne lui conseillent-ils pas de l'éloigner de sa personne ? » M^{me} de Prie, en sortant, s'écria avec fureur : « Voilà donc mon arrêt ! mais tu ne le prononceras qu'ici. Va, tu ne seras point reine de France. » A son retour, elle dissimula avec M. le duc. Il fallait persuader à Paris-Duverney, qui gouvernait les plus grandes affaires d'État, qu'après ce mariage il aurait cinq maîtres au lieu d'un, et que le plus absolu serait la jeune reine. M. le duc tourna les yeux vers d'autres maisons. D'a bord il ne voulut pas d'une Lorraine, elle était alliée de trop près au duc d'Orléans ; la Portugaise parut sortie d'un sang redoutable aux maris ; l'Allemande, avec des taches dans la famille, avait de médiocres domaines ; la naissance de la fille de la czarine était équivoque, sa conduite suspecte, et sa nation encore barbare. Où trouver une princesse propre à se laisser gouverner par la favorite ? Paris-Duverney proposa la fille de Stanislas, roi de Pologne détroné. Elle devait à la nature des vertus confirmées par

l'infortune. Son auguste père, apprenant cette nouvelle, s'évanouit : « Je n'ai quelquefois désiré, dit-il, de remonter sur le trône qu'afin de placer ma fille; je n'y songe plus; ce mariage passe mes vœux. » On forma la maison de la reine. Le sage Fleury demanda à M. le duc de ne favoriser que la vertu, et le prévint que la fille de Stanislas se troublerait à la vue des *dévergondées* de la régence; recommandation plaisante à un prince qui avait pis que M^{me} de Parabère et la Phalaris. Entre des choix assez bons, et plusieurs douteux, M. le duc glissa M^{me} de Prie et quelques autres qu'il ne connaissait pas pour cruelles. Des goûts de passage font croire aux princes, et même aux autres hommes qui ne sont pas moins vains, qu'ils doivent pardonner des faiblesses qui n'ont été commises qu'une fois, et pour eux. Fleury rêva une semaine au tour qu'on prendrait pour instruire le roi du devoir de mari. Il l'avait élevé dans la crainte des femmes; le jour de l'arrivée d'une infante qu'on lui destinait, ce jeune prince avait pleuré comme éperdu, à l'idée que le même soir on le forcerait de *coucher* avec elle. Un valet de chambre le surveillait la nuit, et, pendant le jour, il était confié à des personnes attentives à prolonger son innocence. Fleury imagina de placer dans la chambre de cet enfant douze tableaux érotiques avec des inscriptions analogues. De son côté, M^{me} de Prie partit en poste pour Strasbourg avec un but plus profond que celui d'initier une jeune reine aux mystères de l'hymen; c'était de la mettre en garde contre les ennemis qu'elle allait trouver à la cour. Ces ennemis, on le devine, ne pouvaient être que ceux de M^{me} de Prie, à qui la princesse devait ce brillant mariage, mot qui lui

fut assez répété; et comme les dons soumettent les cœurs par la reconnaissance, surtout; si elle est mêlée d'un peu de honte, la marquise donna jusqu'à des chemises à la reine future et au vertueux Stanislas, qui en avait moins qu'un bourgeois de Versailles depuis qu'il avait perdu sa couronne. Trois frères Pâris créaient ou chassaient les ministres, et ils dédaignaient de l'être. Leur origine et leur histoire sont très-piquantes. (voy. PARIS-DUVERNEY, XXXII, 572). M^{me} de Prie, pour avoir plus d'argent, supposa un déficit, et menaça d'une guerre. Les Pâris trouvèrent le mot de *cinquantième* pour ne pas effrayer les contribuables; Dodun, ministre des finances, assura que l'État devait cinquante-sept millions d'arrérages, et que le *cinquantième* n'en paierait pas la moitié. Le témoignage d'un ministre entraînait alors le conseil, qui ne connaissait ni les déprédations ni les besoins de l'État. La favorite ne pouvait se soutenir qu'en répandant l'or à pleines mains. Voyant Fleury tout près de supplanter M. le duc, elle résolut d'opposer la puissance royale au clergé et au parlement, et fit affirmer par Dodun qu'à la mort du régent il s'était trouvé dix-neuf cents millions cinquante mille livres de capitaux de rente. Remarquez que Louis XIV y était pour les trois quarts; le fameux Law, assez puni, était comptable du reste. M^{me} de Prie aurait dû s'attendre que le fils et la veuve du régent repousseraient cette attaque. Confondue, haïe et méprisée, elle lutta contre tous les corps de la nation; l'impôt fut résolu, et les baïonnettes escortèrent *le lit de justice*. Cette furie fit courir le bruit que le roi, comme Louis XIV, montrerait son fouet au parlement, et qu'à la moind-

dre résistance ce corps serait exilé. Toutes les cours firent des remontrances respectueuses que *la de Prie* ne lisait jamais jusqu'au bout. « Cela sentait la province, disait-elle, c'était pitoyablement écrit. » M. le duc, qui avait des mouvements vers le bien qu'elle savait réprimer, apporta un matin à sa toilette, où elle tenait une cour, les remontrances de deux parlements, et lui dit : « Qu'avez-vous à répondre à des faits, à des raisons qui ont touché le conseil ? — Ils me touchent aussi, » interrompit-elle, et d'un geste très-significatif elle envoya ces remontrances à sa garde-robe. Le pain ayant manqué vers la fin de l'été ; le peuple menaça le cousin de M^{me} de Prie, nommé d'Ombrevail, lieutenant de police ; il voulait le pendre avec le prévôt des marchands, accusé aussi d'accaparement. L'issue fut le rejet de l'impôt du *cinquantième*. Alors M. le duc retrancha les pensions de Louis XIV, du régent, et réduisit à la moitié celles que le roi majeur avait données. Tout le bruit se passa à Versailles, séjour moins dangereux que Paris pour les ministres. Fleury n'était pas avide d'argent, comme Dubois, Samuel Bernard et les Pâris. Son ambition s'accordait avec le bien de l'État ; premier ministre, il éloignait la marquise. Pour commencer cette guerre de cour, elle essaya d'un stratagème : la reine fut engagée à faire venir le roi chez elle. On l'y occupa long-temps pendant que la porte était fermée au cardinal. Mais l'adroit ministre connaissait son empire sur son élève ; il partit pour Issy. Louis XV, affligé, demanda à tous les courtisans son précepteur, qui avait laissé une lettre ferme avec du respect. M^{me} de Prie, encore plus légère que rusée, ne s'était pas rappelé les pleurs du prince quand le précepteur suivit

Villeroi, exilé par le régent. Fleury seul s'en souvint, et ne se trompa point en jouant la même comédie. Cependant personne n'avait osé rendre sa lettre au roi. Le duc de Mortemart, le moins timide entre les courtisans, la remit, et à la vue des larmes du roi : « Votre majesté, lui dit-il, n'est-elle pas le maître de rappeler son précepteur ? Je déclare, sire, que, si vous me l'ordonniez, j'irais le reprendre à Issy, et je le mettrais dans mon carrosse. Je ferais plus encore, j'irais dire à M. le duc lui-même, mais toujours de la part de votre majesté, qu'elle lui ordonne d'envoyer sur-le-champ un courrier à M. de Fleury pour lui mander de revenir. » Le roi prononça le mot *j'ordonne* de son propre mouvement. Mortemart partit à l'instant pour le signifier à M. le duc, qui répondit : « Vous vous êtes chargé d'une mauvaise commission. » Cependant il la fit exécuter. Si l'on en croit les lettres du marquis de Silly, le goût de Louis XV pour la reine commençait à n'être que marital ; il ne regardait pas M^{me} de Prie, à moins qu'il ne lui défendît de donner son avis. Il l'accusait, avec Samuel Bernard et les Pâris, de consommer la ruine du peuple en se rendant maîtres du crédit, du numéraire et du gouvernement. La marquise s'exila presque de la cour. Écrivant au duc de Richelieu que la duchesse de *** s'arrachait les cheveux par suite d'une infidélité, et que deux rivales s'étaient décoiffées dans un salon, elle ajoutait : « Je viens d'éprouver les dernières horreurs par ceux que j'avais le mieux servis. Je n'ai d'autre consolation que celle de voir mes ennemis mentir pour me nuire. Je ferais plus de cas d'une retraite ; en n'excitant plus l'envie, on ne verra que les

• faits existants dans ma conduite ;
 • j'obtiendrai bientôt l'estime des
 • honnêtes gens et la justice *qui*
 • *m'est due* ; j'aurai de plus la tran-
 • quillité et le repos ; on ne m'im-
 • putera plus de gouverner des gens
 • qui ne sont pas d'humeur à l'être.
 • Je ne veux pas, lorsque leur gloire
 • a toujours fait mon unique objet,
 • me trouver aujourd'hui le prétexte
 • dont on la veut affaiblir. Je veux
 • bannir tout ce qu'il y a de forcé
 • dans mon état, et n'en réserver que
 • ce qui est naturel à une femme de
 • condition qui *ne veut se mêler de*
 • *rien*, et qui n'est pas faite pour
 • qu'on lui demande deux fois compte
 • d'une conduite où elle n'a rien à se
 • reprocher qu'une *négligence folle*
 • *pour tous ses intérêts*. M. le duc est
 • trop éclairé, trop ferme, et, j'ose
 • dire, trop entêté pour avoir suivi
 • mes conseils avec la moindre com-
 • plaisance. Je n'ai jamais rien vu de
 • si noir, de si bas, de si faux, de si
 • méprisable que tout ce que je vois
 • à la cour ; M. le duc seul paraît di-
 • gne de ma vénération ; la fermeté,
 • la vivacité avec laquelle il agit sur
 • mon chapitre, le rendent à jamais
 • maître de ma vie, que je donnerais
 • avec joie pour son service. Le pau-
 • vre Voltaire me fait pitié ; il a fait
 • une étourderie qui n'est pas excu-
 • sable. Il n'avait qu'à ne pas se mon-
 • trer à Paris, il n'aurait pas été pris
 • ailleurs. Il a la Bastille pour prison
 • et il voit ses amis. » (1725.) Après
 • avoir lu cette lettre, qui ne s'écrie-
 • rait : « Non, ce n'est pas là une mé-
 • chante femme ! » L'honnête, mais rusé
 • Fleury, jugeant le moment favorable,
 • se jeta aux pieds du roi pour accuser
 • M. le duc des malheurs publics. « Vous
 • n'êtes plus un enfant, sire, lui dit-
 • il, montrez-vous ; il est temps de
 • gouverner vous-même. » Ces mots

furent suivis d'une petite leçon dans
 l'art de dissimuler, que tant de par-
 tienliers pratiquent et ne pardonnent
 jamais aux grands. Louis XV, au mo-
 ment de partir pour Rambouillet, dit
 à M. le duc qu'il l'y attendrait pour
 une partie de plaisir, et il l'avait déjà
 exilé ! La veille ils s'étaient promenés
 en calèche ; le roi avait affecté l'air
 serein. Charost suivit M. le duc dans
 son cabinet ; il avait deux lettres,
 l'une fort douce où le roi disait qu'il
 voulait gouverner, qu'il supprimait
 la charge de premier ministre, et
 qu'il ~~le~~ voulait que M. le duc allât pas-
 ser ~~quelques~~ temps à Chantilly. Dans
 le ~~second~~ billet, le roi parlait en ma-
 ître ; il ne devait être remis que dans
 le cas où la lettre polie ne produirait
 point son effet. Le duc de Charost,
 étourdiment ou à dessein, présenta
 d'abord la plus dure. M. le duc, ému,
 mais avec dignité, répondit « qu'ac-
 coutumé à donner l'exemple de la
 • soumission à sa majesté, il était
 • surpris qu'elle lui transmitt ses or-
 • dres avec ce ton peu ordinaire. »
 Et il partit sur-le-champ pour Chan-
 tilly (1726). Le cardinal courut porter
 la nouvelle à la reine, qui pleura. Le
 roi soupa très-gaîment. Le duc de
 Bourbon écrivit à sa mère qu'il re-
 gardait sa disgrâce comme le com-
 mencement de son repos. Le duc de
 Richelieu attribua la perte du pre-
 mier ministre à Paris-Duverney, qui
 avait ruiné les finances. « Il est bien
 • rare, écrivit-il, de trouver un bour-
 • geois capable de *penser dans le*
 • *grand*, et qui ait la connaissance
 • d'une cour. Le pauvre garçon n'en
 • avait pas même l'idée. Il s'imaginait
 • qu'en gagnant tous les valets du
 • roi, il en serait le maître ; il y
 • avait mis toute son habileté, sans
 • croire ce que je lui avais dit tant
 • de fois, qu'il était bien vrai que les

« valets l'avertiraient de tout ce qui
 « se passerait, mais que ce serait les
 « seigneurs qui le perdraient, et que
 « tant qu'il n'en aurait point pour
 « prendre son parti, et justifier les
 « sujets de prise qu'il pouvait donner
 « contre sa conduite, tout son petit
 « manège ne servirait qu'à l'instruire
 « de sa perte quelques jours avant
 « qu'elle arrivât. Je me suis trompé
 « en ce seul point, car il l'ignorait la
 « veille. » Il n'y a dans cette lettre
 à reprendre que l'orgueil du duc,
 oubliant qu'il descendait de Vigne-
 rot, joueur de luth. On sait que le
 parlement de Paris et Louis XV l'en
 firent souvenir. (Voy. *les Maisons*
historiques, tome I^{er}.) Le cardinal de
 Fleury fut petit dans ses vengeances,
 au point d'inventer un prétexte qui
 interdisait la chasse à M. le duc dans sa
 retraite. Ce prince ne put goûter de dé-
 lassement que dans ses laboratoires de
 chimie et dans son cabinet d'histoire
 naturelle. Il commença une collection
 perfectionnée depuis par Valmont de
 Bomare. La brillante marquise venait
 de faire admirer son adresse sur le
psalterion au concert de la reine,
 lorsqu'on y annonça la disgrâce de
 son amant. Sa fureur l'égara; elle re-
 procha à cette princesse de n'avoir
 ni prévu ni empêché la catastrophe.
 « Souffrirez-vous, madame, lui dit-
 « elle, l'injustice qu'on fait à M. le
 « duc, vous qui lui devez la couronne?
 « Partez de ce moment, madame, al-
 « lez demander au roi, et à genoux
 « s'il est nécessaire, le retour de ce
 « prince, à qui vous avez, *comme à*
 « *moi*, la plus grande des obligations.
 « Souvenez-vous que nous vous avons
 « faite reine; voici l'occasion d'en té-
 « moigner une juste reconnaissance.»
 Mais le lendemain un officier des
 gardes du corps vint lui annoncer
 qu'il allait la conduire dans sa torre

de Courbépine, près de Bernay. La
 marquise supporta son malheur avec
 élévation *pendant huit jours*; elle y
 chercha une diversion en reprenant
 sa correspondance intime avec Riche-
 lieu; ils avaient eu un amour de pas-
 sage, et ils s'étaient pardonné des in-
 fidélités mutuelles. « Je suis plus près
 « du bonheur, lui disait-elle, que je ne
 « l'ai été depuis huit ans. *Je n'ai rien*
 « *d me reprocher*. Je n'ai rien non plus
 « à regretter dans un pays que je n'ai
 « jamais aimé. Je serai débarrassée de
 « la peine de me défier de ceux avec
 « qui je vivrai, ce qui était un des
 « plus grands malheurs de ma situa-
 « tion. » Enfin, étant fatiguée d'un an
 de solitude, et Fleury ne la craignant
 plus, il lui fut permis d'aller aux eaux
 de Forges, rendez-vous de beaucoup
 de maladies et d'intrigues de cour. Elle
 y négocia le rappel de M. le duc, mais
 enlaidie par le chagrin et la colère,
 elle ne séduisit ni les jeunes ni les
 vieux courtisans. A son retour, triste
 et sans espoir de place et de pensions
 pour ses appas, elle essaya, dans son
 village, d'aimer un simple gentil-
 homme du nom de Brévédent. L'am-
 bition chez les femmes passionnées
 fait taire l'amour physique; il faut
 qu'il soit excité par l'or et la vanité.
 La marquise, autrefois si prompte à of-
 frir ses faveurs, fit de ce Normand un
 esclave qui devait les attendre de son
 respect. Un matin (1727), ayant été
 long-temps agitée, elle le fit appeler :
 « Mon ami, lui dit-elle, j'ai passé une
 « bien mauvaise nuit, donnez-moi
 « cette fiole. » Elle but et ajouta : « Je
 « vais être affranchie des chagrins de
 « ce monde. » Brévédent devine que
 c'est du poison, se jette à genoux, et
 la supplie d'en arrêter les progrès.
 Elle n'avoue rien, et lui commande
 le silence devant le curé du village,
 qu'elle vient de mander. Elle se con-

fesse et reçoit des sacrements profanés par un suicide ; mais elle était ferme en athéisme comme dans son mépris pour la mort. Ses douleurs durèrent trois jours ; ses hurlements furent entendus à plus de trois cents toises dans les chaumières consternées. Voltaire, qui louait les maîtresses des premiers ministres et des rois, *sans que cela tirât à conséquence*, accordait à M^{me} de Prie, en 1725,

Un esprit juste, gracieux,
Solide dans le sérieux,
Et charmant dans les bagatelles.

Dans le même temps il lui dédia sa comédie de l'*Indiscret*, acte charmant où nous avons vu Molé avec ses grâces légères imitées des petits-maîtres de la cour. Il faudrait avoir plus de soixante ans, pour goûter l'*Indiscret* sur la scène ; la simplicité de l'intrigue et du style, qui était si fort du goût des anciens, serait taxée de froideur par les romantiques et les petits néologues. Voici les plus jolis vers de l'épître de Voltaire :

Si l'héroïne de la pièce,
De Prie, eût eu votre beauté,
On excuserait la faiblesse
Qu'il eût de s'être un peu vanté!
Quel amant ne serait tenté
De parler de telle maîtresse
Par un excès de vanité,
Ou par un excès de tendresse ?

En 1760, dans sa prose plus sérieuse, il peignait cette favorite légère, intrigante, ne songeant jamais aux conséquences, et M. le duc son amant comme n'étant pas politique. C-T-F.

PRIEUR de la Marne, l'un des premiers et des plus ardents provocateurs de la révolution, était auparavant un avocat fort accrédité, en Champagne, où il avait vu le jour en 1760. On sait que dans toute la France ce fut sur de tels hommes que tombèrent les choix du tiers-état pour les États-généraux de 1789.

Priour fut élu par celui de Châlons. Dès les premières séances, il y manifesta, pour les innovations de tous les genres, un zèle qui, même alors, parut excessif. Siégeant à l'extrême gauche au milieu d'un groupe de trente députés que dominait Robespierre, et que Mirabeau apostropha plus d'une fois du ton le plus méprisant, Priour faisait sans cesse retentir sa voix criarde et monotone, se bornant à de courtes et injurieuses déclamations contre les *aristocrates* et surtout contre le clergé, dont il se montra dès le commencement un des plus fougueux adversaires. Dans le discours qu'il prononça, le 9 avril 1790, pour appuyer la proposition de Chasset, il ne dissimula point les motifs de la spoliation que son collègue avait proposée. Ce discours caractérise assez bien ce député, comme aussi les plans et le système de cette époque, pour que nous croyions devoir le citer : « Vous vous trouvez « dans un moment des plus intéressants pour la chose publique. Le « royaume est dans un état pénible. « Si vous faites une opération bien « calculée, demain il se trouvera dans « l'état le plus florissant. La France « en un jour va changer de face... « Vous vous proposez de décréter « 400 millions d'assignats portant intérêt. Si l'hypothèque est certaine, « chacun se les disputera... Avec quoi « voulez-vous payer des intérêts et le « remboursement ? avec les revenus « du clergé, avec les biens du clergé ? « mais ne manquera-t-on pas de confiance en cette hypothèque, tant que « ces biens ne seront pas à votre « entière disposition ? M. Chasset a « fait un rapport qui a mérité vos « applaudissements et vous a tracé « la marche que vous devez suivre. « Il faut sans déplacement en décréter

• ter les trois premiers articles. C'est
 • d'eux que dépend le salut de l'État;
 • ils contiennent les bases de la con-
 • fiance... ils rappelleront le numé-
 • raire; ils assureront votre liberté;
 • ils peuvent seuls vous sauver... » On
 ne peut pas douter que ce ne soit
 d'après de si puissants motifs que le
 décret ait été immédiatement rendu.
 Quelques jours après cette dernière
 proposition, la demande d'un emprunt
 de 400 millions sur le clergé ayant été
 renouvelée, Prieur s'écria que « ne
 • possédant plus rien, il ne pouvait plus
 • rien offrir. » Voulant, toutefois, dans
 cette importante affaire, se donner
 quelque apparence de modération, il
 demanda que la pension des religieux
 d'un âge plus avancé, même celle des
 jésuites qui vivaient encore, fût aug-
 mentée. Il est vrai que plus tard, par
 une sorte de compensation, il crut de-
 voir parler pour la réduction du trai-
 tement des évêques. Pendant la long-
 que session de cette assemblée dite
 constituante, Prieur s'occupa beau-
 coup de l'organisation des tribu-
 naux, et il prit une grande part à
 l'institution des avoués, destinés à
 remplacer les procureurs. C'était sa
 spécialité, et il fit preuve, dans ces
 discussions, de sens et de savoir. Nous
 n'en dirons pas autant des opinions
 qu'il manifesta contre les émigrés,
 dont il fut un des premiers à propo-
 ser la spoliation, et que, dans la séance
 du 28 février 1791, il traita de lâches
 et de factieux. Il ne montra pas moins
 de violence et d'exaltation lors de la
 fuite du roi, dans le mois de juin 1791,
 et, après avoir accusé ce prince de
 trahison, il demanda sa déchéance
 et le remplacement de MM. de Bonnay
 et de Sérent, ses collègues, qui avaient
 refusé de prendre part aux délibéra-
 tions en l'absence du monarque. Ce
 fut encore lui qui fit décréter l'arres-

tation de MM. de Choiseul, de Damas
 et de tous ceux qui avaient concouru
 à ce fatal voyage. Il voulut même que
 Monsieur, frère du roi, qui avait réussi
 à se sauver, fût mis en jugement. Nous
 ne parlerons pas d'autres motions de
 peu d'importance qu'il fit contre les
 ministres, puis en faveur de Bonjour,
 de Latude, et qui toutes furent em-
 preintes de l'esprit de révolution le
 plus exalté. Il fut, à la même époque
 (1791), président de la société des Ja-
 cobins, où il ne se fit pas moins remar-
 quer par l'exagération de ses prin-
 cipes. Après la session de l'assem-
 blée, il fut élu vice-président du tri-
 bunal criminel de Paris, et il en exer-
 ça les fonctions jusqu'au mois de sept.
 1792, où il fut élu député à la Con-
 vention nationale par le département
 de la Marne en même temps que le
 fameux Drouet et l'ignoble Armon-
 ville (voy. ces deux noms, LVI, 437,
 et LXII, 590). Dès l'ouverture de la
 session, on l'envoya comme commis-
 saire à l'armée de Dumouriez, qui oc-
 cupait alors une partie de son dépar-
 tement, et il fut avec Sillery et Carra
 l'un des négociateurs de l'évacuation
 du territoire par les Prussiens. Re-
 venu à l'assemblée, il eut à y voter
 dans le procès de Louis XVI, et quoi-
 qu'il sût très-bien ce qui avait été
 promis au roi de Prusse (voy. Du-
 mouriez, LXIII, 161), il n'hésita
 point à le condamner. « Le peuple
 • entier, dit-il, l'a accusé de conspi-
 • ration contre sa liberté et sa sou-
 • veraineté. La Convention l'a dé-
 • claré convaincu; la loi a fait le
 • reste, en prononçant la mort contre
 • les conspirateurs. Je prononce cet-
 • te peine à regret; mais, comme or-
 • gane impassible de la loi, je pro-
 • nonce la mort. » Il vota ensuite
 contre l'appel au peuple et le sursis
 à l'exécution. Toujours lié avec le

parti le plus extrême, il se montra dans toutes les occasions favorable aux assassins de septembre, et demanda positivement, le 8 février 1793, qu'on rapportât le décret qui ordonnait leur poursuite. Dans le mois de mars suivant, Bréard ayant refusé de se charger des fonctions de commissaire de la Convention près l'horrible tribunal révolutionnaire dont Fouquier-Tainville était l'accusateur public, Prieur les accepta sans peine; et il les remplit pendant plusieurs mois jusqu'à son entrée au comité de salut public, qui eut lieu dans le mois de juin 1794. Sans avoir une grande influence dans ce gouvernement de la terreur, on ne peut pas douter qu'il n'y ait joué un rôle important. D'abord envoyé comme commissaire aux armées du Nord, des Ardennes et du Rhin, il se rendit ensuite dans la Vendée; et, après avoir assisté à la victoire qui fut remportée sur les royalistes au Mans, il se trouva au massacre de Savenay, où tous les prisonniers furent si impitoyablement égorgés. Prieur ne se montra cependant pas toujours impitoyable, et l'on a même prétendu qu'il donna des conseils d'humanité à Carrier, qui, loin de les suivre, lui dit qu'en révolution il n'était qu'un *imbécile*. Mais cette impertinente réponse n'étant établie nulle part, nous en doutons autant que de l'avis très-louable qui y aurait donné lieu. Prieur de la Marne ne fut que peu de temps, au comité de salut public, le collègue de Carnot et de Robespierre; mais après la chute de celui-ci il y reentra en octobre 1794, et fut dans le même mois président de la Convention nationale. Bientôt effrayé de la réaction qui suivit le 9 thermidor, il revint à ses premières opinions, et lors de l'insurrection démagogique du 12 ger-

minal (1^{er} avril 1795), il fit quelques propositions en faveur de la révolte, demandant entre autres la liberté des *patriotes* détenus depuis la chute de Robespierre. Accusé pour cela par André Dumont, il donna à ses expressions un sens favorable, et réussit à conjurer l'orage. Moins heureux dans la révolte du 1^{er} prairial (20 mai 1795) à laquelle il avait également pris part, et dont il avait même été nommé l'un des chefs, sous le titre de membre de la *commission extraordinaire* destinée à remplacer le comité de salut public, il fut décrété d'accusation après la défaite de son parti. Lorsque pendant la nuit, un corps de troupes vint pour s'emparer de la salle que les insurgés avaient abandonnée, il essaya vainement de l'arrêter en s'écriant : « A moi, sans-culottes ! » Les sans-culottes n'étant pas venus, il fut obligé de se sauver, et se tint caché jusqu'à l'amnistie de brumaire an iv (oct. 1795). Alors rentré pour toujours dans la vie privée et resté sans fortune, il prit le parti de suivre le barreau de Paris, et vécut ainsi fort obscurément jusqu'à l'époque de la Restauration, où il fut banni comme régicide (1816). S'étant réfugié à Bruxelles, il y mourut en mai 1827, au moment où une nouvelle révolution ne devait pas tarder à le faire rentrer dans sa patrie. Prieur avait fait à l'assemblée nationale, en 1791, un long rapport *sur l'établissement des sourds-muets*, qui fut imprimé in-4^o, dans la même année. M—D j.

PRIEUR-Duvernois, ou de la *Côte-d'Or* (CLAUDE-ANTOINE), député conventionnel, né à Auxonne, le 22 décembre 1763, fils d'un receveur des finances, fut dès sa jeunesse destiné à la carrière du génie militaire, et comme Carnot, son compatriote et son ami, termina ses études à l'école

de Mézières. Il était déjà officier lorsque la révolution commença, et il s'était fait quelque réputation par l'application des sciences physiques à l'agriculture, aux arts et à l'industrie. En 1790, M. de Bonnay le cita honorablement à la tribune de l'assemblée constituante comme auteur d'un mémoire fort remarquable qu'il avait adressé au comité de commerce et d'agriculture, et qui fut imprimé par ordre de l'assemblée. Ayant adopté avec beaucoup d'enthousiasme les principes de la révolution, il fut nommé, en 1791, député du département de la Côte-d'Or à l'assemblée législative, où il siégea dès le commencement avec les plus ardents révolutionnaires. Il parla peu néanmoins à la tribune, travaillant beaucoup dans les bureaux et les comités. Après le renversement du trône au 10 août 1792, il fut chargé d'aller porter les nouvelles de cette révolution à l'armée du Rhin, et d'y prendre des mesures pour en assurer le succès. Réélu député à la Convention nationale par le même département, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution. Après la révolution du 31 mai 1793, il fut envoyé avec Romme à la poursuite des débris de la Gironde qui s'étaient réfugiés en Normandie. Ce parti ayant d'abord obtenu quelque succès, Prieur et son collègue furent mis en prison à Caen. C'est là que vint les trouver un agent de Danton, nommé Desforges, chargé de pacifier ces contrées par des moyens pécuniaires, et qui promit aussitôt d'opérer leur délivrance, laquelle en effet ne tarda pas à s'effectuer. Ce négociateur secret révéla depuis, à Prieur et à Romme, qu'une somme de 250 mille francs qu'il avait adroitement distribuée n'avait pas peu con-

tribué au succès des troupes conventionnelles à Vernon. Revenu à Paris, Prieur entra dans le comité de salut public en même temps que Carnot, et on l'y chargea surtout de surveiller la fabrication des armes, de la poudre et de tout le matériel, tandis que son ami dirigeait le personnel et traçait les plans de campagne (*voy. CARNOT, LX, 182*). Prieur fut occupé jusqu'à la révolution du 9 thermidor de ces travaux importants. Menacé alors par le parti qui avait renversé Robespierre comme complice des crimes de la terreur, il eut, ainsi que Carnot, beaucoup de peine à se défendre, et ne fut à la fin sauvé que lorsque ses adversaires se virent obligés d'avouer qu'il avait aussi concouru à *organiser la victoire*. Ce fut dans ce temps-là que, de concert avec Carnot, il conçut l'idée de cette École polytechnique qui ne tarda pas à être fondée, et qui a eu pour la France de si beaux résultats. Il eut encore à cette époque quelque part à la création de l'Institut, dont cependant il ne fut pas membre. Après la dissolution de la Convention nationale, Prieur passa par le sort au conseil des Cinq-Cents, où il s'occupa beaucoup du nouveau système des poids et mesures. Il avait, dès 1790, publié des mémoires sur la nécessité et les moyens de rendre uniformes dans le royaume *toutes les mesures d'étendue et de pesanteur*; idée mère, dictée par le même esprit qui avait demandé l'abolition des diverses coutumes de la France, et leur remplacement par une méthode uniforme; mais idée beaucoup plus grande que la première, qui n'est en quelque sorte que locale; idée bien plus vaste dans ses développements, puisque l'application devient une loi physique et mathématique, indiquée par les lois mêmes de la nature, et qui

se réfère à leur type primitif. En 1795, il publia une *Instruction* sur le calcul décimal, et fit un rapport sur les moyens préparés pour établir définitivement cette uniformité des poids et mesures qui a prévalu, et qui fut si habilement dirigée plus tard par son compatriote et son ami Gattey (voy. ce nom, LXV, 169). Lorsqu'il sortit du conseil des Cinq-Cents en 1798, Prieur sembla prendre en dégoût la carrière des fonctions publiques. Il refusa de rentrer dans l'arme du génie, où il avait depuis plusieurs années le grade de chef de bataillon; et il établit en Bourgogne une fabrique de papiers peints qui eut le plus grand succès et qui assura son indépendance. C'est dans cette position qu'il a passé les dernières années de sa vie. Il avait été membre de l'académie de Dijon, qui le rejeta de son sein lors du remaniement qui se fit sous la Restauration, de même que Guyton de Morveau, Monge et Carnot. Comme il n'avait rempli aucune fonction publique, depuis qu'il avait cessé d'être législateur, Prieur ne fut point exilé en 1816 par la loi contre les régicides. Il mourut à Dijon, le 11 août 1832, laissant toute sa fortune à un M. Menet, ancien notaire, qui dans le cours de la révolution avait manifesté les mêmes principes et les mêmes opinions. Prieur ne fut pas seulement un des fondateurs de l'École polytechnique, il concourut aussi à l'établissement du télégraphe, à celui du bureau des longitudes, du conservatoire des arts et métiers, etc. Il a lu à la tribune des deux assemblées dont il fut membre beaucoup de rapports et de mémoires pour plusieurs établissements utiles; enfin il a inséré un grand nombre d'articles dans les *Annales de Chimie* et le *Journal de l'École polytechnique*. M—D j.

PRIMI-AMMONIO (JEAN-BAPTISTE), comte de Saint-Majole, était fils d'un bonnetier de Bologne, où il naquit vers 1640. Doué d'une belle figure, d'un esprit agréable, d'un grand talent pour l'intrigue et la mystification, il vint, comme beaucoup de ses compatriotes, chercher en France une de ces fortunes dont le sort du malheureux Concini n'éteuffa pas l'ambition. S'étant rendu à Lyon, il y prit le coche pour venir à Paris, et fit en route la connaissance d'un homme d'esprit, nommé Du Val. Ils s'amuserent tous deux à mystifier un de leurs compagnons de voyage. Du Val, comme beaucoup de gens de ce temps-là, croyait que les Italiens avaient le don de lire dans l'avenir, et que, pour une si importante affaire, il leur suffisait d'avoir sous leurs yeux une pièce de l'écriture de l'individu sur lequel il était question de prononcer. L'abbé Primi, car il était ecclésiastique, mit dans les questions que Du Val lui adressa sur ce sujet tant de réserve calculée et d'apparente modestie, que celui-ci se décida à lui montrer de son écriture. Primi l'examina avec une grande attention, et fit une énumération aussi détaillée que curieuse d'événements et d'aventures qui confirmèrent Du Val dans l'idée qu'il s'était faite des facultés extraordinaires de son compagnon de voyage. D'autres voyageurs succèdent au questionneur Du Val, et reçoivent tant sur leur passé que sur leur avenir une foule de réponses qui augmentent leur admiration. Du Val, de plus en plus charmé des talents de Primi, l'assura qu'il ferait une fortune rapide s'il voulait se confier à ses conseils. C'était tout ce que désirait l'Italien: aussi s'abandonna-t-il à son ami qui était bien venu dans le grand monde. Arrivés

à Paris, Du Val le présenta à cet abbé de La Baume, qui devint archevêque d'Embrun et qui n'était alors connu que par ses relations avec de grandes dames, auprès desquelles il réussissait par l'amabilité de son esprit et la beauté de sa figure. La rencontre de Primi fut pour l'abbé une véritable bonne fortune : il s'en empara, et, jugeant tout le parti qu'il pouvait tirer d'un tel homme, il le renferma pendant six semaines chez lui, où Primi ne vit que le duc de Vendôme et le grand-prieur de France. Ils mirent si bien à profit cette retraite que l'habile Italien fut bientôt au courant des généalogies, des aventures galantes, des histoires scandaleuses, des haines, des liaisons et des rapports de tout genre de la ville et de la cour. Quand il fut bien capable de jouer son rôle, l'abbé de La Baume, qui connaissait M^{me} Henriette d'Angleterre, répandit le bruit qu'il avait eu le bonheur de faire la connaissance d'un prêtre italien pour qui rien du passé et de l'avenir des personnes n'était caché, pour peu qu'il vit quelques mots de leur écriture. A cette époque de crédulité, grâce à l'adresse comme à la circonspection et surtout aux connaissances acquises de Primi, la cour et la ville, les plus belles dames, les plus grands personnages accourus chez lui, revenaient enthousiasmés de son habileté, jugeant de ses prédictions pour l'avenir d'après ses révélations du passé. Recherché, protégé par la comtesse de Soissons, il eut beaucoup de succès auxquels elle ne fut pas étrangère. Madame même voulut voir l'abbé Primi (car ce nom était celui qu'il avait alors adopté) qui étonna par tout ce qu'il lui dit ; on assure qu'il ne garda pas même le silence devant elle sur les

liaisons qu'elle avait avec le comte de Guiche. Cette princesse fut tellement émerveillée de son prophète qu'elle en parla à Louis XIV comme d'un homme extraordinaire, et le pressa de donner aussi de son écriture à examiner. Le roi se fit un peu prier, et remit à Madame un billet qui paraissait écrit de sa main. La pièce pseudographe passa bientôt sous les yeux de Primi, qui s'aperçut de la supercherie sans le témoigner. « Cette écriture, dit-il, est celle d'un vieil avare, d'un fesse-mathieu, d'un homme enfin absolument incapable de jamais rien faire de bon ni de remarquable. » A cette réponse Madame fut grandement surprise de voir que son prophète était cette fois en défaut ; elle ne lui cacha pas qu'elle était convaincue qu'il avait commis une lourde bévue ; mais l'abbé insista sur la véracité de sa décision, et n'en voulut rien rabattre. Madame rendit au roi le billet examiné et la réponse du prophète qu'elle vanta un peu moins qu'au paravant. Le roi fut étonné, au contraire, d'une habileté qu'il avait d'abord révoquée en doute. L'écriture qu'il avait envoyée à l'examen n'était autre que celle du président Rose, qui en effet ne passait pas pour un esprit élevé ni pour un cœur généreux. Ce président, secrétaire du cabinet, avait l'habitude et le talent de contrefaire l'écriture de Louis XIV, qui se servait quelquefois de la main de Rose pour répondre à certaines choses, dans le cas où il voulait qu'on crût que c'était son écriture. Tout autre que l'abbé italien y eût été pris ; mais, instruit par le duc de Vendôme, Primi ne fut pas dupe du roi, et prononça sur le président en connaissance de cause. Surpris de la réponse, le monarque chargea Bon-temps, son premier valet de cham-

gées des villes principales, etc., Copenhague, 1808 (en français). XIX. *Gioconda, événement arrivé pendant la guerre des Français en Italie*, traduction, Copenhague, 1809. Primon a inséré plusieurs pièces de vers dans la *Minerva*, et dans *l'Iris* des mélanges en prose et en vers; il a prêté son concours au lexique danois-allemand de Keisler, ainsi qu'à la feuille hebdomadaire *Folkevennen* (l'Ami du peuple). D—z—s.

PRINA (le comte JOSEPH), ministre des finances du royaume d'Italie, naquit à Novare, en 1768, d'une famille honorable et aisée. Après avoir fait son cours de collège à Pavie, il alla étudier le droit à l'université de Turin, puis entra au bureau du procureur général à la chambre des comptes. Nommé substitut en 1790, il fut, l'année suivante, chargé par le roi Victor-Amédée de fixer les nouvelles limites entre les états du roi de Sardaigne et la France, d'après le traité de Cherasco. Il était *collatéral* de la Chambre des comptes lorsqu'il fut appelé en 1798 à l'intendance générale des finances, qui se trouvaient dans le plus grand désordre, par suite de l'émission d'une immense quantité d'assignats et de monnaies de billon, d'une valeur fictive. Pour remplir ce déficit, Prina ne trouva rien de mieux que de soumettre à l'impôt tous les biens du clergé. Le roi Charles-Emmanuel IV ayant été forcé d'abdiquer le 8 déc. de la même année, et de quitter ses états de terre ferme, Prina fut maintenu dans ses fonctions par le gouvernement provisoire, avec le titre de ministre des finances. Il fit rendre un décret qui réduisait le papier-monnaie des deux tiers de sa valeur, et, par un impôt extraordinaire sur la propriété immobilière, il *pourvut* aux besoins les plus urgents,

surtout aux exigences des généraux français, alors arbitres du Piémont. Cette mesure lui attira la haine de la noblesse, qui, à cette époque, comptait presque tous les grands propriétaires. Il dut se soustraire par la fuite à leur vengeance, lorsque les Autrichiens occupèrent le Piémont en 1799. Après la bataille de Marengo, il rentra au département des finances, mais il ne le conserva que peu de temps, parce que le Piémont fut annexé à la France et divisé en départements. Prina se rendit alors à Milan, capitale de la république cisalpine, dont dépendait le territoire de Novare. En 1802 il fit partie de la consulte extraordinaire rassemblée à Lyon, et s'y montra un des plus chauds partisans de Bonaparte. Dans la dernière séance, après la lecture de la nouvelle constitution de la république italienne, Prina, dont le nom figurait parmi les 74 membres du corps législatif italien, demanda la parole et fit sentir combien on avait droit d'espérer qu'une constitution fondée sur les intérêts et la situation de la cisalpine lui permit d'atteindre rapidement aux belles destinées qui lui étaient promises. « Si la main qui nous a créés et défendus, ajouta-t-il, veut bien se charger de nous guider vers ce but, aucun obstacle ne peut nous arrêter, et notre confiance doit être égale à l'admiration que nous inspire le héros à qui nous devons notre bonheur. » Certes un tel langage n'était pas d'un républicain, et le souverain le plus absolu en eût été satisfait; aussi, à peine arrivé à Milan, Prina fut nommé ministre des finances, place dans laquelle il fut confirmé lors de la formation du royaume d'Italie. Nous ne pouvons mieux faire apprécier son administration qu'en citant

une page des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état* (tome VIII, p. 430). Prina, y est-il dit, souple instrument des exigences de Napoléon, torturait son génie pour trouver les moyens de pressurer un pays auquel on avait solennellement promis tant de prospérité, et il acquérait la faveur de son insatiable maître au prix de la haine générale, ce qui devait plus tard le faire tomber sous les coups d'une populace furieuse et déchaînée. Les projets de ce ministre, qui fut pour l'Italie ce que le trop célèbre abbé Terray avait été jadis pour la France, n'étaient soumis à aucun genre de contrôle; Napoléon voulait, il fallait obéir. Cependant toutes les ressources de son habileté tortionnaire se trouvaient épuisées avant qu'on renoncât à y recourir pour de nouvelles exactions; les améliorations imaginaires pompeusement combinées afin de couvrir tant d'oppression réelle, et publiées dans les gazettes comme une preuve des soins paternels du monarque français, étaient pour la plupart ou suspendues ou abandonnées, d'autant plus que, de leur côté, les généraux français employaient tous les moyens en leur pouvoir d'épuiser le pays pour accroître leur propre fortune. Grâce à cette condescendance pour toutes les volontés du maître, Prina obtint les plus grandes faveurs. Napoléon le créa successivement membre du sénat, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, grand-dignitaire de la Couronne-de-fer et comte de l'empire. Lorsque des revers inouïs eurent succédé à des triomphes plus incroyables encore, la ville de Milan fut une des premières où la réaction se manifesta. Dégarnie de troupes par le prince Eugène, qui avait à

combattre non-seulement l'armée autrichienne, déjà bien supérieure en nombre, mais encore le roi de Naples, Joachim Murat, qui venait de se joindre à la coalition, cette ville fut pendant plusieurs jours livrée aux désordres de l'anarchie. Tandis qu'on discutait au sénat le parti à prendre dans ces conjonctures extrêmes, que les uns proposaient d'offrir la couronne d'Italie à un prince de la maison d'Autriche, et que d'autres, en plus grand nombre, proposaient d'envoyer une députation aux souverains alliés, afin d'obtenir le prince Eugène pour roi, les républicains agissaient sur la multitude par tous les moyens en leur pouvoir. A eux se joignirent ceux qui avant tout voulaient l'indépendance de l'Italie sous une forme de gouvernement quelconque. Parmi ces derniers figuraient le général Pino, les comtes Gonfalonieri, Boromei, Trivulzi, Fagnani, etc., qui se réunirent de leur propre autorité en comité directeur, et signèrent une délibération par laquelle les collèges électoraux furent convoqués. Ennemis d'Eugène Beauharnais, ils voulaient surtout empêcher la députation d'aller, au nom du sénat, demander ce prince pour roi. Aussi, lorsque, le 20 avril 1814, les membres de cette députation furent nommés, il se forma des rassemblements considérables autour du palais où se tenaient les séances. Guidés par Frédéric Gonfalonieri, les conspirateurs font bientôt irruption dans la salle, crient, menacent, présentent au président Veneri la délibération prise le jour précédent par le comité, exigent la convocation des collèges et le rappel de la députation. Les sénateurs effrayés accordent tout, et l'assemblée est dissoute. A peine ont-ils quitté leurs fauteuils, que

Gonfalonieri se jette sur le portrait de Napoléon, le déchire à coups de parapluie, tandis que la populace, enhardie par cet exemple, brise les meubles et les lance par la croisée. Ce premier exploit accompli, la foule sort en tumulte, et quelques voix ayant crié *Melzi, Melzi!* elle se dirigeait déjà vers la demeure de ce dernier, lorsque, pour détourner le danger, un de ses amis cria *Prina, Prina!* A ce nom bien plus détesté, on se dirigea par une pluie battante vers la demeure du ministre, qui ce jour-là n'avait pas assisté à la séance du sénat, et qui, prévoyant ce qui devait arriver, se préparait à partir pour Novare, où il possédait des biens considérables. Averti du danger, Prina se cache dans un cabinet; mais il est bientôt découvert par ces furieux, malgré les efforts du général Peyre; et, tandis que les uns pillent sa maison, les autres le dépouillent, le frappent et l'entraînent, une corde au cou, par la rue del Marino, sous les yeux des douaniers que la frayeur rend immobiles. Un marchand de vins seul a pitié de l'infortuné ministre, et, saisissant un moment favorable, l'arrache tout sanglant aux mains des assassins, et le fait entrer dans son magasin. Alors les cannibales hurlent et menacent d'incendier la maison; ce que voyant, Prina se livre à eux en disant : « Assouvissez votre rage sur moi, puisque vous m'avez déjà immolé en quelque sorte, mais que je sois votre seule victime. » A peine avait-il fini ces mots, qu'il fut terrassé et mis en pièces à coups de parapluie. C'était le 20 avril vers quatre heures après midi. Son cadavre fut accablé d'outrages, et traîné dans les rues à la lueur des torches. Telle fut la fin misérable de ce ministre, coupable seu-

lement d'un dévouement aveugle et sans bornes pour Napoléon et le prince Eugène. Cet attentat ne fut pas même l'objet d'une enquête, et les auteurs en restèrent impunis. Prina était célibataire et n'avait qu'un frère, qui hérita de toute sa fortune. A—Y et G—G—Y.

PRINCE ou plutôt **PRENCE** (THOMAS), né en Angleterre vers 1601, quitta son pays natal en 1621 pour se rendre dans les colonies de l'Amérique Septentrionale. En 1634, trois ans après son arrivée dans la colonie de Plymouth, il en fut nommé gouverneur, poste qu'il conserva, à quelques intervalles près, jusqu'en 1672. Distingué par son impartialité comme magistrat, Thomas Prince, se faisait remarquer par un zèle ardent contre tous ceux qui ne partageaient par ses opinions religieuses, et qu'il confondait dans une même dénomination d'*hérétiques*. Mais c'était surtout envers les quakers qu'il manifestait une violente antipathie. Il avait été l'un des premiers colons de Nausset ou Eastham, et mourut à Plymouth au mois de mars 1673. — **PRINCE** (*Thomas*), d'une autre famille que le précédent, était petit-fils d'Elder John, prince de Hull, qui vint dans les colonies anglaises de l'Amérique Septentrionale en 1633. Né à Sandwich, le 15 mai 1687, Thomas Prince fut élevé au collège d'Harvard et embrassa la carrière ecclésiastique. En 1709 il se rendit en Angleterre et obtint de tels succès par ses prédications, qu'on le sollicita vivement à s'établir dans ce pays; mais le désir de revoir sa patrie le porta à refuser toutes les offres qui lui furent faites. Peu d'années après son retour en Amérique, il fut nommé pasteur de l'église de Boston (1718), fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 22 octobre 1758.

Thomas Prince est représenté comme un homme laborieux et érudit, très-versé dans la connaissance des langues anciennes. Depuis 1703, lorsqu'il était encore au collège, jusqu'en 1754, il avait formé sur l'histoire civile et religieuse de la Nouvelle-Angleterre une collection de documents précieux qui ont été brûlés par les Anglais pendant la dernière guerre. Outre un grand nombre de *sermons*, dont six ont été publiés après sa mort par les soins du D^r Jean Erskine d'Édimbourg, on doit à Thomas Prince : I. *Mémoire sur la première apparition de l'aurore boréale*. II. *Histoire chronologique de la Nouvelle-Angleterre, en forme d'annales*. Il n'a paru que le tom. I^{er}, 1736, in-12, et en 1755 les trois premiers numéros du tom. II. L'auteur se proposait de donner un récit sommaire de tous les événements qui se sont passés depuis la découverte de Gosnold, en 1602, jusqu'à l'arrivée du gouverneur Belcher, en 1730; mais il n'a pu amener sa narration qu'à l'année 1683. Dans son introduction il fait remonter son ouvrage à la création du monde. III. *Histoire du rétablissement de la religion à Boston*, 1744. IV. *Livre des Psaumes de la Nouvelle-Angleterre, revu et amélioré*, 1758. Ces deux ouvrages ont été insérés dans l'*Histoire chrétienne*, publiée en 1744, 2 vol. in-8°, par Thomas Prince, son fils, mort au mois d'oct. 1748, à peine âgé de 28 ans. Le *Livre des Psaumes* a été réimprimé plusieurs fois. — PRINCE (Nathan), frère du précédent, étudia, comme lui, au collège d'Harvard; puis, étant entré dans les ordres, fut d'abord ministre à Boston, ensuite aux Indes-Occidentales, où il mourut à Ratlan, en 1748. On a de lui une *Notice de la constitution et du gouvernement du collège d'Harvard, depuis sa fonda-*

tion en 1636, jusqu'à l'an 1742, qu'il publia au sujet d'une bourse qu'on lui avait accordée dans ce collège et qui lui fut retirée, sans doute à cause de son opposition à l'église épiscopale. Nathan Prince, qui paraît avoir fait de grands progrès dans les mathématiques et la philosophie, a publié, outre l'ouvrage qui vient d'être mentionné, un *Essai sur la solution des difficultés relatives à la résurrection*, 1734.

D—z—s.

PRINCE (JOHN), théologien et biographe anglais, né à Axminster, dans le comté de Devon, fut vicaire de Berney et membre de la Société des Antiquaires. Il s'était donné beaucoup de peine pour composer une biographie limitée à la province où il avait reçu le jour, et il en publia, en 1701, le premier volume in-folio; mais cet ouvrage fut si froidement accueilli que l'auteur ne crut pas devoir donner le second tome, bien qu'il fût préparé pour l'impression. Cette indifférence du public a valu à J. Prince une mention dans les *Infortunes des littérateurs* (Calamities of authors), d'Israëli. Prince étant mort en 1720, son livre, intitulé: *Les grands hommes du comté de Devon* (the Worthies of Devonshire), devenu extrêmement rare, fut recherché, mis à très-haut prix, et enfin réimprimé avec des additions et des figures, Londres, 1809, in-4°. On a de lui plusieurs *sermons* et d'autres écrits, notamment celui qui porte ce titre singulier: *De l'imprudence et de la déraison des raisons de prudence alléguées pour l'abolition des lois pénales*; et *Lettre à un jeune théologien, contenant quelques courtes instructions pour la composition et le débit des sermons*. — PRINCE (Daniel), libraire anglais, né vers 1710, dirigea l'imprimerie de l'université d'Oxford, et mourut dans cette ville en

1796. C'était un homme très-instruit et un habile typographe. On lui doit de belles éditions d'ouvrages importants, entre autres : *Marmora Oxoniensia* (les Marbres d'Arundel) par Rich. Chandler, Oxford, 1763, in-fol.; les *Commentaires* de Guill. Blakstone sur les lois d'Angleterre, 1765 et années suivantes, 4 vol. in-4°; la *Bible hébraïque* de Kennicott, 1776-1780, 2 vol. in-fol., etc. L.

PRINSEP (JAMES), savant anglais, non moins célèbre comme littérateur que comme numismate, archéologue et orientaliste, naquit en 1800, dans une famille nombreuse. Après avoir achevé ses études scolastiques, il semblait vouloir consacrer sa vie aux sciences physiques et naturelles; mais envoyé, dès l'âge de vingt ans, dans le Bengale, il obtint un emploi à l'hôtel des monnaies de Benarès. Il se prit bientôt d'une telle passion pour les antiquités indiennes, qu'il étudia les monuments de cette ville sainte des sectateurs de Brahma: il les mesura, les dessina et employa les soins les plus actifs afin d'en assurer la conservation, et les moyens mécaniques les plus hardis pour restaurer les minarets de la mosquée musulmane que l'empereur mogol Aureng-Zeyb (voy. ce nom, III, 78) y avait fondée dans le but d'insulter les Hindous. Prinsep publia plus tard le résultat de ses recherches et de ses opérations sous le titre d'*Illustrations de Benarès*. Appelé à Calcutta, il y remplaça comme maître de la monnaie, en 1831, M. H. Wilson qui venait de retourner en Europe, et il recueillit son héritage littéraire en lui succédant, la même année, dans la place de secrétaire de la société asiatique de Calcutta, dont il était un des membres les plus distingués. Il remplit avec autant de zèle que de ponctualité les de-

voirs de ces doubles fonctions, dont les premières étaient sous sa responsabilité. L'état des finances de cette société ayant arrêté la continuation des *Asiatic Researches* qu'elle publiait depuis plusieurs années, Prinsep fonda, à ses frais, le *Journal de la société asiatique du Bengale*, recueil neuf et intéressant où s'enregistrent toutes les découvertes qui, depuis quelques années, ont enrichi les sciences naturelles et historiques, à la culture desquelles la rare souplesse de l'esprit de Prinsep lui permettait de se livrer tout à la fois. Il se chargea de la nombreuse et pénible correspondance qu'exigeait cette entreprise, ainsi que de la rédaction des articles les plus importants des *Mémoires* sur la géographie, l'histoire naturelle et les antiquités de l'Orient. On y trouve les résultats de ses beaux travaux sur les anciennes inscriptions indo-scythiques et bactriennes, que personne avant lui n'avait pu déchiffrer, et par le moyen desquelles il est parvenu à assigner une date à un grand nombre de monuments d'une haute antiquité. Ce recueil est un des meilleurs qui aient jamais paru. Prinsep y a gravé, de ses propres mains, plusieurs centaines de planches dont il l'a enrichi, et qui représentent des monnaies, des antiquités, etc. Ce journal devint bientôt, en quelque sorte, le musée de l'Inde; car il réunit en deux années plus de matériaux historiques que les *Asiatic Researches* n'en avaient recueilli pendant 40 ans; un tel succès répondit au zèle de Prinsep. En 1834, le général Allard vint soumettre à la société asiatique de Calcutta la collection de médailles que le général Ventura et lui avaient rassemblées dans les états du roi de Lahor. Prinsep, qui s'était livré avec

ardeur et succès à l'étude de la numismatique bactrienne et indo-scythique, et qui était parvenu à résoudre sur cette matière un grand nombre de difficultés, mit en ordre la collection des deux généraux qu'il avait rendue plus complète, au moyen de quelques échanges faits avec eux, et il y joignit un catalogue sommaire destiné à servir d'*index* pour les recherches et la classification systématique des pièces. On doit regretter que sa modestie l'ait empêché d'en rédiger un catalogue numismatique complet et analytique. En 1834 et 1836, il publia, en 2 vol. in-8°, les Tables du Journal de la société asiatique de Calcutta, contenant les monnaies, poids et mesures de l'Inde britannique, avec la chronologie et les généalogies de toutes les dynasties de l'Inde ancienne et moderne, ouvrage fort utile à tous ceux qui s'occupent de recherches historiques sur l'Orient (1). En remerciant la société asiatique de Paris qui, en 1835, l'avait nommé un de ses membres associés étrangers, Prinsep lui annonça l'envoi de l'*index* des 18 volumes des Transactions de la société asiatique du Bengale, pour celle de Paris, et du *Kaghyour*, compilation des livres sacrés des bouddhistes. En 1836, il ne se contenta pas de donner, comme secrétaire, ses soins assidus à la publication des chefs-d'œuvre des littératures sanscrite, arabe et persane, et surtout aux éditions du *Mahabharata*, épopée classique des Hindous, en sanscrit, et du *Radja-*

tarangini, célèbre chronique du Cachemire, qui avaient été ordonnées par la société asiatique de Calcutta. Le gouvernement de l'Inde anglaise ayant cessé d'accorder des fonds d'encouragement pour ces publications, Prinsep s'engagea personnellement pour 50 mille francs, et se chargea de tous les ouvrages commencés. Il continua d'en payer toutes les dépenses jusqu'en 1839. Alors la Cour des directeurs alloua une subvention pour les frais des impressions orientales et pour la liquidation de ceux qui avaient été faits jusqu'à ce jour. Dans l'intervalle, la société asiatique de Paris ayant offert à celle de Calcutta de contribuer à ces dépenses, et de faciliter le placement et le débit des ouvrages orientaux imprimés dans l'Inde, Prinsep, par sa lettre du 7 janvier 1837, adressa des remerciements au nom de ses co-sociétaires, et annonça l'envoi de 8 caisses de livres expédiés à Paris, tant pour la société asiatique de cette ville que pour y être vendus au compte de celle de Calcutta. Le 15 octobre de la même année, il écrivit à M. Troyer, agent de la société asiatique du Bengale auprès de celle de Paris, pour qu'il l'informât qu'on s'occupait à Calcutta de la copie, demandée par les orientalistes parisiens, des *Vedas* ou, en sanscrit, *Weï-tho* (discours de sciences), bases de la religion de Brahma. Prinsep n'était pas moins recommandable par ses qualités morales et par la bonté de son caractère que par ses talents et son érudition. Toujours actif, désintéressé, exempt de jalousie et de vanité, il aidait de ses lumières, de ses recommandations et de ses moyens les savants de toutes les nations qui voyageaient dans l'Inde, ainsi que les orientalistes, entre autres le jeune

(1) On en trouve l'analyse dans le *Journal asiatique* de Paris, dont la table des matières a confondu l'auteur avec H.-Th. Prinsep, autre orientaliste anglais, auteur d'une *Biographie d'Amir-Khan, nabab de Seroudj*, Calcutta, 1832, in-8°; et d'un ouvrage sur l'*Origine de la puissance des Seiks et la Vie politique de Randjit-Singh*, Calcutta, 1834, in-8°.

Jacquet (*voy.* ce nom, LXVIII, 49). Forcé par une grave maladie d'interrompre les travaux qui l'avaient illustré, et d'abandonner un poste qu'il occupait si dignement, il tomba dans un état de langueur déplorable, en 1839. Il s'embarqua précipitamment pour aller respirer l'air de l'Europe; mais il fut frappé de paralysie sur le vaisseau, et y mourut le 26 avril 1840, avant d'avoir accompli sa 40^e année. Son corps fut ramené à Calcutta où une foule immense assista, le 30 juillet, à ses obsèques. Une souscription produisit une somme considérable pour lui ériger un monument. C'est au zèle et à l'infatigable persévérance de Prinsep, pour les progrès de la littérature orientale en Europe et en Asie, que la société asiatique de Paris doit la continuation des ouvrages sanscrits dont la publication avait été commencée, puis abandonnée par le gouvernement anglais. Elle a reçu des dignes successeurs de ce savant environ 70 volumes de copies des *Vedas* et des écrits qui s'y rapportent, et qui appartiennent aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Paris. On y trouve un spécimen de la copie du texte et du commentaire de *Rigveda*, sur lequel Prinsep avait désiré connaître l'opinion de la société.

A—T.

PRIOCCA (le chevalier CLÉMENT DAMIANO DE) naquit à Turin le 23 février 1749. Son père était chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, et sa mère appartenait à la noble famille des Furni, dont une branche, établie en Espagne, a la grandesse de première classe. Quoique les familles nobles du Piémont préférassent, à cette époque, de faire suivre à leurs enfants la carrière militaire, on destina le jeune Priocca à la magistrature. Reçu avocat à l'université de Turin, il en fut nommé recteur. D'abord

référendaire au conseil d'état, il fut, peu de temps après, élevé au rang de sénateur. Il se montra magistrat éclairé, et défenseur zélé des droits du souverain, ce dont il fut récompensé par sa nomination de ministre à Rome, où il réussit à rétablir la bonne harmonie entre les deux cours. La révolution française ayant éclaté et menaçant l'Italie, Charles-Emmanuel, qui en redoutait l'influence pour son peuple, voulut former une coalition italienne. Le souverain pontife et le roi de Naples répondirent à ses vœux; mais Venise, lâche ou corrompue, rejeta toutes ses prières. Le roi de Sardaigne soutint une lutte de quatre ans. Délaié par tous ses alliés, il signa l'armistice de Cherasco (24 avril 1796) qui fut suivi du traité de paix du 25 mai suivant. Le calme se rétablit en apparence, mais le Directoire français ne cessa de miner la puissance royale en Piémont. Des séditions éclatèrent bientôt sur plusieurs points, et les généraux français les favorisèrent par tous les moyens, dans le temps même où ils faisaient des protestations contre les insurgés. Charles-Emmanuel n'était pas dupe de ces manéges; il appela au ministère le chevalier de Priocca, et nomma le comte de Balbi son ambassadeur à Paris. Si le Piémont eût pu être sauvé, ces deux hommes seuls étaient capables de le faire. Mais les insurrections se multipliant, le Directoire déclara de nouveau la guerre au roi de Sardaigne, quand déjà les généraux français s'étaient emparés de la capitale, et le monarque se vit forcé de fuir. Alors Priocca publia au nom de son maître la déclaration du 7 décembre 1798, où, après avoir flétri les actes du gouvernement français, il dit hautement : « Le roi sait qu'il a rempli tous ses devoirs; fidèle à ses

amis, père de son peuple, il veut que tout le monde sache que sa conduite a toujours été loyale et sincère, qu'il n'a nullement provoqué le Directoire, et qu'il est étranger aux malheurs qui frappent ses sujets. Cette noble conduite excita l'admiration de tous les souverains de l'Europe et la haine des ennemis de Priocca. On l'accusa plus tard de ne pas avoir conseillé au roi de continuer la guerre, mais voici ce qu'il écrivait lui-même à l'historien Denina : « Persuadé que la défense était inutile, je fis la déclaration du 7 décembre 1798. Sur le principe : tout est perdu hors l'honneur, pour sauver l'honneur du roi, il n'y avait qu'à donner un démenti solennel aux accusations qu'on portait contre lui. On l'appelait traître, on le disait infidèle à ses engagements. Devais-je laisser déchirer sa réputation? devais-je souffrir qu'un innocent fût victime de sa bonne foi? Mourons si Dieu le veut, me disais-je en moi-même, mais au moins ne méritons pas d'être appelés lâches; éloignons de nous le soupçon d'avoir sacrifié les intérêts du peuple. Qu'on connaisse la vérité, et adienne ce qu'il pourra. La rédaction de ma déclaration est une preuve positive de ce que j'avance. » Au grand étonnement de tous ses sujets le roi, obsédé, renonça alors au trône, et désapprouva la conduite de son ministre. Son dernier acte d'autorité fut d'ordonner au chevalier de Priocca d'aller s'enfermer dans la citadelle de Turin, et d'y rester comme otage de la parole qu'il avait donnée de renoncer à la couronne. Le chevalier obéit; il se livra aux Français et aux républicains piémontais, ses ennemis déclarés. Après deux ans de détention, où il fut plusieurs fois menacé, on l'en-

voya à Grenoble, puis à Dijon. Ayant obtenu la permission de passer en Espagne, il demeura pendant quelque temps à Barcelone et s'y embarqua pour aller rejoindre Charles-Emmanuel, revenu en Toscane. Il en fut bien accueilli, et reçut un brevet pour une pension, qu'il refusa, bien qu'il n'eût point alors de fortune. Après la bataille de Marengo, qui renversa les espérances des royalistes, Priocca alla s'établir à Pise, et il ne revint à Turin que vers 1810. Il mourut dans cette ville le 5 février 1813, lorsque le retour de son souverain ne devait pas tarder à combler ses vœux. Le chevalier de Priocca est l'auteur 1^o d'une lettre qui fut publiée par le comte Napione à la tête de sa traduction italienne des *Questiones Tusculanæ*; 2^o d'une préface et de quelques notes sur la dissertation publiée par le même Napione sur *la patrie de Christophe Colomb*. Il fut lié avec tous les savants et les littérateurs piémontais ses contemporains. Le professeur Boucheron a fait son éloge dans le livre intitulé : *De Clemente Damiano Priocca narratio, ad V. A. Prosperum Balbum*. Turin, 1815. Le plus bel éloge de cet homme d'état est celui qu'on trouve dans *l'Histoire d'Italie*, par Charles Botta, qui y déclare qu'il se fait gloire d'être le concitoyen de Priocca. Az—o.

PRISCUS (HELVIDIUS), sénateur romain, gendre de Thraséas (*voy. ce nom*, XLV, 537-38), fut enveloppé dans la persécution de son beau-père et banni sous le règne de Néron, après la mort duquel il revint à Rome et reprit sa place au sénat. Mais, élevé dans les principes de l'école stoïcienne, il poussa trop loin les idées d'indépendance, et sa conduite à l'égard de Vespasien dégénéra en insulte.

Ce prince crut voir dans ces attaques les indices d'un complot : Priscus fut arrêté, mis en jugement et condamné d'abord à la déportation ; plus tard on arracha de l'empereur l'ordre de le tuer, ce qui eut lieu vers l'an 75 (voy. VESPASIEN, XLVIII, 316, 321-22). — PRISCUS (*Helvidius*), fils du précédent, s'attira la haine de Domitien par un poème allégorique dans lequel, sous les noms de Paris et d'Œnone, il faisait la satire du divorce de l'empereur. Accusé de haute trahison devant le sénat, traîné en prison par un de ses collègues, il fut mis à mort l'an 94, et son livre fut brûlé publiquement. Un écrivain qui avait parlé avec éloge de Thraséas et d'Helvidius le père subit le même sort (voy. DOMITIEN, XI, 533). — Un chevalier romain, nommé *Lutorius Priscus*, fut décapité sous le règne de Tibère, pour avoir composé des vers sur la mort de Drusus, fils de l'empereur. Ce jeune prince était dangereusement malade, mais il guérit, et l'action du poète fut présentée comme un crime de lèse-majesté (voy. TIBÈRE, XLVI, 11). — PRISCUS, frère de l'empereur Philippe (voy. ce nom, XXXIV, 87), fut nommé par lui gouverneur de Syrie ; mais son administration oppressive excita un soulèvement dans cette province, et il fut rappelé. L'empereur lui confia cependant encore le gouvernement de la Macédoine, qui ne tarda pas à être ravagée par les Goths. Aussitôt que Priscus eut appris la mort de son frère, en 249, il se joignit aux barbares ; et, à l'exemple de Marinus, de Pacatien (voy. ces noms, XXVII, 170, XXXII, 324), il prit le titre d'empereur ; mais Dèce était déjà reconnu à Rome, et Priscus, déclaré ennemi de la patrie par un sénatus-consulte, fut tué peu de temps après. — PRISCUS, in-

génieur célèbre, résidait à Byzance en Thrace, lorsque cette ville fut prise l'an 196 par les troupes de l'empereur Septime-Sévère (voy. ce nom, XLII, 168). Ce prince, irrité de la longue résistance des assiégés, abusa cruellement de la victoire : il ordonna de mettre à mort tous les soldats et les magistrats ; les murailles et les monuments publics furent renversés, les biens des habitants confisqués et vendus. La réputation de Priscus le préserva de cette spoliation générale. Sévère se l'attacha, tira parti de ses talents, et lui témoigna toujours beaucoup de bienveillance. — PRISCUS, rhéteur et sophiste, surnommé *Panites*, parce qu'il était de Panium en Thrace, fut envoyé, l'an 447, avec d'autres députés, par Théodose II, auprès d'Attila, roi des Huns, qui, ayant envahi plusieurs provinces de l'empire d'Orient, menaçait Constantinople, et dont on ne put arrêter la marche qu'en souscrivant à des conditions aussi humiliantes qu'onéreuses (voy. ATTILA, II, 629). Priscus mourut en 471. Outre des épîtres et des déclamations, il avait composé une histoire de Constantinople, dans laquelle il rendait compte de sa mission auprès du roi des Huns. Il n'en reste que des fragments conservés dans le livre des ambassades (*Eclogæ Legationum*), attribué à l'empereur Constantin Porphyrogénète, et dont David Hæschel donna une édition en grec, Augsburg, 1608, in-4°. Ch. Canteclair en publia une traduction latine, avec des notes, Paris, 1609, in-8°. Cette version se retrouve dans les *Excerpta de Legationibus*, avec les notes de Henri de Valois et le *Protrepticon de scriptoribus byzantinis* du P. Labbe, Paris, 1648, in-fol. — Plusieurs autres personnages du nom

de *Priscus* ont rempli diverses fonctions dans les armées ou dans la magistrature romaine. L'histoire mentionne encore un *Priscus*, philosophe platonicien, que l'empereur Julien appela à sa cour, et avec lequel, au rapport d'Ammien Marcellin, il s'entretint, dans ses derniers moments, sur l'immortalité de l'âme. Ayant éprouvé des désagrémens sous le règne de Valens, *Priscus* retourna dans la Grèce, sa patrie, où il vécut jusqu'à l'âge de 90 ans. On prétend qu'il fut tué par les Goths, lorsque, conduits par Alaric, leur roi, ils dévastèrent cette contrée, vers l'an 396. — Un des généraux de l'empereur Maurice, nommé *Priscus*, dont la dureté et l'imprudence causèrent une insurrection dans l'armée, a été confondu par quelques biographes avec *Crispus*, gendre de Phocas, au renversement duquel il contribua (voy. MAURICE, XXVII, 553, et PHOCAS, XXXIV, 211). P—RT.

PRISSE (LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH), juriconsulte, né à Avesnes le 2 mars 1760, fut destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, pour lequel il n'avait aucune vocation, et préféra la carrière du barreau. Il fit ses études au collège de Douai, et reçut son diplôme d'avocat à l'université de la même ville. Après avoir prêté le serment au parlement de Flandre, il exerça successivement les fonctions de notaire à Givet, d'avocat à la prévôté d'Agimont, ensuite à Rocroi où il fut nommé, le 16 juin 1790, secrétaire de l'administration du district, et le 4 nov. 1791, membre du directoire. C'est dans ces fonctions et par des rapports lumineux, qu'il fit connaître et développa toute la profondeur de ses talents administratifs. Il fut ensuite juge au tribunal du même district, puis nommé, par les repré-

sentants du peuple Hentz et Laporte, commissaire pour l'organisation judiciaire du district de Couvin, réuni à la France par décret du 8 mai 1793. Le tribunal de Rocroi ayant été supprimé, Prisse fut nommé juge au nouveau tribunal du département, le 15 déc. 1795. C'est alors qu'ayant éprouvé quelques persécutions, il offrit sa démission. Merlin, qui était ministre de la justice, ne l'accepta pas, et lui proposa un des premiers emplois de son ministère, ce que Prisse refusa. Persistant à se démettre, il se contenta de la place de deuxième substitut du commissaire du gouvernement, qu'il conserva jusqu'à sa suppression en 1798. Revenu à Rocroi après la suppression du tribunal du département, il y reprit son ministère d'avocat; et, par décret du 12 décembre 1806, il y fut nommé magistrat de sûreté. Cette place ayant été supprimée, il fut nommé juge d'instruction, puis procureur impérial, procureur du roi, et sur la fin de ses jours encore une fois juge d'instruction. A une vaste érudition Prisse joignait une mémoire extraordinaire et un jugement sain et droit. Il avait une connaissance profonde du droit ancien et nouveau et du droit canonique. Une piété sincère, une vive sensibilité, le portaient à adoucir la sévérité des lois; enfin sa probité était passée en proverbe. Savant juriconsulte, il fournit à Merlin, en 1789, un travail important sur l'administration de la justice et la vénalité des charges, dont déjà on connaissait les abus. « Je suis très-reconnaissant de l'offre que vous me faites (lui écrivait Merlin le 21 mai 1789) du fruit de vos travaux et de vos recherches relativement à l'administration de la justice et à la vénalité des char-

« ges ; j'en profiterai avec un grand plaisir lorsque le moment sera venu ; malheureusement nous sommes encore loin de là. La division qui règne entre les trois ordres ne nous a pas permis de nous occuper de la moindre chose. » Prisse avait aussi fourni à Merlin, sur les coutumes des pays de Liège et de Hainaut, plusieurs articles savamment rédigés, et qui ont été insérés dans le *Répertoire de jurisprudence* de cet auteur (1). Il a laissé en outre divers manuscrits sur les coutumes anciennes et une notice statistique des arrondissements de Rocroi et de Dinant sous le rapport judiciaire. Sa sensibilité était telle que, voyant un jour entrer chez lui le fameux terroriste Lécote, de Givet, qui venait réclamer son appui, il fut si ému à l'aspect de cet affreux personnage, qu'il en fit une grave maladie. Cette extrême susceptibilité lui faisait rechercher la retraite et fuir le monde ; c'est par ce motif qu'il refusa une mission en Belgique, qui lui fut offerte par les représentants Briés et Haussmann, et, à plusieurs reprises, la place de conseiller à la cour royale de Metz. Il mourut le 20 sept. 1832, des suites d'une chute qu'il avait faite plusieurs années auparavant, et par laquelle il avait eu l'épaule fracturée. Il fut vivement regretté des habitants de cette contrée, où il avait pendant plus de 40 ans dirigé l'administration de la justice avec une probité et un zèle dignes d'être proposés pour modèle. M—D j.

PRITZ (JEAN-GEORGES), en latin *Pritius*, théologien luthérien, né le

22 septembre 1662 à Leipzig, fit ses études dans cette ville dont le sénat le nomma, en 1690, prédicateur de l'église de Saint-Nicolas. Quelques années plus tard, il reçut le doctorat, et alla professer la théologie et la métaphysique à Zerbt, puis il devint surintendant à Schlaitz et chapelain du comte de Reuss. En 1707, au retour d'un voyage qu'il avait fait en Hollande et en Angleterre, il obtint une chaire de théologie à l'université de Gripswald ; et, en 1711, il fut appelé à Francfort-sur-le-Mein, pour y être placé à la tête du ministère ecclésiastique. C'est là qu'il mourut le 24 août 1732. Pritz avait travaillé aux *Acta eruditorum* de Leipzig. Outre des sermons et des écrits de dévotion, on a de lui, en allemand, des *Essais d'éloquence, tant en prose qu'en vers*, Leipzig, 1702, in-12 ; la *Doctrins de la prédestination*, Francfort, 1712, in-8°. Parmi les ouvrages qu'il a composés en latin, nous citerons : I. *De contemptu divitiarum atque facultatum apud antiquos philosophos*, Leipzig, 1693, in-4°. II. *Dissertatio de atheismo, et in se fædo et humano generi noxio*, Leipzig, 1695, in-4°. III. *De prærogativa sexus masculini præ femineo*, Leipzig, in-4°. IV. *Dissertatio de questione : quantum conferat eruditio ad felicitatem humanam*, Leipzig, 1697, in-4°. V. *Introductio in lectionem Novi Testamenti*, Leipzig, 1704, 1722, 1714, in-8°. VI. *De amore Dei puro in causa Fenelonii*, in-4°. VII. *Disputatio de enthusiasmo Malebranchii*, 1710, in-4°. Pritz a traduit de l'anglais en allemand : 1° *Voyage de Suisse, d'Italie et de quelques endroits d'Allemagne et de France*, par Gilbert Burnet, avec une préface sur le Quétisme, Leipzig, 1693, in-12 ; 2° *Essai historique et politique sur*

(1) Merlin, aussi bon spéculateur que juriconsulte, a grossi son *Répertoire* de ce grand nombre d'articles devenus à peu près inutiles sur les coutumes de l'Andrie et du Hainaut.

la vie de Marie II, reine d'Angleterre, par le même, Leipzig, 1696, in-12. 3° *l'Immortalité des hommes sur la terre*, par Jean Asgill (voy. ce nom, II, 574), Leipzig, 1702, in-12. Pritz en publia une réfutation sous ce titre : *De immortalitate hominis contra Asgilum*, in-4°, et composa sur le même sujet : *De translatione in vitam æternam sine transitu per mortem*, in-4°. Il a aussi traduit du Français en latin l'ouvrage de Huet *sur la situation du paradis terrestre*, Leipzig, 1694, in-12, et à la suite de la *Demonstratio evangelica*, imprimée la même année à Leipzig, in-4°. Enfin il a donné des éditions de plusieurs ouvrages, entre autres des *Lettres latines* de Milton, Cromwell, etc., adressées à différents princes de l'Europe, Leipzig, 1699, in-12 ; des *OEuvres* de saint Macaire, d'Égypte, en grec et en latin, Leipzig, 1698, 1699, 2 vol. in-8° ; du *Nouveau Testament*, en grec, avec cartes géographiques, etc., Leipzig, 1702, 1709, 1714, in-12. P—RT.

PRIVAT (JEAN-FRANÇOIS), général français, était sous-officier dans un régiment d'infanterie avant la révolution. Il en adopta les principes avec beaucoup d'ardeur, devint officier, puis aide-de-camp du général Hoche, et enfin général de brigade et général de division. Il fit en ces différentes qualités, avec beaucoup de distinction, les guerres d'Allemagne, de l'Ouest, d'Espagne et de Russie. Il était inspecteur-général dans la place de Torgau en 1814, lorsqu'il y mourut le 6 mars de cette année, par suite de la contagion dont fut atteinte la garnison de cette ville. Privat est auteur des ouvrages suivants : *I. Demonville*, ou *les Vendéens*, drame en deux actes et en vers, Rennes, an V (1797), in-8° ; ré-

imprimé à Perpignan, sans date. II. *Notes historiques sur la vie morale, politique et militaire du général Hoche*, Strasbourg, an VI (1798), in-8° ; Metz, an VI, in-18 de 96 pages. Z.

PROCHASKA (JEAN, baron de), lieutenant-général au service d'Autriche, né à Vienne le 3 juillet 1760, se fit recevoir le 8 mars 1779 simple canonnier. Comme il était très-instruit, il avança rapidement. En 1787, il fut nommé premier lieutenant dans le corps des pionniers, que l'on avait organisé au commencement de la guerre contre les Turcs. En 1789, placé par le général Laudon à l'état-major-général, il reçut ordre de se rendre au corps d'armée que l'Autriche formait aux frontières de la Moravie et de la Silésie. En 1790, il fut envoyé dans les Pays-Bas pour servir à l'état-major du général Beau lieu. En 1794, il se distingua, sous les yeux de l'empereur, dans les attaques qui eurent lieu au mois d'avril sur Landrecies, Guise et Saint-Quentin. Au mois de janvier 1795, il suivit les mouvements de l'armée autrichienne, que les généraux Pichegru et Jourdan poussaient vers le Rhin. Recommandé par ses chefs, le prince de Cobourg et le général Alvinzi, il fut en 1796 nommé lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, et, au mois de juin, chef d'état-major près le général Latour. L'armée autrichienne fut d'abord repoussée par Moreau, mais le prince Charles s'étant jeté sur Jourdan, et Moreau, découvert sur sa gauche ayant été forcé de se retirer, le général Latour, chargé de poursuivre l'armée du Rhin, fut, le 24 août 1796, pressé près de Friedberg, où il ne se soutint qu'après avoir fait des efforts extraordinaires de valeur. Dans son rapport à l'empereur, il assure que

c'est aux excellentes dispositions de Prochaska qu'il doit les succès obtenus dans cette journée. Lorsque Moreau passa le Rhin le 20 avril 1797, Prochaska se trouvait de nouveau près du général Latour, comme chef d'état-major. Il fit tout ce qui dépendait de lui pour repousser l'ennemi ; mais il fut mal secondé. Moreau, ayant mis l'armée autrichienne en fuite, s'avança jusqu'au pied de la forêt Noire. Pendant l'armistice qui termina cette campagne, Prochaska fut chargé par l'archiduc Charles de tracer une ligne pour défendre la forêt Noire. En 1799, placé près du général Bellegarde, comme chef d'état-major, il fut blessé à l'affaire du 20 juin sur la Bormida, et peu après nommé colonel. En 1801, il fut chargé par l'empereur d'organiser le corps que les Anglais faisaient lever en Allemagne. Le 3 avril, il en avait formé un de sept mille hommes de pied et de 600 chevaux, et le 6 sept. un autre de douze mille hommes de pied et de 1200 chevaux. Le 1^{er} sept. 1805, il fut envoyé comme major-général à l'armée d'Italie. La campagne étant terminée, il vint à Salzbourg avec sa brigade d'infanterie, dont il garda le commandement jusqu'au 1^{er} mars 1809, époque où il reçut ordre d'aller près du prince Charles, pour y remplir de nouveau les fonctions de chef d'état-major. Le 27 mai, l'empereur, qui s'était rendu à l'armée, le nomma lieutenant-général et commandant d'une division de grenadiers. Le 6 juillet, il se distingua à Aderklee, où il repoussa une attaque faite avec fureur. La bataille de Wagram rendit inutiles tous ses efforts. Après la paix de Vienne, il fut envoyé en Moravie comme inspecteur d'infanterie. En 1812 et 1813, il prit en Gallicie une part active aux

mouvements qui précédèrent et suivirent la campagne de Moscou. Les alliés se disposant à passer le Rhin, l'empereur le nomma intendant-général des armées autrichiennes. L'ordre du prince, daté de Francfort, le chargeait non-seulement de fournir aux différentes parties de l'armée, quelque direction qu'elles pussent prendre, les vivres et subsistances, mais de surveiller tout ce qui tenait au matériel. L'empereur, se trouvant à Paris au mois d'avril 1814, envoya à Prochaska en témoignage de sa satisfaction, la grande décoration de Saint-Léopold, le nomma membre du conseil de guerre, et, au mois de janvier 1815, colonel du régiment d'infanterie n^o 38. Les monarques alliés lui donnèrent également des marques de leur estime. Au mois de déc. 1813, il reçut à Francfort, de l'empereur Alexandre, la décoration de Sainte-Anne, première classe ; du roi de Prusse, la grand'croix de l'Aigle-Rouge, et enfin du roi de Bavière, la grand'croix de son ordre. Pendant la guerre des Cent-Jours, en 1815, il remplit les fonctions d'intendant-général ; et lors de l'évacuation il adressa au ministre de la guerre une lettre de remerciement pour les soins prodigués à ses troupes. Au mois d'oct., après le traité de Paris, il reçut ordre de se rendre à Vienne pour y remplir ses fonctions au conseil de guerre. A son passage par Carlsruhe, le grand-duc de Bade lui donna la grand'croix du Lion. Le 6 août 1816, l'empereur par un billet autographe, le nomma chef du grand quartier-général impérial, et le 26 nov. 1819, conseiller intime. Prochaska, honoré par tant de marques de confiance, mourut à Vienne en 1823. G—Y.

PROCLUS (TITUS ÆLIUS) naquit à Albenga en Ligurie, vers le

miliéu du 3^e siècle. Il était redevable de l'immense fortune qu'il possédait, et qui consistait surtout en esclaves et en troupeaux, aux pirateries de ses ancêtres. Dès sa plus tendre jeunesse, il avait embrassé le parti des armes : parvenu au grade de tribun de plusieurs légions romaines, il se distingua par des traits de bravoure. Comme les plus petites particularités de la vie d'un homme qui appartient à l'histoire ne sont pas indifférentes pour le lecteur, il faut bien se garder d'en taire une dont il tirait vanité, et qui se trouve consignée dans la lettre suivante qu'il écrivit à Métiānus, son parent, et dont nous nous contenterons de donner le texte : PROCULUS METIANO *affini* S. D. — *Centum ex Sarmatia virgines cepi. Ex his una nocte decem inivi : omnes tamen quod in me erat, mulieres intra dies XV reddidi* (1). Toutefois, l'ambition de Proculus ne se borna pas à de pareils exploits, car il conçut le projet de s'asseoir sur le trône des Césars, qui, dans les temps d'anarchie et de décadence, était souvent la proie du premier occupant. On croit que sa femme appelée Sampso, qui avait d'abord porté le nom de Viturgie, l'engagea dans cette téméraire entreprise. Cette femme était d'un courage au-dessus de son sexe; et la fortune, qui semble favoriser les ambitieux, fournit bientôt à son mari l'occasion d'exécuter son projet. Un jour il avait assisté à un festin donné à Lyon, l'an 280, à de nombreux convives. Après le repas, il joua aux *petits soldats*, espèce de jeu de dames ou d'échecs,

où, en vertu d'une règle établie, on saluait empereur celui qui obtenait l'avantage. Il gagna dix parties de suite. Tout à coup, un homme de l'assemblée qui avait quelque crédit, trouvant cette circonstance singulière, ou bien peut-être étant d'accord avec Proculus, s'écria, en s'adressant à lui : *Je te saluo, Auguste!* Puis apportant un manteau de pourpre, il le lui mit sur les épaules avec les démonstrations du respect le plus religieux; enfin il lui rendit tous les honneurs dus au rang suprême. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer les assistants, et ensuite la multitude à imiter l'exemple de cet homme hardi (2). Au reste, la légèreté naturelle aux Gaulois contribua singulièrement à l'élévation de Proculus; il fut surtout secondé par la haine que ces peuples avaient vouée à l'empereur Probus, qui régnait alors, et qui se conduisait avec une excessive sévérité. Proculus, pour s'assurer l'empire, fit prendre sur-le-champ les armes à deux mille de ses esclaves; il parvint bientôt, à l'aide de ses complices, à gagner toute l'armée. Pendant son usurpation, il se rendit utile aux Gaulois; car, s'en tenant toujours à la petite guerre, il finit par triompher avec gloire des Germains, qui avaient envahi une partie des Gaules. Cependant il ne sut pas se main-

(1) Voy. les *Diverses Leçons* d'Antoine du Verdier, liv. 4^e, ch. XXXIV. — Rabelais, liv. III, ch. VI, et Corn. Agrippa, *De vanitate scientiar.*, chap. LXIII, n'ont pas manqué de citer Proculus parmi ceux qui ont été le plus renommés pour leur vigueur.

(2) Eutrope, Aurellus-Victor et Vopiscus (*Vie de Probus*) donnent à entendre que l'élection de Proculus se fit à Cologne, et Crevier a adopté cette version. Cependant nous persistons à croire que sa proclamation eut lieu à Lyon, ce qui nous semble résulter incontestablement du texte de Vopiscus, où on lit (*Vie de Proculus*): *Hortantibus Lugdunensibus*. Tillemont, *Histoire des empereurs*, place à Lyon la scène du festin et de la partie du jeu d'échecs. Pour tout concilier, on pourrait admettre que c'est à Lyon que Proculus usurpa la pourpre, et que c'est à Cologne qu'il établit le siège de son empire.

tenir dans le rang que le hasard lui avait procuré : les débauches auxquelles il ne cessait de se livrer devaient nécessairement précipiter sa chute. Dans son aveuglement, il s'était flatté d'associer à l'empire son fils, qui se nommait Herennianus, dès que cet enfant aurait atteint sa cinquième année. Probus ne lui donna pas le temps d'accomplir ce dessein ; il lui livra bataille, et le vainquit. L'usurpateur, ayant pris la fuite, chercha en vain une retraite chez les Francs, dont il prétendait tirer son origine, et sur lesquels il croyait pouvoir compter ; mais ces peuples, pour qui trahir leur foi n'était qu'un badinage, le livrèrent à son ennemi, qui le fit mettre à mort. Sous Dioclétien, les descendants de Proculus existaient encore, et disaient en plaisantant qu'ils n'auraient jamais la fantaisie de devenir pirates ou empereurs (*sibi non placere esse principes vel latrones*). Après la mort de Proculus, on frappa à Lyon une médaille où l'on voit la tête de cet aventurier attachée à un croc ; au-dessus est le buste de Probus devant une Victoire ; on y voit encore les lettres P. T., qui signifient sans doute *Proculus tyrannus* ; l'autre face de la médaille offre l'image du Génie de Lyon, tenant d'une main une corne d'abondance, et de l'autre un gouvernail. La gravure de cette médaille, dont le P. Menestrier possédait un exemplaire, se trouve dans l'*Hist. consulaire* de ce savant jésuite, p. 142. Voy. Flavius Vopiscus (*Hist. Aug.*) ; Picot (*Hist. des Gaulois*), et l'*Art de vérifier les dates*, t. 1^{er}, p. 384. A. P.

PROISY d'Eppes (le comte César de), littérateur, né le 1^{er} avril 1788, à Eppes (Aisne), d'une ancienne famille du Soissonnais, mourut le 14 octobre 1836, à Marie-Galande,

l'une des Antilles, où il exerçait des fonctions de magistrature. On a de lui : I. *Le Danger d'un premier amour, suivi de Thélaise de Vernille et de l'Inconduite*, contes moraux, Paris, 1813, 2 vol. in-12. II. *Vergy, ou l'Interrègne depuis 1792 jusqu'à 1814, époque du retour de Louis XVIII à Paris et de la restauration de la monarchie française*, poème en douze chants, Paris, 1814, in-8°. Peu de temps après la publication de cet ouvrage, l'auteur lui-même détruisit presque toute l'édition, ce qui a rendu les exemplaires fort rares. Devisme (*Manuel historique du département de l'Aisne*) dit que Proisy d'Eppes a composé un premier poème, imprimé en 1812, où il a célébré la *Conquête de Moscou*. III. *Dictionnaire des Girouettes, ou nos Contemporains peints d'après eux-mêmes, ouvrage dans lequel sont rapportés les discours, proclamations, extraits d'ouvrages, écrits sous les gouvernements qui ont eu lieu en France depuis 25 ans, etc. ; par une société de Girouettes*, Paris, 1815, in-8°, trois éditions dans la même année. Il ne faut pas le confondre avec un nouveau *Dictionnaire des Girouettes, ou nos Grands hommes peints par eux-mêmes ; par une Girouette inamovible*, Paris, 1831, in-12 et in-8° (anonyme). IV. Des articles insérés dans le *Nain rose*, le *Journal de Paris*, le *Mercur*, le *Journal des Arts* ; des romances et des poésies dans différents recueils littéraires. V. *Le Mari prêt à se marier*, comédie jouée en 1815, non imprimée. On lui attribue les trois pièces suivantes qui ont paru sous le nom de Victor : *Palmerin, ou le Solitaire des Gaules*, mélodrame en trois actes, 1813, 1816, in-8° ; *Pharamond, ou l'Entrée des Francs dans les Gaules*, mélodrame, 1813,

in-8°; *la Folle Intrigue, ou le Qui-proquo*, comédie en trois actes et en vers, 1814, in-8°.

Z.

PROLIANUS ou **PROLIANO** (CHRISTIAN), astronome, était né dans le XV^e siècle à Balbano, aujourd'hui Altomonte, petite ville de la Calabre. Dans une épltre en vers adressée à Petruccio, secrétaire de Ferdinand, roi de Naples, il nous apprend que ce prince lui avait fourni les moyens de cultiver son goût pour les sciences. Cette pièce, que Lorenzo Giustiniani a réimprimée dans la *Tipografia del regno di Napoli*, p. 66, se trouve au-devant du seul opuscule que l'on connaisse de Prolianus : *De Astrologia, seu de totius orbis divisione, de sphaera, de planetarum theorica*, Naples, 1477, in-4°. Cet opuscule, de 42 f., est rare. Van Praet a donné une notice de cette édition dans le *catalogue* de La Vallière, I, 526, W—s.

PRONY (GASPARD-CLAIR-FRANÇOIS-MARIE RICHE, baron de), ingénieur français, naquit le 11 juillet 1755, à Chamelet dans le Lyonnais, d'une des meilleures familles bourgeoises du pays, bien que sa fortune n'y fût pas considérable. Son père avait été membre du parlement de Dombes. Cependant l'aptitude que laissait percer le jeune homme pour les travaux d'art força cet ancien magistrat de songer pour son fils à une autre carrière, et il fut décidé, non sans difficulté, qu'il serait ingénieur. Il n'en fit pas moins d'un bout à l'autre toutes ses études classiques, puis après un an et demi consacré plus spécialement aux mathématiques, il fut admis à l'école des Ponts-et-Chaussées (5 avril 1776). Son assiduité, ses progrès lui valurent plusieurs prix. Ses bonnes manières, sa douceur, qui tranchait avec la fougue juvénile de beaucoup de ses ca-

marades, n'y gâtaient rien, et il avait eu l'art de se rendre agréable à Perronnet, alors directeur de l'établissement. Nous ne pensons point que cet administrateur prédit alors que Riche serait un jour son successeur, mais le fait est que l'élève lyonnais sortit de l'école sous les auspices les plus favorables, et regardé comme un des meilleurs sujets qu'elle eût encore formés. Plusieurs missions, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre des provinces françaises, occupèrent d'abord le jeune homme, qui fit en 1779 la campagne des Sables d'Olonne, et qui, l'année suivante, reçut son brevet de sous-ingénieur. Bourges, Argentan, Dourdan, Lagny, le virent en cette qualité présider à la confection de plusieurs travaux. Bientôt il eut le bonheur de se voir rappeler à Paris par le ministre, à la demande même de Perronnet (1783). Trop vieux désormais pour déployer l'énergie et l'activité nécessaires, au milieu de tant de jeunes gens, et imparfaitement secondé par l'inspecteur-général De Chézy, dont l'âge était à peu près le sien, il avait senti le besoin d'avoir auprès de lui un aide à qui s'en remettre du soin des détails. Prony (car dès ce moment nous lui donnons ce nom qu'il ne tarda point à prendre, laissant celui de Riche à un frère plus jeune que lui, et qui était en train de se signaler dans les sciences naturelles quand la mort vint l'enlever), Prony, disons-nous, était précisément l'homme qu'il fallait au chef de l'école des Ponts-et-Chaussées. Il acheva de s'en concilier l'amitié, et de consolider sa position en se posant le défenseur du pont de Neuilly. Cette construction de Perronnet venait d'être l'objet de critiques sévères et malheureusement assez spécieuses, dans un mémoire présenté à l'Académie des

sciences, où il n'avait pas été sans produire quelque sensation. Prony prit avec succès la défense de son maître. Plusieurs savants et même plusieurs membres de l'Académie se trouvaient intéressés à la question comme ayant concouru au plan du pont ou l'ayant sanctionné de leur approbation. On sut donc gré en général à l'apologiste; et Mongé voulut lui témoigner sa satisfaction en l'initiant lui-même aux parties les plus ardues de l'analyse dont chaque jour alors il s'occupait de reculer les limites par des découvertes. C'est Prony qui eut la part principale à la restauration du port de Dunkerque (1785), bien que Perronnet ait officiellement présidé à cet ouvrage; et, se trouvant alors au bord de la Manche, il fit un voyage en Angleterre. Il fut de même pour beaucoup dans les travaux du joli pont de Sainte-Maxence sur l'Oise. Il était aussi du nombre de ceux auxquels avaient été confiées les études pour le pont Louis XVI; et ces études terminées il fut admis avec voix délibérative à la discussion qui eut lieu aux Ponts - et - Chaussées, puis employé à la construction avec le brevet d'inspecteur (23 mars 1787). Perronnet vécut encore quatre ans : Prony les passa ainsi auprès de lui, cumulant les avantages de sa position à l'école et les appointements d'inspecteur. Il n'en fut plus de même quand Perronnet, succombant à la maladie et à l'âge, fut remplacé par Chézy; et si Prony resta encore quelque temps à l'école, ce fut sans titre officiel et sans rétribution. Mais peu de temps après il fut nommé ingénieur en chef du département des Pyrénées-Orientales (21 août 1791). Malheureusement, et bien que déjà la tourmente révolutionnaire devint menaçante, s'éloigner de Paris n'était

rien moins qu'agréable à Prony, et s'en éloigner pour aller à Perpignan l'était bien moins encore. Il mit tout en œuvre pour éviter cette extrémité. L'assemblée constituante venait de voter le cadastre général de la France; il réussit à se faire nommer (5 oct. 1791) directeur du cadastre. Familier de longue main avec toutes les opérations de la trigonométrie, ne reculant devant aucun labeur, sachant distribuer les travaux et réunir les résultats, Prony, en effet, possédait les qualités nécessaires pour mettre en voie de réalisation l'idée de ce grand toisé du sol de la France. Il en posa très-largement les bases, trop largement même au dire de quelques-uns, et surtout trop lentement aux yeux de ceux qui voyaient par-dessus tout dans le cadastre un moyen d'asseoir l'impôt foncier de manière à lui faire rendre le plus possible. Il n'en garda pas moins très-longtemps ce poste bien rétribué et qui donnait de l'influence, et il traversa ainsi sans grand encombre les plus rudes périodes de la révolution, bien qu'il fût loin d'être ardent révolutionnaire, bien même que sa femme, élevée aux Invalides dans l'intimité de M^{lle} de Guibert d'abord, puis de M^{me} de Sombreuil, eût sauvé au 10 août le comte de Pluvier. Avec les travaux du cadastre il faisait marcher de front, depuis 1792 la confection des gigantesques tables logarithmiques à quatorze, dix-neuf et vingt-cinq décimales qui existent manuscrites à l'Observatoire, et qui depuis cinquante années n'ont cessé de rendre des services inappréciables au calcul astronomique. Ce qu'il y a de singulier dans l'exécution de cet énorme travail, c'est qu'il fut mené à bien en deux ans, c'est aussi que l'habile constructeur des tables y eut presque exclusivement

pour collaborateurs nombre de coiffeurs que la révolution, aussi funeste à ceux-ci qu'à l'état social, avait jetés sur le pavé. En homme habitué à répartir les tâches entre des travailleurs subalternes chargés chacun d'opérer toujours de même dans un cercle restreint et moyennant des procédés faciles, puis à coordonner les résultats des travaux, ou peut-être, comme il avait la modestie de le répéter, sous l'impression des pages si ingénieuses où Adam Smith a expliqué le mécanisme et les avantages de la division du travail, Prony conçut plus fortement qu'un autre la distinction des deux différentes sortes de calculs à opérer pour avoir les tables, les calculs, dont pouvaient seuls s'acquitter des mathématiciens et ceux auxquels suffit un peu d'arithmétique; et, ceux-ci étant de beaucoup les plus considérables, il réduisait la plus grande partie de l'opération à un travail manufacturier qu'il était possible d'avoir à bon marché et d'accélérer à volonté. Les dix-sept gros volumes in-folio qui contiennent au delà de 2,000,000 de logarithmes tant trigonométriques que numériques furent donc, nous ne dirons pas bâclés, car on ne trouve rien à y reprendre, mais improvisés; et cette extrême célérité n'est pas un des traits les moins curieux de l'époque de la terreur. C'est en quelque sorte le millésime de 1793. Prony voyait approcher la fin de sa table quand, en 1794, fut créée l'École Polytechnique. Lagrange et Prony furent dès l'origine chargés en commun de l'enseignement de la mécanique; mais ce fut Prony qui occupa le plus souvent la chaire, et il y donna le modèle de cette admirable exposition surpassée depuis, et si remarquable alors, qui a tant contribué, dans les cinquante

dernières années, à populariser la culture des sciences. Les cours que fit Prony devinrent pour lui l'occasion d'une série d'ouvrages auxquels l'instruction spéciale a dû beaucoup. Vers le même temps fut reconstituée l'Académie des sciences comme partie de l'Institut: Prony en fut nommé membre dès l'origine, et successivement il en devint secrétaire, puis président. Il fut aussi avec Cuvier et Vicq d'Azyr un des premiers fondateurs de la Société philomatique. En un mot, son nom était entouré d'un grand éclat scientifique quand (1797) Bonaparte revint de sa campagne d'Italie et, comme on sait, se plut à paraître à l'Institut, et surtout à la classe des sciences. Il rechercha Prony; et M^{me} Prony (voy. son article à la fin de celui-ci), que sa naissance et l'éducation avaient toujours tenue en relation avec la noblesse, fut accueillie avec distinction, avec amitié par Joséphine. Si Prony alors avait été bien inspiré, il se serait lié plus fortement qu'il ne le fit à la fortune de l'ambitieux général, et il l'eût suivi en Égypte. Bonaparte n'eût pas mieux demandé que de l'emmener; il le lui proposa même et y mit ou y fit mettre quelque insistance. Mais Prony n'avait point le caractère aventureux et il déclina les ouvertures. Il pensait d'ailleurs que d'un jour à l'autre la place de directeur de l'école des Ponts-et-Chaussées pouvait venir à vaquer, et il eût regardé comme une folie de préférer aux nombreuses chances qu'il avait de succéder à Chézy des éventualités dans les brouillards du Nil. Chézy mourut en effet dans l'intervalle du départ au retour de Bonaparte (13 vendém. an VII. 4 oct. 1798), et c'est Prony qui le remplaça. Mais l'événement prouva qu'il avait mal calculé. Bonaparte

revenu de l'Orient, Bonaparte maître de la France et de l'Europe n'oublia jamais son refus de graviter autour de lui, en ce temps où il y avait bien quelque risque à le faire, et de courir les mêmes chances mauvaises ou bonnes. Comme il était l'homme des impressions une fois reçues, il ne cessa point d'avoir pour lui la même estime et de le regarder comme une rare et utile spécialité ; mais l'affection n'y était pas. Il lui donna dès l'institution le ruban de la Légion-d'Honneur, mais il ne le comprit pas avec tant d'autres savants parmi les membres richement dotés de son sénat. Il laissait Joséphine recevoir tant qu'elle le voulait M^{me} de Prony et lui envoyer des fleurs rares de la Malmaison, mais toute demande sérieuse en faveur du mari aurait été éludée, à moins d'un art extrême ou de cette persistance qu'aucun moyen ne fait rougir, et la pauvre Joséphine le sentait si bien qu'elle ne demandait rien. Il fallait bien avoir recours au directeur des Ponts-et-Chaussées quand quelque longue et rude tâche requerrait la présence d'un intrépide travailleur ; et c'était dans la bouche du maître un mot proverbial, on dirait presque une marotte, que cette réponse aux gens qui demandaient un pont, un canal, une route : « Je vous enverrai Prony. » C'est ainsi qu'en août 1808 Prony alla en compagnie de Sgansin visiter le département de la Vendée, à l'effet d'étudier les mesures à prendre pour dessécher les marais de la contrée, pour canaliser les rivières susceptibles de devenir aptes à la navigation, et pour améliorer les ports. Avant et après cette excursion en Vendée, Napoléon l'avait chargé de semblables missions à l'étranger, notamment en Italie où Prony eut faire trois voyages : le premier en

1805 pour inspecter le cours du Pô et pour exécuter plusieurs travaux au port de Gênes et au golfe de la Spezia, le second en 1806 pour l'amélioration des ports d'Ancone, de Venise et de Pola, le troisième en 1810 et 1811 pour l'assainissement de la région occupée par les marais pontins. La première de ces expéditions fut signalée par l'arrestation de Prony sur le territoire autrichien. Se confiant à l'état de paix il s'était avisé de passer du royaume d'Italie, alors borné par le Pô ; dans les anciennes provinces vénitienues et à Venise même. Il était accompagné d'un officier supérieur (1) autorisé à le suivre dans sa visite des bords du Pô. A peine les deux étrangers ont mis le pied dans l'antique cité des doges que les agents de la police autrichienne les mandent l'un et l'autre, leur font subir un minutieux interrogatoire, examinent leurs papiers, où ils ne trouvent rien qui puisse faire naître l'ombre d'un soupçon, et n'en finissent pas moins par leur déclarer qu'ils sont aux arrêts (10 juillet). En vain le commissaire-général des relations commerciales veut intervenir. On lui notifie que sa visite même au domicile des deux suspects est irrégulière, et que leur domicile doit être, dès ce moment, réputé prison autrichienne, et par cela même est fermé au commissaire français. Celui-ci ne se tint pas pour battu, et ne pouvant avoir raison de Bissingen (c'était le nom du chef de la police), il s'adressa au général en chef, De Bellegarde, qui, trouvant ridicules cette violence et ces soupçons, leva les arrêts. Mais déjà, pendant ce temps, la nouvelle de l'accident étant venue à Paris, Napo-

(1) Il se nommait Costanzo et avait le titre de chef de bataillon du génie.

Léon, sans attendre un moment, avait fait arrêter un conseiller aulique de Vienne, qui se trouvait là par hasard, et il ne le relâcha que quand on sut la délivrance de Prony. Un article du *Moniteur* (10 thermidor an XIII, ou 29 juillet 1805), qui contenait la déclaration de ces faits, se terminait par la phrase suivante : « Cette circonstance aura un double avantage : elle fera connaître à M. de Prony tout l'intérêt que lui portent les gens éclairés ; et elle manifestera en même temps la ferme intention où est le gouvernement de ne pas souffrir qu'on attente au droit des gens dans la personne des citoyens français et de mettre constamment en usage le droit de représailles. » Prony, pendant son dernier voyage en Italie, poussa très-loin ses études sur la question qui lui avait été soumise, et recueillit une infinité de documents tant sur l'histoire des tentatives faites pour dessécher les marais que sur les éléments du problème. Il se fit même dès lors un système sur les mesures qu'il eût été utile d'adopter pour mettre un terme à l'état de choses dont Pie VI avait eu vain voulu débarrasser le Patrimoine de S. Pierre et qu'il n'avait pu qu'atténuer. Mais les événements politiques de plus en plus graves, en face desquels le gouvernement impérial se trouva depuis 1812, ne permirent pas d'entamer l'exécution de ces plans, et probablement les idées de Prony sur la dessiccation du territoire qu'il s'agissait de rendre en même temps à la culture et à la salubrité auraient été perdues s'il n'eût jugé à propos, quand la chute de Napoléon eut remis à bien loin la réalisation de son projet comme de mille autres, de consigner dans un écrit spécial le résultat de ses observations

et de ses recherches. Si le pape alors régnant, Léon XII, ne fit pas mettre immédiatement la main à l'œuvre, au moins sut-il comprendre la justesse et la beauté des vues de Prony, auquel il témoigna sa satisfaction par une lettre (1) et par une médaille d'or. C'était en 1823. Il y avait neuf ans alors que l'empire français avait cessé d'être. Les événements de 1814, en tant qu'ils ôtaient le pouvoir à Bonaparte et ramenaient les Bourbons, n'avaient pas profondément affligé Prony, sensible pourtant aux prospérités de sa patrie, et bien moins encore sa femme. La Restauration d'ailleurs le fit officier de la Légion-d'Honneur (5 août 1814) et chevalier de Saint-Michel (1816) ; et il garda la direction de l'école des Ponts-et-Chaussées. Il cessa, il est vrai, de professer à l'École Polytechnique ; mais son âge commençait à lui défendre les fatigues du professorat, et d'ailleurs il devint examinateur permanent des candidats pour cette École. Parmi diverses missions qu'il eut à remplir pendant les seize ans du gouvernement de la branche aînée, on doit remarquer surtout le voyage qu'il fit en 1827 dans le département du Rhône, pour aviser au moyen de sauver des ravages du fleuve la contrée qu'il parcourt. Il n'avait été que trop familiarisé, dès l'enfance, avec les tableaux de désolation qui se reproduisent si fréquemment dans ces parages. Il ne réussit pas mieux pourtant que les autres à en rendre le retour impossible, ou plutôt il n'y vit de remèdes que moyen-

(1) *Elapsi temporis mora, disit Sa Sainteté, nostris erga te sensibus vim addidit potius quam detraxit; nos enim plane tibi grates profitemur quod ad restituendam asserendamque amplissimo ditiosis nostris agro infestis paludibus obstita, fertilitatem et salubritatem egregia studia laboraque tuos contuleris.*

nant des dépenses si fortes que le département, le gouvernement et les villes reculaient devant ces gros chiffres; puis, quand le désastre est passé, que les victimes ne crient plus, parce qu'elles ne sont plus ou qu'elles gémissent seulement, on oublie si vite! Aussi, malgré de fréquentes inondations depuis le voyage de Prony, en sommes-nous précisément au même point qu'en 1828. Peu de temps après son retour Prony fut créé baron (25 juin 1828). Il avait depuis six ans perdu sa femme, que cette distinction eût comblée de joie. Fût-il jamais arrivé sous Charles X à la pairie comme il y parvint sous le gouvernement de juillet, en 1835? On peut en douter. Mais c'était un titre bien vain que celui qui lui était conféré à quatre-vingts ans et dont l'éclat ne pouvait même jaillir sur un héritier, car il n'avait pas d'enfant. On comprend que la sphère d'activité de Prony au Luxembourg dut être fort restreinte. En 1837, cependant, c'est lui qui fut le rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la reconstruction des sept ponts. Il survécut encore deux ans à cette époque de sa vie; mais dès le commencement de 1839 sa santé donna de graves inquiétudes. Seule sa vigueur d'esprit lui resta fidèle. Jusqu'à ses derniers moments en quelque sorte, il prit part aux délibérations du conseil des Ponts-et-Chaussées. Il demeurait en dernier lieu à l'hôtel de Carnavalet; et c'est dans cette ancienne habitation de M^{me} de Sévigné, probablement c'est dans le cabinet même où la mère de M^{me} de Grignan a écrit tant de lettres délicieuses, qu'il combina ses dernières équations, et c'est aussi là qu'il a composé plusieurs articles de cette *Biographie universelle*. Il mourut le 29 juillet

1839. Trois discours furent prononcés à ses obsèques (3 août) par MM. Arago, Fontaine et Tarbé de Vauxclair. Prony était depuis 1833 membre du Bureau des longitudes en qualité de géomètre, et commandeur de la Légion-d'Honneur. Il faisait partie aussi de la plupart des grandes académies d'Europe. Ce n'était point pourtant un esprit du premier ordre, et à peine même pourrait-on dire du second; mais c'était dans toute la force du terme une spécialité. Il savait bien ses mathématiques, sa mécanique, son hydraulique, passablement sa physique; il était pratique surtout; il ne reculait devant aucun travail, et s'il semblait parfois labourer son sillon, du moins le sillon était profond, était droit et bien tracé. Mais une fois tiré de ses triangulations, de ses ponts-et-chaussées, vous vous aperceviez aisément de ses limites. Bien que nécessairement, comme directeur de l'École et comme chef de service, il vit et beaucoup d'hommes et beaucoup de choses, qu'il dût par conséquent embrasser des ensembles, il ne dominait que médiocrement les sujets; mais il les dominait un peu. Son caractère était analogue à son esprit; il était modéré, tenace pourtant, et ne donnait jamais au hasard. Il ne manquait pas, sinon de charlatanisme, au moins de certaine vanité, et il avait grand soin de faire sonner et d'énumérer tous ses titres. Du reste il était bon, probe et franc. A coup sûr le commissaire autrichien, à Venise, se méprenait lourdement en le prenant pour un esprit soit diplomatique, soit militaire; Prony était certes le dernier homme que Bonaparte eût choisi pour de pareilles missions. Le nombre de ses ouvrages est très-grand; quoique de fort inégale importance,

la plupart ont quelque chose qui se recommande aux yeux des hommes du métier. Nous les indiquerons donc presque tous, n'omettant que des bagatelles absolument insignifiantes, et conformément à un ordre méthodique qui, partant des mathématiques pures et après l'indication d'un seul travail astronomique et de quelques petits travaux géodésiques, nous amènera par la mécanique à l'hydraulique et aux constructions de terre ferme. Seulement nous réserverons pour les donner en bloc et horsrang plusieurs opuscules, notices ou rapports sur des objets divers, et l'indication des articles fournis à plusieurs recueils.

I. Exposition d'une méthode pour construire les équations déterminées qui se rapportent aux sections coniques, à l'usage des ponts-et-chaussées, Paris, 1790, gr. in-4°, 2, pl. II.

Nouvelle méthode trigonométrique, Paris, 1823, in-4°. La méthode qu'expose ici Prony et qui lui était propre (il l'avait imaginée en Italie, dans le temps où il s'occupait des marais Pontins) avait un double but, d'une part obtenir une précision plus satisfaisante, de l'autre se garantir de l'influence d'une atmosphère empoisonnée. Ce mémoire se lie donc à sa grande *Description hydrographique et historique des marais Pontins*, où déjà il avait présenté un aperçu de sa méthode, mais ici l'exposition est plus développée.

III. Notice sur les grandes tables logarithmiques et trigonométriques adaptées au nouveau système métrique et décimal, Paris, 1824, in-4°. Il a été parlé plus haut de la rapide confection de ces tables; disons un mot à présent de ce qu'elles contiennent. Ce sont, d'une part, les logarithmes de 1 à 200,000, les 10,000 premiers nombres calculés à dix-neuf décimales, et les suivants à

quatorze avec cinq colonnes de différences; de l'autre, 2,000,000 et quelques mille de logarithmes de lignes trigonométriques, plus exactement 10,000 sinus en nombres naturels calculés à 25 décimales avec 7 ou 8 colonnes de différences; 2,000,000 de logarithmes tant sinus que tangentes calculés à quatorze décimales avec quatre colonnes de différences; et enfin 10,000 logarithmes relatifs aux rapports des sinus et tangentes aux arcs, pour faciliter l'interpolation dans les calculs relatifs aux petits angles, à quatorze décimales comme les précédents et avec trois colonnes de différences. Ce simple énoncé suffit pour voir combien ces tables l'emportent sur toutes celles qui existent, imprimées ou manuscrites, sans en excepter même celles de l'observatoire de Vienne; et l'on ne saurait douter qu'aux mains des hommes habiles auxquels on en a confié le dépôt ces tables n'aient déjà rendu à l'astronomie et à la géographie des services éminents, et n'aient contribué à l'exactitude, à la précision de beaucoup de déterminations modernes. Toutefois, il faut le dire, leur utilité ne peut être sensible que dans une sphère trop restreinte. Il est vraiment à regretter qu'elles soient restées et probablement qu'elles doivent rester long-temps manuscrites, monopolisées en quelque sorte par quelques heureux qui se trouvent avoir ainsi pour eux non-seulement la supériorité de connaissances et de talent, mais aussi la supériorité de ressources, et de celles même de ces ressources qui pourraient être communes à tous. Le gouvernement révolutionnaire, auquel du moins on ne saurait dénier cette gloire d'avoir eu toujours, au milieu de ses préoccupations poli-

tiques, un vif désir de faire marcher les sciences, avait passé un marché avec la maison F. Didot pour l'impression de ces tables ; mais le Directoire, toujours à court d'argent, n'était pas apte à réaliser un vœu aussi dispendieux. Napoléon, en dépit de l'engouement qu'il affectait et parfois éprouvait (par exemple lorsqu'il venait de se heurter aux idéologues) pour les sciences exactes, ne fut jamais pressé de donner à l'imprimerie impériale ordre de livrer à 2 ou 3,000 exemplaires les grandes tables logarithmiques de l'observatoire ; il eût fallu que Prony lui eût parlé de logarithmes au bord du Nil, entre un Mamelouk et un boulet de canon : dans ce cas, un jour peut-être, à Schœnbrunn ou au Kremlin, il s'en serait souvenu et il aurait lancé pour l'impression de Prony un de ces décrets comme il aimait à en faire. La Grande-Bretagne, au reste, avait offert un moment de contribuer pour moitié des frais à cette publication : la négociation resta en route comme tant d'autres. C'eût été un curieux spectacle sans doute que cette association, mais le rôle n'eût pas été assez beau pour nos voisins : la France aurait fourni le génie, le travail ; l'Angleterre n'aurait contribué que pour quelques mille livres sterl. IV. *Mémoire sur le calcul des longitudes et des latitudes*, Paris, 1806, in-4°. V. *Rapport sur les expériences faites avec un instrument français et un instrument anglais, pour déterminer le rapport du mètre et du pied anglais, et pour comparer entre eux les étalons originaux des mesures appartenant à l'Institut national de France* (le 15 nivôse an X, 1802), in-4°. VI. *Analyse du système du monde de Laplace*, Paris, 1801. Ce résumé se re-

commande par une heureuse disposition et par une grande netteté. Il est à la portée des gens du monde qui savent un peu de géométrie ou qui, du moins, ont assez d'instinct mathématique pour suivre des conceptions déjà un peu au-dessus du très-facile, mais peu compliquées encore pourtant et clairement présentées. VII. *Description des moyens employés pour mesurer la base du Hounslow-Heath dans la province de Middlesex*, traduit de l'anglais du général Roy, Paris, 1787, in-4°. VIII. *Description des opérations faites en Angleterre pour déterminer les positions respectives des observatoires de Greenwich et de Paris*, Paris, 1795, in-4°. IX. *Mécanique philosophique, ou Analyse des diverses parties de la science de l'équilibre et du mouvement*, Paris, an VIII (1800), in-4°. Bien que ce traité ne soit qu'un morceau tiré à part du *Journal de l'École Polytechnique*, nous le classons ici tant à cause de son importance que de sa dimension. L'auteur pourtant ne l'a point achevé ; l'ouvrage entier devait se composer de cinq parties et d'un tableau synoptique de toutes les parties de la mécanique. Seules les trois premières parties sont comprises dans la publication de l'an VIII. Il se recommande surtout par une grande clarté, par de bons tableaux synoptiques, par la méthode. X. *Leçons de mécanique analytique données à l'École royale polytechnique*, Paris, 1815, 2 vol. (ou deux parties), in-4°. C'est encore un ouvrage inachevé. Deux parties seulement, la statique et la dynamique, s'y trouvent traitées ; il manque encore l'hydrostatique et l'hydrodynamique, que Prony avait promises et auxquelles même il devait joindre des applications, ce qui eût donné lieu à une cinquième par

tie. XI. *Analyses raisonnées du cours de mécanique de M. de Prony*, Paris, an IX (1801), in-4°. Cette récapitulation, moins importante sans doute que les ouvrages qui précèdent, a ceci de précieux qu'elle embrasse l'ensemble et qu'elle trace le tableau entier de la science. XII. *Sommaire des Lois sur le mouvement des corps solides, l'équilibre et le mouvement des fluides donnés à l'École Polytechnique* en 1809, Paris, 1809, in-4°. XIII. *Résumé de la théorie des formules fondamentales relatives au mouvement de l'eau dans les tuyaux et les canaux*, Paris, 1825, in-4°, 5 tableaux. Cet excellent morceau présente réunis les résultats des meilleures expériences faites dans toute l'Europe sur ce sujet. XIV. *Rapport sur le mémoire de Ducros sur les quantités d'eau qu'exigent les canaux de navigation*, Paris, an IX (1801), in-8°. XV. *Recherches physico-mathématiques sur la théorie des eaux courantes*, Paris, an XII (1804), in-4°. Bien que de dimensions moins volumineuses que quelques-unes des précédentes publications, les *Recherches physico-mathématiques* sont un des beaux titres de Prony. Il y a là beaucoup de recherches, d'expériences, de solutions, de formules qui lui sont propres, et l'on peut dire sans exagération qu'il a contribué à enrichir, à former la théorie des eaux courantes. XVI. *Mémoire sur les variations de la pente totale de la Seine dans la traversée de Paris, avec la détermination de la valeur absolue de cette pente par chaque jour des années 1788, 1789, 1790, avec un rapport fait à l'Académie des sciences par MM. Lavoisier, Laplace et Coulomb*, 1806, in-4°. XVII. *Mémoire sur le jaugeage d'eaux courantes qui doivent alimenter le bassin de passage*

du canal de Saint-Quentin, Paris, an X (1802), in-4°. XVIII. *Nouvelles architecture hydraulique*, etc., etc., Paris, 1790 et 1796, 2 vol. in-4°, 54 pl. Conformément au titre très-développé dont nous venons de donner les premiers mots seulement, ce grand ouvrage contient tout ce que l'on savait à la fin du siècle dernier sur l'art d'élever l'eau par le moyen de différentes machines, de construire dans ce fluide, de le diriger, et généralement de l'appliquer de diverses manières aux besoins de la société. Le premier volume pose les bases de cet art, en exposant les principes de la mécanique, de manière à en rendre la connaissance la plus utile possible aux constructeurs de tous les genres et même à tous les artistes en général. Le tome deuxième offre la description détaillée des machines à feu. Prony avait promis de compléter son ouvrage par une troisième partie contenant la description de toutes les machines à élever l'eau, mais ce projet ne fut jamais réalisé. XIX. *Description hydrographique et statistique des marais Pontins; relief du sol, cadastre détaillé intérieur, etc.; analyse raisonnée des principaux projets pour le dessèchement, histoire critique des travaux exécutés depuis ces projets, état actuel du sol Pontin (juill. 1811), projet ultérieur pour son dessèchement général et complet, avec l'exposition des principes fondés sur la théorie et l'expérience qui ont servi de base à ces projets rédigés d'après les renseignements recueillis sur les lieux par l'auteur; examen détaillé des marais où il a séjourné et qu'il a visités et parcourus plusieurs fois, et les opérations de jaugeage, nivellement, etc., qu'il a faites pendant les années 1811, 1812*, Paris, 1822, imp. royale; 1823, in-4°, atl. de 39 pl.

in-fol. Cet ouvrage est un beau titre à la fois pour Prony et pour la France, pour la France en montrant quelles transformations elle entendait exécuter dans les pays sujets, pour Prony en faisant éclater ce qu'on savait au reste déjà, son infatigable ardeur, la sagesse comme la souplesse de ses méthodes, son attention à tenir compte de tous les éléments, sa netteté de jugement pour choisir et coordonner les remèdes. Les trois premières parties de l'ouvrage (1^o Description et cadastre du bassin pontin; 2^o état en 1777, analyse et histoire des projets; 3^o état en 1811) sont tracées de main de maître et présentent une foule de particularités du plus haut intérêt. Sur la quatrième, qui traite la question elle-même, il est possible de différer d'avis avec Prony, mais l'on ne saurait méconnaître d'une part que tout ce qu'il a dit auparavant sur la nature du bassin et sur les causes de la présence des eaux stagnantes, sur la distinction des eaux provenant de sources intérieures et des eaux supérieures, sur la puissance de l'évaporation qui fait retourner partie des eaux à l'atmosphère, et enfin sur les insuffisances et sur les fautes des ingénieurs ses prédécesseurs, donne un peu de force à tout ce qu'il propose, de l'autre que la théorie semble justifier complètement les moyens qu'il adopte. Contrairement à Fossombroni, et en général aux Italiens qui se sont occupés des marais Pontins, il repousse le système des *colmate*, et opinant qu'il faut se rendre maître des eaux supérieures avant qu'elles arrivent sur le sol même des marais, il demande des canaux de ceinture qui les portent à la mer en les soutenant dans tout leur cours au-dessus des terrains dont on veut la dessiccation. Quant aux eaux

intérieures, que des pluies ou des sources soient leur origine (et elles sont dues à ces deux causes simultanément), elles doivent, selon lui, avoir pour excipient un canal central ayant pour axe central la ligne de plus prompt écoulement, ligne dont on peut toujours trouver la direction moyennant un nivellement exact du sol. L'ordre du travail, ajoute-t-il, est de commencer par les canaux de ceinture; et il le prouve. Suivent des détails précieux sur les moyens d'exécution et notamment sur la possibilité, à certaines conditions, d'utiliser pour le creusement et le curage de divers canaux les machines employées pour le curage des ports de Venise et d'Ancone. Il choisit pour canal central le cours de la Ninfa, qui est l'axe principal d'écoulement et qu'il ne s'agit que de modifier convenablement; puis pour canal de ceinture le Fiume-Sisto, qui peut facilement être rendu capable de recevoir en totalité, indépendamment des eaux supérieures qu'il réunit déjà, les eaux du canal de la Ninfa (il suffit pour cela qu'il débite 508 m. c. par seconde). Il veut surtout que toutes les eaux arrivent à la mer par une seule embouchure, le *Portatore di Badino*; car dans cette hypothèse il devient possible d'y établir un port, parce qu'un courant plus considérable repoussera la barre qui obstrue cette embouchure. Du reste il adopte pour divers détails, notamment pour les deux canaux auxiliaires de la Scaccia et de la Selcella, les idées des ingénieurs italiens. Enfin il termine par l'évaluation en argent des divers ouvrages qu'il propose. XX. *Mémoire sur les poussées des voûtes*, Paris, 1783, in-4^o. XXI et XXII. *Recherches sur les poussées des terres et sur la forme et la dimension à donner aux*

murs de revêtement, Paris, 1802, in-4°; puis *Instruction pratique sur la méthode pour déterminer la dimension des murs de revêtement en se servant de la méthode* (la formule graphique) *de A. de Prony*, Paris, an X (1802), in-4°. Cet opuscule, qui est anonyme, fait suite au précédent et en est comme le supplément. XXIII. Divers rapports et opuscules soit sur des inventions nouvelles, soit sur des mémoires. Nous plaçons en tête ceux qui furent lus à l'Institut. 1° *Notice des expériences faites à l'occasion d'une règle anglaise étalonnée sur celle qui a servi à la grande opération trigonométrique du général Roy apportée à Paris*, etc. (lu le 10 niv. an X), et abrégé de cette notice (lu 29 niv. même année). 2° *Résultats des expériences faites au Panthéon français depuis le mois de fructidor an VI jusqu'au mois de vendémiaire an X sur cinq perpendicules métalliques placés dans cet édifice, et destinés à indiquer et à mesurer les mouvements verticaux et horizontaux tant de la coupole que des piliers qui la supportent* (lus 15 vend. an X). Prony avait fait ces expériences avec une commission chargée trois à quatre ans auparavant, d'examiner les dégradations du Panthéon, d'en rechercher les causes et de s'occuper des moyens de réparer et de consolider ce monument. Le résultat de l'examen fut qu'il n'y avait eu d'entassement sensible depuis trois ans ni dans la coupole ni dans les supports du Panthéon, et que, quelles que pussent être les fentes ou lézardes remarquées antérieurement aux expériences, les causes de ces dégradations n'avaient produit aucun mouvement général dans la masse de l'édifice. 3° *Rapport sur un mémoire de M. Lepère relatif à l'ancienne commu-*

nication de la mer des Indes à la Méditerranée par la mer Rouge et l'isthme de Suez (lu le 23 janv. 1815 à l'Ac. d. sc.; mais fait d'abord au conseil-général des ponts-et-chaussées, 14 déc. 1814). Ce rapport approuvait en tout les mesures de l'auteur du mémoire relativement aux niveaux des deux mers, admettait ainsi que lui cette conclusion, qu'établir un canal de communication était possible, et enfin prononçait que de tous les moyens jusqu'alors proposés pour la réalisation de cette grande et utile idée, celui de l'ingénieur français était le meilleur. 4° *Rapport sur la nouvelle et l'ancienne machine à vapeur établie à Paris au Gros-Caillou*, Paris, 1826, in-8°, 3 pl. 5° *Rapports sur les verres, plans à faces concaves, par les procédés de Riche père et fils* (ou plutôt analyse du rapport de M. Arago sur ce sujet dans le *Moniteur*), 1816, p. 858. C'est un morceau très-intéressant. 6° *Instruction sur les ponts à bascules*, Paris, in-4°, 1 pl. 7° *Rapport sur les inventions de J.-P. Droz relativement à l'art du monnayage* (fait à la commission des sciences math. et ph. de l'Inst.), 1803, in-4°, 4 pl. 8° *Description et usage du comparateur de Lenoir, dont A. Prony s'est servi pour faire des expériences sur la dilatation des métaux et pour comparer les divers étalons de mesures de l'Institut national, tant entre eux qu'avec d'autres étalons de mesures nationales et étrangères*. Paris, in-4°. 9° *Instruction sur le thermomètre métallique de MM. Breguet père et fils et sur les moyens d'établir sa correspondance avec d'autres instruments thermométriques*, 1821, in-4°. 10° *Instruction élémentaire sur les moyens de calculer les intervalles musicaux en prenant pour unité ou terme de*

comparaison l'octave ou la douzième d'octave; formules analytiques pour calculer les logarithmes acoustiques d'un nombre d'une des variations; progression mécanique; autres formules relatives à l'acoustique musicale, avec des applications aux instruments de musique et détermination des sons fixes, Paris, 1837, in-4°, 2 tab. Parmi les recueils qui possèdent des morceaux de Prony, le premier est celui de l'Institut, mais il n'en contient que trois. Ce sont : 1° une *Notice sur la vie et les œuvres de Pingré* (tome I des *Mém. de l'Inst.*, 1798); 2° un *Mémoire sur les moyens de convertir le mouvement circulaire continu en mouvement rectiligne alternatif dont les allées et venues soient d'une grandeur arbitraire* (2 planch., 1799); 3° *Mémoire sur le rapport de la mesure moderne appelée pouce de fontainier avec l'once d'eau romaine moderne et le guinaire, et sur la détermination d'une nouvelle unité de mesure pour la distribution des eaux adaptées au système métrique français.* (*Mém. de l'Ac. des sc.*, II, 1817, imp. 1819). Ce mémoire, lu le 23 déc. 1816, est intéressant à divers titres. Historiquement il relève plusieurs faits peu connus et précise un détail d'antiquités grave; scientifiquement et pour le praticien, il jette la base de calculs plus commodes en faisant sentir la nécessité d'ajouter aux unités du système métrique une unité particulière relative au débit des liquides par un orifice. Les habiles inventeurs du système métrique n'y avaient pas songé. L'unité moderne dite pouce de fontainier ne pouvait subsister, soit d'abord à cause de l'impossibilité de la mettre en accord avec les autres unités du système décimal, soit à cause de son im- précision en elle-même et des fausses

habitudes de ceux qui l'employaient. L'unité que Prony veut substituer à cet ancien point de départ, il la nomme *module d'eau* : l'usage en a été adopté par les savants. A la suite du mémoire, appuyé de tableaux fort utiles et fort commodes, se trouve un supplément composé en grande partie de la traduction d'un passage capital du traité de Frontin *de Aquæduclibus urbis Romæ*. Les *Annales des ponts-et-chaussées* lui doivent au moins les trois morceaux qui suivent : 1° *Examen relatif au projet de barrage sur la Seine dans les environs du Havre* (1831); 2° *Formule pour calculer les hauteurs des remous occasionnés soit par des rétrécissements, soit par des barrages avec écoulement des fluides pratiqués dans les lits des eaux courantes; application à des projets de grands travaux hydrauliques* (1835); 3° *Note sur les inflexions qu'avaient subies, après un laps de vingt années, des lignes droites tracées sur le plan des têtes de l'arche du milieu du pont Louis XVI avant son décaissement; conséquences relatives à la résistance des ciments comprimés; formules et tables pour le calcul des changements que le tassement fait éprouver à une voûte en arc de cercle* (1832). Ces trois articles ont été tirés à part. Aux *Annales des mines* il a donné : 1° *Examen de la manivelle à manège* (t. I, 1795); 2° *Rapport sur un moyen de mesurer la vitesse initiale des projectiles lancés par des bouches à feu dans des directions tant horizontales qu'inclinées* (t. XVI, 1804); 3° *Expériences sur les machines à vapeur*. Ces expériences, qui eurent lieu à propos d'une invitation que lui adressa la cour royale de Paris, l'amènèrent à découvrir un nouveau moyen de mesurer les effets de ces

machines. La société d'encouragement de Mulhouse fut si charmée de ce résultat pratique, qu'elle lui décerna une médaille d'or. Dans les premiers volumes du *Journal de l'École Polytechnique*, son nom se retrouve à tout instant; et indépendamment de sa *Mécanique philosophique* qui en forme le 3^e et le 7^e cahier, on y trouve de lui: 1^o *Cours d'analyse appliquée à la mécanique, 2 parties* (I, 1794); 2^o *Essai expérimental et analytique sur les lois de la dilatation des fluides élastiques et sur celle de la force expansive de la vapeur de l'eau et de la vapeur de l'alcool à différentes températures*, Paris, 1797, in-4^o (avec 2 tabl. et 9 pl.); 3^o *Notice sur un cours élémentaire d'analyse fait par Lagrange* (I, 1794); 4^o *Cours de mécanique de l'an V* (1795); 5^o *Éloge de Lamblardie* (même année): on sait que c'est cet homme remarquable qui eut le premier l'idée de l'École Polytechnique; 6^o *Sur le principe des vitesses virtuelles et la décomposition des mouvements circulaires* (1795); 7^o *Introduction au cours d'analyse pure et d'analyse appliquée à la mécanique* (II, 1795); 8^o *Théorie des mouvements autour d'un axe libre de rotation d'un corps de figure invariable sollicité par des puissances quelconques*, avec 2 pl. (II, 1795); 9^o *Note sur l'application de la théorie des solutions particulières d'équations différentielles à des questions qui intéressent la pratique de l'art de l'ingénieur*, avec 9 pl. (IV, 1810); 10^o *Extrait des recherches de M. de Prony sur le système hydraulique de l'Italie*, avec 9 pl. (IV, 1810); 11^o *Analyse détaillée des différentes questions qui se rapportent au mouvement d'un corps sollicité par des puissances quelconques*, avec 2 pl.

(IV, 1810); 12^o *Notice sur la nouvelle écluse de M. de Bétancourt*, avec 1 pl. (VIII, 1809). On doit encore à Prony beaucoup d'articles, la plupart remarquables, dans la *Biographie universelle*, entre autres ceux de *Rannequin*, *Riche*, *Sauvour*, etc. Il a donné au *Dictionnaire des eaux et forêts* un article sur la cubature des bois, tiré ensuite à part sous le titre d'*Instruction sur l'ouvrage de Sept-Fontaines et sur la cubature des bois en général* (in-4^o sans lieu ni date). Enfin il a laissé placer son nom en tête du *Manuel des logarithmes* qui fait partie de la *Bibliothèque populaire* d'Ajasson de Grandsagne, Paris, 1836. Il avait traduit le traité des *Aqueducs de la ville de Rome* par Frontin, mais l'annonce de la traduction de Rondelet lui fit garder son travail en portefeuille; seulement nous avons vu qu'il s'en trouve un extrait dans le supplément de son *Mémoire sur le module d'eau* lu à l'Institut en 1816. — M^{me} DE PRONY, née *Lapoux de Frémenville*, était l'aînée de son mari, dont au reste elle était presque compatriote (en effet elle était née à Lyon en 1754). Elle avait vingt ans à peu près lorsque son oncle paternel, trésorier aux Invalides, l'appela auprès de lui: elle l'entoura de ces soins pieux qui adoucissent la souffrance et prolongent la vie, et s'acquit l'estime, l'amitié même de tout ce qui l'environnait. Les jeunes filles de M. de Guibert, le gouverneur des Invalides qui précéda M. de Sombreuil, la recevaient intimement dans leur société, distinction que justifiaient suffisamment l'excellence de son caractère, ses manières et ses talents; elle se mêlait de poésie sans exiger qu'on la traitât en dixième Muse. Elle était surtout remarquable musicienne, non toutefois comme exécutante, mais comme

12. XVII. *Beautés de la morale chrétienne, ou Choix de morceaux publiés par les prédicateurs les plus célèbres et les philosophes chrétiens les plus illustres, etc.*, Paris, 1822, in-12. XVIII. *Les Curiosités universelles, faisant suite aux Merveilles du Monde*, Paris, 1823, 2 v. in-12, fig. XIX. *Beautés de l'histoire du Pérou, ou Tableau des événements qui se sont passés dans ce grand empire; son origine, etc.*, Paris, 1824, in-12, fig. (ouvrage posthume). XX. *Plutarque moraliste, ou Choix des principaux sujets de morale du premier des écrivains de l'antiquité; avec des Développements appliqués aux défauts et aux ridicules de la société actuelle, tirés de chacune des moralités de Plutarque*, par M. L. M. B*** (Lemaltre-Bonifleau), Paris, 1825, 2 vol. in-12 (ouvrage posthume). Propiac a traduit de l'allemand : 1° (avec M. J.-B. Dubois) *l'Année la plus remarquable de ma vie*, par Kotzebue, Paris, 1802, 2 vol. in-8°, fig.; 2° édit., sous ce titre : *Une année mémorable de la vie d'Aug. Kotzebue*, Paris, 1802, 2 vol. in-12 et in-18, fig. 2° (avec le même) *les Bijoux dangereux*, imitation du roman de Kotzebue, Paris, 1802, 2 vol. in-18, fig. (voy. KOTZEBUE, LXIX, 97 et 100). 3° *Contes moraux* d'Auguste Lafontaine, Paris, 1802, 1803, 2 vol. in-12. 4° *les deux Fiancées*, roman du même, Paris, 1810, 5 vol. in-12 (voy. LAFONTAINE, LXIX, 423 et 424). 5° *Histoire de Gustave Wasa, roi de Suède*, par Archenholz (voy. ce nom, LVI, 399), Paris, 1803, 2 vol. in-8°. 6° (avec M. J.-B. Dubois) *Voyage d'Almazza dans l'île de la Vérité*, roman de Bouterweck (voy. ce nom, LIX, 149), Paris, 1804, in-12. Le chevalier de Propiac a publié la 4^e édition des *Époques*, ou *Beautés de l'histoire*

de France, par Durdent (voy. ce nom, LXIII, 231), Paris, 1822, in-12. Il a été collaborateur de cette *Biographie universelle*, à laquelle il a donné, entre autres articles, celui du chevalier d'Éon. P—RT.

PROST (CLAUDE-CHARLES), conventionnel, doit uniquement à ce titre la place qu'il occupe dans les Biographies contemporaines. Fils d'un huissier au bailliage de Dôle, après avoir achevé son cours de droit à l'université de Besançon, il revint exercer la profession d'avocat dans sa ville natale. Plus tard il acquit la charge de lieutenant particulier de la maltaise des eaux et forêts; mais il se vit bientôt forcé de s'en défaire à cause de ses malversations. Sans fortune, il végéta long-temps dans des emplois subalternes, et contracta des dettes qu'il ne put payer. Poursuivi par ses créanciers avec la dernière rigueur, lorsque la révolution arriva, il n'y vit qu'un moyen de sortir d'embaras, et parvint à se faire élire député de l'arrondissement de Dôle à la Convention, où il siégea dès le principe avec les républicains les plus exagérés (1). Dans les débats qui précédèrent le procès de l'infortuné Louis XVI, Prost prononça deux discours dont l'assemblée ordonna l'impression, et qui ont été recueillis dans *Le Pour et le Contre* (2). Le premier est une déclamation dans le style de l'époque contre le principe

(1) Il n'avait pas toujours professé les mêmes principes; en 1782, l'Académie de Besançon ayant mis au concours cette question: «*Que les vertus patriotiques peuvent s'exercer avec autant d'éclat dans les monarchies que dans les républiques*, » Prost fut un des concurrents; et il termina son discours en déclarant que, «*sous un monarque vertueux et bienfaisant (Louis XVI), les Français n'avaient rien à envier aux républiques!*»

(2) *Le Pour et le Contre* sur le procès de Louis XVI, Paris, 1793, 7 vol. in-8°.

de l'inviolabilité du monarque. Dans le second il discute le mode de procéder de la Convention transformée en tribunal, et propose que les députés, appelés l'un après l'autre à la tribune, soient tenus de répondre à chaque question par *oui* ou par *non*. Il vota la mort, sans appel et sans sursis. Zélé montagnard, après le 31 mai il fut envoyé commissaire avec Bassal dans les départements de l'est pour y établir le régime révolutionnaire (voy. BRETET, LVII, 432, et BUCHOT, LIX, 415). Quoique d'un caractère assez doux (1), il abusa de ses pouvoirs pour exercer des vengeances personnelles, et destitua tous les membres du tribunal de Dôle, sous prétexte qu'ils partageaient les opinions des girondins, mais en effet parce qu'ils avaient lancé jadis contre lui un décret de prise de corps. Sa conduite devint si révoltante qu'elle fut dénoncée par le club même de Dôle à la société des jacobins de Paris; mais Robespierre le jeune prit la défense de Prost absent, et fit ajourner la discussion. Cependant, pour donner une espèce de satisfaction aux Dôlois, on l'envoya dans le département des Bouches-du-Rhône. Après la session, il fut du nombre des conventionnels qui passèrent au conseil des Cinq-Cents. En terminant sa carrière législative, il revint à Dôle plus pauvre qu'il n'en était sorti, et s'adressa vainement à ses anciens collègues pour obtenir un modeste emploi qui lui

fournît les moyens de subsister avec sa famille. Enfin il venait d'être nommé par le gouvernement impérial juge au tribunal de Prum, département de la Sarre, lorsqu'il mourut à Dôle le 10 déc. 1804, à l'âge de 62 ans.

W—s.

PROST (P.-A.), médecin, né dans le département du Rhône, mort à Paris en avril 1832, a publié : I. *Coup d'œil sur la folie*, par A. C**, Paris, 1800, in-8°. II. *La médecine éclairée par l'observation et l'ouverture des corps*, Paris, 1804, 2 vol. in-8°. III. *Essai physiologique sur la sensibilité*, Paris, 1805, in-8°. IV. *Deuxième Coup d'œil sur la folie*, Paris, 1807, in-8°. V. *La science de l'homme mise en rapport avec les sciences physiques, ou la Philosophie de la nature, d'après l'état des sciences au XIX^e siècle*, Paris, 1822, 6 vol. in-8°. VI. *Mémoire présenté à l'Institut de France en faisant hommage de l'ouvrage ayant pour titre: La Science de l'homme, etc.*, Paris, 1822, in-8° de 64 pag. VII. *Traité du choléra-morbus, considéré sous les rapports physiologique, anatomico-pathologique, thérapeutique et hygiénique, contenant l'analyse critique de ce que tous les auteurs anciens et modernes ont écrit sur le choléra-morbus*, Paris, 1831, in-8°. VIII. *Sommaire analytique du Traité précédent*, Paris, 1832, in-8°.

Z.

PROUDHON (JEAN-BAPTISTE-VICTOR), savant juriconsulte, naquit le 1^{er} février 1758, au village de Chagnans (département du Doubs), d'une famille de cultivateurs qui, quoique chargés de sept enfants, firent donner à chacun d'eux une éducation convenable. Le jeune Proudhon reçut l'instruction primaire chez le maître d'école de Nods, et ce ne fut qu'après la mort de son père qu'il put

(1) Le spirituel auteur de la *Physiologie du goût*, Brillat-Savarin, obligé d'aller à Dôle demander un sauf-conduit à Prost, nous a laissé quelques détails sur sa conduite. « Je crois, dit-il, que cet homme n'était pas méchant; mais il avait peu de capacité, et ne savait que faire du pouvoir redoutable qui lui avait été confié : c'était un enfant armé de la massue d'Hercule (II, 40). »

étudier le latin. Jugé peu propre à une carrière civile, il avait été d'abord choisi par ses parents comme celui qui devait les remplacer dans leurs modestes travaux agricoles, mais à l'âge de 19 ans il alla étudier la philosophie au collège de Besançon, puis il prit la soutane et fit quatre ans et demi d'études théologiques en qualité d'interne au séminaire. Parmi ses maîtres on nomme l'abbé Jacques, savant théologien qui professait à l'université. Au moment de s'engager dans les ordres, Proudhon y renonça tout à coup; mais les vastes connaissances qu'il avait acquises en théologie ne furent point perdues pour lui. Elles eurent la plus heureuse influence sur tout le cours de sa laborieuse carrière. Plus tard, il montrait avec une sorte d'orgueil les nombreuses notes qu'il avait recueillies sur la *Somme des conciles en 18 volumes* in-folio, et il disait que c'était au séminaire qu'il avait commencé à devenir jurisconsulte. En renonçant à la carrière ecclésiastique, Proudhon ne renonça point aux sentiments religieux. Ses croyances s'étaient affirmées pour jamais par des études approfondies et faites sans arrière-pensée, avec simplicité et bonne foi. Il resta le frère de ceux dont il avait été près de partager les vœux; il leur offrit un asile dans des temps malheureux, et ne craignit pas d'élever la voix pour les défendre. Après avoir étudié le droit à l'université de Besançon, pendant six ans, il fut reçu docteur le 7 août 1789. Parmi ses maîtres étaient Courvoisier, le père du ministre, et Séguin, auteur d'un ouvrage élémentaire sur les *Institutes*, dont Proudhon, encore élève, composa le *Précis* ou préface. Cependant ses habitudes d'étudiant, quoique laborieuses, avaient été moins régulières

et moins paisibles qu'auparavant. Il avait pris goût aux distractions de son âge et semblait ne différer en rien de ceux de ses condisciples qui donnaient plus de temps au plaisir qu'à l'étude. Mais Proudhon savait concilier l'un et l'autre. Il avait coutume de régler pendant ses vacances le travail de l'année, et il le distribuait de manière à laisser du temps en réserve pour les maladies et les accidents imprévus. Jamais il ne lui est arrivé de se coucher sans avoir achevé la tâche de la journée. Ainsi, dans la première année de droit, il apprit par cœur Vinnius tout entier, et ses professeurs le dispensèrent de tout examen. Il fit moins de progrès dans l'éducation du monde; il demeura tel que la nature l'avait formé, et ne put jamais se plier aux manières des salons. A peine imaginait-il en quoi elles différaient des siennes, et il ne comprenait point qu'il fût nécessaire de les adopter. En 1789 il concourut pour une chaire de droit à l'université de Besançon, et eut pour compétiteur Grappe, qui l'emporta. L'année suivante, il fut élu juge au tribunal de Pontarlier, et en août 1791, député suppléant à l'Assemblée législative. Déjà la Constituante l'avait consulté sur la constitution civile du clergé. Il fut d'avis qu'elle ne portait aucune atteinte à la religion et que l'assemblée avait droit de la décréter. Cependant, dans ses fonctions de juge, il se montra constamment favorable aux prêtres insermentés qui furent traduits devant le jury d'accusation, dont il était directeur. Ainsi dans la cause des deux prêtres Jannin et Pichot, prévenus d'avoir excité des troubles dans leurs paroisses en alarmant les consciences, et en cherchant à apporter des obstacles à l'exécution des lois sur la

constitution civile du clergé, Proudhon, qui, en sa qualité de directeur du jury, devait exposer l'objet de l'accusation et l'expliquer aux jurés, prononça, le 13 mars 1792, un discours dans lequel il ne craignit pas de dire : «...Ce ne sont pas là les seuls préjugés dont vous devez vous garantir dans l'affaire présente; il en est encore un autre, le plus dangereux de tous, parce qu'il paraît accrédité par l'opinion du vulgaire; c'est l'idée fautive qu'on s'est formée en général de tous les prêtres qui n'ont pas fait leur serment civique, et que l'ignorance grossière du peuple confond par cette seule raison avec les ennemis de la patrie. L'homme ne doit compte de sa religion qu'à Dieu; quel que soit le mode du culte qu'il adopte, il ne fait aucune injure à ses concitoyens, pourvu qu'il ne cherche point à troubler leur repos; et si ceux-ci s'en offensent mal à propos, ce sont eux qui deviennent injustes à son égard. Loin de vous la haine absurde conçue contre une classe d'hommes entière par cette foule populaire, aussi aveugle que passionnée, qui, ne jugeant de l'homme que d'après l'habit dont il est revêtu, ne montre aux yeux des hommes sensés que son irréligion déguisée sous le masque d'un faux patriotisme.... Je dois encore vous avertir d'une chose qui pourrait vous jeter dans quelque méprise, si vous n'en étiez prévenus : elle est relative aux témoins que vous allez entendre. Plusieurs peuvent être déposeront de faits passés en confession avec les prêtres sur la conduite desquels ils ont à porter leur témoignage; si cela arrive, vous ne pouvez faire aucune attention à leurs dires.... Le pénitent qui recherche pour se confesser un

prêtre non conformiste doit s'attendre à recevoir de lui des réponses et des avis sur les querelles de culte qui nous divisent, conformes à ses opinions religieuses; il faut donc, ou qu'il ne s'approche pas de son tribunal, ou qu'il évite de devenir traître et parjure, en violant la foi des conditions sous lesquelles il y fut admis. » Ce discours remarquable fut imprimé presque aussitôt (Poncharlier, chez Faivre) et fit peut-être exclure Proudhon du tribunal dans les élections qui eurent lieu peu de temps après. Il fut dédommagé de la perte de cette place par celle de juge de paix du canton de Nods, son pays natal. Proudhon s'était d'abord laissé éblouir par les principes de 1789, mais lorsque la révolution eut ensanglanté sa cause, il voulut unir sa voix à celle des hommes courageux qui espéraient opposer une digue au torrent. Pour cela, il composa un livre sur les inconvénients des grandes villes et le danger d'agglomérer dans les mêmes murs des populations trop nombreuses; il signalait les moyens d'y porter remède et de disséminer la population parisienne, corrompue par toutes les passions et par tous les vices. Ce livre était achevé lorsque 93 amena la terreur; Proudhon se laissa intimider et il jeta son manuscrit au feu. Mais quelle que fût la prudence de sa conduite à cette époque, il n'en fut pas moins destitué le 2 oct. 1793 (11 vendémiaire an II), par arrêté du conventionnel Bernard de Saintes. Cette destitution le plaçait de plein droit dans la catégorie des suspects, et de là à la prison et à l'échafaud la pente était rapide. Pour sortir de cette position, Proudhon tenta une démarche hardie qui devait en hâter la crise ou la rendre impossible. Décidé à solliciter sa réintégration près du nou-

janvier 1806, Proudhon fut investi de la première chaire du code civil à l'école de Dijon. Cette nomination eut cela de remarquable que Napoléon biffa de sa propre main, sur la liste qui lui fut présentée, le nom qui précédait celui de Proudhon, pour y substituer le sien. Nommé, le 4 avril suivant, directeur de la nouvelle école, il prononça, en cette qualité, le jour de l'inauguration (21 nov. 1806), un discours éloquent qui pourrait servir d'introduction à l'étude du droit et qui fut imprimé dans le procès-verbal de la séance. En 1809, le gouvernement lui conféra le titre de doyen. Indifférent aux événements, Proudhon n'eut jamais d'autre souci que de vivre en paix avec le pouvoir établi. Ce fut grâce à cette ligne de conduite qu'il traversa sans encombre toutes les vicissitudes de la république et de l'empire, et que la première Restauration le conserva dans sa chaire. Lorsque la nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes se fut répandue, les étudiants de Dijon ayant manifesté leur sympathie pour l'empereur, Proudhon réunit, le 11 mars 1815, tous les professeurs à l'école de droit, afin de les avertir des dispositions des jeunes gens et de se concerter pour les maintenir dans le devoir. « Le chef d'un gouvernement, disait-il, serait dans une position bien malheureuse s'il pouvait être trahi par ceux qui se sont engagés à le servir. Nous sommes tous fonctionnaires de Louis XVIII, et non seulement nous ne devons pas le trahir personnellement, mais nous ne devons pas tolérer dans nos élèves une conduite qui pourrait être contraire à sa cause. » Cependant, lorsque l'empereur parut être de nouveau affermi sur le trône, Proudhon, fidèle à son système, prononça, le 12 avril 1815,

un discours devant le buste du héros que les étudiants avaient solennellement rétabli à l'école de droit. Ce discours fut imprimé dans le journal de la Côte-d'Or et valut à l'auteur une éclatante disgrâce lors du second retour de Louis XVIII. Le 9 octobre 1815, un arrêté de la commission d'instruction publique de Paris lui enleva le décanat et le suspendit de ses fonctions de professeur (3). Proudhon se rendit alors à Paris pour se justifier; il adressa à la commission un mémoire dont nous avons déjà parlé, et grâce à la bienveillance de Frayssinous, ainsi qu'aux démarches du corps enseignant de Dijon et du clergé de Besançon, il fut réintégré dans sa chaire le 14 sept. 1816; mais ce ne fut que deux ans plus tard qu'on lui rendit le titre de doyen. Élu bâtonnier de l'ordre des avocats en 1819, il fut confirmé pendant dix ans consécutifs dans ces fonctions, qu'il avait exercées momentanément en 1815. Les tracasseries auxquelles il avait été en butte sous la Restauration, jointes à des mesures de rigueur prises par le gouvernement envers plusieurs étudiants de Dijon qu'il voulut en vain défendre, lui firent voir de bon œil les événements de 1830. Nommé, le 12 mars 1831, chevalier de la Légion-d'Honneur, il fut élevé, le 9 juin 1837, au grade d'officier. Atteint d'infirmités douloureuses, Proudhon ne pouvait plus tenir la plume dans les derniers temps de sa vie. C'est à peine s'il pouvait signer son nom. Il mou-

(3) Aucun de ses collègues ne voulut être doyen à sa place, et M. Poncet, professeur de procédure, forcé d'accepter le titre de doyen provisoire, ne consentit à en toucher les émoluments que pour les transmettre à Proudhon.

rut le 20 nov. 1838 (4). Depuis un grand nombre d'années il remplissait, avec la plus scrupuleuse exactitude, tous ses devoirs de religion. Il n'en inclinait pas moins vers des opinions contraires à la doctrine de l'Église sur le divorce, les empêchements du mariage et les vœux. Ces opinions faillirent empêcher qu'il ne fût réintégré dans sa chaire. Proudhon avait été nommé, le 1^{er} fructidor au X (19 août 1802), membre affilié de l'académie de législation de Paris; le 16 février 1809, membre associé de celle de Besançon; enfin le 30 novembre 1833, membre correspondant de l'Institut royal de France, académie des sciences morales et politiques, pour la section de législation. Il avait épousé, en 1799, une demoiselle Donney, fille d'un lieutenant particulier au bailliage d'Ornans, et il était devenu veuf en 1829. Cinq enfants naquirent de ce mariage, quatre garçons et une fille. Celle-ci s'est faite religieuse. Parmi les garçons, l'aîné est juge de tribunal, l'autre avocat à Dijon, et le plus jeune officier de marine. Ils ont eu l'heureuse inspiration de ne faire graver sur sa tombe qu'une croix avec ces mots: « Proudhon, 20 novembre 1838. » Les principaux ouvrages de Proudhon sont : I. *Cours de législation et de jurisprudence françaises sur l'état des personnes*, Besançon, an VII (1799), 2 forts vol. in-8°. Ce traité, resté incomplet, devait embrasser les diverses matières du droit. Fondé tout à la fois sur les lois de la révolution, les ordonnances, les coutumes et le

droit romain, il a pour objet les qualités et les droits civils des personnes et des corps moraux. La distribution générale des matières est à peu près la même que celle qui fut adoptée depuis dans le premier livre du code civil. Chacune d'elles est précédée d'un rapide aperçu historique et philosophique destiné à faire connaître son origine dans le droit naturel ou civil, les différentes révolutions qu'elle a subies, les conséquences qui en résultent pour la civilisation et les mœurs, et surtout à prévenir la confusion et l'erreur, si faciles parmi tant de lois transitoires. C'est dans cet ouvrage qu'on trouve pour la première fois l'exposition si remarquable des doctrines de l'auteur sur une matière obscure et immense, celle des statuts. Les jurisconsultes venaient des principes généraux, mais ils variaient dans les conséquences. Proudhon en découvrit la véritable application en les associant aux maximes du droit public qui sont la base de la matière. II. *Cours de droit français sur l'état des personnes*, Dijon, 1809, 2 vol. in-8°; 2^e édit., 1810. Ce traité est aussi resté inachevé. III. *Traité des droits d'usufruit, d'usage, d'habitation et de superficie*, Dijon, 1823-25, 9 vol. in-8°; 2^e édit., 1836, augmentée de commentaires sur les droits d'usage, par M. Curasson. Cet ouvrage, le chef-d'œuvre de Proudhon, est considéré par tous les jurisconsultes comme un des plus beaux monuments de la science du droit. Un juge compétent, Toullier, devenu l'ami de Proudhon sans l'avoir jamais vu, lui écrivait dès l'apparition du 1^{er} volume: « C'est un ouvrage consommé, qu'on ne surpassera point, et qui surpasse tous ceux qui ont paru sur la même matière. » IV. *Du domaine public*, ou

(4) Il avait cessé de faire son cours quelque temps avant sa mort. Il monta cependant en chaire lorsqu'au mois d'août 1838 M. Dupin vint inspecter l'école de droit de Dijon, mais ce fut seulement dans cette occasion solennelle.

de la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine public, Dijon, 1833, 3 vol. in-8°. Tracer le caractère du domaine public; la distinction entre les objets qui le composent et les immeubles productifs qui forment le domaine de propriété de l'état et des communes; la ligne séparative du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire; les règles concernant les établissements et les édifices publics, les routes royales et départementales, les chemins vicinaux et les voies agraires; l'usage des eaux depuis la mer et les grands fleuves jusqu'aux ruisseaux, tel est l'objet de ce traité qui est destiné à servir un jour de guide pour la rédaction du code administratif. Proudhon avait fait marcher de front ses recherches sur le *domaine public* et la composition d'un autre travail sur le *domaine privé*, qui ne put être publié qu'après sa mort. Il a pour titre : *V. Du domaine de propriété, ou de la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine privé*, Dijon, 1839, 3 vol. in-8°. Il a été publié, par les soins de M. C. Proudhon, fils de l'auteur et juge d'instruction au tribunal civil de Besançon. *L'Éloge de M. Proudhon* a été prononcé à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Besançon, par M. Curasson père, et à la conférence de l'ordre des avocats de Dijon, par M. Firmin Lagier. Cette dernière notice est fort complète, et nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient des notions plus étendues. On peut aussi consulter l'éloge de Proudhon prononcé par M. Félix Tenaille, le 4 déc. 1841, dans la séance d'ouverture de la conférence des avocats à la cour royale de Paris, imprimé aux frais de l'ordre. A—Y.

PROUST (JOSEPH-LOUIS), chimiste, né en 1761, se fit connaître en 1808 par sa découverte du sucre de raisin. Lorsque Napoléon invita tous les chimistes à rechercher une substance qui pût remplacer la denrée coloniale dont le commerce était alors intercepté par la guerre, Proust inventa un procédé pour la fabrication du sirop de raisin, dont il obtint un sucre concret. Le ministre de l'intérieur, Montalivet, en rendit compte à l'empereur dans un rapport très-avantageux à la suite duquel l'inventeur reçut une somme de cent mille francs à titre d'encouragement, et qu'il dut employer à la perfection de son procédé. Les journaux anglais tournèrent en ridicule cette découverte, qui ne trouva même en France que très-peu de partisans. Cependant en 1816 Proust fut admis à l'Institut (Académie des sciences, section de chimie), où il remplaça Guyton de Morveau. Il mourut le 5 juillet 1826. On a de lui : I. Différentes observations de chimie, imprimées dans le tome I^{er} des Savants étrangers de l'Institut (1805). II. *Mémoire sur le sucre de raisin*, Paris, 1808, in-8°. III. *Sur une analogie remarquable entre les eaux de quelques parties du golfe de Californie et celles des lacs de Sodome et d'Urmia en Perse*. IV. *Sur l'existence vraisemblable du mercure dans les eaux de l'Océan*. Cet écrit et le précédent ont été insérés dans le tome VII des mémoires du Muséum d'Histoire naturelle (1821). V. *Essai sur une des causes qui peuvent amener la formation du calcul*, Angers, 1824, in-8°. Z.

PROVANA (ANDRÉ), amiral piémontais, naquit en 1511, au village de Leiny, dont son père était seigneur, et reçut une éducation toute militaire. Il avait atteint un grade supérieur dans l'armée lorsqu'il suivit, en Alle-

magne, le duc Emmanuel-Philibert, que son père, dépouillé de ses États par les Français, avait envoyé servir dans les armées de Charles-Quint, sous la direction de Provana, de Hugues Michaud et d'autres hommes distingués, qui eurent une si grande part à la gloire de ce jeune prince. André Provana, combattant les protestants à côté de lui, se trouva aux batailles de Nordlingen, de Mulberg, d'Hesdin et de Bapaume. Envoyé ensuite dans le comté de Nice, qui avait seul résisté à l'invasion étrangère, il commanda le fort de Villefranche, où il eut bientôt occasion de déployer son habileté et son courage. En 1537, une escadre franco-turque parut dans les eaux de Nice, mais avant d'investir cette ville le reis voulut s'assurer du fort de Villefranche. A cet effet, il se mit à la tête de six galères et tenta une descente. Mais Provana l'avait prévenu en envoyant trois compagnies d'infanterie s'embusquer à la pointe du port. Déjà le reis s'appêtait à débarquer son monde malgré le feu des batteries du fort, lorsqu'il en fut empêché par le comte de Tende, qui l'accompagnait et qui avait aperçu les soldats embusqués. Au même instant un boulet atteignit le vaisseau amiral même, et y tua plusieurs hommes. Cet accueil vigoureux décida le reis à s'éloigner. Après la paix de Cateau-Cambresis, Provana alla en Provence au-devant du duc qui venait d'épouser Marguerite de France, sœur de Henri II, et rentra triomphant dans ses États. Il fut alors nommé capitaine-général des galères ducales. En 1563, deux seigneurs piémontais ayant été surpris dans une promenade en mer par des corsaires turcs, le duc de Savoie fut obligé de les racheter; mais pour venger cette injure il ordonna à Provana d'aller

user de représailles dans l'Archipel. L'amiral s'en acquitta avec beaucoup de zèle, ce qui excita les plaintes du gouvernement de Venise, lequel, prétendant avoir été lésé dans ses intérêts, demanda et obtint une indemnité en faveur de quelques-uns de ses sujets. Revenu à Nice, Provana fut chargé de conduire en Espagne les archiducs Rodolphe et Ernest, fils de Maximilien, roi des Romains, et petits-fils de l'empereur Ferdinand, qui traversèrent le Piémont en 1564, se rendant auprès de leur oncle Philippe II. Celui-ci, ayant appris le débarquement des princes, demanda le concours des galères ducales pour une expédition contre le Pegnon di Velez, repaire de pirates sur la côte d'Afrique. Provana revint à Villefranche pour s'armer en guerre, se rendit ensuite dans le port de Malaga, où devaient se rallier tous les bâtiments composant l'expédition, et contribua puissamment au succès. L'année suivante il prit le commandement de trois galères qui se joignirent à la flotte espagnole commandée par don Garzia de Tolède, vice-roi de Sicile, et destinée à secourir la ville de Malte, qu'assiégeait Soliman. Les galères ducales formèrent l'avant-garde et s'emparèrent, à la hauteur du promontoire de Pachino, d'un grand bâtiment de Raguse, chargé de comestibles pour l'armée turque. En 1567, Provana épousa Catherine Spinola, et devint, par ce mariage, comte de Fruscasco. Il fut peu après créé chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, et l'année suivante on le chargea d'accompagner en Espagne l'archiduc Charles, frère de l'empereur Maximilien. Le pape Pie V ayant invité les principales puissances maritimes à se liguier contre les Turcs, le duc de Savoie envoya à la flotte

coalisée trois galères qui, sous les ordres de Provana, prirent une part glorieuse à la célèbre bataille de Lépante. Une d'elles soutint pendant plusieurs heures le choc de deux galères ennemies, et perdit presque tout son monde. Provana, lui-même, fut blessé d'un coup de feu à la tête, et resta évanoui durant une demi-heure, ce qui ne l'empêcha pas de reprendre aussitôt après le commandement. Le combat fini, il se retira dans le port de Petala, puis vogua avec le reste de la flotte chrétienne vers l'île de Corfou, où il se rétablit de sa blessure. Il profita de chacune de ces stations pour adresser à son souverain le récit de ce qui s'était passé, dans deux lettres qui ont été conservées par l'historien Gioffredo (*Storia delle Alpi Marittime*). La part que ses galères avaient eue à la victoire de Lépante décida Emmanuel-Philibert à donner plus de développement à sa marine en la confiant à un ordre religieux et militaire, celui de Saint-Maurice et de Saint-Lazare dont Provana fut dès l'institution (nov. 1572) créé amiral. Après avoir contribué à la cession d'Oneille, faite par la famille Doria au duc de Savoie, il accompagna, en 1584, Charles-Emmanuel I^{er}, qui allait épouser, à Saragosse, Catherine d'Autriche, fille cadette de Philippe II. Lorsqu'une députation eut offert, en 1590, le titre de comte de Provence au duc de Savoie, Provana prit une part fort active à toutes les négociations qu'amena cet événement, et il fut chargé d'aller sonder les dispositions du roi d'Espagne; mais, n'ayant pas obtenu de résultat satisfaisant, il revint en Piémont et décida Charles-Emmanuel à se rendre en personne auprès de son beau-père. Ce prince s'embarqua avec Jeannin (*voy. ce tom.*, XXI, 519), envoyé par le duc de Mayenne, avec

un ambassadeur du duc de Lorraine et André Provana, qui était l'âme de toute cette intrigue. Mais les événements ayant pris en Provence une tournure peu favorable, le duc ne put rien obtenir de Philippe II, et trouva à son retour les affaires plus embrouillées que jamais. Provana mourut à Nice peu de temps après ce voyage, le 29 mai 1592, et fut inhumé à Villefranche auprès de son épouse. • Le seigneur de Leiny, • comte de Fruzzasco, dit Gioffredo, • dans l'*Histoire* déjà citée, était un • homme de beaucoup de jugement. • de sagacité et d'expérience, mais il • était vers la fin de ses jours universellement haï, parce qu'on croyait • qu'il avait poussé le duc au voyage • de Provence, source de tant de désastres et de dépenses inutiles. • (*Voy. SAVOIE (Charles-Emmanuel I^{er}, duc de), XL, 548.*) A—Y.

PROVANCHÈRES (BARTHÉLEMI de), né à Langres, dans la seconde moitié du XVI. siècle, d'une famille considérée, était frère puîné de Siméon de Provanchères (*voy. ce nom, XXXVI, 156*). Celui-ci, médecin distingué, s'étant fixé à Sens, où il avait fait un mariage avantageux, appela ses frères près de lui. L'un d'eux exerça la profession d'avocat, et mourut jeune; Barthélemi embrassa l'état ecclésiastique, et, par le crédit de son aîné, obtint une place de chanoine et celle de trésorier du chapitre à la cathédrale de Sens. Mais c'est à d'autres titres qu'il mérite d'être tiré de l'oubli où tous les dictionnaires historiques l'ont laissé. Dans plusieurs occasions solennelles, il fut appelé à prononcer des oraisons funèbres qui firent quelque sensation, et qui, publiés d'abord à Sens, le furent ensuite à Paris. On y entrevoit des lueurs de talent oratoire, qui

brillent surtout dans les passages où le panégyriste cherche à établir une corrélation providentielle entre les desseins de la *divine majesté* et la destinée des puissants de la terre. Cette idée, qu'il caresse sous plusieurs formes, lui dicte quelques mouvements heureux, mais jamais pathétiques. Il n'est pas besoin de dire qu'il sacrifie au mauvais goût du temps, par l'abus de l'antithèse, l'emploi de métaphores outrées et disparates (1), les citations multipliées de personnages mythologiques, des poètes et des philosophes de l'antiquité, etc. Barthélemy de Provançhères survécut à son frère Siméon, qui mourut en 1617, mais on ignore pendant quel nombre d'années. On a de lui : I. *Oraison funèbre sur le trespas de Henry-le-Grand, IIII du nom très chrestien, roy de France et de Navarre, prononcée en l'église de Sens, le 16 juin 1610*, Sens, George Niverd, 1610, in-8°. On ne trouve pas cette pièce mentionnée dans la Bibliothèque historique de la France du P. Lelong, ni dans les additions de Fevret de Fontette. II. *Discours funèbre sur le trespas de haute et puissante dame, madame Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers, prononcé en l'église de Sens, le trente-unesme may mil six cent dix-huict*, Sens, 1618, in-8° de 41 p., sans l'épître dédicatoire au duc de

Nivernois. Ce discours a été réimprimé la même année, à Paris, in-4°, sous le titre d'*Oraison funèbre*, etc. III. *Oraison funèbre de Jacques Davy, cardinal du Perron*, Sens et Paris, 1618, in-8°. L—M—X.

PROVERA (le marquis de), général autrichien né à Pavie vers 1740, de l'une des plus anciennes familles de la Lombardie, entra au service fort jeune et fit les campagnes contre les Turcs sous le maréchal Laudon. Il était chevalier de Marie-Thérèse et feld-maréchal-lieutenant, lorsque la guerre de la révolution française commença. Employé d'abord à l'armée des Pays-Bas, il s'y fit peu remarquer et passa en 1796 à celle d'Italie, où il commanda une division sous Beaulieu, puis sous Alvinzi. A la bataille de Millesimo, se voyant coupé et pressé de fort près par Augereau, il se réfugia dans le vieux château de Cosseria, où il se défendit pendant trois jours avec beaucoup de vigueur, et fut enfin obligé de capituler. Plus heureux le 12 nov. suivant, il obtint un avantage important sur l'aile droite des Français près de Soave. Deux mois plus tard, ayant été chargé de conduire au secours de Mantoue un magnifique corps d'armée où se trouvaient les volontaires de Vienne, dont l'impératrice avait brodé de ses mains le drapeau, il fut entouré par plusieurs corps français et encore une fois obligé de capituler. « Jamais d'habiles chasseurs, dit l'historien Jomini, ne mirent plus d'ardeur et d'intelligence à traquer une bête fauve, que les généraux français n'en déployèrent pour compléter la ruine du corps de Provera. » Wurmsér, qui était alors enfermé dans Mantoue, tenta en vain une sortie pour venir à son secours. Entouré et attaqué simultanément par les généraux

(1) On pourrait ajouter aux exemples de comparaisons ridicules qui ont été relevés dans les orateurs du XV^e et du XVI^e siècle ce passage du *Discours funèbre sur le trespas de la duchesse de Nevers*, pag. 9 : « La mort est ce monstrueux bouc qui de ses cornes heurte les quatre angles de la terre; avec sa grande corne elle va toucher les grands et abattre les sceptres, les couronnes, les diadèmes, les mitres et tiâres; et avec sa petite, elle ne dédaigne pas de frapper les petits et heurter le vulgaire. »

Victor, Dugua, Lannes et Augereau, Provera se rendit prisonnier avec six mille hommes et vingt pièces de canon. Ce revers fit une grande sensation à Vienne, et lorsqu'il se présenta à la cour, quelques jours après, l'empereur refusa de le recevoir, et il fut mis à la retraite avec une très-faible pension. Cette disgrâce toutefois dura peu, car dès le mois de septembre de la même année, l'empereur l'envoya à Rome sur la demande du pape, qui voulut qu'un général autrichien commandât ses troupes. Joseph Bonaparte, qui se trouvait alors dans cette ville comme ambassadeur de la république française, ayant protesté contre cette nomination, Provera fut obligé de retourner en Autriche. Il se rendit ensuite à Naples sans fonctions ostensibles, puis à Pavie où il passa les dernières années de sa vie et où il mourut vers 1804. Ce général ne manquait ni de bravoure ni d'habileté; Bonaparte lui-même lui a rendu cette justice, tout en blâmant son extrême facilité à capituler, qu'il n'eût pas laissée impunie si Provera eût été placé sous ses ordres. M—D J.

PRUDHOMME (LOUIS-MARIE), fameux révolutionnaire, était né, comme la plupart des gens de son espèce, dans la plus basse classe du peuple. Il vit le jour en 1752 à Lyon, et fut d'abord garçon de magasin chez un libraire de cette ville, puis à Paris et ensuite à Meaux, où il se fit relieur. Il s'était établi dans la capitale depuis plusieurs années lorsque la révolution éclata, et déjà ils'y était fait remarquer par la publication d'un grand nombre d'écrits révolutionnaires. Déjà, quelle que fût la tolérance du gouvernement de cette époque, il avait été arrêté plusieurs fois par suite de ces publications. Il a dit lui-même que,

dans le court intervalle qui s'écoula entre les premiers troubles du parlement, en 1787, et le 14 juillet 1789, il mit au jour plus de quinze cents pamphlets, tous destinés à préparer les événements. Ses *Litanies du tiers-état*, et son *Avis aux gens de livrée sur leurs droits politiques* (Paris, 1788), furent distribués à plus de cent mille exemplaires dans les rues et dans les carrefours. Enfin, après avoir usé toutes les plumes des écrivains des greniers (car il ne fut jamais capable d'écrire lui-même), Prudhomme donna, au commencement de 1789, un *Résumé général de cahiers et doléances des bailliages, pour les députés des trois ordres aux États-Généraux*, écrit tellement séditieux qu'il fut saisi par la police, dans un temps où les plus audacieux pamphlets restaient impunis. L'ouvrage est de Laurent de Mézières, et le discours préliminaire de Rousseau (voy. ce nom, XXXIX, 158), qui est mort sénateur. La révolution du 14 juillet vint mettre ses instigateurs à l'abri de toute espèce de poursuites et d'entraves : Prudhomme publia, dès le lendemain, le 1^{er} numéro de son journal des *Révolutions de Paris*, avec cette épigraphe : *Les Grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux Levons-nous !*... Il en paraissait un cahier tous les huit jours, avec une gravure ; la collection entière, du 12 juillet 1789 au 24 février 1794, forme 17 vol. in-8°. Ce fut Loustalot (voy. ce nom, XXV, 270) qui en composa l'introduction ; les autres rédacteurs étaient Sylv. Maréchal, Fabre d'Églantine, Chaumette, etc. Dès-lors, Prudhomme ne garda plus de mesure. Dénonçant indistinctement tous les partis, il harcelait sans cesse les agents de l'autorité, attaquait toutes les in-

stitutions. En 1790, il fit afficher sur les murs de Paris, sous le titre de : *Prudhomme à tous les peuples de la terre*, une annonce ainsi conçue : « J'aver-
 • tis que je publierai incessamment
 • les crimes de tous les potentats de
 • l'Europe, des papes, empereurs,
 • rois d'Espagne, de Naples, etc...
 • Le premier besoin d'un peuple qui
 • veut être libre, est de connaître les
 • crimes de ses rois. Malgré la vi-
 • gilance des despotes, j'en répan-
 • drai des millions d'exemplaires dans
 • leurs États, sous ma devise : *Li-
 • berté de la presse, ou la mort.* »
 On le vit ensuite presser le juge-
 ment de Louis XVI, sommer le gou-
 vernement de faire célébrer, cha-
 que année, au 14 juillet, la fête des
piques, et d'ordonner que ce jour-
 là toutes les fenêtres fussent ornées
 d'une de ces armes révolutionnaires.
 Cependant la tyrannie de Robespierre,
 et la vue du sang dont ses feuilles
 avaient tant de fois préparé l'effusion,
 semblèrent ouvrir les yeux de l'édi-
 teur des *Révolutions de Paris*; il atta-
 qua franchement les hommes qui le
 faisaient répandre, et il ne tarda pas à
 se brouiller avec ses anciens amis.
 Chose bizarre, Prudhomme fut em-
 prisonné comme royaliste au milieu
 de la terreur de 1793, et poursuivi
 pour une mission qu'il avait remplie
 en Champagne avec Billaud-Varenne.
 Mais son crédit révolutionnaire
 fut plus fort que ses ennemis, et il
 recouvra la liberté. Cependant il ne
 recommença pas son journal; il s'é-
 loigna même de Paris, avec sa famille,
 jusqu'à la chute de Robespierre; ce
 qui probablement le sauva de l'écha-
 faud. En 1797, ne voulant pas re-
 noncer à la qualité d'historien des
Crimes, il publia l'*Histoire générale
 et impartiale des erreurs, des fautes,
 et des crimes commis pendant la ré-*

volution (6 vol. in-8.), compilation
 très-informe, mais où l'on trouve
 des documents précieux sur les atro-
 cités de cette époque. Lorsqu'il eut
 formé le plan de cette entreprise,
 Prudhomme l'annonça par tous les
 moyens qui étaient en son pouvoir,
 et il sollicita des renseignements qui
 lui furent envoyés de toutes parts,
 qu'il reçut sans examen, et qu'il pu-
 blia sans méthode ni discernement.
 Il est résulté de tout cela un ouvrage
 quelquefois bon à consulter, mais in-
 cohérent et sans aucune liaison, ni
 rapport de couleurs et de principes.
 Deux de ces six volumes sont consa-
 crés à un dictionnaire, où chaque vic-
 time se trouve inscrite à sa lettre al-
 phabétique, avec son nom, prénom,
 âge, lieu de naissance, qualité, domici-
 le, profession, date et motif de con-
 damnation, jour et lieu de l'exécution.
 On y trouve, parmi les guillotines,
 18,613 victimes ainsi réparties :

Ci-devant nobles.....	1,278
Femmes... <i>id.</i>	750
Femmes de laboureurs et d'arti- sans.....	1,467
Religieuses.....	350
Prêtres.....	1,135
Hommes et non nobles de divers états.....	13,633
	<hr/>
	18,613
Femmes mortes par suite de cou- ches prématurées.....	3,400
Femmes enceintes et en couches	378
Femmes tuées dans la Vendée....	15,000
Enfants... <i>id.</i>	22,000
Morts dans la Vendée.....	900,000
Victimes sous le proconsulat de Carrier de Nantes.....	32,000
Enfants fusillés.....	500
<i>Id.</i> noyés.....	1,500
Nobles noyés.....	1,400
Femmes fusillées.....	264
<i>Id.</i> noyées.....	460
Artisans noyés.....	5,300
Victimes de Lyon.....	31,000

Dans ces nombres ne sont pas com-
 pris les massacres à Versailles, aux
 Carmes, à l'Abbaye, à Bicêtre, à la

glacière d'Avignon ; les fusillés de Toulon et de Marseille après les sièges de ces deux villes, et les égorgés de la petite ville de Bedouin, dont la population périt tout entière (voy. MAIGNET, LXXII, 356). Un des traits les plus bizarres de cette compilation, c'est que l'homme qui se montra l'ennemi si acharné de l'ancienne monarchie fait à l'Assemblée des notables un reproche fondé, mais fort étonnant de sa part, celui d'avoir refusé à Louis XVI des moyens indispenables pour soutenir sa couronne : « Leur lâche insouciance », dit-il en parlant des notables, « perdit la cour et laissa le champ libre à tous les excès ; la postérité leur doit son mépris et son indignation... Malédiction sur eux !... » Ce qu'on doit remarquer, c'est que c'est surtout à Monsieur, frère du roi, et depuis Louis XVIII, que s'adressaient ces reproches. Toutes les peines que Prudhomme se donne dans le même ouvrage pour justifier ses liaisons avec Camille Desmoulins, Danton, etc., pour prouver qu'il n'approuva jamais les massacres et les proscriptions, ne sont pas ce qui s'y trouve de moins curieux. Cet ouvrage, qui parut dans un temps où la France était encore gouvernée par les auteurs de ces crimes, fut saisi par la police du Directoire ; mais la saisie, faite par des confrères et d'anciens amis, n'empêcha pas l'éditeur d'en débiter plus tard la presque totalité. En 1799, Prudhomme devint un des directeurs des hôpitaux de Paris, et s'établit ensuite imprimeur-libraire. En 1810, il acheta de Chaudon (voy. ce nom, LX, 554) et du libraire Bruyset le droit de faire une édition de leur dictionnaire, et il prétendit aussitôt user de ce droit pour interdire à tout autre la faculté de faire un diction-

naire historique quelconque. C'était à cette époque que se commençait notre *Biographie universelle* ; Prudhomme, soutenu par le directeur de la librairie, Pommereul (voy. ce nom, XXXV, 281), nous traduisit audacieusement devant les tribunaux, et il voulut établir qu'un ouvrage rédigé par tout ce que les sciences et les lettres offraient de plus distingué n'était qu'une contrefaçon de son Dictionnaire historique, fait par un ecclésiastique estimable sans doute, mais étranger à presque tous les objets dont il avait parlé, et que, dans son édition, le nouvel éditeur avait encore altérés et défigurés par une maladroite précipitation. Les éditeurs de la *Biographie universelle* triomphèrent de cette attaque ridicule, mais il leur fallut subir trois degrés de juridiction. Prudhomme continua le commerce de la librairie jusqu'à sa mort. Ce qui est assez digne de remarque, c'est qu'en 1814 il se montra favorable à la Restauration et qu'on le vit pendant plusieurs jours publier un journal où il manifesta hautement cette opinion. Il avait annoncé des *Mémoires secrets depuis 1767 avec des prédictions jusqu'en 1850*, lesquels devaient être composés de 4 vol. in-8°. Le prospectus parut en 1829 ; mais la mort de l'auteur, survenue en janvier 1830, en empêcha la publication. Outre ceux que nous avons cités, on a de Prudhomme les ouvrages suivants, soit comme auteur, soit comme éditeur : I. *Géographie de la république française en 120 départements*, 1795, 2 vol. in-8°. II. *Voyage à la Guiane et à Cayenne, fait en 1789 et années suivantes*, Paris, 1798, in-8°. III. *Dictionnaire universel géographique, statistique, historique et politique de la France*, Paris, 1804-1805, 5 vol. in-4°. IV. *Miroir de l'ancien*

et du nouveau Paris, 1804, 2 vol. in-18, avec plan et gravures; réimprimé trois fois sous le titre de *Voyage descriptif de l'ancien et du nouveau Paris*, 2 vol. in-18, 1814, 1821, 1825. V. *De la propriété littéraire, ou les Contrefacteurs et les plagiaires démasqués*, Paris, chez l'auteur, 1812, brochure in-8°. VI. *L'Enfer des hommes d'état et le Purgatoire des peuples, histoire abrégée et chronologique de la fin tragique des personnages célèbres, etc., depuis les temps les plus reculés jusqu'au 30 mars 1814*, Paris, 1815, in-12. L'ouvrage devait avoir 5 vol., mais il n'a pas été continué. VII. *L'Europe tourmentée par la révolution en France, ébranlée par dix-huit années de promenades militaires et meurtrières de Napoléon Bonaparte, avec un tableau du nombre d'hommes qui ont péri pendant la révolution, et les millions partagés par un petit nombre d'individus qui ont prêté tous les serments depuis 1789*, Paris, 1816, 2 vol. in-12. Prudhomme professe dans cet ouvrage le plus profond mépris pour le gouvernement de Bonaparte et pour toute la noblesse de sa création, parmi laquelle il voyait un grand nombre de ses anciens confrères les *sans-culottes*. VIII. *Nouvelle description des ville, château et parc de Versailles, du Grand et Petit-Trianon*, Paris, 1820, 1821, 1824, in-12, avec gravures. IX. *Description des statues, groupes, etc., qui ornent les jardins des Tuileries et du Luxembourg*, Paris, 1821, in-18, avec gravures. X. *Chronique des événements politiques, civils et militaires, etc., de tous les peuples, depuis l'ère chrétienne jusqu'en 1822*, Paris, 1822, 6 vol. in-8° avec 1100 portraits en médaillons. XI. *Histoire impar-*

puis la mort de Louis XV, Paris, 1824-1825, 12 vol. in-12. XII. *Répertoire universel, historique, biographique des femmes célèbres, mortes ou vivantes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par une société de gens de lettres, auteurs du Dictionnaire universel*, Paris, 1826-1827, 4 vol. in-8°. Ersch attribuée à Prudhomme: 1° *les Crimes des reines de France*, 1792, in-8°, dont certainement il n'est pas l'auteur (voy. KÉRALTO, LXVIII, 493); 2° *les Crimes des papes*, 1792, in-8°, dont l'auteur est La Vicomterie qui a fait aussi *les Crimes des rois de France* (1); 3° *les Crimes des empereurs d'Allemagne*, 1793, in-8°, qui sont du même auteur. On attribue à Prudhomme, avec plus de raison, *les Crimes de Marie-Antoinette d'Autriche, dernière reine de France*, avec les pièces justificatives de son procès, Paris, au bureau des Révolutions de Paris, an II, 1793, in-8°, et *les Crimes de la Convention*, avec la *Liste des individus envoyés à la mort* pendant la révolution, et particulièrement sous le règne de la Convention, 1796, 5 vol. in-8°. Il a été éditeur des *Cérémonies religieuses de tous les peuples*, 1810, 13 vol. in-fol. (voy. BERNARD, IV, 296); de *l'Art de connaître les hommes par la physionomie*, 1805-1809, 10 vol. in-4° et in-8° (voy. LAVATER, XXIII, 458). M—D j.

PRUD'HON (PIERRE-PAUL), peintre français, né le 6 avril 1760, à Cluny, en Bourgogne, était le 13^e enfant d'un maître maçon, qui mourut à un âge peu avancé. Resté à la charge de sa mère, dont la piété et l'indigence excitaient dans la ville un vif intérêt, le

(1) Les ouvrages qui ont paru en 1830 et 1831, sous les titres de *Crimes des rois de France* et *Crimes des reines de France*, sont différents de ceux que nous citons ici.

jeune orphelin fut admis gratuitement à l'école que tenaient les moines de Cluny, et sa conduite sage lui valut, avec l'amitié de ces bons religieux, la protection de l'évêque de Mâcon (M. Moreau), qui, voyant les heureuses dispositions de cet enfant pour le dessin, le plaça à Dijon chez François Devosges, peintre distingué. Prud'hon justifia cette faveur par de rapides progrès, et, peu d'années après, obtint le grand prix de peinture fondé par les états de Bourgogne. On rapporte à ce sujet une anecdote qui mérite d'être conservée. A côté de la loge où il était entré pour concourir, se trouvait immédiatement celle d'un de ses camarades qui, désespérant de pouvoir traiter le sujet donné, se livrait à un violent chagrin. Touché des plaintes de cet élève, Prud'hon détache une des planches qui le séparent de son voisin, et travaille avec ardeur au tableau de celui-ci, qui, grâce à ce généreux secours, obtient le prix d'une voix unanime. Quoique dupe de sa bonne action, Prud'hon se résigne à garder le silence; mais le jeune concurrent, qu'il a obligé avec tant de désintéressement, ne peut consentir à tromper les juges du concours, et il leur découvre toute la vérité. L'erreur est aussitôt réparée que détruite, et, après avoir été porté en triomphe par ses camarades, Prud'hon, nommé pensionnaire des états de Bourgogne à Rome, se hâte de partir pour cette capitale. Ses études l'y retinrent jusqu'en 1789, époque de son retour en France. Arrivé à Paris, où il n'était point encore connu, il fut obligé d'y faire à bas prix des portraits au pastel et en miniature. Ces premières productions, et plusieurs dessins annonçant de l'imagination, attirèrent sur lui l'attention de quelques connaisseurs; mais sa réputation

ne prit un accroissement sensible qu'en 1808, année où fut exposé au Salon son tableau de *la Justice et de la Vengeance divine poursuivant le crime*. Cette belle allégorie, qui lui avait été commandée par le préfet de la Seine, Frochot, son ami et son protecteur, décora long-temps, au Palais de Justice, la salle de la Cour criminelle; mais, à l'époque de la Restauration, on l'en retira pour faire place à un grand crucifix qu'on y voit encore. Elle fut alors transportée au Musée du Luxembourg et de là à celui du Louvre. Le succès de ce beau tableau valut, en peu de temps, à l'auteur, la décoration de la Légion-d'Honneur, une place à l'Institut (dans l'Académie des Beaux-Arts) et l'honneur d'enseigner le dessin à l'impératrice Marie-Louise. Encouragé par ces récompenses, il fit successivement paraître aux expositions publiques un grand nombre de tableaux, dont la plupart lui avaient été commandés par le gouvernement et par le comte de Sommariva, riche protecteur des beaux-arts. Ce qu'il y avait d'original dans sa manière de peindre et dans l'esprit de ses compositions ne tarda pas à faire de lui le chef d'une école nouvelle, tout à fait différente de celle de David, alors dominante, et il eut une foule d'imitateurs, parmi lesquels on ne put guère remarquer que M. Lordon, M^{ue} Mayer et M. Ch. de Boisfremont. Généralement aimé et recherché, Prud'hon semblait devoir être content de son sort, mais le mariage qu'il avait imprudemment contracté, étant jeune, avec une femme dont l'humeur et l'inconduite étaient intolérables, le rendit tellement malheureux, qu'il se trouva réduit à la triste nécessité de divorcer. Cette circonstance de sa vie l'affecta au point qu'il ne lui fallut pas moins, pour

calmer sa mélancolie, que les soins empressés et le tendre attachement de son élève, M^{lle} Mayer, dont nous avons parlé plus haut. Mais cette liaison, si bien assortie et si heureuse pendant quelques années, devait elle-même finir d'une manière bien déplorable. Au moment où les artistes logés dans les bâtiments de la Sorbonne reçurent l'ordre de déménager, Prud'hon, qui y demeurait avec son amie, annonça à celle-ci la difficulté de trouver ailleurs un appartement qui leur fût commun; et il n'en fallut pas davantage à l'infortunée pour tomber dans le désespoir. Frappée de l'idée que Prud'hon méditait une rupture, elle se coupa la gorge avec un rasoir, et périt baignée dans son sang. A partir de cette douloureuse époque (1821) la santé de Prud'hon s'affaiblit de jour en jour, et après deux ans (le 16 fév. 1823) il succomba à une sombre consommation, effet de son violent chagrin. Cet artiste était d'un caractère doux et modeste. Il ne cherchait point à se répandre dans le monde, et c'était seulement parmi ses connaissances les plus intimes qu'il savait faire apprécier les qualités de son esprit. Son tableau de *la Justice et la Vengeance* est avec raison considéré comme son chef-d'œuvre. Quelques incorrections de dessin et un léger défaut de perspective, qui semble prêter à la victime de l'assassin une taille démesurée, furent à peine remarqués dans ce grand et bel ouvrage, tant cette scène nocturne et l'aspect vraiment romantique de la composition étaient d'un effet saisissant. Aussi, ce morceau, généralement admiré, a-t-il été gravé plus d'une fois par d'habiles artistes; en premier lieu, par feu Roger, intime ami de l'auteur, et, il y a environ deux ans, par M. Antoine Gelée (pour la Société des

Amis des Arts). Parmi les autres productions de Prud'hon, il en est qui, sans avoir toute l'importance du tableau dont nous venons de parler, n'obtinrent pas moins de succès dans les expositions publiques. De ce nombre sont les suivants: *Psyché enlevée par les Zéphirs* (1808); *le Zéphire se balançant au-dessus de l'eau* (même année); *le Portrait du rot de Rome, Vénus et Adonis* (1810); *Andromaque* (1817); *l'Assomption de la Vierge* (1819); *la Famille désolée* (1822); *le Christ sur la croix* (exposé après la mort de l'auteur, en 1824, et terminé, dit-on, par M. de Boisfremont); le plafond du Musée, représentant *Diane*; des portraits; quelques tableaux de genre; des têtes d'études et des dessins, achetés dans le temps, par MM. Jacques Laffitte et Sommariva. — Le talent de Prud'hon était moins sévère que gracieux, et il y a lieu de supposer que, durant son séjour à Rome, cet artiste avait plus étudié la touche d'Antonio Allegri (le Corrège) que le style de Raphaël; on croit le reconnaître, du moins, à l'expression voluptueuse de ses têtes, à son empâtement de couleurs, à la suavité de son pinceau, à ses contours ondoyants et moelleux, dont l'indécision même n'est pas dépourvue de charme. Tout en reconnaissant que ce peintre, doué d'une imagination poétique, possédait au plus haut degré le talent de plaire, on ne peut se dispenser d'observer qu'il laisse à désirer un dessin plus ferme et plus savant; qu'il outre souvent la diaphanéité de ses tons de chair, au point d'en détruire toute la consistance, et qu'en général sa couleur a plus de fraîcheur que de vérité. Ces tons froids, ce *sfumato*, convenables dans les fictions allégoriques et mythologiques, qui admettent jusqu'à

un certain point l'immatérialité des formes, sont moins motivés dans les sujets terrestres, qui exigent, avant tout, un dessin correct, une touche large et ferme, et une solide imitation de la nature humaine; aussi, à l'exception des trois élèves de Prud'hon que nous avons nommés, ses imitateurs n'ont-ils laissé que de faibles ouvrages dont on ne parle plus. On aurait tort, néanmoins, de croire que par ces observations nous voulons rabaisser le mérite d'un artiste dont s'honore, à juste titre, notre école moderne. Prud'hon sera toujours considéré comme le peintre des grâces; et si, par la nature de son talent, il s'éloigne un peu trop du grand style, il est assez glorieux pour lui d'avoir mérité, par la délicatesse de son pinceau, le surnom de *Corrège français*. Tel est le charme attaché à ses productions, qu'elles sont toujours au nombre de celles qu'on recherche le plus dans les ventes. Sur trente-huit tableaux de maîtres qui furent vendus le 20 février 1839, à l'hôtel de Sommeriva, un seul fut payé plus de 20,000 francs, et ce fut le *Zéphire*, de Prud'hon; dont M^{lle} Didier avait fait, en 1827, une charmante copie sur porcelaine. Diverses notices ont été publiées sur l'auteur de *la Justice et la Vengeance poursuivant le Crime*; l'une par M. Quatremère de Quincy, qui en fit lecture à l'Académie des Beaux-Arts, le 4 octobre 1824; une autre par M. Voïart, professeur de dessin; et une troisième par M. Ch. Blanc, auteur d'une Histoire des peintres français au XIX^e siècle. F. P—T.

PRUNEAU de Pommegorge, voyageur français, s'embarqua en 1752, et visita la côte d'Afrique, la Guinée, la Nigritie et les différents établissements de l'ancienne compagnie des

Indes. Nommé membre du conseil souverain du Sénégal, il fut ensuite commandant du fort Saint-Louis de Gregoy au royaume de Juda. De retour en France après une absence de vingt-deux ans, il obtint la place de gouverneur de la ville de Saint-Dié-sur-Loire, et mourut vers 1802 dans un âge très-avancé. Il a publié la relation de ses voyages sous le titre de *Description de la Nigritie*, Amsterdam et Paris, 1789, in-8°, avec cartes; trad. en allemand, Leipzig, 1790, in-8°. Pruneau de Pommegorge convenait volontiers que Sedaine, de l'Académie française, l'avait aidé dans la rédaction de cet ouvrage, et c'est sans doute par reconnaissance qu'il le lui dédia. On trouve à la fin un petit Dictionnaire des mots et des phrases les plus usités chez les Iolofs, dont la langue, dit l'auteur, est une des plus jolies de la Nigritie. Il donne des notions intéressantes sur ces peuples et sur la nation des Foulahs, en fait connaître les mœurs, les costumes, le gouvernement, l'agriculture, le commerce, surtout celui des esclaves. Il rapporte qu'il a vu vendre un cheval arabe à un roi nègre, moyennant cent captifs, cent bœufs et vingt chameaux. Il parle des albinos ou nègres blancs; il décrit le royaume de Benin, le pays de Dahomé, et entre dans des détails fort curieux sur les îles du Prince, de Saint-Thomé et d'Annobon. Cependant, quoique Pruneau de Pommegorge traite assez sévèrement les voyageurs qui ont exploré avant lui la Nigritie, sa propre relation n'est pas aussi étendue qu'elle aurait pu l'être. E—s.

PRZICOVIUS (SAMUEL), écrivain socinien, né vers 1592 en Pologne, étudia à Altdorf jusqu'au moment où son adhésion au socinianisme l'obligea de se réfugier à Leyde. Dès l'âge de dix-huit ans il fit paraître un

traité de la paix et de la concorde avec l'Église, et peu de temps après une réfutation du livre d'Heinsius intitulé : *Cras credo, hodie nihil*. A son retour en Pologne il occupa plusieurs emplois honorables, et usa de son influence pour propager le socinianisme et établir des églises dans le royaume. Il écrivit à cette époque une *Histoire des églises sociniennes* qui se perdit, lorsqu'en 1658 ses disciples furent bannis de la Pologne. Przypcovius partagea leur sort, et fut obligé de fuir sa patrie. Il obtint un asile dans les États de l'électeur de Brandebourg, qui le nomma son conseiller privé. En 1663, un synode des unitaires le chargea de correspondre avec leurs frères établis dans les autres pays, afin de propager leurs principes. Przypcovius, qui ne suivait pas en tout les sentiments de Socin, eut à repousser de vigoureuses attaques de la part des partisans de ce sectaire. Il mourut le 19 juillet 1690, âgé de près de 80 ans. Ses ouvrages ont été publiés en 1692, en un vol. in-fol., qui peut être considéré comme le septième de la collection intitulée : *Bibliotheca Fratrum polonorum*. Ce volume est précédé d'une vie de Przypcovius. G—Y.

PRZYBYLSKI (HYACINTHE), traducteur et poète polonais, naquit à Cracovie en 1756, et fut successivement professeur et bibliothécaire à l'université de cette ville. Il mourut en 1819, après avoir publié un grand nombre d'ouvrages qui ont tous été imprimés à Cracovie. Nous citerons entre autres les traductions : 1. de *la Mort d'Abel*, de Gessner, 1787 ; 2. des *Lusiades*, de Camoëns, 1790 ; 3. des *OEuvres d'Hésiode*, 1790 ; 4. de *l'Iliade* ; 5. du *Paradis perdu*, de Milton ; 6. du *Paradis retrouvé*, du même ; 7. des *OEuvres* qu'Ovide écri-

vit dans l'exil, 1803 ; 8. des *OEuvres de Quintus Calaber* ; 9. des *Lamentations de Jérémias*, 1803 ; 10. de *l'Art poétique* d'Horace, 1803 ; 11. de *l'Odysée* ; 12. de la *Batrachomyomachie* ; 13. des *Géorgiques*, de Virgile, 1813 ; 14. de *l'Énéide* ; 15. de la *Clef de l'ancien monde, pour servir à l'intelligence d'Homère et de Quintus Calaber*, 1816. Z.

PSAUME (ÉTIENNE), membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, plus connu, dit Nodier, par les circonstances tragiques de sa mort que par l'infatigable patience de ses recherches (1), naquit à Commercy le 21 février 1769. Quoique fils d'un simple tanneur, il prétendait être arrière-neveu du célèbre Nicolas Psaume, évêque de Verdun, l'un des secrétaires du concile de Trente. Destiné à l'état ecclésiastique, il était clerc-minoré lorsque la révolution éclata. Il en embrassa les principes avec toute l'ardeur de la jeunesse, entraîné surtout par l'espérance de quitter une profession dont les devoirs rigoureux n'auraient pu se concilier avec l'impétuosité de ses penchans. Appelé aux fonctions d'administrateur et de procureur-syndic du district de Commercy, il se fit un grand nombre d'ennemis par la roideur de son caractère. Aussi, quoiqu'on rendit justice à sa probité, les suffrages de ses concitoyens s'éloignèrent de lui et ils ne le réélurent à aucune fonction publique. Après la journée du 31 mai, ses affections pour le parti de la Gironde lui suscitèrent quelques persécutions, mais il fut protégé par le souvenir récent de ses sentiments républicains exagérés. Perdant toute es-

(1) Article sur le *Manuel du libraire*, de M. Bruuet, inséré dans le *Temps*, n° du 15 février 1834 (feuilleton).

perance de reconquérir la faveur populaire, et moins disposé encore à des actes de soumission envers les puissances du jour, il se fit successivement libraire, avocat et journaliste. Mais n'ayant réussi dans aucune de ces professions, il prit le parti le plus sage, celui de se retirer dans sa ville natale, où il vécut au milieu d'une bibliothèque composée surtout d'ouvrages rares et curieux, qu'il avait recueillis lors de la vente des livres des maisons religieuses de la province et sur les quais de la capitale (2). Après la Restauration, il fit de fréquents voyages à Paris, et crut que sa haine pour le despotisme lui tiendrait lieu de titres près du gouvernement. Il sollicita donc la place de juge de paix de son canton, mais il se vit préférer un militaire du train des équipages. Au surplus, les discussions politiques tenaient beaucoup trop de place dans la distribution de son temps ; et comme il les soutenait dans les lieux publics et même sous le balcon des Tuileries, avec un air courroucé et d'une voix stridente, on le fuyait généralement. Il ne trouvait pas même le repos au sein de sa famille. De deux unions qu'il avait contractées, la première avait été brisée par la mort prématurée de son épouse ; il ne recueillit que des tribulations dans un second mariage, et finit par être victime de la haine et de la cupidité de Cabouat et Simon, ses gendres (3), qui

(2) Cette bibliothèque, composée de plus de 10,000 volumes, a été achetée par M. Técheuer, libraire à Paris, qui débütait alors dans la carrière qu'il a parcourue depuis avec tant d'éclat, soit par l'activité de ses relations, soit par l'importance et la multiplicité des publications que son zèle pour les progrès de la science bibliographique lui a fait entreprendre.

(3) Après une longue procédure, ces deux scélérats furent condamnés à mort par la

l'assassinèrent à coups de bâton dans la forêt, près de Commercy, le 27 octobre 1828. On doit à Psaume : I. *Réponse aux objections des monarchistes contre la possibilité d'une république en France*, Paris, Rainville, 1793, in-8° de 37 pag. (4). Cet écrit, dont le préambule égale presque en virulence *les Crimes des rois* de La Vicomterie, manque de solidité, même au point de vue de l'opinion républicaine, et décèle, par son ton déclamatoire, l'inexpérience de l'écrivain et du publiciste. On le caractérisera suffisamment en disant que Louis XVI y est traité de *Néron moderne*. « Il y a eu, dit-il, soixante-
 « deux rois en France, et ces soixante-
 « deux rois n'ont été que soixante-
 « deux scélérats ; je n'en excepte pas
 « même Charlemagne, Louis IX,
 « Charles V, Louis XII et Henri IV,
 « malgré que la flatterie et la bas-
 « sesse des hommes les aient élevés
 « jusqu'aux nues, malgré que deux
 « de ces porte-couronnes aient été
 « honorés de l'apothéose par la prê-
 « traille, etc. (p. 6). » II. *Lettre au citoyen Mollevaux père, président de la société des sciences, lettres et arts de Nancy*, Nancy, an XI (1803),

cour d'assises de la Meuse, le 11 juillet 1829, et exécutés à Saint-Mihiel le 14 septembre suivant. Un homme d'esprit s'est avisé de composer à ce sujet une *Grande complainte sur l'horrible et épouvantable assassinat commis avec préméditation et guet-apens sur la personne de M. Étienne Psaume, en son vivant avocat et homme de lettres*, 1829, in-8° de 15 pag. Les amateurs de ces sortes de facéties la recherchent beaucoup, parce qu'elle rend un compte assez piquant des débats de la cour d'assises et des faits qui ont précédé le crime.

(4) On lit dans le *Journal de l'imprimerie et de la librairie*, n° 5 du 30 janvier 1830, p. 79, une courte notice des ouvrages de Psaume, composée par M. Lerouge, son compatriote et son ami. Il ne donne par erreur que 17 pages à la *Réponse aux objections des monarchistes*.

in-8°. C'est une censure du règlement de la société, qui admettait des membres honoraires ; on y relève en outre l'omission de plusieurs noms recommandables, dans la liste des membres titulaires et associés. III. *Éloge de M. l'abbé Lionnois, ci-devant principal du collège de l'université de Nancy*, Nancy, 1806, in-8°. L'abbé Lionnois (voy. ce nom, XXV, 535), après avoir consacré sa longue carrière à l'instruction de la jeunesse, avait publié, de 1803 à 1807, l'*Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, 3 vol. in-8°. Cet éloge fut composé pour être mis à la suite du troisième volume, pendant l'impression duquel l'abbé Lionnois avait cessé de vivre. IV. *Éloge de M. Aubry, ancien prieur bénédictin*, Paris, 1809, in-8°. L'auteur avait été l'ami de dom Aubry : peut-être, à ce titre, s'est-il un peu exagéré le mérite des œuvres métaphysiques du bénédictin ; mais si l'on ne peut admettre, sans restriction, l'appréciation trop favorable qu'il en fait, on doit applaudir à l'hommage qu'il rend aux vertus simples et modestes de leur auteur. V. *Un patriote à Napoléon sur l'Acte additionnel aux constitutions de l'empire*, Paris, 24 avril 1815, in-8°. L'opposition de Psaume aux envahissements du pouvoir impérial remontrant plus haut. Déjà il avait émis un vote négatif lorsque la nation avait été consultée sur la proposition d'élever un trône pour le premier consul. Dans ces remontrances sur l'Acte additionnel, il fait entendre de dures vérités, qui ne parvinrent sans doute pas jusqu'à l'oreille de l'empereur. Il lui dit, entre autres aménités, que cet Acte a mécontenté les bons citoyens, qu'il n'a plu à aucun parti, et a répandu une

consternation universelle. VI. *Notice sur feu M. l'abbé Georgel, ancien grand-vicaire de M. le cardinal de Rohan*, Paris, 1817, in-8°. Cette notice, placée à la tête des Mémoires de l'abbé Georgel, a été tirée à part. Psaume avait fourni pour cette publication des notes plus ou moins piquantes, qui furent supprimées ou altérées par Baudouin père, à la révision duquel l'éditeur Eymery les avait soumises. VII. *Mémoire pour M. Étienne Psaume, avocat, contre le sieur Bougeat, second adjoint du maire de Commercy*, Nancy, 1826, in-8°. « Quatre incendies, fruit de la malveillance la plus audacieuse et la plus criminelle, ont éclaté successivement à Commercy dans la maison de M. Psaume... Peut-on s'imaginer qu'il se soit trouvé un homme assez audacieux, assez pervers, ou assez insensé pour avoir osé accuser, hautement et en face, M. Psaume et ses enfants d'avoir mis le feu à leur maison ? Cet homme est le sieur Bougeat. » Tel est le début de ce mémoire, qui, selon l'usage de l'auteur, est écrit, d'un bout à l'autre, du même style virulent et injurieux. L'adjoint du maire n'avait rempli que son devoir en prenant les mesures nécessaires pour prévenir un cinquième incendie, quand surtout la clameur publique accusait, non Psaume, mais ses filles, d'être les auteurs des quatre premiers. VIII. *Un petit mot à M. le rédacteur du Constitutionnel sur les jésuites Guéret et Guignard*, Paris, 1826, in-8°. Psaume prouve que le P. Guéret n'a pas été mis à mort comme le dit le *Constitutionnel*, mais qu'il a été seulement banni à perpétuité. Quant au P. Guignard, il fut pendu, en effet, pour avoir conser-

vé chez lui des manuscrits où le meurtre de Henri III était glorifié et qui provoquaient aussi à l'assassinat de Henri IV. M. Psaume trouve cette condamnation un peu sévère, surtout pour la première fois. IX. *Dictionnaire bibliographique*, ou *Nouveau manuel du libraire et de l'amateur de livres*, etc., Paris, 1824, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, tombé justement en discrédit, n'est qu'une contre-épreuve, ou plutôt une contrefaçon du Dictionnaire bibliographique de Fournier. On y a fondu, sans trop de discernement, un certain nombre d'articles additionnels, puisés dans la troisième édition du *Manuel du libraire* de M. Brunet, auquel on a dérobé même le titre de son livre. Ces torts ne furent sans doute pas ceux de Psaume, qui passait pour un honnête homme; ils doivent plutôt être imputés aux éditeurs peu scrupuleux de cette publication. Ce qui appartient en propre à Psaume se compose surtout d'un *Essai élémentaire sur la bibliographie*, qui a été loué par Nodier.

- C'est une analyse bien faite de la science bibliographique, où il n'y
- a presque rien de nouveau à ap-
- prendre pour ceux qui ont appris,
- mais où rien d'essentiel n'est omis
- pour ceux qui apprennent (5).

Il ne faut pas omettre, dans le contingent fourni par Psaume, un assez grand nombre de notes très-acrimoneuses dirigées contre les écrivains dont il ne partageait pas les opinions, tels que Bonald, de Maistre, Ferrand, etc. Le premier, par exemple, est traité de « ténébreux écrivain, que l'on a surnommé avec juste raison le *Lycophon de la politique*; ses productions n'ont eu un

« peu de vogue que parce que certains valets de plume de la tyrannie avaient fait autrefois à leur auteur un immense troussseau de réputation (6). » Psaume a fourni d'ailleurs beaucoup d'articles politiques ou littéraires aux journaux de la capitale, au *Narrateur de la Meuse*, au *Journal de la Meurthe*, etc. Il fut l'un des collaborateurs de la *Bibliographie moderne*, 3 vol. in-8°, publiée en 1817 par Alexis Bymery, qui n'était guère qu'une copie de la *Bibliographie moderne*, imprimée à Leipsick (Paris) en 1806, 4 vol. in-8°. Il se proposait de composer une bibliographie révolutionnaire, pour laquelle il avait déjà recueilli de nombreux matériaux; mais, craignant d'attirer sur lui les rigueurs du pouvoir, il prit le parti de renoncer à cette entreprise. L—M—X.

PUBLICIUS (JACQUES), littérateur, est compté parmi les savants qui ranimèrent le goût des bonnes études en Italie, dans le XV^e siècle. Fossi pense que c'est son nom académique. Il était de Florence, et l'on peut conjecturer qu'il y professa les belles-lettres avec une assez grande réputation. On a de lui: *Artis oratoriarum epitome*; *Ars epistolaris*; *Ars memoriae*, Venise, 1482, in-4°. Ces trois opuscules ont été réimprimés par Erh. Ratdolt, Venise, 1485, et Augsburg, 1490, in-4°. L'édition de 1482 est décrite par Fossi dans le *Catal. codic. impressor. bibl. magliabecch.*, II, 421; celle de 1485 est cotée dans le *Catal. de la Bib. du Roi*, belles-lettres, X, 2097. Le manuel épistolaire de Publicius a reparu séparément sous ce titre: *Ars conficiendi epistolas tulliano more*, Deventer,

(5) Feuilleton du *Temps* cité plus haut.

(6) *Dictionnaire bibliographique*, tom. I^{er}, p. 75.

1488, in-4. ; Leipzig, sans date, in-4. Panzer en cite une seconde édition de Leipzig, 1501. Son traité de mnémotique a été reproduit sous le titre d'*Ars memorativa*, sans date, in-4. Les bibliographes attribuent cette édition à Jean Guldenshaft, de Mayence, imprimeur à Cologne. Elle est ornée de figures sur bois représentant les signes bizarres qui servent aux mnémotistes à se rappeler les dates ou les événements qu'ils veulent fixer dans leur mémoire. Ces mêmes figures se trouvent déjà dans l'édition de Venise, 1482, décrite par Fossi ; et il est très-vraisemblable qu'elles ont été reproduites dans toutes les éditions de cet opuscule. Le R. Dibdin en a donné des fac-simile dans le *Catal. de la bibl. Spencer*, III, 475. W—s.

PUGET, marquis de *Barbantane* (PAUL-FRANÇOIS - HILARION-BIENVENU), général français, né à Paris en 1754, d'une famille ancienne et riche, reçut une éducation soignée et principalement dirigée vers les sciences militaires ; mais, doué d'un esprit enclin à la méditation, il montra plus de goût pour toutes les sciences qui ont la métaphysique pour base, et s'occupa tour à tour de philosophie, de droit public et de législation. Entraîné par les illusions de son siècle, il devint un des plus ardents admirateurs de Voltaire et de Rousseau, et ce fut surtout dans les œuvres de ce dernier qu'il puisa les principes qui devaient régler ses opinions et sa conduite. Le zèle avec lequel il se livra à ses études fut tel que sa santé s'en trouva sérieusement compromise et qu'elle ne put jamais depuis se rétablir complètement. Ce n'est pas toutefois qu'il lui manquât des occasions de se distraire ; appartenant à une famille où l'on remarquait plusieurs femmes des plus à la

mode, il fut de bonne heure lancé dans un tourbillon de plaisirs, au milieu duquel on admirait la reine Marie-Antoinette, douée de tous les charmes de la jeunesse, de l'esprit et de la beauté ; et cette cour avait d'autant plus d'attraits, que l'étiquette s'y était fort relâchée, que les princes et princesses vivaient avec leur entourage dans une familiarité qui fut avec raison considérée comme un oubli des convenances et qui contribua, plus qu'on ne pense peut-être, à l'explosion de 89. Le marquis de Barbantane rapporte dans ses *Mémoires* qu'à un bal de la cour il fut invité à danser par la reine, et que cette princesse poussa la complaisance jusqu'à lui enseigner les figures de contredanse. Malgré toutes ces séductions, il se sentait à la cour, dit-il, comme une plante étrangère, et ne cessait de rêver après un changement qui, selon ses propres paroles, devait amener « un gouvernement sage et fondé sur de bonnes institutions : l'indépendance des tribunaux, l'égalité des citoyens devant la loi, le triomphe de la raison et le règne de la vertu. » Ce changement tant désiré par lui eut lieu en effet, et il put apprécier, à leur juste valeur, ses beaux rêves et ses espérances ; mais telle était la trempe de son caractère et son entêtement pour des opinions une fois formulées, qu'il ne fut nullement ébranlé par la longue anarchie qui désola la France, où aurait dû cependant *triompher la raison et régner la vertu*. Malgré ses principes d'égalité, le jeune marquis n'avait pas laissé de profiter de tous les avantages attachés à sa naissance, et de marcher à pas de géant dans la carrière militaire. Colonel dès avant 1789, il se trouvait à cette époque en garnison à Aire, avec le

régiment d'Aunis, qu'il commandait et qui le premier prit la cocarde tricolore, décrétée par l'Assemblée nationale. Ce régiment fut un de ceux qui vers le même temps furent envoyés en Vendée, et y apaisèrent des troubles, lesquels, plus tard, devaient exiger bien d'autres efforts. Cette même année, Puget se présenta à l'assemblée du bailliage de Senlis. Avec les opinions qu'on lui connaît déjà, on n'est pas étonné qu'il se soit joint à Charles de Lameth, et qu'il l'ait secondé de tout son pouvoir. Bientôt après, il fut nommé député suppléant par l'assemblée électorale de Paris, et commença à manifester ses opinions avec un enthousiasme outré. Un jour, au sortir de l'assemblée, dont il suivait assidûment les travaux, il alla dîner avec Mirabeau et l'abbé Sieyès; on parla politique, et Mirabeau ayant, dans le cours de la conversation, laissé échapper cette exclamation : « Si jamais vous me voyez en crédit auprès du roi, prenez garde, car je saurais lui rendre sa toute-puissance ; » Puget se leva avec vivacité, et, saisissant un couteau, il le brandit en disant : « Mirabeau, le poignard serait tout prêt. » Après avoir été pendant quelque temps colonel en second du régiment de Royal-marine, il fut, à la fin de 1791, nommé à l'ancienneté maréchal-de-camp. Il fut alors destiné par le ministre de la guerre à commander 15,000 gardes nationaux qui devaient couvrir Paris, mais l'état de sa santé ne lui permettant plus d'habiter un pays froid et humide, il sollicita et obtint le commandement de la 8^e division militaire, qui comprenait les départements des Bouches-du-Rhône et du Var. Tout le midi se trouvait livré à de grandes agitations, et une rencontre entre les royalistes et les révolu-

tionnaires était imminente. Bien que profondément attaché à la cause de ces derniers, Puget de Barbantane ne les favorisa point ouvertement, et s'appliqua surtout à maintenir la tranquillité et le bon ordre. Sa modération fut bientôt mise à une cruelle épreuve. Le 26 février 1792, une colonne de Marseillais armés et traînant à leur suite six pièces de canon se montra sur la route d'Aix, où le régiment suisse d'Ernest formait toute la garnison. Si Puget avait bien compris son devoir, ou voulu le faire, il aurait dû, en apprenant l'approche des Marseillais, prendre immédiatement les mesures nécessaires pour leur interdire l'entrée de la ville. Mais il se contenta d'en référer au directoire du département et au corps municipal, qui, étant diamétralement opposés entre eux de sentiments et d'intentions, ne pouvaient point s'entendre. Pendant des pourparlers inutiles, les Marseillais avançaient, et lorsque, le lendemain, le général se fut enfin décidé à employer la force contre eux, il n'en était plus temps, car déjà ils étaient maîtres des portes de la ville, grâce à la connivence d'une partie de la population. Tout le rôle de Puget se borna à empêcher que les Marseillais n'en vinsent aux mains avec le régiment suisse, qui était sorti en armes d'après ses ordres. Mais se montrant d'autant plus arrogants qu'ils se sentaient appuyés par la populace et qu'on leur témoignait plus de déférence, les Marseillais exigèrent d'abord que le régiment rentrât dans sa caserne, puis qu'il déposât les armes et se préparât à retourner en Suisse. Puget de Barbantane, oubliant alors tout à fait sa dignité de chef, servit de parlementaire entre les deux partis, et consuma sa journée en allées et venues.

Les Suisses voulaient bien s'éloigner, mais avec tous les honneurs de la guerre, c'est-à-dire avec leurs armes et bagages, et tambours en tête. Il fallut toute l'insistance du général, qui ne manqua pas de faire ressortir l'imminence du danger et de l'exagérer encore, pour que le commandant de ce régiment se décidât à subir une pareille humiliation. Enfin il fit poser les armes, et les Suisses sortirent d'Aix au milieu des hurras de la multitude. Cette affaire fit une vive impression sur Louis XVI; les ministres en rejetèrent tout le tort sur Puget de Barbantane, qui fut suspendu de ses fonctions et envoyé devant un conseil de guerre. La chose n'eut cependant pas de suite, et soit faiblesse du gouvernement, soit que le général eût réussi à justifier sa conduite, qui, il faut l'avouer, n'avait pas moins été dictée par les circonstances qu'elle n'était conforme à ses sympathies, Puget de Barbantane fut, dès le 3 avril, réintégré dans son emploi, et chargé en outre d'organiser le corps d'armée attendu sur le Var. La réunion du comtat venaissin à la France avait été décrétée par l'Assemblée constituante, en 1791, mais les commissaires envoyés alors pour l'effectuer rencontrèrent bien des obstacles; enfin Puget fut chargé par le général Montesquiou de la réorganisation de ce pays, et parvint à y maintenir l'ordre et la tranquillité. Étant allé ensuite se reposer pendant quelque temps dans sa terre de Barbantane, qui n'est qu'à une lieue d'Avignon, il y reçut sa nomination au grade de lieutenant-général. Biron ayant été nommé, en février 1793, général en chef de l'armée d'Italie, rétablit, par ordre exprès du ministre de la guerre, Puget de Barbantane dans le com-

mandement de la 8^e division; mais, devenu l'objet des soupçons, celui-ci sentit que, malgré tout son dévouement à la république, l'intérieur de la France n'était plus tenable pour un ci-devant marquis. En conséquence, il donna sa démission, demanda et obtint de l'emploi dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Il y arriva le 20 mars 1793 et fut mis à la tête d'une division. Le 17 juillet, il secourut le général Dagobert, qui s'était témérairement engagé contre des troupes fort supérieures en nombre. Ce succès a été faussement attribué par quelques biographes au général Pérignon, qui n'était encore que chef de bataillon. Après la mort du général Desfiers, Puget eut provisoirement le commandement en chef, sauva Perpignan par l'activité qu'il mit à organiser un nouveau corps d'armée à Salces, se distingua dans un engagement à Peyrestortes et empêcha l'ennemi de pénétrer dans l'intérieur de la France. Destiné comme ci-devant noble par le comité de salut public, il fut même arrêté à Toulouse; mais il ne tarda pas à recouvrer sa liberté et profita de ses loisirs pour venir à Paris, où il suivit attentivement la lutte des partis et épousa la cause des Girondins. Un jour qu'il se promenait sur la terrasse des Tuileries, il fut remarqué par Robespierre, qui demanda qui il était, et ordonna à l'instant son arrestation. Conduit à la prison de Saint-Lazare, Puget fut porté, par Fouquier-Tainville, sur la liste des malheureux qui devaient, le 7 thermidor, monter dans la fatale charrette, mais les députés du Midi intervinrent heureusement et firent rayonner son nom. Cinq jours plus tard il recouvra sa liberté, et obtint successivement celle de son père et de sa femme, bien que ses

opinions l'eussent depuis long-temps brouillé avec eux. Après être resté dans la retraite, à Passy, jusqu'au 13 vendémiaire an III, il alla offrir ses services à son compatriote Barras et obtint de nouveau le commandement de la 8^e division. Destitué en 1797, au moment où il allait prendre part aux opérations de l'armée d'Italie, il rejoignit, à Milan, le général en chef Bonaparte, avec lequel il s'était trouvé chez Barras lors des événements du 13 vendémiaire, et sollicita son intervention auprès du Directoire. Toutes ces démarches ayant été sans effet, il revint à Barbantane, d'où il ne cessa, pendant deux ans, de fatiguer les hommes du pouvoir, afin d'obtenir de l'emploi, par des demandes qui restèrent sans réponse. Après le 18 brumaire, il revint à Paris, espérant encore profiter de ses anciens rapports avec le premier consul. Toutefois, l'amitié de celui-ci, déjà fort refroidie à cause de la ténacité d'opinions qu'il connaissait au général, se changea tout à coup en haine, et voici pourquoi : Puget avait connu, pendant le cours de la révolution, le sculpteur Topino-Lebrun et il le recevait quelquefois chez lui. Un jour le jeune artiste lui parla de Bonaparte comme d'un dictateur, et après plusieurs conversations sur ce sujet il lui découvrit des plans d'assassinat, et lui révéla même le secret de plusieurs tentatives de ce genre qui avaient lieu presque tous les jours. À cette étrange confidence, Puget, s'il faut l'en croire, regarde fixement Topino, et lui dit : « Je ne crois pas que vous et vos complices puissiez être des Brutus et des Cassius ; mais vous m'avez parlé autrefois du désir d'aller porter vos talents en Danemark, et je vous donne bien sincèrement le conseil de prendre ce parti. » Cette réponse n'était guère en harmonie

avec celle qu'il avait faite autrefois à Mirabeau et que nous avons citée. Les visites de Topino-Lebrun étaient connues de la police, et la maison de Puget était surveillée nuit et jour. Il finit par s'en apercevoir, mais ne put se décider à raconter ce qu'il savait que quand Topino-Lebrun eut été arrêté. Ce retard ôta tout mérite à ses révélations et il fut assez mal reçu par Fouché qui, pour toute réponse à ses excuses et à ses protestations, lui dit sèchement qu'il avait mal fait de ne pas le prévenir. Sentant alors que le séjour de Paris pouvait lui attirer de graves désagréments, il se retira à Barbantane, renonçant à l'activité de service que l'état de sa santé rendait d'ailleurs impossible. Napoléon n'oublia jamais les rapports que le général avait eus avec le conspirateur, et il le lui fit sentir durement en 1811. Puget étant revenu dans la capitale pour voir son père malade, et désirant s'y arrêter quelque temps, demanda au ministre de la guerre l'autorisation de recevoir à Paris la solde de retraite qu'il touchait dans le département des Bouches-du-Rhône. Sa demande fut soumise, par le duc de Feltre, à l'empereur, qui écrivit en marge de sa propre main : « *Le laisser chez lui, étant inutile à Paris.* » Force fut donc à Puget de retourner dans sa terre, et il ne la quitta plus jusqu'en 1815. À l'époque de l'assassinat du maréchal Brune, il courut lui-même quelque danger. Des paysans pris de vin et armés de fusils pénétrèrent un dimanche dans son cabinet où il était seul et sans armes, menaçant de le tuer s'il ne faisait pas enlever le drapeau blanc qu'il avait arboré comme tout le monde. L'un de ces furieux le coucha en joue, mais un domestique arriva assez à temps pour détourner le coup. Cette

circonstance lui fit prendre la résolution de quitter Barbantane; cependant il s'y trouvait encore au moment du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, et ce fut de là qu'il adhéra à l'Acte additionnel en ces termes : - Moi, Hilarion Puget-Barbantane, lieutenant-général des armées en retraite, après la lecture des constitutions de l'empire conservées, et celle de l'Acte additionnel, me bornant à l'examen des droits civils et politiques qui y sont renfermés, droits sans lesquels il ne peut exister de bonheur assuré pour les nations, je dis oui si les autorités reconnues observent, chacune dans ses attributions, les droits précités. » On voit qu'il n'y faisait aucune mention de la famille des Bourbons, et que les restrictions mises à son acceptation étaient celles d'un homme bien persuadé que Napoléon triomphant reprendrait le pouvoir absolu. Après la seconde Restauration, Puget vint définitivement se fixer à Paris, et, bien que restant en dehors des affaires, il suivit avec attention la marche des événements, appelant de tous ses vœux le retour de la république, qu'il regardait comme le gouvernement le plus favorable au bonheur des peuples. Il mourut le 27 mars 1828. L'année précédente, il avait publié un volume de *Mémoires* (1), où il s'attache à se justifier des attaques dont il avait été l'objet à l'occasion du désarmement du régiment d'Ernest, et à faire voir que ses principes furent toujours invariables et à l'épreuve de toutes les séductions comme de tous les événements.

(1) *Mémoires du général Puget-Barbantane, publiés par lui-même*, Paris, 1 vol. in-8° de 360 pages. C'est sans doute par suite de ses opinions démocratiques qu'il a affecté sur le frontispice de ne pas prendre le titre de *marquis*.

Quant à nous, nous croyons que cette fidélité fut parfaitement secondée par la répulsion de Bonaparte, et que sans cette répulsion et sans le mauvais état de sa santé, Puget aurait fini, ainsi que tant d'autres, par apostasier en échange d'un titre ou d'un grade plus élevé. Si, pendant le consulat et l'empire, il resta dans l'inactivité, ce ne fut pas, quoi qu'il ait pu dire, par l'effet de sa volonté, mais par la force des circonstances, comme le prouvent plusieurs passages de ses *Mémoires*. Ce livre se divise en trois parties : les deux premières contiennent tout ce qui est relatif à la biographie de l'auteur; dans la troisième, qui a pour titre *Réflexions sur les circonstances actuelles*, il examine rapidement les différents ministères de la Restauration et s'attaque surtout à celui de M. de Villèle. Le tableau qu'il en trace semble, en vérité, avoir été écrit vingt ans plus tard et pour d'autres circonstances. - C'est, dit-il, à la faveur de la compression de la France par le régime arbitraire appliqué spécialement à tous les hommes connus par leurs principes généreux, par leur amour du pacte fondamental, que nous avons vu le ministère violer la liberté des élections par la corruption et par la force, écarter tous les candidats constitutionnels, peupler la chambre de ses créatures et se rendre maître annuellement des députés, comme il l'avait fait des électeurs, par des promesses et des faveurs de tous les genres. Il suffit de compter le nombre de fonctionnaires que renferme la chambre des députés et de suivre la progression des récompenses d'avancement qu'ils reçoivent sans cesse, directement ou indirectement, pour juger que leur conscience doit être

• obligeantes, non réparer, autant
 • qu'il était en lui, les torts du Direc-
 • toire à son égard, premier consul.
 • il voulut ne rattacher à son gou-
 • vernement. Avec un peu d'ambition,
 • j'aurais pu profiter de mes rapports
 • avec une famille parvenue au plus
 • haut degré d'élevation; mais, lors-
 • que ma santé de renouer, et com-
 • mandement d'une division à l'us-
 • me, je ne pus me résoudre à servir
 • dans l'intérieur, parce que je li-
 • sasse trop clairement dans l'avenir
 • de me condamner à l'obscurité pour
 • rester fidèle à mes principes. »

A--A

PUGET DE LA SERRE *Top. SERRE*,
 XII, 11 88

PUGET (Owen), célèbre lexico-
 grapher, mort à Dolydd-Car, Talii-
 1791 le 4 juin 1880, dans un âge
 avancé; fut surnommé le Johnson de
 pays de Galles, non le bien *diction-*
naire qu'il publia en anglais et gal-
 lois, avec une excellente *grammaire*
 de cette dernière langue. Il a traduit
 et ancien anglais le *Paradis perdu* de
 Milton, et presque achevé, de concert
 avec Owen Jones, un recueil des an-
 ciennes romances de la Grande-Bre-
 tagne. Il a encore publié l'*Arché-*
ologie du pays de Galles, 8 vol. in-4°,
 ouvrage important et fort estimé
 d'étant un homme très-moderne, qui
 fut assez rare parmi les érudits, et
 qui a laissé un bon nom dans les
 lettres. 2.

PUGET (Alois) architecte, né
 en 1769 en France, mais qui passa
 la plus grande partie de sa vie en An-
 gleterre, vint fort jeune encore dans
 ce pays, et s'étant bien distingué par
 son talent pour le dessin, fut employé
 par Nash, et par divers libraires, entre
 autres pour achever pendant plu-
 sieurs années, l'est soutenu, et s'
 en fit un nom pas comble de ses tra-

vaux années à Londres, c'est exclu-
 sivement à la reproduction des mé-
 nements d'architecture par le crayon
 qu'il consacra ses talents. Eut un
 part considérable aux dessins du *Mi-*
croscopium de Londres, Londres, 1808
 11, 8 vol. in-4°. Il publia en 1818 un
Suite de Vues à Westminster et Penton-
ville, avec un texte par Braxley. En
 suite parurent les *Echantillons apen-*
meus d'architecture gothique: char-
ris parvo, les vieux édifices de l'An-
gleterre, etc., avec des textes de divers
 auteurs, mais principalement d'Edw.
 Wilson, 1821-25, 2 vol. in-4°, le 1^{er}
 de 60 planches, le 2^e de 84. Ce he-
 ouvrage, presque indispensable pour
 bien connaître les différents styles d'
 architecture du moyen âge et An-
 gleterre, contient des plans, des les-
 teurs, des coupes, presque tous les
 sujets sont empruntés au comté de
 Lincoln l'année 1824 vit paraître 2
 nouveaux volumes, non moins remar-
 quables, d'Aug. Pugin, intitulés: *Il-*
lustrations architecturales des mé-
nements publics de Londres. Les
Echantillons des antiquités d'arche-
ture normande suivirent de pres.
 1825, in-4°, s'il l'excellent, pas tous
 les dessins, et en dirigea l'exécution.
 Enfin le livre intitulé *Paris et ses*
environs, Londres, 1829 signala en
 core son remarquable art. Le texte
 de tous ces ouvrages est en anglais.
 Pugin produisit une nouvelle série
 de dessins pour illustrer Steadford et
 le pays aux alentours, lorsqu'il mour-
 ut à Eocousbury, le 14 déc. 1852. Il
 était membre honoraire de la So-
 ciété des antiquaires de Normandie.

P. 10.

PUGNET (JEAN FRANÇOIS) VA-
 VIER, l'un des médecins les plus ha-
 biles de l'armée française jusqu'à
 1790, le 16 janvier 1765. D'origine
 d'un de bonne famille et d'un de

« merveilleusement docile aux inspi-
 « rations du ministère, ou leurs opi-
 « nions dans une étrange harmonie
 « avec ses fatales mesures. » Dans le
 résumé de sa vie, on verra qu'il ne
 s'épargne pas les éloges, et qu'en
 toute occasion sa conduite fut irré-
 prochable. « Noble, j'ai sacrifié sans
 « peine tous les préjugés, tous les
 « privilèges de ma caste; placé de
 « manière à profiter de toutes les fa-
 « veurs de l'ancien régime, je ne les
 « ai point recherchées. J'ai salué
 « avec joie l'aurore de la Révolution,
 « parce que j'avais puisé ses princi-
 « pes dans les livres des philosophes
 « et dans la société de quelques-uns
 « d'entre eux, tels que Mably et au-
 « tres. J'ai commencé ma carrière
 « politique par le rôle de conciliateur
 « dans l'assemblée électorale du bail-
 « liage de Senlis; avec des opinions
 « constitutionnelles très-énergique-
 « ment prononcées, mais toujours
 « dominées par un sentiment de jus-
 « tice, d'équité, et par mon esprit de
 « conciliation, j'ai continué ce rôle
 « au milieu des passions les plus ar-
 « dentes, des partis les plus acharnés
 « l'un contre l'autre. C'est ainsi que
 « j'ai sauvé le régiment suisse d'Er-
 « nest d'une perte certaine et que
 « j'ai préservé la ville d'Aix d'un af-
 « freux malheur, qui pouvait la con-
 « duire jusqu'à être saccagée pendant
 « la nuit, au milieu d'une action ter-
 « rible. En assurant la vie des soldats
 « d'une puissance amie, j'ai détourné
 « de ma patrie la responsabilité mo-
 « rale d'un crime qui aurait toujours
 « pesé sur elle. La légèreté du mi-
 « nistre Narbonne, dans son pre-
 « mier jugement sur ma conduite, est
 « évidente. Dumouriez, absent de
 « France, et sans doute ayant perdu
 « le souvenir des faits, a oublié, en
 « m'accusant dans ses mémoires,

« qu'il avait écrit lui-même ma jus-
 « tification pendant qu'il tenait le
 « portefeuille des affaires étrangères.
 « M. de Clermont-Gallerande, entraî-
 « né par la nature de ses opinions, a
 « blâmé ma conduite sans connais-
 « sance de cause. Enfin, tout le midi
 « a témoigné en ma faveur, et le roi
 « a déclaré mon innocence, en me
 « conférant de nouveau le comman-
 « dement de la huitième division mi-
 « litaire. Après avoir fait cesser l'effu-
 « sion du sang dans le combat venais-
 « sin, je suis parvenu à opérer sa
 « réunion avec la France sans aucun
 « moyen violent, sans être réduit.
 « comme tant d'autres, à la cruelle
 « nécessité de voir des crimes sans
 « pouvoir les empêcher. La Révolu-
 « tion m'avait enlevé toute ma for-
 « tune; je ne lui ai pas demandé de
 « récompense. La terreur me priva
 « de ma liberté, me réduisit à un
 « dénûment presque absolu, mit mes
 « jours dans le plus grand danger;
 « je ne cessai point d'aimer la ré-
 « forme constitutionnelle de 89. Après
 « le 9 thermidor, j'ai de nouveau pa-
 « cifié le midi, en me dévouant sans
 « réserve à l'établissement du gou-
 « vernement constitutionnel. L'in-
 « justice et la rigueur du Directoire
 « ne m'ont pas rendu infidèle à la cause
 « que j'avais embrassée: j'ai défendu
 « le Directoire ingrat, comme j'avais
 « couru au secours de la Convention
 « qui m'avait jeté dans les fers, et
 « je n'ai jamais ni sollicité ni reçu
 « de l'une ou l'autre de ces auto-
 « rités aucun prix de mon zèle et de
 « mes services. Je n'ai pas montré
 « moins de désintéressement sous le
 « Consulat et l'Empire. J'avais formé,
 « le 13 vendémiaire, une espèce d'in-
 « timité avec Bonaparte; elle allait
 « jusqu'à nous tutoyer. Général en
 « chef, il me fit les offres les plus

« obligantes, pour réparer, autant
 « qu'il était en lui, les torts du Direc-
 « toire à mon égard; premier consul,
 « il voulut me rattacher à son gou-
 « vernement. Avec un peu d'ambition,
 « j'aurais pu profiter de mes rapports
 « avec une famille parvenue au plus
 « haut degré d'élévation; mais, forcé
 « par ma santé de renoncer au com-
 « mandement d'une division à l'ar-
 « mée, je ne pus me résoudre à servir
 « dans l'intérieur, parce que je li-
 « sais trop clairement dans l'avenir.
 « Je me condamnai à l'obscurité pour
 « rester fidèle à mes principes. »

A—Y.

PUGET DE LA SERRE. Voy. SERRE, XLII, 88.

PUGHE (OWEN), célèbre lexico-
 graphe, mort à Dolyddy-Can (Talil-
 lyn) le 4 juin 1835, dans un âge
 avancé, fut surnommé le Johnson du
 pays de Galles, pour le beau *diction-
 naire* qu'il publia en anglais et gal-
 lois, avec une excellente *grammaire*
 de cette dernière langue. Il a traduit
 en ancien anglais le *Paradis perdu* de
 Milton, et presque achevé, de concert
 avec Owen Jones, un recueil des *an-
 ciennes romances de la Grande-Bre-
 tagne*. Il a encore publié l'*Archéo-
 logie du pays de Galles*, 3 vol. in-4°,
 ouvrage important et fort estimé.
 C'était un homme très-modeste, qua-
 lité assez rare parmi les érudits, et
 qui a laissé un beau nom dans les
 lettres.

Z.

PUGIN (AUGUSTE), architecte, né
 en 1769 en France, mais qui passa
 la plus grande partie de sa vie en An-
 gleterre, vint fort jeune encore dans
 ce pays, et, s'étant fait distinguer par
 son talent pour le dessin, fut employé
 par Nash et par divers libraires, entre
 autres par Ackermann, pendant plu-
 sieurs années. C'est surtout, et si
 l'on ne tient pas compte de ses pre-

mières années à Londres, c'est exclu-
 sivement à la reproduction des mo-
 numents d'architecture par le crayon
 qu'il consacrait ses talents. Il eut une
 part considérable aux dessins du *Mi-
 crocosme de Londres*, Londres, 1808-
 11, 3 vol. in-4°. Il publia en 1813 une
*Suite de Vues d'Islington et Penton-
 ville*, avec un texte par Brayley. En-
 suite parurent les *Échantillons (speci-
 mens) d'architecture gothique, chois-
 is parmi les vieux édifices de l'An-
 gleterre*, etc., avec des textes de divers
 auteurs, mais principalement d'E.-J.
 Wilson, 1821-23, 2 vol. in-4°, le 1^{er}
 de 60 planches, le 2^e de 54. Ce bel
 ouvrage, presque indispensable pour
 bien connaître les différents styles de
 l'architecture du moyen âge en An-
 gleterre, contient des plans, des hau-
 teurs, des coupes; presque tous les
 sujets sont empruntés au comté de
 Lincoln. L'année 1824 vit paraître 2
 nouveaux volumes, non moins remar-
 quables, d'Aug. Pugin, intitulés : *Il-
 lustrations architecturales des mo-
 numents publics de Londres*. Les
*Échantillons des antiquités d'archi-
 tecture normande* suivirent de près,
 1825, in-4°; s'il n'exécuta pas tous
 les dessins, il en dirigea l'exécution.
 Enfin le livre intitulé *Paris et ses
 environs*, Londres, 1829, signala en-
 core son infatigable activité. Le texte
 de tous ces ouvrages est en anglais.
 Pugin préparait une nouvelle série
 de dessins pour illustrer Sleaford et
 le pays aux alentours, lorsqu'il mou-
 rut à Bloomsbury, le 19 déc. 1832. Il
 était membre honoraire de la So-
 ciété des antiquaires de Normandie.

P—OT.

**PUGNET (JEAN - FRANÇOIS - XA-
 VIER)**, l'un des médecins les plus ha-
 biles de l'armée française, naquit à
 Lyon, le 16 janvier 1765. Distingué
 par de bonnes études et par un dé-

but très-brillant dans la carrière médicale, il prit du service, et fut nommé médecin ordinaire à l'armée de la Méditerranée, le 14 avril 1798. Revenu en France après l'expédition d'Égypte, sa santé se trouva tellement dérangée qu'il sollicita un congé de convalescence, durant lequel il se retira dans sa famille. Cet intervalle de repos fut consacré à la rédaction des observations qu'il avait faites, sur le sol insalubre de l'antique patrie des Pharaons, et dont il publia bientôt le résultat. Appelé, le 2 juin 1802, en qualité de médecin ordinaire à Sainte-Lucie, Pugnoet, après un court séjour dans cette île, fut pris par les Anglais. De retour en France, il obtint, le 27 février 1804, de rentrer dans son grade à l'armée des côtes de l'Océan; la direction de l'hôpital de Dunkerque lui fut confiée, et il conserva cet emploi jusqu'au 15 mai 1821. Il fut alors admis à une retraite que de longs services et une constitution délicate lui rendaient nécessaire. Fixé à Dunkerque, où il avait fait pendant si longtemps sa résidence, il y partagea ses loisirs entre l'exercice de la médecine et les travaux du cabinet. Il y mourut vers 1830. Pugnoet est un des médecins militaires qui ont examiné avec le plus de soin les contrées où les hasards de la guerre l'ont appelé. La nature du sol, les productions végétales et animales; la chaleur, la sécheresse ou l'humidité de l'atmosphère; le tempérament, les habitudes, les mœurs, les maladies des habitants ont été les objets habituels de ses remarques et de ses méditations. Nous avons de lui deux ouvrages qui portent au plus haut degré l'empreinte de l'esprit observateur. I. *Mémoires sur les fièvres pestilentielles et insidieuses du Levant, avec un Aperçu physique et médical du*

Sayd, Lyon et Paris, 1802, in-8°. Dans ce travail, l'auteur fait connaître la véritable nature des *Demaouié*, ou fluxion cérébrale, qui, assez rare au Caire, devient d'autant plus commune et plus terrible que l'on avance davantage dans la Haute-Égypte. Cette affection paraît exclusivement produite par le soleil brûlant de cette contrée. Pugnoet démontre par des faits concluants que la peste, loin d'être importée dans la belle Égypte, y est endémique et dépend de la vase fangeuse et chargée de matières végétales et animales qui se putréfient et corrompent l'air, après chaque inondation du Nil, sous l'influence d'une température élevée. Il décrit avec exactitude les phénomènes de cette maladie terrible, et donne les détails les plus importants sur les lésions qu'elle laisse après elle sur les cadavres. Enfin l'ouvrage de Pugnoet est terminé par un essai lumineux et intéressant sur le *Dem-il-Monia*, ou fièvre pernicieuse fréquente en Égypte, et dont Prosper Alpini avait déjà donné la description. II. *Topographie de Sainte-Lucie*, Paris, 1804, in-8°. Cet opuscule est spécialement consacré à la recherche des causes de l'insalubrité des pays où règne la fièvre jaune, ainsi qu'à l'exposition des phénomènes de cette maladie, des désordres organiques qu'elle produit, et des moyens que l'on pourrait employer pour prévenir son retour et ses ravages. Les écrits de Pugnoet tiendront toujours une place distinguée parmi ceux des médecins qui ont le mieux observé et décrit les maladies du Levant et des Antilles. Les deux ouvrages que nous venons de citer ont été réunis et réimprimés à Lyon, en 1805, 1 vol. in-8°, dédié à l'empereur. Ou lui doit encore les *Institutions physiologi-*

ques de Blumenbach, traduites du latin, Lyon et Paris, 1797, in-12, avec gravures.

OZ—M.

PUILLON DE BOBLAYE (ÉMI-LE LE), savant ingénieur, plus connu dans la science par ses travaux géodésiques, géologiques et géographiques, sous le nom de *Boblaye*, naquit le 16 nov. 1792. à Pontivy (Morbihan), où sa famille jouit depuis long-temps d'une considération méritée. Le goût des hautes études scientifiques, comme celui des vertus patriarcales (1) y semble héréditaire; car elle a déjà fourni six élèves distingués à l'École polytechnique. Le Puillon de Boblaye père, qui avait été membre de la chambre des comptes de Bretagne, est mort en 1838, président du tribunal de première instance de Pontivy. Uni à une femme d'un haut mérite, M^{lle} Le Dissez de Penanrun, il en eut six enfants, deux filles et quatre fils. Madame de Boblaye, sachant combien les premières impressions de l'enfance influent sur le caractère et sur l'avenir des hommes, ne voulut point confier à d'autres qu'à elle-même la première éducation de ses enfants, à qui elle sut communiquer son goût pour l'étude, et surtout inspirer cet amour filial et fraternel qui fait le

bonheur des familles. Entré au collège de Pontivy, Émile de Boblaye y révéla dès lors cette rectitude d'esprit qui signala plus tard ses travaux scientifiques (2). Ses parents, encouragés par les succès qu'il obtenait chaque année, l'envoyèrent terminer ses études au collège de Rouen, d'où il sortit en nov. 1811, pour entrer à l'École polytechnique; il y fut admis le neuvième. Nommé le 25 sept. 1813 sous-lieutenant au corps impérial des ingénieurs géographes militaires, il était à peine depuis six mois à l'école d'application de ce corps, lorsque les revers de nos armées amenèrent l'Europe coalisée sous les murs de Paris. Tout le monde connaît le dévouement du bataillon de l'École polytechnique, auquel la défense de la barrière du Trône fut confiée. Émile de Boblaye, emporté par son courage et son patriotisme autant que par l'attachement qu'il portait à son frère Théodore, qui faisait partie de ce bataillon, courut se joindre à lui pour partager ses dangers, et mérita par sa belle conduite la part de gloire que l'École polytechnique s'acquit dans cette mémorable et inutile défense. Lorsque la paix fut rétablie, le gouvernement eut l'heureuse idée d'employer les ingénieurs géographes à l'exécution d'une grande carte topographique de la France, destinée à remplacer celle de Cassini, dont

(1) M. Le Dissez de Penanrun, sénéchal de Lamballe et directeur de la réforme des États de Penthièvre, avait acheté, pour les rendre à leurs propriétaires, le château et les archives de la principauté de Lamballe, vendus à l'époque de la terreur révolutionnaire comme propriétés nationales. En 1801, avant de mourir, M. Le Dissez réunit autour de lui ses enfants et ses petits-enfants, MM. de Boblaye, et les pria de se conformer à ses intentions. En 1814, M^{me} de Boblaye et M. Le Dissez de Penanrun, son frère, fidèles à leur promesse, s'empresèrent, suivant le désir de leur père, de faire à M^{me} Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, duchesse douairière d'Orléans, mère du roi actuel, la remise, *sans aucune condition*, de cette belle propriété; ce qui leur valut des remerciements!

(2) Il existait alors à Pontivy un ancien professeur, M. Couvin, ami de la famille Le Puillon de Boblaye, qui était très-passionné pour la minéralogie. Il sut inspirer ses goûts au jeune Émile et à ses frères; et des richesses minéralogiques recueillies par chacun d'eux dans les différentes pérégrinations que, pendant les vacances, le vieux professeur leur faisait faire, ils formèrent une collection curieuse qui existe à Pontivy et dont M. Hippolyte de Boblaye est resté le conservateur.

le temps avait fait reconnaître l'insuffisance, et qui ne se trouvait plus d'ailleurs à la hauteur de la science. Boblaye, ayant été attaché à la partie géodésique de ce grand travail, prit part, comme adjoint du colonel Bonne, à la mesure de la perpendiculaire de Brest à Strasbourg, sur laquelle on fit à la fois des observations géodésiques et astronomiques, pour servir à la détermination de la forme générale de la terre. Pendant cette mission qui le ramena plusieurs années de suite au milieu de sa chère Bretagne, le jeune Boblaye eut l'occasion de se livrer de nouveau à ses goûts de prédilection, et dans les intervalles que laissent souvent aux géographes les caprices du temps, il put étudier la géologie, encore peu connue, de cette partie de la France. Le résultat de ses études a donné lieu à un travail aussi remarquable par la clarté et la méthode que par le nombre de faits nouveaux qui y sont consignés. Il a été publié en 1827 dans le tome XV des Mémoires du Muséum d'histoire naturelle, sous le titre d'*Essai sur la configuration géologique de la Bretagne*, avec une carte coloriée. Dans le premier chapitre de ce travail, qui sera toujours consulté avec fruit toutes les fois qu'on voudra écrire sur cette province, il fait connaître la configuration du sol, dont les cartes ne donnaient qu'une idée très-inexacte. Il y montre (idée tout à fait neuve) comment une méthode naturelle, fondée sur les grandes divisions géognostiques, peut et doit donner les bases de la description physique d'une contrée (3). Le Puillon de Bo-

blaye, envoyé ensuite dans le nord de la France, y continua ses études favorites, avec trop d'ardeur peut-être, car il y fut atteint d'une fièvre cérébrale dont sa forte constitution triompha. Le résultat de ses nouvelles recherches fut son *Mémoire sur la formation jurassique dans le nord de la France*, inséré dans le tome XVII des Annales des sciences naturelles. Dans ce Mémoire, dont les ouvrages de géologie français et étrangers ont reproduit de longs extraits, Boblaye établit les caractères de la région naturelle occupée par la formation jurassique dans les départements des Ardennes et de la Meuse, et montre la correspondance de ses divers groupes avec ceux de la même formation en Angleterre. Depuis long-temps il avait compris l'importance d'un cours de géologie pour les officiers d'état-major, et il avait rédigé un travail propre à en démontrer la nécessité. La chaire fut créée; cependant Boblaye, peut-être alors le seul officier de son arme qui connût la géologie, beaucoup trop modeste pour demander lui-même ce qui aurait dû lui revenir de droit, ne fut pas nommé à cette chaire: c'est qu'il ne se doutait pas que, pour réussir dans ces temps-ci, il ne suffit pas toujours d'être savant. Lors de l'expédition de Morée, La Puillon de Boblaye fut désigné pour faire, de concert avec M. Peytier, déjà en mission en Grèce, la triangulation de

tions, a été certainement la découverte, dans la forêt de Lorges, d'un minéral de fer particulier, connu en minéralogie sous le nom de *chamoisite*. Ce minéral, qui a fait la fortune du propriétaire du sol (M. de Choiseul), a l'avantage de donner des fontes de qualité supérieure et des fers plus ductiles. Plus tard M. de Boblaye a encore signalé ce même minéral à Fresnay-le-Comte (Sarthe) et à Sainte-Brigitte près Pontivy.

(3) L'un des résultats les plus remarquables et les plus heureux pour l'industrie des forges de la Bretagne, dû à ces explora-

la Morée; il partit en conséquence avec la commission scientifique qui y fut envoyée. Dans toute autre circonstance une semblable mission aurait été accueillie par lui avec enthousiasme, mais son ordre de partir venu au moment où un jeune frère (4), qui partageait plus particulièrement ses goûts pour la géologie, se trouvait dans un état désespéré, fut une cruelle épreuve que le sentiment de ses devoirs put seul lui faire surmonter. Bien qu'en partant il laissât son frère mourant aux soins d'un autre frère, accouru pour le remplacer, la séparation fut des plus douloureuses, car il pressentait qu'elle devait être éternelle; et nous avions à peine mis le pied sur le bâtiment qui devait nous emmener vers les rivages de l'Hellénie qu'en effet la nouvelle de la mort de son frère arriva. Ce fut pour lui un coup terrible, dont les nombreux travaux auxquels il se livra pendant seize mois de séjour en Morée, de concert avec l'auteur de cette notice, parvinrent à peine à le distraire. La similitude de nos goûts et de nos travaux nous eut bientôt liés d'une amitié étroite; aussi, après son retour en France, ayant été, sur mes vives instances, attaché à la rédaction du grand ouvrage publié sous les auspices du gouvernement et sous la direction de M. le colonel Bory de Saint-Vincent, nous rédigeâmes de concert la partie géologique et minéralogique de cet ouvrage dont nous nous étions partagé le travail. M. Boué, dans son sa-

vant *Résumé des progrès des sciences géologiques pendant l'année 1833*, lu à la société géologique de France, s'exprime ainsi à l'occasion de cette publication : « Poussé par ce désir
« extraordinaire de civilisation qui
« envahit l'Europe, la Grèce secoue
« ses lourdes chaînes, et engage avec
« ses stupides conquérants une guerre
« à mort. Aux acclamations de tous
« les cœurs généreux, la France ne
« se contente pas d'envoyer de l'or,
« mais ses enfants rendent aux Hel-
« lènes une patrie; à l'Europe et à
« la civilisation une intéressante
« contrée, pour ébranler plus tard
« l'Orient, et lui rendre son ancienne
« splendeur. Comme jadis l'Égypte
« avait vu la science s'allier à la
« guerre, de même une commission
« scientifique fut envoyée en Grèce.
« Cette mission, si honorable pour
« ceux qui la conçurent, nous a mis
« tout d'un coup au fait de la géo-
« logie d'une grande partie de la
« Grèce. Vos confrères, MM. Boblaye
« et Virlet ne sauraient être trop ré-
« compensés de ce précieux présent
« fait à la science au détriment de
« leur santé. C'est sans contredit le
« plus important ouvrage de géologie
« descriptive que j'aie à analyser. »
En effet, il ne consacre pas moins de 40 pages à l'analyse des observations géologiques faites en Morée, et il pense qu'on lui en saura gré, d'abord parce que c'est le travail consciencieux de deux de ses confrères les plus distingués, ensuite parce que tout est nouveau dans ces récits, etc. Indépendamment des articles publiés en commun, il y en a plusieurs qui sont particuliers à chacun des auteurs; ceux qui appartiennent en propre à Boblaye sont: l'*Introduction*, où, dit M. Boué, on reconnaît la touche d'un habile géographe et d'un géo-

(4) Charles-Eugène-Gonzalve Le Puillon de Boblaye, né à Pontivy, le 7 juin 1798, mort à Paris, le 27 janvier 1829, était attaché à l'administration centrale de l'enregistrement en qualité de vérificateur. On lui doit la découverte de *trilobites* aux environs de Bains (Ille-et-Vilaine), à l'époque où il y résidait comme receveur.

logue, qui recherche avant tout la vérité avec le calme d'un mathématicien; *Recherches sur les roches désignées par les anciens sous le nom de marbre lacédémonien*; *Description du terrain secondaire en Laconie*; *Description des phénomènes récents*; *Carte de la Morée et des Cyclades, exposant les principaux faits de la géographie ancienne et de la géographie naturelle*, coloriée géologiquement, de concert avec M. Virlet. Boblaye a accompagné cette carte d'un très-grand travail intitulé: *Recherches géographiques sur les ruines de la Morée*, résultat d'immenses recherches pour lesquelles il a eu à dépouiller tous les géographes anciens et modernes. Cette œuvre remarquable, où se trouvent réunis tous les travaux des membres de la commission scientifique, et publiée dans leur grand ouvrage, lui aurait certainement ouvert les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, si la mort ne l'eût pas enlevé bien jeune encore à la science. A cette occasion l'empereur de Russie, lui en ayant fait demander par son ambassadeur à Paris un exemplaire, lui envoya, en témoignage de satisfaction, une très-belle bague ornée de diamants. Boblaye a encore publié séparément, en 1831, dans les *Annales des sciences naturelles*, des *Observations sur la constitution géognostique de la Morée*, qui sont un aperçu rapide des principaux résultats consignés plus tard dans le grand travail mentionné ci-dessus. *Description de l'île d'Égine*, dans le même recueil (1835). *Triangulation de la Morée*, par MM. Peytier, Boblaye et Servier. Les résultats en sont consignés dans la *Connaissance des temps* pour 1832, et dans la partie géographique de l'ouvrage de la commission de Mo-

rée. *Notice sur les altérations des roches calcaires du littoral de la Méditerranée*, 1830. *Noté sur la nécessité de tenir compte de l'épaisseur de l'écorce terrestre dans les calculs relatifs au soulèvement des montagnes*. Ces trois derniers mémoires ont été insérés dans les *Bulletins de la Société géologique*. *Mémoire sur les dépôts épigéiques ou formés sur les surfaces émergées*, *Annales des mines*, 3^e série, tom. II, 1833. En 1834, ayant été nommé secrétaire de la Société géologique de France, il fut chargé de faire le rapport sur les travaux de 1833. En cela, comme dans tout ce qu'il entreprenait, il s'acquitta de sa tâche d'une manière fort remarquable. Nous emprunterons une partie des détails qui suivent à une notice déjà publiée par M. Rozet. A la réunion extraordinaire d'Alençon, en 1837, Boblaye présenta une carte géologique des environs de cette ville à l'échelle de $\frac{1}{40000}$, sur laquelle il avait inscrit les altitudes des points de contact des diverses formations. Cette carte, qu'il remit plus tard à M. le général Pelet, directeur du dépôt de la guerre, était accompagnée d'une feuille de coupes, indiquant la disposition relative de ces formations et la configuration du sol; il est à regretter que ce travail n'ait pas été publié. C'est à la clôture de la réunion d'Alençon que le célèbre géologue Buckland, en adressant ses remerciements au bureau de la Société, exprima toute l'estime que lui et ses compatriotes les Anglais avaient pour les travaux géologiques de Boblaye. Depuis plusieurs années, une question intéressante, celle du *métamorphisme des roches*, occupe et divise les géologues. Boblaye est venu apporter des preuves bien convaincantes et

bien puissantes à l'appui de cette théorie, en démontrant que les schistes maclifères des *Salles-Rohan*, qu'on avait classés dans les roches primitives, appartiennent aux terrains de sédiment, puisqu'ils renferment avec des mâcles des débris de corps organisés comme des *orthois* et des *trilobites* qu'il y a découverts avec son frère Hippolyte; et il a adressé à M. Élie de Beaumont, à l'occasion de cette découverte, en 1838, au moment de repartir pour l'Afrique, une *note sur les modifications de certaines roches de sédiment par le voisinage de roches ignées*, qui a été insérée dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences. En Afrique, où il venait de recevoir l'ordre de se rendre pour trianguler les parties nouvellement conquises de la province de Constantine, comme en Grèce, il s'occupait avec ardeur d'histoire naturelle, de géographie et d'archéologie. Revenu en France au commencement de 1839, il annonça à la Société géologique, dans la première séance de février, qu'une grande partie du sol de cette province présente un terrain crétacé, avec des *Catillus* et des *Inoceramus* de mêmes espèces que ceux de la craie de Valogne; que ce terrain supporte une puissante assise calcaré-marneuse, riche en fossiles, devant appartenir à l'étage inférieur du terrain tertiaire. De ce fait important il concluait que les formations tertiaires doivent s'échelonner, par rapport au bassin méditerranéen, de la même manière dans le Sud que dans le Nord. Nommé membre de la commission scientifique de l'Algérie, en août 1839 (5), il repartit pour

l'Afrique. Au mois de novembre de la même année, il accompagna le duc d'Orléans dans l'expédition des Portes de Fer. Ce jeune prince, dit M. Rozet, n'eut pas besoin de voir longtemps notre collègue pour apprécier sa haute capacité, son courage et la noble franchise dont il lui donna plusieurs preuves dans cette campagne. Il lui parlait souvent de géologie et d'archéologie; et ces beaux escarpements de l'Atlas, ces masses de coquilles marines entassées sur un grand nombre de points, les restes des voies romaines, les ruines des cités, des forts et des arcs triomphaux élevés par les anciens maîtres de l'Afrique, exaltaient sa jeune imagination: il demandait à Boblaye des renseignements et son avis sur tant de merveilles, et la profonde instruction dont notre confrère fit preuve dans ses réponses lui attira l'estime et l'amitié du prince, qui, au retour, lui donna une tabatière ornée de son chiffre. Le 28 février 1840, il fut nommé chef d'escadron d'état-major, après 27 ans de grade d'officier. Rentré en France à la fin de 1839, fatigué de la vie errante qu'il avait menée jusqu'alors, il pensa enfin au repos, et se maria le 10 février 1840. Mais bientôt il fut obligé de s'arracher à ses nouvelles affections: la section topographique de l'armée d'Afrique avait besoin d'un chef savant et courageux; le 6 mars, il quittait de nouveau Pa-

désir de voir Boblaye placé à sa tête; il est probable qu'il en aurait été nommé directeur, si le ministre de la guerre, moins lent à exécuter des promesses faites depuis long-temps, l'eût nommé plus tôt chef d'escadron, en sorte que, malgré la grande confiance qu'inspirait un mérite bien reconnu, on ne crut pas devoir le mettre, lui, simple capitaine alors, à la tête d'une commission scientifique, organisée sur le pied militaire et composée en grande partie d'officiers de différentes armes et de même grade que lui.

(5) A l'époque de l'organisation de la commission scientifique de l'Algérie, beaucoup de membres de l'Institut manifestèrent le

ris pour repasser la Méditerranée ! Dans les deux campagnes précédentes, la santé du commandant, déjà affaiblie par les fièvres de la Grèce, avait reçu de graves atteintes ; les fatigues de celle-ci développèrent bientôt chez lui une maladie scorbutique qui le força de rentrer en Europe pour se faire traiter. Se croyant guéri, il reprit son poste à la carte de France, où il resta, comme chef d'une section topographique, jusqu'en 1842. A cette époque, l'estime que ses compatriotes faisaient de ses hautes connaissances, la confiance que leur inspirait son caractère franc et loyal, le firent nommer député de l'arrondissement de Pontivy. A partir de ce moment, une nouvelle série d'idées vint s'emparer de son esprit, et il délaissa la géologie. Ayant accepté un mandat politique, il croyait que tous ses instants appartenaient à son pays : ceux que l'examen des projets de loi, les travaux des commissions de la Chambre, et ceux que les besoins et les exigences de ses commettants lui laissaient libres, il les consacrait à l'étude de l'administration des finances nationales. En 1843, il publia un curieux et important tableau synoptique des revenus, des dépenses, de la dette et du crédit public en France. Ce tableau devait être suivi de plusieurs autres, dont tous les éléments étaient déjà réunis. Mais les terribles attaques que sa santé avait eu à soutenir, depuis 1827, avaient altéré sa forte constitution ; néanmoins l'activité de son esprit, son amour pour l'étude l'empêchaient de s'apercevoir des progrès du mal et de se rendre aux avis de ses amis qui lui conseillaient le repos. L'année dernière, dit M. Rozet, voulant terminer une grande carte géologique

de Bretagne, commencée depuis longtemps, il partit pour cette province et prit part aux évolutions du camp de Plélan, près de Rennes. Là, il se fatigua trop et revint à Paris très-souffrant. Bientôt les germes de la maladie qu'il avait contractée en Grèce et en Afrique se développèrent avec une telle force qu'il ne fut plus possible d'en arrêter les progrès. Il rendit le dernier soupir le 4 déc. 1843. Le 6, son frère, chef d'escadron d'artillerie, ses amis, ses collègues de la Chambre des Députés, des Sociétés géologique, géographique et philomatique de Paris, allèrent placer sa dépouille mortelle auprès des restes de son jeune frère mort en 1829. « Deux fois notre confrère, dit en terminant l'auteur de la notice, avait eu l'honneur d'être porté sur la liste des candidats à l'Académie des sciences pour une place dans la section de géologie, et il avait des chances d'être élu à la prochaine vacance. » Indépendamment des sociétés scientifiques qui viennent d'être citées, Boblaye était encore membre correspondant des Sociétés géologique de Londres, d'histoire naturelle d'Athènes, polymatique du Morbihan, linnéenne de Normandie, de l'Academia givenia, etc. Il avait été successivement décoré des ordres de la Légion-d'Honneur et du Sauveur grec. Parmi les nombreuses notes sur la Grèce et l'Afrique laissées par Boblaye, se trouve un itinéraire fort curieux de son voyage en Laconie et dans le Magne, qu'il projetait de publier. Son frère Théodore (6), qui

(6) C'est ce frère, aujourd'hui chef d'escadron, qui se trouvait commander en 1830 la section d'artillerie chargée d'accompagner le malheureux Charles X jusqu'à Cherbourg, et qui résista avec énergie aux injonctions un peu brutales du maréchal

lui succéda à la Chambre des députés, se propose de remplir à ce sujet ses intentions. Les courses multipliées qu'il avait faites dans ses dernières années, en Bretagne, lui avaient inspiré l'idée de recommencer son premier travail sur la géologie de cette province; il en parlait souvent et voulait, disait-il, se réserver cette besogne pour le moment de la retraite après laquelle il aspirait sans cesse. Son projet était de l'accompagner d'une carte géologique, et de compléter ce travail par un examen comparatif de la géographie actuelle avec celle du temps des Romains et du moyen-âge. Mais son esprit toujours actif ne songeait qu'à s'ouvrir de nouveaux champs d'exploration, sans penser que la mort allait détruire en un jour tous ces beaux rêves de la science. Quant aux notes sur l'Afrique, elles doivent être remises à M. Renou, aussi membre de la commission scientifique de l'Algérie, qui est chargé de la partie géologique. C'est encore Le Puillon de Boblaye qui a établi l'existence de trois terrains tertiaires dans la province d'Alger : le tertiaire intérieur à Médéah et à Milianah; à Alger, le terrain subapennin déjà indiqué par M. Rozet, et un troisième terrain, retrouvé par M. Renou, tout le long de la côte, et qui y joue un rôle assez important. Indépendamment de beaucoup de communications faites suc-

Maison, l'un des commissaires du gouvernement provisoire, et refusa de revenir à Paris sans un ordre signé du roi. Charles X, témoin de la scène, voulut, en témoignage de reconnaissance, remettre lui-même à cet officier la décoration de la Légion d'Honneur. Pour conserver son brevet, dernier acte du roi exilé, M. Théodore de Boblaye ne fit pas, comme on le lui proposa ensuite, confirmer cette nomination. Il eut, du reste, bientôt occasion d'obtenir de nouveau cette distinction lors du siège d'Anvers.

cessivement à la Société géologique de France et à la Société de géographie, Le Puillon de Boblaye a encore publié plusieurs bons articles de géologie dans le Dictionnaire pittoresque des Sciences naturelles et dans le journal *l'Institut*. Sa timidité l'a toujours empêché de parler à la Chambre des députés; mais, dans les commissions et dans les bureaux, ses réparties vives et pleines d'aperçus judicieux donnèrent souvent un grand poids à ses opinions. V. d'A.

PUISAYE (JOSEPH, comte DE), l'un des chefs du parti royaliste dans l'Ouest pendant la révolution, né vers 1755 à Mortagne, d'une famille d'ancienne noblesse, et qui occupait la charge héréditaire de grand-bailli du Perche, fut destiné à l'état ecclésiastique, comme étant le plus jeune de quatre frères. Envoyé à Paris au séminaire de Saint-Sulpice, il y fit de bonnes études; mais à dix-huit ans, sa vocation pour les armes l'emportant sur les vœux de sa famille, il postula et obtint une sous-lieutenance dans le régiment de Conti, cavalerie, d'où il passa dans un régiment de dragons en qualité de capitaine à la suite. Peu satisfait d'une perspective qui ne flattait point son ambition, il se retira dans sa famille, recueillit la succession de son père, et acheta une charge dans les Cent-Suisses de la maison du roi; ce qui lui valut un brevet de colonel, et, peu de temps après, la croix de Saint-Louis. En 1788, il épousa la fille unique du marquis de Mesnilles; riche propriétaire en Normandie. Nommé, l'année suivante, député de la noblesse du Perche aux États-Généraux, il se rangea du côté de la minorité de cet ordre, signa la protestation du 19 juin en faveur des innovations, se réunit au tiers, et siégea toujours

au côté gauche de l'Assemblée nationale, où du reste il se fit peu remarquer. Promu en 1791 au grade de maréchal-de-camp, il se retira après la session dans sa terre de Mesnilles, et fut mis à la tête de la garde nationale du district d'Évreux. Quoique partisan de la révolution et surtout grand admirateur de la constitution britannique, il se montra de bonne heure l'adversaire des démagogues, et projeta même, en 1792, de lever une armée en Normandie pour délivrer Louis XVI. La journée du 10 août l'ayant fait renoncer à ce projet, il fut entraîné, par son activité inquiète et par le désir de jouer un rôle, à briguer la place de chef d'état-major du général Wimpfen, dans l'armée départementale de l'Eure, destinée à marcher contre la Convention nationale. Il commanda l'avant-garde de cette armée, qui fut battue, dans le mois de juin 1793, à Pacy-sur-Eure, par les troupes de la Convention; et sa tête ayant été mise à prix, il se réfugia en Bretagne. Là, bravant une multitude de dangers, il rallia et réorganisa, dans le département d'Ille-et-Vilaine, les débris du parti de la chouannerie, auquel les frères Chouan (*voy. t. LXI, p. 52*) avaient donné leur nom. Il déploya alors beaucoup de talents et d'activité, se mit en rapport avec d'autres chefs, créa un conseil militaire, émit un papier-monnaie, envoya des émissaires à Londres, reçut des secours de l'Angleterre, et des pouvoirs du comte d'Artois. Enfin, redoublant d'efforts pour devenir le régulateur de la confédération royaliste de Bretagne, il publia des proclamations; et, quoiqu'il ne fût pas reconnu par la totalité des autres chefs, on finit par le *regarder comme l'âme* du parti roya-

liste dans ce pays, parce qu'il recevait directement les dépêches du gouvernement anglais, et qu'il en obtenait des secours en armes et en argent. Convaincu que le royalisme armé dans l'Ouest ne pouvait se soutenir que par l'Angleterre, il subordonna toutes ses opérations et ses démarches à cette pensée; ce qui lui valut le reproche, trop fondé et souvent répété depuis, d'être dévoué au gouvernement britannique. Au mois de septembre 1794, il passa secrètement en Angleterre, où il fut dès lors environné de préventions et de haine. Les émigrés le regardaient généralement comme un faux-frère, et même comme un agent de la Convention nationale. Puisaye se lia, à Londres, avec le comte de Botherel et avec La Marche, évêque de Saint-Pol de Léon. Ayant obtenu du comte d'Artois, alors à Édimbourg, des pouvoirs illimités, il captiva la confiance des ministres Pitt, Windham, Dundas, et les décida à ordonner un armement pour agir sur les côtes de Bretagne. Telle fut l'origine de la malheureuse expédition de Quiberon, qui, au lieu d'être confiée à un chef unique, en eut deux à la fois: d'Hervilly, chargé du commandement des régiments d'émigrés, et Puisaye, qui devait commander les royalistes de l'intérieur. De là une rivalité funeste. Le plan de Puisaye consistait à marcher aussitôt après le débarquement, dans l'intérieur de la Bretagne, pour généraliser l'insurrection. D'Hervilly, au contraire, hésita et se confina dans la presque île de Quiberon, en attendant des renforts. L'habileté du général Hoche déconcerta sa prudence et déjoua les plans de Puisaye, qui se réfugia sur l'escadre anglaise avec une célérité qu'on pourrait qualifier autrement, dans le mo-

ment où les émigrés mettaient bas les armes. (Voy. HOCHÉ et d'HERVILLY, tome XX, p. 312 et 438.) La catastrophe fut terrible, et l'opinion publique rendit Puisaye responsable de la malheureuse issue d'une expédition qu'il avait provoquée. Ses ennemis déchâinés lui prodiguèrent les épithètes les plus outrageantes. Dès ce moment les royalistes du dehors et de l'intérieur ne virent plus en lui qu'un traître et un lâche. C'étaient, disaient-ils, le perfidie, le défaut de courage ou l'incapacité qui dominait dans sa conduite. S'étant fait débarquer de nouveau en Bretagne, dans des circonstances aussi peu favorables, il y courut les plus grands dangers ; et malgré sa persévérance il ne put jamais recouvrer l'ascendant auquel avait aspiré son ambition. Suspect à son parti, il lui fut plus facile en quelque sorte de se garantir des pièges que lui tendaient les républicains que des rivalités, des préventions des royalistes. Accoutumé à vouloir tout diriger, à être le centre des opérations, il supporta impatiemment la perte de son influence et le poids des accusations dirigées contre lui. Sa morgue et sa hauteur avec ses ennemis, son aigreur dans toutes les discussions qu'il eut avec ses adversaires, ses violents démêlés avec les agents du roi dans l'intérieur, et surtout avec d'Avaray, ministre de Louis XVIII, enfin la ruine de son parti après la pacification de Hoche, en 1797, le forcèrent de donner sa démission et d'abandonner à jamais les départements de l'Ouest. Il repassa à Londres, obtint des ministres un établissement dans le Canada avec une somme d'argent pour son exploitation, et y fut suivi d'une partie des officiers qui lui étaient restés atta-

chés. Après la paix d'Amiens, il revint en Angleterre, où il trouva les esprits toujours prévenus contre lui. Il les irrita encore davantage par la publication de ses Mémoires, où il établissait sa justification aux dépens de ses adversaires, qu'il traitait avec une extrême dureté, mais presque toujours avec injustice. Ces Mémoires parurent à Londres, en 1803, sous ce titre : *Mémoires du comte J. de Puisaye, etc., qui pourront servir à l'histoire du parti royaliste français, durant la dernière révolution*, 6 vol. in-8° ; et ils furent réimprimés à Paris en 1803-1806, 6 vol. in-8°. Ils ont été combattus en Angleterre, dans quelques brochures et dans des ouvrages périodiques, et l'on en a annoncé des réfutations plus complètes qui n'ont pas paru. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que Puisaye n'ait montré dans plusieurs occasions un sang-froid, une prudence, un courage admirables. A la vérité, ces mêmes qualités ont semblé l'abandonner dans d'autres affaires décisives ; ce qui a fait dire qu'il avait plus de capacité et de talent dans le cabinet que sur le champ de bataille. On croit généralement que c'est parce qu'il s'était attiré la disgrâce du roi et de MONSIEUR qu'il ne rentra pas en France après la Restauration et qu'il continua de vivre en Angleterre, où il recevait une pension considérable du ministère, mais où il avait contre lui tous les Français émigrés, à l'exception de Bertrand-Moleville (voy. ce nom, LVIII, 169). Il mourut à Blythe-House près Hammersmith, le 13 sept. 1827. On a encore de Puisaye : *Réfutation d'un libelle diffamatoire publié par M. Beziade d'Avaray sous le titre de : Rapport à S. M. très-chrétienne, avec sa por-*

mission, suivi d'une réponse à M. le comte Joseph de Puisaye, Londres, 1809, in-8°. — PUISAYE (Antoine-Charles-André-René, marquis DE), frère du précédent, né à Mortagne en 1751, entra comme officier dans le régiment d'Angoulême, fut nommé capitaine de dragons en 1779, et décoré de la croix de Saint-Louis. En 1789, il présida les trois ordres de la province du Perche en qualité de grand-bailli. Dévoué au parti du roi, il fut désigné en 1795 pour commander sa province et pays adjacents ; mais, forcé par le désastre de Quiberon de ne plus travailler qu'en secret à l'organisation royaliste, il fut arrêté sous le gouvernement impérial comme agent des Bourbons. Rendu à la liberté, il ne reparut qu'en 1815, et il essaya encore d'organiser son parti en Normandie. Nommé à cette époque membre de la Chambre des députés qui fut qualifiée d'*introuvable*, il y siégea avec la majorité royaliste, et fut nommé grand-prévôt de la Haute-Vienne. Après la suppression des cours prévôtales en 1818, il se retira dans son pays natal, et c'est là qu'il mourut vers 1830. B—P.

PUISSET (HUGUES, sire du), vicomte de Chartres, comte de Saphe, vécut sous les règnes de Philippe I^{er} et de Louis-le-Gros. Il fut toujours en bonne intelligence avec le premier, parce qu'il favorisa les relations de ce monarque avec Bertrande de Montfort, et à leur instigation fit même emprisonner dans son château du Puisset l'évêque de Chartres, Yves, qui avait refusé le concours de son autorité spirituelle à leur union illégitime (*voy.* YVES (saint), LI, 544). On poussa la vengeance jusqu'à laisser le saint évêque manquer de pain. Les Chartrains, indignés, avaient

formé le dessein d'aller le délivrer ; mais Yves en détourna par une lettre admirable (1) qui nous a été conservée. En 1108, le sire du Puiset leva l'étendard de la révolte contre Louis-le-Gros, successeur de Philippe. Mais le roi lui-même investit le château du Puiset, se saisit de la personne de Hugues et le retint prisonnier. Celui-ci n'obtint sa délivrance du Château-Landon, où il avait été enfermé, qu'en cédant à son vainqueur le comté de Corbeil, dont il devait être l'héritier. Aidé du comte de Blois, le sire du Puiset recommença ses hostilités, mais il ne fut pas plus heureux dans cette nouvelle agression. Louis assiégea le château du Puiset, battit complètement le comte de Blois, lequel s'était avancé pour secourir la place qui fut emportée et rasée ensuite jusqu'à ses fondements. Dans un des combats qui eurent lieu entre les troupes royales et les vassaux révoltés, le sire du Puiset avait tué de sa propre main Anselme de Garlande, sénéchal et favori du monarque, ce qui avait accru les ressentiments de celui-ci contre un vassal félon. Ne se croyant plus en sûreté sur les terres de France, Hugues prit le parti de se rendre dans la Palestine, mais il mourut en chemin. Tels sont les principaux faits que les annales nous aient transmis sur le sire du Puiset. Il semble n'avoir mérité qu'en partie le titre de *fameux*, que lui a décerné l'un de nos savants collaborateurs qui avait promis de lui consacrer un

(1) *Yvonis carnomensis epistola*, Paris, 1585, in-4°, feuillet 97, lettre 100. On y remarque ce passage : « *Nec enim decens est ut qui armis bellicis ad episcopatum non veni, armis bellicis recuperam, quod non est parvis sed inanis... et nolite tribulationem meam aliena cumulare miseria.* »

article et dont nous acquittons aujourd'hui la dette. L—M—X.

PUISSANT (LOUIS), habile mathématicien français, naquit le 22 septembre 1769 à la ferme de la Gastellerie, près du Châtelet, en Champagne. Il était encore en bas âge quand il eut le malheur de perdre et son père et sa mère, petits cultivateurs qui ne lui laissèrent en quelque sorte aucune fortune; mais il rencontra un protecteur dans le receveur de Château-Thierry, Fournier Du Pont, qui avait eu avec ses parents des relations intimes, et qui le recueillit. Son éducation fut peu coûteuse et peu longue; il resta deux ou trois années dans un petit pensionnat à Château-Thierry, puis alla s'initier au latin près d'un vénérable curé des environs. On comptait alors le faire entrer un peu plus tôt, un plus tard au petit séminaire; mais, de très-bonne heure, Puissant laissa percer une autre vocation, et, dès l'âge de 13 ans, il fut placé chez un notaire arpenteur de Château-Thierry. Non-seulement il s'y rompit en peu de temps à la pratique des calculs usuels, mais ses dispositions pour les mathématiques se révélèrent à lui, et il sentit plus vivement le besoin de connaître la science par principes. Animé par le désir d'y parvenir, il réussit à se procurer quelques ouvrages élémentaires, mais il lui fallut renoncer à se faire enseigner par un maître, et il étudia tout seul, bien que ses progrès ne fussent point assez marqués pour lui permettre de se suffire à lui-même, et qu'il eût encore au bout de quatre ans des inquiétudes sur son avenir, inquiétudes qui influèrent fortement sur son humeur, et lui laissèrent toujours une teinte de mélancolie. L'ingénieur des ponts-et-chaussées d'Agen, Lomet,

remarqua son aptitude, le prit en amitié (1786), et, se chargeant de lui donner les moyens d'instruction auxquels le jeune homme aspirait, il l'attacha aux opérations géodésiques et autres qui formaient l'objet de ses fonctions. Puissant, dans cette nouvelle position, non-seulement put se perfectionner par une pratique plus élevée, plus compliquée et plus variée, qui le familiarisait avec les meilleurs instruments et les meilleurs procédés; il put aussi lire et méditer les ouvrages scientifiques de la bibliothèque de son patron. Après quatre ans ainsi passés, il était véritablement fort habile en mathématiques, et Lomet se plaisait à reconnaître que son second en savait plus que lui. Cependant la révolution était venue et toutes les existences étaient remises en question. Lomet se vit obligé de quitter le service civil pour entrer dans les cadres militaires, et Puissant, ne pouvant guère faire autrement que de suivre son exemple, prit parti de même à l'armée des Pyrénées-Orientales, et obtint une commission d'ingénieur géographe qui l'attachait à l'état-major. Quatre à cinq ans s'écoulèrent ainsi pour lui et, comme on sait, les années les plus critiques de la révolution. Quand en 1795 la paix de Bâle eut fait poser les armes entre la République française et l'Espagne, il fut appelé au dépôt de la guerre, et quelque temps il suivit le cours d'analyse transcendant de Lagrange et de Fourier, après quoi il concourut pour une place de professeur de mathématiques à l'école centrale de Lot-et-Garonne. Ses efforts furent couronnés de succès et, avant la fin de cette même année 1795, Agen le voyait dans la chaire qu'il avait ambitionnée. Sa position lui laissait

des loisirs. Il s'empessa de prouver aux géomètres par un premier ouvrage qu'il les consacrait à l'étude; et c'est ainsi que parurent ses *Propositions de géométrie résolues et démontrées par l'analyse algébrique*, connues depuis sous le titre de *Géométrie de Puissant*. Cet essai le classa de prime abord au nombre des hommes les plus habitués aux formules et aux procédés de la trigonométrie; et lorsqu'en 1802 les écoles centrales cessèrent d'exister, non-seulement il fut placé derechef au bureau de la guerre, mais encore il fut envoyé à l'île d'Elbe pour lever la carte de cette nouvelle dépendance de la République française, afin de la rattacher au continent et à la Corse, et pour en dessiner différentes vues. Il s'acquitta de cette mission à son honneur, et en s'y livrant il approfondit les théories d'astronomie et de géodésie, bases de ses opérations, et prépara d'importants matériaux pour ces deux sciences. De l'île d'Elbe il passa la même année à Milan, pour y travailler à la triangulation de la République cisalpine. Des rapports avantageux faits sur la manière dont il effectua sa double tâche lui valurent en 1803 le grade de chef d'escadron au corps des ingénieurs géographes avec la permission de retourner en France. Mais l'organisation de ce corps n'étant encore rien moins que définitive, c'est en vain qu'il souhaita une position à Paris même; il fallut qu'il se contentât de la chaire de mathématiques à l'école militaire de Fontainebleau (1804). Enfin, au bout de cinq ans, il put revenir dans la capitale. Le corps des ingénieurs géographes avait été reconstitué militairement; il y reentra, toujours avec l'épaulette de chef d'escadron, et fut nommé professeur de géodésie et chef des

études à l'école d'application de ce corps, fonctions qu'il exerça plus de vingt années, soit avec ce grade, soit avec celui de lieutenant-colonel. Il y rendit des services essentiels en coopérant à la formation de ce grand nombre d'hommes spéciaux pour la géodésie que la France montre avec orgueil aux étrangers; et tout en vaquant à ces travaux d'obligation, il ne cessa de faire d'utiles publications, soit en rééditant des livres qu'il mettait au niveau des connaissances du jour, soit en communiquant au public ses propres recherches ou en rédigeant des traités méthodiques et complets de la science. Depuis longtemps ces divers ouvrages avaient préparé son entrée à l'Académie des sciences, lorsque le 3 nov. 1828 il y fut appelé pour succéder à Laplace, et bientôt il devint membre et secrétaire du comité du dépôt de la guerre, et de la commission royale de la nouvelle carte de France. Sa vie depuis ce moment ne présente d'autre incident que le débat qu'il souleva en 1836 à propos de la mesure de l'arc du méridien entre Paris et Formentera, en annonçant qu'elle présentait une inexactitude d'environ 100 toises. Malgré la résistance de l'éloquent secrétaire de l'Académie, c'est à Puissant que demeura l'avantage. Cet habile géomètre mourut le 11 janvier 1843. Il était chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'Honneur. Il fut remplacé à l'Académie par M. Lamé et au bureau de la carte de France par M. Corabœuf, avec lequel il avait fait quelques travaux. Puissant avait l'humeur un peu taciturne et mélancolique, et il n'était pas difficile de reconnaître en lui l'homme incessamment préoccupé de calculs et de mesures. Mais il était la loyauté, la probité même. Il détestait

le charlatanisme. On doit avouer qu'il ne brillait pas par la parole, et qu'il n'affichait pas des prétentions encyclopédiques. C'était dans toute la force du terme une spécialité réunissant tous les avantages et toutes les imperfections des spécialités. On a de lui : I. *Traité de géodésie, ou Exposition des méthodes trigonométriques et astronomiques relatives soit à la mesure de la terre, soit à la confection des canevas des cartes et des plans topographiques*, Paris, 1805, in-4°, 2° éd., 1819, 2 vol. in-4°, 13 pl. Cet ouvrage, qui fut reçu dès son apparition avec un applaudissement universel et qui obtint une mention honorable dans le rapport sur les prix décennaux, est demeuré le manuel de tous ceux qui s'occupent de la science dont Puissant expose et coordonne les principes. On y trouve notamment la théorie complète des projections. Il faut y joindre le *Supplément au Traité de géodésie, contenant de nouvelles remarques sur plusieurs questions de géographie mathématique et sur l'application de mesures géodésiques et astronomiques à la détermination de la figure de la terre*, Paris, 1827, in-4°. II. *Traité de topographie, d'arpentage et de nivellement*, Paris, 1807, in-4° (auquel il faut joindre le *Supplément au 2^e livre du Traité de topographie contenant la théorie de la projection des cartes*, 1810, in-4°), 2° édité. (tant du *Traité* que du *Supplément*), Paris, 1820, in-4°, 9 pl. Il en est de cet ouvrage comme du précédent. Mentionné très-honorablement par les rapporteurs des prix décennaux, il est encore pour l'arpenteur ce que le *Traité de géodésie* est pour le topographe. III. *Recueil de diverses propositions de géométrie, résolues et démontrées par l'analyse algébrique,*

1801, 3. édit., 1824, in-8., 6 pl. On a dit ci-dessus que ce fut son premier ouvrage. Il s'y trouve plusieurs solutions très-élégantes et très-remarquables, et au total c'est un des écrits les plus propres à donner des habitudes mathématiques. C'est ce que l'on appelle vulgairement *la Géométrie* de Puissant. IV. *Cours de mathématiques rédigé pour l'usage des écoles militaires*, 2° éd., revue et augmentée, Paris, 1813, 3° éd. 1832, in-8° (en société avec Allaize, Boudrot et Billy, professeurs de mathématiques à St-Cyr). C'est en 1809 que ce Cours fut rédigé, et c'est encore un des traités élémentaires que l'on étudie avec le plus de fruit. V. *Trigonométrie appliquée au lever des plans, suivie d'un recueil de propositions de géométrie démontrées par l'analyse*, Paris, 1809, in-8°, 6 pl. VI. *Description géométrique de la France* (3 vol. in-4° formant les tomes VI, VII et VII bis du *Mémorial du dépôt de la guerre*). Ce grand recueil, qui peut être regardé comme l'expression la plus complète des travaux de la science géodésique en France, contient de nombreux exemples d'irrégularités qui rendent sensible combien la terre diffère d'un ellipsoïde. Bien que, naturellement, il faille surtout y voir un beau monument à la gloire de l'état-major de l'armée française, le plus instruit de l'Europe, et que Puissant n'en ait guère été que le rédacteur, il faut remarquer sa préface qui à elle seule est un ouvrage, plus quelques mesures qui sont communes à M. Corabœuf et à lui. VII. *Mémoire sur une nouvelle méthode analytique pour déterminer les effets de l'aberration sur les positions des astres* (tom. X du *Journal de l'École polytechnique*). VIII. Trois mémoires dans le *Recueil de l'Académie*

des Sc., savoir : 1° *Nouvel essai de trigonométrie sphérique; application du calcul des probabilités à la mesure précise d'un grand nivellement trigonométrique* (tom. X, 1831). 2° *Second mémoire sur l'application du calcul des probabilités aux mesures géodésiques* (tom. XI, 1832). 3° *Nouvelle délimitation de la distance moyenne de Montjouy à Formentera, dévoilant l'inexactitude de celle dont est fait mention dans les bases du système métrique décimal* (tome XVI de l'Acad. des Sc., 1839). C'est dans ce morceau, lu le 18 mai 1836, que Puissant annonça que les auteurs de la grande mesure française de l'arc du méridien compris entre Dunkerque et l'île de Formentera avaient commis l'inexactitude de 101 toises à laquelle il a été fait allusion plus haut. L'erreur, il est vrai, ne portait point sur la partie de Dunkerque à Paris, qui était calculée par deux voies différentes (sur la base de Melun par les géomètres français et sur celle d'Anzin par le major Roy, auteur d'une prolongation de l'arc français jusqu'à Greenwich); mais de Paris à Montjouy il y avait 33 toises d'erreur, et de Montjouy à Fermentera l'inexactitude allait jusqu'à 68 toises. Ce résultat, ainsi qu'on peut le penser, fit grand bruit, surtout parce que les deux savants auxquels est due la triangulation de Montjouy à Formentera sont encore vivants et que l'un d'eux est secrétaire de l'Académie. Après des débats assez animés, après avoir remarqué que l'erreur pouvait être due non aux auteurs de la mesure, mais aux calculateurs qui avaient opéré à Paris sur la même base, mais après avoir reconnu aussi que ces calculateurs, au nombre de trois, Bouvard, Mathieu et Burkhardt, ayant tra-

vailé séparément, avaient obtenu des résultats identiques, on convint que les calculs qui avaient servi de base à la mesure seraient refaits par le Bureau des longitudes, et M. Largeteau, qui fut chargé de ce difficile travail, se servit à dessein de la méthode diagonale de Delambre, laquelle, par cela qu'elle différait des deux méthodes que Puissant avait employées de son côté, était la plus propre à contrôler le nouveau calcul. Il reconnut ainsi qu'en effet deux causes d'erreur avaient vicié la mesure primitive; d'une part, la valeur inexacte de l'azimut donné par Delambre; de l'autre, l'omission volontaire et peu réfléchie de l'angle compris entre les méridiens de deux stations éloignées l'une de l'autre d'environ 1 degré. Il est et demeure ainsi acquis à la science que l'observation de Puissant est juste, et que conséquemment le quart de méridien, au lieu d'être évalué à 5,131,111. 4 t., comme on le faisait après la prolongation à Greenwich et la correction de 16 t. par degré apportée à la mesure de l'arc faite au Pérou par Bouguer, doit être portée à 5,131,658; que le mètre, au lieu de contenir 443.295 lignes, en contient 443.37 ou $\frac{1}{10}$ en sus du mètre légal; et enfin que l'aplatissement de la terre, déclaré jadis $\frac{1}{334}$ après la mesure de Bouguer et La Condamine, puis $\frac{1}{316}$ après la correction de Delambre, arrive, après celle de Puissant, à $\frac{1}{313}$, chiffre bien voisin de celui de $\frac{1}{300}$ que donnait la *Métrologie universelle* de 1834. On a encore de Puissant les mémoires et opuscules suivants, la plupart relatifs à la confection scientifique des cartes : 1° *Méthode générale pour obtenir le résultat moyen d'une série d'observations astronomiques faites avec le cercle répéti-*

teur de Borda, Paris, 1823, in-4°.

2° *Mémoire sur la projection de Cassini, pour servir de supplément à la théorie des projections des cartes géographiques*, Paris, 1812, in-4°.

3° *Principes du figuré du terrain et du lavis sur les plans et cartes topographiques, susceptibles de servir à l'enseignement du bureau dans les écoles de service public, et comparaison des différents modes proposés à ce sujet, suivis de nouvelles cartes géodésiques relatives à la construction des cartes*, 1826, in-4°. 1° et 5° *Tableaux pour faciliter le calcul des différences de niveau dans les opérations topographiques, et nouvelles tables pour calculer les différences de niveau* (imprimés par ordre du ministre de la guerre), 1827, in-4°. 6° et 7° *Observations sur diverses manières d'exprimer les reliefs du terrain dans les cartes topographiques, suivies d'une réfutation du mémoire de M. le chevalier Bonne, sur le même sujet*, Paris, 1815, in-8°; et *Observations sur la méthode adoptée en topographie pour figurer le terrain*, Paris, 1817, in-8°; 8° *Instruction sur l'usage des tables de projection adoptées pour la construction du canevas de la nouvelle carte de la France*, Paris, 1821, in-4°, avec une planche.

9° *Rapport et notice sur les travaux géographiques et historiques de M. Denaix*, 1833, in-8°. — On trouve encore divers articles et notices de Puissant dans le *Bulletin de la Société philomatique*, dans la *Connaissance des Temps*. Il ne faut pas oublier non plus qu'il enrichit d'additions importantes la jolie édition du *Traité de la sphère et du calendrier* de Rivard. Enfin on lui doit, outre ses ouvrages, un instrument de perspective dit le *Panorographe*, à l'aide

duquel il est possible de tracer rigoureusement sur un plan un développement cylindrique de la perspective linéaire de tous les objets qui environnent l'horizon du spectateur. Cet instrument, applicable à la construction de tous les panoramas et qu'approuva l'Académie des Sciences, a été décrit dans le tom. IV du *Bulletin de la Société de géographie*. P—OT.

PUJADES (le Dr JÉRÔME (*Geronimo*), chroniqueur catalan, né à Barcelone le 30 sept. 1568, était fils du Dr Michel Pujades, célèbre juriconsulte de la ville de Figüères (1). Après avoir terminé sa première éducation avec beaucoup de succès, Jérôme Pujades fut envoyé en 1585 à l'université de Lerida pour y étudier le droit civil et canonique. Reçu en 1591 boursier au collège de la Conception de la même ville, il y obtint le grade de docteur dans les deux facultés, et se rendit à Barcelone, où il fut nommé professeur de droit canonique. Il épousa peu après une fille de Bernard Puig, auditeur de l'audience royale, et obtint enfin l'emploi de juge ordinaire ou assesseur et procureur-général du comté d'Ampurias qu'il remplit jusqu'à sa mort arrivée vers 1650. Pendant plus de quarante années, Pujades consacra tous les instants dont ses fonctions lui permettaient de disposer à visiter les archives et les bibliothèques publiques et particulières, surtout celles des plus

(1) Le Dr Michel (*Miguel*) Pujades, né à Figüères, originaire de Saint-Felin de Guixols, embrassa la carrière du barreau après avoir fait de bonnes études à l'université de Barcelone, où il fut l'élève du savant Dr Cosme Damian Hortola. On a de lui, en idiome catalan, un *Traité du droit de préséance* (TRATADO DE LAS PROCEDENCIAS, etc.) des rois d'Aragon contre les rois de France, qu'il écrivit en 1546.

anciens monastères, afin d'y recueillir des matériaux pour une histoire de la Catalogne, qu'il avait toujours eu le désir de publier. Ce fut par suite de ses laborieuses et longues investigations qu'il parvint à réunir enfin une collection extrêmement riche de documents historiques, dont quelques-uns étaient peu connus et d'autres tout à fait ignorés. Ces documents, la plupart originaux et inédits, lui servirent à composer la *Chronique universelle de Catalogne*, dont la première partie, qui contient les faits arrivés depuis les temps les plus reculés jusqu'en 719, écrite en catalan et publiée dans le même idiome à Barcelone, forme un volume in-fol. Les secondes et les troisièmes parties, qui s'étendent jusqu'à l'an 1162, ont été écrites en langue castillane, ainsi que les matériaux nécessaires pour les continuer jusqu'au temps où vivait l'auteur. A la mort de Pujades, tous les manuscrits restés en la possession de sa femme et de ses fils furent confiés au célèbre Pierre de Marca (2), envoyé en Catalogne par Louis XIV en qualité d'intendant de cette province, où il séjourna depuis le mois d'avril 1644 jusqu'en 1651. (voy. MARCA, XXVI, 580). Suivant les écrivains espagnols, ce prélat les ap-

porta en France avec un grand nombre de documents précieux, provenant des archives de plusieurs monastères et églises de Catalogne, et quelques-uns même qui lui avaient été communiqués par l'archiviste royal de la couronne d'Aragon. Il n'est pas douteux que de Marca y a puisé d'utiles informations pour sa *Marca hispanica*, son *Histoire du Béarn* et ses *Recherches sur le monastère de Monserrat*. Les mêmes écrivains s'étonnent avec raison de ce que de Marca n'a pas mentionné avec éloge les travaux du savant et modeste Catalan, dont il a cependant tant profité, et ils reprochent à Étienne Baluze, son secrétaire et son éditeur, d'avoir appelé Pujades ignorant, à cause de quelques légères négligences que ce dernier aurait commises, sans faire attention au temps où ce chroniqueur écrivait et sans rendre hommage à son admirable candeur. Dalmases prétend avoir vu en 1700, dans la bibliothèque de l'archevêque de Rouen, le manuscrit de la *Chronique de Pujades*, qui y aurait été déposé après la mort de de Marca (1662); et don Félix Torres Amat pense que ce même manuscrit a passé ensuite dans la bibliothèque royale de Paris. Nous croyons devoir indiquer dans une note les causes qui ont pu induire en erreur les deux savants catalans (3). En

(2) Le père Jayme Villanueva dit dans son *Voyage littéraire des églises d'Espagne*, t. VI, lettre 50, que de Marca avait obtenu les manuscrits de Pujades lui-même, qu'il les apporta à Paris et y prit la plupart des faits qu'il raconte non-seulement sans faire connaître la source où il les avait puisés, mais en laissant supposer qu'il avait visité lui-même tous les lieux dont Pujades fait mention. On verra dans la note suivante qu'il n'est pas certain que de Marca ait apporté en France les manuscrits originaux de Pujades; quant au reproche fait à de Marca, il ne nous paraît point fondé, car ce n'est pas ce prélat, mais Baluze, son secrétaire, qui a rédigé et publié ses ouvrages sur la Catalogne.

(3) Il paraît que de Marca apporta en France non, ainsi que le suppose le savant évêque d'Astorga, le manuscrit original de la *Chronique de Pujades*, écrite par ce dernier, en partie du moins, en idiome catalan, mais seulement la traduction de cette *Chronique* en langue castillane. On ne trouve en effet à la Bibliothèque royale de Paris que trois exemplaires manuscrits de la *Chronique de Pujades*, tous trois en espagnol. Le premier, formant quatre volumes in-fol., est celui que de Marca légua en mourant (1662), avec ses autres manuscrits, à Étienne Baluze. Il fut acquis par le roi à la mort de

1715, don Juan de Taberner y Dardena, alors chanoine de l'église de Barcelone et depuis évêque de Gironne, se trouvant en France pour des affaires de famille, par suite des guerres de la succession, obtint, entre autres grâces, du roi Louis XIV, la permission de prendre une copie de la Chronique de Pujades; elle formait 4 vol. in-fol., dit Pedro Serra y Postias (4), qui l'a vue en 1720 à Barcelone. En 1777, don Angel Tarazona, chargé à cette époque du *Diario de Barcelona*, publia dans un journal hebdomadaire la traduction faite par lui en castillan de la première partie de la Chronique, qui fut

Blauze (1718) et porte les nos 168 à 171 du fonds dit de *Blauze* et le no 10,010 (2,3,4,5) de la Biblioth. roy. Il est précédé d'une espèce d'introduction du traducteur qui ne donne pas son nom, mais fait connaître seulement qu'il était Catalan et né à Barcelone : *Catalan fue nuestro gran poeta Boscan, y Barcelones como yo*, etc.; cette introduction a pour titre : *Quien traduzo la Obra al Lector*. Cet exemplaire comprend les événements depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1162 de J.-C. Le 2^e exemplaire, quoique composé de douze volumes, ne renferme pas plus de matière que le précédent, dont il est la copie textuelle, faite d'après les ordres de Colbert et pour sa bibliothèque particulière, dont Blauze était à cette époque le bibliothécaire. Il porte les nos 218 à 229, du fonds dit de *Colbert* et les nos 10,010 A jusqu'à M de la Bibliothèque royale. C'est probablement cette copie que Dalmases a vue en 1700 dans la bibliothèque du frère de Colbert, alors archevêque de Rouen, et qui avait hérité des livres et des manuscrits de son frère. Pujades y est toujours appelé *Pujades*. Le 3^e exemplaire enfin, composé de quatre volumes in-fol., n'est qu'une copie incomplète de la copie faite pour Colbert, car elle s'arrête à l'an 417. Les 4 volumes portent les nos 1007 à 1010. On est surpris de l'omission commise par M. Eugène Ochoa, qui ne cite pas l'exemplaire de la Chronique de Pujades en douze volumes, dans son *Catálogo razonado de los manuscritos españoles existentes en la Biblioteca real de Paris*, imprimé en 1844 à notre imprimerie royale.

(4) *Finezas de los Angeles*, p. 317.

imprimée en 6 vol. in-8°, avec privilège royal (5). Cette traduction, quoique faite avec beaucoup de précipitation et remplie d'erreurs, eut un grand succès en Espagne; mais elle a cessé d'être recherchée depuis la publication faite au commencement de ce siècle par le savant et consciencieux don Felix Torres Amat, évêque d'Astorga, avec le concours de don Alberto Pujol, chanoine de Santa-Anna, et de don Prospero Bofarull, archiviste royal de la couronne d'Aragon. Les savants espagnols qui ont parlé de la Chronique de Pujades, tout en reconnaissant que son style est négligé et qu'il manque quelquefois de critique, rendent justice à son extrême bonne foi et à sa rare exactitude. Aucun écrivain n'a, suivant eux, réuni autant de matériaux pour une histoire de la Catalogne; et ils regrettent tous que Mariana, Masdeu et les autres historiens ne les aient pas eus à leur disposition, car ils auraient évité beaucoup d'erreurs et d'équivoques. « C'est, au jugement de l'Académie royale d'histoire de Madrid, une mine extrêmement riche, que tous les historiens futurs de l'Espagne exploiteront avec fruit. Le père Marcillo, dans sa *Crisis de Cataluña*, dit qu'on doit à Pujades un *Discours sur l'assistance des conseillers de Barcelone et les syndics de la généralité de Catalogne*, imprimé dans cette ville en 1621 en 1 vol. in-4°. On a aussi de lui quelques poésies parmi lesquelles on cite : I. *El pastor de Remolar*, écrit en catalan à l'occasion de la canonisation de sainte Thérèse. II. Un *sonnet* en castillan en l'honneur de don

(5) On voit par la note 3 que cette traduction était déjà faite depuis long-temps; il n'y avait tout au plus qu'à la revoir et à l'imprimer ensuite.

Jayme Tristany, auteur de l'*Enrichidion*, et de sa patrie. III. Les *Inscriptions* qu'il composa sur la demande de Coloma, évêque de Barcelone, pour être placées au bas des portraits de ses prédécesseurs. Notre respectable et savant ami don Felix Torres Amat, évêque d'Astorga, membre des différentes académies d'Espagne, a consacré une notice à Pujades dans ses *Memorias para ayudar à formar un Diccionario critico de los escritores Catalanes*, dont il a eu la bonté de nous envoyer un exemplaire; elle nous a servi à rédiger cet article.

D—z—s.

PUJOL (ALEXIS), médecin, naquit au Pujol, près Béziers, le 10 oct. 1739. Son père, avocat au parlement de Toulouse, le destinant à l'état ecclésiastique, l'envoya dans cette ville pour terminer ses humanités et pour étudier la théologie; mais le jeune élève, entraîné vers une autre carrière, suivit des cours de médecine, prit le grade de docteur en 1762, et se rendit ensuite à Montpellier, afin de perfectionner ses connaissances médicales. Après avoir exercé son art à Bédarrioux, il fut appelé à Castres par l'évêque diocésain à qui il avait donné des soins aux bains de Lamalon. Déjà connu avantageusement, Pujol obtint le titre de médecin du roi à l'hôpital de Castres; il concourut pour les prix proposés par la Société royale de médecine de Paris, et en remporta plusieurs. En 1786, l'académie d'Arras le reçut au nombre de ses membres. Il mourut à Castres, le 15 sept. 1804. Ses écrits consistent en mémoires, dissertations et observations sur diverses sortes de maladies. L'auteur les avait réunis et publiés à Castres, 1802, 4 vol. in-8°; mais cette édition, imprimée en province, eut peu de succès. M. le docteur Bois-

seau en a donné une nouvelle, sous le titre d'*OEuvres de médecine pratique de Pujol*, avec une notice sur la vie et les travaux de l'auteur, et des additions, Paris, 1823, 4 vol. in-8°. Cette réimpression fut accueillie favorablement, et Broussais, en l'annonçant dans ses *Annales de la médecine physiologique* (janv. 1823), parla avec éloge de Pujol et de son éditeur. Les principaux opuscules composant cette collection sont : *Dissertation sur les maladies de la peau relativement à l'état du foie*, couronnée par la Société royale de médecine de Paris en 1786; *Essai sur le vice scrofuleux*, qui obtint l'accès en 1786; *Dissertation sur l'art d'exciter et de modérer les fièvres pour la guérison des maladies chroniques*, couronnée en 1787; *Mémoire sur la nullité médicale des amulettes d'Aimont et l'utilité du magnétisme minéral employé comme remède*, approuvé par la Société royale de médecine, en 1787, pour être imprimé sous son privilège; *Essai sur les maladies héréditaires*, mentionné honorablement en 1790; *Essai sur les maladies propres à la lymphé et aux voies lymphatiques*, couronné en 1790; *Essai sur les inflammations chroniques des viscères*, ouvrage important pour lequel Pujol obtint une médaille d'or en 1791, et où l'on trouve une doctrine analogue à celle que Broussais a développée dans son *Histoire des phlegmasies*; *Essai sur la nature du vice rachitique et sur les indications essentielles et accessoires que ce vice offre à remplir*, envoyé à la Société royale de médecine, peu de temps avant la suppression des sociétés académiques; c'est un des meilleurs systèmes publiés jusqu'à présent sur le rachitisme. On doit encore à Pujol un opuscule intéres-

sant et devenu rare, qui n'a pas été compris dans la collection de ses œuvres ; il est intitulé : *Essai sur la maladie de la face nommée le tic douloureux, avec quelques réflexions sur le raptus caninus de Cælius Aurelianus*, Paris, 1787, in-12. Z.

PULAWSKI (JOSEPH), célèbre patriote polonais, l'auteur premier de la confédération de Bar, naquit vers 1705. Il était d'assez chétive noblesse, et les biens dont il hérita étaient grevés d'hypothèques et de procès qui en réduisirent considérablement le revenu. Heureusement il était doué à un rare degré de l'esprit des affaires : souple, pénétrant et subtil, ayant de plus à son service une admirable mémoire, il s'appliqua au droit, prélude obligé de plusieurs des carrières libérales et réservées aux nobles, et il devint peut-être l'homme de la république le plus habile à manœuvrer au milieu du dédale des lois polonaises. Il commença par mener à bien ses propres affaires ; et, plus à l'aise de ce côté, il essaya pour celles des autres ce qu'il avait fait pour les siennes : il acheta souvent à prix minime tantôt des créances, tantôt des droits de propriété menacés par les créanciers, et des procès qu'il se rendait ainsi personnels, neuf sur dix étaient jugés en sa faveur. Nous ne prétendrons pas qu'au choix de ces affaires litigieuses présidât toujours la dernière délicatesse, mais il ne faudrait pas non plus accueillir comme incontestables les exagérations en sens contraire, lesquelles viennent de ses ennemis et que l'on ne saurait guère vérifier aujourd'hui. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'acquit graduellement par ces moyens une très-belle fortune et qu'il acheta la starostie de Warka. Beaucoup de riches seigneurs

au reste lui remirent aussi la conduite de leurs procès et s'en trouvaient bien. C'est ainsi que pendant un temps il eut pour clients les Czartoryski. Ceux-ci, dit-on, eurent à se plaindre de lui, et ils lui retirèrent leur confiance avec des formes qui témoignaient un très-vif mécontentement. De là peut-être la haine de Pulawski contre Stanislas-Auguste qui, comme on le sait, était neveu des Czartoryski, et ses liaisons avec le parti des républicains (Radziwil, Mokranowski, etc.). On lui reprochait de manquer de bravoure et d'opposer un calme presque inaltérable à des outrages dont il était l'objet, à tel point qu'on regardait cette impassibilité comme un cynique étalage de lâcheté. Mais les événements postérieurs ont mis trop au jour le courage de Pulawski pour qu'il ne soit pas évident qu'en général les injures dont on parle ici venaient de personnes engagées dans des débats judiciaires contre lui, et qu'il ne voulait pas compromettre sur ce terrain un succès dont il était à peu près sûr devant les tribunaux. On a même prétendu que, partisan de Stanislas Leszczynski, lors de la seconde élection de ce monarque en 1733, il combattit pour lui avec un corps de proches de famille jusqu'à ce que le triomphe d'Auguste III fût assuré : le fait n'a rien d'impossible ; mais il serait absurde d'admettre que ce corps eût été levé à ses dépens et monté à quatre cents hommes, car à coup sûr il était loin, à cette époque, de posséder les ressources qui eussent été indispensables pour faire face, ne fût-ce que trois mois, à l'entretien de cette troupe. Dans l'inter-règne du 1^{er} octobre 1763 au 17 septembre 1764, Pulawski se montra très-opposé, mais sans caractère offi-

ciel, aux candidatures qui tenaient plus ou moins directement à la maison Czartoryski, c'est-à-dire à celle d'Adam Czartoryski (le fils du prince Auguste), à celle de son cousin Poniatowski (Stanislas II), à celles d'Oginski et de Lubomirski, gendres des deux oncles de ce dernier. Quand, en 1767, se forma, sous le grand-référendaire Podoski, la confédération des Malcontents, dont le but tendait au renversement de Stanislas, et que Catherine, dans les commencements, favorisait en secret, il en fit partie à titre de nonce ; et quand plus tard cette réunion de 180 confédérations particulières fut transférée de Radom à Varsovie, conformément aux ordres du prince Repnine, il l'y suivit. Mais déjà Catherine avait changé et ne voulait plus que Stanislas fût détrôné ; dès lors évidemment les coalisés de Radom, que leur séjour dans Varsovie tendait à soumettre aux influences russes, ne pouvaient plus guère espérer d'atteindre leur but. Aussi leur opposition aux idées de Repnine fut-elle flagrante dès l'ouverture de la diète de 1767. Pulawski, jusqu'à ce moment, avait à peine été remarqué de Repnine, qui, s'il en avait entendu parler, ne voyait en lui qu'un avocat, c'est-à-dire un parleur. Cependant comme l'évêque de Cracovie, Gaëtan Soltyk, le logeait dans son palais et lui témoignait grande confiance, il soupçonna que la dextérité de cet adroit légiste pourrait devenir redoutable. Il chercha l'occasion de l'humilier. Un jour qu'il lui parlait, il se couvrit. Pulawski l'imita à l'instant. Repnine fait un mouvement pour le frapper, mais sans se livrer à cette première impulsion. Pulawski garda de cette entrevue un ressentiment profond,

auquel du reste il n'avait pas besoin d'être excité. Il continuait toujours ses services auprès de Soltyk, notamment pour les relations que ce prélat entretenait avec l'évêque de Kamieniec, le vénérable Krasinski, et avec celui de Kiev, Joseph-André Zaluski (voy. ce nom, LII, 62). On sait qu'il y avait entre Krasinski et ses deux collègues cette différence que ces derniers faisaient de l'opposition ouverte, tandis que celle de l'évêque de Kamieniec était sourde. Quand Soltyk et Zaluski eurent été enlevés pour être conduits en Sibérie, Krasinski devint le chef du parti patriote, et Pulawski, fidèle à la cause polonaise, se trouva un de ses agents directs. Mais il n'en subordonna pas plus ses vues à celles de l'évêque, et l'on aperçut toujours en lui l'homme de l'opposition avancée et téméraire. En effet, Krasinski ne voulait d'insurrection, de confédération, que lorsque les Russes auraient évacué la Pologne ; et, bien que ceux-ci n'eussent aucune envie de s'en retirer, il était rationnel de penser que la peur d'une guerre avec la Porte devait les y amener (en effet, Catherine en donna l'ordre au commencement de 1768). Mais Pulawski regardait ces ménagements comme inutiles et même comme funestes, d'une part à cause des pillages, des excès de toute nature sans cesse commis par les Russes en pleine paix, de l'autre parce qu'il pensait que, sous un prétexte ou sous un autre, les Russes perpétueraient leur séjour dans le royaume, peut-être enfin parce qu'il voyait dans l'insurrection de la Pologne contre les Russes le moyen le plus simple de mettre fin aux tergiversations du sultan, et de le déterminer à faire la guerre au czar en

dépît de ses ministres vendus et de son moufti gagné aux vues de la Russie. Il réfolut en conféquence de former une nouvelle confédération ayant le même but que celle de Radom, et il lui deftina pour chef fuprême et définitif le prince Radziwil, alors absent et profcrit, pour chef provisoire le comte Krasinski, frère de l'évêque. Ce comte avait de la fortune, de l'influence, du dévouement, un beau nom, et n'était pas difficile à gouverner : Pulawski, même à la féconde place, n'en devait pas moins être l'âme de la confédération. Muni de quelques fommés d'argent de nobles Polonais auxquels il s'était ouvert de fes projets à Varfovie, des billets de crédit de quelques autres fur les administrateurs de leurs biens, et furtout des fignatures qui lui étaient néceffaires pour que les Turcs, fuivant leur promeffe à l'évêque de Kaminiéc, avançaffent 100,000 ducats à la république, il quitta la capitale du royaume avec fes trois fils et fon neveu, conjointement avec Krasinski ; et après être allé, dans une de fes terres aux environs, faire fes adieux à fa femme et obtenir d'elle la difpofition de tout ce qu'elle avait de fortune en propre, il fe rendit à Léopol, dans la Russie polonoife (aujourd'hui la Galicie). Dans cette ville où chaque grand de la Pologne avait fon hôtel, des hommes d'affaires et des régiffeurs, il trouva beaucoup de faveur pour fes projets : l'archevêque féconda fes démarches ; il y eut des dames qui engagèrent leurs bijoux pour concourir à la délivrance de leur patrie. Mais le commandant de Léopol était dévoué à Poniatowski. Il s'arma de la préfenfé simultanée de Pulawski, de Krasinski, et des allées et venues perpétuelles du pre-

mier. Les deux patriotes alors fe dirigèrent vers la petite ville de Bar en Podolie, à cinq lieues de Kaminiéc, à fept des frontières turques, et ils y pofèrent les fondemens de la confédération de Bar (29 fév. 1768). Le manifefte par lequel ils fe déclarèrent ainfi en hofilité armée avec le gouvernement n'eut d'abord que huit fignataires, dont les cinq Pulawski et Krasinski. Conformément à ce qui a été noté plus haut, ce dernier reçut le titre oftenfible de maréchal de la confédération, tandis qu'en réalité les confédérés réfervèrent la fuprême autorité à Radziwil, et ne voyaient dans Krasinski que fon fubftitut (1). Pour Jofeph Pulawski, il fut chargé des fonctions de maréchal des troupes (2). Le but de cette con-

(1) L'acte qui conférait le maréchalat au prince Radziwil fut tenu extrêmement fecret. C'eft par un 2^e acte, feul deftiné à la publicité, que Krasinski et Pulawski reçurent chacun ainfi le titre de maréchal. Un manifefte paraiffait en même temps, dans lequel on infiftait particulièrement fur les nombreuses violations du droit des gens, commifes par Reppine, fur les attentats flagrants portés par lui à l'indépendance et à la fouveraineté de l'État, et fur cette étrange garantie que la Russie donnait par la bouche de cet ambaffadeur à la perpétuité des lois nouvelles qui, n'euffent-elles pas été impofées et extorquées par la violence, n'en auraient pas moins été modifiables et révocables, fi la nation polonoife, dûment réunie et représentée, eût entendu les révoquer ou les modifier (voy. la pièce n^o XXXII annexée comme appendice au *Manifefte de la république confédérée du royaume de Pologne*, du 15 novembre 1769).

(2) Dans l'*Hiftoire anonyme des révolutions de Pologne*, au commencement du livre IV (tome II, pages 6 et 8), il y a un double emploi du nom et de la qualité de Pulawski. En effet, il eft queftion d'une confédération de Podolie, ayant pour maréchal Pulawski, starofte de Warech (p. 8), et plus haut, page 6, il eft parlé de confédérés (certainement les mêmes, bien que l'auteur ne le précife pas fuffifamment), confédérés excités, eft-il dit, par le starofte Warecki et le prince Martin Lubormiski. Or, Warecki n'eft que la défiguration de l'adjectif turc

fédération était, suivant les huit chefs, la rénovation de la confédération de Radou. Sur sa bannière était un aigle blessé avec ces mots, *Aut vincere aut mori*, et *Pro religione et libertate*. La religion, en effet, était aussi en cause. On sait que la majorité de la nation polonaise non-seulement était catholique romaine, mais intolérante à l'égard des dissidents, et que c'était au nom de ceux-ci et de la tolérance que la Russie intervenait dans les affaires intérieures de la Pologne. Le moine Marc, réputé saint par la population, prêchait avec enthousiasme en faveur des confédérés et ralliait beaucoup de monde à leur cause par son éloquence (3). Pulawski

valant à de *Warka*. Le premier de ces mêmes passages contient une autre erreur grave en admettant les confédérations en Podolie, ayant pour maréchal l'une Pulawski, l'autre Krasinski (tandis que tous deux étaient maréchaux de la même), et la page 7 y met le comble en distinguant encore la confédération de Bar composée de 8,000 hommes et obéissant au comte Potocki: cette faute provient de ce que plus tard, en effet, la confédération obéit à Potocki et à Krasinski (*voy. la fin du présent article*); mais ce n'en est pas moins la même confédération de Bar qui eut d'abord pour maréchal des troupes Joseph Pulawski.

(3) Ce moine Marc mourut prisonnier des Russes, auxquels du reste il sut imposer par son caractère de sainteté, et dont beaucoup furent persuadés qu'il faisait des miracles. « Les généraux ordonnèrent sa mort, dit « Rulhière (III, 87), les soldats se prosternèrent en lui demandant sa bénédiction. « Il se mit à leur faire des prophéties. Il leur « annonça que sa mort serait la fin de leur « empire : ils le gardèrent avec un respect « infini, et ils ne tardèrent pas à raconter des « prodiges arrivés dans sa prison. Il avait « été pris dans une sortie qu'il conduisait et « on, assure-t-on, étaient portées en première « ligne des images de saints et des hosties « consacrées. On ne saurait au reste nier son « courage et souvent son bon sens. Il ne cessait de répéter aux confédérés que leurs « divisions les perdraient; et en effet les « commandants ne commandaient pas, ou du « moins ne trouvaient pas d'obéissance : tout « *camp était comme une diétine*, et les plus

crut aussi pouvoir, par une proclamation adressée au détachement russe de Winnicza, inviter les officiers de tout rang, Livoniens, Cosaques, etc., à faire cause commune avec les Polonais, comme alliés dans la foi. Aucun, on le pense bien, ne fut tenté de se rendre à cette invitation, et même en fait de Polonais, les deux maréchaux ne virent d'abord sous leurs drapeaux que 300 hommes, dont moitié était venue des terres de Krasinski, et moitié des domaines de Pulawski. Mais ce premier noyau se grossit rapidement : attaqués en apparence par les hommes de Krasinski et de Pulawski, plusieurs gentils-hommes se défendirent peu vaillamment à dessein, et s'adjoignirent, comme de force, aux premiers confédérés. Les garnisons de quelques petites places se rendirent également; le régimentaire de Podolie ayant marché à eux avec 3,000 hommes, en feignant de vouloir s'unir à eux, et ayant tenté de les surprendre et de les faire prisonniers, vit une partie de ses troupes exécuter ce qu'il avait frauduleusement promis, et passer aux confédérés. Le khan des Tartares permit qu'il fût fait des levées dans sa principauté, et les patriotes répandirent le bruit que déjà il était à Budziac avec 20,000 hommes pour leur porter secours (4). Par tous ces moyens, leur nombre monta bien vite à 1,200 à 2,000, et enfin à 8,000.

« sages étaient ceux qui disaient qu'il fallait « se concerter avec ses chefs; mais à aller « demander et recevoir des ordres, jamais. »

(4) Selon toutes les apparences, il y eut même un pacte signé entre le grand-seigneur et la confédération de Bar, et l'on assure que cette dernière consentait à céder la Podolie et la Volhinie aux Turcs, en ce sens que les deux provinces deviendraient des principautés sous suzeraineté turque, comme la Valachie et la Moldavie.

Bientôt ils occupèrent le couvent, la forteresse et la ville de Berdichef; mais vainement ils pensèrent à s'emparer de Kaminiéc, ce qui eût ouvert les hostilités avec beaucoup d'avantage, et déterminé des adhésions en plus grand nombre, ce qui aussi aurait permis aux patriotes de se livrer moins fréquemment au pillage sur les terres des nobles non encore ralliés. La précipitation avec laquelle Pulawski avait levé l'étendard fut la cause principale qui empêcha ce résultat; le célèbre comte Zamoyski, auquel il offrit la direction suprême et que même on regardait à la cour de Varsovie comme le moteur invisible de ce qui se passait à Bar, refusa de faire cause commune avec les insurgés; et l'évêque de Kaminiéc improuva publiquement cette prise d'armes inopportune. Toutefois, puisque enfin c'était un fait accompli, il l'accepta et se mit immédiatement à visiter les cours de Dresde, de Vienne, de Versailles, pour les déterminer à seconder le mouvement des Polonais. Catherine, au contraire, jeta le masque: très-peu de temps avant, elle avait donné ordre de retirer de la Pologne les troupes russes qui y vivaient à discrétion; quand une fois la confédération de Bar eut donné le signal de la résistance armée, non-seulement Repnine reçut contre-ordre, mais encore sept régiments de ligne russes et cinq mille Cosaques arrivèrent avec une forte artillerie. Cependant ils n'attaquèrent pas pour commencer: ils se contentèrent d'avancer de plus en plus pour resserrer les confédérés et leur couper la communication des palatinats voisins. Ils manœuvrèrent si bien en effet que les insurgés n'avaient plus les mouvements libres que du côté de la Turquie. Mais alors ceux-ci marchèrent aux

Russes et engagèrent plusieurs combats où force leur resta, et dont le résultat fut de rompre le cordon sur plusieurs points. C'est après ces premières escarmouches que Pulawski publia sa fameuse proclamation qui commence par ces mots: « Enfin, grâce à vous, braves Polonais, les perfides alliés de la Pologne en deviennent les ennemis déclarés, etc. (5) » Ces

(5) La proclamation, ou, si l'on veut, le manifeste, que publia Pulawski à cette époque, contient, au milieu de quelques puérités déclamatoires et d'injures peu diplomatiques, soit contre la nation russe en général, soit contre Catherine en particulier, beaucoup de traits véritablement éloquentes, et n'est pas absolument dépourvue de sagesse. Nous trouvons assez ridicule, par exemple, le passage où, rappelant la supériorité qu'avait jadis la Pologne sur la Russie, Pulawski s'écriait: « Quel est ce peuple insolent qui nous brave? Rappelons-nous, il en est temps, que ce vil peuple a toujours fui devant nos ancêtres... » Et il y a peut-être autant d'odieux que de jactance à vanter ainsi qu'il suit la barbarie avec laquelle les Polonais, forcés d'évacuer Moskou en 1612, y mirent le feu... « Rappelons-nous que de simples gentilshommes polonais asssemblèrent leurs troupes domestiques... et mirent en fuite le tsar et ses armées; que peu d'années après, quelques-uns de nos pères, appelés dans cette cour perfide, y soutinrent tous les efforts de ce peuple entier mutiné contre eux et n'en sortirent qu'après avoir réduit cette capitale en cendres. » Nous n'approuvons pas beaucoup non plus cette autre phrase souvent répétée: « Aucun des Russes ne sait ce qu'il veut de nous; ils exécutent de vains projets tramés dans les alcôves et dans les bains d'une femme parrieide et voluptueuse qui les gouverne; animaux dociles et féroces qui... » etc. Mais il y a de la justesse dans l'exposition des griefs qui réduisent la nation polonaise à faire appel aux armes. « Depuis soixante ans, dit le manifeste, une guerre sourde et plus dangereuse que de sanglantes hostilités affaiblit et désole notre infortunée patrie. Un peuple exécrable, qui ne peut être désarmé par la justice, fléchi par la soumission, touché par les bienfaits, rassasié par le pillage, a entrepris de nous subjuguier... Un état souverain mis sous le jong, la justice qu'on offrait de nous rendre devenue un piège, le droit des gens foulé aux pieds,

légers avantages, que l'attitude simplement défensive des Russes rendait plus frappants, devaient, réunis à la justice de la cause dont Pulawski venait de se poser le défenseur et à la nécessité pour la Pologne de se débarrasser de l'oppression russe si elle voulait exister comme nation, donner à la manifestation de Bar un immense retentissement. Le roi même tout subjugué, tout surveillé qu'il était par Repnine, restait indécis et l'eût été encore bien plus si les confédérés eussent proclamé suffisamment haut qu'ils ne voulaient pas son renversement, mais sa délivrance. Le sénat, à plus forte raison, ne désapprouva qu'en termes modérés la levée de boucliers

« nos sénateurs enchaînés!... Si les nations
 « les plus serviles éprouvaient du souverain
 « le plus légitime tant d'injustices et tant
 « d'outrages, l'univers entier applaudirait
 « aux efforts de leur rébellion; et nous avons
 « supporté ce qui, dans les pays les plus as-
 « sujettis, justifierait les séditions et les ré-
 « voltes. » Il y a du bon sens dans l'énumé-
 « ration qu'il fait des principes de la force des
 « troupes russes, et dans la précaution qu'il
 « prend de montrer aux siens combien leur
 « tentative est dangereuse. « Il ne faut pas,
 « dit-il, nous laisser abuser par un vain sou-
 « venir de gloire et nous dissimuler, en com-
 « mençant une si généreuse entreprise, les
 « avantages que les troupes moscovites ont
 « à présent sur nous Des officiers expéri-
 « mentés, des soldats aguerris, une discipline
 « sévère, une artillerie nombreuse, voilà une
 « supériorité effrayante! » Pulawski avouait
 « ensuite que la Pologne ne pouvait compter
 « sur aucun secours sérieux des puissances
 « étrangères, que désormais la balance euro-
 « péenne était un vain mot, que, malgré cet
 « abandon, reconquérir ou plutôt préserver
 « l'indépendance nationale était possible en-
 « core, et il s'appliquait à mettre en saillie les
 « traits capitaux de son plan : 1° Concours cer-
 « tain de la noblesse. « Une nombreuse no-
 « blesse, propre aux armes et prodigieu-
 « ment augmentée dans la tranquillité des
 « deux règnes, est prête à vous joindre... Dis-
 « persée, elle attend avec une généreuse im-
 « patience que nous allions nous joindre à ses
 « efforts. » 2° Raisons qui ont fait choisir la Po-
 « lole comme point de départ de l'insurrection.
 « C'est parce que nous étions les plus éloi-

des Podoliens, et consentit à entrer en conférence avec les chefs des confédérés. Mokranovski, l'auteur même de la motion adoptée, partit accompagné de plusieurs commissaires pour s'aboucher avec eux. Ce résultat était grave, car en droit les hostilités étaient suspendues pour tout le temps que dureraient les conférences, et la confédération de Bar devenait légale suivant la vicieuse constitution de Pologne, qui autorisait en certains cas, et moyennant certaines formes, ces démonstrations armées. Les Russes, au mépris de l'armistice et de la légalité, affectant de ne voir dans les confédérés que des brigands, prirent tout à coup l'offensive (c'est bien ce que

« gnés de l'œil vigilant des tyrans qui la tien-
 « nent désarmée. » 3° Marche que suivra l'insurrection. « Le premier objet que nous ayons
 « à nous proposer, c'est d'appuyer partout les
 « confédérations particulières; c'est de faire
 « éclater tous les districts de proche en pro-
 « che, et ceux qui se seront confédérés pré-
 « tant ensuite la main à ceux de leur voisi-
 « nage pour leur réunion, nous parviendrons
 « ainsi à confédérer tout le royaume. » 4°
 « Convenance d'une guerre de partisans. « Com-
 « mençons une guerre où tous les avantages
 « des Russes, leurs magasins, leur artillerie,
 « leur nombreuse armée, leur sévère disci-
 « pline, deviennent pour eux autant d'em-
 « barras, autant d'obstacles! combattons as-
 « sez pour les faire souvenir de leurs au-
 « ciennes défaites! dispersons-nous assez tôt
 « pour éluder tous ces prétendus avantages,
 « et qu'en marchant ainsi de fausses victoires
 « en fausses victoires, affaiblis, épuisés et dé-
 « truits, ils retrouvent partout la même
 « guerre et partout les mêmes ennemis! »
 « Malheureusement, ce qui peut être vrai d'un
 « pays comme l'Espagne ne l'est pas ou ne
 « l'est que difficilement d'une contrée sans
 « frontières naturelles, sans montagnes à
 « l'intérieur, et en conséquence ouverte par-
 « tout. A ces idées sur la stratégie à suivre con-
 « tre l'ennemi, Pulawski en ajoutait une autre
 « qu'il regardait comme non moins essentielle,
 « c'était de se défier de la diplomatie russe, de
 « ne pas prêter l'oreille à des offres d'accom-
 « modement. « Ces offres, disait-il, ne sont que
 « des pièges : leurs propositions sont plus à
 « craindre pour nous que leurs attaques;
 « plus de traités entre eux et nous! »

Pulawski avait prédit lorsqu'il avertissait ses amis que les négociations ne seraient que des pièges), tombèrent sur les Polonais, leur tuèrent beaucoup de monde par surprise, saccagèrent Terespol et couvrirent non-seulement la Podolie, mais une foule de districts, de sang et de ruines, puis appelèrent les Cosaques Zaporovski pour achever leur ouvrage (6). Le bruit courut même que les trois fils de Pulawski étaient restés sur un des champs de bataille pendant les petits engagements qui eurent lieu ; mais aucun ne périt. Tout l'acharnement que déployaient les Russes dès ce moment n'empêcha pas qu'il ne se formât sur l'entrefaite une deuxième confédération à Pod-

haicz, pour tout le pays de Halicz, sous le comte Marien Potocki (7). Pulawski, sur sa demande et malgré la résolution sage, mais irréalisable, prise dans les premières assemblées, de se défier des grandes familles, lui fit accorder par les confédérés de Bar le brevet de régimentaire. Malheureusement les troupes de cette confédération furent mises en déroute par les Russes. Podhaicz tomba aux mains de l'ennemi, et Potocki se vit réduit à chercher un refuge en Moldavie. Pulawski alla recueillir leurs débris. C'est en ce moment que tout à coup les Cosaques Zaporovski, à l'instigation des Russes, fondirent sur la Podolie qu'ils dévastèrent, et dont la population fut massacrée

(6) Voici l'ordre que l'hetman des Zaporovski (Kosezow) donna au colonel Zelaznik de mettre à feu et à sang la Pologne. On y remarquera la franchise avec laquelle le Cosaque prêche une guerre d'extermination et l'hypocrisie ou le fanatisme avec lequel il affecte de mêler ensemble, comme les identifiant, les Polonais et les Juifs. « Par ordre de S. M. l'impératrice Catherine Alexiewna, souveraine de toutes les Russies : « Comme nous voyons clairement avec quel mépris et quelle honte nous sommes traités, ainsi que notre religion par les Polonais et les Juifs, les défenseurs de notre religion grecque étant persécutés, opprimés et punis de mort; pour ces raisons, ne pouvant plus souffrir de pareils outrages, de semblables ignominies, et cette persécution, uniquement pour notre sainte religion méprisée, nous donnons cet ordre et nous enjoignons à Maximilien Zelaznik de la terre de Tymoszew, colonel et commandant dans nos terres du bas Zaporow, d'entrer sur les terres de Pologne, « prenant encore quelques troupes de nos armées russes, des Cosaques du Don, pour extirper et abattre, avec l'aide de Dieu, tous les Polonais et les Juifs blasphémateurs de notre sainte religion. Par ce moyen... nous ordonnons donc, qu'en traversant la Pologne, on extirpe leur nom, et qu'e leur mémoire soit anéantie pour la postérité. Mais... nous défendons, sous les plus rigoureuses peines, de molester ou d'inquiéter les marchands turcs, etc. » Quant à regarder ces horreurs comme n'appartenant qu'au Cosa-

que et non au gouvernement de Catherine, c'est ce qui n'est guère possible lorsqu'on pèse ces deux lignes qui viennent en tête : « Par ordre de S. M., etc. » mais tout doute est levé quand on lit au bas de cette pièce : « Pour plus grande foi, nous confirmons cet ordre et cette permission. Donnée à Pétersbourg, scellée de nos armes et signée de notre propre main, le 20 juin 1768. »

(7) Le manifeste de cette confédération (voy. *Manifeste de la république confédérée de Pologne du 15 nov. 1769*, trad. du pol. en franç., 1770, aux pièces XXIX) est du 17 mai et postérieur par conséquent à l'organisation d'au moins deux autres confédérations, celle de Lublin et celle de Chelm, qui existaient à la date du 23 avril. La première n'eut qu'une existence éphémère comme confédération particulière, et fut réunie pour la première fois, à ce qu'il semble, ce même 23 avril dans le voisinage de Lublin, sous un certain Rozewski, inconnu. Du reste, elle entra dans la ville pour y faire prêter serment de fidélité aux confédérés par les magistrats. Mais les Russes, campés non loin de là, commencèrent à bombarder la ville; et les habitants, craignant de voir saccager leur cité, obtinrent des confédérés qu'ils se retirassent. Ils sortirent par la porte opposée à celle que menaçaient les Russes, et allèrent se réunir à la noblesse du district de Chelm, confédérée pareillement. La Podlaque en vit une cinquième qui se forma spontanément à la vue des ravages exercés par les Russes dans une terre du comte Potocki : la noblesse prit les armes et courut aux Russes.

presque tout entière, sans distinction de sexe ni d'âge. Bar aussi fut pris. Ses faibles fortifications ne purent, malgré le courage de ses défenseurs, résister à l'immense supériorité du nombre. Berdichef, en vain défendu plusieurs semaines avec héroïsme par Casimir, fils de Pulawski, tomba de même. Tant de graves échecs ne découragèrent point l'énergique vieillard, qui se réfugia en Moldavie pour y rallier un noyau de troupes et reparaitre au premier instant sur le sol polonais. Les Russes, qui le redoutaient toujours, lui transmirent des offres très-flatteuses par ce même fils qui était resté leur prisonnier. Pulawski n'y répondit que par un inébranlable refus. Malheureusement les confédérés étaient bien loin de lui rendre tous justice. L'ambitieux Potocki, décidé à s'emparer de tout le pouvoir et à qui la vacance du trône regardée comme prochaine (car de toutes parts on parlait de la déchéance de Stanislas-Auguste comme d'une mesure nécessaire) ouvrait le champ le plus vaste, voyait avec chagrin Pulawski commander les troupes et acquérir de l'autorité en même temps qu'un grand renom militaire; et en conséquence il n'épargnait rien pour le rendre odieux et suspect. Déjà il s'était appliqué à le présenter comme un exagéré, dont la précipitation et l'étourderie avaient compromis la cause commune en se prononçant trop tôt. A présent, s'il eût fallu l'en croire, le père et le fils étaient d'accord avec les Russes pour trahir leurs concitoyens. La vie entière du prétendu défenseur des Polonais n'avait-elle pas été remplie d'actes indéliçats, tous commis en vue de gains peu légitimes? Et dès lors comment douter qu'il ne fût près de même à faire trafic du sang polonais,

à vendre la cause dont il se présentait comme le champion? Ces calomnieuses imputations n'empêchèrent pas que bientôt après tous deux ne recommençassent leurs incursions contre les Russes et ne se rendissent maîtres d'une grande partie du pays. Pulawski y préparait avec un grand zèle des magasins pour la subsistance de l'armée, quand le séraskier tatar qui commandait sur ces frontières lui manda de venir le trouver pour qu'ils avisassent ensemble à faire disparaître la zizanie qui divisait les confédérés. Mais cet ordre cachait une perfidie ourdie de concert avec le parti Potocki. En effet Pulawski fut arrêté, chargé de chaînes et rigoureusement gardé. Quelques mois plus tard, le séraskier le remit aux nouveaux chefs de cette confédération de Bar formée par lui-même imprudemment peut-être, mais certes avec des vues généreuses et que l'histoire impartiale ne saurait qu'honorer. Il fut resserré plus que jamais, et bientôt il mourut dans sa prison après avoir écrit à ses fils, s'il faut en croire Rulhière qui brillante toujours un peu trop les héros de ses affections, de ne jamais songer qu'à la patrie et d'immoler tous leurs ressentiments à cette sainte cause. Nous verrons plus bas que d'autres prières encore que celles de leur père mourant furent nécessaires pour les déterminer à ce sacrifice. L'âge, les fatigues, en provoquant une maladie, furent, selon les amis des incarcérateurs, les seules causes de cette fin douloureuse du moteur de la confédération de Bar; mais des bruits plus graves coururent dans le temps, et l'on ne peut s'en étonner. On comprend qu'au milieu du bouleversement et de la désorganisation universelle auxquels la Pologne était livrée, ils n'aient jamais

pu être vérifiés. Mais la vraisemblance de ces sinistres rumeurs ne saurait guère être sérieusement révoquée en doute. Ainsi les amis de l'indépendance polonaise faisaient mourir dans l'ombre des cachots le plus ardent d'eux tous, celui qui leur avait à tous servi de modèle; et les Russes pouvaient sourire en voyant les Polonais leur épargner la peine de mettre hors de combat leurs ennemis. Tel est le lot des états anarchiques : ils déciment à plaisir le nombre de ceux qui les défendent, et ils accélèrent une ruine presque inévitable déjà. Ainsi que le disait Vergniaud aux révolutionnaires français de 1793 : « Les révolutions, comme Saturne, dévorent leurs enfants. » La mort de Pulawski eut lieu au plus tard dans les commencements de 1769. Cette triste fin demande grâce pour les taches de sa vie, s'il est vrai, comme nous le croyons, qu'elle en ait présenté. Quels qu'aient été les antécédents de Pulawski, on ne saurait nier qu'il n'aimât sincèrement sa patrie; et s'il ne montra long-temps d'autres talents qu'un esprit retors, subtil et rompu à tous les faux-fuyants de la chicane, on doit convenir qu'au moins, dans une matière importante, il allait droit au but et sans biaiser. A coup sûr les Polonais avaient le droit de rester indépendants comme nation; à coup sûr leurs absurdes *Pacta conventa* leur permettaient la révolte sous le nom de rokos ou confédération. Mais la résistance avait-elle des chances raisonnables de succès? Et au cas où elle serait vaincue, n'est-il pas clair que leur sort serait pire que dans l'hypothèse d'une soumission complète? Plus on examine la question, plus on voit du pour et du contre; et finalement on s'aperçoit qu'elle est insoluble. Mais ce qui est sûr, c'est qu'une nation in-

dépendante ne saurait malgré ses torts (et nous en reconnaissons deux de la dernière gravité à la Pologne, son anarchie et son intolérance à l'égard des dissidents) se laisser ravir l'existence politique, sans faire appel aux armes pour savoir si elle périra ou si elle restera debout; et celui qui dans cette question suprême commence sa protestation à main armée est toujours un noble cœur et un brave dont le nom doit survivre dans la postérité. P—OT.

PULAWSKI (CASIMIR), un des fils du précédent, est le plus renommé de tous. Il naquit le 4 mars 1748, à Winiary, près Czersk, et commença par être attaché au duc Charles de Courlande, qui l'employa au palais de Mittau, où il passa tout le temps pendant lequel cet édifice fut assiégé par les Russes. Les mouvements, les exercices de ces troupes bien disciplinées commencèrent à lui donner des notions d'art militaire, et il y fit plus tard preuve de bravoure, comme officier, bien que nous ne croyions pas qu'il y commandât 1,200 hommes, ainsi que le prétend Rulhière (1). De retour en Pologne, il fut nommé maréchal de la terre de Lomza dans le palatinat de Mazovie (1768). Il partit la même année de Varsovie avec son père (voy. l'art. précédent), ses frères et son cousin; puis alla, sur les terres de sa famille, lever 150 Cosaques qui, avec les 150 de Krasinski, devaient former le noyau de l'insurrection. Il rejoignit son père, non à Léopol, mais à Bar, où il fut un des huit premiers signataires de la confédération. Dans plusieurs des nombreux combats que les

(1) Cet historien dit qu'il défendit, à la tête de 1,200 hommes, un poste que virent attaquer successivement 1,200, puis 2,000, puis enfin 6,000 Russes.

Russes, au mépris de l'armistice, livrèrent aux confédérés pendant la mission confiée à Mokranowski par le sénat, il déploya un courage qui le fit remarquer parmi les plus braves. Un peu plus tard, lors de la dévastation de la Podolie par les Cosaques Zaporovski, il s'enferma avec 1300 hommes dans le monastère de Berdichef, renommé par les richesses qu'y avait entassées la piété de plusieurs siècles, célèbre aussi comme dépôt de tout ce que la noblesse des environs avait de plus précieux. La défense dura plusieurs semaines, et ce ne fut que lorsque le renfort sur lequel les assiégés comptaient pour être secourus eut péri, et qu'il en eut la nouvelle certaine, que Pulawski consentit enfin à capituler, en stipulant que toute sa troupe serait libre! Lui seul, dit-on, demeura prisonnier de guerre. Le fait est-il exact? Nous en doutons sans le nier, car bientôt on l'envoya porter à son père des propositions, des promesses pompeuses, à condition que les confédérés poseraient les armes. On a vu plus haut quel cas celui-ci fit des ouvertures russes; bien certainement c'eût été en pure perte que Casimir l'eût sollicité d'y accéder. Mais évidemment il ne le fit pas. Loin d'engager son père à mettre fin à l'insurrection, il avait écrit à Repnine, dès qu'il s'était vu libre, qu'il n'exhorterait point les défenseurs de la patrie à désertir cette sainte cause, et que lui-même non-seulement il porterait les armes contre les Russes, mais encore qu'il comptait conduire quelque jour les Polonais en Russie. Nous pensons que si Casimir écrivait dans ces termes, c'est qu'en réalité il n'était pas considéré comme prisonnier, mais qu'il avait été retenu, à dessein d'être

renvoyé porteur de propositions, et qu'on ne lui avait pas demandé sa parole qu'il reviendrait. Quoi qu'il en soit, tandis que, peut-être, les Russes l'accusaient de manquer à la parole qu'il leur avait donnée, beaucoup de Polonais, grâce aux soudes manœuvres des agents du comte Marien Potocki, étaient tentés de voir en lui un agent des Russes. Impatienté de ces calomnies, Casimir demanda un détachement à son père, et, franchissant le Dniester, tomba inopinément sur quelques troupes russes qu'il battit, et revint au camp avec des vivres, des prisonniers et du butin. Il remporta plus tard un autre avantage; car il put entrer en Pologne et s'y établir dans un poste avantageux où son père vint le rejoindre. On approchait alors de la fin de 1768. Ce fut peu de temps après que le vieux Pulawski se rendit en Ukraine et y fut retenu prisonnier. Ses enfants ne devaient plus le revoir; mais ils l'espéraient encore, bien qu'une lettre du courageux sexagénaire, en leur enjoignant de persévérer dans la résistance et en leur recommandant d'être tranquilles sur son innocence, annonçât qu'il avait fait le sacrifice de sa vie. Désireux d'être plus voisin de sa prison, et d'ailleurs ne pouvant tenir au milieu de la Pologne traversée en tous sens par des nuées de Russes, Casimir alla se poster avec ses deux frères sur la rive droite ou occidentale du Dniester, à Okopé et à Zvaniec. C'était un lieu parfaitement choisi, soit comme voisin de la frontière turque, soit comme pouvant faciliter aux Ottomans, lorsqu'ils entreraient en campagne, le passage du fleuve. Casimir en personne défendait Okopé. Malheureusement les Turcs, bien que résolus à la guerre, se laissèrent

gagner de vitesse par les Russes, qui, dès le commencement du printemps, filèrent en grand nombre vers le Dniester pour s'emparer du passage. Le plus jeune des trois Pulawski devint leur prisonnier. François, le second, hors d'état de protéger Zvaniec, se hâta de traverser le fleuve, et d'aller, dans Choczim, qui est située vis-à-vis, demander du renfort au pacha de cette ville; mais en vain (2); et Casimir, après un combat désespéré, qui se prolongea jusque dans la nuit, et que les Russes éclairèrent en mettant le feu à la ville de Zvaniec (3), n'ayant plus que 200 hommes de 600 auxquels il avait commandé, dut renoncer à défendre les redoutes élevées sur la pente des collines d'Okopé. Il était même extrêmement douteux que les 200 cavaliers survivants pussent venir à bout d'échapper, car ils se trouvaient dans une petite plaine d'un quart de lieue en tout sens, environnés par les Russes, par des précipices, par des marais et par le fleuve. Il ne restait qu'un sentier étroit, à peine visible, praticable encore moins, sur la crête du rocher à pic qui bordait le fleuve. Grâce à sa présence d'esprit, au bruit des flots qui charriaient des glaçons, à l'obscurité que dissipait mal les restes des feux des incendies, il parvint miraculeusement à faire échap-

per tout son monde et à s'échapper lui-même par une route si difficile. Cette fuite audacieuse ajouta au renom qu'il avait déjà. Les Russes s'attachèrent à le poursuivre; et tout en déjouant leurs embûches, tantôt par le courage, tantôt par l'adresse, il recueillit les débris de diverses confédérations battues. D'autre part, il y avait des chefs polonais qui, le regardant ou affectant de le regarder comme suspect, voulaient l'attaquer ou lui enlever ses troupes. Ceux-ci en furent aussi pour leurs peines; finalement, il fallut bien qu'on l'acceptât, et ceux même qui avaient voulu débaucher ses soldats en vinrent à concerter leurs plans avec lui contre les Russes. Quelque temps après, il fit ses dispositions pour emporter Sambor, qui appartenait au roi. Quelle fut sa surprise d'y retrouver François, son frère, qu'il avait cru mort dans l'incendie de Zvaniec, comme celui-ci à son tour croyait que son aîné avait péri à l'affaire d'Okopé! Tous deux alors prirent la résolution d'aller former des confédérations dans la Lithuanie, qui, depuis la défaite du prince Radziwil, était réduite à l'inertie, et servait de passage aux Russes. Ils envoyèrent les équipages et les hommes les moins valides de leur troupe sur les frontières de Hongrie, et arrivèrent par des routes inconnues en Lithuanie, où, malgré les soupçons répandus contre eux, et qui empêchèrent Radziwil lui-même de leur confier ses troupes, ils vinrent à bout de leur dessein. Ayant rallié, chemin faisant, 300 hulans lithuaniens, ils se firent céder par les châteaux leurs troupes domestiques, et décidèrent la formation d'une première confédération, qui s'organisa solennellement

(2) Le pacha de Choczim avait reçu du grand-visir ordre de se borner à veiller à la sûreté de la place sans donner aucun renfort aux Polonais; et comme les Russes, d'autre part, appuyaient de leurs dons l'injonction du grand-visir, on comprend que le pacha restât immobile. Cependant on verra plus bas que quarante janissaires du district de Choczim se mirent comme volontaires à la suite de François Pulawski.

(3) Les Polonais, de leur côté, incendièrent quelques maisons d'Okopé, afin d'éclairer le front des Russes, et l'on combattit ainsi à la lueur de deux incendies.

à Brzesc - Litewski devant le palatin de la province, et eut pour maréchal le jeune prince Sapieha, époux d'une des nièces du grand-général Branicki. Mille Russes accoururent aussitôt, et l'attaquèrent en avant de Brzesc. Il leur tua 200 hommes, et après les avoir poursuivis, les força de mettre bas les armes, exigeant d'eux la promesse qu'ils ne serviraient plus contre les confédérés. A la nouvelle de cette victoire, des confédérations particulières se formèrent sur plusieurs points, et la troupe des Pulawski fut bientôt une petite armée. Il s'agissait de former la confédération générale de la Lithuanie. Dans ce but on marcha vers Slonim, route de Grodno; et là encore Casimir, par les positions qu'il sut prendre entre des marais, des rivières et des bois, fit perdre beaucoup de monde aux Russes qu'il attira dans des marécages. Il désirait ensuite marcher aux différents corps ennemis, qui arrivaient dans la province, et les battre avant qu'ils eussent le temps de se réunir; mais tous les autres chefs s'y opposèrent, et voulurent qu'on se tint dispersé, inactif, jusqu'au moment où approcherait la grande armée turque, mais prêt à marcher dès qu'elle paraîtrait. Conformément à cet avis, Pulawski se détourna, pour s'avancer vers le nord de la Lithuanie, puis il se rabattit sur les bois d'Augustowo, non loin des frontières de Prusse. Il avait été suivi durant cette marche laborieuse par 3,000 Russes, la plupart d'infanterie, mieux disciplinés et plus aguerris que les 4,000 hommes auxquels il commandait, et chaque jour voyait un nouvel engagement, bien qu'il cherchât à les éviter. La confédération générale s'organisa pendant ce temps; les Lithuaniens n'en furent pas plus décidés

à lui donner un commandement parmi eux (la loi constitutive de l'union de la Lithuanie et de la Pologne était formelle sur ce point, mais c'eût peut-être été le cas d'y déroger). Quoi qu'il en soit, Pulawski résolut de conduire ce qu'il avait de troupes à Teschen, sur les frontières de Hongrie, où se rassemblait le noyau des forces qui allaient agir contre les envahisseurs de la Pologne. Il n'avait plus alors que 600 hommes au lieu de 4,000: les combats, les privations, les fatigues lui avaient enlevé les uns; les autres, comme troupes domestiques, avaient regagné les châteaux, pour la défense desquels on les avait levés. Malheureusement, Casimir commit la faute de prendre sa route vers Wladowa, par un pays ouvert, au lieu de se glisser entre des rivières, des marais et des bois, comme il l'avait fait pour arriver; et bientôt il eut sur les bras trois détachements russes qui l'attaquèrent simultanément. Se plaçant à la tête de l'arrière-garde, il ordonna au reste des troupes de filer en avant, et s'efforça d'arrêter l'ennemi avec ce qu'il gardait d'hommes déterminés autour de lui. Mais il avait affaire à trop forte partie, et les Russes, d'ailleurs supérieurs en nombre, mettaient à profiter de l'occasion un acharnement sans égal; la petite troupe des Polonais s'éclaircissait à vue d'œil, et il y eut un moment où Pulawski entouré faillit être fait prisonnier. Son frère François crut même qu'il l'était, et revint sur les Russes avec le reste du détachement. Mais ce fut trop tard; presque tous les Polonais périrent, ou furent mis hors de combat, ou restèrent prisonniers. François lui-même ne reparut plus, et probablement périt sur le champ de bataille (voy. l'art. sui-

vant). Casimir échappa suivi de dix hommes seulement, et parvint aux frontières de Hongrie à l'endroit où les équipages avaient eu ordre de se rendre. Il passa l'hiver entier au milieu des monts Krapaks, tantôt en Hongrie, tantôt en Pologne, presque toujours dans des défilés ou sur des sommets de rochers inaccessibles, et quelquefois dans des retranchements de glace et de neige. A défaut de chasse-trapes, il avait fait placer, les pointes en l'air, sur les avenues les plus accessibles de son camp, un grand nombre de râdeaux de fer rassemblés de tous les villages où il pouvait étendre ses incursions, et la neige les ayant recouverts, plus d'une fois la cavalerie ennemie était venue s'y briser. Sa troupe alors était peut-être la plus faible par le nombre qu'il y eût dans toute la Pologne, mais c'était la plus redoutée. Tombant du haut des montagnes, son asile, il enlevait des vivres, faisait des prisonniers, imposait des rançons ou proposait des échanges, et bien que les Russes affectassent de le traiter de brigand (4),

(4) Il faut avouer que maintes fois les Polonais (abstraction faite du plus ou moins de justice de leur cause et de la résistance qu'ils opposaient au roi de fait, et à la Russie protectrice ostensible de ce roi) se comportaient en voleurs de grand chemin et en brigands, d'abord à l'égard des luthériens, des grecs non-unis et des juifs, qu'ils faisaient profession de détester, et qui n'étaient pas sans torts à l'égard de leur patrie, quoique la patrie se fût montrée injuste et oppressive pour eux; à l'égard aussi de ceux qui soutenaient Poniatowski ou même des neutres; puis trop souvent enfin à l'égard des Polonais de leur parti. On n'a qu'à méditer le livre 8 des *Mémoires* de Dumouriez, et le tom. II de l'*Hist. anonyme des révol. de Pologne depuis 1763*, même en faisant la part des exagérations et en se tenant en garde contre le penchant des auteurs à mal juger les Polonais, pour demeurer persuadé du fait, qui est d'ailleurs dans la nature des choses, une fois admis les éléments dont se composaient en la Pologne en général et la confédération en particulier.

il les forçait d'observer avec lui le droit de la guerre. Son exemple électrisait la jeunesse qui s'était attachée à sa fortune, et il n'y avait parmi les siens personne qui ne se fût signalé par quelque exploit fabuleux. Presque tous ses officiers avaient été arrachés par lui un jour ou l'autre à d'imminents périls, et reconnaissaient lui devoir ou la liberté ou la vie. Aussi tous lui étaient-ils extrêmement attachés; et avec l'exagération familière à ceux qui courent les mêmes aventures et qui fraternisent au milieu du danger, ils élevaient ses succès au-dessus des hauts faits de Sobieski. Son affabilité qui contrastait avec sa fierté hautaine à l'égard des ennemis et des rivaux, son esprit de conciliation, son humeur généreuse et franche achevaient de charmer. Et cependant, malgré ces qualités, il cédait moins fréquemment peut-être que tout autre aux volontés des chefs subalternes, et il combinait seul tous ses plans, sans en communiquer le secret à personne, sans même prendre de conseils. Il n'aimait pas à lever de contributions, et peut-être sous ce rapport poussa-t-il le scrupule trop loin, car ses hommes n'en étaient que plus pillards et par suite plus indisciplinés. Ce n'était vraiment que l'absolue nécessité qui pût l'y déterminer. Une de ses dépenses principales, dès qu'il lui rentrait un peu d'argent (5), c'était de payer des es-

(5) C'était à peu près l'époque à laquelle Dumouriez venait remplacer le chevalier de Taulès à Épériès comme agent secret de la cour de Versailles. Il était parti de Paris en juillet et s'était arrêté à Vienne auprès de Durand, résident français en cette ville. C'est lui qui était chargé de remettre aux confédérés les 6,000 ducats par mois que leur payait la France, et dont il paraît qu'il lui restait souvent quelque chose au bout des doigts.

pions, car autant il mettait de soin à cacher sa situation aux ennemis, autant il tenait et en général réussissait à être instruit de la leur. C'est par ces moyens que si souvent il surprenait à propos les forces russes, et leur causait de grosses pertes, tandis que lui-même ne perdait que peu de monde. Du reste il avait l'humeur volage et mobile, il ignorait les finesses de la guerre; il ne se faisait pas plus d'idée de l'importance des places-fortes que la plupart de ses compatriotes, et il ne voulait se soumettre à aucune autorité. Après des lenteurs qui prirent encore tout le printemps et une partie de l'été de 1769, la confédération générale parvint à se former à Biala, sous les chefs Krasinski, Potocki et Pac. Or, d'une part, on avait offensé grièvement et la famille de Pulawski et lui-même : on en concluait qu'il devait garder rancune aux notabilités de la confédération, et il est très-présumable que Dumouriez (*Mém.*, liv. I, chap. 7) a tout-à-fait raison de le représenter comme s'obstinant à ne pas reconnaître la confédération, jusqu'à ce qu'enfin la comtesse de Mniezech, si connue par ses intrigues et sa beauté, du reste un peu sur son déclin à cette époque, sût le décider à faire le sacrifice de ses impressions particulières au bien général. De l'autre part on craignait qu'il ne devint trop puissant; de là des paroles, des mesures vraiment hostiles contre lui. Si on ne le regardait plus comme vendu aux Russes, du moins était-ce un exagéré, un boute-feu, un de ces fougueux partisans dont il faut restreindre la valeur

et réprimer les prétentions. On en vint à mettre sous le commandement de Mosinski, jusqu'alors un de ses officiers, et que cet arrangement rendit son égal, une partie des troupes qui l'avaient suivi, et qui, en prenant cette détermination, avaient été mues principalement par le désir de servir sous Casimir Pulawski. Mais à mesure qu'on lui retirait des partisans, il en recrutait d'autres, et toute l'année 1770, il ne cessa de s'augmenter. L'ennemi le reconnaissait bien, et lui rendait à sa façon plus de justice : il n'était personne parmi les chefs polonais qu'il redoutât à l'égal de Pulawski. Dumouriez aussi, jugeant bien le parti qu'on pouvait en tirer, lui promit de contenir dans des bornes convenables ce mauvais vouloir patent. Tel était l'état des choses quand, vers la fin d'août 1770, il sortit des montagnes et, s'établissant dans les plaines méridionales de la Pologne, il simula un mouvement sur Varsovie. Les Russes alors se portèrent vers cette ville pour la couvrir, laissant à peu près dégarnie et la route de Cracovie et Cracovie même, où toutefois il restait un régiment de cavalerie polonaise et un régiment des gardes du roi, plus des détachements russes. Pulawski, à la suite d'une marche précipitée, arrive devant l'antique capitale de la Pologne, enlève la grand'garde russe, pénètre jusque dans le faubourg, surprend et paralyse le régiment royal, qui bientôt passe sous ses drapeaux et prête serment à la confédération. Mais il ne put de même se rendre maître de la ville. En vain, il est vrai, le détachement russe qui l'occupait voulut le chasser du faubourg, il s'y maintint, mais là se borna son succès. Les jours suivants divers détachements russes se rapprochèrent de Cracovie; il eut avec eux des

Nous ne savons trop si c'est vraiment à ses instigations que fut due la formation de la confédération générale.

engagements et quelques avantages sur la route de l'une à l'autre des capitales ; mais finalement, comprenant qu'il ne pouvait demeurer dans Cracovie, il réunit tout son monde et, par le conseil de Dumouriez, alla s'établir au monastère de Czenstochow, également célèbre comme un des sanctuaires les plus vénérés de la Pologne, et par sa forte situation naturelle fortifiée encore par l'art. Les religieux de ce riche couvent avaient dessein de s'y maintenir indépendants des Russes et des confédérés, et ils étaient assiégés par le colonel russe Drewits, quand Pulawski, en approchant, détermina ce chef, plus fameux par sa cruauté que par ses talents et sa bravoure (6), à partir, en

exigeant toutefois des moines, sous peine d'incendie, trois mille ducats de contribution. Mais, non content d'avoir éloigné les Russes, Pulawski, auquel il fallait une place d'armes, un point d'appui, pour l'exécution de ses desseins, s'empara par surprise du monastère où il établit son quartier-général, et ayant réussi à se faire bien accueillir du nonce du pape, qui se trouvait par hasard en ce moment à l'abbaye, il vit en quelque sorte une sanction religieuse ratifier son entreprise. Non-seulement le nonce contint le premier mécontentement des religieux, mais il donna solennellement en partant sa bénédiction à la troupe de Pulawski, et cette nouvelle fit une impression extraordinaire sur les esprits en Pologne. Du reste, il eut soin de ne point toucher au trésor du monastère, et il le laissa sous le scellé et sous la garde des moines. Il s'occupa ensuite de faire entrer à Czenstochow tout ce qui serait de première nécessité pour supporter un long siège ; car on ne doutait pas que les Russes ne vinssent incessamment en forces pour s'emparer de ce point important. Se concertant alors avec Zarembo, qui commandait pour la confédération les troupes de la Grande-Pologne, et avec lequel déjà plus d'une fois il avait combiné ses manœuvres, il se lança sur la route de Poznanie (ou Posen), feignant de vouloir se rendre maître de cette ville, et bientôt il fut devant ses murs. Drewits accourut, et Zarembo, tandis que ce Russe s'é-

(6) Les cruautés de Drewits furent nommément dénoncées à l'indignation de l'Europe et de la postérité par l'*Universal* du maréchal du palatinat de Cracovie (Joach. Czerni, du 4 juillet 1769) : « Nous, etc., prenons « pour juges tous les officiers supérieurs et « subalternes des différentes troupes de l'Eu-
« rope, et nous leur demandons si la cruauté
« avec laquelle l'armée russe traite ses pri-
« sonniers s'accorde avec les lois de la guerre
« et les usages reçus parmi les nations poli-
« cées. Que le héros du Nord, qui n'a jamais
« pris les armes que pour sa gloire (évidem-
« ment Frédéric II), veuille bien nous juger!
« Quel honneur peut acquérir une armée qui,
« après avoir dépoillé ses prisonniers, les
« fait courir nus sous prétexte qu'ils cache-
« ront leur nudité dans leur fuite et les fait
« poursuivre par des gens à cheval qui les
« percent avec leurs lances comme des bêtes
« féroces ? Telle est la conduite du colonel
« Dréwits... Dréwits a fait tirer de sang-froid
« sur plusieurs prisonniers désarmés. Ces
« horreurs sont peu de choses pour lui : il
« a eu la barbarie de faire écorcher les bras
« de plusieurs Polonais, et de nouer la peau
« derrière le dos, comme les manches de leur
« habit... Le sort des armes a fait tomber en
« nos mains plusieurs prisonniers russes :
« nous pouvons nommer Lopotin, officier
« du corps du général Apraxin, Bercholtz,
« Paukratoff, etc... Nous les traitons selon
« leur état et leur rang. Quoique nous sa-
« chions vaincre, nous n'ignorons pas les
« égards que l'on doit aux vaincus... Nous
« sommes prêts à échanger nos prisonniers

« contre nos compatriotes qui gémissent
« dans les fers. Les Russes n'ont qu'à le vou-
« loir, et ils verroient que nous n'exerçons au-
« cune cruauté sur ceux qui tombent entre
« nos mains, et que nous leur fournissons les
« aliments nécessaires, tandis que les prison-
« niers polonais périssent chez eux de faim
« et de misère. »

loignait, put approvisionner Czenstochow et y faire entrer toutes sortes de convois. Pulawski, durant cet intervalle, était livré à lui-même, mais y restait plus long-temps abandonné, et par sa témérité courait plus grand risque que l'on ne devait s'y attendre, d'après le plan convenu entre Zarembo et lui. Suivant ce plan, en effet, il ne s'agissait pas sérieusement d'emporter Poznanie, et la démonstration faite sur cette ville n'avait pour but que de nettoyer les abords de Czenstochow, en amenant les Russes sur un autre point. Mais Pulawski, en se mettant à l'entreprise, y prenait goût; il déclarait possible de prendre Poznanie, et il tenta par ses propres forces d'y réussir. Il lui fallut plusieurs essais infructueux pour s'apercevoir que cette tâche était au-dessus de son pouvoir. De retour à Czenstochow, il envoya Kosakowski avec un fort détachement de cavalerie pour insurger de-rechef la Lithuanie; il construisit de nouvelles fortifications, et répara les anciennes; il reçut même de Varsovie un convoi de poudre et de plomb. On peut s'étonner que les Russes lui donnassent le temps de faire tous ces préparatifs. Ce n'est pas qu'ils n'eussent senti parfaitement combien il était important pour eux de ne pas laisser l'ennemi se consolider sur ce point et de cette manière. Ils avaient même déclaré qu'ils écraseraient le monastère sous leurs bombes, si Pulawski ne l'évacuait. Mais, d'une part, ils étaient dépourvus d'artillerie de siège, puis il leur fallait du temps, soit pour en faire venir, soit pour remplacer par des renforts suffisants les détachements qui formeraient l'armée assiégeante; de l'autre, ceux des sénateurs qui se trouvaient à Varsovie, et même le roi, à leur sol-

licitation, avaient envoyé une députation à l'ambassadeur et au général russes pour les prier d'épargner le sanctuaire de la nation, et ceux-ci, n'osant rien prendre sur eux, avaient écrit à la czarine. Les intentions de cette dernière ne pouvaient être douteuses; toutefois l'ordre d'attaquer Czenstochow ne fut pas immédiatement donné. On commença par former des cordons sanitaires autour de Varsovie, sous prétexte de peste (7), et, en peu de temps, les Russes, à l'aide de ce moyen, fortifièrent Varsovie et s'en arrogèrent à peu près seuls la garde, tandis que, de leur côté, les puissances étrangères, l'Autriche, la Prusse, saisissant de même cette occasion d'assembler des troupes sur la frontière, empiétaient sur celle de la Pologne. Peu à peu le masque tombait. Frédéric II, qui jusque-là s'était prescrit des apparences de neutralité, et qui affectait encore de prendre le titre de pacificateur, prêtait aux Russes des canons de siège et douze mortiers. On comprend bien que, en présence de tels faits, la confédération générale se soit laissé entraîner à déclarer le trône vacant, en d'autres termes, à proclamer la déchéance de Stanislas Poniatowski (9 avril 1770). Qu'un tel acte, dans les constitutions du royaume de Pologne, ne fût pas absolument illégitime, on pourrait le soutenir sans doute, si l'on se référait aux circonstances qui accompagnèrent l'élection de 1764, et abstraction faite de

(7) Le fait d'une maladie épidémique n'était au reste que trop réel, mais cette promptitude des puissances à s'emparer de ce prétexte n'en est pas moins un trait curieux, surtout si on le rapproche de beaucoup de traits analogues, qui ont eu lieu dans d'autres circonstances et notamment de nos jours.

la reconnaissance de Stanislas par les puissances étrangères ; mais était-ce un acte de saine et clairvoyante politique ? rien n'est plus douteux , bien que le cabinet de Versailles eût laissé le conseil général maître de décider la question. Vers la fin de 1770 , Drewits revint , à la tête de 4,000 hommes , assiéger le couvent de Czenstochow , déterminé , suivant les ordres qu'il avait reçus , à le réduire en cendres si l'on s'obstinait à s'y défendre. Le bombardement commença le 3 janvier 1771. Tous les partis belligérants avaient l'œil sur ce siège ; on se persuadait que du sort de Czenstochow allait dépendre celui de la Pologne. Pulawski , malgré l'extrême danger que courait le monastère et que sans doute il ne se dissimulait pas à lui-même , avait toujours semblé rempli de confiance , et sa confiance en inspirait aux autres. Soit par suite de ce besoin de témoigner qu'il ne redoutait point les événements , soit afin de lier indissolublement les moines à sa cause par la communauté du risque , il s'était opposé , en dépit des ordres venus de la confédération générale , et en dépit aussi du vœu des religieux , à ce que le trésor du couvent fût évacué sur la Silésie ou la Hongrie ; et cependant il continua son système de ne point mettre la main sur ce riche dépôt. En revanche , il ne se fit point scrupule , afin d'éclaircir les approches , de détruire (malgré la résistance des moines qui en étaient propriétaires) la ville neuve de Czenstochow , bâtie sous les murs du couvent. Au reste , on n'a pas d'idée du dénûment où en était la garnison. Les soldats qui manquaient de vêtements se prêtaient tour à tour quelques misérables équipements pour aller monter la garde ,

et combattaient en chemise. Ils attendaient l'assaut pour avoir de quoi s'habiller , et , en effet , à la fin du siège , ils portèrent presque tous des uniformes russes. L'artillerie des assiégeants ne put faire brèche ; leurs bombes eurent plus de succès , et deux fois le feu prit à la forteresse , mais de prompts secours l'éteignirent. Plusieurs sorties hardiment faites et bien conduites par Pulawski en personne coûtèrent encore aux Russes un bon nombre de batteries. Enfin , trois escalades tentées par ceux-ci furent repoussées avec une perte considérable. Des bandes nombreuses de confédérés pendant ce temps empêchaient qu'on ne vînt renforcer les assiégeants. Zarembo dans la Grande-Pologne , un mouvement partiel de quelques braves sur Cracovie , de continuelles attaques qui , ordonnées et dirigées par Pulawski , déconcertaient de plus en plus les projets des Russes ; et le bruit , alors si adroitement répandu de la déchéance de Poniatowski , tout cela fit que Drewits , réduit à lui-même , perdit autant de son ardeur que de ses forces numériques. Enfin il reçut l'ordre de lever le siège , et il partit en frémissant , laissant douze cents morts au milieu des neiges. Les pieuses populations de la Pologne virent dans cette délivrance un miracle , et les pèlerins affluèrent de toutes parts , les offrandes à la main , bien que cruellement appauvris par les désastres d'une guerre sans pitié. Si la France eût alors fait sérieusement un effort pour l'indépendance polonaise , indubitablement , malgré des désastres à jamais déplorables , la cause des confédérés aurait triomphé , et il eût encore fallu que les trois puissants voisins de la Pologne ajournassent leurs projets de démem-

brement (8). Mais le ministère Choiseul venait de tomber (24 déc. 1770); le contre-coup ne tarda pas à s'en faire sentir en Pologne. Dumouriez resta sans instructions et bientôt il fût remplacé par Vioménil, sous qui les secours aux Polonais devinrent moindres de jour en jour et finirent par être absolument nuls (9).

(8) Il est de fait que les affaires des confédérés, au commencement de 1771, avaient pris assez bonne tournure pour que la Russie offrit amnistie à ceux d'entre eux qui voudraient poser les armes. La preuve s'en trouve notamment dans la *Déclaration de S. M. I. de toutes les Russies adressée aux Polonais*, en date du 14 mai 1771 (n° 26 des pièces just. des Rév. de Pol., t. II, p. 414, etc.); l'article 7 porte textuellement: « Chacun de ceux « mêmes qui ont porté les armes pour aug-
« menter les malheurs de leur patrie, et qui,
« désormais, voudraient rester tranquilles
« dans leurs maisons, s'abstenir de toute
« hostilité, sont surs de n'être point pour-
« suivis ni inquiétés par les troupes de
« S. M. I. »

(9) Le cabinet de Versailles ne changea pas de marche sur-le-champ, mais au fond le changement était complet. La faction d'Aiguillon avait mis en tête à Louis XV qui, au moyen de sa correspondance secrète, se croyait un grand politique, qu'après avoir eu la gloire d'être un grand conquérant, il devait rechercher celle de devenir un roi pacifique, et que la confiance de toutes les cours lui déferait le rôle d'arbitre de toutes les querelles et du sort de l'Europe. Quant à d'Aiguillon lui-même, son plan était de tromper et les puissances avec lesquelles il traitait, et son propre agent qu'il comptait sacrifier pour jeter du ridicule non-seulement sur le choix, mais sur le système de l'ex-ministre. Il écrivit conséquemment en termes pleins d'obligance à la confédération qui quelque temps en fut la dupe, et Dumouriez reçut aussi de lui une lettre remplie d'éloges et de protestations que le changement de ministre n'en apportait aucun au système adopté relativement à la confédération polonoise. On l'exhortait donc à continuer. « Mais en même temps, ajoute Du-
« mouriez (*Mém.*, l. I, ch. 8), il (d'Aiguillon)
« fit passer à l'ambassade de Venise le baron
« de Zuckmantel, lieutenant-général, célè-
« bre par la défense de Ziegenhayn, dans la
« guerre de Sept-Ans, ami de Dumouriez,
« ministre de France à Dresde, qui s'était
« chargé de presser la levée du contingent

Cet intervalle de huit mois (janv. à sept. 1771) fut décisif pour les affaires de la confédération. C'était le moment de se tenir unis, d'agir de concert, de sacrifier les griefs particuliers et les petites vanités, d'établir sérieusement la discipline, la tenue des troupes régulièrement organisées de l'Europe moderne, et en particulier de la Russie; mais, il faut le dire, les Polonais ne comprirent jamais cette nécessité, ou n'eurent pas la force de s'y astreindre. Si l'on en excepte parmi les militaires Walewski, lequel tenait sa troupe un peu en ordre, et parmi les conseillers Wibranowski, dont la modération égalait la sagesse, Dumouriez trouvait toujours on ne peut moins maniables les hommes dont l'obéissance et l'accord auraient été nécessaires pour réussir. La patience d'ailleurs lui échappait parfois à lui-même; et quelque délié, quelque insinuant qu'il fût, il laissait fréquemment apercevoir à quel point il trouvait les Polonais arriérés et pour les habitudes et pour l'art militaire. Comme représentant d'une grande

« saxo-courlandais; ni ne lui donna point de
« successeur et il prit des mesures pour faire
« manquer le contingent. Il fit avertir sous
« main le conseil de guerre de Vienne d'un
« achat que les confédérés avaient fait de
« 13,000 fusils de l'armement des comitats
« de Hongrie, sur lesquels on avait payé
« 1,000 ducats d'avance : les fusils furent
« arrêtés et l'argent perdu. Il défendit au
« comte de Folard de suivre le marché de
« 22,000 fusils bavares, et il priva les Polo-
« nais de cette ressource précieuse et assu-
« rée... » Un peu plus bas (p. 212 de l'éd. Bau-
« douin, 1822) Dumouriez, après avoir dit
« qu'il rendit compte de tout au ministre dans
« deux ou trois dépêches, demandant tou-
« jours d'être relevé et annonçant que, rem-
« placé ou non, il partirait le 11 septembre,
« parce qu'alors la confédération tirerait à
« sa fin, » ajoute très-spirituellement, et
« malheureusement avec autant de vérité que
« d'esprit : « Le duc d'Aiguillon trouva que
« tout allait bien, car tout empirait, etc. »

puissance, il prenait avec tous ces gentilshommes républicains des airs de hauteur. Chargé de l'emploi des subsides, dont une partie seulement était donnée aux chefs pour eux et leurs troupes, tandis que le reste devait passer en achats d'objets de guerre et en dépenses secrètes, il refusait de l'argent plus souvent qu'il n'en donnait. Pulawski n'était pas plus raisonnable que les autres, ou peut-être l'était moins. Il avait d'abord été assez d'accord avec lui, parce que Dumouriez l'avait soutenu, comme nous l'avons vu, contre le mauvais vouloir des meneurs de la confédération générale, et depuis lui avait promis le commandement de la Podolie, où il pourrait se conduire en chef à peu près indépendant de la confédération. En avril encore il le seconda, lors du commencement d'exécution du plan qu'avait formé le colonel français, pour faire reculer les Russes au delà de la Vistule, et s'ouvrir des communications avec la Grande-Pologne. Il partit de Czenstochow avec 10 pièces de canon, 300 hommes d'infanterie, 4000 de cavalerie; et tandis que Zarembo se portait de Posen sur Radom par Rawa, tandis que Walewski avec 1600 hommes marchait de Biala sur Bobreck, tandis que Schütz, forçant le défilé de Kente, allait masquer Oswieczym, Miaczinski, à la tête de 4000 cavaliers et 300 fantassins, devait forcer le passage de Kalvary et marcher sur Scavina; lui-même s'avança par Severin et Lipowice, et força le passage de la Vistule à Bobreck. Les Russes, à son apparition, s'enfuirent presque sans combattre, ainsi que devant Walewski, et le 29 avril au matin il n'en restait pas un sur la rive droite de la Vistule. Mais quelques jours après le succès, dû pourtant encore plus à l'habile di-

rection de Dumouriez qu'aux talents particuliers de chaque chef, Pulawski était en complète hostilité avec l'adroit commissaire français. D'abord il voulait voir toujours des hommes à lui dans Czenstochow, que Dumouriez au contraire voulait ravoir et être à même de remettre à la confédération, tandis que Pulawski s'avancerait en Podolie. Toujours trop indulgent pour ses troupes, et toujours prêt à les défendre contre les reproches qu'un étranger leur ferait, il vit avec le plus grand courroux Dumouriez faire condamner à mort trois Towaricz pour un viol, et qui plus est, faire exécuter le jugement sur le plus coupable des trois; en le prenant, lui Pulawski et Miaczinski, pour otages. Enfin il s'était vanté d'enlever Dumouriez, de le conduire à Czenstochow, de le forcer à donner de l'argent; et à ce propos Dumouriez lui avait dit en plein conseil: « Pulawski, ne vous avisez pas de faire une pareille tentative! je vous brûlerais la cervelle à la tête de vos Towaricz. » Mai et moitié de juin se passèrent dans ces querelles, tandis que Souwarow manœuvrait pour regagner le terrain perdu, et reprendre la rive droite de la Vistule. Dumouriez probablement serait venu à bout de déjouer ses plans, si l'insubordination des chefs polonais n'eût fait échouer toutes ses mesures. Pulawski surtout mérite, en cette occasion, de graves reproches, soit pour la tiédeur avec laquelle il se mit en disposition d'exécuter des mouvements de la dernière importance, soit pour la désobéissance formelle qui couronna sa première faute, et que Dumouriez ne balance point à nommer défection. Celui-ci avait chargé Pulawski de se tenir sur la Dojanec pour surveiller l'ennemi, déjà à droite de la Vistule, et l'empê-

cher de passer l'affluent. Pulawski lui manda bientôt qu'il n'y avait pas un Russe à droite de la Vistule, du côté de la Dojanec, et que cette rivière, ordinairement basse, continuait d'être en ce moment haute et inguéable. Les Russes trouvèrent un gué pourtant, et passèrent. Pulawski alors écrivit au chef français que, voyant l'ennemi traverser la Dojanec, il se résolvait à gagner les défilés pour les tourner par derrière. En vain Dumouriez le conjura par trois messages différents de revenir sur ses pas, en vain il courut lui-même à cheval cinq lieues sur la piste de Pulawski. Finalement, il reçut une lettre datée de Rabko, à 10 lieues de Landskron, où celui-ci déclarait formellement qu'il n'avait aucun ordre à recevoir d'un étranger, que, s'il voulait le suivre, il n'avait qu'à venir à Zamosc et à Léopol. Ainsi privé du concours de près de 6000 hommes, Dumouriez quelques jours plus tard (22 juin), après avoir été coupé par les détachements russes, perdait, à la tête de 1,200 hommes, contre ce même Souwarow, la bataille de Landskron, qu'il eût gagnée, dit-il (10), malgré

(10) Voici comment Dumouriez raconte les faits essentiels de la bataille (chap. VIII du tom. I de la *Vie de Dumouriez*, par lui-même, Hamb., 1795, in-8°)... « Son champ de bataille « dominait une hauteur qui lui faisait face, « où le canon du château de Landseron dou- « nait en plein; celui des Russes, d'un plus « faible calibre, n'arrivait qu'à deux cents « pas en avant de la ligne des Polonois. — « Suwarof fit un mouvement qui devait le « faire battre. Il avait environ 3,000 chevaux « et 2,500 hommes d'infanterie. Il laisse son « infanterie sur la hauteur et fait descendre « sa cavalerie dans le ravin, pour remonter « ensuite dans la forêt de sapins. Dumouriez « envoya dire à ses chasseurs de s'aplatir dans « le bois, de laisser passer cette cavalerie, qui « allait monter dispersée, et de ne pas tirer. « Il annonce aux Polonois que la victoire est « à eux; que dès que cette cavalerie arrivera

l'extrême infériorité du nombre, s'il eût été secondé par les Polonois et si les Lithuaniens et les hussards de Schütz n'eussent fait preuve d'une lâcheté sans égale. Dumouriez, dans le besoin de se justifier, n'a-t-il pas pallié ici ses fautes aux dépens de ceux avec lesquels il agissait? C'est possible; mais il est sûr qu'il en voulait particulièrement à Pulawski, soit pour des motifs avouables, soit parce que dans la répartition des ducats

« sur la hauteur, ils n'ont qu'à la charger
« sans lui donner le temps de se former. Ils
« lui promettent des merveilles. Deux super-
« bes régiments russes, Saint-Petersbourg
« et Astracan, paraissent; ils étaient tout
« débandés. Il (Dumouriez) veut se mettre à
« la tête des Lithuaniens d'Orsewako avec
« le prince Sapieha. Ces lâches fuient, mas-
« sacrent eux-mêmes Sapieha, jeune prince
« plein de courage; Orsewako et quelques
« autres sont tués. Il court aux hussards de
« Schütz, qui, au lieu de sabrer, font une
« décharge de carabines et prennent la fuite.
« Les Russes, étonnés eux-mêmes de leurs
« succès, n'avançaient pas et étaient occupés
« à se former. Miacinski furieux rallie quel-
« ques braves Towaricz, se jette au milieu des
« Russes, est démonté, blessé et pris. Walew-
« ski, qui fermait la gauche, se retire en bon
« ordre derrière Landseron. Tout le reste se
« débande. Les Cosaques poursuivent pen-
« dant plus d'une demi-lieue cette cavalerie,
« qui ne tue pas quatre hommes aux Russes,
« et qui en perd trois cents tués, blessés ou
« pris. Resté seul sur le champ de bataille
« avec son petit escadron français, Dumouriez
« se garde bien de se jeter dans le troupeau
« de fuyards... A Sucha, il trouve le régi-
« ment de hussards de Schütz, qui n'avait
« pas beaucoup souffert. Pendant les
« chasseurs français avaient tourné par les
« bois, et s'étaient jetés dans Landseron, qui
« se mit à canonner vivement la cavalerie
« ennemie. Celle-ci fut obligée d'abandon-
« ner bien vite ce champ de bataille dan-
« gereux, emmenant ses prisonniers et les deux
« pièces de canon qui, après avoir tiré quel-
« ques coups presque à bout portant, furent
« abandonnées, l'officier n'ayant pas eu l'es-
« prit de les précipiter dans le ravin. Voilà
« ce que les Russes et les Polonois appelé-
« rent alors la bataille de Landseron: elle
« dura une demi-heure, et les Russes ne
« perdirent du monde qu'à leur retraite par
« le canon de Landseron, etc. »

mensuels, plus d'une fois. il avait trouvé peu de flexibilité, chez le défenseur de Czenstochow. S'il parla de le faire passer devant un conseil de guerre, c'étaient peut-être alors, et en un tel pays, de vaines paroles, mais à coup sûr avec un tout autre gouvernement la mesure n'aurait été que légitime, et Pulawski n'eût point échappé à de trop justes reproches, non pas de lâcheté, c'est là une de ces imputations auxquelles il eût été impossible d'ajouter foi, et que Dumouriez, au reste, n'adresse point à Pulawski (quoi qu'en dise Rulhière), mais d'insubordination. Ce qu'il y a de certain, c'est que la bataille de Landskron fut d'autant plus funeste pour la cause polonaise, que 1,200 hommes de cavalerie de la couronne qui se seraient joints aux confédérés, s'ils eussent été vainqueurs, restèrent avec le grand-général Branicki et vinrent masquer Biala. Pulawski lui-même s'était fait battre à Cartenow aux environs de Léopol. La fortune y fut long-temps flottante et variable. Les Russes enlevèrent d'abord l'artillerie polonaise; Pulawski la reprit ensuite, s'avança jusqu'à la rivière de Som, la traversa et la fit traverser à la nage par tout son monde, et culbuta 140 hommes qui défendaient la rive opposée; mais, engagé ensuite par de faux avis dans de périlleuses manœuvres, il perdit beaucoup de monde et fut contraint de se retirer. Alors il tâcha de surprendre Zamosc; mais cette ville refusa de lui ouvrir ses portes. Il repassa le long des montagnes par Kente et par Bobreck, et, après cent cinquante lieues qui n'avaient eu pour résultat que de la fatigue, de grosses pertes, la défaite de Dumouriez et sa propre défaite, il revint à Czenstochow, honteux et repentant. Bientôt même il dut aban-

donner les défilés qu'il occupait en avant de Czenstochow, sur la route de Varsovie, et il ramena ses débris dans le monastère; sa retraite, du reste, fut habilement conduite, et Souvarow en a parlé avec éloge, ainsi que des combats qui l'avaient précédée. Les deux ou trois mois qui suivirent se passèrent sans autres événements que d'insignifiantes escarmouches entre Pulawski et les Russes, mais les affaires de la confédération allaient baissant : la campagne des Turcs en 1770 avait été aussi désastreuse que la précédente. On sait combien l'apathie de Louis XV, plus absorbé que jamais par la Dubarry, secondait l'antipathie systématique de d'Aiguillon contre les plans laissés en voie d'exécution par Choiseul. Les trois puissances s'étaient mises d'accord pour le démembrement, quoique Catherine, toujours supérieure en hypocrisie comme en décision et en science de gouverner, protestât toujours au roi de Prusse et au jeune empereur Joseph II, qu'elle ne voulait rien pour elle (elle qui pourtant avait affriandé le prince Henri en laissant tomber devant lui comme par hasard ce mot appétissant : « Il semble que dans « cette Pologne, il n'y ait qu'à se « baisser et en prendre ! »). C'est alors que Pulawski se résolut enfin à faire ou à laisser faire un coup d'éclat qui déjà lui avait été proposé, mais auquel il avait jusque-là refusé de donner les mains. Il s'agissait de l'enlèvement du roi Stanislas Poniatowski, au milieu même de sa capitale, et de sa translation à Czenstochow, au milieu des confédérés. Dans le cas où cette audacieuse entreprise aurait réussi, ce prince qui jusqu'alors, gardé à vue en quelque sorte par les Russes, quoique en apparence il eût ses propres gardes, n'avait donné d'or-

dres que par ordre de Kaiserling, de Repnaine, de Wolkonski, de Salderu, mais dont le nom légitimait dans sa forme tout ce qui se faisait contre les confédérés, se serait trouvé prêtant à ceux-ci l'appui de son nom qui si long-temps leur avait été fatal, ou du moins il fût devenu impossible de s'appuyer de lui contre ses sujets. C'est, à ce qu'il paraît, de la confédération de Zakroczyu que vint la première idée de ce hardi projet. Le fait est probable, si l'on se figure bien le genre d'opérations des membres de cette confédération (11). Ayant pour centre de réunions une île de la Vis-

(11) C'est surtout cette bande de Zakroczyu qui désolait le parti russe. Elle tenait en alarme les environs immédiats de Sulderh. Il faut voir dans la *Déclaration de l'ambassadeur de Russie contre les confédérés*, du 26 juin 1771, à quel point les menaces contre la sûreté des relations exaspéraient les Russes... « Les lâches voleurs de grands chemins, dit-il, secrètement domiciliés dans le sein de la capitale même s'y trouvent à l'abri de toute perquisition, puisque... etc. Il ne se passe pas de jours sans qu'on n'apprenne que ces misérables ont attaqué les passants, exercé leurs rapines et volé impunément. Tout cela autour de la résidence dont personne n'ose s'éloigner d'une demi-lieue sans s'exposer aux insultes des criminels. Non contents de cela, ils tuent, ou noient, ou dévalisent les postillons, les courriers, les estafettes; de sorte que la sûreté publique et la correspondance des ministres qui résident ici est devenue dangereuse et même interrompue. C'est donc à ces causes, et dans l'état de l'anarchie affreuse auquel moi et tous les ministres des têtes couronnées qui résident ici sommes liés, que je déclare, au nom et de la part de S. M. impériale de toutes les Russies, que tous les chefs et commandants de ses troupes auront ordre de porter toute leur attention à délivrer les grands chemins et les environs de la capitale de cette troupe de scélérats, et notamment de ceux qui sont à deux lieues de Varsovie. Les mêmes ordres s'étendront sur tous les cours des postes et spécialement sur celui qui conduit à Willeberg, l'unique chemin auquel les ministres ont recours pour se servir des courriers que S. M. I. fournit et généra-

« *ment au public, etc.* »

tule, leurs conférences échappaient à toutes les recherches; ils se réunissaient et s'éparpillaient à volonté; ils se montraient fréquemment dans Varsovie, où personne, à moins d'être dans le secret, ne pouvait se douter du rôle qu'ils jouaient éloignés de la ville où on les voyait résider. Trouver moyen de surprendre le roi et de l'enlever ne leur était donc pas très-difficile. Mais le tenir sous sûre garde une fois qu'ils l'auraient en leur possession, là commençait la difficulté, et ils devaient le sentir. Un d'eux alors, le Lithuanien Strawinski, alla proposer à Pulawski d'amener le monarque à Czenstochow. Une telle idée ne pouvait que sourire à un chef aventureux. Mais sa position, par cela même qu'elle le mettait trop en vue, lui commandait des ménagements tant que le succès n'aurait pas légitimé l'entreprise. Amener si loin le roi n'était pas facile. Czenstochow est à 250 kilomètres de Varsovie, et la route était couverte de Russes. Quelque temps donc Pulawski, soit qu'il regardât comme impossible d'échapper pendant un si long trajet aux rencontres fâcheuses, soit qu'il vît dans Strawinski un exalté se faisant illusion sur les obstacles, se refusa positivement à ces ouvertures. Il fallut que cet homme courageux lui dit : « Eh! mon Dieu! si je n'avais voulu que tuer le roi, vingt fois je l'ai eu à la portée de mon sabre, en étant à même encore de me sauver! Mais non, ce que je veux, c'est le prendre. » Il fallut aussi qu'il entrât dans les détails les plus circonstanciés sur la manière dont il prétendait exécuter son double plan d'enlèvement et de conduite jusqu'à Czenstochow. Seulement il demandait que Pulawski trouvât moyen, par des diversions, d'attirer les Russes sur d'autres points que la

route de Varsovie au monastère, et poussât lui-même des postes avancés aussi loin que possible sur la route de cette capitale. Pulawski en vint bientôt à lui accorder ces facilités, et de plus lui remit 50 ducats pour les dépenses. Mais Strawinski voulait une autorisation qui lui permit aussi de se faire reconnaître des amis de Pulawski, s'il en rencontrait et s'il avait besoin de leur concours. Finalement, Pulawski la lui donna. Ce fut un tort. Mais il la donna en termes vagues indiquant seulement que Strawinski était chargé d'une entreprise qui devait s'exécuter le 3 novembre. Ce n'est point ici le lieu de nous appesantir sur les détails du coup de main de ce hardi partisan, qui parvint effectivement à enlever et à faire sortir Poniatowski de Varsovie. mais qui ne put effectuer la seconde partie de son plan, en amenant son prisonnier à Pulawski. On peut en lire les détails à l'art. STANISLAS II (t. XLIII, p. 455). Ce que nous devons examiner ici, c'est si Pulawski voulait qu'on tuât le roi. Dans les commencements, on répéta fréquemment cette imputation qui, prise dans un sens absolu, tombe d'elle-même, puisque les conjurés, pendant une heure environ que le roi fut en leurs mains, étaient à même de lui ôter la vie, si tel eût été leur dessein. Faut-il en conclure que le chef des conjurés devait, au cas où il résisterait, au cas où il semblerait présumable qu'il fût délivré, le tuer plutôt que de le laisser échapper? Les amis des confédérés ne posent pas cette question, et, si on l'eût posée, ils eussent sans doute répondu négativement. A nos yeux, il s'en faut de beaucoup que cette réponse puisse être acceptée avec confiance; et jusqu'ici les éléments qu'on a pu réunir pour la

solution de cette question ne permettent pas de prononcer, et probablement on ne le pourra jamais. A notre avis, il n'est pas sûr que l'esprit des instructions données par Pulawski pût se résumer par ces mots : « Ou amener le captif à Czenstochow, ou le tuer; » mais c'est hautement probable. Le plus désirable certainement pour les confédérés était de l'avoir vivant en leurs mains; mais ne plus être embarrassés de son existence et pouvoir choisir un autre roi était bien quelque chose aussi. Il ne faut pas oublier non plus que l'acte de Biala avait déclaré l'inter-règne, et que la mort de Poniatowski, en rendant de fait le trône vacant, eût rendu superflues toutes les discussions auxquelles on se livrait depuis six ans sur la validité de l'élection de 1764. Cette considération aussi doit être mise en ligne de compte, si l'on veut rechercher ce qui aurait pu résulter de la présence de Poniatowski parmi les confédérés. Puisqu'ils avaient déclaré sa déchéance, n'eût-ce pas été se démentir que de s'appuyer de lui, des actes qu'ils lui eussent dictés? Et ce démenti qu'ils se fussent donné à eux-mêmes eût-il été utile à leur cause? C'est plus que douteux. L'effet de cette capture n'eût donc guère été que négatif : c'eût été de retirer aux ennemis de la Pologne un instrument, une force; mais ce n'eût point été de conférer aux patriotes polonais une force nouvelle. Toutefois comme Pulawski avait toujours été dévoré du désir d'agir indépendamment de la confédération générale, il est très-possible qu'il se fût fait un plaisir de devenir le soutien en même temps que le dominateur du roi de fait qu'il aurait eu entre ses mains, et de l'opposer aux prétentions des Potoçki ou autres, qui ré-

vaient pour eux-mêmes la royauté. C'est même été pour lui un coup de maître. On voit donc quelles inextricables difficultés s'opposent à ce qu'on trouve jamais, à coup sûr, le mot de cette énigme. Du reste, quand l'entreprise, bien conduite au dedans de Varsovie, mais mal conduite, il faut le dire, une fois qu'on en fut hors, eut été manquée, et fut ainsi devenue une véritable échauffourée, l'effet moral en fut on ne peut plus préjudiciable à la cause de l'indépendance, et fournit un prétexte à la France pour abandonner totalement un pays dont les défenseurs donnaient matière à des imputations de réicide. Cependant les confédérés ne laissèrent pas ces accusations sans réponse. Pulawski, publia une déclaration (janv. 1772), où l'on remarquait entre autres passages... : « Voici la première calomnie que j'essuie, publiée dans les gazettes de l'ennemi qui m'y nomme l'auteur d'une conspiration particulière exécutée à Varsovie. J'ai gardé le silence sur les reproches, convaincu que l'ennemi cherche à noircir par la plume ceux qui lui résistent par les armes. Mais l'exemple de la déclaration publiée par les états confédérés m'entraîne; et puisque je me suis proposé de ne venger qu'à main armée la défense de Dieu et de la patrie, je veux bien pour cette fois me servir de la plume. Je proteste devant Dieu, devant la république de Pologne et devant toutes les puissances de l'Europe que mon cœur est bien loin du crime : mes pensées et mes actions n'auront jamais d'autre but que celui du patriotisme. Je n'ai jamais pensé à attenter à la vie d'une personne qui a su s'approprier de quelque façon que ce soit le gouvernement de la nation, et je ne me propose de la poursuivre

« que par la guerre ouverte, etc. » On a reproché à Pulawski des s'être abaissé à mentir en déclinant toute participation au complot. Il ne décline, comme on voit, que la pensée de réicide. Dans une autre pièce même, il avoue (12), et l'on ne voit pas que cet aveu soit arraché par la contrainte, que Strawinski et Kosinski étaient venus lui faire leurs offres, qu'il leur avait représenté toute l'importance d'un profond secret, qu'il leur avait donné de l'argent et une lettre pour le capitaine Lukawski, etc. (13). Il n'y

(12) C'est une lettre qui est datée de janvier 1772. La voici : « J'avoue que Strawinski et Kosinski se sont rendus à Czestochow et m'ont demandé une somme de mille ducats, en m'offrant de me livrer le roi de Pologne, mort ou vif. Je leur représentai que l'entreprise était dangereuse et même téméraire. Comme la réussite dépendait du secret, je ne pouvais m'expliquer avec eux sur une affaire aussi importante avant qu'ils se fussent engagés par serment à garder fidèlement le secret; ils se rendirent ensuite à la chapelle et l'y prêtèrent, suivant la formule que je leur prescrivis. Après quoi je leur donnai sur le bon succès cinquante ducats, avec une lettre pour le capitaine de cavalerie Lukawski, qui devait sejourner Strawinski dans cette commission. Le colonel Nowiecki leur enseigna le moyen d'avoir accès au château et à d'autres palais dans la ville de Varsovie. Cette entreprise, imaginée par ceux mêmes qui devaient l'exécuter et dont le risque était pour chacun d'eux, paraissait être de nature à n'avoir qu'une issue très-délicate, etc., etc. »

(13) L'ordre du capitaine Lukawski était conçu en ces termes : « La présente vous servira d'un ordre absolu et irrévocable, si celui que je vous ai expédié par une autre voie ne parvient pas en vos mains. Vous devez seconder de tout votre monde Strawinski, dont la commission est de la dernière importance et dont le succès dépend du secret et du courage dans l'exécution. Quant à la patente ou à la promotion au rang de colonel que vous me demandez, je ne puis vous la faire tenir, parce que la commission de guerre qui se tient à Teschen s'est réservé le droit de signer les brevets de colonels. Néanmoins

a rien dans tout cela qui veuille dire qu'il n'était absolument pour rien dans cette entreprise; il atténue la part qu'il y a eue, voilà tout; et pourtant si sa part y eût été plus grande, s'il en eût eu l'initiative, il nous semble que l'impartiale histoire n'y verrait qu'un trait de plus de nature à faire honneur à un chef de partisans. Nous avons même indiqué en quoi cette mesure pouvait être hautement politique de la part de Pulawski. Quoi qu'il en soit, le moment approchait où la confédération allait à peu près être anéantie. La reddition de la ville et du château de Cracovie, où vainement se défendirent avec héroïsme les Français qui s'en étaient emparés, en fut le signal. Pulawski, assiégé à son tour dans Czenstochow par des forces trop supérieures en nombre, fut obligé de céder (1772), après une vigoureuse mais évidemment inutile résistance. Il avait été condamné à mort par contumace comme complice de Strawinski, et de plus les deux puissances, qui s'apprétaient à partager la Pologne avec Catherine, avaient d'avance déclaré que Pulawski ne pourrait trouver asile dans leurs États. Il vint en conséquence chercher un refuge en France. Un peu plus tard, et quand la guerre entre l'Angleterre et ses colonies éclata, il passa en Amérique, toujours épris de ces noms de liberté, d'indépendance pour lesquels il avait si laborieusement lutté pendant quatre ans. Il y fut revêtu du titre de commandant, et périt au siège de Savannah en 1778, n'ayant encore que 31 ans, mais ayant déjà conquis un grand nom par son intrépidité. Malgré cette célébrité réelle, jusqu'ici la biographie

de Pulawski n'avait pas été faite. Ni le nom du père, ni celui du fils aîné ne figurent dans les recueils, dans les dictionnaires le plus en renom. C'est une nouvelle preuve à joindre à tant d'autres de la frivolité légère avec laquelle on a toujours traité en France les affaires de la Pologne. Le roman peut-être a été moins oublieux que l'histoire, et le nom de Pulawski retentit au milieu des joyeuses pages de Faublas avec un éclat qui donne envie à l'homme le moins soucieux des matières historiques de savoir ce qu'a été en réalité ce chef. Au reste, il serait difficile de reconnaître si c'est du père ou bien du fils qu'il est question dans ce récit, chose d'ailleurs assez indifférente au vulgaire des lecteurs de Louvet. Parmi divers opuscules auxquels les aventures de Pulawski ont donné occasion, on peut remarquer l'écrit anglais qui a pour titre : *Pulawski justifié d'une imputation dénuée de preuves*, Baltimore, 1824, in-8°. Son portrait se trouve en tête d'une édition des *Chants de Jean* (Piesni Janusza), Paris, 1833, in-18. — François PULAWSKI, deuxième fils de Joseph, partit de Varsovie avec son père, ses frères et son cousin; mais, ainsi que Casimir, fut envoyé en avant, et tandis que son aîné s'occupait de lever les 150 Cosaques avec lesquels il voulait déployer l'étendard de la confédération, François alla s'entendre avec les gentilshommes des contrées qui devaient être le théâtre de cette prise d'armes, et solliciter leur concours en hommes et en argent. Dès ce temps, et malgré sa jeunesse, François se montra particulièrement apte aux affaires; et il est clair qu'il avait hérité de l'esprit souple et insinuant de son père. Il fut aussi un des premiers signataires de la

« je ne manquerai pas de vous envoyer la
« vôtre sous une quinzaine de jours. Signé
« PULAWSKI. »

confédération de Bar. Non moins brave qu'adroit, il se battit avec courage lors des engagements livrés pendant les conférences avec Mokranowski ; et l'on a vu plus haut qu'à la suite de ces combats il passa pour mort au champ d'honneur, ainsi que ses deux frères. Il participa probablement aux incursions de Casimir au delà du Dniester et en Pologne, après la prise de Berdichef ; et nous le retrouvons positivement sur la rive occidentale du fleuve à la fin de 1768 et au commencement de 1769. C'est lui qui occupait Zwaniec. Ne pouvant s'y défendre avec une poignée d'hommes, il alla solliciter du pacha de Choczim des renforts que celui-ci avait ordre de refuser, et que d'ailleurs il n'eût donnés qu'à contre-cœur, car il était vendu aux Russes. Aussi François ne ramena-t-il qu'une quarantaine de janissaires qui, indignés de l'abandon où on laissait ces jeunes héros, bravèrent pour le suivre la défense du pacha, et rentrèrent avec lui au point du jour dans le château de Zwaniec, où tenaient encore les troupes polonaises ; tous ensemble ils firent une sortie impétueuse, et opérèrent ainsi leur retraite, abandonnant un poste que l'inaction des Turcs rendait inutile désormais, puis allèrent s'établir sous le canon de Choczim dans un village, attendant le moment favorable pour rentrer en Pologne. Malgré la faiblesse des débris qui l'entouraient, François tira vengeance du traître pacha, auquel les Polonais avaient à reprocher tant de tiédeur pour leur cause. Il découvrit qu'un Juif, espion russe, avait remis à ce musulman une somme en or, et il lui en arracha l'aven, après quoi il l'envoya aux chefs de l'armée turque. Divers généraux de cette armée se rendirent

alors en force dans Choczim, sous prétexte d'y tenir conseil, et le pacha fut massacré. Il en résulta que les Russes, qui se croyaient sûrs de la surprise et de l'occupation de cette place, se hâtèrent trop d'en publier la nouvelle, et qu'on célébrait des fêtes à Saint-Pétersbourg pour cet événement, tandis que l'on en était encore à préparer un assaut qui ne réussit pas, et qui ne tarda point à être suivi d'une retraite assez confuse. Peu de temps après, François reparut en Pologne ayant à sa suite 400 Turcs environ. Mais ces auxiliaires féroces et avides lui commandaient plus qu'ils n'obéissaient, et déshonoraient plus qu'ils ne servaient sa cause ; c'étaient les villages polonais qu'ils brûlaient, les femmes et les enfants des Polonais qu'ils réduisaient en esclavage et allaient vendre, les têtes de paysans polonais qu'ils coupaient et allaient se faire payer à Choczim comme têtes de paysans russes. Las de ces horreurs, il ne garda auprès de lui que 150 hommes de cette troupe, et naturellement les plus dociles et les plus humains. Secondé par eux, il battit les Russes dans une petite affaire sous les murs de Koti. Cent Turcs le quittèrent après ce combat, et il ne lui en resta plus que 40 et ses Polonais, pour se mouvoir au milieu de très-nombreux partis russes. Il parvint à leur échapper et à s'emparer de Sambor, où bientôt il fit, comme on l'a vu plus haut, sa jonction avec son frère. Il se rendit avec lui en Lithuanie, en juin 1769, et y développa de nouveau son talent de parole et de persuasion : c'est lui qui conduisait toutes les négociations entreprises pour son frère. Il eut part aussi à l'affaire de Brzesc-Litewski, à la marche sur Slonim, et enfin aux

marches et contre-marches qui finirent par amener leur petite armée dans les bois d'Augustowo. Il redescendit ensuite avec lui au sud, afin d'aller gagner les frontières de Hongrie, mais il ne les atteignit point. Il est à croire qu'il périt à la funeste journée qui anéantit le détachement dans les plaines de Wladowa. Marchant en avant avec le gros de sa troupe, tandis que Casimir avec l'arrière-garde soutenait le choc des Russes, il avait déjà gagné beaucoup d'avance quand le bruit se répandit, à tort, que son frère venait d'être fait prisonnier. Il revint alors sur ses pas avec les siens pour le dégager, et se précipita sur l'ennemi avec fureur. Mais tout son monde fut dispersé, lui-même ne reparut plus et probablement fut tué sur le champ de bataille. C'est au moins ce qu'il faut conclure d'une proclamation où Casimir Pulawski en 1771 dit qu'un de ses frères a péri « sous ses yeux. » Ce qui est sûr, c'est que quelques jours plus tard ses habits sanglants et déchirés étaient mis en vente dans une ville voisine. — Le plus jeune des trois frères PULAWSKI, né en 1750, n'avait que seize ans lorsque l'acte de Bar donna le signal de la résistance. Il fut un des huit premiers souscripteurs de la confédération et prit part à nombre d'escarmouches. Naturellement, vu son âge, il s'éloigna moins de son père que Casimir et François. Toutefois il ne le suivit pas en Ukraine, et il était avec ses frères sur la rive polonaise du Dniester pendant l'hiver de 1768 à 1769. Lorsque les Russes s'avancèrent vers le fleuve et formèrent un cordon à quelques milles, il eut le malheur de tomber entre leurs mains. On l'envoya prisonnier à Kasan. Il y était encore quand cette ville fut menacée par une insurrection de

payeaus armés contre la noblesse, et il contribua par sa présence d'esprit et son intrépidité à préserver Kasan. — Enfin, le cousin des trois frères, le neveu de Joseph périt en Lithuanie dans un des combats livrés en 1769. P—OT.

PULCI (BERNARDO), l'aîné, mais non pas le plus célèbre de cette famille de poètes qui secondèrent avec tant de zèle les efforts de Laurent de Médicis pour le rétablissement et les progrès de la poésie italienne, naquit à Florence vers 1425. Il se fit d'abord connaître par deux *élégies*, l'une consacrée à la mémoire de Cosme de Médicis, et l'autre sur la mort de la belle Simonetta, maîtresse de Julien. Le premier des poètes italiens il s'exerça dans le genre pastoral. On lui doit une traduction des *Bucoliques* de Virgile, qui conserve encore des partisans. Antonia, sa femme, avait aussi le goût des lettres; elle a composé quelques pièces dramatiques dont le sujet et la forme rappellent nos mystères, et qui furent représentées. Il est probable que Bernardo retouchait les essais de sa femme, puisqu'il avait travaillé lui-même pour le théâtre. En 1487, il remplissait les fonctions de curateur de l'académie de Pise. Il vivait encore en 1494, mais on ignore la date de sa mort. Tous les ouvrages de Bernardo sont rares, recherchés, et l'on ne sera pas fâché d'en avoir ici la liste : I. *La Bucolica di Virgilio*, Florence, 1481; *ibid.*, 1484, in-4°. On trouve dans le même volume des *Églogues* de Franç. Arsocchi, Jérôme Benivieni et Jacq. Buoninsegni. II. *La passione di Nostro Signor Gesù Cristo; con la sua resurrezione e scesa al limbo : e la vendetta che fece Tito Vespasiano contro i Giudei*, Bologne, 1489, in-4°, première édi-

tion de ces trois petits poèmes. *La Passione* a été réimprimée, Florence, 1490, in-4°, et il en existe une troisième édition (sans date). *La Vendetta* fut reproduite, ibid., 1491, in-4°. Ginguéné dit, en parlant de *la Passione* : l'auteur a mis plus de poésie dans son style que le sujet ne semble le permettre. III. *Rappresentazione di Barlaam e Giosafat* (sans date), in-4°. Cette pièce de Bernardo se trouve ordinairement réunie à celles d'Antonia, sa femme : *Rappresentazione di san Francesco*, — *di santa Domitilla*, — *di santa Guglielma* (sans date), in-4°; ce recueil est très-rare. — PULCI (Luca), frère cadet de Bernardo, n'est connu que par ses ouvrages; il vivait à la cour de Laurent de Médicis, qui le combla de bienfaits, et il mourut avant 1490. On a de lui : I. *Giostra di Lorenzo de' Medici messa in rima*. Ces stances, dans lesquelles il décrit le fameux tournoi de 1468, sont une de ses moindres productions. II. *Epistole*, Florence, 1481, ibid., 1488, in-4°. C'est un recueil de dix-huit épîtres dans le genre de celles d'Ovide. La littérature italienne n'avait encore rien produit de semblable. III. *Il Driadeo d'amore*, Florence, 1479, in-4°, 1^{re} éd., très-rare; ibid., 1481, 1483, 1487, et réimprimé dans le XVI^e siècle. C'est un poème pastoral en quatre chants *in ottava rima*. Quelques bibliographes l'attribuent par erreur à Louis Pulci, frère cadet de Luca, et si fameux par son *Morgante* (voy. PULCI, XXXVI, 310). On reproche à l'auteur d'y avoir fait un emploi surabondant de la mythologie. IV. *Giriffo cavaleo ed il po-vero adveduto*, Florence, sans date, in-4°, ibid., 1505, et Milan, 1518, in-4°, trois éditions très-rares. C'est une de ces épopées romanesques dont les Italiens possèdent un si grand

nombre. Le *Giriffo*, tiré d'un roman du XIII^e siècle, est regardé comme leur premier essai dans ce genre de composition. Luca étant mort sans avoir terminé cet ouvrage, Bernardo Giambullari fut chargé par Laurent de Médicis de le continuer, et y ajouta trois parties. Cette continuation de Giambullari se trouve dans l'édition du *Giriffo*, Venise, 1535, in-4°; mais celle de Florence, 1572, ne contient que la première partie, divisée en sept chants suivis des stances sur le tournoi de Florence, et des épîtres ou héroïdes. Il paraît que Louis eut quelque part à ce poème; mais ce n'était pas une raison de le lui attribuer tout entier, comme on l'a fait dans plusieurs catalogues. L'*Histoire littéraire d'Italie*, par Ginguéné, contient d'excellentes analyses des deux poèmes de Luca Pulci, le *Driadeo* et le *Giriffo* ou le *Ciriffo*. Ce dernier ouvrage et les *Épîtres* de Pulci ont été supprimés; sans doute par la congrégation de l'*index*, mais c'est ce que ne nous apprend pas Capponi, à qui nous devons cette particularité (voy. son *Catalogo*, 314). W—s.

PULLY (CHARLES-JOSEPH RANDON de), général français, naquit en 1751 d'une famille noble, et fut, dès qu'il eut achevé ses études, officier dans le régiment de hussards de Berchigny où il devint capitaine. S'étant montré partisan de la révolution, il n'émigra point comme ses camarades et obtint un avancement rapide. Il fut nommé, en 1790, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Royal-Cravatte, et en devint colonel le 5 février 1792. Envoyé, dans le courant de la même année, à l'armée de la Moselle, sous Kellermann, il le suivit en Champagne lors de l'invasion des Prussiens. Employé aussitôt après entre la Sarre et la Moselle,

sous le commandement de Beurnonville, il contribua, à la tête de la seconde colonne d'attaque, à l'occupation des hauteurs de Waren, et fut nommé général de brigade. Il se distingua encore le 15 déc., en s'emparant, avec douze cents hommes, de la montagne de Ham, qui était hérissée de canons et défendue par trois mille Autrichiens. Promu au grade de général de division le 8 mars 1793, il fut chargé, en cette qualité, du commandement du corps des Vosges. On l'accusa peu de temps après, à la Convention nationale, d'avoir abandonné le camp d'Hornbach, dans l'intention d'émigrer; mais il prouva facilement la fausseté de cette inculpation, et fut néanmoins privé de son emploi jusqu'à l'époque du 18 brumaire (nov. 1799), où il fut nommé commandant d'une division de l'armée d'Italie, sous le général Macdonald. Il franchit, à la tête de cette troupe, le Splügen dans le mois de frimaire an ix (déc. 1800); remplaça, le 10 nivôse (janvier 1801), à Storo, la division du général Rochambeau; concourut à la prise de Sant'Alberto, et marcha ensuite sur Trente, avec la division du général Lecchi. Un armistice ayant suspendu les hostilités, Pully fut placé dans une partie du Tyrol italien. Employé de nouveau dans la campagne de 1805, il se distingua, à la tête des cuirassiers, au passage du Tagliamento. En 1809, il commandait une division contre l'Autriche. Il fut nommé comte en avril 1813, avec le titre de colonel du 1^{er} régiment des gardes-d'honneur qui s'organisaient à Versailles. A la nouvelle des événements du mois d'avril 1814, il envoya au gouvernement provisoire l'adhésion de son corps à la déchéance de Bonaparte, se dirigea lui-même sur Paris presque aussi-

tôt, et reçut du roi la croix de Saint-Louis et le titre de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Mis à la retraite, le 4 sept. 1815, à cause de son âge, il mourut vers 1840. M—D j.

PULZONE (SCIPION), peintre italien, né à Gaëte en 1550, fut élève de Jacob del Conte. Quoiqu'il soit mort jeune, il a laissé une grande réputation par l'excellence de ses portraits. Ceux qu'il fit du pape et de plusieurs grands seigneurs de son temps lui acquirent le nom de *Van Dyck romain*; mais il est plus travaillé, ou ce que les Italiens appellent *leccato*, et se fait surtout remarquer par l'extrême fini des détails. Les sujets historiques qu'il a traités ont les mêmes qualités, ou, si l'on veut, les mêmes défauts. On cite son Crucifix dans le *Vallicella* et l'Assomption dans Saint-Sylvestre, au Monte-Cavallo, ouvrage d'un dessin correct, de teintes gracieuses et d'un effet suave. Le palais Borghèse et la galerie de Florence possèdent deux tableaux de ce maître. Ses tableaux de cabinet sont aussi rares que précieux. Pulzone mourut en 1588, à peine âgé de 38 ans. P—s.

PURCELL (HENRI), célèbre musicien anglais, dont le père et l'oncle étaient gentilhommes de la chapelle royale à l'époque de la restauration de Charles II, naquit en 1658. Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour la musique, et fut organiste de Westminster, n'étant âgé que de dix-huit ans. En 1682 il devint l'un des organistes de la chapelle royale. L'année suivante il publia douze sonates pour deux violons, et une basse pour l'orgue et le clavecin; il dit dans la préface qu'il a cherché à imiter les plus célèbres maîtres italiens. D'après la *structure* de ces compositions, il n'est pas improbable que les sonates de Bassani et peut-

être celles d'autres maîtres italiens lui aient servi de modèle. En tête de cet œuvre se trouve un portrait de Purcell, qui ne ressemble en aucune manière à celui que Clostermann a fait pour l'*Orpheus britannicus* dont nous parlerons bientôt. Comme Purcell avait reçu son éducation dans une école de chœur, il n'est pas étonnant qu'il se soit attaché surtout à la musique d'église. Il s'est fait distinguer plus particulièrement par ses antiennes ; on cite celles qu'il composa en 1687 à l'occasion de la grossesse de la reine, épouse de Jacques II, et du danger qu'avaient couru le roi et le duc d'York dans une partie musicale qu'ils avaient faite sur mer. Parmi les *Lettres de Tom Brown*, il y en a une écrite par le docteur Blow à Henri Purcell, qui avait été son élève, dans laquelle il lui fait observer en plaisantant que les personnes de leur profession sont sujettes à une égale attraction de l'église et du théâtre, et se trouvent en conséquence dans une situation semblable à celle de la tombe de Mahomet, suspendue, dit-on, entre le ciel et la terre. Cette remarque s'applique parfaitement à Purcell qui était à peine connu que son temps fut partagé à peu près également entre l'église et le théâtre. Un pamphlet intitulé *Roscius anglicanus*, ou *Vue historique du théâtre*, écrit par Downes, le souffleur, et publié en 1708, fait connaître plusieurs pièces de théâtre et divertissements dont la musique a été composée par Purcell. En 1691 ce musicien publia l'opéra de *Dioclétien*, avec une dédicace à Charles duc de Somerset, dans laquelle il dit que la musique est encore dans son enfance en Angleterre, mais qu'on peut espérer qu'elle y fera des progrès lorsque ses maîtres obtiendront plus d'encouragement.

Il ajoute qu'il apprend maintenant l'italien qui est le meilleur maître, et qu'il étudie l'air français pour lui donner un peu plus de gaieté, etc. Le vaste génie de ce musicien, dit le D^r Burney (dans son *Histoire de la musique*), embrassait avec un égal succès toute espèce de composition, et il se fit également distinguer, soit qu'il écrivit pour l'église ou pour le théâtre. Dans ses sonates, ses odes, ses cantates, ses chansons ou ses ballades, il a laissé bien loin derrière lui tous les compositeurs qui l'avaient précédé. Il est malheureux pour le goût et l'honneur national, ajoute le même écrivain, qu'Orlando Gibbons, Pelham Humphrey et Henry Purcell, les trois meilleurs compositeurs anglais du XVII^e siècle, n'aient pas eu le temps de former une école, étant morts tous les trois dans un âge peu avancé ; le premier en 1625 à 44 ans, le second en 1674 à l'âge de 27 ans, et enfin Purcell le 21 novembre 1695 n'en ayant que 37. Ses amis et sa veuve, ayant réunies ses meilleures compositions, les publièrent en 1698 au moyen d'une souscription sous le titre d'*Orpheus britannicus*, avec une dédicace à lady Howard, qui avait été son amie et son écolière. Le produit en fut consacré au monument qu'on lui érigea dans l'abbaye de Westminster et sur lequel fut gravée une inscription latine. D-z-s.

PUTHOD de Maison - Rouge (FRANÇOIS-MARIE), né à Mâcon en 1757, fut destiné à l'état militaire et entra dans la gendarmerie du roi ; mais, après quelques années de service, se retira, afin de se livrer exclusivement à son goût pour la poésie. Quelques pièces de peu d'importance le firent admettre à l'Académie de Villefranche, en Beaujolais, et à celle des Arcades de Rome. Il fut moins

heureux dans ses tentatives pour être reçu dans d'autres sociétés littéraires, qui ne regardèrent pas comme des titres suffisants son madrigal intitulé *Mon premier soupir* et le *Raccommodement*, insérés, le premier dans le *Mercur de France*, et l'autre dans le *Journal encyclopédique*. Reconnaissant alors qu'un ouvrage solide en prose (ce sont ses propres expressions) deviendrait un moyen plus efficace de réussite, il composa un discours sur cette question : Quelle est la voie la plus sûre pour bien juger du mérite d'un ouvrage, celle de la discussion ou bien celle du sentiment? Ce discours, qui ne paraît pas avoir été imprimé, ne fut pas goûté plus favorablement que ses poésies. Il se recommande à nos souvenirs par un autre genre de mérite. Puthod fut le premier, après la révolution de 1789, qui éveilla l'attention publique sur la nécessité de conserver et de décrire les monuments des arts, que la suppression des monastères et d'un grand nombre d'églises pouvait exposer à des chances de destruction. Il avait présenté à l'Assemblée nationale une pétition pour la prier d'aviser aux moyens de connaître et de décrire tous les monuments du royaume (1) relatifs aux sciences et aux arts, et de veiller à leur conservation. L'Assemblée, frappée de l'utilité de cette proposition, rendit, le 4 octobre 1790, un décret ordonnant la formation d'une commission qui devait s'occuper de cet objet important. Les savants les plus distingués de l'époque, MM. de Bréquigny, Dacier, l'abbé Barthélemy, les peintres

(1) M. Mahul (*Annuaire nécrologique*, 1^{re} année, 1820, p. 176) a commis une erreur en disant que cette pétition avait pour but de demander l'autorisation de recueillir les inscriptions et les archives des couvents.

David et Doyen, les sculpteurs Boizot et Pajou, etc., furent appelés à faire partie de cette commission, à laquelle on adjoignit Puthod de Maison-Rouge, promoteur de la mesure. Pendant trois années, ces commissaires rendirent les plus grands services. Leurs opérations furent néanmoins attaquées, le 28 frimaire an II (18 novembre 1793), par le comité d'instruction publique de la Convention, qui fit prononcer la suppression de cette commission. Presque inculpée dans son honneur, elle crut devoir répondre au rapport du comité, et publia le *Compte rendu à la Convention nationale par la commission supprimée des monuments*, Paris, an II—1793, in-8°. Cet écrit intéressant, et devenu rare, à la rédaction duquel Puthod de Maison-Rouge eut beaucoup de part, donne des renseignements curieux sur la direction des travaux de la commission et sur un grand nombre d'objets de prix qu'elle avait sauvés de la destruction. Retiré dans sa ville natale après les orages de la révolution, Puthod de Maison-Rouge fit partie du conseil municipal, et, sous la Restauration, fut nommé héraut d'armes honoraire. Il mourut à Mâcon, dans le mois d'avril 1820. On a de lui : I. *Les Monuments, ou le Pèlerinage historique*, Paris, 1791, in-8°, ouvrage périodique dont il devait paraître un numéro par semaine, mais qui ne put se soutenir, à raison de l'indifférence des esprits pour tout ce qui n'était pas politique. II. *Mémoire sur l'examen et la conservation des monuments destinés à un usage public*, Paris, 1791, in-8°. III. *Géographie de nos villages, ou Dictionnaire mâconnais, pour servir suite aux géographies et dictionnaires de la France*, Mâcon et Paris, 1800, in-12. Puthod de Maiso-

nalité de ses pensées, souvent paradoxales et quelquefois bizarres. De retour dans sa patrie, il s'attacha à la cour de l'impératrice Catherine II, qui goûta également la conversation piquante de cet esprit fantasque, et occupa le prince dans l'intendance des bâtiments de la couronne. Après la mort de Catherine, Putiatin se rendit en Livonie, s'y maria, et alla s'établir en Saxe, abandonnant pour toujours la Russie. Il eut de son mariage une fille qui épousa dans la suite un comte saxon. Cette union ne fut pas heureuse ; la fille de Putiatin mourut dans la fleur de l'âge, et son père ayant été charmé, dans un voyage fait à Dessau, du nouveau cimetière au parc de Wörlitz, y fit transporter sa fille, et construire un tombeau pour elle et pour toute sa famille. Il avait fait graver le dessin de cette sépulture, et il gratifiait volontiers ses amis et connaissances d'un exemplaire de la gravure. Quelque temps après avoir perdu sa fille, ce prince menacé de perdre aussi sa femme, atteinte de phthisie, suivit le conseil des médecins, qui espéraient quelque soulagement pour la malade de son séjour dans une étable de campagne. A cet effet il fit l'acquisition d'une ferme au village de Zschackwitz auprès de l'Elbe, vis-à-vis du château de Pillnitz. Mais il ne fut pas long-temps dans cette propriété rurale sans la transformer en un séjour de luxe. Des pignons, des clochetons et une tour gothique s'élevèrent par ses ordres sur la ferme ; l'étable à vaches se transforma en salle à manger, et la basse-cour en boulingrin orné d'une fontaine. Des galeries couvertes conduisirent à des cabinets particuliers dont les murs furent tapissés de gravures enlevées à des ouvrages pittoresques. Bref, l'an-

cienne ferme devint une maison de campagne d'un aspect fort original, qu'on citait parmi les objets curieux des environs de Dresde. Il faut ajouter que le propriétaire mit partout des inscriptions d'un sens moral, de sa composition, et qu'il ouvrit un registre dans lequel les visiteurs durent consigner leurs noms et leurs sentiments. Il y en eut assez pour déterminer dans la suite le prince à faire imprimer ce registre. Il avait sa maison d'hiver à Dresde, et se distinguait de tout le monde par ses singularités. On dit que pendant le froid il portait un masque avec des verres à la place des yeux, et dans le mauvais temps il avait un parapluie vitré. Ses voitures étaient des cages à verre avec des sofas, et un appareil chauffait ses traîneaux. Il couvrait le papier de ses idées non moins singulières que ses manières, et exprimées, dit-on, en un français étrange, fréquemment interrompu par des points d'exclamation. A la fin il y en eut presque un ballot. Putiatin prit alors un écrivain moraliste nommé Tappe, pour en extraire ce qui lui paraissait le plus intéressant. Cet éditeur, agissant sobrement, en fit un extrait qui parut en allemand, à Dresde, en 1824, sous le titre ambitieux de *Paroles du livre des livres, ou Pensées sur le monde et les hommes*. L'ouvrage n'eut pas de succès, et l'auteur s'en prit à l'éditeur qu'il accusa d'avoir falsifié ses idées. Putiatin mourut à Dresde le 13 janvier 1830, et fut enterré dans sa tombe chérie de Dessau, où on lit une épitaphe de sa façon. Il a laissé un petit-fils, le baron d'Yxbull. D—G.

PUTTLITZ (FRÉDÉRIC-LOUIS, baron de), militaire prussien, né en 1751 dans la province de la Marche, entra en 1770 dans le régiment du

prince Ferdinand ; mais, ayant vainement attendu de l'avancement, il quitta, après la campagne de 1778, le service prussien, pour entrer dans celui de Hollande ; puis, plus mécontent encore de celui-ci, il profita de la formation d'un nouveau régiment prussien, en 1780, pour rentrer au service de sa patrie avec le grade de capitaine. Il fit les campagnes de 1792, 1793 sur le Rhin, et y fut blessé grièvement à l'assaut du fort de Bitche. En 1797 il fut nommé major. Lors de la guerre entre la France et la Prusse en 1806, Puttlitz fit partie des troupes chargées de la défense des frontières de la Silésie, et particulièrement du comté de Glatz ; mais le camp prussien ayant été surpris, il ne dut son salut qu'au dévouement d'un subalterne. Dans la seconde guerre, en 1808 et 1809, il eut le commandement du bataillon des tirailleurs silésiens, et fut nommé plus tard général. En 1813 enfin, lorsque la Prusse fit les plus grands efforts pour repousser le jong de Napoléon, le roi le mit à la tête de la landwehr des Marches, avec ordre de se porter sur le bas Elbe, et de surveiller la forteresse de Magdebourg où s'était enfermé le général français Gérard. Puttlitz tenta vainement de bloquer cette place. Après les combats de Gûbs et Königsborn, il fut obligé de se retirer sur Brandebourg. Ayant opéré sa jonction avec le général de Hirschfeld, il attaqua les Français à Havelsberg, et resta maître du champ de bataille ; mais dans ce combat meurtrier il fit une chute de cheval et se cassa la jambe. Dès le mois de sept. suivant, on le vit reparaitre devant Magdebourg dont la garnison avait reçu des renforts, entre autres 2 bataillons espagnols du régiment du roi Joseph. Une partie de ces troupes

passa dans la nuit du côté des Prussiens. Puttlitz repoussa les attaques du général Lemoine. En janvier 1814 il reçut ordre de céder le commandement des troupes devant Magdebourg au général de Jeannert, pour mettre le blocus devant la place de Wesel qui était défendue par le général français Bourke. Ce blocus dura jusqu'à la fin d'avril, lorsque les ordres envoyés de Paris par le nouveau gouvernement enjoignirent aux Français d'évacuer cette place. En allant au rendez-vous assigné par Bourke, Puttlitz faillit être tué par les avant-postes prussiens qui n'avaient pas été prévenus. Après la guerre, il eut le commandement de Glogau. En 1815 il obtint le grade de lieutenant-général et fut mis à la retraite. Il s'y livra à son goût pour l'étude, particulièrement de la numismatique, dans laquelle il était très-versé. Il mourut le 16 mars 1828. . D—G.

PUYCIBOT ou **PUICIBOT** (AUBERT DE). Voy. AUBERT, III, 3.

PUYLAURENS (GUILLAUME de) naquit au commencement du XIII^e siècle dans la ville dont il portait le nom et dont sa famille probablement possédait la seigneurie. Il entra dans l'état ecclésiastique et devint chapelain de Raymond VII, comte de Toulouse, auquel il fut toujours très-attaché, et dont il partagea la mauvaise comme la bonne fortune. Ce prince l'envoya, en 1243, à Rome, en qualité d'ambassadeur, afin d'y solliciter les dispenses dont il avait besoin pour épouser Marguerite de La Marche. Après la mort du comte, Puy-laurens passa dans la maison de la comtesse Jeanne, sa fille, et lui survécut long-temps, car il ne cessa de vivre qu'en 1295. Témoin et presque acteur dans les guerres des Albigeois, il en fut aussi l'historien. Il compo-

ports et quelques *éloges*, parmi lesquels nous citerons celui du président Riquet.

A—Y.

PUYMAURIN (JEAN-PIERRE-CASSIMIR DE MARCASSUS, baron de), fils du précédent, naquit à Toulouse le 5 déc. 1757, et reçut son éducation au collège de cette ville. Il dirigea de bonne heure ses études vers la chimie dans son application aux arts, et introduisit en France, en 1787, l'art de graver sur verre par l'acide fluorique. Pendant toute la période révolutionnaire, il vécut retiré dans une de ses propriétés où il s'occupait de travaux d'économie rurale, évita ainsi de prendre part aux troubles, et échappa aux proscriptions qui en étaient le résultat. Il ne parut sur la scène politique qu'après l'établissement du gouvernement consulaire, et fut alors nommé membre du conseil-général de la Haute-Garonne, puis, en 1805, candidat au Corps-Législatif, où il fut l'année suivante appelé par le sénat, puis réélu en 1811. Peu de temps après, il fixa de nouveau l'attention du monde savant par une découverte importante. Ayant perfectionné l'art d'extraire l'indigo de l'isatis-pastel, il indiqua les moyens de faire cette opération en grand avec avantage, et d'en obtenir une substance colorante susceptible de produire, pour les matières végétales et animales, une couleur aussi solide que celle qu'on tire de l'indigo du Bengale et de Guatemala. Pendant la session de 1814, il prit une part active aux discussions qui s'agitèrent, au sein du corps législatif, sur l'importation des fers étrangers, les douanes et l'exportation des grains. Royaliste de cœur, le baron de Puymaurin avait manifesté hautement la joie que lui causa le retour des Bourbons; aussi fut-il obligé de se tenir à l'écart

pendant les Cent-Jours, pour éviter le courroux de Napoléon, qui l'avait mis en surveillance dès le commencement de 1814. Après la seconde Restauration, il fut nommé membre de la chambre des députés par le département de la Haute-Garonne, puis directeur de la monnaie des médailles, place dont il se démit vers 1825, en faveur de son fils qui lui était adjoint depuis longtemps. Pendant sa longue carrière parlementaire, il avait eu souvent occasion de prendre la parole et de faire apprécier tout ce qu'il y avait d'élévation dans ses sentiments et de justesse dans son esprit. Son affabilité lui avait même concilié l'amitié de plusieurs membres de l'opposition. Lorsque la chambre des députés s'occupa, au mois de janvier 1816, d'un monument à élever à la mémoire de Louis XVI, ce fut lui qui proposa et fit adopter l'inscription suivante :

*Ludovico decimo sexto
A scelestis impie obtruncato
Gallia liberata, rediviva
Mœrens
Hoc luctus monumentum
consecrat*

En 1820, lors de la discussion de la loi sur les complots contre l'État, il appuya la rédaction ministérielle, et s'exprima d'une manière qui impressionna vivement l'assemblée. « Je demande, dit-il, le maintien de l'article premier, tel que le ministre l'a présenté; je le considère comme essentiel à la considération de la dynastie. Les complots contre l'État dans une monarchie entraînent nécessairement la chute du monarque; on ne peut donc les séparer de ceux contre la personne du roi et des augustes membres de

« sa famille. Les complots du 10 août
 « entraînent la chute de Louis XVI
 « et l'affreuse catastrophe qui ter-
 « mina ses jours. Si cet infortuné
 « monarque avait pu user d'une loi
 « préventive, cette conspiration au-
 « rait été arrêtée à son origine, et
 « l'impie assassinat de Louis XVI
 « n'aurait pas souillé nos annales.
 « Nous sommes actuellement dans la
 « même position où était le gouver-
 « nement royal en 1792. C'est contre
 « lui qu'a été dirigé l'horrible atten-
 « tat (l'assassinat du duc de Berry)
 « qui nous coûte tant de larmes. Je
 « craindrai d'être complice de nou-
 « veaux Louvel si je votais l'article
 « tel qu'il a été mutilé par la com-
 « mission. » Fidèle à ses principes
 politiques et religieux, ce député
 voulait qu'on rendît aux émigrés
 leurs biens en nature, quoiqu'il fût
 lui-même détenteur de quelques-uns
 de ces biens (1), et il vota la loi du sa-
 crilège. Après de tels antécédents,
 le baron de Puymaurin ne pouvait
 être bien venu des nouveaux gouver-
 nants en 1830. Il se retira dans sa ville
 natale, où il mourut le 14 février 1841.
 Il était commandeur de l'ordre de la
 Légion-d'Honneur et membre de plu-
 sieurs sociétés savantes, entre autres
 de l'Académie de Stockholm et de l'A-
 cadémie des sciences de Toulouse. On

a de lui : I. *Mémoires sur différents
 sujets, relatifs aux sciences et aux
 arts*, 1811, in-8°. II. *Opinion sur le
 budget des dépenses du ministère de
 la marine*, Paris, 1819, in-8°. III.
*Notice historique sur la piraterie,
 extrait de plusieurs auteurs*, Paris.
 1819, 1825, in-8°. IV. *Mémoires sur
 les procédés les plus convenables
 pour remplacer le cuivre par le bron-
 ze dans la fabrication des médailles;
 précédés des rapports faits à l'Acadé-
 mie des sciences et à celle des in-
 scriptions et belles-lettres*, Paris,
 1823, in-8°. V. *Notes à l'appui de la
 pétition des propriétaires de vigno-
 bles de la Gironde*, Paris, 1828, in-8°.
 On trouve, dans la collection de l'A-
 cadémie de Toulouse, quelques mé-
 moires dus à la plume de Puymaurin : 1° *Sur les moyens de rendre les
 ciments indestructibles*. 2° *Sur un
 nouveaurouleau à battre les grains*.
 3° *Sur les causes de la conservation
 des corps dans le caveau des Corde-
 liers de Toulouse*. Enfin il a traduit
 de l'anglais de Bowden : *De la pour-
 riture sèche (dryrot) qui détruit les
 bois employés pour la construction
 des vaisseaux, moulins, etc.*, Paris,
 1819, in-8°. — PUYMAURIN (Aimé de
 Marcassus de), fils du précédent, lui
 succéda dans la place de directeur de
 la monnaie des médailles, fonctions
 qu'il exerça jusqu'à la révolution de
 1830. Retiré à Toulouse, il est mort
 en cette ville, depuis quelques an-
 nées, dans un âge peu avancé : il était
 chevalier de la Légion-d'Honneur. On
 a de lui les deux opuscules suivants :
 1° *Mémoire sur les applications dans
 l'économie domestique de la gélatine
 extraite des os au moyen de la va-
 peur*, lu à la Société d'encouragement,
 Paris, 1829, in-8° avec 3 pl.; 2° *Mé-
 moire sur l'application de ce procédé
 à la nourriture des ouvriers de la*

(1) Dans la discussion sur les biens qu'il
 s'agissait de rendre aux émigrés, ennuyé
 d'entendre argumenter sur la différence des
 mots *rendre* et *restituer*, il s'écria vivement,
 avec son accent méridional : « Je ne sais
 « qu'une chose, c'est que, quand on a volé,
 « il faut *RENDRE!* » Une autre fois, comme
 il était encore à la tribune, la qualification
 de frères *ignorantins*, qu'il donnait aux frères
 de la doctrine chrétienne, ayant excité les ru-
 meurs du côté gauche, il s'écria avec véhémence :
 « Eh bien, oui, parce qu'ils ignorent
 « tout ce que vous savez trop et si mal, vos
 « fautes, vos erreurs, vos détestables pen-
 « sées, vos projets peut-être... »

monnaie, imprimé à la suite des *Recherches sur les substances nutritives que renferment les os*, etc., par M. d'Arcet, Paris, 1829, in-8° avec 5 planches. A—Y.

PUYS (BENOÎT), docteur en théologie, chanoine et secrétaire de l'église de Saint-Nizier de Lyon, passa dans sa jeunesse quatre ou cinq mois chez les Chartreux, et en sortit pour cause de santé. Il se mêla vivement à une discussion sur l'assistance à la messe de paroisse et les privilèges des ordres religieux en ce qui concernait ce point de discipline ecclésiastique. Il publia donc le *Théophile paroissial de la messe de paroisse*, par T. R. P. B. B. C. P. (le rév. P. Bassean ou de la Bassée, capucin prédicateur); traduction du latin de l'auteur, Lyon, 1649, in-8°. Le P. Albi, jésuite, combattit le chanoine dans un livre intitulé : *l'Anti-Théophile paroissial*, Lyon, 1649, in-12 de 94 pages. Benoît Puy publia alors sa *Response chrétienne à l'Anti-Théophile*, Lyon, 1649, in-8°, dédiée au clergé de France. Le P. Albi revint à la charge et fit paraître son *Apologie pour l'Anti-Théophile paroissial contre la réplique injurieuse et les plaintes injustes de M. Benoît Puy*, Lyon, 1649, in-12. Cet ouvrage parut sous le pseudonyme de *Paul de Cabriac, prêtre séculier*. On a encore de Benoît Puy *la Science du salut*, etc., Lyon, 1634, pet. in-8°, dédifiée au cardinal Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, archevêque de Lyon. C—L—T.

PUYSÉGUR (AMAND-MARIE-JACQUES DE CHASTENET, *marquis de*), d'une des plus anciennes maisons de la Guyenne, était petit-fils du maréchal de ce nom (*voy. XXXVI, 333*). Il naquit en 1752, et entra, en 1768, dans l'artillerie où l'avancement par rang

d'ancienneté n'avait lieu qu'avec une extrême lenteur. L'intérêt que prenaient à sa famille le maréchal et le comte de Broglie le fit sortir de bonne heure de la ligne ordinaire. Pour ne pas violer l'ordre établi dans son arme, on lui donna le brevet de colonel, sans fonctions ni insignes extérieurs. Il avait alors vingt-sept ans; on était convenu qu'il passerait un certain nombre d'années à compléter son instruction dans tous les emplois et grades militaires. Il prit part, en 1783, à la campagne d'Espagne, et remplit l'office de major de tranchée au siège de Gibraltar. Légalement placé en 1786, à la tête du régiment de Strasbourg, il se trouva être le plus ancien des colonels de ce corps si bien famé, devint maréchal-de-camp, commandant de l'école d'artillerie de La Fère, et quitta le service volontairement en 1792. Il avait cependant été séduit par les idées de réforme qui avaient conduit à la révolution de 1789; mais, homme de mœurs les plus douces et modéré par caractère, il fut bientôt révolté de la direction politique pleine de passions de nos assemblées législatives, et se retira dans sa terre de Buzancy, près Soissons, où il se livra plus que jamais à des travaux de cabinet. S'il sortait de chez lui, c'était pour arracher des victimes aux bourreaux; il fallait pour cela qu'il fréquentât quelquefois les hommes de cette époque, que sa belle âme, que sa sensibilité profonde repoussaient intérieurement, et c'est là surtout ce qui a fait supposer une certaine communauté de pensées entre eux et lui. Il fut bientôt accusé de correspondre avec deux frères émigrés dont il était l'aîné, et en conséquence retenu en prison pendant deux ans à Soissons, avec sa femme et ses enfants. Plus

tard, il mit un entier dévouement à être utile aux membres de sa famille qui revenaient successivement des pays étrangers. Après avoir racheté une partie notable du patrimoine de ses pères, il le partagea avec ses parents, comme si ce patrimoine n'avait pas été frappé de la confiscation révolutionnaire. Il donna aussi asile à plusieurs de ceux qui étaient en butte, dans l'intérieur de la France, à des persécutions politiques, entre autres à Fiévée, qui composa chez cet hôte si bon, si noble, et de la plus aimable société, le joli roman de *la Dot de Suzette*. Nommé maire de Soissons, après le 18 brumaire, Puysegur se démit de cette place en 1805. Depuis, il ne cessa de se livrer à l'étude du magnétisme, science qui éprouve aujourd'hui tant d'opposition de la part des savants, et qui, à travers le dédain des uns, les satires des autres, n'est pas encore jugée en dernier ressort. Émule plutôt que disciple de Mesmer et premier observateur du somnambulisme magnétique, Puysegur avait, dès 1784, publié un ouvrage historique sur cette science. Il y donna une suite. fruit de recherches nouvelles faites depuis 1805. Avant d'en venir à la nomenclature de ses ouvrages, il est bon de dire qu'époux de M^{lle} de Saint-James, fille du trésorier-général de la marine, et ayant reçu de son beau-père la dot promise qui était de 1,200,000 fr., il se hâta de la rapporter à la masse aussitôt que l'énorme banqueroute de ce financier eut éclaté. On a de lui : I. *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, 1784. Il y en a eu encore deux éditions. II. *Suite auxdits mémoires*, 1805, in-8°. III. *Du magnétisme animal, considéré dans ses*

rapports avec diverses branches de la physique, 1807-1809, in-8°. IV. *Recherches, expériences et observations physiologiques sur l'homme, dans l'état du somnambulisme naturel et dans le somnambulisme provoqué par l'acte magnétique*, 1811, in-8°. V. *Les vérités cheminent; tôt ou tard elles arrivent*, 1814, in-8°. Le marquis de Puysegur est aussi auteur de différentes productions dramatiques. Il avait composé et fait représenter, pendant le plus fort du régime révolutionnaire, une pièce intitulée *l'Intérieur d'un ménage républicain* qui fut imprimée sous le nom du *citoyen Chastenot*. Cette petite comédie, écrite avec esprit, ne fut considérée que comme un acte de faiblesse, et nuisit à la réputation de l'auteur. Il voulut plus tard ridiculiser les nouveaux riches, mais les comédiens eurent peur de se les rendre défavorables; la pièce fut refusée. Plus heureux en 1799, il donna à l'Odéon *le Juge bienfaisant*, où il mit en scène une anecdote tirée de la vie du respectable lieutenant-civil Angran d'Alleray qui, obligé d'envoyer en prison un homme honnête et insolvable, alla, sous un charitable déguisement, payer lui-même la dette de ce malheureux. Le marquis de Puysegur ne reçut, au retour des Bourbons et pendant toute la Restauration, aucune de ces distinctions qu'il lui était permis d'espérer. Seulement, de maréchal-de-camp il fut fait tout naturellement lieutenant-général par ancienneté. A l'époque du sacre de Charles X, il eut l'idée de s'établir, pendant toute la durée du séjour de ce monarque à Reims, sur une promenade publique de la ville, et de coucher sous la même tente qui avait servi à son père, lors de la bataille de Fontenoy, ce qui était annoncé

par une inscription, invitant le public à venir la visiter. Cette honorable fantaisie contribua beaucoup, en raison de l'extrême humidité du lieu, à l'altération de sa santé, et le conduisit au tombeau, dans sa terre de Buzancy, le 1^{er} août 1825. Il laissait une famille digne de lui en tout point. Un de ses frères puînés, connu sous le nom de comte de Chastenot, et dont l'article se trouve tom. XXXVI, p. 335, était mort en 1809. Un autre survit, et un fils du marquis soutient avec honneur le nom de Chastenot-Puységur.

L—P—E.

PUYVALLÉE (PHILIPPE-JACQUES DE BENGY DE), né à Bourges, le 1^{er} mai 1743, appartenait à une famille qui, depuis plusieurs siècles, se distinguait dans la magistrature et dans les armes (voy. BENGY, IV, 161). Il entra lui-même comme sous-lieutenant dans le régiment de la Vieille-Marine, en 1763, année où le traité de Paris mit fin à la guerre de Sept-Ans. Cependant son régiment fit partie de l'expédition envoyée pour soumettre l'île de Corse que la république de Gènes avait cédée à la France (1768); mais cette campagne fut très-courte, et ne fournit d'ailleurs à Puyvallée aucune occasion de se signaler. Il quitta le service en 1775 et se maria. Dès lors il consacra ses loisirs à l'étude, et se livra en même temps à l'exploitation de ses propriétés rurales, où il essaya d'améliorer différents procédés agricoles. En 1778 il fut nommé l'un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Bourges, et en 1789 la noblesse du Berry l'élut député aux États-Généraux. Fortement attaché aux principes religieux et monarchiques, il siégea au côté droit dans l'Assemblée constituante; opina en faveur du veto absolu, demanda que le droit de paix et de guerre fût

dévolu au roi, que les apanages des enfants de France fussent considérés comme domaines privés; enfin, par respect pour l'ancien ordre de choses, combattit la division territoriale de la France en départements. Après la session, il rejoignit, dans l'étranger, les princes français dont il fut parfaitement accueilli; mais son âge avancé et le peu d'union qu'il remarqua entre les puissances coalisées le déterminèrent à revenir en France dès 1792. Son nom n'en figura pas moins sur la liste des émigrés; ses biens furent séquestrés et en partie vendus. Lui-même n'échappa à la mort qu'en se cachant pendant plusieurs années, et sous divers déguisements, chez des personnes assez généreuses pour lui donner asile au péril de leur vie. Il était parvenu, sous le Directoire, à se faire rayer de la fatale liste, lui et son fils aîné; mais, par les manœuvres d'ennemis acharnés, ils y furent replacés et reçurent bientôt l'ordre de sortir de France dans dix jours, sous peine d'être fusillés. Puyvallée résidait alors à Paris. Il demanda un passeport à sa municipalité, puis au ministère de la police, et ne peut l'obtenir; cependant le temps presse, et un refus si obstiné semble attester que sa perte est jurée. Dans cette perplexité, il se met, comme habitant de Paris, sous la protection des députés de la capitale, auxquels il a le bonheur d'inspirer de l'intérêt. Guyot des Herbiers (voy. ce nom, LXVI, 326), l'un d'eux, qui était l'ami de Merlin de Douai, alors membre du Directoire, fait en faveur de Puyvallée plusieurs démarches d'abord infructueuses; mais il déclare avec indignation que, si l'on ose attenter à la vie du proscrit, il dénoncera au Corps-Législatif une atrocité aussi révoltante; et le passeport est

accordé. Sous le consulat, Puyvallée, ainsi que la plupart des émigrés, put revoir sa patrie; mais, fidèle à ses opinions, il ne sollicita aucun emploi auprès du nouveau gouvernement; le seul qu'il accepta fut celui de membre de la commission administrative des hospices de Bourges, dont il continua d'exercer les fonctions sous la Restauration. En 1814, Louis XVIII lui donna la croix de Saint-Louis, avec le grade de capitaine, et le nomma, en 1820, président du collège électoral du Cher, où son fils aîné fut élu député (1). Appelé au conseil-général du même département, il le présida pendant les cinq dernières années de sa vie; et la société d'agriculture établie à Bourges le choisit pour son président. Il mourut dans cette ville le 3 oct. 1823, âgé de 80 ans. On a de lui : I. *Réflexions politiques sur le cadastre, considéré sous ses véritables rapports avec la propriété territoriale*, Paris, 1818, in-8°. II. *Essai sur l'état de la société religieuse en France, et sur ses rapports avec la société politique, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours*, Paris, 1820, in-8°. III. Plusieurs mémoires, dont un, fort important, *sur la carie des blés*, insérés dans les Bulletins de la société d'agriculture du Cher. M. Girard de Villesaison a lu, dans la séance de cette société, du 22 nov. 1823, une *Notice historique sur Bengy de Puyvallée*, qui a été imprimée, in-8° avec portrait. On en trouve un extrait dans le *Moniteur* du 21 avril 1824. P—BT.

PYCKE (LÉONARD), né en 1781 à Meulebeke, village de la chàtellenie de Courtrai, en Flandre, fit ses pre-

mières études au collège de Mol, dans la Campine, et acheva à Bruxelles son cours de droit qu'il avait commencé à Paris. En 1808, il s'établit à Courtrai comme avocat, et ne tarda pas à s'y faire une nombreuse clientèle. Il fut aussi mêlé aux affaires publiques, et après la création du royaume des Pays-Bas il devint membre des États Généraux. Pycke, qui portait en lui le véritable type du caractère flamand, y montra une franchise et une fermeté qui furent pour lui une source de disgrâces et de persécutions subies avec calme et dignité. Sa nomination de maire de Courtrai, nom qu'on échangea bientôt en celui de bourgmestre, remonte au 25 juillet 1817, et fut comme le signal d'une suite de tracasseries. Une dénonciation anonyme, contre une partie de la régence, fut faite au gouvernement, et l'on envoya Pycke devant la cour d'assises de Bruges, comme prévenu d'un délit prévu par l'article 175 du code pénal. L'arrêt de renvoi portait qu'il y avait des charges suffisantes pour établir que *Léonard Pycke avait fourni des briques pour la reconstruction de la halle et la construction de deux au-bettes dans la ville de Courtrai*, et ce dans le temps où il était bourgmestre de la ville et, *comme tel, chargé d'en ordonnancer le paiement ou de faire la liquidation*. Emprisonné au mois de juin 1822, il choisit pour défenseurs deux avocats avec lesquels il était lié depuis long-temps. On employa d'abord les moyens de cassation contre l'arrêt rendu par la chambre de mise en accusation, et, de concert avec deux coopérateurs, Pycke publia ses moyens dans une brochure de 27 pages in-4°. Ce mémoire, remarquable par sa lucidité et sa logique serrée, démontre l'in-

(1) M. Quérard (*France littéraire*, t. 1^{er}, p. 273) a confondu le père avec le fils. ; ;

nocence du prévenu. Les moyens de cassation furent cependant rejetés, et l'inculpé parut devant la cour de Bruges, présidée par M. Van der Velde, au mois de déc. 1822. L'acquiescement suivit la défense, et Pycke fut mis en liberté. Cette persécution l'avait vivement affecté, et privé de son énergie naturelle; mais elle ne lui avait laissé aucun fiel contre le gouvernement légitime. Dès qu'il vit, en 1830, éclater la tempête, fruit de l'orage qui venait de ravager la France, il se rendit à La Haye, et quand la révolution fut consommée, il revint dans ses foyers, et renonça à la carrière politique. L'étude du droit absorbait tous les instants que lui laissaient les affaires publiques, et sans doute ses écrits auraient été plus nombreux si l'accomplissement de ses devoirs aux États-Généraux lui avait donné plus de loisir. En 1829, il fut admis à l'Académie royale de Bruxelles, et les travaux qu'il fournit à cette société lui ont acquis une place dans l'histoire. I. *Mémoire sur l'état de la législation et des tribunaux, ou Cours de justice dans les Pays-Bas autrichiens, avant l'invasion des armées françaises, et sur les changements que la révolution française et la réunion de ces provinces à la France, pendant près de vingt ans, ont opérés dans la législation et l'administration de la justice civile et criminelle.* Ce mémoire fut couronné en 1822, à l'époque même où une haine ministérielle lui suscita le procès dont nous avons parlé et dont retentit toute la Belgique. II. *Mémoire en réponse à cette question: En quel temps les corporations connues sous le nom de Métiers (ueeringen en ambachten) se sont-elles établies dans les provinces des Pays-Bas? Quels étaient les droits,*

privileges et attributions de ces corporations? Par quels moyens pouvait-on y être reçu et en devenir membre effectif? En 1827, ce mémoire fut, ainsi que le précédent, récompensé par la médaille d'or. Ces deux écrits se trouvent dans les recueils de l'Académie royale de Bruxelles, qui avait proposé pour le concours de 1833 une question sur les attributions politiques dont jouissaient les anciens États de ces provinces, sous le triple rapport de la souveraineté, de la législation et de l'administration publique et provinciale. Cette question, quoique ayant un véritable intérêt local, dut être retirée, et Pycke, qui avait proposé de la retirer, qui d'ailleurs, en qualité de membre de l'Académie et de juge du concours, ne pouvait y participer, prit l'engagement de la traiter dans un travail spécial. Deux ans après, cette composition était déjà très-avancée; Pycke exposa à ses collègues le plan qu'il comptait suivre dans l'exécution, mais l'affaiblissement de sa santé et la perte progressive de ses facultés intellectuelles ne lui permirent pas de l'achever. Il mourut à Courtrai le 8 fév. 1842. M. A. Quételet et M. l'abbé Van der Putte lui ont consacré des notices, l'un dans l'annuaire de l'Académie de Bruxelles, l'autre dans les *Annales de la Société d'émulation de la Flandre occidentale.* B—D—E.

PYOT (JEAN-JACQUES-RICHARD), médecin français, naquit le 6 nov. 1792 à Isomes-sous-Mont-Sougeon, département de la Haute-Marne, d'une famille originaire de Clairvaux. Dès sa plus tendre enfance, il témoigna le désir de suivre la carrière médicale. Quoique sans fortune, son père fit tous les sacrifices pour lui donner une bonne éducation: mais, dé-

nué d'argent et de protections, Pyot eut besoin de persévérance et de travail pour surmonter les obstacles qui s'accumulaient sous ses pas. Il empruntait les livres indispensables, et les copiait en dérobant la nuit au sommeil. Il n'avait point terminé ses études lorsque, bien jeune encore, il fut appelé au service de l'armée comme chirurgien sous-aide ; ce fut en cette qualité qu'il partagea les fatigues et les misères de la malheureuse campagne de Russie. A son retour en France, il reprit ses études, se fit recevoir docteur à la faculté de Strasbourg, le 4 avril 1818, et exerça ensuite son art avec beaucoup de succès à Lons-le-Saulnier et à Clairvaux. En 1822, il adressa à la Société d'émulation du département du Jura un mémoire ayant pour titre : *Coup d'œil philosophique sur l'influence des passions, et particulièrement de l'amour sur la santé*; et l'année suivante il soumit à la même Société une *Notice sur le cornouiller sanguin*, à laquelle il fit succéder une *Observation médicale d'un empoisonnement causé par l'usage de cette semence dangereuse*. Admis en 1824 dans cette société, il en devint l'un des membres les plus actifs. Médecin des douanes et des épidémies, chargé par le comité supérieur de l'inspection des écoles primaires du canton, il consacrait tous ses moments à des travaux utiles avec un rare désintéressement. Sujet depuis long-temps à une névralgie chronique, qui devait lui devenir funeste d'après ses prévisions médicales, il n'en continua pas moins de remplir les nombreux devoirs qu'il s'était imposés. Enfin en 1841 il dut suspendre ses travaux, mais ce fut trop tard, il était mortellement frappé. Peu d'instants avant sa mort, il indiqua le moment précis où il de-

vait rendre le dernier soupir, et en se rejetant en arrière il dit : « Ah ! voilà le dernier. » Il expira presque aussitôt. Outre les ouvrages déjà cités, adressés tous à la Société d'émulation du Jura, on doit au docteur Pyot : I. *Mémoire sur la suette militaire*, 1830. II. *Recherches philosophiques et critiques sur l'état actuel de la vaccine*, 1831. III. *Recherches historiques et médicales sur le choléra*, 1831. IV. *Histoire du choléra-morbus, ou Tableau synoptique du choléra oriental et du choléra indigène en Europe*, 1831. V. *Considérations historiques et philosophiques sur l'art de guérir*, 1832. VI. *Recherches historiques sur la ville et la baronnie de Clairvaux*. VII. *Tables jurassiennes*, comprenant dans la première partie l'histoire abrégée du comté de Bourgogne, et dans la seconde la description topographique des trente-deux cantons qui composent le département du Jura. Ayant appris qu'on lui reprochait de n'avoir pas compris l'ancienne province qui compose le ressort de l'Académie de Besançon dans un seul et même ouvrage, il publia : VIII. *La Franche-Comté ou Comté de Bourgogne; ses souverains, ses hommes illustres et sa géographie*. On a blâmé l'auteur d'avoir omis plusieurs anciennes illustrations jurassiennes, et d'avoir été un peu trop favorable aux illustrations contemporaines. IX. *Statistique du département du Jura*. Dans les huit divisions dont se compose cette statistique, ouvrage capital du docteur Pyot, imprimé aux frais de la Société d'émulation qui lui décerna à ce sujet une médaille d'or, il parcourt l'aspect général du pays, son origine et ses subdivisions, sa population, son agriculture, son industrie et son

commerce, les différentes branches d'administration, l'état politique, et donne enfin les renseignements relatifs à chaque commune. X. *Statistique des incendies et les moyens de s'en préserver et de les rendre moins fréquents*; mémoire auquel la Société d'émulation accorda une médaille d'argent. M. Houry a lu, en 1843, à la Société d'émulation du Jura, une notice biographique sur le docteur Pyot, imprimée dans les comptes rendus des travaux de la Société, et qui nous a servi à rédiger cet article. D—z—s.

PYPERS (PIERRE), poète et auteur dramatique hollandais, naquit le 14 décembre 1749, à Amersfoort, dans la province d'Utrecht. Ses parents le destinaient à l'état ecclésiastique et lui firent donner une éducation analogue. Cependant le jeune Pypers ne se sentait aucune vocation pour cette carrière, et, ne pouvant obtenir de sa famille d'en choisir une autre plus conforme à ses goûts, il quitta brusquement sa ville natale, où il avait déjà étudié pendant quelque temps la théologie, et alla à Amsterdam pour entrer dans une maison de commerce. Dans ses moments de loisir il publia quelques poésies, et fit recevoir au théâtre de cette capitale plusieurs pièces qui n'étaient guère que

des traductions ou des imitations du français. Le succès qu'elles obtinrent lui valut une espèce de popularité, et flatta ses concitoyens qui, aussitôt après les événements de 1795, l'admirent dans leur municipalité. Pypers fut ensuite nommé membre des États Provinciaux d'Utrecht, puis député aux États-Généraux, qu'il présida momentanément. Il n'était cependant ni orateur, ni homme d'État, mais il était animé au plus haut degré de l'amour du bien public. Plein de désintéressement et sans ambition, il se contenta dans la suite d'un emploi de contrôleur des douanes à Amsterdam. Il était aussi membre de la municipalité de cette ville. En 1805, il se démit de ses fonctions pour cause de santé et se retira dans une maison de campagne qu'il possédait aux environs de sa ville natale; mais il ne jouit pas long-temps de sa retraite, car il mourut le 20 juin de la même année. Outre quelques drames et opéras, on a de lui : I. six tragédies : *Lausus et Lydie*, *la Veuve du Malabar*; *Étienne, premier martyr*; *Adelaïde de Hongrie*; *Nephté, reine d'Égypte*; *Iphigénie en Aulide*. II. *Les Amis de collège*, comédie. III. *Poésies champêtres*, 1803, 2 vol. in-8°. M—ON.

Q.

QUARESIMA (VALENS), prêtre sicilien, se fit remarquer par ses connaissances littéraires autant que par son érudition dans les sciences sacrées et profanes. On a de lui : I. *Convivium quadragesimale*, Naples, 1572, in-8°. II. *Discorsi de' significati delle vesti, atti, gesti ed altre cerimonie della messa*, Naples, 1572, in-8°; *ibid.*, 1576, in-12; Mantoue, 1578, in-12.—**QUARESIMA**, en latin **QUARRESMINUS (François)**, né à Lodi, dans le Milanais, entra dans l'ordre des cordeliers, où il fut lecteur de théologie. Employé ensuite dans les missions du Levant, il devint gardien du couvent du Saint-Sépulcre à Jérusalem, commissaire de la Terre-Sainte, et, à son retour, provincial de Milan, et procureur-général de son ordre. Il mourut vers 1630. On a de lui, entre autres écrits : I. *Jerosolymæ afflictæ et humiliatæ deprecatio ad Philippum IV, regem catholicum, ut libertatem ex Turcarum tyrannide assequatur*, Milan, 1631. II. *Elucidatio Terræ Sanctæ historica, theologica et moralis*; Anvers, 1639, 2 vol. in-fol. On trouve des détails intéressants dans cette description de la Terre-Sainte. Z.

QUARLES (FRANCIS), poète anglais, né en 1592 à Steward, en Essex, était fils de James Quarles, qui fut surintendant maritime sous le règne d'Élisabeth, et mourut en 1642. Il fit ses études au collège du Christ (université de Cambridge), à Lincoln's Inn, dans Londres, et fut quelque temps échanson d'Élisabeth, fille de Jacques I^{er}, électrice pa-

latine et reine de Bohême. S'étant rendu ensuite en Irlande, il y fut attaché à l'archevêque Usher en qualité de secrétaire. La rébellion qui éclata en 1641 l'obligea d'aller chercher en Angleterre un abri qui ne fut pas long-temps sûr. La cause triomphante se vengea sur ses propriétés des opinions exprimées dans ses vers. Mais le coup le plus sensible fut le pillage de ses livres et de quelques manuscrits qu'il avait préparés pour l'impression. On présume que ce chagrin hâta sa mort, arrivée en sept. 1644. Francis Quarles occupait l'emploi, maintenant supprimé, de chroniqueur (*chronologer*) de la cité de Londres, et recevait une pension de Charles I^{er}. Il est auteur d'un grand nombre de poèmes où l'on admire un génie vraiment poétique et la richesse de l'imagination, mais auxquels manquent un heureux choix de sujets et parfois la justesse du jugement. Ces poèmes ont eu de leur temps beaucoup de popularité. On y retrouve tout le sentiment religieux dont l'auteur était pénétré; il semblait, a dit un de ses compatriotes, qu'il eût bu les eaux du Jourdain au lieu de celles d'Hélicon. Quelques critiques, notamment Headley et Jackson, ont essayé de nos jours de faire sortir ces ouvrages de l'oubli. I. *Emblèmes*, Londres, 1653, pet. in-8°, avec des gravures de Marshall et de Simpson. On croit que Quarles prit l'idée de ces emblèmes de ceux que Herman Hugo avait publiés peu d'années auparavant. Ce dernier avait été plus mystique, Quarles fut plus étran-

gélisque. Au surplus, tous deux avaient été devancés par Alciat. II. *Festus* (a Feast) pour les vers de terre, histoire de Jonas mise en vers. 1620, in-4°. III. *Pentalogia*, ou *Quintessence de la méditation*. IV. *Hadassa*, ou *l'Histoire d'Esther*, Londres, 1621. V. *Job militant*, avec des méditations religieuses et morales, 1624, in-4°. VI. *Argalus et Parthenia*, poème, 1631, in-4°. VII. *Histoire de Sampson*, 1631, in-4°. VIII. *Anniversaires*, 1634, in-4°. IX. *Enchiridion de méditations religieuses et morales* (en prose), 1634. X. *La Veuve vierge*, comédie, 1649, in-4°. XI. *Divine fancies*, etc., épigrammes, méditations et observations, 1633, in-4°. XII. *Les Oracles du berger*, énoncés en églogues, 1646, in-4°. XIII. *Poèmes religieux*, contenant *Jonas*, *Esther*, *Job*, *Élegies*, etc., 1630, in-8°; réimprimés avec des gravures en 1674. XIV. *Rétractation de Salomon*, réimprimée en 1739. — Francis Quarles avait eue de sa femme dix-huit enfants; un d'eux, John QUARLES, né en Essex en 1624 et élevé à Oxford, porta les armes pour la défense de Charles 1^{er}, et parvint au grade de capitaine. Après les désastres de la cause qu'il servait, il se retira dans Londres, où il fut réduit à vivre de sa plume. Comme son père, il cultivait la poésie. Pleurant les infortunes de ceux qu'il n'avait pu sauver, il célébra la gloire de ses malheureux compagnons d'armes. Ayant voyagé sur le continent, John Quarles revint à Londres, et y mourut de la peste en 1665. On cite de lui : I. *Regals lectum suscipit*, ou le *Lit royal de misère*, contenant un rêve, une élégie sur le martyre de Charles, naguère roi d'Angleterre, d'heureuse mémoire, et une autre sur le très-honoré lord Capel, avec une malédiction contre

les ennemis de la paix, et les adieux de l'auteur à l'Angleterre, etc., Londres, 1649, in-8°, 2^e édit. II. *Fons lacrymarum*, ou la *Fontaine de larmes*, paraphrase des *Lamentations de Jérémie*, avec une élégie sur le valeureux Charles Lucas, 1648, in-8°. III. *Tyrannie des Hollandais à l'égard des Anglais*, 1653, in-8°, récit en prose. IV. Continuation de *l'Histoire d'Argalus et Parthenia*, 1659, in-12. V. *Tarquín bañat*, ou la *Récompense de la coquetterie*, suite à *l'Enlèvement de Lucrece*, de Shakespeare, 1655, in-8°. VI. *Méditations religieuses sur plusieurs sujets*, 1679, in-8°, ouvrage posthume sans doute, comme le suivant. VII. *Le Triomphe de la chasteté*, ou *Combat de Joseph avec lui-même*, 1684, in-8°. L.

QUATREMIÈRE (NICOLAS-ÉTIENNE), célèbre marchand de draps à Paris, exerça comme son père cette profession avec tant de distinction et de probité, qu'il recut, en 1780, du roi Louis XVI, ainsi que son frère puîné, Quatremerre de l'Épine, père de Quatremerre-Disjovay et de Quatremerre de Quincy, des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel, ce qui était alors une faveur d'autant plus rare pour des commerçants, que son fils aîné (Marc-Étienne) fut autorisé à continuer le même commerce sans déroger. Il le continua en effet avec non moins de distinction que ses ancêtres. En 1789 ce dernier fut nommé l'un des premiers officiers municipaux de la capitale. Après avoir rempli honorablement ces fonctions pendant deux ans, dans les circonstances les plus difficiles, il donna sa démission; mais plus tard il fut dénoncé pour les notes qui lui faisaient le plus d'honneur, c'est-à-dire pour des avertissements abondants qu'on le soupçonna d'être plus riche qu'il ne

l'était réellement, ce qui était un grand tort à cette époque et ce qui lui attira toute la haine des Jacobins. Incarcéré vers la fin de 1793, il fut traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort, comme convaincu de complicité avec des fournisseurs infidèles et pour avoir cherché à *humilier le peuple par ses bienfaits*. Il fut exécuté le 21 janvier 1794, premier anniversaire du supplice de Louis XVI, que l'on célébrait en ce moment-là même, place de la Révolution, où la Convention nationale *en masse était confondue*, sur la motion de Billaud-Varenne, avec ses frères les Jacobins, qui chantaient un hymne patriotique, au pied de la statue de la Liberté, près de l'échafaud où Quatremère périssait. Tous ses biens furent confisqués, et ce ne fut qu'après la chute de Robespierre, et à la suite d'une démarche honorable faite à la Convention par la section des Marchés tout entière, que sa famille obtint la restitution d'une faible partie. Marc-Étienne Quatremère joignait à toutes les vertus chrétiennes une instruction aussi solide que variée. Il avait beaucoup écrit, principalement sur les matières religieuses. Tous ses papiers ayant été brûlés à l'Hôtel-de-Ville, par les Jacobins, son fils, aujourd'hui membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n'a pu en recueillir que des fragments informes.

M—D J.

QUATREMÈRE (ANNE-CHARLOTTE BOURJOT), femme de *Nicolas-Étienne* et mère de *Marc-Étienne* dont les articles précédent, naquit à Paris, en 1732, d'une famille distinguée dans le commerce, et fut l'aînée de sept filles et deux fils, qui eurent pour précepteur l'abbé Racine. Anne-Charlotte se fit remarquer dès l'enfance par son esprit, ses vertus et les

bons exemples qu'elle donnait à ses compagnes. S'étant livrée avec trop d'ardeur aux privations du carême, elle mit en péril sa santé naturellement faible. On la maria néanmoins à l'âge de 18 ans. D'une humeur très-égale et d'un caractère doux et stable, il lui fut aisé de remplir tous ses devoirs d'épouse et de mère, sans négliger ses exercices de piété. Sans que toujours souffrante, accablée par de fréquentes grossesses, car elle eut dix enfants, on la voyait monter chaque jour et en tous temps par d'étroits escaliers, même par des échelles, à des sixièmes étages, pour visiter des indigents, soigner des malades, convertir des protestants ou des juifs, en effet, sa charité s'étendait aux pauvres de tous les âges, de toutes les sectes. Comme elle allait rarement dans le monde, qu'elle s'occupait peu de sa toilette et faisait tourner ses privations volontaires au profit des malheureux, elle visitait souvent les hospices et les prisons; mais ayant été avertie des dangers qu'elle courait ainsi, surtout pendant ses grossesses, elle y renonça. Alors, pour suppléer à sa présence, elle y envoyait jusqu'à 3 ou 400 chemises par an; et elle n'en avait que quatre pour son usage, avec trois ou quatre robes. Elle avait vendu ses ajustements, ses dentelles et la plus grande partie de ses bijoux. En 1767, elle fut agréée à la compagnie des dames de charité de sa paroisse; deux ans après, elle y fut trésorière des pauvres, et elle s'acquitta de ces pénibles fonctions avec tant de zèle qu'on la réélut tous les trois ans jusqu'à la fin de sa vie. Quel que fût son état valétudinaire, elle assistait tous les huit jours aux séances. Comme elle laissait entrer chez elle tous les malheureux que ses souffrances l'empê-

chaient de visiter, elle les recevait dans son salon, les faisait assoir sur ses fauteuils, et partageait même avec eux son dîner. Son vestibule, son escalier ne désamplassaient pas, et l'on y déposait souvent des enfants trouvés. Il lui venait des pauvres de tous les quartiers, même de la province. L'incendie de l'Hôtel-Dieu en 1772, l'hiver rigoureux et la disette de 1789, firent surtout éclater le zèle de M^{me} Quatremère. Elle augmenta ses distributions. Tant d'actes de bienfaisance et de charité lui avaient acquis un grand crédit chez les personnages les plus importants, tels que l'archevêque de Beaumont, le duc de Duras, le lieutenant de police Lenoir, le lieutenant civil Angram d'Alleray, en présence duquel elle réconcilia si heureusement une mère et son fils, les ministres Turgot et Necker, la princesse de Chimay, etc. Elle usait de son crédit pour entrer dans les prisons, où elle procurait la liberté aux détenus pour de petites dettes qu'elle payait souvent. Ce fut à sa recommandation que l'archevêque de Paris, levant l'interdit dont il avait frappé le P. Géry, abbé de Sainte-Genève, l'autorisa à prêcher pour la cérémonie du baptême d'un juif, qu'elle fit élever dans une pension par elle fondée aux Vertus, près de Paris. Elle accueillit un père et sa fille protestants, qui s'étaient brouillés avec leur famille, parce qu'ils voulaient se faire catholiques, et il en fut de même de deux jeunes orphelines dont elle dota et maria l'aînée. Pour ramener des filles débauchées à la vertu, elle en prenait dans sa maison, où elles étaient vêtues et nourries jusqu'à ce qu'elle leur eût obtenu des places, ou qu'elle eût payé leur entrée, leur lit et leur trousseau au Bon-Pasteur ou aux Filles Repenties du Sau-

veur. La réputation de M^{me} Quatremère avait pénétré dans plusieurs provinces de France, d'où on lui envoyait des fonds dont elle pouvait disposer. Mais tant de fatigues et de privations, surtout le vendredi saint, où elle ne rentrait qu'à 9 ou 10 heures du soir, harassée, exténuée, achevèrent de ruiner sa santé. Elle mourut à Paris le 16 mars 1790. Une foule immense assista à ses funérailles. On disait que c'était moins une cérémonie funèbre qu'une translation de reliques. Suivant ses intentions, 400 pains de quatre livres furent distribués ce jour-là. Parmi ses nombreux legs, elle en laissa un de 2,000 francs pour les pauvres de la paroisse. Sa reconnaissance de ce bienfait, les dames de charité firent célébrer, en l'honneur de leur sainte trésorière, un service auquel assistèrent des personnages de toutes les conditions. Le vieux maréchal de Mouchy dit en sortant qu'il y était venu invoquer la défunte et non pas prier pour elle. Louis XVI témoigna au curé ses regrets sur la mort de cette vertueuse femme. La reine qui, à chacune de ses couches, lui avait envoyé 600 francs, n'en parlait qu'avec les plus touchants éloges. Le duc de Penthièvre, qui était alors dans ses terres, écrivit à son mari une lettre de condoléance. Sa *Vie*, imprimée en 1791, in-12, sans nom d'auteur, est de dom Labat, bénédictin, et ne figure point dans les *Dictionnaires* des anonymes de Barbier ni de Demanne. A-7.

(QUATREMÈRE-Roissy) (JEAN-NICOLAS), frère de Marc-Étienne (voy. ci-dessus), naquit à Paris le 3 juillet 1754, fut reçu conseiller au Châtelet en 1782, et eut le malheur, en 1790, d'être rapporteur dans l'affaire de Besenval, et surtout dans celle de Fagnas (voyez ces noms, II, p. 282,

et XIV, 221), où il manqua de l'énergie qu'il eût fallu pour résister aux clameurs de la populace qui demandait du sang. Quatremère-Roissy qui, au fond, était un homme de bien, a passé sa vie à déplorer cette cruelle nécessité où il s'était trouvé. Il dut peut-être à ce sacrifice fait à la révolution, de n'avoir pas été emprisonné sous le régime de la terreur; mais il fut expulsé de Paris, comme noble, se retira à Ruel et ne reentra dans la capitale qu'après le 9 thermidor. S'étant alors fait remarquer dans le parti de la réaction, il fut en 1795, à l'époque du 13 vendémiaire, secrétaire de la section de la Fontaine de Grenelle. Il ne s'occupa plus ensuite que de littérature, et concourut à la rédaction de cette *Biographie universelle*, à laquelle il a fourni plusieurs articles, notamment celui de *Brutus*, mutilé ridiculement par la censure impériale, qui ne voulait pas que l'on montrât au public un empereur assassiné. Quatremère-Roissy mourut à Paris en 1834. On a de lui : I. *Recherches sur la vie et les écrits d'Homère*, trad. de l'anglais de Th. Blackwell (voy. ce nom, IV, 547), Paris, 1799, in-8°. II. *Londres pittoresques*, 1819, in-18. III. *Adélaïde*, fiction morale, 1820, in-18. IV. *Les deux solitaires*, conte moral, 1821, in-18. V. *L'ermite écossais*, conte, 1821, in-18. VI. *Henriette et Julie*, conte, 1822. VII. *Édouard de Belval et Sophie*, conte, 1823, in-18. VIII. *Madame de La Vallière, duchesse et carmélite*, 1823, in-18. IX. *Vie de Ninon de Lençlos et de Madame Cornuel*, 1824, in-18. X. *Les malheurs d'Henriette*, roman, 1824, in-18. XI. *Histoire d'Agnes Sorel et de la duchesse de Châteauroux*, 1825, in-18. XII. *Marie-Thérèse d'Autriche*, et *Marie-Thérèse de France*, 1825, in-18. XIII.

Règne de Louis XIV, 1826, in-8°. XIV. *Jeanne d'Arc*, 1827, in-8°. XV. *Tablettes poétiques*, ou *Série de vers latins, sous chacun desquels est une traduction neuve en vers français*, 1829, 1831, in-8°. M—D j.

QUATREMÈRE-Disjonval (DENIS-BERNARD), savant aussi bizarre que politique extravagant, avait cependant l'honneur d'appartenir à des parents non moins distingués par leur savoir que par la sagesse de leurs principes et la régularité de leurs mœurs. Né à Paris le 4 août 1754, frère aîné de l'illustre académicien Quatremère de Quincy, il fut élevé de la manière la plus brillante au milieu de cette opulente famille. Ses études, dirigées vers les sciences physiques, obtinrent d'abord un très-grand succès, et dès l'âge de vingt-deux ans il partagea le prix proposé par l'Académie sur l'analyse chimique de l'indigo et l'examen des phénomènes que présente cette fécule dans les arts. Profitant ensuite de ce triomphe, il lut au sein de cette assemblée une analyse du pastel et un examen du rôle que joue dans les cuves d'indigo cette substance végétale, que l'on est obligé de lui adjoindre pour teindre les étoffes de laine. Ce mémoire, ainsi qu'un autre, couronné en 1780 par l'Académie de Rouen, sous le titre d'*Analyse des terres calcaires*, ajouta beaucoup à sa réputation. Ce fut dans le même temps que, s'efforçant de produire du nitre et du sel marin de magnésie, constamment cristallisé, il découvrit les *sels triples*, ce qui le fit admettre à l'Académie des sciences, malgré l'opposition de la classe de chimie, qui avait peu de foi en ses découvertes. Voulant faire taire les réclamations, il se présenta au concours ouvert par la classe de botanique sur cette question : *Essai*

ner les caractères qui distinguent les cotons des diverses parties du monde, ainsi que les différences qui en résultent pour leur emploi dans les arts, et joignit à son mémoire (imprimé à Paris, 1784, in-4°), un modèle en cuivre, par le moyen duquel tout le monde peut filer. Cette machine est restée déposée au Conservatoire des arts et métiers, où personne n'est tenté d'en faire usage. Quatremère-Disjonval essaya encore dans ce temps-là de perfectionner la filature des laines par l'invention de divers outils, et aussi par l'éducation des troupeaux, leur séjour en plein air, et surtout le croisement des races. Ayant fait alors de grandes et nombreuses opérations de commerce sur les laines et la fabrication des draps, comme associé dans la manufacture de son père à Sedan, il obtint du gouvernement le privilège, pour son compte, d'une manufacture royale à Château-Duparc dans le Berri; mais il y dépensa des sommes si considérables, qu'il ne put y suffire et fut contraint de se mettre en faillite (1786). Poursuivi par ses créanciers, il se réfugia en Espagne, puis en Hollande, où il se jeta avec l'effervescence de son caractère dans la révolution qui venait d'y éclater. Enveloppé presque aussitôt dans la défaite du parti démocratique, il tomba aux mains des troupes prussiennes et fut emprisonné à Utrecht, où il resta sept ans dans un cachot. C'est là que, livré à toute l'exaltation de ses idées révolutionnaires, il fut atteint d'aliénation mentale. Il était un peu remis de cette funeste maladie, lorsque les Français envahirent la Hollande en 1795. Cet événement lui rendit la liberté et le transporta de joie. Il entra aussitôt dans la carrière des armes, et fut successivement officier de cavalerie et du génie mili-

taire. On voit qu'il n'avait pas une médiocre idée de ses talents et de son influence, dans une épître dédicatoire adressée aux représentants du peuple à l'armée du Nord, dans laquelle il s'exprime en ces termes : « C'est vous qui avez eu les premiers la gloire de planter l'étendard de la liberté sur les rives de la mer Baltique : c'est moi qui ai eu le mérite de vous en frayer huit années auparavant la route. » Comme autrefois Pelisson, dans une position analogue, Quatremère avait adouci la rigueur de sa captivité en se livrant à l'étude et à des observations sur différents sujets. Il a, depuis, consigné celles qu'il fit sur les araignées, dans un petit ouvrage, où, à travers quelques paradoxes et un style bizarre, on trouve des idées piquantes et de véritables découvertes, entre autres celle des araignées comparées à l'hygromètre. Elle a été le sujet d'une lettre adressée au *Journal de Paris*, par Mercier, qui donne les plus grands éloges à son auteur, auquel il ne tint pas qu'on ne crût que c'était aux prédictions de ses araignées qu'on devait la conquête de la Hollande. Profitant bientôt de la liberté qu'il avait recouvrée, il rentra en France, et dès le 18 avril 1796 il se trouvait au Havre lorsque l'amiral Sidney-Smith tomba au pouvoir des Français (voy. SIDNEY-SMITH, au Sup.), et il prétendit avoir eu beaucoup de part à cet événement. Revenu à Paris dès l'année suivante, il se jeta avec une nouvelle ardeur dans le mouvement révolutionnaire. En 1799, il était un des orateurs du club du Manège, et il y dénonça Talleyrand, Noël et Schimmelpenninck, qu'il accusa de vouloir rétablir le stathoudérat. Cette dénonciation n'eut point de suite ;

mais étant retourné en Hollande et s'étant mis à fronder les opérations du gouvernement, il fut arrêté et conduit par la gendarmerie en France, où le parti démocratique alors dominant le mit en liberté et lui fit donner un emploi. Il était adjudant-commandant à l'armée de réserve lors du passage des Alpes sous Bonaparte, qui le jugea au premier aspect et n'eut jamais la moindre confiance en cet *idéologue*, comme il l'appelait. Le consul aurait même pu alors le désigner avec plus de sévérité, car on ne peut pas douter qu'il ne fût encore une fois atteint de démence. On en voit la preuve dans une correspondance qu'il eut avec Berthier, ministre de la guerre, et dans un procès-verbal où il prétendit établir sérieusement que le passage du Saint-Gothard avait été pronostiqué par ses araignées. Il tenta ensuite le passage du Simplon en qualité de chef d'état-major d'une division organisée à cet effet, et l'on peut dire que le succès qu'il y obtint fut le prélude de la route exécutée depuis, et dont le plan fut dès lors envoyé au ministère. La lettre de Quatre-mère-Disjonval au préfet du Léman sur l'encaissement du Rhône, date de la même époque, ainsi que sa voiture hydraulique contre les incendies, et aussi une grue propre à arracher et à enlever les arbres. Ces différentes inventions ne sont pas dépourvues d'utilité, et elles ont donné lieu à de bonnes découvertes. Nous n'en dirons pas autant des idées de Quatre-mère sur le besoin d'eau, auquel il attribue toutes les inventions de l'esprit humain, notamment l'architecture, sur les langues qui, d'après lui, ne furent d'abord qu'une imitation du son des instruments à l'aide desquels on se procure de l'eau et du

cri des animaux, enfin sur les signes de la musique, de l'alphabet, de l'arithmétique, qui ne sont que les linéaments des machines putéales. Il prétend que l'application de ces signes fut d'abord tout hiéroglyphique. C'est la langue grecque qu'il regarde comme la plus ancienne et la plus hiéroglyphique de toutes. Admis à faire des expositions de son système au collège des Irlandais-Unis il y réunit bientôt un grand nombre d'auditeurs par ses bizarreries et la hardiesse de ses opinions politiques, qu'il ne manquait jamais de mêler à ses leçons. La police en fut informée, et il lui fut signifié de les continuer. Alors il alla remplir en Hollande l'emploi d'inspecteur des corderies de la maine, et il y mit en pratique le nouveau rouissage de Bralle. Revenu en France, il alla établir à Saint-Denis une école d'enseignement mutuel, auquel il ne manqua pas de joindre ses théories politiques, ce qui le fit encore arrêter. Après une détention de quelques mois, il fut mis en surveillance à quarante lieues de Paris, et c'est dans cette position qu'il resta jusqu'à la Restauration de 1814. A cette époque il parcourut les départements méridionaux et se rendit successivement de Marseille à Bordeaux sans que l'on sût dans quel but. Il mourut dans cette dernière ville en 1830. Quatre-mère-Disjonval a publié : I. *Analyse et examen chimique de l'indigo*, pièce couronnée par l'Académie des sciences, 1777, in-8° et in-4°; traduite en allemand, Weimar, 1778, in-8°; en danois, par Vilborg, Copenhague, 1778. II. *Théorie des couleurs et de la vision*; traduite de l'anglais de G. Palmer, Paris, 1777, in-8°. III. *Recherches expérimentales sur la cause des changements des couleurs dans les corps opaques, et naturellement colo-*

rés; traduites de l'anglais de Hussey-Delaval, 1778, in-8°. IV. *Collection de mémoires chimiques et physiques*, dont plusieurs ont été couronnés par l'Académie des sciences, Paris, 1784, in-4°; traduite en allemand, Leipzig, 1785. C'est par erreur que Ersch attribue ces ouvrages à un autre. V. *Nouveau calendrier aranéologique, dans lequel les phases lunaires sont rectifiées et disposées conformément aux véritables rapports de la lune avec les vicissitudes atmosphériques, les crises des maladies et le travail ou le repos des araignées*, La Haye, 1795, in-8°; Liège, 1799, in-16. VI. *Sur la découverte du rapport constant entre l'apparition et la disparition, le travail ou le non-travail, le plus ou le moins d'étendue des toiles ou des fils d'attache des araignées*, etc. (avec la traduction en hollandais, par Boddaert), La Haye, 1795, in-8°; ouvrage refondu et réimprimé sous le titre de *l'Aranéologie*, Paris, 1797, in-8°. VII. *Lettre au général Berthier sur le passage du Simplon*, 1800, in-4°. VIII. *Lettre au cit. d'Eymar, préfet du Léman, sur l'encassement du Rhône et l'exploitation de quelques espèces particulières de bois, depuis le mont Simplon jusqu'au lac de Genève*, Genève, 1801, in-8°. IX. *L'Objet primitif (l'eau) substitué au monde primitif de Court de Gebelin et à l'Origine des cultes de Dupuis*, Paris, sans date, in-8°. C'est l'introduction d'un ouvrage qui n'a pas paru. X. *Cours d'idéologie démontrée, servant d'introduction à l'étude des trois langues orientales*. C'est le programme du cours que Quatremère commença en 1803 au collège des Irlandais-Unis, mais qu'il ne put achever, comme nous l'avons dit. XI. *Nouvelles observations et attestations sur la*

transcendance du bois de mélèze dans les constructions, tant de mer que de terre, Dordrecht, 1803, in-8°, avec la traduction en hollandais, par Marron (voy. ce nom, LXXIII, 204). XII. *Manuel sur les moyens de calmer la soif et de prévenir la fièvre*, Châlons-sur-Marne, 1808, in-8°. Outre les traductions de l'anglais que nous avons citées, Quatremère-Disjonval a traduit du hollandais les écrits suivants de Camper (voy. ce nom, VI, 640): 1° *Dissertation physique sur les différences réelles que présentent les traits du visage chez les hommes de différents pays et de différents âges*, Utrecht (Paris), 1791, in-4°, avec 10 pl. 2° *Proposition d'une nouvelle méthode pour dessiner toutes sortes de têtes humaines*, ibid., 1791, in-4°, fig. 3° *Discours sur le beau physique*, ibid., 1792, in-4°, fig. 4° *Discours sur le moyen de représenter d'une manière sûre les diverses passions qui se manifestent sur le visage*, etc., ibid., 1792, in-4°. — Quatremère-Disjonval avait un fils qui, étant entré dans la carrière des armes, était devenu chef de bataillon. Il est mort à Paris vers 1840.

M—D j.

QUATRESOUX DE PARCELAINÉ.
Voy. PARCELAINÉ, LXXVI, 290.

QUELEN (HYACINTHE-LOUIS, comte de), archevêque de Paris, naquit le 8 oct. 1778, à Paris, d'une illustre famille de Bretagne alliée aux Quintin, aux Kergolay et aux Clisson. Sa vie se divise en deux époques bien distinctes. Dans la première, qui répond aux jours calmes de la Restauration, il se fit remarquer par l'aménité de ses mœurs, par l'élégance de ses manières, par une piété douce et affectueuse, par l'éclat qu'il répandait sur les cérémonies religieuses et par un zèle assidu à tous les devoirs de son état. Plus grand encore depuis les

terribles épreuves auxquelles le soumit la révolution de 1830, il retraça, dans la seconde époque, au sein de sa pauvreté glorieuse, les merveilles d'une charité qui rappelait celle de saint Vincent de Paul, et une mort pure et sainte, qui désarma jusqu'à la haine et la prévention, couronna dignement les travaux et les vertus de son épiscopat. Il fit ses premières études dans la célèbre maison de Navarre, et de bonne heure un attrait irrésistible l'entraîna vers le ministère ecclésiastique. C'est au moment où la foudre grondait sur le trône et sur l'autel que le jeune de Quelen demanda à ses parents et en obtint d'être tonsuré : noble et généreuse résolution qui allait si bien à ses sentiments de Breton et de chrétien ! Il se retira pendant le règne de la terreur à Versailles, où l'abbé de Sambucy, aujourd'hui chanoine de Paris, lui fit continuer ses études qui embrassèrent les humanités, la rhétorique, la philosophie et l'Écriture sainte. Bientôt l'horizon devint plus serein ; et l'abbé Émery réunit quelques jeunes gens dont la vocation courageuse n'était point ébranlée par les orages précédents, se hâtant de remplir ainsi les vides effrayants du sanctuaire. Dépositaire des saines traditions et des doctrines de l'Église de France, nul n'était plus propre que lui à cette œuvre de réparation, et sous sa main ferme et habile le séminaire de Saint-Sulpice reprit son ancien éclat. Ce fut un bonheur pour l'abbé de Quelen de pouvoir se préparer au sacerdoce sous la conduite de ce vénérable ecclésiastique dont Napoléon a fait à M. Molé ce bel éloge. « Voilà, lui dit-il un jour, la première fois que je rencontre un homme doué d'un véritable pouvoir sur les hommes, et auquel je ne demande aucun compte

« de l'usage qu'il en fera. Loin de là, je voudrais qu'il me fût possible de lui confier toute notre jeunesse : je mourrais plus rassuré sur l'avenir. » Napoléon n'éprouvait pas pour l'influence du clergé la même terreur que nos hommes d'état actuels. — Parmi les ecclésiastiques qui s'étaient associés aux travaux de l'abbé Émery, le jeune de Quelen fit choix d'un directeur, depuis supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, l'abbé Duclaux, vers lequel l'attirait une heureuse conformité de goûts et de sentiments. L'élève ne se lassait point d'admirer l'aimable simplicité et l'inaltérable douceur du pieux sulpicien ; de son côté, le maître avait voué un tendre attachement à celui qui venait se placer sous sa discipline, et qui déjà faisait pressentir l'heureux mélange de force et de grâce qu'il devait déployer plus tard dans des moments difficiles ou dans des temps plus prospères. Ordonné prêtre le 14 mars 1807 par l'évêque de Saint-Brieuc, Caffarelli, il fit quelques mois après un voyage à Paris, où son directeur lui dit ces paroles qui restèrent profondément gravées dans sa mémoire : « Vous voilà prêtre, faites-vous une bonne réputation, et comme l'agrément du style et les soins du discours y contribuent, ne les négligez point ; c'est à ce prix que vous pourrez utilement travailler dans le saint ministère. » Déjà l'abbé de Quelen, en s'exerçant aux modestes fonctions de catéchiste de la paroisse de Saint-Sulpice, avait acquis une grande facilité de parler et d'écrire avec autant de goût que d'élégance et d'onction. Le cardinal Fesch désirait s'entourer de quelques jeunes ecclésiastiques de talent et de piété, et il avait chargé l'abbé Émery de faire ce choix. M. de Quelen fut le

premier porté sur la liste. Le cardinal, charmé du bon air, de la physiologie douce, du langage modeste du jeune prêtre de Saint-Briec, l'interrogea sur ses premières études, sur son pays et sur les commencements de sa carrière. « Éminence, répondit l'abbé de Quelen, je suis né à Paris, mais d'origine bretonne. J'ai fait mes premières classes au collège de Navarre. Mes parents ne tardèrent pas à m'en retirer ; la révolution les ayant forcés de quitter Paris, je les suivis dans leur retraite. Là, je continuai à étudier et à prier. — Sainte disposition au ministère évangélique, répliqua le cardinal ; j'aime les hommes qui étudient et qui prient ; ce sont ceux-là que je cherche, Dieu a des vues sur eux ; en attendant, venez chez moi ; nous prierons et étudierons ensemble ; » et il lui confia le soin de former sa maison. L'abbé de Quelen, sans être revêtu d'aucun titre particulier, fut chargé d'une partie de sa correspondance et de la distribution de ses aumônes. Il fut surtout utile aux pauvres et aux malheureux de son pays, lorsque le cardinal Fesch alla présider le collège électoral de Rennes pour le choix des candidats au sénat conservateur. Plus d'une fois il lui donna d'utiles conseils, principalement à l'époque du concile de 1811 ; et lorsque Napoléon, irrité de la résistance de son oncle, l'eut renvoyé à Lyon, l'abbé de Quelen ne voulut pas l'abandonner. Toute sa vie il fut reconnaissant du tendre intérêt que lui avait témoigné le cardinal. On le vit même, en 1825, dans un voyage qu'il fit à Rome, nonobstant les représentations d'une politique pusillanime, visiter son ancien protecteur et le remercier de ses bienfaits. Il refusa, en 1812, d'être cha-

pelain de la mère de l'empereur, place que lui avait proposée l'abbé de Pradt. Retiré à Paris, auprès de sa tante, madame Hocquart, femme d'une éminente piété et tout adonnée aux bonnes œuvres, l'abbé de Quelen passa les derniers jours de l'empire dans la retraite, où il se livra avec ardeur à la lecture des saints Pères, des écrivains religieux du grand siècle, et d'où il n'aimait à sortir que pour aller présider les modestes fêtes des catéchismes de Saint-Sulpice, ou pour porter ses pieuses instructions dans les communautés et les pensionnats. Doué d'un talent particulier pour la direction des consciences, par les accents touchants de son âme religieuse et sensible, par sa connaissance profonde du cœur humain, plus d'une fois il fit couler les larmes du repentir et descendre la sérénité dans des cœurs flétris ou désolés. Suivant ce que rapporte M. Henrion, auteur de sa Vie, l'abbé de Quelen aurait eu un entretien avec Napoléon au sujet de ses démêlés avec le pape. Dans le feu de son courroux, le fier conquérant déclare au jeune ecclésiastique ses projets de schisme. C'est la double autocratie de Saint-Petersbourg qu'il veut introniser à Paris ; il parle de Charlemagne, de Louis XIV, dont il prétend imiter la politique. « Eh bien ! reprend avec une généreuse fermeté l'abbé de Quelen, si leur politique est la vôtre, elle doit s'appuyer sur le Saint-Siège. Charlemagne ne fut si grand que parce qu'il donna pour base à son pouvoir le respect de la religion. Se séparer de son chef, ce serait vous isoler de presque tous les Français. Vos prédécesseurs sur le trône s'honoraient d'être les fils aînés de l'Église ; pour les imiter et pour affermir votre pouvoir, il faut vous rapprocher du

« pape. » Ce trait a été rapporté en 1824 par l'archevêque de Paris lui-même à un de ses amis, et c'est de la bouche de cet ami que l'historien de sa vie l'a recueilli. Quand l'invasion de 1814 ramena sous les murs de Paris nos armées si long-temps victorieuses, l'abbé de Quelen, quoique malade, court dans les hôpitaux offrir les secours et les consolations de son ministère aux mourants et aux blessés. Cependant le typhus se déclare et cause d'effrayants ravages. Rien ne peut lui faire abandonner son poste d'honneur, et, selon la belle expression de M. Molé dans son discours de réception à l'Académie française, « il fait
 • parmi les victimes du typhus, l'ap-
 • prentissage des vertus dont la Pro-
 • vidence lui réservait de donner les
 • plus sublimes exemples dans les
 • jours affreux du choléra. » — Bientôt les Bourbons remontent sur le trône aux applaudissements de la France, remplie de joie et de bonheur par un événement si inattendu. L'abbé de Quelen partagea l'allégresse publique, et il put espérer que les plaies de l'Église allaient se fermer sous le règne de la légitimité et des lois. Au mois de juin 1814, il prononça l'oraison funèbre de Louis XVI dans l'église de Saint-Sulpice. Un an plus tard, le 9 février 1815, il la redisait encore à Sainte-Élisabeth, à l'occasion d'un service funèbre que l'ordre de Malte fit célébrer pour l'infortuné monarque. Il parlait devant la fille de la royale victime, qui jugea le discours digne de ses douleurs. M. Frayssinous, qui avait voulu entendre l'orateur, aurait désiré plus d'éclat et d'élévation, quelques coups de pinceau plus fiers, et il disait en sortant que c'était un très-bon discours dans le genre tempéré. Au commencement de la Restauration, l'abbé de Quelen fut

mis en rapport avec le grand-aumônier de France, Talleyrand-Périgord, par M. de Girac, ancien évêque de Rennes, et par madame de Lézeau, supérieure des maisons royales qui dépendaient de la grande-aumônerie. Le cardinal de Périgord avait été chargé par Louis XVIII de la direction des affaires ecclésiastiques. Un des derniers modèles de cette politesse exquise et de cette douce majesté qui distinguaient l'ancien clergé, ce prélat attachait un grand prix à ces formes aimables qui, réunies à de solides vertus, exercent toujours une heureuse influence. Il les remarqua bien vite en l'abbé de Quelen; il le nomma vicaire général de la grande-aumônerie, et lors des discussions du concordat de 1817, il eut à se féliciter du choix d'un tel coopérateur. Désigné pour prêcher à la cour l'Avent de cette même année, M. de Quelen ne put remplir cette station, parce qu'il avait été nommé dans l'inter valle suffragant de Paris et évêque *in partibus* de Samosate. Il se fit remplacer dans la chapelle royale par M. Frayssinous, qui y obtint d'unanimes suffrages. Il fut sacré dans l'ancienne église des Carmes de la rue de Vaugirard, le 28 oct. 1817, par M. Cortois de Pressigny, archevêque de Besançon. On se flattait alors que l'exécution du concordat n'éprouverait aucune difficulté. Déjà les archevêques nommés avaient reçu le *pallium* du souverain Pontife; à l'ouverture des chambres, le roi avait annoncé la conclusion du traité avec le Saint-Siège, les deux chambres avaient accueilli favorablement la communication qu'avait faite la couronne. Mais aussitôt parurent contre le concordat une foule de brochures et de pamphlets; des cris d'alarme se firent entendre, selon l'ex-

pression de M. Frayssinous, comme à l'aspect d'un ennemi qui viendrait envahir nos provinces, et le ministère qui avec un peu de fermeté eut fait taire toutes ces clameurs, recula devant ce simulacre d'opinion publique. Pendant cet intervalle, le zèle et les talents de l'évêque de Samosate trouvèrent plusieurs occasions de s'exercer. On le vit, tour à tour, assister à des réunions d'évêques, rédiger des actes et des mémoires sur les affaires ecclésiastiques du temps, prêcher dans des assemblées de charité, s'acquitter de tous les devoirs d'administrateur et de gouverneur général des Quinze-Vingts, présider aux cérémonies religieuses qui l'appelaient dans plusieurs églises. Enfin le veuvage de l'église de Paris, privée depuis dix ans de premier pasteur, cessa en 1819, et le cardinal de Périgord prit possession du siège archiepiscopal. Le 24 septembre, Louis XVIII agréa pour la coadjutorerie de Paris, avec future succession, l'évêque de Samosate, qui fut en même temps institué par le pape archevêque de Trajanople, et il lui dit en riant : « J'es-
 « père bien, monsieur le coadjuteur,
 « que vous n'imiterez pas votre pré-
 « décesseur, le cardinal de Retz. —
 « Au moins, sire, je vous promets de
 « ne jamais changer de bréviaire. »
 Réponse qui plut beaucoup au roi. Ce fut M. de Quelen qui engagea le cardinal de Périgord à appeler dans son conseil les ecclésiastiques les plus distingués du clergé de Paris, MM. Frayssinous, Duclaux, Desjardins, Borderies. Il fut aussi l'auteur du beau mandement d'installation du cardinal, où la religion parlait un langage si noble, si modéré et si affectueux. Quelques mois après, il eut à gémir sur la mort déplorable d'un prince français. Le 13 février

1820, le duc de Berri tombait sous le poignard d'un assassin, et le coadjuteur fut choisi pour payer un tribut de regrets à la royale victime. On avait pensé d'abord que plusieurs oraisons funèbres seraient prononcées, et on désignait l'évêque de Troyes, M. de Boulogne, pour Saint-Denis; l'abbé de Lamennais pour le Temple; M. Frayssinous pour Saint-Roch; M. de Quelen pour Notre-Dame, quand Louis XVIII régla, d'après l'avis de M. de Cazes, qu'il n'y aurait qu'une seule oraison funèbre, et que M. de Quelen la prononcerait à Saint-Denis, le 14 mars. Cette oraison, qui subit une censure de la part du ministère, ne répondit pas, il faut le dire, à l'attente du public. Elle était cependant écrite avec beaucoup de mesure et d'élégance, empreinte d'une sensibilité religieuse et touchante; mais il semble que des accents d'une plus fière énergie devaient retentir sur la tombe du prince, et que cette mort d'un héroïsme chrétien révélait de plus hautes et de plus sévères leçons. A la veille de devenir titulaire du siège de Paris, M. de Quelen s'honora par l'offre d'un sublime dévouement qui, certes, était dans son cœur, et qu'aucun de ceux qui l'ont connu n'osera révoquer en doute. Napoléon avait demandé, en 1820, au gouvernement français un prêtre qui l'aidât à mourir. Le ministre du roi confia son embarras à M. de Quelen, qui lui répond : « J'irai, moi, « je m'offre volontiers pour gagner « cette âme à Jésus-Christ. » Le ministre admira cette généreuse résolution; mais il n'eut garde de priver le diocèse de Paris d'un prélat dont les talents et les services étaient impérieusement réclamés par le grand âge et les infirmités du cardinal de Périgord. Celui-ci en effet parut à

peine sur son nouveau siège; il mourut le 20 octobre 1821, et M. de Quelen annonça à ses diocésains la perte qu'ils venaient de faire par un mandement, où il louait son prédécesseur avec effusion et sans restriction. Les diverses classes de la société le virent avec plaisir monter sur le siège éminent de la capitale; quelques vieux royalistes seulement se plainquirent qu'il ne fût pas assez noble, et qu'il eût accepté des emplois dans la maison du cardinal Fesch; oubliant sans doute qu'il ne fallait ni avoir été absent du royaume ni avoir été tenu à l'écart pour bien connaître la situation de la religion et de l'Église en France, et pour appliquer aux maux les remèdes convenables. Le premier soin du nouvel archevêque fut de commencer la visite générale de son diocèse que son prédécesseur avait annoncée par un mandement du 9 octobre 1821, jour anniversaire de sa prise de possession. Les instructions et les cérémonies religieuses, dirigées par les missionnaires de France, opérèrent d'heureux résultats, mais en même temps des tentatives coupables eurent lieu pour empêcher le bien, et on se souvient encore des scènes scandaleuses dont l'église des Petits-Pères fut le théâtre. L'archevêque de Paris ne fléchit point devant l'orage; l'autorité elle-même ne céda pas, cette fois du moins, aux exigences d'une foule ameutée; des mesures sévères furent prises, et les exercices religieux purent être continués au milieu d'une affluence désormais paisible et recueillie. — M. Frayssinous avait rappelé avec beaucoup de délicatesse, dans son oraison funèbre du cardinal de Périgord, le désir que ce prélat avait manifesté plusieurs fois de voir consacrée au culte de sainte Geneviève l'église fondée par

Louis XV en son honneur. Louis XVIII réalisa le vœu du pieux cardinal, et M. de Quelen fit l'ouverture l'église. A cette époque il publia une nouvelle édition du bréviaire de Paris avec des modifications et des additions qui avaient été arrêtées, sous son prédécesseur, par le conseil de l'archevêché et par le chapitre, et en l'adressant à son clergé, il lui dit avec vérité que ce n'était point un présent qu'il lui offrait, « mais plutôt un héritage que le meilleur des pères « l'avait chargé de lui transmettre. » Le 31 octobre 1822, une ordonnance royale le nomma membre de la chambre des pairs. Les intérêts de la religion et de la charité trouvèrent toujours en lui un défenseur zélé. Il fixa l'attention publique surtout en deux occasions principales, la première fois quand il parla sur la loi dite du *sacrilège*, dont on a voulu faire un grief à la Restauration, et qui dénotait plutôt l'esprit de pusillanimité qui présidait trop souvent à ses actes. On doit se rappeler que dans ce projet de loi le mot *sacrilège* n'était pas énoncé, et qu'on n'y parlait que des vols commis *dans les édifices consacrés à la religion de l'État ou aux autres cultes reconnus en France*. Cette loi, en paraissant menacer le sacrilège de peines sévères, en assurait l'impunité, puisque l'article 11 ne déclarait *profanation que toute voie de fait, commise volontairement, et par haine ou mépris de la religion, sur les vases sacrés*, et qu'il était facile aux voleurs de soutenir qu'ils avaient volé les vases sacrés par amour pour les vases sacrés, et non par haine pour la religion. L'archevêque de Paris protesta contre l'exclusion du mot de *sacrilège*, et il demanda à la chambre la permission de s'abstenir d'un vote

qui, s'il ne pouvait s'assimiler à un jugement capital, s'en rapprochait cependant sous certains rapports, de manière à inspirer aux évêques le désir de n'y point participer. Nous ne dissimulerons pas que certains esprits ardents de l'époque reprochèrent à l'archevêque de Paris de n'avoir point fait ressortir avec assez de vigueur tout ce que cette loi renfermait de bizarre et d'impraticable. Sur la question de la conversion des rentes, l'opinion de M. de Quelen eut la plus grande influence, et ses paroles aussi habiles que mesurées, contribuèrent beaucoup à faire rejeter la fameuse loi de M. de Villèle. M. de Châteaubriand a dit dans son *Congrès de Vérone* : « M. l'archevêque de Paris peut justement passer pour avoir le plus ébranlé la loi, lorsqu'il se prononça contre la conversion, par un esprit de commisération chrétienne, en faveur des rentiers et de la ville de Paris; il leur sauva à peu près 12 millions de rentes. » On peut ne pas approuver M. de Quelen sous le point de vue politique, mais il faut convenir que le projet de loi frappait plus particulièrement les petits rentiers, les pauvres de son diocèse, et le devoir d'un évêque est de plaider la cause des malheureux. Il se borna à présenter un amendement qui tendrait à excepter de la mesure les rentes au-dessous de 1,000 francs, et celles qui déjà auraient subi la réduction, avec cette réserve que toute transmission de ces rentes, soit à des étrangers, soit en ligne collatérale, les ferait rentrer dans la loi générale. M. de Quelen nous a affirmé plusieurs fois qu'il était monté à la tribune sans s'être concerté avec qui que ce fût, et uniquement pour obéir à sa conscience, sans savoir le moins

du monde ce que pensait la majorité des pairs. Le discours n'en fut pas moins goûté par la chambre héréditaire, il respirait la modération, la justice et la charité semées de quelques traits piquants à l'adresse des ministres, et que l'évêque d'Hermodopolis appelait des malices bretonnes. Au sortir de la chambre, le peuple accueillit son archevêque avec de grands applaudissements, il détela ses chevaux, et le ramena en triomphe dans ce même palais qu'il devait quelques années plus tard démolir avec une fureur sauvage. Louis XVIII ne parut pas mécontent de la conduite qu'avait tenue l'archevêque de Paris à la chambre des pairs; car, quelques jours après, celui-ci s'étant présenté au château, il fut accueilli avec une faveur qui surprit le prélat lui-même. Depuis 1821, l'archevêque avait engagé avec le prince de Croy, grand-aumônier de France, une lutte qui ne manqua point de vivacité. Persuadé que son consentement et ses pouvoirs étaient nécessaires pour valider les actes du grand-aumônier, qui ne les demandait pas et qui entendait exercer de plein droit, il rédigea, sous forme de monition canonique adressée au clergé et aux fideles de son diocèse, une déclaration en date du 21 dec. 1821, par laquelle il défend à toute personne ecclésiastique, de quelque dignité qu'elle soit revêtue, sous quelque prétexte que ce soit, de quelque titre dont elle se prévale, tels que protectorat et patronage, dans quelque lieu que ce soit de son diocèse, même dans les églises, chapelles et maisons royales, de faire les actes qui appartiennent à la juridiction. Le prince de Croy eût voulu que la querelle fût sans délai examinée à fond et jugée d'une manière positive; mais, par respect

pour le désir du roi, il se prêta à une transaction qui ne termina point le différend. Le grand-aumônier ayant adressé, au commencement du carême de 1823, un mandement aux aumôniers de l'armée, ceux des régiments en garnison à Paris reçurent, au moment même de la messe militaire où ils en devaient faire la lecture, défense par l'archevêque d'y procéder sous peine d'interdit. Le cardinal de Bausset écrivit un projet d'accommodement que sa mort empêcha de proposer. M. de Villèle chargea alors le cardinal de La Fare d'examiner la contestation élevée entre le grand-aumônier et l'archevêque de Paris, et un projet fut rédigé par ce prélat, sous le titre de Concordance des attributions du grand-aumônier de France avec la juridiction de l'ordinaire. Ce ne fut qu'en 1826 qu'un règlement du roi, concerté par M. d'Hermopolis avec M. de Quelen, sans la participation du prince de Croy, fit cesser le conflit entre l'archevêché et la grande-aumônerie dont il restreignait les attributions, en favorisant pleinement la juridiction de l'ordinaire. Pendant le cours de ces négociations qui durèrent plusieurs années; bien des lettres furent échangées, plusieurs mémoires rédigés, des protestations constatées, et aux yeux du public étranger au véritable état d'une question si complexe et si délicate, le bon droit parut être du côté du prince de Croy, qui prétendait ne vouloir que conserver les règlements tracés par M. de Quelen, alors qu'il était vicaire général de la grande-aumônerie. Aussi celui-ci, un peu pressé par les argumens de son adversaire, lui écrivait-il : « Quand par une concession momentanée, je conviendrais que, dans un temps, j'avais cru que le grand-aumônier

« pouvait valablement exercer une ju-
 « ridiction spirituelle, telle que je la
 « réclame pour moi en qualité d'ar-
 « chevêque, que pourrait cet aveu
 « contre les principes qui établissent
 « d'une manière indubitable la juri-
 « diction de l'ordinaire? Ou bien en-
 « core, si je vous accordais que, forcé
 « d'examiner de plus près des ma-
 « tières qui m'intéressaient davan-
 « tage, de nouveaux devoirs, des re-
 « marques nouvelles, des discussions
 « plus approfondies, des autorités
 « plus décisives, m'ont enfin détrom-
 « pé, aurais-je perdu pour cela le
 « droit à une juridiction dont le plus
 « solennel de mes sermens m'inter-
 « dit de faire jamais un abandon
 « inaliénable? On nous permettra de
 rapporter ici les paroles que M. de
 Quelen nous a répétées plusieurs
 fois : « J'ai fait une guerre franche
 « au grand-aumônier, parce que je
 « voulais mettre les droits et les
 « prérogatives de l'archevêque à cou-
 « vert de toutes les prétentions ul-
 « térieures. Je voyais un prince du
 « sang royal qui avait une nombreuse
 « famille, et la dignité de grand-au-
 « mônier pouvait le tenter pour un
 « de ses enfans. Je pensais à l'ave-
 « nir. » Il paraît que l'avenir n'avait
 pas révélé à l'archevêque de Paris
 que ce prince songeait à d'autres des-
 tinées pour ses enfans. A l'occasion
 de la mort de Louis XVIII, ce conflit
 agita assez vivement l'opinion publi-
 que. Le clergé de Paris n'avait point
 paru aux funérailles de ce prince;
 on s'en prenait tour à tour au grand-
 aumônier, à l'archevêque; des bruits
 calomnieux circulèrent même sur les
 derniers momens de Louis XVIII.
 L'archevêque se contenta de répondre
 pour sa justification : « Je n'ai pas reçu
 « un seul mot d'avis, et l'on n'aurait
 « pas manqué de m'accuser encore

• d'usurpation si je m'étais présenté
 • avec mon clergé pour présider au
 • transport. » L'Académie française
 s'honora en appelant dans son sein
 un prélat doué d'un esprit si aimable
 et dont les écrits, dictés par les de-
 voirs de son état, respiraient une
 heureuse facilité et une onction tou-
 chante. Il y remplaça le cardinal de
 Bausset, et il fut reçu dans la séance
 du 25 nov. 1824. L'aréopage litté-
 raire jugea le discours écrit avec
 autant de pureté que de goût et de
 noblesse, et il l'interrompit par de-
 fréquents applaudissements. Le jour-
 nal *le Constitutionnel*, toujours fi-
 dèle à son système de dénigrer tout
 ce qui sortait d'une plume ecclé-
 siastique, affirma seul que le dicours
 du récipiendaire avait l'air d'une
 homélie. Sa mauvaise humeur ne fut
 pas même adoucie par cette pro-
 sopopée brillante qui déplut à la
 cour et qui renfermait un éloge de
 M. de Châteaubriand, appartenant
 alors à l'opposition: « Salut, ô génie du
 • christianisme! toi qui comptas tou-
 • jours au nombre de tes plus belles
 • conquêtes le royaume de Clovis, de
 • Charlemagne et de saint Louis, et
 • qui, après tant de fautes, après tant
 • de dispersions et de discordes, re-
 • parus de nos jours pour réconcilier
 • les lettres, les sciences et les arts
 • avec la religion, comme tu as en-
 • suite réconcilié la France avec la
 • monarchie! C'est toi qui dictas à
 • un noble chevalier ces pages élo-
 • quentes, qui préparèrent deux res-
 • taurations, monument durable d'une
 • gloire que toutes les faveurs de la
 • fortune et toutes ses rigueurs ne
 • sauraient ni éclipser, ni affaiblir :
 • salut! Achève maintenant ton ou-
 • vrage, couronne aujourd'hui nos
 • vœux et nos espérances, étends sur
 • nous ton double sceptre, celui de

• la science et de la morale. » Le
 récipiendaire avait pris pour sujet de
 son discours *l'alliance de la religion
 avec les lettres, les sciences et les arts*,
 et comme ce sujet souriait médiocrement
 à la presse libérale, elle ne tint
 aucun compte de la pureté du style
 et de l'élévation des idées. Après avoir
 assisté au sacre de Charles X à Reims,
 et reçu ce prince à Notre-Dame, où
 un *Te Deum* solennel fut chanté, M. de
 Quelen résolut de s'éloigner un mo-
 ment de son diocèse et de visiter l'I-
 talie. On fit courir dans le temps les
 bruits les plus ridicules sur ce voya-
 ge : tantôt c'était un exil momentané
 que lui infligeait la cour, et il était
 inconsolable d'avoir encouru la dis-
 grâce de la famille royale ; tantôt la
 politique n'était pas étrangère à son
 excursion, et une mission secrète de
 la plus haute importance lui était
 confiée. Parmi tous les motifs qu'on
 alléguait, on oubliait le plus simple et
 le seul vrai, l'intérêt de la santé de
 l'archevêque, gravement compromise,
 et il était naturel qu'il se décidât à
 diriger ses pas vers Rome, au moment
 où le jubilé réunissait de tous les cô-
 tés, dans la ville sainte, l'affluence
 des pieux fidèles. Le pape voulut qu'il
 fût logé au palais de l'*Apollinaire* et
 défrayé aux frais du gouvernement
 pontifical. Dans une des audiences
 qu'il lui accorda, il lui dit avec bonté
 qu'il ne fallait pas qu'il oubliât de
 voir l'illumination de Saint-Pierre
 et surtout le feu d'artifice du châ-
 teau Saint-Ange. « Monseigneur,
 • vous quittez Reims, vous en avez
 • vu la cathédrale; nous avons or-
 • donné de vous la faire voir encore :
 • avant la girandole, les décorations
 • du feu représenteront la façade de la
 • cathédrale de Reims; nous en avons
 • donné nous-même une gravure pour
 • que les artistes ne négligeassent au-

- eund détail. - Le jour de la Saint-Pierre on voulait qu'il fût assistant au trône pontifical ; l'archevêque de Paris déclina cet honneur, et il se rendit à la tribune diplomatique où le duc de Laval lui avait réservé une place. L'ambassadeur de France lui ayant demandé s'il se proposait de visiter le cardinal Fesch, il répondit : « Comme Français, je suis venu voir le représentant du roi ; comme prêtre et comme évêque, ma première visite dans Rome est pour le souverain pontife ; en quittant l'audience de sa Sainteté, la reconnaissance me conduira chez le cardinal à qui j'ai tant d'obligations. » Il visita Naples, obtint ensuite une nouvelle audience de Léon XII, qui, en témoignage de bienveillance, lui fit remettre deux bustes de saint Pierre et de saint Paul, semblables à ceux qui ornent l'église de Saint-Jean-de-Latran. Ces deux bustes furent confiés à la garde du chapitre dans le trésor de Notre-Dame de Paris. Le duc de Laval voulut accompagner l'archevêque de Paris dans cette dernière audience du pape, qui les accueillit avec une sincère cordialité. On parla des mauvais livres qui portaient de la France comme d'un foyer. Le pape, après avoir déploré les malheurs du temps, s'interrompt et dit : « Mais, messieurs, à côté des mauvais livres, empêchez-vous de publier les bons ? — Non, très-saint-père. — Eh bien, messieurs, rendons grâces à Dieu, le mal ainsi se neutralise. Il y a des époques où les mauvais livres paraissent seuls sans que les bons puissent se reproduire. » M. de Quelen laissa à Rome le souvenir le plus aimable de la douceur et des agréments de sa société, en même temps qu'il enchantait le sacré collège et les personnages de distinction qui affluent dans cette ville,

par la noblesse de ses manières et la dignité de son caractère. Les Romains prétendent qu'un évêque, quelque célèbre qu'il soit, est peu remarqué à Rome, et que la pourpre seule y jette de l'éclat. Un personnage éminent le rappelait, il y a quelques années, à un Français qui se permit de lui répliquer : « Monseigneur de Quelen a donc passé ici inaperçu ! — Oh ! non, seul il nous a prouvé qu'on pouvait faire sensation à Rome sans être cardinal, mais aussi quelle grandeur, quelle élégance parfaite ! Le peuple se rangeait sur son passage et le montrait au doigt en s'écriant : *l'arcivescovo di Parigi !* » En quittant Rome, pour regagner son diocèse, l'archevêque s'arrêta à Florence, où il arriva le 24 juillet 1825, et le surlendemain M^{me} de Feuchères écrivait au duc de Bourbon : « L'archevêque, qui a refusé de venir en votre palais, parce que j'y étais, est venu me voir en se rendant à Paris pour la fête du 15 août et a été fort aimable avec moi. Dans les vingt-quatre heures de son séjour ici, il nous a fait une seconde visite, tenant à la main un bouquet qu'il nous a laissé comme un petit souvenir. » L'avocat de M^{me} de Feuchères lut cette lettre en 1831, en pleine audience, à l'occasion du testament du duc de Bourbon, et il l'invoqua comme une justification victorieuse de la conduite et de la position de sa cliente. L'archevêque voulut rétablir les faits dans toute leur vérité par une lettre qu'il adressa à M. Debelleyme, président du tribunal devant lequel avaient lieu les débats. C'était M^{me} de Choulot, nièce de son prédécesseur, le cardinal de Périgord, à qui il avait rendu la visite qu'elle lui avait faite la première. Chez elle il trouva M^{me} de Feuchères, et l'histoire de

bouquet et celle des autres particularités n'étaient que de pure invention. Entre les allégations de M^{me} de Fenchères et la dénégation formelle de M. de Quelen, l'incertitude ne pouvait continuer : la prévention la plus aveugle eût seule pu admettre un doute injurieux. A son retour d'Italie, le prélat perdit sa tante, M^{me} la présidente Hocquart, par un affreux événement. Elle était allée au-devant de lui, quand sa voiture versa, la jeta sur le pavé et lui brisa la tête. — Les évêques qui avaient assisté au sacre, s'étant réunis à Paris, résolurent de demander à Charles X l'érection d'une maison de hautes études. Ils formulèrent leur vœu dans un mémoire présenté au roi, et à la suite duquel parut une ordonnance du 20 juillet 1825, contre-signée par l'évêque d'Hermopolis. La commission termina ses opérations au mois de juin de l'année suivante. Mais la question de juridiction s'étant représentée, l'archevêque de Paris déclara qu'il n'appartenait qu'à lui de nommer aux emplois. La commission contesta cette prétention à l'unanimité. Enfin, après un échange de raisons et de réutations diverses, l'archevêque notifia que, défenseur des droits de son siège, il n'accorderait pas les pouvoirs sacerdotaux aux prêtres qui seraient employés, s'ils étaient nommés par d'autres que par lui, et la commission ainsi arrêtée, fut obligée de se séparer sans organiser l'école; le projet même fut totalement abandonné. C'était l'époque où la presse libérale évoquait le fantôme du parti-prêtre pour effrayer les imaginations faibles. Affectant de confondre tout le clergé avec quelques disciples ardents de M. de Lamennais séduits par sa brillante éloquence, elle signalait avec effroi *des maximes ultramontaines et des*

intrigues vastes et ténébreuses qui devaient mettre en péril la monarchie et l'indépendance nationale. A toutes ces craintes hypocrites, les évêques répondirent par une déclaration intitulée : *Exposé des sentiments des évêques qui se trouvent à Paris, sur l'indépendance des rois dans l'ordre temporel*. Là ils réprovaient les injurieuses qualifications « par lesquelles on a essayé de flétrir les maximes et la mémoire de leurs prédécesseurs dans l'épiscopat; » et ils ajoutaient qu'ils « demeuraient inviolablement attachés à la doctrine telle qu'ils la leur avaient transmise, sur les droits des souverains, et sur leur indépendance pleine et absolue, dans l'ordre temporel, de l'autorité, soit directe, soit indirecte de toute puissance ecclésiastique. » Si la signature de M. de Quelen ne se lisait point au bas de la déclaration, c'est qu'il ne partageait pas l'opinion de ses collègues sur l'opportunité d'une démarche collective, et qu'il se croyait surtout, comme archevêque de Paris, appelé à présider les réunions d'évêques tenues dans son diocèse, présidence que ne lui avaient pas déferée les auteurs de la déclaration. Cependant le 6 avril 1826, il écrivit à Charles X la lettre suivante : « Sire, les cardinaux, archevêques et évêques qui se trouvent en ce moment à Paris, ont cru qu'il était bon de rediger collectivement un exposé de leurs sentiments sur l'indépendance de la puissance temporelle en matière purement civile. Quoique cet exposé ne porte point ma signature, je n'en professe pas moins la même opinion, et je prie Votre Majesté de me permettre d'en déposer entre ses mains le témoignage par écrit, comme j'ai eu l'honneur

« de lui en faire la déclaration de
 « vive voix. Les considérations que
 « j'ai soumises au roi, et dans les-
 « quelles la réflexion n'a fait que me
 « confirmer davantage, ont pu seules
 « m'empêcher de signer un acte qui
 « renferme, touchant les bornes de
 « l'autorité spirituelle, des principes
 « sur lesquels j'ai eu plus d'une fois
 « l'occasion de m'expliquer, même en
 « public, et au sujet desquels je ne
 « connais point de discordance parmi
 « les pasteurs et le clergé de mon
 « diocèse. » Lorsqu'il fut question en
 1826 de poser sur la place Louis XV
 la première pierre du monument ex-
 piatoire à Louis XVI, l'archevêque
 écrivit à M. de Villèle que M^{me} la
 dauphine devrait présenter à Char-
 les X une demande d'amnistie en
 faveur des régicides, amnistie qui
 serait signée par le roi sur la place
 même. Comme le ministre craignait
 de rouvrir les plaies encore saignantes
 de la fille de Louis XVI, le prélat
 insista avec force et développa tout
 ce que cet acte héroïque aurait d'heu-
 reux pour le trône qu'il aurait raf-
 fermi, et de favorable à la religion
 dont il exprimait si bien l'esprit ;
 mais le ministre ne se sentit pas le
 courage d'en parler à M^{me} la dau-
 phine, et le vœu de l'archevêque ne
 fut pas accueilli. Au reste, sa corres-
 pondance avec M. de Villèle sur cette
 affaire doit se trouver dans les cartons
 du ministère, et nul doute que si elle
 était publiée, elle ne fût une nouvelle
 preuve que M. de Quelen s'est tou-
 jours montré le digne ministre d'un
 Dieu qui a prié pour ses persécuteurs
 et qui est mort en leur pardonnant.
 Son zèle parut redoubler pendant les
 exercices du jubilé ; il donna à son
 clergé les conseils et les avis les plus
 sages. Les esprits étaient si suscep-
 tibles et si faciles à se prévenir ou à

s'irriter, qu'il recommandait sans
 cesse d'opposer la douceur à la vio-
 lence et « de mettre en œuvre cette
 « charité plus forte que la mort et plus
 « invincible que l'enfer, dont les ad-
 « mirables inventions ramènent quel-
 « quefois l'impie, le désarmant sou-
 « vent, ou parviennent du moins à
 « calmer les accès de son chagrin et de
 « ses emportements. » Au mois d'août,
 il fit un voyage en Savoie, et il pré-
 sida dans la ville d'Anney à la trans-
 lation des reliques de saint François
 de Sales. En sortant de cette ville il
 voulut voir Genève, et la nouvelle
 église de Ferney érigée par les soins
 de l'évêque de Belley. Il parcourut
 ensuite une partie de la Suisse, re-
 cueillant partout sur son passage des
 témoignages d'honneur et de respect.
 Sa santé se fortifia dans ce voyage ;
 mais un nouveau malheur arrivé dans
 sa famille l'affecta profondément. En
 rentrant en France, il apprit la mort
 presque subite de son frère, le comte
 Auguste de Quelen, auquel il était
 tendrement attaché. En même temps,
 instruit par les journaux que Talma
 était dangereusement malade, il se
 présenta chez lui pour le rappeler à
 des sentiments chrétiens et pour lui
 faire entendre la voix de la religion ;
 mais il ne put parvenir jusqu'au ma-
 lade qui, dit-on, n'était pas en état
 de le recevoir. Il y retourna le lende-
 main sans plus de succès. Cependant,
 le tragédien averti par Dupuytren des
 visites du prélat, parut touché de
 ces marques d'intérêt ; son neveu,
 Amédée Talma, déclara même peu
 après au célèbre chirurgien que si
 l'archevêque se présentait il serait
 reçu sans nul doute, et qu'on pouvait
 l'instruire des dispositions de son
 oncle. L'archevêque s'empressa d'ac-
 courir ; mais il essaya de nouveau un
 refus inattendu. Dupuytren exprima

mant son étonnement à cet égard, Amédée Talma répondit que c'était un malentendu, et qu'en annonçant que l'archevêque serait reçu, il avait compris seulement que l'archevêque serait reçu par lui, Amédée Talma.

- On sent, disait Dupuytren dans une
- lettre adressée au *Moniteur*, que je
- n'avais pas de réponse à faire à une
- pareille explication, et je laisse au
- public le soin d'en apprécier la
- valeur. • L'archevêque fut plus heureux auprès de Caulaincourt, duc de Vicence, qui lui-même exprima le désir de le voir à ses derniers moments, et qui en effet reçut de lui les secours de l'Église. Il fut aussi appelé au lit de mort du comte de Sèze, de Lally-Tollendal ; et le noble pair et le courageux défenseur du roimartyr moururent consolés par les accents de sa piété. On a toujours regardé la dissolution de la garde nationale de Paris, en 1827, comme une des plus grandes fautes de la Restauration. L'évêque d'Hermopolis s'était opposé dans le conseil du roi à cet acte impolitique, et M. de Quelen pensait comme lui, qu'il fallait se contenter de frapper le bataillon qui avait proféré des cris séditieux. Quelques jours après, comme il entra dans le cabinet du roi, le prince alla au-devant de lui et lui serrant fortement la main, il lui demanda son opinion sur la mesure qu'on venait d'adopter.
- Sire, dit-il, je lis dans l'Écriture
- que, quand le Seigneur frappe le
- pasteur, les brebis sont dispersées.
- Le Seigneur a frappé les brebis, le
- pasteur est dans la désolation. — Pas
- plus que moi, répartit Charles X ;
- pas plus que moi, mon cher arche-
- vêque. Cela n'est que pour vous ;
- car si on le savait, Charles X pas-
- serait pour un pauvre roi. • Ce fut

peut-être une autre faute de la Res-

tauration que la dissolution de la chambre des députés de 1827 ; les élections furent hostiles à la royauté, et une opposition systématique se forma plus redoutable que jamais contre tous les actes qui émanaient du ministère. Le pressentiment d'un grave danger se manifesta dans le mandement que l'archevêque publia à cette occasion. Il veut qu'on porte

- ses regards et ses vœux vers cette
- Providence éternelle qui tient en
- sa main le sort des nations, qui
- prépare elle-même et dirige tous les
- événements selon ses desseins, qui
- sait employer à l'accomplissement
- de ses volontés des instruments
- souvent avoués, et qui peut faire
- servir les passions les plus redou-
- tables des hommes à la manifesta-
- tion de ses plus grands bienfaits. •

Pendant le ministère Martignac, la presse ne cessa d'envenimer toutes les questions religieuses, et de poursuivre de sa haine les membres les plus influents du clergé. Ne trouvant ni dans les actes administratifs, ni dans les paroles du pasteur à son troupeau, rien qui pût le compromettre, elle supposa une dissidence entre l'archevêque de Paris et son chapitre ; mais une déclaration signée des vicaires généraux et de tous les chanoines de Notre-Dame, un seul excepté, alors à l'agonie, détruisit cette calomnieuse supposition, et constata solennellement sa profonde vénération et son respectueux dévouement à la personne de l'archevêque. Le nouveau cabinet, en prenant la direction des affaires, voulut satisfaire les exigences de l'opinion. Un rapport adressé au roi par M. Portalis, et dans lequel on exposait la situation de l'instruction publique et la nécessité d'un examen approfondi de la constitution des éro-

les secondaires ecclésiastiques, désignait une commission spéciale composée de M. l'archevêque de Paris, MM. Lainé, Séguier, Mounier, Alexis de Noailles, l'évêque de Beauvais (Feutrier), de La Bourdonnaie, Dupin aîné et de Courville, chargée d'assurer dans toutes les écoles ecclésiastiques du royaume l'exécution des lois, et de faire coordonner toutes les mesures nécessaires à prendre avec la législation et le droit public des Français. M. de Quelen fut nommé président de cette commission, et, grâce à l'habileté avec laquelle il dirigea les délibérations, la majorité se déclara pour une opinion conservatrice. Un rapport, favorable à l'existence des jésuites dans les diocèses où ils étaient établis, et à la liberté d'enseignement dans les petits séminaires, fut adopté par cinq voix contre quatre. Par une transaction pleine de sagesse, on y accordait quelques points à l'université, afin d'en obtenir d'autres dans l'intérêt de la religion et du clergé. Mais le ministère n'adopta pas les conclusions de la majorité, et bientôt parurent les ordonnances du 16 juin 1828 qui expulsaient les jésuites, limitaient le nombre des élèves des petits séminaires à un maximum de 20,000, et contenaient d'autres mesures prohibitives. Charles X, avant de signer les ordonnances, voulut avoir l'avis de l'évêque d'Hermopolis, et il le chargea de former une réunion d'ecclésiastiques composée de lui, des archevêques de Paris et de Bordeaux, et de l'abbé Desjardins, vicaire-général du diocèse. Le résultat de la délibération fut à l'unanimité : 1° que l'ordonnance leur paraissait avoir plus d'inconvénients que d'avantages ; 2° qu'aucun d'eux ne voudrait prendre sur lui de la contre-si-

gner ; 3° que le roi voyait les choses de plus haut qu'eux ; qu'il était juge, par sa qualité de roi, de la position politique de son gouvernement ; que si, pour des motifs puisés dans un ordre supérieur, dans la nécessité, il croyait devoir prendre cette mesure, ils n'oseraient prononcer qu'elle est condamnable. L'archevêque aurait désiré que l'évêque d'Hermopolis ne dît rien au roi du troisième article de la décision convenue. La chose était impossible, ce eût été taire au roi précisément ce qu'il lui importait de savoir. M. de Quelen, croyant que sa pensée avait été mal rendue, écrivit au roi une lettre que ce prince s'empressa de communiquer à l'évêque d'Hermopolis. Celui-ci protesta qu'il avait rapporté fidèlement ce qui avait été convenu unanimement dans la réunion. Les ordonnances n'en furent pas moins signées. Un mémoire fut présenté alors au roi par le cardinal de Clermont-Tonnerre, qui le signa au nom de l'évêque français, dont il était le doyen ; il était aisé d'y reconnaître la touche ferme, noble et mesurée de l'archevêque de Paris. Une note adressée de Rome par le cardinal Bernetti à l'archevêque de Reims, dans laquelle on disait qu'il fallait se confier en la sagesse du roi, modifia un peu les sentiments des évêques de France. C'est à cette note que l'archevêque de Paris fit allusion quand il disait avec un grand bonheur d'expressions qui fut remarqué, dans sa lettre pastorale du 11 nov. 1828 : « Les augustes chefs de l'Église et de l'État se sont communiqué leurs pensées et leurs désirs ; le Seigneur, inclinant vers lui ces deux volontés suprêmes, les a réunies dans un même esprit de sagesse et de conciliation ; enfin, l'évêque fran-

« çais, presque unanime cette fois
 « comme la première, malgré les ob-
 « scurités qui enveloppaient une af-
 « faire si délicate et si pénible, s'est
 « cru suffisamment autorisé à se sou-
 « mettre à des mesures que, d'un
 « côté, l'intervention pacifique et
 « persuasive du vicaire de Jésus-
 « Christ, et, de l'autre, la noble et
 « pieuse condescendance du fils de
 « saint Louis, paraissent avoir ren-
 « dues désormais tolérables à la con-
 « science. » Il connaissait la profonde
 sagesse de Léon XII, et devant une
 parole qu'on disait émanée du Saint-
 Siège, il fit taire toutes ses répugnances.
 Quand ce pape mourut, il lui
 paya un juste tribut de regrets et de
 vénération, tandis qu'il prémunit en
 même temps les fidèles contre l'es-
 prit de système qui menaçait l'Église
 d'une guerre intestine. L'abbé de
 Lamennais se reconnut aux paroles
 du mandement, et il fit paraître deux
 lettres à l'archevêque de Paris, em-
 preintes d'une ironie amère et de con-
 seils pleins de fierté et de dédain.
 M. de Quelen ne voulut pas compro-
 mettre la dignité de son ministère en
 engageant une polémique avec le fou-
 gueux écrivain qui oubliait toutes les
 règles de subordination et les lois de
 la plus simple convenance. Il se tut et
 il pardonna. Il était alors occupé à
 honorer, par un acte public et solen-
 nel, la mémoire de saint Vincent de
 Paul si cher à la France et à l'humani-
 té. On n'a pas oublié quelles furent
 la pompe et la magnificence de la
 translation des reliques du saint dans
 la nouvelle église des Lazaristes de
 la rue de Sèvres; mais tandis que
 la religion applaudissait à ces hon-
 neurs éclatants rendus à un prê-
 tre qui avait couvert la France en-
 tière des monuments de sa charité,
 la presse irréligieuse faisait entendre

ses clameurs et se permettait d'indi-
 gnes railleries sur cette expression
 admirable de la piété et de la recon-
 naissance publiques. Dès lors on put
 prévoir qu'une terre d'où s'exhalaient
 ces dérisions et ces calomnies contre
 un saint qui fut l'ami de tous les mal-
 heureux était menacée de quelque
 grande catastrophe: au temps de Di-
 derot et de D'Alembert on eût mieux
 apprécié cette cérémonie, non moins
 nationale que religieuse. Toutefois,
 cette translation solennelle fut une
 éloquente protestation contre l'indif-
 férence du siècle; elle servit à réveil-
 ler la foi dans quelques cœurs; elle
 manifesta les sentiments qui ani-
 maient le clergé français pour celui
 qui fut l'honneur du sacerdoce; et le
 prélat, dont la généreuse piété con-
 tribua le plus à l'éclat de cette belle
 cérémonie, parut puiser, sur les cen-
 dres de saint Vincent de Paul, cette
 charité sublime qu'il devait déployer
 plus tard dans les jours affreux du
 choléra. On prétend qu'à cette épo-
 que MM. de Polignac et de La Bour-
 donnaie lui offrirent le portefeuille
 des affaires ecclésiastiques. Il était
 trop clairvoyant pour se faire illusion
 sur les difficultés qu'allait rencontrer
 à chaque pas l'administration nou-
 velle: sa présence au conseil eût été
 un embarras de plus, et il refusa.
 Quoique contrarié par ce refus, le
 ministère ne lui en fit pas moins don-
 ner, au mois de mai, le cordon de l'or-
 dre du Saint-Esprit. Il se souvint que,
 deux mois auparavant, M. de Que-
 len avait présenté au roi le contrat
 d'acquisition du domaine de Cham-
 bord, « qu'une ingénieuse pensée vou-
 « lut dédier au fils de la Restauration
 « en mémoire du bonheur de sa nais-
 « sance, » disait le prélat au nom de
 la commission dont il était président.
 Après la prise d'Alger, il partagea la

joie de tous les bons Français sur les glorieux succès de nos armes, et il épancha ses sentiments dans un mandement qu'il publia à cette occasion. Quand le roi Charles X se rendit à Notre-Dame, l'archevêque lui adressa ce discours qui fit jeter des cris de fureur à toute la presse libérale, et qui le fit accuser d'être un des fauteurs des ordonnances de juillet, ou au moins d'être dans la confiance des projets que tramait la couronne contre la liberté du peuple. Le bon sens va en décider :

- Sire, que de grâces en une seule;
- quel sujet plus digne de notre reconnaissance aussi bien que de notre admiration que celui qui amène aujourd'hui Votre Majesté dans le temple de Dieu et au pied des autels de Marie ! La France vengée, apprenant encore une fois qu'elle peut se reposer sur vous du soin de sa gloire comme de son bonheur;
- l'Europe affranchie d'un odieux tribut, bénissant votre sagesse et votre puissance; la mer purgée de pirates, abaissant sous vos voiles ses flots paisibles; le commerce saluant avec amour votre pavillon respecté; l'humanité triomphant de la barbarie; la croix victorieuse du croissant; les déserts de l'Afrique retentissant des hymnes de la foi; la religion long-temps captive sur une terre désolée, vous proclamant son libérateur !!! Fils de saint Louis, quel motif plus légitime de consolation, de joie pour votre cœur noble et généreux; et pour nous, vos fidèles sujets, quelle juste cause d'allégresse et de transports ! Ainsi le Tout-Puissant aide au roi très-chrétien qui réclame son assistance.
- Sa main est avec vous, Sire : que votre grande âme s'affermisse de plus en plus; votre confiance dans le divin secours et dans la protec-

tion de Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt encore une nouvelle récompense ! Puisse-t-elle bientôt venir encore remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces et non moins éclatantes ! Ces dernières paroles de l'archevêque servirent de prétexte à tous les outrages et à toutes les persécutions que lui fit subir l'effervescence populaire. On ne lui pardonnait point d'avoir exprimé le désir que Charles X pût venir remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces et non moins éclatantes. Mais l'autorité n'était-elle pas avilie chaque jour par des écrits, par des bruits, par des caricatures, par tous les moyens que pouvait imaginer la haine ? Ne poussait-on point la royauté dans un défilé d'où elle ne pouvait sortir que par un coup d'Etat ? Ce fut à peu près à cette époque, quelques jours avant les ordonnances de juillet, que le prince de Talleyrand, étant venu voir M. de Quelen à l'archevêché, lui dit ces graves paroles :

- Tenez bon, monseigneur, ceci est plus ferme (en montrant Notre-Dame) que les Tuileries. » L'archevêque tint bon, et la révolution de 1830 ne fit que donner un nouveau relief à sa grandeur et à ses vertus épiscopales. Le lundi 26 juillet, il était venu de Conflans à Paris pour présider son conseil, et, ayant vu dans le *Moniteur* les ordonnances de la veille, il dit à ses grands-vicaires :
- Tout cela est bon sur le papier, mais tenons bien nos têtes. » Pendant que l'insurrection éclatait sur tous les points de Paris, et que l'émeute se ruait sur l'archevêché où elle pillait et dévastait tout, le prélat était à Conflans, sans se douter le moins du monde que sa vie courrait

le plus grand danger. M. Caillard, son ami, médecin de l'Hôtel-Dieu, qui avait entendu les cris de mort qu'une foule en délire poussait contre son pasteur, accourut en toute hâte auprès de lui et le conjura de se sauver au plus vite. L'archevêque voulut se rendre à Paris, au milieu de son troupeau. M. Caillard lui avait promis de le cacher à l'Hôtel-Dieu : mais à la vue des rassemblements formés de tous les côtés, le prélat fut obligé de se réfugier à la Salpêtrière. Cet asile compromettait encore trop sa sûreté, et il se retira chez M. Serres, médecin de la Pitié, qui le traita avec tous les égards dus à sa position et à son caractère. M. Lisfranc partagea les soins généreux de son confrère. Déjà la retraite de l'archevêque chez M. Serres était connue, on parlait de rouler sa tête au peuple pour l'empêcher d'en demander d'autres. M. Geoffroy-Saint-Hilaire le retira alors chez lui, et le prélat resta près de quinze jours dans cette maison, entouré des soins les plus délicats et les plus respectueux, passant ses soirées à faire de la charpie pour les blessés avec la famille de M. Geoffroy. Après le 9 août, l'archevêque alla remercier la reine de la sollicitude avec laquelle elle avait pourvu à sa sûreté. La princesse le supplia de ne pas abandonner son diocèse, sa présence, ajouta-t-elle, étant plus que jamais nécessaire à la religion, et le roi étant dans l'intention de la protéger de tout son pouvoir. L'archevêque répondit que jamais il n'avait songé à quitter son poste, et qu'il y mourrait au besoin. A quelques jours de là, M. de Quelen eut une entrevue avec le nouveau roi des Français, et dans la conversation le prince exposa ses sentiments et ses projets ultérieurs, que les circonstances ne

lui ont pas sans doute permis de réaliser. Le roi Louis-Philippe l'invita à envoyer quelqu'un à Rome pour consulter Pie VIII sur les questions qui faisaient alors naître parmi le clergé les plus vives inquiétudes. Dans un moment où le clergé était l'objet de tant de préventions, le départ d'un ecclésiastique n'eût pas été sans inconvénients. M. Caillard, qui avait accompagné le prélat au Palais-Royal, fut celui qu'on destina à faire le voyage de Rome ; il était porteur pour le saint-père d'une lettre écrite par la reine Marie-Amélie et d'une lettre de M. de Quelen. M. Caillard a consigné, dans la *Chronique de juillet 1830* par Rozet, la relation de son voyage à Rome. Cette relation est curieuse : on y voit l'ami dévoué de l'archevêque, l'homme à convictions religieuses, mais aussi quelquefois le libéral préoccupé de vues, de tendances politiques, qui confond sa religion et son amitié avec ces vues et ces tendances, et qui malheureusement, selon la judicieuse observation de M. Artaud, a essayé de faire prévaloir ces dernières, sous le prétexte de sa mission. Il faut lire cette relation annotée par l'historien de Pie VIII. On y rend hommage aux belles qualités qu'a déployées M. Caillard, en même temps qu'on y critique avec une grâce parfaite plusieurs de ses inexactitudes et de ses assertions erronées. M. Caillard était chargé de consulter le pape sur le serment de fidélité et sur les prières pour le chef actuel de l'État. Non content d'exposer de vive voix ses raisons, il rédigea, pendant la nuit même qui suivit son entretien avec le pape, un mémoire dans lequel il expliquait l'objet et la nature de sa mission et l'état des partis en France, tel qu'il le concevait à son point de vue. Il

le dicta à un de ses élèves qui l'accompagnait, le fit remettre le lendemain au souverain pontife, et se rendit à Naples pendant qu'on l'examinait et qu'on prenait un parti sur sa demande. Ce mémoire décèle l'agent politique plus que l'envoyé de M. de Quelen; il y a çà et là des paroles assez pressantes et peut-être même indiscrètes, comme le reconnaît M. Caillard à la fin de son récit. Le pape fit inviter l'archevêque à prêter le serment, s'il lui était demandé: c'était un conseil et non pas un ordre; ensuite le pape engageait le prélat à donner sa démission de la pairie, sur ce motif que dans l'état des choses sa pairie ne pouvait être d'aucune utilité ni pour lui ni pour la religion. Ce serment, suivi d'une démission, était sans dignité; on croit qu'il avait été indiqué par les peureux de Paris. Le cardinal Albani l'avait approuvé, et Pie VIII ne faisait là que répéter un avis de son conseil ou de quelque congrégation effrayée par les évènements. M. Caillard, retournant en France à petites journées, laissa écouler le temps prescrit pour la déchéance de la pairie, et délivra M. de Quelen d'un grand embarras et peut-être d'une faute. Proscrit toujours au milieu de ses diocésains et obligé de se cacher, ce prélat consolait encore les malheureux des débris de sa fortune. Un odieux placard affiché sur les murs de Paris disait que la commission chargée de réparer les désastres causés dans les journées de juillet avait accordé une indemnité de 200,000 fr. à l'archevêque, et que c'était sans doute pour le dédommager de la perte des poignards et des barils de poudre trouvés dans son palais. Un avis du préfet de la Seine inséré dans les journaux apprit au pu-

blic qu'il était faux que la commission des dommages eût rien accordé à M. de Quelen pour indemnité, et qu'il était non moins faux que des poignards et des barils de poudre eussent été trouvés à l'archevêché. Le préfet n'avait pas besoin de justifier la première partie de son assertion, et la seconde ne pouvait être accueillie que par la stupidité la plus naïve. En novembre 1830, M. Odilon Barrot, alors préfet de la Seine, refusa de délivrer à M. de Quelen le mandat d'une somme de 5,000 fr. qui lui était due pour le troisième trimestre de l'indemnité annuelle de 20,000 fr. votée par le conseil du département, alléguant, par une amère et cruelle dérision, que le prélat n'avait pas résidé dans son diocèse. Lorsqu'il fut nommé à la préfecture de la Seine, M. de Bondy s'empessa de décliner la responsabilité de cette mesure basée sur un fait de la plus insigne fausseté, et il fit délivrer à l'archevêque le mandat auquel il avait droit. Ce prélat reparut le 11 janvier 1831 à Notre-Dame où il dit la messe. Le 16, il se rendit au Palais-Royal, et eut une audience de Louis-Philippe, auquel il parla fort peu de lui-même, beaucoup de l'état et des besoins du diocèse. Rassuré par les paroles bienveillantes du prince, il crut pouvoir faire disposer, à ses frais, quelques pièces du palais archiépiscopal, indépendamment du secrétariat rouvert dès le commencement de novembre et dans lequel on avait classé le peu de papiers et de registres échappés au pillage, quand une nouvelle dévastation rendit inutiles toutes ces dépenses et les laissa à la charge du prélat qui fut obligé plus tard d'en acquitter le montant. M. de Quelen a été justifié, par les hommes mêmes du pouvoir, d'avoir autorisé le service funèbre du duc de Berri dans

l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et cependant c'est cette cérémonie qui a servi de prétexte aux nouvelles et inconcevables fureurs d'une populace amentée. L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois saccagée, la croix enlevée du haut des édifices religieux, les derniers débris de l'archevêché jetés dans la Seine, les actes d'un vandalisme insensé accomplis sous les yeux de l'autorité, la garde nationale assistant l'arme au bras à des scènes de pillage et de destruction parce qu'elle n'avait point reçu d'ordres, des hordes de voleurs et de forçats libérés à sales haillons se distinguant au milieu de tous ces démolisseurs, des cris de mort proférés contre un pontife proscrit, dépouillé, frappé de tant de coups à la fois, et innocent, tel fut le spectacle hideux d'anarchie que présenta la capitale pendant quelques jours au mois de février 1831. Un mandat d'amener fut décerné contre M. de Quelen, et le commissaire de police du quartier de l'Observatoire eut ordre de s'emparer du prélat. Aussitôt MM. Desjardins et Matthieu, vicaires-généraux de Paris, se transportent à la préfecture de police, prient M. Baude de leur faire connaître les raisons qui ont motivé le mandat d'amener contre l'archevêque, et ils offrent de se constituer prisonniers à sa place, s'il est coupable. « C'est moi seul qui suis coupable, » répond M. Baude, j'ai déjà fait retirer le mandat d'amener. » Dans la séance du 19 février, le comte de Quelen, député des Côtes-du-Nord, provoqua des explications sur ce mandat décerné contre son frère. M. Baude répondit avec franchise : « De nombreuses calomnies ont pesé sur la tête de M. l'archevêque de Paris. De nouveaux renseignements, un nouvel examen m'ont paru démon-

trer de la manière la plus claire que le service de Saint-Germain-l'Auxerrois a été fait à l'insu de M. l'archevêque de Paris : dès lors les motifs qui avaient déterminé le mandat d'amener ayant cessé d'exister, j'ai dû le retirer. Je le déclare encore : M. l'archevêque de Paris est toujours resté avec soin étranger à la politique, il s'est constamment renfermé dans les devoirs et les vertus de son état. Je crois que si tous les ecclésiastiques en France apportaient le même esprit dans l'accomplissement de leurs devoirs, nos troubles seraient bientôt apaisés. » Le même jour il lui délivra une attestation honorable conçue à peu près dans les mêmes termes. Les événements de février avaient condamné l'archevêque de Paris à une retraite encore plus profonde, mais il n'en veillait pas moins sur les besoins de son diocèse. Apprenant que l'ancien évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, Grégoire, était dangereusement malade, il lui écrivit une lettre touchante pour lui demander un acte de soumission et de repentir. Le malade refusa avec opiniâtreté toute satisfaction, et fit entrer dans sa réponse, souscrite d'un titre qui ne lui appartenait pas, des plaintes ridicules sur les *fautes du clergé* et sur le *rétablissement des jésuites*. Une consolation du moins fut offerte vers cette époque à M. de Quelen : quelques pieux diocésains, voulant réparer une injustice dont ils gémissaient, ouvrirent à son insu une souscription pour le rétablissement de l'archevêché. Il arrêta aussitôt cet élan généreux, priant ceux qui lui témoignaient de si vives sympathies de réserver pour un autre temps leurs sacrifices. Le choléra s'approchait alors à grands pas de la capitale, et l'archevêque de-

• vaît rompre son ban pour prendre sa
 • place au chevet de l'indigent et du
 • moribond. C'est ici peut-être l'époque
 • la plus glorieuse de l'épiscopat de
 • M. de Quelen, celle qui devait le mieux
 • dévoiler tout ce qu'il y avait de gran-
 • deur dans son caractère et de sainte
 • charité dans son cœur. Elle a été par-
 • faitement appréciée par M. Molé dans
 • son discours de réception à l'Acadé-
 • mie française, et l'on nous saura gré
 • de citer les nobles paroles d'un ad-
 • versaire politique, mais trop géné-
 • reux, trop élevé pour ne pas applau-
 • dir à la vertu, à l'héroïsme chrétien
 • qui brillent dans le camp opposé.
 • Au mois de février 1832, le fléau
 • le plus épouvantable dont l'humani-
 • té puisse être atteinte, le choléra,
 • éclate parmi nous. Aussitôt l'ar-
 • chevêque de Paris paraît à l'Hôtel-
 • Dieu pour la première fois; il re-
 • paraît au milieu des malades, des
 • mourants entassés par la contagion.
 • Ce n'est pas assez pour lui des
 • secours si abondants que la cha-
 • rité chrétienne lui donne à distri-
 • buer, il y joint l'abandon de son
 • traitement; il veut que sa maison
 • de Conflans devienne une maison
 • de convalescents, et que le sémi-
 • naire de Saint-Sulpice soit trans-
 • formé en infirmerie. On le voit
 • transporter des cholériques dans
 • ses bras, et si l'un d'eux qu'il bé-
 • nissait lui crie : « Retirez-vous
 • de moi, je suis l'un des pillards de
 • l'archevêché, » on l'entend ré-
 • pondre : « Mon frère, c'est une
 • raison de plus pour moi de me ré-
 • concilier avec vous et de vous
 • réconcilier avec Dieu. » Enfin, c'est
 • dans les salles de l'Hôtel-Dieu,
 • c'est en voyant tant de pères et de
 • mères de famille précipités dans
 • le tombeau, qu'il conçut l'idée de
 • cette œuvre admirable des orphe-

• lins du choléra. Il fallait, pour la
 • fonder et en assurer l'avenir, inspi-
 • rer de nouveaux efforts, demander
 • à la charité publique de nouveaux
 • sacrifices. M. de Quelen, qui ne
 • s'était montré dans aucune église,
 • voulut s'acquitter lui-même de
 • cette mission. On annonça qu'il
 • prêcherait à Saint-Roch pour les
 • orphelins du choléra. Pauvres et
 • riches, toutes les classes de la po-
 • pulation parisienne accoururent.
 • De longues files de voitures et des
 • flots pressés de piétons assiégeaient
 • les avenues du saint lieu où la voix
 • du prélat allait rompre un silence
 • gardé depuis si long-temps. Que
 • cette scène, dont tant de personnes
 • conservent encore la mémoire, se
 • fût passée au temps de saint Vin-
 • cent de Paul ou de Charles Borro-
 • mée, nous ne trouverions pas des
 • pinceaux assez éclatants pour en
 • consacrer le souvenir. Laissons au
 • passé toutes ses gloires, mais n'a-
 • moindrissons pas le temps présent;
 • l'avenir, soyez-en sûrs, lui rendra
 • toute justice; il n'oubliera pas cet
 • archevêque de Paris rompant son
 • ban, sortant de la retraite où la
 • violence et la persécution l'avaient
 • forcé de se renfermer, pour de-
 • mander à tous les pères, à toutes
 • les mères, à tous ceux qui portent
 • quelque pitié au cœur, d'adopter
 • tant d'enfants auxquels le fléau ve-
 • nait d'enlever ceux que la nature
 • leur avait donnés pour les nourrir
 • et les protéger. Serait-il vrai qu'il
 • y ait pour tous les hommes dont
 • la vie mérite qu'on la raconte, un
 • moment, une journée où ils arri-
 • vent aussi haut qu'il leur est donné
 • d'atteindre, où ils sentent au plus
 • intime comme au plus profond de
 • leur âme une sainte estime d'eux-
 • mêmes qui ne saurait être surpas-

• sée? Tel, croirions-nous alors, aurait
 • été pour M. de Quelen le moment
 • où, descendant de la chaire, il vit
 • cette foule l'entourer, l'étouffer,
 • pour ainsi dire, sous l'abondance de
 • ses offrandes, les femmes se dé-
 • pouiller de leurs bijoux lorsque
 • leur bourse était épuisée, et le pau-
 • vre lui-même livrer le denier dont
 • il allait apaiser sa faim. Trente-trois
 • mille francs furent ainsi versés
 • dans ses mains. » Il prêcha encore
 à Notre-Dame pour la même œuvre
 le 29 décembre 1834, et il recueillit
 30,000 fr. Son discours fut imprimé
 et vendu au profit des orphelins du
 choléra. Peinture des mœurs, onction,
 piété, beauté du langage, tout s'y
 trouve réuni au degré le plus émi-
 nent. C'est surtout aux livres saints
 que l'orateur aime à emprunter ses
 plus brillantes images, et il semble
 inviter par son exemple les prédica-
 teurs à puiser dans ces sources sacrées
 où Bossuet retrempeait les armes de
 son éloquence, et où Massillon choi-
 sissait les couleurs pures et suaves
 dont il a embelli son style enchan-
 teur. Cette peinture du choléra-mor-
 bus est de la plus superbe expression
 oratoire : « Non, l'épée d'Hérode et
 • de ses satellites ne fut ni plus meur-
 • trière ni plus cruelle envers les in-
 • nocents de la Judée, que ne l'a été
 • pour ceux de notre pays le talon
 • glacé de ce tyran inflexible, pour
 • me servir des expressions de l'Écri-
 • ture, qui, du sein de la fièvre et vo-
 • luptueuse Asie, tombant à l'impro-
 • viste sur les royaumes et les em-
 •pires, vint en personne et sans
 • émissaires se promener dédaigneu-
 • sement sur nos têtes, écrasant sous
 • son pied de fer nos parents, nos
 • amis, nos familles, sans distinction
 • d'âge, de sexe, de rang, de fortune ;
 • sans avoir égard aux plaintes de

• Rachel, aux gémissements de Jacob,
 • aux lamentations de Rama, aux cris
 • de Bethléem, à la consternation
 • d'Israël en effroi. » Les circulaires,
 les mandements, les lettres pastora-
 les qu'il publia pour la même œuvre
 sont aussi très-remarquables, et ils
 resteront comme un monument dura-
 ble de son active charité. Depuis
 cette époque, M. de Quelen put repara-
 ître en public *avec ce que je ne sais
 quoi d'achevé que le malheur ajoute
 à la vertu* ; les sympathies du peuple
 lui furent rendues, et, si le pouvoir
 conserva à son égard quelques restes
 de déliance, le prélat n'en remplit pas
 moins en toute liberté son ministère
 au milieu de la reconnaissance et de
 la vénération générales. Il soutint un
 procès à l'occasion de la chasse de
 saint Vincent de Paul que la dévas-
 tation de l'archevêché ne lui avait pas
 permis de solder entièrement. Il se
 refusait à payer des intérêts qui n'é-
 taient pas dus ; mais les tribunaux, ju-
 geant que l'orfèvre avait agi *en quel-
 que sorte* comme mandataire plut-
 que comme fabricant, mirent les in-
 térêts à la charge du prélat. De pie-
 ses souscriptions vinrent au secours
 de l'archevêque. Il écrivit une lettre
 touchante à l'abbé Châtel pour le ra-
 mener à l'union catholique ; mais
 toutes les supplications furent inu-
 tiles, et les farces impies du prêtre
 apostat ne devaient disparaître que
 plus tard devant les injonctions de
 la police. Il se flatta pendant quelque
 temps d'avoir vaincu la résistance de
 l'abbé de Lamennais, dont la dé-
 venait d'être condamnée à Re-
 bliant les torts de l'irascible
 qui l'avait traîné lui-même p
 fois dans la fange, il lui tend
 obtint qu'il se soumit sans re-
 jugement du souverain ponti
 couragea dans son obéissance

tienne et si sacerdotale. Malheureusement l'abbé de La Mennais n'y persévéra guère, et il désola tous ceux qui l'aimaient en lançant son cri de révolte dans les *Paroles d'un Croyant*. — Chaque année la tribune de l'assemblée élective retentissait des accusations insensées d'un abbé Paganel qui rejetait sur M. de Quelen le pillage et les vols de l'archevêché dont celui-ci avait été la victime. L'accusation ne pouvait avoir d'accès qu'auprès des spoliateurs ; toutefois le vénérable archevêque de Toulouse crut devoir prendre en main la cause de son illustre collègue, et en quelques lignes insérées dans l'*Ami de la Religion* il confondit la calomnie. En 1834, M. de Quelen fonda dans l'église de Notre-Dame un cours d'instructions dogmatiques sur les principales vérités de la foi. Il ouvrit lui-même cette première station par un discours que l'élite de la société voulut entendre. D'autres orateurs, avec qui il avait arrêté le plan et la méthode de ces instructions, traitèrent ensuite les sujets indiqués selon la portée et la mesure de leur talents. Pour être plus agréable à la jeunesse et pour mettre plus d'unité dans l'enseignement des vérités religieuses, l'archevêque fit monter dans la chaire de Notre-Dame l'abbé Lacordaire, et après lui l'abbé de Ravignan. Ces orateurs, si différents dans leur genre et dans leurs manières, mais tous les deux d'un incontestable talent, ont tour à tour captivé et charmé un nombreux et brillant auditoire. L'archevêque se livrait, plein de zèle, à tous les soins du ministère, lorsque l'attentat de Fieschi le mit en rapport avec la cour. Il se rendit aux Tuileries accompagné de ses grands-vicaires, manifesta de vive voix, avec son vif intérêt et sa douleur amère pour le sort de tant de

victimes, *des sentiments sur lesquels le moindre doute serait pour un évêque, ou même pour tout honnête homme, la plus cruelle des injures* (1). Il officia dans l'église des Invalides au service des victimes de juillet. Une escorte d'honneur lui avait été donnée, et elle l'accompagna également le lendemain à Notre-Dame où il reçut et harangua le roi Louis-Philippe. Le langage simple et digne du prélat n'obtint pas grâce auprès de quelques journaux, qui se plainquirent avec amertume de la parcimonie des louanges. Quand l'attentat d'Alibaud vint, un an plus tard, épouvanter la religion et la société, l'archevêque se présenta encore à Neuilly, et dans sa circulaire du 28 juin 1836 il repoussa comme chrétien, comme Français, comme homme d'honneur, les funestes doctrines dont ce crime était le fruit. La mort de Charles X lui fournit une nouvelle occasion de manifester l'esprit de paix et de charité dont il était animé. Il défendit à ses curés de faire des services solennels pour le repos de l'âme du roi défunt, afin de « prévenir jusqu'aux injustes susceptibilités de certains esprits, hélas ! trop disposés au blâme, à la censure, quelquefois aux irritations et à la violence, lorsqu'il s'agit de juger les ministres de la religion. » Au moment où l'archevêque de Paris agissait avec cette circonspection qui devait plaire au gouvernement, le ministère présentait aux chambres une loi portant que *cession des terrains occupés jadis par le palais archiepiscopal était faite à la ville de Paris*. L'archevêque protesta contre cette mesure dans une déclaration énergique, qui fut signée par tous les membres du chapitre de la métro-

(1) Circulaire aux curés, du 2 août 1835.

quelques doutes sur la valeur d'une expression ou la propriété d'un terme, il approuvait ou il condamnait par une phrase de Bossuet ou de Massillon. Il ne voyait pas sans quelque effroi le mauvais goût infester tous les genres de littérature et pénétrer jusque dans la chaire sacrée. Tout ce qui est sorti de sa plume prouve qu'il était, lui, demeuré fidèle aux bons modèles. On a imprimé le recueil de ses mandemens en deux volumes in-4°. M. Bellemare fit paraître quelques jours après sa mort un écrit in-8° intitulé : *M. de Quelen pendant dix ans*. Cet ouvrage plus abondant en réflexions qu'en faits, et cela entrant dans le plan de l'auteur, renferme cependant quelques anecdotes qu'on lit avec intérêt. Il est écrit avec conviction, logique et une grande pureté de style. M. Henrion a publié *la Vie et les Travaux apostoliques de M. de Quelen*. La seconde édition est beaucoup plus complète. Cette *Vie* est très-exacte et donne une juste idée du caractère élevé de l'archevêque, de ses vertus aimables, de sa douceur, de sa piété, de son tact, de l'esprit qui a dirigé son administration. Nous l'avons consultée avec fruit pour composer cette notice.

D—S—E.

QUELLYN (ÉRASME), en latin *Quellinus*, peintre, naquit à Anvers en 1607. Destiné par ses parents à la carrière des belles-lettres, il fit d'excellentes études, et professa même la philosophie pendant quelques années. C'est à titre de savant et de bel esprit qu'il fut admis dans la maison de Rubens, où se réunissaient les personnes les plus distinguées de la ville d'Anvers. La vue des chefs-d'œuvre de ce grand maître éveilla le goût de Quellyn pour la peinture; il quitta sa chaire de professeur et

se fit élève de Rubens. Ses rares dispositions ne tardèrent pas à se développer, et il devint un peintre du premier mérite. Il joignit à cette étude celle de l'architecture et de la perspective, et il sut se distinguer sous ce rapport comme sous celui de peintre d'histoire. Il se fit aussi une réputation méritée comme peintre de portraits, et il se plut à exercer ce dernier talent, en consacrant, ainsi que Van Dyck, ses pinceaux à conserver les traits de la plupart des artistes célèbres de son époque. Rubens, qui d'abord n'avait été que son maître, fut bientôt son ami, et leur amitié dura jusqu'à la mort. C'est à lui que Quellyn dut son premier tableau, c'est lui qui l'encouragea à se produire en public, et dès ce moment les travaux ne lui manquèrent plus : la vogue dont il ne cessa de jouir, jointe à la sagesse de sa conduite, lui firent contracter un riche mariage d'où naquirent plusieurs enfants, parmi lesquels Jean-Érasme est le seul qui cultiva la peinture. Les ouvrages de Quellyn sont composés dans le style des grands maîtres; son savoir et son goût tempéraient la fougue de son imagination. Son dessin ne manque pas de correction, et pour la couleur il se rapproche de Rubens; le clair-obscur, les ombres, les lumières, sont distribués avec intelligence, et ses fonds d'architecture et de paysages décèlent un maître consommé dans son art. Parmi les tableaux qu'on a de lui, on cite avec éloge l'*Ange gardien*, dans une des chapelles de Saint-André d'Anvers; la *Naissance de Jésus-Christ*, dans l'église de Sainte-Catherine de Malines; et le *Repos de la Vierge en Égypte*, que l'on voit sur l'autel de la chapelle de Saint-Joseph, dans l'église de Saint-Sau-

veur, à Gand. Ce peintre a gravé à l'eau-forte quelques pièces d'après Rubens et ses propres compositions. La plus rare est un joli paysage avec une danse d'enfants et de petits satyres. Le nombre des morceaux que l'on a gravés d'après lui est de 88 environ. Les principaux artistes auxquels on les doit sont Jode, Worsterman, Pontius, Bolswert, etc. Quellyn mourut à Anvers le 11 nov. 1678. Corneille de Bie a écrit sa vie en vers, et par une exagération un peu trop poétique, il le met au-dessus de tous les artistes que l'antiquité a produits. — *Jean-Erasme QUELLYN*, fils du précédent et son élève, naquit à Anvers en 1629. Quoique son père eût senti le besoin d'aller étudier en Italie, il n'avait pu satisfaire son envie ; il n'en fut que plus empressé d'y envoyer son fils, qui profita d'une manière remarquable de son séjour et de ses études dans ce pays. A Rome, à Florence, à Venise et à Naples, il fut employé à l'exécution d'importants travaux qui lui firent le plus grand honneur. Sur le bruit de ses succès, son père le rappela près de lui pour faire jouir sa patrie d'une réputation qui ne tarda pas à s'accroître encore. A peine arrivé à Anvers, il fut accablé de demandes, et il enrichit de ses ouvrages la plupart des villes de la Flandre. Le nombre en est très-considérable, et l'on se bornera à citer les principaux. Ce sont : à Bruges, dans l'église de Saint-Walburge, les *Pèlerins d'Emmaüs* ; dans l'église de Notre-Dame, à Malines, une *Cène* qui passe pour un morceau achevé ; chez les Béguines de la même ville, cinq tableaux de la *Vie de saint Charles Borromée* ; chez les Jésuites cinq autres tableaux de la *Vie de saint François-Xavier*. Mais son chef-d'œuvre est le tableau

qui décore l'église de l'abbaye de Saint-Michel, à Bruges, et qui représente *Jésus-Christ guérissant les malades*. Ce tableau, absolument dans le style de Paul Véronèse, pourrait être attribué à ce grand maître. C'est la même entente dans la composition, la même perfection dans le coloris, le même talent pour l'architecture, la même intelligence dans la distribution des nombreuses figures qui remplissent le tableau. Aussi était-ce le maître qu'il avait étudié avec le plus de prédilection pendant son séjour en Italie. Il possède également plusieurs des qualités de Rubens, et après ce grand peintre Jean-Erasme Quellyn peut être regardé comme un des artistes les plus habiles que l'école flamande ait produits. Ses tableaux sont remarquables par un dessin correct, un grand goût de draperies, un véritable génie pour la composition, dont l'ordonnance est toujours belle et grandiose. L'expression de ses figures est animée sans affectation, et il rend avec vérité les différentes passions qu'expriment ses personnages. Ces divers mérites sont encore rehaussés par une couleur vraie et brillante, surtout par les effets et l'entente parfaite du clair-obscur. Cet artiste ne cessa pas de travailler pendant sa longue carrière. Il mourut à Anvers, le 11 mars 1715. — *Arthus QUELLYN*, cousin du précédent, naquit à Anvers et se livra à la sculpture. Il se rendit en Italie, se mit sous la direction de François du Quesnoy, dit *le Flamand*, et devint un artiste distingué. De retour dans sa patrie, il fut choisi par les bourgeois d'Amsterdam pour décorer l'Hôtel-de-Ville qui venait d'être terminé. Arthus exécuta tous les travaux de sculpture qui ornent cet édifice, l'un des plus beaux de la Hol-

ces fonctions avec autant de zèle que de probité. Il reçut en 1823 la croix de la Légion-d'Honneur, fut nommé président à la cour royale de Paris, puis en 1824 conseiller à la cour de cassation, où il continua de siéger après la révolution de 1830. Il mourut le 30 juillet 1840. Outre l'*Adresse* déjà citée, on a de lui des *Études de poésie latine appliquées à Racine*, Paris, 1823, in-8° de 53 pages. C'est la traduction en vers latins de plusieurs endroits de Racine, avec le texte français en regard. Z.

QUÉRAS (MATHURIN) naquit à Sens, le 1^{er} août 1614, de parents pauvres et de basse condition. Après des études faites avec distinction, il alla à Paris, reçut le bonnet de docteur, et fut de la maison et société de Sorbonne. Le diocèse de Sens, sous l'administration de Gondrin, fut, en grande partie, livré au jansénisme. Quéras en était une des colonnes, et il avait donné des preuves de son vif attachement au nouveau système, car il fut un des approbateurs du livre de la *Fréquente Communion*, et, en 1656, il préféra, comme plusieurs docteurs poussés par l'esprit de parti, être exclu pour toujours des assemblées de la faculté que de souscrire à la censure contre Antoine Arnauld. Il était certain dès lors que les siens ne l'oublieraient pas. Gondrin, qui favorisait les jansénistes, le fit supérieur de son séminaire et le choisit pour un de ses grands-vicaires. Quéras n'accepta la place de supérieur qu'à condition qu'il n'en retirerait aucun émolument et qu'il ne serait nommé à aucun bénéfice. Il vivait avec une grande régularité, faisait des instructions publiques qui furent très-suivies, et établit, pour les prêtres, *Jes conférences ecclésiastiques*. Après *la mort de Gondrin*, la saine doctrine

et ceux qui la suivraient reprirent faveur. Quéras fut obligé de sortir du diocèse. Il se retira à Troyes, où il possédait le prieuré de Saint-Quentin, seul bénéfice que son attachement aux lois de l'Église lui ait permis de posséder. Avec la moindre partie de ce revenu et son titre ecclésiastique, qui était très-modique, il trouvait abondamment le moyen de subsister. Né pauvre, il s'en souvint toujours pour chérir les pauvres avec une affection édifiante. Il leur distribuait la plus grande partie du revenu de son prieuré. A cette époque, les jansénistes les plus prononcés affectaient une vie retirée et la pratique de grandes austérités; Port-Royal était dans toute sa ferveur. Quéras, par imitation, et surtout par principes et par mortification réelle, joignit une pénitence sévère à l'innocence des mœurs, et pendant toute sa vie, non content de pratiquer les jeûnes ordonnés par l'Église, il s'imposa la loi d'en observer beaucoup d'autres, qu'il n'interrompit même pas dans ses plus grandes infirmités. Ces austérités et les fatigues du saint ministère le réduisirent, pendant les dernières années de sa vie, à un état de langueur, qui ne lui fit pourtant point abandonner ses travaux. Il soutint cet état fâcheux avec une patience qui fait regretter qu'un prêtre aussi régulier n'ait pas mis sa vie et ses talents au service d'une meilleure cause. Quéras mourut à Troyes le 9 avril 1695, âgé de près de 81 ans, et fut inhumé dans la chapelle de son prieuré de Saint-Quentin. Il a laissé un recueil sommaire des principales preuves de la thèse de Sens, sur la dépendance des Réguliers, suivant les principes jansénistes, comme il est facile de le présumer; des conférences ecclésiastiques de Sens en 1658 et

1659; mais le plus connu de ses écrits est celui qu'il intitula : *Éclaircissement de cette célèbre et importante question : Si le concile de Trente a décidé ou déclaré que l'attrition conçue par la seule crainte des peines de l'enfer, et sans aucun amour de Dieu, soit une disposition suffisante pour recevoir la rémission des péchés, et la grâce de la justification au sacrement de pénitence*, 1 gros vol. in-8°, Paris, 1683. Cet ouvrage janséniste est devenu fort rare. Ce fut aussi par les conseils de Quéras et sous ses yeux que Beaugrand (1), son disciple, publia un autre livre janséniste, qui fit quelque bruit, mais qui est aujourd'hui entièrement oublié. B—D—E.

QUESNAY de Saint-Germain (ROBERT-FRANÇOIS), petit-fils du célèbre économiste de ce nom (voy. FR. QUESNAY, XXXVI, 396), naquit à Valenciennes le 23 janvier 1751. Dans sa jeunesse il fit plusieurs voyages, et à son retour entra, comme chef de bureau, au ministère de Turgot; puis, en 1776, fut nommé conseiller à la cour des aides de Paris. A l'époque de la révolution, élu juge au tribunal du district de Saumur, dont il devint ensuite président, il fut député par le département de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative. Enfin il se retira dans sa terre de Bussanges près Saumur, et y mourut le 8 avril 1805. Il était membre du musée de Paris, et il y prononça, dans la séance publique du 9 juin 1784, un *Discours pour servir à l'éloge de Court de Gebelin* (voy.

ce nom, X, 107), qui a été imprimé, Paris, 1784, in-4°, avec portrait. On a encore de lui : *Projet d'instructions et pouvoirs généraux et spéciaux à donner par les communes des pays d'élection à leurs députés aux États-Généraux, convoqués à Versailles pour le 27 avril 1789*, Philadelphie, 1789, in-8° (anonyme). Z.

QUESNEL (LOUIS), général français, né à Paris vers 1770, était fils d'un charron de la cour qui jouissait de quelque fortune et qui fut ruiné par la révolution. Il reçut une brillante éducation, et comme beaucoup de jeunes gens de la capitale, il se livra à une grande dissipation. S'étant fait comédien, il joua d'abord au théâtre Molière, puis au Théâtre-Français, où il se lia intimement avec Talma, ce qui fut pour lui une assez bonne recommandation lorsqu'il se décida à entrer dans la carrière des armes. Il servit d'abord dans la garde impériale, où il devint adjudant-commandant, et fit avec distinction les guerres d'Espagne sous les maréchaux Soult et Suchet. Nommé maréchal-de-camp, il passa en 1812 à la grande armée, et fut fait prisonnier dans la retraite de Russie. Conduit dans l'Ukraine, il y resta jusqu'à la paix générale en 1814. Rendu alors à sa patrie par la générosité de l'empereur Alexandre, comme le furent tous les autres prisonniers, il revint à Paris où il trouva toute sa famille transportée de joie par le retour des Bourbons, ce qui le contraria singulièrement, circonvenu comme il l'était par la plupart de ses camarades, restés fort attachés à Napoléon, et conspirant ouvertement pour son retour. Entraîné dans leurs réunions, Quesnel prit d'abord part à leurs projets et fut initié dans leurs secrets. Cependant ~~avant~~

(1) **BEAUGRAND** (Martin), prêtre du diocèse de Troyes, était un homme pieux, mais ardent janséniste. Il fut pendant 45 ans confesseur des ursulines de Troyes. Il étudia beaucoup S. Augustin, et crut avoir gardé son esprit dans l'ouvrage qu'en 1678 il publia sous ce titre : *Sancti Augustini doctrina abstrinana Praxis catechistica*, vol. in-8°.

présenté à Louis XVIII, qui l'accueillit fort bien et lui donna la croix de Saint-Louis, on le vit changer complètement d'opinion. Il assista néanmoins quelques jours après à l'une des réunions qui se tenaient alors à Saint-Leu, chez la reine Hortense, et y fut pressé de boire à la santé de l'empereur Napoléon. Il s'y refusa avec beaucoup de fermeté, disant qu'il venait de prêter serment au roi et qu'il voulait lui être fidèle. Les chefs de la conspiration qui étaient présents, craignant alors que leurs secrets ne fussent dévoilés, résolurent d'immoler au besoin de leur sûreté le malheureux général, et un peu plus tard (dans les premiers jours de février 1815), Quesnel passant pendant la nuit sur le pont des Arts fut assommé et jeté dans la rivière. On retrouva son cadavre huit jours après aux filets de Saint-Cloud, et il fut démontré que ce n'était pas pour le voler qu'on l'avait assassiné, puisqu'il avait encore sur lui une assez forte somme, avec sa montre, plusieurs bijoux, et que 40 mille francs étaient restés dans son appartement. C'était un homme plein d'honneur et de courage, qui ne pouvait manquer d'illustrer encore une carrière déjà très-brillante. — Un autre général QUESNEL (*François-Jean-Baptiste*), né à Saint-Germain en 1765, a été confondu avec le précédent par plusieurs biographes, quoiqu'il n'eût avec lui aucun lien de parenté. Ce dernier servit aussi dans la garde impériale, et, comme son homonyme, fut employé en Espagne, puis en Italie, où il commanda une division sous le prince Eugène, aux batailles de Caldiero et du Mincio. Il contribua dans celle-ci à la défaite des Napolitains du roi Joachim. Ce général mourut en avril 1819. M—D j.

QUESNOT *de la Chesnée* (J.-J.), écrivain du XVIII^e siècle, que les recherches de M. J. Ravenel, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, ont tiré de l'oubli où l'avaient laissé toutes les biographies, était probablement un Français protestant, réfugié en pays étranger par suite de la révocation de l'édit de Nantes, sur laquelle il s'exprime avec beaucoup de violence. Le ressentiment éteignit en lui le patriotisme; car les productions qu'il a laissées n'ont pour but que d'attaquer la France et de célébrer les triomphes de ses ennemis. En voici les titres : I. *La Bataille de Ramélie* (Ramillies), ou *les Glorieuses Conquestes des alliés*, pastorale héroïque, en trois actes et en vers libres, Gand, 1706, in-8^e, avec le portrait de Marlborough. Cette pièce est précédée d'une *Lettre sur le renversement de la monarchie universelle à monsieur Cardonnet, secrétaire de guerre et d'état de sa majesté la reine de la Grande-Bretagne, auprès de son altesse monseigneur de Marlborough* (sic), *duc et prince*, etc. II. *La Bataille de Hoogstet* (Hochstedt), tragédie-opéra en trois actes, ornée d'entrées de ballet et de changements de théâtre, 1707, in-4^e. III. *Le Parallèle de Philippe II et de Louis XIV*, Cologne (Hollande), 1709, in-12. Ce libelle n'est que la reproduction de la *Lettre* ci-dessus avec des commentaires et des augmentations. Cependant l'auteur y parle de Louis XIV avec plus de conveuance que la plupart des pamphlétaires de cette époque. M—D j.

QUÉTANT (ANTOINE-FRANÇOIS), fils d'un employé au trésor royal, sous Pâris de Montmartel, naquit à Paris le 6 octobre 1733, et porta dans les dernières années de sa vie le titre de doyen des gens de lettres, jouissant comme tel d'une pension de

1200 fr. que l'abbé Morellet avait avant lui. Après avoir fait d'assez bonnes études au collège des Grasseins, il fut, pendant plusieurs années, clerk de notaire et de procureur, et se mit ensuite à composer des pièces pour les théâtres du boulevard. Il acquit par ces compositions une sorte de célébrité, et parvint à se faire une petite fortune qu'il perdit dans une faillite. Réduit alors à une pension de 1,500 fr. que lui payait la maison Lagarde-d'Achères, dont il avait élevé le fils, il obtint de l'emploi dans les administrations, et fut successivement chef du bureau des lois au ministère de la justice, puis des hôpitaux, des prisons, de la commission des secours publics, adjoint au secrétariat des hospices et contrôleur aux incurables. Il mourut à Paris le 19 août 1823, à l'âge de 90 ans. Dufey (de l'Yonne) pronouça un discours sur sa tombe. Voici la liste des ouvrages de Quétant. I. *Les Amours grenadiers, ou la Gageure anglaise*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, sur la prise de Port-Mahon, 1756, in-12. Cette pièce fut jouée sur le théâtre des *Grands-Danseurs de corde et Sauteurs du roi*. C'était ainsi qu'on appelait le théâtre connu depuis sous le nom de *Nicolet*, et plus tard sous celui de la *Gasté*. II. (Au même théâtre.) *Le Quartier-Général*, comédie en un acte et en vaudevilles, 1757, in-12 (1). III. (Au même théâtre.) *L'Auteur perruquier, ou les Muses artisannes*, opéra-comique en un acte, 1757, in-12. Le perruquier André venait de faire im-

primer sa tragédie du *Tremblement de terre de Lisbonne*. C'est le même personnage qui figure dans la pièce intitulée : *Maitre André et Poinssinet*, pièce du répertoire du théâtre des Variétés. IV. (Au Théâtre-Italien.) *La Femme orgueilleuse*, comédie en deux actes et en vers, mêlée d'ariettes, musique de Sodi, 1757, in-12. V. (A l'Opéra-Comique.) *La Foire de Bezons*, divertissement en vaudevilles, 1758, in-12 (2). *L'Opéra-Comique* était alors le titre d'un théâtre de la foire Saint-Laurent et de la foire Saint-Germain. C'est à la fin du XVII^e siècle que les acteurs se montrèrent dans les spectacles de la foire; mais les comédiens français, qui avaient le privilège de parler sur les planches, firent démolir la loge de l'entrepreneur. En 1697, lors de l'expulsion des comédiens italiens, les entrepreneurs des jeux de la foire se portèrent leurs héritiers, et se mirent à jouer des fragments de farces italiennes. Sur les plaintes des comédiens français, à qui cela portait dommage, des arrêts défendirent aux acteurs forains de donner aucune *comédie par dialogue*. Les juges furent pris au mot : ils interdisaient les *comédies par dialogue*; on ne donna que des scènes, formant chacune un sujet particulier. Ce genre de spectacle fut encore prohibé. Le terrain sur lequel est aujourd'hui le marché Saint-Germain était alors occupé par ce qu'on appelait le préau de la foire. VI. (Au Théâtre-Italien, avec Aulseaume.) *Le Dépit généreux*, comédie en deux actes et en vers, mé-

(1) Cette pièce, composée avec Acharid, et intitulée *le Quartier d'hiver* dans les *Anecdotes dramatiques*, fut donnée à l'occasion de la bataille de Hastenbeck, qui venait d'être gagnée sur les Anglais.

(2) Cette pièce est différente de deux autres sous le même titre : l'une de Dancourt, jouée au Théâtre-Français, en 1695; l'autre de Pannard et Favart, à la foire Saint-Laurent, en 1735.

lée d'ariettes, 1761, in-12. VII. (A l'Opéra-Comique.) *Le Maréchal ferrant*, opéra-comique, musique de Philidor, Paris, 1761-1762, in-8°. Le succès de cette pièce détermina la réunion de ce spectacle à la comédie italienne. Mais avant de prononcer cette réunion, *le Maréchal ferrant* avait été représenté à la cour. Voici le couplet que l'auteur fit chanter à cette occasion :

Je suis un pauvre maréchal,
Et par un bonheur sans égal
On m'a tiré de mon village
Pour m'employer suivant la cour.
Messieurs, dans ce nouveau séjour,
Pour mettre en bon train mon ménage,
Tôt, tôt, tôt,
Battez chaud,
Tôt, tôt, tôt,
Bon courage,
C'est me donner cœur à l'ouvrage.

Le Maréchal ferrant a été traduit en allemand par J.-H. Faber, Francfort, 1772, in-8°. VIII. (A Lyon.) *Les Dieux citoyens*, pièce en un acte et en vers, 1761, in-12. IX. (A Troyes.) *Le Maître en droit*, opéra-comique, 1759, in-12. Il existe, sous le même titre, une autre pièce en deux actes représentée à l'Opéra-Comique en 1760, paroles de P.-R. Lemonnier, musique de Monsigny. X. (Aux Italiens.) *Le Serrurier*, opéra-comique en un acte, musique de Kohault, sur un fonds donné par Laribardière, 1765, in-8°. Cette pièce a été traduite en allemand par J.-H. Faber, Francfort, 1772, in-8°; et en suédois, Stockholm, 1786, in-8°. XI. (Aux Italiens.) *Le Tonnelier*, 1765, in-8°. Audinot avait donné à ce théâtre, le 28 septembre 1761, un opéra-comique, à trois acteurs, qui n'eut point de succès. Quelques situations théâtrales firent naître l'idée de le retoucher; le 16 mars 1765, cette pièce fut reprise avec les changements qu'y avait faits Quétant. Elle eut un grand

succès et est restée au théâtre. XII. (Aux Italiens.) *Les Femmes et le Sercet*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, musique de Vachon, 1767, in-8°. XIII. (Aux Grands-Danseurs de corde et Sauteurs du roi.) *L'Écolier devenu maître*, comédie en trois actes et en prose, 1768, in-8°. Le succès de cette pièce donna de l'ombrage aux comédiens français, qui firent défense de la jouer davantage. Cependant en 1775 on la réduisit à un seul acte sous le titre du *Pédant amoureux*, en 1777 sous celui du *Sot déniaisé*, puis, à ce qu'il paraît, sous celui de *la Duègne amoureux*. (V. l'*Almanach forain*, 7^e partie, pages 102, 131, 134.) XIV. *Les Amants réservés*, comédie en cinq actes et en prose de M. Steele, l'un des principaux auteurs du Spectateur, représentée pour la première fois à Londres en 1772, traduite de l'anglais, Paris, 1778, in-8°. Le faux titre porte: *Théâtre comique anglais*. La collection, qui devait contenir dix-huit à vingt comédies, mais seulement une de chaque auteur, n'a pas été continuée. XV. (Avec Lécuy.) *La Science du bonhomme Richard*, ou *Moyens faciles de faire payer les impôts*, traduit de l'anglais (de Franklin), Paris, 1778, in-12. La traduction de l'*Interrogatoire de Franklin* est, pour la plus grande partie, de Dupont de Nemours; Quétant y a un peu contribué. Il fit, à cette occasion, connaissance avec l'imprimeur américain, qui avait été content de sa traduction. Elle eut un grand succès. En moins d'un mois, on en vendit vingt-un mille exemplaires; elle a été réimprimée plusieurs fois depuis: 1^o en l'an II (1794), avec un abrégé de la vie de Franklin par J.-B.-Say; 2^o dans les *Opuscules de Franklin*, Paris, 1795, in-12; 3^o en 1806, in-8°; 4^o dans l'ouvrage de

Peignot, intitulé : *Principes élémentaires de morale*, 1809, in-8°, etc. XVI. La table analytique des *Tableaux topographiques*, etc., de la Suisse, par La Borde, à la fin du quatrième et dernier volume de cet ouvrage (voy. BORDE (J.-Benj. de la), V, 158). XVII. *Essai sur la législation et sur la politique des Romains, traduit de l'italien*, Paris, Jansen, 1795, in-12 (anonyme). Quétant est seul auteur de cette traduction. Jansen en avait commencé une qu'il abandonna et jeta au feu lorsqu'il connut celle de Quétant. Quelques opuscules de ce dernier, composés principalement pour les fêtes données au château de M. de Lagarde d'Achères, se trouvent dans les *Étrennes de la Cour-Neuve* (petit village à deux lieues de Paris) pour l'année 1774, dédiées à M. de Lagarde, maître des requêtes, à la Cour-Neuve, 1774, in-8°. Quétant avait écrit une *Histoire des théâtres*, dont le manuscrit, auquel toutefois manquent les premières pages, était dans la bibliothèque de M. de Soleinne. Il avait, par ordre de Louis XVI, entrepris et fait avec Lacretelle aîné un travail, qui est resté manuscrit, sur les *droits exercés par les États-Généraux*. On a même prétendu qu'il avait donné des leçons de droit public à Lafayette et à Talleyrand. Le *Journal de Paris* du 22 août 1823, qui contient une notice sur Quétant, dit qu'il a coopéré à la traduction de la *Richesse des nations*, de Smith, publiée par Germain Garnier, qu'il a laissé en portefeuille quelques ouvrages d'*histoire*, de *géographie*, d'*économie politique*, de *poésie*, et plusieurs *pièces de théâtre*. Le *Catalogue* de sa bibliothèque, publié la même année, contient aussi sur lui une *notice nécrologique*. M—D j.

QUETINEAU (PIERRE), général de la république française, naquit au Puy-Notre-Dame, près de Saumur, en 1757, et servit comme simple soldat dans un régiment d'infanterie avant la révolution. Il s'enrôla à cette époque dans un des bataillons de volontaires nationaux du département de Maine-et-Loire, et suivit d'abord à l'armée du Var cette troupe dont il devint le lieutenant-colonel. Il fit en cette qualité la campagne de 1792 sous le général Biron, et fut ensuite envoyé dans la Vendée, où il se trouvait au moment de la première insurrection, lorsque les royalistes s'emparèrent de Bressuire et de Thouars. Fait prisonnier au moment de l'occupation de cette dernière ville, par les royalistes, il fut traité avec beaucoup d'égards par leur général en chef Lescure. Celui-ci, persuadé que si Quetineau retournait auprès des républicains il serait victime du système de terreur qui pesait alors si cruellement sur la France, et plus particulièrement sur les généraux, le pressa avec les plus vives instances de rester prisonnier sur parole, lui laissant même le choix des lieux où il lui conviendrait d'habiter. Quetineau se refusa obstinément à ces offres généreuses, déclarant qu'il serait accusé de trahison, s'il demeurait volontairement avec les ennemis de la république. Il rejoignit donc l'armée républicaine, où bientôt il fut arrêté et conduit à Paris, devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort le 27 ventose an II (février 1794). — Sa femme, mise en jugement, fut condamnée à mort le 4 germinal suivant, en même temps que Hébert, Momoro, Vincent, Ronsin, etc., avec lesquels elle n'avait jamais eu de rapports. S'étant déclarée grosse, elle obtint un sursis; nous ignorons si elle

parvint ainsi à se soustraire au supplice. Mais cela est probable, puisqu'elle n'est pas nommée dans le dictionnaire des condamnés de Prudhomme.

M—Dj.

QUEVEDO (D. PEDRO de), prélat espagnol, l'un des plus vertueux de notre siècle, naquit le 12 janvier 1736 à Villanova del Fremo, près de Badajos, d'une famille distinguée, et se montra, dès son enfance, doué d'une rare capacité et des plus touchantes vertus. Entraîné dès lors par un penchant irrésistible dans la carrière de l'Église, il dirigea ses études vers les sciences ecclésiastiques, et obtint, au concours, à l'âge de dix-sept ans, une place de bénéficiaire au grand collège de Cuença. Deux ans après ce succès extraordinaire, il fut admis comme licencié en théologie au collège de Salamanque, et bientôt comme professeur à l'Université. A vingt-un ans, il mérita la place de chanoine lectoral, puis celle de magistral et de chancelier. Enfin, à quarante ans, il fut promu à l'évêché d'Orensée. Dès lors tout entier à ses devoirs, il visita souvent à pied son diocèse, logeant dans les maisons les plus pauvres, et se nourrissant à ses frais, pour n'imposer aucune charge à ses diocésains. Il prêchait dans tous les villages, donnait la confirmation et distribuait des aumônes. Dans le même temps il fonda un grand nombre d'établissements de bienfaisance, entre autres l'hospice de Saint-Roch, où plus de six cents enfants trouvés furent réunis et élevés à ses frais. On rapporte que cette fondation seule lui coûta plus de cinq cent mille francs. Ce fut encore l'évêque d'Orensée qui fonda le séminaire de Saint-Ferdinand, et qui, *pour cela, surmonta de nouveaux*

obstacles. Le roi Charles IV ayant voulu récompenser tant de services par l'archevêché de Séville, Quevedo le refusa par modestie autant que par l'attachement qu'il portait à ses ouailles, dont il ne voulait pas se séparer. Sa bienfaisance eut occasion de se déployer avec plus d'étendue encore, lorsque la révolution de France obligea la plus grande partie des ecclésiastiques de ce pays à fuir devant la persécution. Ceux des provinces du Midi se réfugièrent en Espagne et surtout dans le diocèse d'Orensée, où le vertueux évêque les accueillit avec tout le zèle, toute la charité qu'exigeaient leur infortune. Dès qu'il eut connaissance de cette persécution, il écrivit dans tous les ports, à tous les points de la frontière, que ces malheureux proscrits pouvaient se réfugier auprès de lui, qu'ils y trouveraient un asile et des secours assurés. La plupart se hâtèrent de répondre à cet appel, et aucun d'eux ne fut trompé dans son attente. Nous avons vu quelques-uns de ces infortunés, revenus dans leur patrie, ne pouvoir retenir leurs larmes lorsque, bien long-temps après, ils racontaient les services rendus à l'humanité par le prélat espagnol. Tous eurent part à ses bienfaits et à son amitié. Cependant s'attachant plus intimement aux évêques de Blois, d'Aire et de La Rochelle, il les logea dans son palais et les environna des soins les plus généreux. Mais celui qui avait si long-temps compati aux souffrances des autres devait à son tour être lui-même atteint par la persécution. On pense bien que lorsque les troupes de Napoléon envahirent si indigne-ment l'Espagne en 1809, l'évêque d'Orensée ne manqua pas de se réunir au plus grand nombre des habitants qui, pour leur résister, firent de

si nobles efforts. Prévoyant tous les malheurs de sa patrie, il avait d'avance prédit au roi Charles IV tous les maux qu'il redoutait, et quand il les vit éclater, il concourut avec énergie à la défense commune. Nommé président de la junte d'Orensée, il s'occupait encore, dans ses importantes fonctions, de secourir les victimes de la guerre, les blessés et les prisonniers, et pour s'y livrer tout entier, il refusa les fonctions d'inquisiteur-général que la junte centrale voulait lui donner. Quand son diocèse fut envahi par les troupes françaises, il continua encore d'y protéger, d'y soutenir les malheureux, et les lettres qu'il écrivit à Murat, à Joseph Bonaparte et au conseil de Castille, témoignent de son courage et de son zèle. Elles furent dans le temps imprimées, répandues dans toutes les parties de la Péninsule, et elles sont restées dans l'histoire des monuments de courage et de véritable patriotisme. L'évêque d'Orensée fit ainsi face à l'orage autant que cela fut possible, sans blesser ses principes de soumission à son souverain et à la foi catholique; mais lorsqu'au printemps de 1812 les Cortès de Cadix voulurent établir une nouvelle constitution et qu'ils exigèrent des ecclésiastiques un nouveau serment, l'évêque Quevedo refusa de se soumettre à cette innovation, et il fut impitoyablement exilé; tous ses biens furent confisqués. Alors il se réfugia à Torey, petite ville de Portugal, d'où il trouva encore moyen d'envoyer des secours aux pauvres de son diocèse. Ce fut à ces œuvres de charité que, ne pouvant disposer d'autres ressources, il consuma jusqu'aux derniers débris de son héritage paternel. Il ne revint en Espagne qu'après le retour du roi Ferdinand VII,

en 1814. Ce prince lui proposa alors l'archevêché de Séville, mais Quevedo le refusa pour la seconde fois. Le pape Pie VII lui ayant offert le chapeau de cardinal, en 1816, il accepta enfin cette haute dignité, qui ne l'éloignait pas de son diocèse. Ce fut au milieu de son troupeau chéri, environné de l'estime et de la vénération de tous, que ce respectable prélat termina sa vie, le 28 mars 1818, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. M—Dj.

QUICK (JOHN), acteur anglais, né en 1748 d'un brasseur de White-Chapel, quitta son père dès l'âge de 14 ans pour s'essayer sur la scène. Il débuta à Fulham, dans le rôle d'Altamont de *la Belle Pénitente*, de Rowe, avec tant de succès que son directeur, enchanté, lui alloua une part entière, ce qui lui valut, après la clôture, la somme de trois shillings (environ 3 fr. 50 c.). Il continua de jouer dans les comtés de Kent et de Surrey, et, n'ayant pas encore 18 ans, sut dignement représenter les premiers personnages de la scène tragique : Hamlet, Roméo, Richard III, Georges Barnwell, Jaffier, Tancrede, etc. Le fameux directeur Samuel Foote l'attacha, en 1769, au théâtre de Hay-Market, où il ne se tira pas moins bien des rôles comiques, et où son jeu fut vivement goûté du roi Georges III. Ses compatriotes l'ont considéré comme un des derniers artistes de l'école de Garrick. Après une carrière très-active pendant 36 ans, il quitta le théâtre en 1798, et vint ensuite demeurer à Islington, où il mourut le 4 avril 1831. L.

QUILLET (PIEBRE-NICOLAS), né à Paris en 1766, exerça long-temps, au ministère de la guerre, les fonctions de chef des bureaux de la solde courante et de la liquidation de l'arriéré; fut nommé commissaire des

guerres, et enfin sous-intendant militaire, place qu'il conserva jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Passy le 22 janvier 1837. Il était chevalier de la Légion d'Honneur. Outre une description de Passy et de ses environs, on a de lui : *État actuel de la législation sur l'administration des troupes, et particulièrement sur la solde et les traitements militaires*, Paris, 1803, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage obtint du succès dans sa spécialité ; l'auteur en publia trois autres éditions en 2 vol. in-8°, puis une cinquième, Paris, 1811, 3 vol. in-8°. Z.

QUINCARNON (le sieur de), écuyer, ancien lieutenant de cavalerie et commissaire de l'artillerie, ne nous est connu que par deux opuscules d'une excessive rareté, et qui contiennent des particularités fort curieuses sur deux églises de Lyon. Le premier a pour titre : *les Antiquités et la fondation de la métropole des Gaules . . .*, avec les épitaphes que le temps y a religieusement conservées ; Lyon, *Matthieu Libéral*, 1673, in-12 ; le second est intitulé : *la Fondation et les antiquités de la basilique collégiale et curiale de Saint-Paul . . .*, in-12, sans date et sans nom de ville, mais imprimé à Lyon aux dépens de l'auteur, vers 1682, et non en 1606, comme on l'a écrit dans la *Bibliothèque historique* du P. Le-long, car on y trouve mentionnée, p. 85, la mort de *François-Emmanuel*, duc de *Lesdiguières*, arrivée le 3 mai 1681.

A. P.

QUINIPILY d'Aradon (JÉRÔME, seigneur de), l'un des plus zélés partisans du duc de Mercœur pendant la Ligue, était gouverneur d'Hennebon en 1590, lorsque le prince de Dombes résolut d'en faire le siège. Ce projet semblait téméraire, parce que la ville, bien fortifiée pour le temps,

était en outre défendue par une assez forte garnison, et que, pour y arriver, il fallait que le prince traversât une grande étendue de pays ennemi et laissât sur ses derrières Redon, Vanes et Auray, occupées par les ligueurs. Voulant néanmoins empêcher, à tout prix, les Espagnols de descendre sur ce point où le duc leur avait accordé une place de sûreté en échange de leur secours, le prince vint mettre le siège devant la place le 14 avril, à la tête de 2,500 arquebusiers et de 500 chevaux. Gui de Rieux, gouverneur de Brest, lui ayant envoyé par mer 12 pièces d'artillerie et d'abondantes munitions, la ville fut investie et Quinipily sommé de se rendre. Sur son refus, la place fut attaquée le 24 et le 25. Dans la seconde journée, les assiégeants tirèrent plus de 700 coups de canon, de 7 heures du matin à 4 heures du soir. La brèche étant faite, ils se présentèrent à l'assaut au nombre de 1,200 hommes. Quoiqu'il n'eût que 12 hommes à leur opposer et qu'il eût été renversé deux fois, Quinipily lutta pendant trois heures, et força l'ennemi à la retraite avec une grande perte, tandis que la sienne, s'il faut l'en croire, n'aurait été que de quatre hommes. Cette assertion de Quinipily n'est pas la seule qui porte à douter de la véracité de son récit ; tous les historiens du temps s'accordent à dire que la garnison était nombreuse ; Quinipily lui-même, dans le *journal* dont nous parlerons tout à l'heure, fait mention de divers renforts qui lui arrivèrent avant l'investissement de la place, et qui ne permettent pas de croire que 12 hommes seulement eussent pris part à sa défense. Le désir d'augmenter le mérite de sa conduite en cette circonstance a pu seul l'égarer. Quoi qu'il en soit, il ne tint pas au duc

du 2 mai. Les habitants d'Hennebon, effrayés, le forcèrent à capituler. Le prince de Dombes, admirant son courage, lui accorda des conditions honorables, et le fit conduire à Vannes, dont un des frères de Quinipily était gouverneur. Celui-ci étant allé, le 5 nov. suivant, faire le siège d'Hennebon avec Saint-Laurent, le successeur de Quinipily fut à son tour obligé de se rendre le 1^{er} décembre suivant. Le premier soin du duc de Mercœur fut de rétablir Quinipily dans son gouvernement, qu'il conserva jusqu'à la paix. Henri IV lui accorda alors des lettres d'abolition et un brevet de capitaine de 50 hommes d'armes, et, pour mieux se l'attacher, ainsi que ses trois frères d'Aradon, Montigny et Camon, il leur donna une somme de 64,000 écus à se partager entre eux. Quinipily n'était pas seulement inexact, mais partial et fanatique. Sa partialité pour les ligueurs l'a rendu injuste envers les royalistes. Quant à son fanatisme, on peut en juger par ce passage de son *journal* : « Le mesme jour, » dit-il, j'entendis comme de certain » le roi de Navarre estoit mort... dont » je loue le bon Dieu de tout mon » cœur. » Le *journal* que ce brave capitaine nous a laissé des opérations militaires de la Ligue dans le Morbihan avait été promis par D. Lobineau. D. Taillandier l'a inséré dans le t. 2 de l'Historie de Bretagne (Suppl., col. CCLVIII — CCLXVI). Il commence au 18 juin 1589 et finit au 15 août 1593. Georges d'Aradon, l'un de ses frères, né en 1562, mort le 1^{er} juin 1596, et qui avait, à la sollicitation du duc de Mercœur, été promu à l'évêché de Vannes, en récompense de son zèle pour la Ligue, avait aussi laissé une *Histoire manuscrite de ce qui s'était passé en Basse-Bretagne pendant les troubles de religion*. D. Lobineau avait

également promis de l'insérer dans ses Preuves; mais ni lui ni D. Taillandier ne l'ont publiée. P. L-T.

QUINOT (HUGUES-PHILIPPE), né à Dôle en Franche-Comté, le 13 janvier 1666, deux ans après la conquête de cette ville par Louis XIV, était fils d'un ancien secrétaire du magistrat. Il reçut dans la maison paternelle une éducation toute chrétienne. Dès qu'il eut atteint sa neuvième année, on l'envoya étudier chez les jésuites dont le collège fut célèbre depuis sous le nom de collège de l'Arc. Sa mère, Marguerite Brun, avait le cœur tout dolois; regrettant sa vieille Espagne, elle élevait Hugues-Philippe dans la haine de la France et des rois qui avaient brûlé, assiégé, enfin subjugué sa ville natale. Six années s'écoulèrent de la sorte. Quinot eut le malheur de perdre sa mère. Son père se retira dans un village; le jeune homme âgé de 16 ans, qui terminait son cours de philosophie, resta confié aux soins de deux sœurs, Catherine et Marie Barbe, bien plus âgées que lui, dont la vertu était austère, et dont la piété avait quelque chose de rigide. Quoiqu'il en fût véritablement aimé, il se lassa de leur roideur, et ne songea qu'à secouer le joug. Fréquentant les mauvaises compagnies, qui ne tardèrent pas à lui gâter l'esprit, il se laissa surtout entraîner par les discours d'un vieux soldat de milice en retraite, qu'on appelait le Renégat, et qui, depuis que le comté de Bourgogne était soumis, avait été rejoindre à Turckheim l'armée du maréchal de Turenne. Le traité de Ryswick avait seul mis un terme aux courses aventureuses de cet homme, qui était un joyeux compagnon, criblé de vices et de blessures. Le jeune Dolois, naturellement brave, s'enflamma au tableau de la gloire et de tous les

avantages de l'état militaire que ce soldat lui traçait avec feu. Il se serait engagé sur l'heure sans la crainte d'être appelé à son tour renégat. Ce qui le détermina un peu plus tard, ce fut l'ascendant de Louis XIV et le prestige inséparable de ce grand monarque. Ce prince venait, après neuf ans (en 1683), visiter sa conquête. Il était accompagné de la reine dont le front était déjà ceint des banderoles de la mort, du dauphin, de son frère le duc d'Orléans, enfin d'un cortège de princes et de seigneurs. Tant de pompe, de magnificence enivrèrent notre jeune homme. Il courut s'offrir pour entrer dans les rangs français, et partit pour l'armée avec le mauvais mentor qui enchérissait sur ses promesses de gloire et de fortune. Cette fuite inopinée pétrifia les sœurs de Quinot. Elles regardaient comme perdu à jamais ce frère élevé à l'ombre du Seigneur, et qui se mêlait parmi des hérétiques (l'édit de Nantes n'était pas encore révoqué), qui abjurait l'Espagne, sa mère, et qui avait vendu le reste de sa liberté. D'un autre côté, c'était avec une joie troublée par un grand fonds de tristesse que Quinot avait quitté son pays. Il fut désenchanté dès qu'il eut rejoint son régiment. Les Comtois passaient pour une nation presque barbare; les Français, naturellement moqueurs, l'accablèrent de sarcasmes; il les laissa dire et faire. Bientôt, grâce à son mérite, à sa valeur, le jeune montagnard, aimé et considéré de ses chefs, fut fait bas officier devant Courtrai, qu'assiégeait le maréchal d'Humières. Terrible dans les combats, il était d'ailleurs d'un commerce doux et facile; il eut ce que le monde appelle des succès, et des succès qui seraient mieux qualifiés d'erreurs. On présume qu'il assista au siège de Philipsbourg

et à la prise de Gènes. Son cheval fut tué sous lui à Fleurus, et il reçut deux blessures à Nerwinde. Du reste il ne s'était jamais trouvé en face des Espagnols un jour de bataille; mais Louis XIV ayant déclaré la guerre à Charles II, le maréchal de Noailles franchit les Pyrénées. L'armée française avait déjà passé le Tet et menaçait Gironne. Hugues-Philippe marchait à l'arrière-garde. Un grand souci pesait sur son âme: la vue de l'Espagne réveillait en lui de chers et sacrés souvenirs. Il est vrai que la paix de Nimègue avait cédé le comté de Bourgogne au roi de France. Poussé et retenu par mille idées contraires, notre soldat ne savait que résoudre; ses yeux hagards cherchaient dans l'ombre les tours de Gironne qu'un Franc-Comtois venait saper; il chancelle, perd l'usage de ses esprits, et il est jeté sur un fourgon qui le ramène à Perpignan. Sa conversion date de cette époque; tout à coup il s'applique la menace du Christ contre celui qui *tire le glaive* et doit *périr par le glaive*; et il se reproche d'avoir tiré l'épée contre la race de Charles-Quint. A compter de ce jour il s'éloigna des assemblées tumultueuses, renonça à tous les plaisirs mondains; mais, incapable de trahir son devoir, il continua de suivre un drapeau qu'il n'aimait plus. Trois ans s'écoulèrent ainsi. Un soir, Catherine et Marie-Barbe Quinot, isolées, mornes et navrées d'ennuis, veillaient à la lueur d'une lampe devant une image de la Vierge: un vent lugubre soufflait autour d'elles. On frappe à leur porte et elles voient paraître un militaire attardé qui demande à loger. C'était un homme entre deux âges, d'une figure expressive, au teint rembruni, avec des traits amaigris, qui conservaient toutefois une beauté mâle. De

part et d'autre on est interdit; il y avait dans ce soldat taciturne quelque chose de mystérieux. Pendant un souper court et languissant, les deux sœurs éprouvent des sensations indicibles, et lui il sent son âme toute bouleversée. Souffrant cruellement d'une lutte intérieure, il s'approche d'une fenêtre pour respirer, et à la clarté douteuse de la lune, qui éclairait un peu le cimetière, il reconnaît la sépulture de sa mère. Aussitôt il tombe sur le carreau en murmurant le nom de Marguerite. • Hugues-Philippe! Hugues-Philippe! • s'écrie aussitôt une de ses sœurs, et il est pressé contre deux cœurs remplis de la plus vive, de la plus tendre émotion. Le fils, le frère perdu a retrouvé une partie de sa famille et son Dieu. De là date sa vocation nouvelle. Il reprend le cours de ses études à Besançon, où sa modestie et sa piété édifient tout le séminaire. L'archevêque Joseph de Grammont l'ordonna prêtre sous les yeux de Catherine et de Marie-Barbe, qui remerciaient avec transport le Seigneur d'avoir *confit en joie les amertumes du passé*. Hugues-Philippe se livra dès lors à toute la ferveur de son zèle, à toute l'effusion d'une charité inépuisable. De chapelain, il devint doyen rural du décanat de Dole. Toutes les qualités qui le distinguaient lui concilièrent à la fois l'admiration et l'affection de l'élite du clergé franc-comtois. Directeur éclairé de plusieurs couvents et hôpitaux, casuiste habile, on lui écrivait de toutes les villes voisines pour obtenir des conseils et des consolations. On a conservé quelques lettres de Quinot à des religieuses. De plus on a retrouvé quelques lignes d'un livre qu'on lui attribue, et qui furent prononcées un jour où, en sa

qualité de doyen rural, il bénissait un cimetière. • C'est ici le lieu de l'éternel silence, et les tombes mêmes n'y font pas de bruit (1). • C'est ici, mes frères, que la vanité du rang s'efface. Une fosse où l'on jette un cadavre presque nu, un linceul que la cupidité volera peut-être, une bière sur laquelle retentissent des mottes de terre dont le bruit sourd avertit les passants de se tenir prêts, des cierges qui ne brûlent qu'un instant, image de la vie qu'un souffle peut éteindre, voilà tout ce qui reste à l'homme et de l'homme. • Les sœurs de l'abbé Quinot moururent les premières; il eut le cœur brisé de leur perte. Une des blessures qu'il avait reçues à la guerre se rouvrit. Les travaux du ministère achevaient d'ailleurs de le détruire, et cependant il ne se relâcha pas des austérités d'une vie pénitente. Il expira sur un lit de cendres le 1^{er} mai 1743. On le porta dans les rues le visage découvert, au milieu d'une foule innombrable. Ce n'était pas une magnifique pompe funèbre, mais le convoi d'un simple prêtre dont le peuple se disputait les reliques. Il fut inhumé sous les dalles du chœur de Notre-Dame, où rien n'indique le lieu de sa sépulture. Une excellente notice sur *le bienheureux Quinot de Dôle* a été lue dans une séance publique de l'Académie de Besançon, le 24 août 1844, par M. Léon Dusillet. Elle est écrite avec le talent qui distingue cet auteur, poète même en prose. Nous n'avons guère fait que la copier. L—P—E.

QUINSONAS (le chevalier FRANÇOIS DUGAS de), militaire et littérateur, naquit à Lyon, le 5 août 1719,

(1) Le vent n'a pas de prise sur les feuilles du cyprès et des autres arbres funéraires.

de Laurent Dugas, président en la cour des monnaies, et de Marie-Anne Basset. Il fit ses études chez les jésuites, et, en sortant de leur collège, embrassa la profession des armes. Il fit plusieurs campagnes en Italie pendant la guerre de 1744, et servit sous plusieurs drapeaux, en qualité d'aide-de-camp de M. de Sennectère, de lieutenant au régiment de Conti (infanterie), et ensuite dans celui de la Reine. La conclusion de la paix en 1748 occasionna une réforme militaire dont il ne fut pas excepté. Alors, désespérant de son avancement, il quitta le service et revint à Lyon pour se livrer à la culture des lettres dans le sein de sa famille. Déjà il s'était fait connaître par quelques pièces insérées dans le *Spectateur littéraire* de Favier, et il avait publié en 1745, sous le titre de *la Capitolade*, un poème sur la bataille de Fontenoy, dans lequel il avait glissé, pour les tourner en ridicule, des vers et des hémistiches tirés du poème de Voltaire sur le même sujet. Les traits malins que le chevalier de Quinsonas sema dans les notes de sa *Capitolade* contre l'auteur de *Méropé* ne restèrent pas impunis. Dans une de ses lettres à Frédéric (année 1751), Voltaire supposa que le chevalier poète chantait l'univers, et que son poème pourrait bien être en deux ou trois cent mille chants, etc., etc. En 1755, l'Académie de Lyon ouvrit ses portes à Quinsonas, qui composa plusieurs mémoires que cette compagnie conserve dans ses archives : de ce nombre sont des *observations critiques* sur le Dictionnaire celtique de Bullet ; une *dissertation sur le treizième vers de la troisième satire de Juvénal* : « *Nunc sacri fontis nemus arbor* ; » un *Plan de réforme pour les études publiques* (lu en 1763). Au

retour d'un voyage à Paris, le chevalier de Quinsonas mourut à Lyon, le 31 juillet 1768. (Extrait d'une histoire inédite de l'Académie de Lyon, par Bollivoud-Mermet.) A. P.

QUINTILIUS-VARUS, dont on ignore le prénom, était un chevalier romain, un homme de goût, fort en crédit auprès d'Auguste dont il avait avec intelligence et courage secondé la politique. La Chronique d'Eusèbe nous apprend qu'il était de Crémone, du pays de Virgile. Son frère Publius Quintilius Varus occupait les premiers emplois militaires, et devint fameux par sa défaite en Germanie où il périt avec trois légions (*voy. Varus*, XLVII, 538). Pour lui, il passa sa vie loin des camps, s'adonna tout entier aux lettres, à la philosophie, et vécut dans l'intimité de Mécène, et surtout de Virgile et d'Horace. L'épicurien Syron avait été son maître ainsi que celui de Virgile. Ce sont les doctrines de ce philosophe sur l'origine et l'enfance du monde qui se trouvent reproduites dans l'épigramme intitulée *Silène*. Virgile la dédia à Varus comme à un condisciple bien aimé, en souvenir de leurs études ; il lui dédia encore sa neuvième épigramme, lorsqu'il revint à Rome pour se plaindre du centurion Arius qui refusait de lui rendre son domaine. Qui ne sait par cœur ces beaux vers :

*Varus, tuum nomen (superet modo Mantua nobis,
Mantua, va misera nimium vicina Cremona !)
Cantantes sublime ferent ad sidera cygni.*

Horace était de plus le voisin de campagne de Varus. Dans une de ses odes (1, 18), il lui conseille, d'après son expérience et ses goûts, de planter surtout de la vigne :

*Nullam, Varus, sacra vite prius severis arborum
Circa mite solum Tiburis.*

Souvenir curieux ! la villa de Varus à Tivoli a conservé le nom de son

ancien propriétaire : la petite chapelle qui la remplace est dédiée à la madone *di Quintiliolo*. Varus, de son côté, donnait à Horace des conseils plus importants, car, d'après l'Art poétique, v. 438,

*Quintilio si quid recitares, corrige, sodas,
Hoc aiebat, et hoc, etc.*

il est évident qu'Horace le regardait comme un excellent juge, et qu'il le consultait avec fruit. Horace et Virgile perdirent leur protecteur et leur ami, l'an 730 de Rome. L'amitié, la reconnaissance n'ont jamais inspiré des vers plus touchants que ceux qu'Horace a consacrés à la mémoire de Varus (Od., l, 24). Jamais la mort d'un ami vertueux n'a été déplorée avec une sensibilité plus douce et plus vraie :

Multis ille bonis flebilis occidit, etc.

C'est aux beaux vers de Virgile et d'Horace, c'est à leur reconnaissance, à leur attachement, que Quintilius-Varus doit aujourd'hui toute sa gloire. D—H—E.

QUINTIN, qu'on écrit quelquefois QUENTIN, était un calviniste, tailleur d'habits, natif de Picardie. Il fut, avec un autre homme obscur et inconnu, nommé *Chopin*, le chef d'une horde d'hérétiques qui parurent vers l'année 1525 en Hollande et dans le Brabant, et s'y firent beaucoup de sectateurs. Ils disaient, entre autres choses, qu'il n'y a qu'un esprit dans le monde, qui est celui de Dieu ; que tout ce qu'enseigne la foi sur les anges bons et mauvais, sur l'immortalité de l'âme, n'était que des fables ; que Dieu faisait le bien et le mal que les hommes semblaient faire, et qu'ainsi il ne fallait ni les blâmer, ni les punir, ni même les corriger, puisque toutes leurs actions étaient l'ouvrage de Dieu seul. Ils prêchaient qu'on devait vivre sans

scrupules, que c'était le moyen de rappeler le premier état d'innocence et de faire de ce séjour de misères un véritable paradis terrestre. Ils n'en reconnaissaient même pas d'autre, regardant ce que la religion apprend sur le paradis et l'enfer comme une invention humaine, à laquelle on avait eu recours pour porter les hommes à la vertu, et les éloigner du mal tandis qu'ils sont sur la terre. Quintin enseignait aussi que Jésus-Christ était Satan, et même qu'il était un composé de l'esprit de Dieu et de l'opinion des hommes. De tels principes, dont les suites pratiques sont faciles à concevoir, firent donner à ces hérétiques, ou mieux à ces sectaires, le nom de *Libertins* (1). Ils furent poursuivis sévèrement ; Quintin, arrêté et condamné, fut brûlé à Tournai, en 1530. On peut consulter sur cet homme et sa secte, Stoup : *Religion des Hollandais* ; Spanheim : *Abrégé des Religions* ; Hermant : *Histoire des hérésies*, tome II ; Jovet, tome I^{er} ; Sianda, tome III, et autres auteurs. B—D—E.

QUINTIN (JEAN), fils de Philibert Quintin, greffier de l'officialité d'Autun, et de Philiberte Labourault, né à Autun le 20 janvier de l'année 1500, passa une partie de sa jeunesse à voyager en Grèce, en Palestine, en Syrie, en l'île de Rhodes. Il fut chevalier servant dans l'ordre de Malte, et accompagna le grand-maître dans cette île, en qualité de *domestique*. De retour en France, il alla à Paris, où il fut ordonné prêtre, devint aussi professeur de droit canon, et fut installé en cette qualité en 1536. Un bénéfice dans l'ordre de Malte lui fut accordé. Quintin harangua pour le

(1) Deux autres sectes ont été désignées aussi sous le nom de *Libertins*.

clergé, dans l'assemblée générale des États du royaume, en 1560. L'amiral de Châtillon, à la tête des protestants, se plaignit hautement au roi et à la reine de la harangue du professeur, parce qu'on les y exhortait à des mesures énergiques envers les protestants. On a dit que Quintin mourut du déplaisir que lui causaient les railleries faites contre sa harangue ; cette version a bien l'air d'un conte inventé par le déplaisir des protestants. Quoi qu'il en soit, Quintin termina sa carrière à Paris, le 9 avril 1561. Ce professeur et laborieux écrivain a laissé plusieurs ouvrages dont nous donnerons une nomenclature, sans la garantir complète : I. *Melitæ insulæ descriptio*, Lyon, 1536, in-4°; Paris, 2^e éd., in-8°. II. *Exegesis Concilii cujusdam generalis in uno beneficiorum multitudine vetantis, tert. Id. Decretal. Greg. cap. 28, titul. 5*, Paris, 1539, in-4°. III. *De juris canonici laudibus : ecclesiasticorum canonum defensio breviter et simpliciter duobus concinunctis, autoritas, theoria simul et praxis ad ecclesiasticæ œconomix, ordinisque tabernaculi consecrationem*, Paris, 1544, in-4°; 2^e édit., ibid., 1601, 3^e édit., Nuremberg, 1671. IV. *De juris canonici laudibus*, Paris, 1549 et 1550, in-4°. Cet ouvrage paraît n'être que la première partie de celui qu'on indique sous le titre précédent, et qui forme deux traités distincts. V. *Speculum sacerdotii Apostoli describentis episcoporum, presbyterorum et diaconorum mores*, Paris, 1559, in-4°. VI. *Repetitæ dudum duæ duorum capitum prælectiones, cap. De multa providentia, de præbend. et dignitatib. et cap. Novit ille qui nihil ignorat, De judiciis in antiquis; quorum altera beneficiorum ecclesiasticorum ecclesiastica dispensatio*

designatur; altera christiana cletatis aristocratia delineatur, Paris, 1552, in-folio. Le sujet de cet ouvrage est la pluralité des bénéfices et l'aristocratie de la religion chrétienne. VII. *Orationes duæ adversus gnosticorum sycophantas*, Paris, 1556, in-8°. VIII. *Joannis Zonaræ commentarii in canones conciliorum, tam œcumenicorum quam provincialium*, Paris, 1558, in-4°. IX. *Octogintaquinque regulæ, seu canones apostolorum, cum vetustis Joannis monachi Zonaræ scholiis, latine modo versis*, Paris, 1558, in-4°. X. *Synodus Gangrensis evangelica promulgationis... explicata commentariolis*, Paris, 1560, in-4°. XI. *Scholia in Tertulliani librum de præscriptionibus hæreticorum*, Paris, 1560 et 1561, in-4°. XII. *Hæreticorum catalogus et historia*, Paris, 1560 et 1561, in-4°. XIII. *La Harangue* prononcée au nom du clergé dans les États d'Orléans, au mois de décembre 1560, et dont nous avons parlé ci-dessus. XIV. *Syntagma canonum græcorum*. C'est une traduction de l'ouvrage écrit en grec par le moine Matthieu Blastares. On peut consulter sur Quintin et sur ses ouvrages principalement la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, par Papillon.

B—D—E.

QUINTIN (PIERRE) fut, au XVII^e siècle, un des religieux les plus vénérables de la Bretagne. Il naquit en 1559 sur la paroisse de Ploujan, au diocèse de Tréguier. Son père, Alain Quintin, seigneur de Kerosar et de Limbahu, et sa mère, Perrine de Kermerhou, d'une famille alliée aux meilleures maisons du pays, étaient aussi remarquables par leur vertu que par leur noblesse. Dès l'âge de six ans, il fut envoyé à l'école qu'un digne prêtre, nommé Hervé Miorssec, te-

nait dans une chapelle près de Morlaix, et dès lors il disait qu'il serait un jour dominicain, et portait à sa ceinture un chapelet, comme il l'avait vu porter par les religieux qu'il voulait imiter. Il eut pour précepteur le vertueux Lachiver, depuis évêque de Rennes, qui le conduisit à Paris ainsi que son frère aîné; mais, après quelques années d'études, ils furent contraints par la guerre civile de retourner en Bretagne. L'intérêt qu'il portait à sa mère, devenue veuve, et plus encore l'attachement qu'il avait pour la religion catholique, engagèrent Quintin à embrasser le parti de la Ligue. Il fut lieutenant d'une compagnie de gendarmes sous le seigneur de Coatredrez, et s'acquitta de cette charge à la satisfaction des habitants, car il tenait ses soldats sous une rigoureuse discipline. La guerre dura neuf ans en Bretagne; mais Quintin n'avait que trois ans de service quand, après un acte de charité exercé au milieu d'une partie de cartes, il quitta le jeu avec le contentement que laisse une bonne action, se livra dès lors à une vie nouvelle, fit son occupation de la lecture des Confessions de saint Augustin, pratiqua des mortifications, fréquenta les sacrements, et se retira de la société. S'étant défait de sa lieutenance, il se rendit à Bordeaux, puis à Agen, où il reprit ses études au collège des jésuites qui avait alors une grande réputation. Il ne fut pas le seul gentilhomme breton qui vint y chercher une instruction solide et une éducation édifiante. L'assiduité de son travail, jointe à la bonté de son esprit, lui fit faire de grands progrès dans les humanités et la philosophie. Il se lia intimement avec Le Nobletz (voy. ce nom, LXXI, 288), autre gentilhomme breton, qui étudiait aussi à

Agen, et qui, quoique plus jeune de huit ans, fut toujours vénéré par Quintin, comme son maître. Dès cette époque il prit et il garda toute sa vie la résolution de s'abstenir de vin. Comme son ami, il entra dans la congrégation de la Sainte-Vierge, dont il fut presque toujours préfet, à cause de sa piété remarquable. A ses études, à ses pratiques de religion il joignit le service des pauvres, la visite des hôpitaux, et s'associa à la confrérie de Saint-Jérôme appelée des Pénitents-Bleus, qui pratiquait de grandes austérités. Déjà il catéchisait les enfants et les pauvres au milieu des rues, visitait les calvinistes des environs, et associait à des œuvres de charité quelques-uns de ses condisciples entre lesquels se distingua toujours Le Nobletz. Une sorte de famine ayant affligé la Guienne, Quintin, après avoir plusieurs fois disposé de son argent, de ses livres et de tout ce qu'il avait dans les mains en faveur des pauvres, alla toucher à Morlaix le prix de son patrimoine qu'il avait vendu, et revint le distribuer aux indigents d'Agen. Cet acte de charité fut si complet et si caché que son hôte, ignorant d'où venait tant d'argent, craignit de passer lui-même pour fauteur d'un crime, et dénonça aux magistrats le vertueux Quintin, qui eut l'honorable confusion d'être convaincu d'une générosité sans exemple. Il essaya ensuite la vie des jésuites; mais, après quelques mois de noviciat, sa santé épuisée déterminant ses supérieurs, sur l'avis des médecins, à l'envoyer respirer l'air natal. Par une faveur spéciale, outre la promesse de le recevoir de nouveau, ils lui permirent de garder l'habit religieux. Mais, ayant appris que sa santé ne se refaisait point, ils l'engagèrent à vivre reli-

giusement dans l'état séculier. Arrivé à Morlaix à la fin de l'année 1600, il se trouva à la charge des siens, puisqu'il avait disposé de son patrimoine. Une de ses sœurs lui meubla une chambre dans la ville et pourvut à sa subsistance. Deux fois il dégarnit cette chambre pour secourir les pauvres. Sa sœur, l'ayant garnie pour la troisième fois, le pria de ne pas la mettre hors d'état de l'assister; alors il eut recours à un autre genre de charité, qui forme une nouvelle phase dans sa vie. Considérant qu'il n'y avait encore en Basse-Bretagne aucun collège public à la manière de ceux des jésuites, où les études étaient partagées en différentes classes et les esprits des enfants formés aux lettres et à la piété; que, faute de maîtres pour enseigner le latin, les prêtres eux-mêmes l'ignoraient, il établit chez lui une école et se mit à expliquer tous les jours Cicéron et Virgile à un grand nombre d'écoliers, que sa réputation attira des diocèses de Tréguier, de Léon et de Quimper. Il fut secondé par un ecclésiastique anglais, nommé Charles Louet, qui, après avoir souffert pendant deux ans, pour la religion catholique, les rigueurs de la prison, n'en avait été délivré, à la prière de l'ambassadeur de France, qu'à condition qu'il serait banni de l'Angleterre. Quintin en fit son associé, et apprit de lui la théologie. Il avait alors quarante ans. N'envisageant le sacerdoce qu'avec crainte, il ne consentit à le recevoir qu'à l'âge de cinquante ans. Peu de temps après, il fut privé de la société et du secours de Louet, qui reçut du pape Clément VIII les bulles pour l'archevêché de Cantorbéry. Cet éloignement ne permit plus à Quintin de continuer l'enseignement, et il prit l'habit des dominicains au couvent

de Morlaix, le 30 oct. 1602. Son dessein était de réformer cette maison, alors peu réglée, et ce dessein, qu'il conserva inutilement pendant vingt ans, lui suscita des persécutions de tout genre. Outre qu'il pratiquait la règle avec ponctualité, il joignait à des pénitences rigoureuses l'exercice continu des humiliations, supportant avec une patience rare les affronts et les injures. Il reçut en 1607 la visite de son ami Le Nobletz, qu'il engagea à partager ses travaux pour la réforme des dominicains; mais ce saint prêtre fut si cruellement traité qu'il se vit bientôt contraint de quitter le noviciat. Quintin lui-même reçut du supérieur un ordre cruel qu'il eut le courage d'exécuter, aux risques d'y perdre la vie. Il se tint pendant une heure entière à la chute d'une eau froide qui tombait sur lui d'une fontaine élevée. On ne l'entendit pas même se plaindre d'un pareil supplice. Le Nobletz, chassé du noviciat des frères prêcheurs, se livra avec un renouvellement de charité à la prédication. Quintin se réunit à lui pour l'exercice des missions. Quoiqu'il l'appelât toujours son maître, Le Nobletz lui obéissait comme à son supérieur dans les travaux apostoliques. Le père Quintin faisait les sermons, et Le Nobletz remplissait la fonction plus modeste et peut-être plus utile d'enseigner le catéchisme et d'expliquer les mystères de la foi. Tous deux commencèrent ainsi le cours de ces missions célèbres de la Bretagne, que continua avec tant d'éclat le père Maunoir (voy. MAUNOIR, XXVII, 510). L'union parfaite qui régna entre ces deux missionnaires et l'estime qu'ils avaient l'un pour l'autre eut dans ces contrées les plus heureux résultats. L'histoire du père Quintin indique des prodiges que l'on

regarda comme miraculeux. L'opinion de sa sainteté était si profondément établie dans l'esprit de Pierre Cornullier, évêque de Rennes, qui l'avait connu à Tréguier, qu'on a entendu dire à ce prélat que s'il occupait la première place dans l'église, il n'eût pas fait difficulté d'ordonner à tous les fidèles de lui rendre un culte public. Quintin ayant été transféré au couvent de Bonne-Nouvelle, à Rennes, l'évêque s'empressa de l'employer dans ce diocèse, comme il l'avait fait dans celui de Tréguier, et on le vit prêcher souvent jusqu'à six ou sept fois le jour. Sa régularité monastique n'en souffrait point ; quelque tard qu'il fût rentré le soir, et même pénétré de la pluie et couvert de boue, il ne laissait pas, à l'heure de minuit, de se trouver le premier à l'église pour les matines, et il n'en sortait que le dernier. Le monastère de Morlaix devint aussi édifiant qu'il avait été dissolu et scandaleux. Il y séjournait encore quand il fut député au chapitre provincial de la congrégation gallicane, assigné à Rouen. Là, il montra pour le soutien de la réforme le même zèle qu'il avait prouvé jusqu'alors, et il le fit malgré une vive opposition, qui alla jusqu'à le menacer de la prison. Le chapitre se termina enfin tranquillement et Quintin reprit la route de la Bretagne, continuant sa vie apostolique pendant tout le voyage. Arrivé à Vitré, où son ordre venait d'établir un monastère, il y fut saisi d'une esquinachie, qui fut encore pour lui une occasion d'exercer sa patience. Après avoir reçu les sacrements avec les plus grands sentiments de piété, il termina sa carrière le 21 juin 1629, à soixante-dix ans. Quoiqu'il n'eût jamais habité cette maison, il se répandit aussitôt un tel bruit de

sa sainteté, que toute la ville accourut pour l'honorer, et par vénération coupa quelques parties de ses habits. La foule fut si grande qu'on ne put l'enterrer que trois jours après; et, pour empêcher qu'on ne le dépouillât entièrement, il fallut établir des gardes autour du corps. Ce saint religieux, inhumé dans l'église des Dominicains, devant la chaire, fut l'objet d'un culte des habitants de Vitré jusqu'à la révolution. Depuis cette époque on ignore ce qu'est devenu son corps, l'église ayant été détruite. Sa vie fut écrite en 1664, par le P. Rechac de Sainte-Marie. Un autre dominicain, le P. Guillouzeu, en publia une plus étendue en 1668. On la trouve abrégée dans les *Vies des Saints de Bretagne* du P. Albert Legrand, dans celles de dom Guy Lobbineau, dans l'*Année Dominicaine* du P. Souéges, et dans les *Vies des Saints de Bretagne* de l'édition de M. l'abbé Tresvaux. B—D—E.

QUINTIN MESSIS. *Voy. MESSIS*, XXVIII, 440.

QUIROT (JEAN-BAPTISTE), député conventionnel, né dans la Franche-Comté vers 1760, était, avant la révolution, l'un des plus médiocres avocats du barreau de Besançon. Ayant embrassé avec beaucoup d'ardeur la cause des innovations, il fut nommé député du département du Doubs à la Convention nationale dans le mois de septembre 1792, et s'y montra d'abord plus modéré et plus sage qu'on n'avait lieu de le présumer. Il vota ainsi dans le procès de Louis XVI :

- J'ai voté contre l'appel au peuple,
- parce qu'il m'a paru avoir des effets
- dangereux pour la liberté. J'ai dé-
- claré Louis coupable. Je ne le con-
- damne pas à la mort, qu'il a méritée,
- parce qu'en ouvrant le Code pénal
- je vois qu'il aurait fallu d'autres

« formes, d'autres juges, d'autres principes. Je vote pour la réclusion. » Quirot se prononça ensuite pour le parti exagéré, bien qu'en plusieurs occasions il se soit élevé contre la Montagne, entre autres au sujet de la révolution du 31 mai, à laquelle il fut un des opposants. Il échappa cependant aux proscriptions qui en furent la suite, concourut activement au 9 thermidor, puis à la répression de la révolte de prairial an III. En 1795 il fut nommé membre de la commission des 21, chargée de l'examen de la conduite de Joseph Lebon. Ce fut lui qui fit le rapport de cette affaire, et qui provoqua le décret d'accusation contre ce député. Le 3 août il fut nommé secrétaire, et entra le 1^{er} septembre au comité de sûreté générale, où il proposa des mesures violentes contre les sectionnaires de Paris, au 13 vendémiaire (5 oct. 1795), qu'il accusait de royalisme. Réélu ensuite au conseil des Cinq-Cents, il y porta le même esprit; et en octobre 1796 il vota pour le maintien de la loi du 3 brumaire, qui ordonnait l'exclusion des nobles de toutes les fonctions publiques. En 1797 il eut de fréquentes altercations avec le parti de Clichy; fut attaqué dans le conseil par le général Willot, qui l'accusa d'influencer les tribunes, et lui proposa un duel, que le ministre de la police empêcha; ce qui donna lieu à chacun des partis de faire à son champion les honneurs de cette affaire (*voy. WILLOT, L, 598*). Le 19 février 1798, Quirot fut élu secrétaire. Lorsque, dans le courant de mai, Bailleul, organe du Directoire, demanda l'annulation d'une partie des élections comme ayant été influencées par les terroris-

tes, Quirot attaqua ce projet, « qui lui avait fait éprouver, dit-il, les sentiments de la plus profonde indignation. » Le 22 déc., il fut encore secrétaire. Le 28 juin 1799, il appuya, par des considérations d'ordre public, des mesures contre les prêtres non assermentés; le 10 juillet, il parla contre l'administration du ministre Schérer; le 20, il fut élu président, et le 9 thermidor il prononça, en cette qualité, un discours où il rappela l'époque qui avait délivré la république de la tyrannie de Robespierre. Fidèle au système de bascule qui dominait alors, il retraça aussi ce qu'il appelait les crimes des partisans de la royauté, et invita le peuple à profiter des leçons du passé pour maintenir sa liberté et sa constitution. Il défendit plus tard, en comité secret, les ex-directeurs renversés le 30 prairial. Cependant, le 14 sept., il prétendit que les dangers de la patrie étaient les mêmes qu'en 1792, mais ses ressources moins grandes. Exclu du Corps-Législatif le 19 brumaire (10 nov. 1799), à Saint-Cloud, où il se montra l'un des plus ardents de l'opposition, il fut arrêté et renfermé quelques jours à la Conciergerie. Il devait être exilé et envoyé en surveillance dans la Charente-Inférieure, mais cet ordre ne fut pas mis à exécution, et Quirot rentra dans ses foyers, où il vécut long-temps ignoré. Il ne reparut qu'un instant sur la scène, en 1813, comme membre du conseil municipal de Besançon, et signataire d'une adresse à l'impératrice. Devenu sous-intendant militaire, il était employé à Lyon à l'époque de la Restauration, et il mourut dans cette ville en 1830.

R.

RABARDEAU (MICHEL), né à Orléans en 1572, entra chez les Jésuites en 1595, professa la philosophie et la morale, fut recteur du collège de Bourges et de celui d'Amiens, et mourut à Paris le 24 déc. 1649. Il avait entrepris de réfuter le livre que Ch. Hersent (*voy.* ce nom, XX, 302) avait publié sous le titre d'*Optati Galli de cavendo schismate liber paræneticus*. La réponse du P. Rabardeau était intitulée : *Optatus Gallus de cavendo schismate benigna manu sectus*, Paris, 1641, in-4°. L'auteur avançait, dans ce livre, que la création d'un patriarche en France n'aurait rien de schismatique, et que l'assentiment de Rome n'était pas plus nécessaire pour cela qu'il ne l'avait été pour établir les patriarches de Constantinople et de Jérusalem. Comme ce livre avait été fait sous l'inspiration du cardinal de Richelieu, et qu'il fallait prouver que le roi pouvait lever des contributions sur le clergé, la thèse de Rabardeau plut fort au cardinal-ministre. L'*Optatus Gallus* du jésuite fut condamné par l'inquisition de Rome au mois de mars 1643, et l'Assemblée du clergé de France reçut, le 19 sept. 1645, le décret, puis le fit enregistrer dans son procès-verbal, persuadée qu'elle était que le livre contenait de pernicieuses maximes contre les ordres et la juridiction de l'Eglise (*voir* Southwell, *Biblioth. Script. Soc. Jesu*; d'Avrigny, *Mém. chronol. et dogm.*, ann. 1640) (1). C—L—T.

RABASTENS (PILFORT de) reçut le jour au château de Saint-Géry en Albigeois, qui appartenait à une branche de l'illustre maison de Rabastens. D'abord moine de l'ordre de Saint-Benoît, ensuite abbé de Lombez en 1310, puis évêque de Pamiers, il éprouva dans cette ville diverses tracasseries de la part des chanoines. Sa vie même fut en danger, mais il parvint à calmer les passions, et put enfin jouir de quelque repos. Peu de temps après il fut élevé sur le siège épiscopal de Léon en Espagne, et plus tard créé évêque de Rieux par le pape Jean XXII, son compatriote et son ami. Ce pontife fit encore plus ; il le décora de la pourpre romaine en 1320, sous le titre de Sainte-Anastasie. Rabastens ne jouit pas long-temps de cette dignité, car il mourut en 1321 avec la réputation d'un prélat savant, aussi pieux que régulier. Il fut souvent choisi comme arbitre pour terminer les différends élevés dans son pays. La maison de Rabastens a fourni d'autres évêques et des personnages remarquables (*voy.* PAULIN, LXXVI, 361). C—L—B.

lège de Clermont possédait plusieurs manuscrits du P. Rabardeau. On trouve, sous le n° 613, l'indication d'un recueil en deux volumes in-fol. sur diverses questions importantes du droit canonique; 2° sous le n° 784; un écrit intitulé : *Brief Eclaircissement des principales difficultés qu'on remarque dans un livre composé contre Optatus Gallus*. « Cet ouvrage inconnu au P. Lelong, dit le rédacteur du catalogue, paraît être du P. Rabardeau. *Voy. Catalogus manuseriptorum codicum collegii Claramontani*, Paris, 1764, in-8°, p. 221 à 229 et 298. L—u—i.

(1) La Bibliothèque des Jésuites du col-

RABAUDY (BERNARD de), religieux de l'ordre des frères prêcheurs, né à Toulouse en 1631, professa la théologie avec éclat dans l'université de cette ville, où il mourut le 3 novembre 1731. On a de lui trois volumes in-8° d'un ouvrage estimé, et qui est intitulé : *Exercitationes theologicae, ad singulas partes Summæ sancti Thomæ, doctoris angelici*. Le resté de cette composition conservé manuscrit dans la bibliothèque des dominicains de Toulouse, jusqu'à la révolution, se trouve aujourd'hui dans celle du collège royal de la même ville. La maison de Rabaudy était comptée au nombre des plus illustres de Toulouse, et la place de *viguier*, c'est-à-dire vicaire du comte de Toulouse, fut toujours occupée par un de ses membres, depuis 1597 jusqu'en 1749, époque de la suppression de cette charge.

Z.

RABBE (ALPHONSE), littérateur était né, en 1786, à Riez, dans la Haute-Provence, et non pas à Barcelonnette ni à Marseille, comme l'ont dit quelques journaux et d'autres biographes. Quoique sa famille, qui avait approuvé les excès de la révolution, eût eu à souffrir depuis la réaction, Rabbe fut élevé dans des principes de liberté qu'il n'abjura jamais, mais dont il abusa plus d'une fois, surtout dans sa jeunesse. Après avoir achevé ses études à Paris où il avait remporté, en 1803, le prix d'honneur, on aurait pu croire que cet encouragement l'aurait lancé dans la carrière des lettres; mais forcé par la nécessité, ou peut-être entraîné par l'inconstance et l'inquiétude de son caractère, il se rendit à l'armée d'Espagne, où il exerça pendant deux ans un emploi dans l'administration militaire, ce qui a fait dire qu'il était un ancien officier supérieur, qualité

que par vanité il était bien capable d'avoir prise ou de s'être laissé donner. Ce fut en Espagne, et probablement par son inconduite, que Rabbe contracta le germe d'une cruelle maladie qui l'obligea de revenir en France, et qui a fait le tourment et la honte de sa vie, par les traces dégoûtantes qu'elle laissa sur son visage; car il tenait beaucoup à quelques avantages extérieurs dont la nature l'avait doué. De retour à Paris, il débuta, de 1807 à 1808, en coopérant à l'*Introduction du Voyage pittoresque en Espagne*, par Alex. de Laborde, et en 1812 il donna le *Précis de l'histoire de Russie* qui fait partie du *Tableau historique, géographique, militaire et moral de l'empire de Russie*, 2 vol. in-8°, par Damazé-Raymond (*voy.* LXII, 61); on croit même qu'il eut la plus grande part à cet ouvrage, publié sous le nom de son compatriote. Mais l'ardeur avec laquelle Rabbe livra dès lors au travail avait aggravé son horrible maladie, et deux ans de séjour en Provence, auprès de sa famille, ne lui avaient rendu qu'une santé imparfaite, lorsqu'en 1815, cédant aux suggestions de ses parents, il prit parti pour la Restauration, et publia deux brochures dont la virulence était aigrie par le chagrin d'avoir perdu la moitié de son nez. Chargé d'une mission secrète en Espagne pour les Bourbons, Rabbe fut arrêté sur la frontière. Il recouvra la liberté après la bataille de Waterloo, et se trouvant à Marseille, au mois de juin suivant, il fut présenté au duc d'Angoulême. Il s'attendait à être magnifiquement récompensé de sa mission et de sa détention; mais n'ayant reçu du duc de Richelieu que l'offre d'un emploi médiocre au ministère des affaires étrangères, il s'en indigna, déserta la cause bourbonien-

ne et suivit quelque temps à Aix la carrière du barreau avec assez de succès. Comme il n'y trouvait pas les ressources que la perte de sa fortune avait rendues nécessaires, il alla fonder à Marseille, en 1819, le *Phocéen*, feuille quotidienne qu'il fit précéder par une brochure intitulée : *De l'utilité des journaux politiques publiés dans les départements*. Le *Phocéen*, étant le premier journal rédigé à Marseille dans un sens diamétralement opposé au système alors dominant, fut violemment attaqué dès ses premiers numéros, en janvier 1820; et, malgré le courage que Rabbe montra dans cette circonstance, au milieu d'une ville qui avait chanté la palinodie comme lui, mais dans un sens inverse, il ne put se garantir des procès, des réquisitoires et des condamnations. Mis en prison, il obtint d'être relâché sous caution, et fit encore paraître son journal pendant quelques jours; mais informé qu'on allait exercer contre lui des poursuites plus sévères, il partit pour Grenoble. Les marques de sympathie qu'il y reçut des habitants ne l'empêchèrent pas d'être arrêté; il ne recouvra la liberté que moyennant un cautionnement en argent, et se rendit à Aix, où le chagrin venait de terminer les jours de sa mère. Au mois d'août 1821, il subit encore deux jugements; mais il fut acquitté deux fois, quoiqu'il eût encouru le reproche de calomnie contre l'administration des Bouches-du-Rhône, en l'accusant de n'avoir pas justifié l'emploi d'une somme de cinq millions. Dégouté de la Provence, il revint à Paris en 1822, et y fut rédacteur de l'*Album, Journal des arts, des modes et des théâtres*, fondé, en 1821, par M. Fr. Grille qui, après en avoir publié cinq volumes, venait de céder la propriété au jeune Magalon.

Le nouvel éditeur-gérant n'imita pas la modération de son prédécesseur. Ce recueil, auquel il avait substitué le titre d'*Album, Journal des arts, de la littérature et des théâtres*, et ajouté au titre du tome VII : *des mœurs*, était à peine arrivé au dixième volume (1), lorsqu'il prit fin par suite de la longue et cruelle incarcération à laquelle Magalon fut condamné. Rabbe, devenu plus prudent, avait cessé, depuis quelques mois, toute collaboration à l'*Album*, lorsqu'il s'attacha à la rédaction du *Courrier français*, auquel il fournit, en 1824, plusieurs articles sur les beaux-arts. Celui qu'il fit sur le sacre de Charles X donna lieu à des poursuites. Un autre article, dans lequel il dénonça l'achat, fait par le ministère, des *Tablettes universelles*, dont il avait été collaborateur, en 1822 et 1823, lui suscita un duel avec l'éditeur. En 1827, il travailla à la *Biographie universelle et portative des contemporains*, à peu près dès la fondation par Babeuf, fils du fameux démagogue (voy. BABEUF, III, 156). Mais après avoir publié six livraisons de cet ouvrage, qui s'imprimaient à Blois, l'éditeur, n'ayant plus moyen de le continuer, fut forcé d'y renoncer, et les imprimeurs Aucher-Éloy et compagnie le prirent pour leur compte. On n'en était qu'à la lettre C. Boquillon, qui en avait jusque-là dirigé la rédaction, au nom de Babeuf, fut remplacé par Rabbe. On ne pouvait faire un plus mauvais choix. L'imagination ardente du nouveau rédacteur ne le rendait pas plus capa-

(1) Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, en mentionnant l'*Album*, sans autre titre, n'a cité que le nom de M. Grille, et les années 1822 et 1823, 5 vol. Il aurait dû dire M. Grille, 5 vol., 1821 à 1822; et M. Magalon jusqu'au 10^e vol., 1822 à 1823.

ble de diriger une opération littéraire que de gouverner ses propres affaires. L'entreprise allait tomber si, dès la quinzième livraison, Aucher-Éloy ne fût venu à Paris pour débarrasser Rabbe d'une corvée au-dessus de ses forces. Celui-ci continua cependant à y fournir des articles. Il s'était chargé des notices de quelques notabilités contemporaines, telles que *Canning*, *Catherine II*, *Benjamin Constant*, le peintre *David*, etc., etc. Celle de *Canning* a été imprimée à part, en 1827, in-8° de 64 pages. Ses articles sont généralement moins remarquables pour la recherche et l'exactitude des faits que par une excessive longueur, par un style redondant et déclamatoire. Aussi a-t-il eu peut-être quelque sujet de se reprocher les malheurs et la mort de son successeur. En effet, Aucher-Éloy avait promis aux souscripteurs de la *Biographie portative* qu'elle n'aurait que 60 livraisons, et que toutes celles qui dépasseraient seraient données gratis. Leur nombre alla jusqu'à 80; ainsi la perte fut de 20 livraisons pour les éditeurs. Aucher-Éloy s'étant brouillé alors avec son associé de Blois, partit, en 1829, pour la Russie d'où il est revenu, après un séjour de plusieurs années, se suicider en France! Boisjolin fit moins encore pour cet ouvrage que n'avait fait Rabbe, et n'en fut directeur que de nom. Nommé capitaine dans la garde nationale, après la révolution de 1830, il ne s'occupa nullement de la *Biographie* (voy. t. LVIII, p. 463). Afin de soutenir l'énergie de ses facultés intellectuelles, Rabbe avait recours au café, dont il faisait un usage immodéré et dangereux pour son tempérament. Un régime antiphlogistique lui était prescrit; il ne put s'y soumettre, et préféra le perfide secours

de l'opium, dont il abusa à tel point, qu'il avait fini par en prendre jusqu'à 180 gouttes par jour, tandis que 20 gouttes suffisaient pour plonger dans un sommeil éternel ceux qui en prennent pour la première fois. Rabbe trouvait que ce dangereux breuvage donnait à ses idées plus de fraîcheur et de vivacité, plus d'énergie à sa parole; mais bientôt il retombait dans une atonie complète. Une inflammation du péricarde s'était déclarée vers la fin de 1829; une rechute eut lieu le 27 déc., et il mourut le 1^{er} janvier 1830, dans sa 44^{me} année, après une agonie de quatre jours. Le lendemain, un grand nombre de gens de lettres, d'artistes, d'avocats et d'hommes politiques, Armand Carrel, Gauja, MM. Chatelain, Alexis Dumesnil, Victor Hugo, Foyatier, Mignet, Alexandre Dumas, Pierre Grand, Thiers, etc., assistèrent à ses funérailles et accompagnèrent son corps au cimetière, où l'on fit une collecte pour l'achat du terrain destiné à son tombeau, car Rabbe était sans fortune. Son corps ne fut pas présenté à l'église, soit qu'il l'eût ordonné, soit que ses amis l'eussent ainsi voulu. Tous les journaux libéraux, *le Figaro*, *le Corsaire*, *le National*, *le Démocrate littéraire*, etc., s'empresèrent de lui consacrer des articles nécrologiques plus ou moins louangeurs, mais la plupart erronés et incomplets. Rabbe, au premier abord, paraissait avoir de l'orgueil et de la roideur; mais ses amis assurent qu'il était bon, obligeant, et que dans la société intime il avait beaucoup d'expansion et d'abandon. Son amour-propre s'enflammait jusqu'à la violence, mais il s'apaisait aisément après la plus simple explication. Le triste changement que sa première maladie avait opéré sur son physique,

et son état de souffrance habituelle, lui ayant imposé la dure nécessité de renoncer à la société des salons, en lui exagérant l'effet désagréable qu'il y produisait et en le bornant à vivre dans la retraite et l'obscurité ou dans l'intimité de quelques amis, avaient aigri son caractère et sa susceptibilité naturelle. Depuis l'âge de 26 ans, il ne jouissait plus de la vie ; il avait même songé à la quitter, et l'idée de la prolonger redoublait le sentiment de ses peines. Il se fâchait quand on lui laissait entrevoir un avenir plus tranquille, et il disait souvent qu'il ne désirait autre chose que de *la gloire argent comptant*. Sa parole était brève, facile, énergique, mais enflée et prétentieuse ; il prenait ordinairement le ton et l'attitude d'un orateur. Son style avait les mêmes qualités et les mêmes défauts : il était souvent trop incisif, trop amer. Voici la liste des autres ouvrages de Rabbe : I. *Méditations sur la mort de Napoléon*, Paris, 1821, in-8°, brochure de 16 pages qui ne fut mise en vente qu'en 1831. II. *Résumé de l'histoire d'Espagne, depuis la conquête des Romains jusqu'à la révolution de l'île de Léon, avec une Introduction par Félix Bodin*, Paris, 1823, in-18 ; 4^e édit., 1828, in-18 ; traduit en espagnol par M. V. M. Licenciado, Paris, 1824, 2 vol. in-12. III. *Résumé de l'histoire de Portugal, depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'en 1823, avec une Introduction par R.-T. Chatelain*, Paris, 1824, in-18 ; 3^e édit., 1827, in-18 ; trad. en castillan, *ibid.*, 1827, 2 vol. in-12. IV. *Résumé de l'histoire de Russie, depuis l'établissement de Rourik et des Scandinaves jusqu'à nos jours*, Paris, 1825, in-18, deux éditions. Quoique ces trois ouvrages soient cités parmi les meilleurs de ceux qui

forment la collection des *Résumés* de Félix Bodin, ils offrent, surtout le troisième, plus d'imagination que d'exactitude. V. *Histoire d'Alexandre, empereur de toutes les Russies, et des principaux événements de son règne*, Paris, 1826, 2 vol. in-8°. Ce livre, assez inexact et peu complet sous le rapport des faits, est d'ailleurs fort superficiel et ne fait connaître qu'imparfaitement la brillante carrière politique du czar. La pauvreté des aperçus et l'absence de recherches neuves et profondes y sont vainement déguisées sous un style ambitieux qui dégénère souvent en boursoufflure, en lieux communs, et qui n'est pas exempt d'incorrection. VI. *Géographie de l'empire de Russie, contenant la Russie d'Europe et celle d'Asie*, Paris, 1828, 2 vol. in-18 ; 2^e édit., 1829, 2 vol. in-18. Rabbe est auteur de l'*Introduction historique* des Mémoires sur la Grèce, par Maxime Reybaud, 1824-25, et de l'*Introduction* à l'histoire du Bas-Empire, par Aimé Millet, 1825, faisant partie de la *Bibliothèque du XIX^e siècle*. Il a donné la notice d'*Angelica Kaufmann* dans la *Galerie des contemporains*. On lui a attribué le *Précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche en 1809*, Paris, 1823, in-8°. Ce n'est que la réimpression du troisième volume du *Voyage pittoresque* en Autriche, par Alex. de Laborde. A—T.

RABIRIUS (CATUS), chevalier romain, avait pris les armes en faveur du sénat et des consuls contre des factieux au nombre desquels se trouvaient Q. Labiénus et le tribun du peuple Apuléius Saturninus, qui l'un et l'autre furent tués. Trente-six ans après cet événement, c'est-à-dire soixante-trois ans avant Jésus-Christ, Titus Labiénus, neveu de Quintus,

entreprit de poursuivre Rabirius, comme coupable du meurtre d'Apulcius Saturninus, qu'il n'avait cependant pas tué, mais dont il avait porté la tête en triomphe. Au reste, d'après Suétone, c'était à l'instigation de Jules-César, toujours empressé d'exciter la haine des plébéiens contre les patriciens, que Labiénus agissait. Celui-ci proposa de faire juger Rabirius comme Horace, meurtrier de sa sœur, par deux commissaires ou duumvirs qui le condamneraient à être battu de verges et mis en croix. Ce décret, malgré l'opposition du sénat, fut rendu. Les deux commissaires, nommés non par le peuple, ainsi que cela s'était pratiqué dans le procès d'Horace, mais par le sort dont on dirigea peut-être la voie, furent précisément Jules-César et un de ses parents. Avec de pareils juges, la sentence de mort contre l'accusé ne pouvait manquer d'être prononcée. Mais Rabirius condamné en appela à l'assemblée du peuple; il fut défendu par Hortensius et par Cicéron, alors consul. Ce grand orateur, plusieurs fois interrompu par des murmures, n'en prononça pas moins un discours des plus énergiques :

- Plût aux dieux, dit-il, que la vérité me permît de publier hautement que C. Rabirius a tué de sa propre main un ennemi de la patrie tel qu'Apulcius Saturninus!...
- Je penserais que c'est une action très-belle et très-glorieuse pour laquelle nous aurions à demander des récompenses, et non à craindre des supplices. Ne pouvant faire cet aveu, j'en fais un qui nous rend moins dignes de louanges, mais qui, s'il y avait du crime dans la cause, ne nous rendrait pas moins criminels. J'avoue que C. Rabirius a pris les armes pour tuer Apulcius Satur-

ninus. • Il protesta qu'un citoyen ne pouvait pas être coupable pour avoir suivi un parti à la tête duquel étaient le sénat, les consuls et les premiers personnages de Rome. Malgré cet éloquent plaidoyer, les amis de Rabirius redoutaient encore l'influence de Jules-César sur la multitude. Dans cette conjoncture critique, le préteur Q. Metellus Celer fit enlever de la tour du Janicule l'étendard qui, selon un antique usage, devait y rester arboré pendant les délibérations du peuple au Champ-de-Mars. Par ce stratagème, l'assemblée se trouva dissoute et fut ajournée; mais T. Labiénus abandonna une accusation qui pouvait amener des troubles dans l'État. — **RABIRIUS POSTUMUS** (C.), chevalier romain, était fils de C. Curius et fut adopté par C. Rabirius dont il prit le nom. Il prêta on fit prêter des sommes considérables à Ptolémée Aulètes, roi d'Égypte; mais lorsqu'il en demanda le remboursement, ce prince lui proposa de se charger de l'administration de ses revenus, et de se payer lui-même peu à peu. Rabirius accepta la proposition ou plutôt tomba dans le piège, car il ne tarda pas à être emprisonné par ordre de Ptolémée. Cependant il trouva moyen de s'évader et retourna à Rome où il fut mal accueilli. On lui reprocha d'avoir avili le titre de chevalier romain, en devenant le régisseur du roi d'Égypte; on l'accusa même de trahison, de concussion et de complicité avec Aulus Gabinus (voy. ce nom, XVI, 215). Cicéron le défendit et le sauva d'une condamnation capitale. — **RABIRIUS** (*Cælius*), poète latin, contemporain de Virgile, avait composé, sur la bataille d'Actium, un poème dont il ne reste que quelques fragments, insérés par Mait-

taire (voy. ce nom, XXVI, 301), dans son recueil intitulé : *Opera et fragmenta veterum poetarum latinorum*. Ce poète avait acquis une grande réputation : Sénèque le compare à Virgile ; mais Quintilien n'en porte pas un jugement aussi favorable. — RABIRIUS, architecte romain, florissait sous l'empereur Domitien, qui commença à régner l'an 81 de J.-C. On sait que ce prince sanguinaire et dissolu avait le goût ou plutôt la manie de bâtir. Il fit élever un grand nombre de monuments dont il confia les travaux à Rabirius, entre autres un palais sur le mont Palatin, qui passait pour un chef-d'œuvre, des temples, des arcs de triomphe, etc. Le rétablissement du Capitole, qu'un incendie avait consumé, fut encore l'ouvrage de Rabirius ; probablement il construisit aussi la voie Domitienne dans la Campanie et le pont sur le Vulturne. Après la mort de Domitien, son palais, les édifices érigés en son honneur, ou qui rappelaient sa mémoire devenue odieuse, furent renversés ; mais les vestiges qui restent de quelques-uns attestent les talents de l'architecte.

P—RT.

RABOTEAU (PIERRE-PAUL), poète et littérateur, né à La Rochelle en 1766, était à peine âgé de 22 ans lorsque l'académie des belles-lettres de cette ville l'admit dans son sein. Il embrassa dès le commencement la cause de la révolution et publia, en 1790, une ode sur la *Prise de la Bastille*. En 1797 il vint se fixer à Paris, où il se fit connaître par quelques poésies légères et par des ouvrages dramatiques qui furent représentés sur le théâtre du Vaudeville. Il composa, en société avec Radet, *l'Avare et son ami* (1801) ; en société avec La Chabeaussière, *Lasthénie*, ou *Une journée d'Alcibiade* (1802) ; et une

pièce intitulée : *Attendre et courir* (1803). Il composa seul un joli vaudeville, qui a pour titre : *La Ville et le village* (1802), et un autre intitulé : *Urbain et Joséphine* (1803). Il fit paraître un poème de quatre à cinq cents vers, *les Jeux de l'enfance*, Paris, 1802, in-8°. Cet ouvrage, écrit avec talent et sensibilité, fut réimprimé en 1804, in-8°, et il mériterait de l'être encore. Dans cette seconde édition la peinture des jeux du collège, qui avait été trouvée trop restreinte, a reçu plus de développement. Membre de la Société philotechnique, où il fut admis en 1803 sur le rapport de son ami Andrieux, Raboteau y lut un poème adressé *aux Artistes*, une églogue de *Rebecca*, tirée de la Bible, une épître à *l'Ennui*, d'autres poèmes et un grand nombre de *fables*, que l'on distingue encore dans les recueils poétiques du temps. Souvent invité à publier ses poésies, Raboteau, par une modestie rare, les garda toujours dans son portefeuille. Il mourut le 21 oct. 1825 à La Rochelle, où depuis plusieurs années il s'était retiré avec sa famille, après avoir été pendant quelque temps sous-chef dans une division du ministère de la police sous M. Decazes. Nous savons que les loisirs de sa retraite furent remplis par un grand nombre d'études poétiques, dont la variété atteste l'étendue de ses connaissances littéraires. Son travail sur *Plaute* est un manuscrit remarquable. Ainsi Raboteau trouva dans ses dernières années d'utiles consolations aux peines dont des infirmités précoces lui firent ressentir les atteintes.

V—VE.

RABUEL (CLAUDE), né à Pont-de-Veyle en Bresse, le 24 avril 1669, entra dans la compagnie de Jésus, à

l'âge de dix-sept ans, et enseigna long-temps avec succès les humanités; enfin les ordres de ses supérieurs le fixèrent à l'étude des mathématiques, qu'il professa au collège de la Trinité à Lyon, pendant les vingt dernières années de sa vie. Il mourut dans cette ville le 12 avril 1728. On a imprimé après sa mort un *Commentaire sur la géométrie de Descartes*, 1730, in-4°, publié par les soins du P. Lespinasse, disciple et ami de l'auteur. Rabuel laissa en manuscrit des traités d'algèbre, des sections coniques, des lieux géométriques, du calcul différentiel et du calcul intégral. Il cultivait aussi la poésie latine avec un talent distingué. T—D.

RACAGNI (le Père **JOSEPH-MARIE**), physicien italien, né en 1741, à la Tarazza, dans la province de Voghera, suivit de bonne heure sa vocation pour l'état ecclésiastique, et entra en 1768 dans le collège des barnabites de Monza. L'étude de la théologie ne l'empêcha pas de se livrer à celle des sciences exactes, qu'il apprit du P. Canterzani, habile mathématicien. Racagni fit tant de progrès dans la physique et les mathématiques que, jeune encore, il fut destiné à les enseigner dans les écoles de Saint-Alexandre, à Milan. Le célèbre abbé Frizi, professeur de mathématiques supérieures, le proposa comme capable de remplir sa chaire pendant ses voyages. Enfin on le nomma professeur ordinaire de physique dans les écoles de Bréra. Racagni a professé pendant trente ans avec zèle et succès; il se distinguait par sa facilité, par sa précision et par son amour pour les sciences; aussi a-t-il formé plusieurs élèves distingués. C'est par ses soins que le cabinet de physique de Bréra se trouve riche d'instruments.

En 1790, il fit des voyages à Vienne, en Hongrie et à Naples, pour connaître les plus savants physiciens de ces pays; il obtint l'estime des personnages les plus illustres, tels que le cardinal d'Herzan, le comte Esterhazy, le chevalier Hamilton, et surtout le comte de Firmian. Racagni fut nommé, en 1801, l'un des quarante de la Société italienne, et en 1812 membre de l'Institut italien. On a de lui la *Théorie des fluides*, imprimée en 1779, où il traite des fluides en général, et en particulier de l'eau, de l'air, de l'électricité, etc. En 1807 il publia, à Milan, un mémoire sur les translations, où il examine les différentes formules proposées par Prony, Fossombroni et Bezout. On trouve un autre mémoire inséré dans les *Actes de la Société italienne* (tome XVIII, p. 139); l'auteur y parle de quelques conducteurs électriques, frappés par la foudre; et, sans contester l'efficacité des paratonnerres, il donne la raison pour laquelle ils ne remplissent pas toujours leur destination. Dans un mémoire sur les *propriétés des nombres*, il entreprend de généraliser la *théorie de Kramp*. Les sciences exactes lui doivent encore d'autres services, notamment les expériences qu'il fit avec le P. Pino, son collègue, sur le *bélier hydraulique*, dont il chercha un des premiers à expliquer les singuliers phénomènes. Religieux, tolérant, Racagni fut généralement estimé au milieu des agitations politiques de son temps. Il mourut le 5 mars 1822. Toujours utile pendant sa vie, il voulut l'être encore après sa mort, et légua un prix annuel de 2,000 fr. pour celui des élèves des sciences physiques qui s'y distinguerait le plus. Le cinquième volume des *Mémoires de l'Institut du royaume lombard-vé-*

nition (Milan, 1838, in-4°), contient un mémoire posthume de Racagni; il a pour titre : *Sopra i sistemi*, etc. (Sur les systèmes de Franklin et de Symmer, concernant l'électricité). Z.

RACHEL. Voy. JACOB, XXI, 322.

RACHETTI ou *Racchetti* (VINCENT), médecin italien, né à Créma, le 17 mai 1777, d'une famille aisée, étudia la philosophie et les mathématiques à Lodi, puis le droit à l'université de Pavie. Reçu docteur en 1798, il abandonna aussitôt cette carrière pour se livrer à la médecine, et prit ses degrés à l'université de Padoue. Ce fut aussi dans cette dernière ville qu'il se fortifia dans la langue grecque en suivant les leçons du célèbre Cesarotti (voy. ce nom, VII, 578). Revenu dans sa ville natale, il y exerça la médecine jusqu'en 1802, époque à laquelle il se rendit à Milan, où il ne tarda pas à se faire de puissants protecteurs. François Melzi, alors vice-président de la république italienne, lui procura la place de secrétaire de la direction centrale de la santé au ministère de la guerre. En 1807, Racchetti fut nommé premier médecin de l'hôpital de Crema, et peu après professeur de physique au collège de cette ville. Trois ans plus tard il fut appelé à Pavie pour y occuper la chaire de pathologie, de médecine légale et de police médicale. Dans ses leçons de pathologie, il aimait à s'étendre sur la force vitale et à démontrer que la physiologie était fille de la pathologie à laquelle, de son côté, elle a rendu depuis de grands services. Ennemi des systèmes de Darwin et de Brown, il s'arrêtait volontiers à les réfuter et apportait dans ses arguments tant de subtilité que ses élèves avaient bien souvent de la peine à le comprendre. Mais, dans les questions de médecine légale et

de police médicale, il donnait moins de cours à son imagination et ne s'écartait guère de la méthode scolastique. La chaire de clinique médicale étant devenue vacante en 1816, par la mort de Raggi, Racchetti le remplaça pendant quelque temps; mais atteint d'une maladie causée par l'excès du travail, et qui influa sur ses facultés intellectuelles, il fut obligé de renoncer à l'enseignement et de se retirer dans sa ville natale, où il mourut le 9 avril 1819, après deux années de souffrances physiques et morales. Il avait publié : I. *Teorica della prosperità fisica delle nazioni, nei rapporti d'economia pubblica, ossia esposizione dei principi politici che servono di base a tutta l'opera*, Milan, 1802, tome I, 1^{re} partie, in-8°. Ce livre fit assez de sensation dans le monde savant pour être l'objet d'un examen spécial. Une commission fut nommée à cet effet, mais son jugement fut peu favorable, ce qui dégoûta Racchetti, et l'ouvrage ne fut pas continué. Au reste, le plan dans lequel il l'avait conçu était trop vaste et dépassait évidemment les forces d'un homme. On lui reprocha aussi de s'y montrer trop optimiste. Malgré ces défauts, la *Théorie de la prospérité physique des nations* offre des aperçus neufs, ingénieux, et annonce un homme profondément versé dans l'économie politique et la jurisprudence. L'auteur n'avait cependant alors que vingt-cinq ans. II. *Trattato della milizia dei Greci antichi colla versione del libro di Tattica d'Arriano* (Milan, 2 vol. in-8°), ouvrage dédié à Napoléon et qui offre des chapitres pleins d'érudition. Nous citerons entre autres celui qui concerne les éléphants considérés comme machines de guerre. III. *Della struttura, delle funzioni e delle malat-*

tis della midolla spinale, Milan, 1816, in-8°. Ce traité des maladies de la moelle épinière est estimé. Le célèbre Rasori en rendit compte dans les *opuscoli clinici* (tom. II, page 413), et voici en quels termes il en apprécia la valeur littéraire, après l'avoir loué sous le rapport scientifique : « Ce livre est écrit d'une manière peu commune aux savants d'aujourd'hui, tant il y a de justesse dans les expressions, d'élégance dans les phrases, d'art dans les périodes. » Seulement un œil de lynx pourrait peut-être par-ci par-là découvrir quelques traces d'affectation. » Racchetti s'était aussi occupé de poésie, et ses intimes se rappellent lui avoir entendu lire quelques fragments d'une tragédie où il y avait de la verve et de la correction. Il était de plus musicien, et touchait parfaitement du piano sur lequel il exécutait même des airs de sa façon. Peu d'hommes ont offert autant que lui des contrastes dans le caractère. Capable de sentir vivement l'amitié, il montrait cependant de la défiance à l'égard de tout le monde, et désordonné dans son imagination et ses desirs, il conserva toute sa vie des mœurs sévères. On comprend qu'avec une telle nature il devait aimer peu la société, sans pour cela trouver plus de bonheur dans la vie de famille. Ayant été ou plutôt s'étant toujours cru malheureux, il devint dans ses dernières années acariâtre, capricieux, colère, et finit par tomber dans un état de manie voisin de la démence. Tous ces défauts n'empêchèrent pas ses amis de lui rester fidèles, et l'un d'entre eux, M. G. del Chiappa, lui a consacré une notice dans la *Biographie des Italiens illustres*, publiée à Venise par M. le professeur *Tipaldo*.

RADAMA-*Manzaka* ou *Manzaka*, roi de Madagascar, s'est acquis dans notre siècle une célébrité que n'avait encore obtenue aucun des autres souverains de cette île si importante par sa position, ses ports et sa population. Du reste, l'histoire de Madagascar est peu connue et ne mérite guère de l'être. Des peuples barbares, des princes assassins ou assassinés, inspirent peu d'intérêt. Il est cependant nécessaire de dire que les Français, à diverses reprises et notamment en 1642, sous le ministère de Richelieu, formèrent, sur la côte orientale, des établissements dont le succès fut contrarié par des épidémies, par des luttes continuelles et sanglantes contre des peuplades féroces, mais plus encore par l'inconstance de notre nation et par son inexpérience en matière de colonisation. Les droits de la France sur Madagascar sont néanmoins incontestables, et elle y a toujours fait, quoique de loin en loin, acte de souveraineté. Radama, né en 1791, et créole originaire d'Espagne, fut d'abord soldat, et devint chef de la tribu des Hovas ou Ovas, sur la côte orientale, l'une des plus puissantes, des plus guerrières, et à laquelle il parvint à donner la domination sur plusieurs autres, en faisant la conquête d'une grande partie de l'île. Mais, loin d'imiter la barbarie de ses prédécesseurs, il eut la louable ambition de civiliser ses peuples. Vingt jeunes Hovas, envoyés par lui en Angleterre, y reçurent, durant quelques années, l'éducation des écoles, et rapportèrent à Madagascar, quoique un peu superficiellement, une partie des institutions britanniques, surtout du régime militaire. Ils furent répartis dans les forts sur la côte, que leur bravoure et leur tactique ont su défen-

dre contre toutes les attaques. Radama parvint à organiser 3,000 Hovas en troupes régulières, disciplinées et habillées à l'anglaise. Depuis 1810, les Français possédaient sur la côte orientale de l'île trois places importantes, Tamatave, Foul-Pointe et Tintingue, qui leur avaient été cédées par deux chefs madégaisses; mais après la malheureuse affaire qui, en 1811, coûta la vie à l'intrepide capitaine Roquebert, et enfin après la honteuse cession aux Anglais de l'île-de-France ou Maurice par la paix de 1814, ceux-ci, qui avaient souvent tenté d'acquérir une prépondérance dominatrice sur Madagascar, voyant le commerce et la puissance des Français affaiblis dans l'océan indien, revendiquèrent cette île, en 1818, par une fausse interprétation du traité, et y exercèrent depuis une grande influence. Le 12 juillet 1821, Radama fit la guerre à Ramitra, roi des Saclaves, plus au centre de l'île, et à l'ouest des Hovas. Cette expédition, qui fut terminée le 30 août, se borna à des dévastations, des enlèvements de bestiaux, à 200 ennemis tués et quelques prisonniers. Radama n'avait perdu que 60 hommes. La relation de cette campagne, écrite par son secrétaire Robin, sergent français, que les hasards de la guerre avaient transplanté à Madagascar, a été analysée dans la 37^e livraison de *l'Album*, en 1822. Elle exagère les forces militaires du roi des Hovas, mais elle fait connaître que ce prince ne parlait et n'écrivait que le français, comme on peut en juger par le *fac-simile* de son écriture; que dans ses campagnes il menait avec lui ses sœurs, ainsi que ses femmes, et que celles-ci n'avaient que le second rang pour les honneurs. Informé que, faute de ports militaires dans l'île Bourbon,

des secours ne pouvaient arriver que difficilement aux possessions françaises dans Madagascar, Radama poussa ses conquêtes vers l'est, et s'empara de Tamatave et de Foul-Pointe en 1825. Suivant la relation que nous venons de citer, Tamatave appartenait à un créole de l'île-de-France nommé Jean René, qui prenait le titre de roi et qui, étant vassal de Radama, avait sans doute voulu se rendre indépendant. La même relation donne le texte d'une lettre écrite par Radama à ce Jean René pour lui demander des musiciens et des tailleurs. L'année suivante, le roi des Hovas se dirigea vers le nord, et se rendit maître du port de Tintingue. Il ne restait plus à la France, dans ces parages, que la petite île Sainte-Marie, dont le commandement fut donné, en 1828, au capitaine d'artillerie Schœll qui, dès son arrivée, entama des relations avec les Hovas. Radama commençait à se défier de la politique anglaise et paraissait disposé à traiter avec les Français, lorsqu'il mourut, le 24 juillet 1828, à l'âge de 37 ans, après une maladie de huit mois, et au moment où il se flattait de soumettre toute l'île, dont il possédait déjà les deux tiers; car il avait réuni à sa puissance par la persuasion, la terreur ou la force des armes, la plupart des tribus obéissant avant lui à des princes héréditaires ou à des chefs électifs. Il ne lui restait à réduire que les noirs presque sauvages de la côte sud-ouest, et les Anassis, race arabe presque pur sang. Son espoir de les subjuguier était assez fondé, puisque ses forces montaient alors à 10,000 hommes, disciplinés à l'euro-péenne et pourvus d'artillerie. Pour assurer la supériorité à ses Hovas, Radama leur avait réservé exclusivement l'usage des armes à feu, inter-

dit aux tribus soumises. On peut dire que ce prince fut pour ses sujets ce que Pierre-le-Grand avait été pour la Russie, ce que Mohammed-Ali est pour l'Égypte. Il avait attiré à sa cour des militaires français, des architectes, des savants, des artistes de tous les pays. Il avait acheté des fusils en Europe, des chevaux en Arabie. Enfin il avait avancé la civilisation des Hovas, en fondant à Tamamarive, sa capitale, une université, des collèges, des écoles, une imprimerie, des manufactures d'armes, des fonderies de canons. Sa mort plongea dans la douleur tous les habitants. Suivant un ancien usage, hommes et femmes se rasèrent la tête en signe de deuil; les maisons furent fermées, et le morne silence, la tristesse ne furent interrompus que par les gémissements et les pleurs. Après de magnifiques funérailles qui durèrent trois jours, et où furent étalés les plus rares et les plus beaux produits des manufactures de France et d'Angleterre, tant en riches étoffes qu'en argenterie, porcelaine et bijoux, ainsi que les portraits des souverains et des personnages contemporains les plus célèbres de l'Europe, y compris ceux de Napoléon et de ses généraux, le corps du roi défunt fut renfermé dans un cercueil en argent massif, sur lequel fut gravée une épitaphe en langue des Hovas. On le déposa, le 14 août, dans le plus beau tombeau qu'il y eût à Madagascar, et dont la construction, ainsi que celle du palais du feu roi, avait été dirigée par un Lyonnais, Louis Gros, militaire en retraite. Ce ne fut que le 25 sept. qu'on enleva les tentures de toile, draps, velours et soieries exposées dans ce palais. Radama n'ayant point laissé d'enfants, cinq neveux prétendaient à sa succession et semblaient orêts à se la

disputer. Une ligue des grands du royaume prévint peut-être une guerre civile, en écartant les héritiers légitimes et en plaçant sur le trône une de ses femmes, Ranavalo-Manzaka, dévouée aux Anglais, et véhémentement soupçonnée d'avoir attenté aux jours de son époux par un poison lent. On donna pour premier ministre à cette reine un des Hovas qui avaient été élevés en Angleterre. Toutes relations cessèrent avec la France, et des négociations, entamées en 1829, ne purent empêcher une rupture ouverte. Les Français prirent et rasèrent Tamatave; mais le commandant Schœll ayant été attiré par Raketi, un des chefs Hovas, dans une embuscade près de Foul-Pointe, y périt avec une partie de son détachement. La même année, une expédition française sous les ordres du commandant Gourbeyre, à laquelle la marine anglaise n'avait pris aucune part, obtint d'abord quelques succès et se termina par une retraite peu honorable. Les Français reprirent l'avantage sur les Madégresses à Tintingue, où ils se maintinrent jusqu'à ce qu'une cruelle famine les eût forcés, en juillet 1831, d'abandonner ce dernier établissement, unique reste de leur ancienne suzeraineté. Au moment où ils évacuaient l'île pour se retirer à Sainte-Marie, les Anglais y établissaient une colonie. Quoique depuis la mort de Radama ses institutions aient languï à Madagascar, on y a maintenu l'organisation de l'armée, base de sa domination. Le nombre des troupes régulières a été augmenté; on l'évalue, peut-être avec exagération, à 30 ou 40 mille hommes, non compris un pareil nombre de soldats armés de flèches et de lances. D'ailleurs, les étrangers, exclus des fonctions publiques, ont été écartés du royaume, et ceux qui veu-

lent y résider sont obligés de se faire citoyens madéagasses. On ne cite qu'un seul Français, M. de Lascelles qui, depuis quinze ans, ait pénétré jusqu'à Tamarive, où la reine lui a accordé de grands privilèges commerciaux, et l'a créé prince du sang. Les Anglais se croyaient dans les bonnes grâces de cette princesse, parce qu'ils n'avaient pas, comme les Français, porté atteinte à l'indépendance de Madagascar : mais insensiblement la haine des habitants les a enveloppés dans l'exclusion de tous les étrangers. Enfin, les consuls de France et d'Angleterre ayant été outragés indignement, sans que leurs gouvernements aient pu en obtenir satisfaction, le gouverneur de l'île Bourbon a envoyé, en 1845, le capitaine Romain Desfossés pour en tirer raison, et le capitaine anglais Ketty, sans l'aveu des autorités de Bombay, est venu se joindre à lui, moins pour l'aider que pour lui contester, en cas de succès, la suzeraineté sur Madagascar ou constater l'indépendance de l'île. L'artillerie de leurs corvettes réunies avait causé de grands dommages aux forts de Tamatave, et les Hovas, ayant perdu 350 hommes dans un combat, le 15 juin, allaient se rendre à discrétion, quand la retraite sonna brusquement pour les assiégeants, sans qu'on ait pu en supposer d'autres motifs que leur mésintelligence, ou peut-être le mal que leur avait fait l'artillerie d'un de ces forts qu'ils auraient dû commencer par attaquer et détruire. Il est à remarquer que le gouverneur de Foul-Pointe, désapprouvant la conduite de celui de Tamatave, a refusé de lui envoyer des secours et a bien accueilli une corvette française. La France entreprendra sans doute une nouvelle expédition pour réparer cet échec, et venger les insultes faites à

son pavillon et à ses nationaux par les ordres d'une reine notoirement impudique, cruelle et presque toujours en état d'ivresse. A—T.

RADDI (JOSEPH), botaniste italien, naquit à Florence, le 9 juillet 1770, de parents honnêtes, mais pauvres. Devenu orphelin de bonne heure, il entra comme apprenti dans le laboratoire d'un pharmacien. Son goût pour les sciences naturelles ne tarda pas à se révéler, et il montra de si heureuses dispositions que son patron le prit en amitié et le fit connaître aux naturalistes les plus distingués, entre autres Octavien Targioni Tozzetti, professeur de botanique, Fabbroni, directeur du musée d'histoire naturelle, et le docteur Attilio Zucca, préfet du même musée. Ce dernier le fit employer dans le jardin de botanique, et voulut l'avoir auprès de lui pour l'aider dans ses travaux. Raddi n'avait alors que quatorze ans. Passionné pour l'étude des plantes, il parcourut plus de la moitié de la Toscane, et forma un herbier très-complet de cette contrée. Ses travaux lui donnèrent bientôt quelque réputation, même à l'étranger, et il obtint du grand-duc Ferdinand III un emploi honorable dans le musée de physique de Florence. En 1817, il fut chargé par le gouvernement de faire un voyage scientifique au Brésil, et après un séjour de six mois dans ce pays il en rapporta une riche collection de plantes et d'animaux. Le gouvernement français ayant décidé d'envoyer en Égypte une commission à la tête de laquelle se trouvait Champollion (*voy. ce nom, LX, 424*), afin d'examiner les inscriptions hiéroglyphiques dont cette partie de l'Afrique est si riche, le grand-duc de Toscane profita de cette circonstance pour ad-

joindre quelques-uns de ses sujets aux savants français. Ce furent MM. Hippolythe Rosellini, professeur de langues orientales à l'université de Pise, qui est mort l'année dernière, Gaëtan Rosellini, son oncle, et Raddi comme naturalistes, enfin MM. Alexandre Ricci et Angellini comme dessinateurs. Partis au mois de juillet 1828, ils allèrent débarquer à Alexandrie et s'avancèrent jusque dans la Nubie. Après plusieurs mois de travaux et de courses pénibles, Raddi fut atteint d'une violente dysenterie, mais malgré les progrès du mal et les avis de ses amis qui le pressaient de retourner en Italie, il ne voulut point interrompre ses recherches, et remplit sa mission jusqu'au bout. Déjà il s'était embarqué à Alexandrie pour revenir en Europe, mais il fut contraint de relâcher à Rhodes, où il succomba le 6 sept. 1829, laissant à ses amis le soin d'apporter en Italie les collections aussi nombreuses que variées qu'il avait faites. Le grand-duc de Toscane conserva à sa famille comme pension le traitement dont il jouissait, et acquit son herbier particulier pour le réunir à celui de Pise. Une souscription se forma spontanément pour lui élever un monument. Presque tous les écrits de Raddi ont été insérés dans des recueils, tels que les *Actes de l'Académie des sciences*, les *Mémoires de la Société italienne*, les *Opuscules scientifiques de Bologne*, le *Journal de Pise*, l'*Anthologie de Florence*, etc. Tous les ouvrages qu'il a publiés séparément ont rapport aux plantes cryptogames dont il avait fait une étude particulière dès sa jeunesse. Ce sont : I. *Sulle specie nuove di funghi ritrovate ne contorni di Firenze e non registrate nella 13^e edizione del sistema di Linnæo*, Florence, 1807. II. *Sulle specie*

nuove e rare di piante crittogame ritrovate ne contorni di Firenze, 1808. III. *L'Ingermanografia etrusca*, Florence, 1818. IV. *Le Crittogame Brasiliane*, Florence, 1822. V. *Plantarum Brasiliensium nova genera et species novæ vel minus cognitæ*, Florence, 1825, première partie. Ce dernier ouvrage, le plus important de Raddi, est malheureusement resté incomplet. Il contient la description de 156 espèces de plantes, appartenant au genre des fongères et représentées dans 97 planches. Raddi était connu des botanistes les plus célèbres de l'Europe, qui lui ont presque tous rendu l'hommage le plus flatteur dans leurs ouvrages. Le père Léandre da Sacramento, professeur de botanique à Rio-Janeiro, a donné à une plante le nom de *Raddia* ou *Raddisia*, que de Candolle a conservé dans ses classifications. Raddi lui-même n'avait pas été avare de cette sorte d'hommage envers ses amis, car on trouve dans ses écrits plusieurs genres de plantes nouvelles, classées sous les noms de *Fossombronia*, *Corsinia*, *Bellincinia*, *Fabronia*, *Pellia*, *Reboulia*, *Antoiria*, *Olfersia*, *Rhumhora*, *Bertolonia*, *Leandra*, *Mathisonia*, *Macroceratides* et *Schnella*, qui toutes rappellent des hommes plus ou moins illustres dans la science. A—Y.

RADERMACHER (JACQUES-CORNILLE-MATHIEU), savant hollandais, était vers 1775 un des directeurs de la société des sciences de Harlem. Devenu genre du gouverneur général de l'Inde hollandaise, Reynier de Klerk, il alla s'établir à Batavia, où il fut membre du conseil extraordinaire du gouvernement, président des commissions des écoles, et colonel de la milice bourgeoise. En 1778, il y fonda la société des sciences, en fut le pre-

mier président, et lui fit présent d'une maison et d'une bibliothèque, d'une collection d'histoire naturelle et d'instruments mathématiques. Il prononça le discours d'inauguration de cette société, et contribua très-activement à ses travaux. Le 1^{er} volume des mémoires qu'elle a publiés contient un *Aperçu des possessions de la compagnie hollandaise dans l'Inde orientale*, qu'il avait rédigé, de concert avec le négociant Van Hogendorp; puis une *Notice comparative des diverses ères usitées chez les peuples de l'Asie*. Le 2^e contient une *Description de la partie connue de l'île Bornéo*, une *Notice sur la différence des couleurs de la peau dans la race humaine*, des *Observations sur la perfectionnement des cartes marines hollandaises*, et un *Rapport sur le grand tremblement de terre du 22 janvier 1780*; le tome III, une *Description de l'île de Sumatra; Matériaux pour servir à la description du Japon*; enfin le tome IV, une *Description de l'île Célèbes et des îles Floris, Sumbava, Lombok et Baly, suivie d'un vocabulaire comparatif des langues parlées dans ces îles; Esquisse succincte de l'état actuel de l'empire de l'Hindostan à l'ouest du Gange*, et une *Esquisse de l'état actuel de la péninsule de l'Inde à l'est du Gange*. Dès la fondation de cette académie, Radermacher avait fait les frais d'un prix sur ce sujet : « Quels moyens intellectuels ont employés Mahomet, les imans et les prédicateurs et missionnaires musulmans pour convertir à l'islamisme, par une conviction morale, les païens des contrées et fles de l'Inde orientale, et pour les affermir dans cette foi? » Les musulmans furent invités à concourir, mais le prix ne paraît pas avoir été décerné. Toujours zélé

pour les progrès de la science, Radermacher encouragea le voyageur naturaliste Thunberg, et lui procura tous les secours dont il pouvait disposer. Aussi ce dernier en parle avec reconnaissance dans ses ouvrages et le présente comme un Mécène. Il donna en son honneur le nom de *Radermachia* au fruit de l'arbre à pain, nom qui a dû céder dans la suite à celui d'*Artocarpus*, introduit par Forster. Après la mort de son beau-père, Radermacher voulut retourner dans sa patrie; mais il périt en mer, au mois de novembre 1783. D—G.

RADET (JEAN-BAPTISTE), auteur dramatique, et l'un des doyens du Vaudeville, membre de l'académie de Dijon, sa patrie, naquit en cette ville, le 20 janvier 1732. Il y prit des leçons de dessin et de peinture pour complaire à sa famille, et continua même à Paris où il eut quelques succès, quoique privé de sa main droite parce que sa nourrice l'avait laissé tomber dans le feu. Mais, bien qu'il eût fait des progrès satisfaisants et que la cathédrale d'Autun et d'autres villes de Bourgogne eussent acquis ses tableaux, aussitôt qu'il fut libre de suivre son goût, il laissa crayons et pinceaux, pour se livrer à la littérature dramatique. Il avait publié une critique très-spirituelle, en vaudevilles, des tableaux d'une exposition du Louvre. Le succès qu'obtint cette plaisanterie blessa plus d'un amour-propre, le força d'abandonner une carrière où il n'avait plus à attendre que contrariétés, dégoûts, et décida sa vocation pour le théâtre. Mais si cette critique lui attira des ennemis, elle le fit connaître de la duchesse de Villeroi qui l'accueillit dans son hôtel, le prit pour secrétaire, et lui confia le soin de sa bibliothèque. Cette excellente dame

ayant émigré au commencement de la révolution, le logement qu'elle avait donné à Radet lui fut conservé par l'administration du télégraphe, et il l'a occupé jusqu'à la Restauration. Ce fut au théâtre d'Audinot (l'Ambigu-Comique) que Radet débuta par de petites pièces qui s'y soutinrent long-temps, ou parce qu'elles étaient ingénieuses, ou parce qu'elles attachaient par un certain intérêt, telles que *les Audiences de la Mode*, en un acte; *le Pauvre voyageur*, ou *On ne s'y attendait pas*, proverbe; *les Petites-Maisons de l'amour*; *le Repas des clercs*, ou *la Dinde au louis*, 1783. Il avait fait jouer en société : *la Tragédi-manie*, en un acte, *le Quart d'heure*, prologue, et *le Bouton de rose*, intermède en vers. Lorsqu'il fut bibliothécaire de la duchesse de Villeroy, Radet, que cette dame pressait elle-même de cultiver son talent, et que séduisait l'exemple de Piis et de Barré, composa plusieurs pièces pour le Théâtre-Italien (qui depuis a pris le nom d'Opéra-Comique). Il y fit jouer avec succès *Tibère*, parodie, en vaudeville, d'une tragédie de Fallet (voy. ce nom, XIV, 138), 1782; *Dame-Jeanne*, parodie de la *Jeanne de Naples* de La Harpe (voy. ce nom, XXIII, 183), 1785; *la Fausse inconstance*, comédie en 3 actes, en vers, 1784 (avec Rozière); *le Marchand d'esclaves*, parodie de la *Caravane*, 1784; on y faisait usage de la découverte récente des aérostats; (avec Barré) *Léandre Candide*, ou *les Reconnaissances en Turquie*, parade-vaudeville en 2 actes, 1784; *les Docteurs modernes*, parade en vaudeville, contre le magnétisme, et suivie du *Baquet de santé*, 1784 (malgré le succès de cette pièce, les reproches de madame de Villeroy obligèrent Radet à la désavouer dans

le Journal de Paris); *la Négrresse*, ou *le Pouvoir de la reconnaissance*, vaudeville en 2 actes, 1787; *Renaud d'Asi* opéra comique en 2 actes, musique de Dalayrac, 1787; *Candide marié*, ou *Il faut cultiver son jardin*, vaudeville en 2 actes, 1788; (seul) *la Soirée orageuse*, opéra comique en 1 acte, musique de Dalayrac, 1790. Lors de la création du théâtre du Vaudeville, il se voua tout entier à ce spectacle dirigé par son ami Barré. Il y a donné seul 26 pièces : en 1792, *le Prix*, ou *l'Embarras du choix*; *la Matrone d'Éphèse*; en 1793, *la Bonne Aubaine*, ou *Un tour de carnaval*; *le Faucon*; *le Noble roturier*; en 1794, *le Canonnier convalescent*; *Encore un curé*; en 1795, *le Chat perdu*, ou *les Fausset conjectures*; *les Deux Henriette*; *Honorine*, ou *la Femme difficile à vivre*, en 3 actes; en 1796, *Pauline*, ou *la Fille naturelle*, en 3 actes; *Hasard, enfant de son père*, parodie de la tragédie d'Oscar; en 1797, *le Testament*; en 1798, *l'Effet surnaturel*; en 1799, *C'est l'un ou l'autre*, ou *la Sympathie en défaut*, remise en 1827 au répertoire du théâtre des élèves de M. Comte; en 1800, *Frosine*, ou *la Dernière venue*; en 1803, *Colombine, philosophe soi-disant*; en 1804, *Une Réunion de famille au jour de l'an*; en 1805, *les Amants sans amour*, ou *la Persuasion intéressée*, en 2 actes; en 1806, *la Reprise du jour de l'an*; *l'Inconnu*; en 1808, *l'Étourderie*, ou *Comment sortira-t-il de là ?* en 1813, *le Retour d'un fils*, ou *les Méprises*; en 1814, *l'Hôtel du Grand-Mogol*, ou *l'Auberge qui n'en est pas une*; en 1815, *Garrick et les Comédiens français*; en 1816, *le Vin et la Chanson*. En général, le couplet de Radet est bien tourné. Si la pensée qui le termine n'est pas toujours pi-

quante, du moins ne porte-t-elle jamais sur un de ces jeux de mots dont cette scène abonde. Son dialogue est plus spirituel et plus fin. On sait qu'il fut souvent aidé par une dame de beaucoup d'esprit, de goût et de modestie, qui a persisté à garder l'anonyme, mais dont on reconnaît la touche pleine de délicatesse et de sentiments. On peut la nommer aujourd'hui sans crainte de l'affliger. C'est madame Kennens, dont le nom est remplacé par trois***, sur les titres de trois pièces de Radet : *le Dîner au pré Saint-Gervais*, 1797; *Ida*, ou *Que deviendra t-elle*, en 2 actes, 1802; *les Prétentions d'une femme*, en 3 actes, 1803. Radet a donné avec Barré et Després, en 1802, : *René le Sage*, ou *Voilà bien Turcaret*; (avec Armand Gouffé) en 1803, *Cassandre-Agamemnon*, et *Colombine-Cassandre*, parade; en 1884, *les Pépinières de Vitry*, ou *le Premier mai*. Aux articles *Piis* et *Picard*, t. LXVII, nous avons indiqué celles de leurs pièces dont Radet a été le collaborateur; mais aux articles *Barré*, *Bourgeois*, *Coupin*, *Després*, *Desfontaines*, *Dieulafoy*, etc., la liste des ouvrages dramatiques est restée incomplète; on n'a pu donner les titres de ceux auxquels Radet a travaillé. Nous allons réparer cette omission, en en donnant une liste plus exacte et plus complète même que celle qu'a publiée la *France littéraire*. L'association de Radet avec Barré et Desfontaines produisit un grand nombre de jolies pièces : en 1792, *Arlequin afficheur*, qui a servi très-longtemps de prologue à toutes les pièces nouvelles; *le Projet manqué*, ou *Arlequin taquin*, parodie de *Lucrèce*, tragédie d'Arnault; *Arlequin cruello*, parodie de l'*Othello* de Ducis. En 1793, *la Chaste Susanne*,

en 2 actes, qui amena l'incarcération des trois auteurs, et non pas de Desfontaines seul (avec lequel Radet fit en prison *la Fête de l'égalité*); *Favart aux Champs-Élysées*; *l'Apothéose* qui termine la pièce appartient à Radet; *Colombine mannequin*. En 1795, *Abuzar*, ou *la Famille extravagante*, parodie d'*Abufar*, tragédie de Ducis; *les Vieux Éléphants*; en 1797, *le Mariage de Scarron*; en 1799, *Jean Monet*; en 1800, *Arlequin de retour*; *la Récréation du monde*, suite de *la Création*, oratorio de Haydn (voy. XIX, 521). En 1801, *la Tragédie au Vaudeville*, suivie de *Après la confession, la pénitence*, petit épilogue à l'occasion d'un grand prologue. Cette pièce valut à chacun des trois auteurs une pension de 4,000 francs. En 1802, *Chapelain*, ou *la Ligue des auteurs contre Boileau*; en 1803, *la Chambre de Molière*; en 1804, *la Tapisserie de la reine Mathilde*; *Bertrand Dugesclin et sa sœur*, en 2 actes; en 1805, *le Vaudeville au camp de Boulogne*; *Sophie Arnould*; *les Écriteaux*, ou *René Lesage à la foire Saint-Germain*, en 2 actes; en 1806, *les Deux n'en font qu'un*; *le Rêve*, ou *la Colonne de Rosbach*; en 1807, *le Château et la Chaumière*, en 3 actes, dont les représentations, arrêtées par ordre supérieur, ne furent reprises qu'en 1814; *le Retour de Jean-Bart*; *Décence*, ou *les Filles mères*, parodie de la tragédie de *Lawrence*, de Legouvé; *le Mai des jeunes filles*, ou *le Passage des militaires*; en 1808, *le Café des Gobe-Mouches*; en 1809, *le Procès du Fandango*; *le Pari singulier*, ou *la Fête du village*; *le Peintre français en Espagne*, ou *le Dernier soupir de l'Inquisition*; en 1810, *M. Duretief*, ou *Petite revue des embellissements de Paris*; *la*

Mounier et le Charbonnier; en 1811, *Arlequin gastronome*, ou *M. de la Gourmandière*; *la Dépêche télégraphique*, pour la naissance du roi de Rome, et sa suite *le Retour à Paris*; *les Deux Edmond*, en 2 actes; *les Scythes et les Amazones*, ou *Saute le fossé*, en 2 actes; *Loujon de retour à l'ancien Caveau*; en 1812, *Gaspard l'avisé*; *les Limites*, ou *les Deux voisins*; en 1813, *le Billet perdu et retrouvé*; *Michel Morin*, ou *l'Obligé maladroit*; en 1814, *le Cosaque au village*; *un Petit Voyage des vaudevillistes*; *les Trois Saphos lyonnaises*, ou *une Cour d'amour*. Radet et ses deux amis ont encore donné au théâtre du Vaudeville (avec Piis et Coupigny) : en 1799, *Hommage du petit Vaudeville au grand Racine*; (avec Bourguet, Maurice Seguiet et Dupaty) *la Girouette de Saint-Cloud*; (avec Bourguet) en 1800, *Bagatelle*, parodie de l'opéra de *Praxitèle*; *M. Guillaume*, ou *le Voyageur inconnu*, en 3 actes; *Gessner*, en 2 actes; en 1802, *le Peintre français à Londres*; *Dugay-Trouin prisonnier à Plymouth*; *Se fâchera-t-il?* (avec Dirulafoy) en 1806, *Omazete*, parodie de la tragédie d'*Omasis*; en 1807, *la Mégalanthropogénésie*, ou *l'Île des Savants*; *l'Hôtel de la Paix, rue des Victoires, à Paris*; en 1808, *Arlequin en Perse*, parodie d'*Artaxerce*; (avec Coupigny) en 1813, *le Jeune Philosophe*. Le dernier ouvrage de Radet fut *la Maison en loterie*, composée avec Picard, 1820. L'un des fondateurs des Diners du Vaudeville, dont les recueils contiennent plusieurs de ses chansons, il ne fut pas membre du Caveau moderne, mais il l'était de l'Académie de Dijon. Sous la Restauration, sa pension et celles de ses deux amis furent réduites à 1,000 fr.,

parce qu'on ne voulait pas payer trop cher, comme cela fut dit avec quelque raison, *les trompettes de Bonaparte*. Sous Charles X, Radet obtint une augmentation de 200 fr., mais non point la croix de la Légion-d'Honneur, accordée alors et depuis encore davantage à tant de poètes vaudevillistes. Quoique privé entièrement de la vue dans ses dernières années, et ne pouvant plus ni lire ni écrire, il conserva sa gaité jusqu'à la fin. Radet mourut à Paris le 17 mars 1830. A—r et D—és.

RADET (ÉTIENNE), général français, est moins fameux par ses exploits que par l'enlèvement du pape Pie VII, qu'il opéra en 1809, conjointement avec Miollis (voy. ce nom, LXXIV, 119), et selon les instructions de l'empereur Napoléon. Il naquit le 19 déc. 1762, dans la petite ville de Varennes, où il n'est pas inutile de remarquer que plus tard devait être si indignement arrêté le malheureux Louis XVI. Né dans une condition obscure, Radet ne fit d'études que ce qui lui était nécessaire pour devenir garde-chasse du prince de Condé. Ce fut dans cette place que le trouva la révolution de 1789. Il ne s'en montra pas partisan dès le commencement, mais lorsque son maître eut émigré, qu'il se vit sans emploi, et qu'il put considérer comme tout à fait perdue la cause de la monarchie, il n'hésita plus à se déclarer contre elle. Entré au service dans la gendarmerie en 1792, il concourut, l'année suivante, à différentes expéditions révolutionnaires dans l'intérieur. Son avancement, comme celui de tous les hommes dévoués, fut très-rapide. Il était en 1799, lorsque Bonaparte revint d'Égypte, chef d'escadron commandant la gendarmerie d'Avignon. L'entre-

vue de quelques minutes qu'il eut avec le général en chef, à son passage dans cette ville, laissa dans la mémoire de celui-ci un souvenir qui ne s'effaça point. Dès que Bonaparte fut premier consul, il consulta Radet sur l'organisation de la gendarmerie, et le mémoire qu'il en reçut lui plut tellement qu'il appela l'auteur à Paris, et le fit général de brigade. C'est en cette qualité que Radet se rendit successivement en Corse, en Piémont, dans l'État de Gênes et en Toscane, pour y organiser la gendarmerie. Partout il donna des preuves d'intelligence et de zèle qui ajoutèrent à sa faveur et lui valurent le grade de général de division, puis une preuve de confiance plus remarquable encore, la mission de se rendre à Rome, pour y concourir au renversement de la puissance pontificale. On a lieu de croire que le premier ordre qu'il reçut à cet égard par le télégraphe ne contenait rien de positif pour l'arrestation de Sa Sainteté. Appelé, dès son arrivée, chez Miollis, qui venait de s'introduire par la violence dans la capitale du monde chrétien et qui en avait été nommé gouverneur par Napoléon, ce général lui témoigna son inquiétude des suites que pouvait avoir, pour la sûreté des troupes françaises, la fermentation qui se manifestait en Italie, déclarant qu'il ne voyait aucun moyen d'y remédier, si ce n'était l'éloignement du pape. Et il annonça à Radet que c'était lui qu'il avait choisi pour diriger cette opération; à quoi celui-ci se permit de répondre qu'un acte de cette nature ne pouvait se faire sans des ordres écrits. Le gouverneur ayant dit que ce jour même on préparerait ces ordres et des troupes pour les exécuter, Radet se retira très-ému de se voir chargé

d'une telle entreprise. « Des ordres m'ayant été annoncés, a-t-il dit dans le récit de ces faits qu'il a rédigé, et soumis à la cruelle alternative de franchir les droits les plus sacrés ou de violer mes serments par la désobéissance... ma seule espérance fut sur le défaut de troupes, qui m'eût dispensé d'exécuter les ordres. » Mais le soir même le gouverneur vint annoncer à Radet qu'il arrivait des troupes napolitaines (1) et qu'il devait s'occuper de son plan d'opérations pour la nuit suivante; que c'était par un coup de foudre qu'il fallait prévenir tout désordre; que, comme militaires, tous deux étaient passifs et responsables sur leur tête des ordres suprêmes de l'empereur. Le chef des gendarmes n'eut rien à répondre, et il pensa, a-t-il dit, que l'honneur et ses serments lui dictaient son devoir. Il se décida donc à exécuter les ordres qu'il reçut par écrit, et imagina un prétexte adaptable à un aussi grand objet, pour faire agir à leur insu tous les instruments dont il avait besoin. Il communiqua ensuite ce plan au gouverneur, qui l'approuva et lui en fit sentir de nouveau l'importance. C'est à l'ouvrage du chevalier Artaud (*Histoire du pape Pie VII*), c'est à ce véridique et profond historien, qui a vécu dans l'intimité de la plupart des témoins et des acteurs, ou plutôt des victimes de ce grand événement, que nous empruntons la suite de cette narration. « Le 5 juillet, à la pointe du jour, Radet arrêta les dispositions matérielles nécessaires, et parvint à les soustraire aux yeux du public par de

(1) Il arriva en effet de Naples 800 hommes de recrues mal armées, expédiées par le roi Joachim Murat.

petites patrouilles croisées et des mesures de police. Il retint tout le jour les troupes aux casernes, pour donner plus de sécurité dans Rome et dans le palais Quirinal. A neuf heures du soir, il fit venir, l'un après l'autre, les chefs militaires, et il leur donna ses ordres. A dix heures, tout était réuni sur la place des Saints-Apôtres et à la caserne de la *Pilotta*, non loin de Monte-Cavallo, où allait être le centre de ses opérations. On conserve le plus que l'on peut les expressions *stratégiques* du général Radet. Alors il se rendit à la *Pilotta*, où il s'assura de l'exécution de ses ordres ; de là il marcha sur l'église des *Saints-Apôtres*, où il fit ses dispositions militaires. Le colonel Siry, commandant de la place, et le colonel Coste, commandant la gendarmerie, l'accompagnèrent ensuite chez lui, où il devait se reposer jusqu'à l'heure convenable. Le gouverneur y attendait le général Radet. Celui-ci demanda et reçut l'ordre écrit d'arrêter le cardinal Pacca, et, en cas d'opposition de la part du pape, d'arrêter aussi Sa Sainteté elle-même, et de les conduire immédiatement en poste à Florence. A la lecture de cet ordre, qui n'était que conditionnel, Radet fit des observations qui le préoccupèrent un instant ; mais il n'était plus temps, dit-il ; le gouverneur venait de sortir, onze heures sonnaient, et tout se trouvait organisé et prêt à agir. Il descendit alors à la *Pilotta* et aux Saints-Apôtres, où lui-même il fit placer ses patrouilles et ses détachements d'opérations. Pendant ce temps, le gouverneur, pour maintenir les Transtévérins, faisait occuper les ponts du Tibre et le château Saint-Ange par le détachement napolitain aux ordres du général Pignatelli. Chaque chef des détachements qui devaient concourir à

l'entreprise était prévenu de l'instant du signal convenu pour l'escalade. Une heure après minuit, que frapperait l'horloge même du Quirinal, était le moment fixé pour agir spontanément ; mais un incident retarda l'exécution. Le général apprit qu'un des officiers de la garde du pape était en vedette sur la tour saillante près de la grande porte d'entrée du Quirinal, et que chaque nuit on prenait cette mesure de surveillance qui cessait à la pointe du jour. Alors on changea les instructions pour le moment. Le général subdivisa ses postes des environs de la fontaine de Trévi ; il envoya garder les portes des églises principales environnantes pour empêcher de sonner le tocsin ; il guetta la rentrée de l'officier en sentinelle sur la tour, et à deux heures trente-cinq minutes il donna le signal. Nous allons un moment entendre le cardinal Pacca :
 • Il nous sembla, le soir du 5 juillet,
 • au Quirinal, que différents piquets
 • de cavalerie avaient occupé les rues
 • qui, des diverses parties de Rome,
 • conduisent à cette résidence. Des
 • troupes furent encore placées sur
 • les ponts pour empêcher toute com-
 • munication intérieure, et vers sept
 • heures d'Italie (trois heures du ma-
 • tin), un corps d'infanterie vint à
 • marches forcées, mais en grand si-
 • lence, des quartiers voisins, et ferma
 • toutes les issues autour du palais.
 • Alors les sbires, au lever de l'au-
 • rore, la gendarmerie qui accompa-
 • gnait la troupe, et quelques sujets
 • rebelles, donnèrent l'assaut au Qui-
 • rinal. Après avoir passé une journée
 • pleine d'angoisses et de travaux,
 • après avoir veillé toute la nuit jus-
 • qu'à six heures et demie d'Italie
 • environ (vers deux heures et demie
 • après minuit), voyant poindre les
 • premiers rayons du jour, n'entén-

• dant aucune rumeur sur la place et
 • dans les rues voisines, croyant le
 • danger passé pour cette nuit, je
 • m'étais retiré dans mon appartemen-
 • t pour prendre quelques heures de repos, et à peine j'étais couché que mon valet de chambre accourut pour m'annoncer que les Français étaient dans le palais. En effet, Radet avait vu ses *lignes d'opérations* obéir à son signal ; un détachement de trente hommes escaladait les murs du jardin près de la grande porte, derrière le mur de la *Panetteria*, pour garder les issues de cette cour et les passages du souterrain, à l'angle de la chapelle ; un autre détachement de vingt-cinq hommes gardait la petite porte dans la rue qui descend au *Lavatojo*. Le colonel Siry, avec un détachement de cinquante hommes, montait par la fenêtre d'une chambre inhabitée, dans le centre des bâtiments attenant au Quirinal, où logeait la plus grande partie des gens au service de Sa Sainteté. De son côté, Radet, à la tête de quarante hommes, se proposait de monter par l'extrémité du toit de la *Daterie* sur la tour, pour de là pénétrer dans les appartements ; mais les échelles ayant cassé, il chercha à entrer par la grande porte du palais. Le gouverneur, ayant appris ce contre-temps, vint, *en capote*, pour aider le général de ses conseils. Voyant que celui-ci prenait des mesures qui devaient réussir, il se retira dans un kiosque voisin, dépendant des jardins du palais Colonna. Le colonel Siry était parvenu à pénétrer dans la grande cour du palais. Radet, qui se trouvait en dehors, entendit des rumeurs qui portaient du corps-de-garde suisse intérieur. On criait : *All'armi, traditori !* L'horloge sonna trois heures, et la cloche de la cha-

pelle fut mise en branle. Radet cherchait les moyens d'enfoncer la *porticella*, lorsque le colonel Siry, qui avait pénétré dans la cour, vint faire ouvrir la grande porte. Le général réunit alors toutes les troupes qu'il put rassembler, se mit à leur tête et marcha droit à un groupe de monde qui, dans l'angle à droite du fond de la cour, semblait disposé à faire résistance. Ce groupe dispersé, Radet monta dans la salle du trône, dite des *Sanctifications*. Il trouva la garde suisse forte de quarante hommes, y compris le capitaine, tous armés et en bon ordre, dans le fond de la pièce. Entré avec sa troupe, il somma ces soldats de mettre bas les armes. Ils ne firent aucune résistance, parce qu'ils en avaient reçu l'ordre. Radet s'avance, jette la vue à gauche, et aperçoit, au bout d'un corridor assez étroit, une chambre où, dit-il, il y avait de la lumière et du monde debout. Il dirige ses pas vers cette pièce, et il y trouve le pape entouré de sa cour. Nous entendrons ici le témoignage de Radet : « Que tout autre se mette dans cette position, et à moins d'avoir perdu tout sentiment moral et humain, il jugera de l'état pénible de ma situation. Je n'avais pas encore d'ordre de m'empêcher de la personne du pape. Un saint respect pour cette tête sacrée, doublement couronnée (Radet écrivait ce récit à Paris au mois d'août 1814), remplissait tout mon être et toutes mes facultés intellectuelles. Me trouvant devant elle, suivi d'une troupe armée, un mouvement oppressif et spontané se fit sentir dans tous mes membres. Je n'avais pas prévu cet incident, et je ne savais comment me tirer de là. Que faire ? Que dire ? Par où commencer ? Voilà le

• difficile de ma mission ! Ma troupe
 • entraîné avec moi ; la présence du
 • saint-père, de son sacré collège, et
 • le lieu saint où je me trouvais, exi-
 • geaient le respect et la décence. Je
 • me retournai ; je commandai que
 • l'on reconduisît et que l'on plaçât
 • en ordre la troupe dans la salle du
 • trône, et que des patrouilles en
 • fussent détachées pour le maintien
 • de l'ordre dans le palais. Fort em-
 • barrassé du parti à prendre, pour
 • ne compromettre ni le succès, ni le
 • gouverneur, ni moi-même, je pro-
 • fitai du mouvement rétrograde de
 • ma troupe pour envoyer en toute
 • hâte le maréchal-des-logis de gen-
 • darmerie, Cardini, prévenir le gou-
 • verneur que j'étais en présence du
 • pape sans avoir pu parvenir jus-
 • qu'au cardinal Pacca que je ne con-
 • naissais pas, et demander des or-
 • dres. Je prolongeai le mouvement
 • de ma troupe : je ne laissai avec elle
 • qu'un petit nombre d'officiers ; je
 • fis entrer le surplus près de moi. Ils
 • entrèrent avec la plus grande hon-
 • nêteté, le chapeau à la main, et
 • s'inclinant devant le pape, à mesure
 • que chacun allait prendre place pour
 • former la haie devant l'entrée inté-
 • rieure. Toute cette ordonnance dura
 • cinq minutes environ, lorsqu'ar-
 • riva le maréchal-des-logis Cardini,
 • qui me rendit en secret l'ordre
 • du gouverneur d'arrêter le pape
 • avec le cardinal Pacca, et de les
 • conduire incontinent hors de Rome.
 • Tout sévère que me parut cet or-
 • dre, il fallut obéir. • Il est néces-
 • saire à présent d'entendre le cardinal
 • Pacca, témoin oculaire : • Mon valet
 • de chambre m'ayant annoncé que
 • les Français étaient dans le palais,
 • je me lève en grande hâte et je cours
 • aux fenêtres ; je vois beaucoup de
 • gens armés, et tenant des torches

• allumées, courir à travers les jar-
 • dins, cherchant les portes pour s'in-
 • troduire dans les appartements ;
 • d'autres descendaient le long des
 • murailles où étaient appliquées des
 • échelles ; d'autres occupaient la cour
 • de la *Panetteria*. En même temps
 • une autre troupe d'hommes armés
 • montait, par le moyen d'échelles,
 • jusqu'à l'habitation des serviteurs
 • du pape. Ils brisèrent les fenêtres à
 • coups de hache, entrèrent et cou-
 • rurent ouvrir la porte qui est sur
 • la place, pour faire entrer dans la
 • grande cour un nombre de soldats
 • assez considérable. J'envoyai sur-
 • le-champ Jean-Tibère Pacca, mon
 • neveu, réveiller le saint-père, com-
 • me il avait été convenu entre nous,
 • dans le cas où, la nuit, il arriverait
 • quelque événement extraordinaire ;
 • et peu de temps après, en robe de
 • chambre, j'y courus moi-même. Le
 • pape se leva avec une grande séré-
 • nité d'esprit, se couvrit de sa robe,
 • de sa *mozetta*, et vint dans la pièce
 • où il avait coutume de donner au-
 • dience. Nous nous rassemblâmes là,
 • le cardinal Despuig, moi, quelques
 • prélats de ceux qui demeuraient
 • dans le palais, quelques rédacteurs
 • et employés de la secrétairerie d'É-
 • tat. Cependant les assaillants, à
 • coups de hache, jetèrent à bas les
 • portes de l'appartement (Radet n'a
 • pas fait mention de cette circon-
 • stance), et ils arrivèrent jusqu'à la
 • porte de la chambre où nous étions
 • avec le saint-père (2). Nous la fi-

(2) Le cardinal Pacca oublie de dire ici que le saint-père commanda en ce moment qu'on lui apportât l'anneau que Pie VI avait au doigt quand il mourut, l'anneau donné par la reine Clotilde, récemment déclarée vénérable. Pie VII mit gaiement cet anneau à son doigt, et parut l'y contempler avec plaisir.

• mes ouvrir, pour éviter de plus
 • grands désordres et des événements
 • fâcheux. De son siège, le pape vint
 • se placer au-devant de la table, et
 • presque au milieu de la chambre ;
 • nous deux, cardinaux, nous étions
 • aux deux côtés de Sa Sainteté, l'un
 • à droite et l'autre à gauche. Les
 • prélats, les employés nous faisaient
 • aile. La porte ayant été ouverte,
 • celui qui entra le premier fut le gé-
 • néral Radet, le directeur et l'exé-
 • cuteur de l'opération, suivi de quel-
 • ques officiers, pour la plupart de la
 • gendarmerie, et de deux ou trois
 • rebelles romains, qui avaient con-
 • duit et dirigé les soldats dans l'es-
 • calade donnée au palais. Radet se
 • mit en face du saint-père, et les
 • autres firent aile à Radet. Pendant
 • quelques minutes, il régna un pro-
 • fond silence. Nous nous regardions
 • les uns les autres, tout étourdis,
 • sans proférer une parole et sans
 • quitter la situation où nous étions
 • placés. Finalement, le général Ra-
 • det, avec la figure toute pâle et la
 • voix tremblante, peinant à trouver
 • ses paroles, dit au pape qu'il avait
 • une commission désagréable et pé-
 • nible, mais qu'ayant fait serment
 • de fidélité et d'obéissance à l'empereur,
 • il ne pouvait se dispenser
 • d'exécuter son ordre ; qu'en consé-
 • quence, au nom de l'empereur,
 • il devait lui intimer de renoncer à
 • la souveraineté temporelle de Rome
 • et de l'État, et que si Sa Sainteté le
 • refusait, il avait ordre de le conduire
 • au général Miollis, qui aurait indiqué
 • le lieu de sa destination. » Le pape,
 • sans se troubler, répondit à peu près
 • en ces termes : « Si vous avez cru devoir
 • exécuter de tels ordres de l'empereur,
 • parce que vous lui avez fait
 • serment de fidélité et d'obéissance,
 • pensez de quelle manière nous de-

• vous, nous, soutenir les droits du
 • saint-siège auquel nous sommes lié
 • par tant de serments ! Nous ne pou-
 • vons ni céder (3) ni abandonner ce
 • qui n'est pas à nous. Le domaine
 • temporel appartient à l'Église, et
 • nous n'en sommes que l'adminis-
 • trateur. L'empereur pourra nous
 • mettre en pièces, mais il n'obtien-
 • dra jamais cela de nous. Après tout
 • ce que nous avons fait pour lui,
 • nous ne nous attendions pas à ce
 • traitement. — Saint-père, dit alors
 • le général Radet, je sais que l'em-
 • pereur vous a beaucoup d'obliga-
 • tions. — *Plus que vous ne savez*,
 • répartit le pape d'un ton très-ani-
 • mé. » Il continua ainsi : « Et de-
 • vons-nous partir seul ? » Le géné-
 • ral reprit : « Votre Sainteté peut
 • conduire avec elle son ministre, le
 • cardinal Pacca. » Moi, qui étais
 • aux côtés du pape, je dis subite-
 • ment : Quels ordres me donne le
 • saint-père ? Dois-je avoir l'honneur
 • de l'accompagner ? Le pape m'ayant
 • répondu oui, je demandai la per-
 • mission d'entrer dans la chambre
 • attenante, où, suivi de deux offi-
 • ciers de gendarmerie, qui feignaient
 • de regarder les chambres, je me re-
 • vêtis de mes habits de cardinal, avec
 • le *rochetto* et la *mozetta*, croyant
 • que je devais accompagner Sa Sain-
 • teté dans le palais Doria, où logeait
 • le général Miollis. Pendant que je
 • m'habillais, le pape fit de sa propre
 • main la note des personnes dont il
 • désirait être accompagné, et il eut

(3) Voici les propres paroles du pape, très-bien entendues par un autre témoin oculaire : « Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous ne voulons pas. » Ou voit dans notre histoire de France qu'il y eut des circonstances dans lesquelles nos parlements, refusant d'enregistrer des édits, s'exprimaient ainsi : « *Nec volumus, nec possumus, nec debemus.* »

• une conversation avec le général
 • Radet. Entre autres choses, on me
 • rapporta que, tandis que le pape
 • arrangeait quelques objets dans sa
 • chambre, Radet lui dit : « Que Vo-
 • tre Sainteté ne craigne pas, on ne
 • touchera à rien; » et que le pape
 • lui répondit : « Celui qui ne fait
 • aucun cas de sa propre vie attache
 • encore moins de prix aux choses
 • de ce monde. » Radet aurait voulu
 • que le pape eût pris des habits qui
 • ne le fissent pas reconnaître, mais
 • il n'eut pas le courage de le lui dire.
 • A mon retour dans la chambre du
 • pape, je trouvai qu'ils l'avaient déjà
 • forcé de partir, ne donnant pas le
 • temps aux *camerieri*, dits *adju-*
 • *dants de chambre*, de mettre dans
 • une valise un peu de linge pour
 • changer dans le voyage. Je rejoi-
 • gnis Sa Sainteté dans l'appartement.
 • Alors tous deux, environnés de gen-
 • darmes, de sbires, de sujets rebel-
 • les, marchant d'une manière in-
 • commode sur les débris des portes
 • jetés à terre, nous descendîmes
 • les escaliers. Nous traversâmes la
 • grande cour, dans laquelle étaient
 • encore de la troupe française et le
 • reste des sbires. On arriva à la
 • principale porte de Monte-Cavallo,
 • où se trouva prête la voiture du
 • général Radet (c'était une de ces
 • voitures qu'on appelle *bastardel-*
 • *les*). Sur la place étaient rangées
 • en bataille beaucoup de troupes
 • napolitaines, arrivées depuis peu.
 • Le pape les bénit, ainsi que la ville
 • de Rome. Ils firent entrer d'abord
 • Sa Sainteté, puis ils voulurent que je
 • montasse après. On avait fait clouer
 • les persiennes du côté où était assis
 • le pape. Alors un gendarme ferma
 • à clef les deux portières, et après
 • que le général et un certain Car-
 • dini, Toscan, maréchal-des-logis,

• se furent placés sur le siège, ils
 • donnèrent ordre que l'on partît.
 • Jusqu'à la grande porte nous avions
 • été suivis par quelques prélats, des
 • rédacteurs, des employés de la se-
 • crétairerie d'État, et plusieurs de
 • nos domestiques, tous demi-morts
 • d'effroi. Il ne leur fut permis ni de
 • nous accompagner, ni même de
 • s'approcher de la voiture. Au lieu
 • de prendre le chemin du palais Do-
 • ria, on suivit la direction de *Porta*
 • *Pia*. Avant d'arriver, on tourna à
 • cette voie qui conduit à la *Porta*
 • *Salara*. Hors de cette porte, on fit
 • le tour des murailles de la ville jus-
 • qu'à la *Porte du Peuple*, qui était
 • fermée comme toutes les autres por-
 • tes de la ville. En longeant les mu-
 • railles, nous avions rencontré des
 • piquets de cavalerie sabre en main,
 • et le général Radet donnait ses or-
 • dres aux commandants d'un air
 • triomphant, comme s'il avait rem-
 • porté une grande victoire. Hors de
 • la *Porte du Peuple* se trouvèrent
 • des chevaux de poste, et, pendant
 • qu'on les attelait, le pape reprocha
 • doucement au général le mensonge
 • qu'il lui avait fait, en disant qu'il
 • le conduisait chez le général Miol-
 • lis; et il se plaignit de la manière
 • violente dont on le faisait partir de
 • Rome, sans suite, dépourvu de tout,
 • et avec les seuls habits qu'il portait
 • sur lui. Le général répondit que
 • dans peu de temps Sa Sainteté serait
 • rejointe par sa suite, dont il avait
 • donné la liste à *Monte-Cavallo*, et
 • qu'elle apporterait tous les objets
 • nécessaires; et il expédia à l'instant
 • un gendarme à cheval au général
 • Miollis, pour l'inviter à accélérer
 • le départ de cette suite. Puis il me
 • dit qu'il était fort content que l'exé-
 • cution de sa commission eût été faite
 • pacifiquement, sans qu'il y eût un

• seul blessé; et je lui répondis : « Mais
 • est-ce que nous étions dans une
 • forteresse, où nous pussions faire
 • résistance? — Je sais, reprit-il, que
 • Votre Éminence avait donné l'ordre
 • que personne ne résistât, et qu'elle
 • avait défendu à beaucoup de monde
 • de rôder, avec un fusil, près de *Monte-Cavallo*. » Peu après, le pape
 • me demanda si j'avais emporté avec
 • moi quelque argent. Je lui dis : « Vo-
 • tre Sainteté a vu que j'ai été arrêté
 • dans son appartement, et il ne m'a
 • pas été permis de retourner dans le
 • mien. » Alors nous tirâmes nos bour-
 • ses, et malgré l'affliction et la dou-
 • leur où nous étions plongés de nous
 • voir arrachés de Rome et de son
 • bon peuple, nous ne pûmes nous
 • empêcher de rire, quand nous trou-
 • vâmes dans la bourse du pape un
 • *papetto* (vingt bajoques, ou vingt-
 • deux sous de France), et dans la
 • mienne trois *grossi* (quinze bajo-
 • ques, un peu plus de seize sous).
 • Ainsi le souverain pontife et son
 • ministre entreprenaient le voyage
 • à l'*apostolique*, et suivant les pa-
 • roles de Notre-Seigneur aux apô-
 • tres : « Vous ne porterez rien en
 • chemin, *neque panem* (nous n'a-
 • vions aucune provision), *neque*
 • *duas tunicas* (nous n'avions pas
 • d'autres habits que ceux dont nous
 • étions vêtus, et en même temps
 • fort incommodes, puisque le pape
 • était en *mozzetta* et *stola*, et moi
 • en *mantelletta*, *rochetto* et *moz-
 zetta*, sans une seule chemise pour
 • changer), *neque pecuniam* (avec
 • seulement trente-cinq bajoques).
 • Le pape fit voir le *papetto* au gé-
 • néral Radet, en lui disant : « De toute
 • notre principauté, voilà donc ce
 • que nous possédons ! » En commen-
 • çant le voyage, je fus tourmenté
 • d'une pensée que je reconnus bien

• être injurieuse au bon Pie VII, mais
 • qui alors me troubla fortement ; je
 • craignais que le pape, pénétré d'hor-
 • reur pour l'action sacrilège et si
 • exécrationnelle que l'on commettait alors,
 • et prévoyant de funestes conséquen-
 • ces pour l'Église, ne se repentît des
 • vigoureuses opérations que l'on
 • avait faites, et dans sa pensée in-
 • time ne m'accusât de l'y avoir en-
 • couragé. Je sortis promptement
 • d'inquiétude, parce que le pape,
 • avec le sourire sur les lèvres et un
 • air de vraie complaisance, me dit :
 • Cardinal, nous avons bien fait de
 • publier la bulle d'excommunication
 • le 10 juin; autrement, comment fe-
 • rions-nous aujourd'hui? » Ces pa-
 • roles me rassérénèrent et me don-
 • nèrent une nouvelle force pour ré-
 • sister aux angoisses et aux peines
 • d'esprit et de corps que je prévoyais
 • devoir souffrir dans ce violent et
 • désastreux voyage. La nuit suivan-
 • te, on afficha dans Rome, par mes
 • ordres, au nom du pape, une noti-
 • fication qui peut être regardée com-
 • me un adieu d'un père tendre se sé-
 • parant de ses enfants chéris. » On
 • a pu remarquer que le compte rendu
 • par le général Badet porte avec lui
 • un caractère de vérité qu'il faut re-
 • connaître. En le citant, nous lui avons
 • conservé cette couleur de police mili-
 • taire, ce ton de sévérité, d'obéis-
 • sance ponctuelle, mêlé d'aveux, de
 • complaisances et de sentiments de
 • respect auxquels on doit souvent ap-
 • plaudir. Il finit ainsi son récit : « Telle
 • fut ma conduite dans ce grand évé-
 • nement. J'en appelle au témoignage
 • du général Miollis et à celui de mes
 • collaborateurs, et des personnes
 • qui ont vu les faits. J'en appelle
 • surtout au cardinal Pacca et au saint-
 • père. La mission dont j'ai été chargé
 • était de nature à fixer l'attention du

• monde entier par son importance
 • et par son objet. Les circonstances en
 • ont pu être dénaturées; je viens de
 • les rétablir dans leur plus exacte
 • vérité, en ce qui concerne la part
 • que j'y ai prise. Obligé par mon état
 • d'exécuter les ordres qui m'étaient
 • donnés par l'autorité supérieure,
 • j'ai fait tout pour en adoucir la ri-
 • gueur, lorsqu'il m'était impossible
 • d'en suspendre ou d'en arrêter les
 • effets. *Ce grand devoir* que j'avais
 • à remplir m'imposait la double
 • obligation de concilier le respect
 • le plus profond, les soins les plus
 • étendus, la circonspection la plus
 • délicate, avec un ministère rigou-
 • reux, et je n'ai rien négligé pour y
 • parvenir. Si le saint-père n'a point
 • effacé de son souvenir les principa-
 • les circonstances de ces cruels mo-
 • ments, Sa Sainteté se rappellera éga-
 • lement la conduite que j'ai observée,
 • et les marques d'intérêt qu'elle a bien
 • voulu m'accorder en différentes oc-
 • casions. Les précautions ont été sé-
 • vères; mais qu'on se rappelle com-
 • bien le danger était imminent! Que
 • l'on réfléchisse surtout à l'immense
 • responsabilité qui pesait sur ma
 • tête, et à la certitude que j'avais
 • d'être jugé moins par la sagesse de
 • mes mesures que par leur succès!
 • Depuis dix-sept ans que je suis offi-
 • cier général de gendarmerie, mon
 • caractère est trop connu en France,
 • en Italie, en Allemagne, par les mis-
 • sions et les organisations dont j'ai
 • été chargé, pour ne pas chercher à
 • conserver intacte la réputation que
 • j'y ai acquise par trente-cinq ans ef-
 • fectifs de bons services et onze cam-
 • pagnes. Mon honneur est l'héritage
 • le plus précieux que je puisse trans-
 • mettre à ma nombreuse famille. Je
 • le lui remettrai, j'ose le dire, dans
 • toute son intégrité; elle, et tous

• mes amis, dont j'ai l'avantage d'être
 • bien connu, savent déjà que, si j'ai
 • dû prendre un rôle dans le triste
 • événement dont je viens de donner
 • une relation fidèle, ce n'a point été
 • par le choix de ma volonté, mais
 • par le hasard de ma position. -
 Lorsqu'il eut remis la garde du pon-
 tife à un autre officier de gendarmes,
 Radet retourna à Rome, où l'on a
 dit qu'il fit exécuter par le peintre
 Wicar un grand tableau représen-
 tant la sortie du pape de Monte-Ca-
 vallo avec tous les personnages qui
 y avaient figuré. Ce tableau fut
 transporté à Capoue en 1814, par
 ordre du roi Murat. Si l'on en croit
 le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napo-
 léon, voulant rejeter sur Miollis et
 Radet tous les torts de cette odieuse
 affaire, disait dans les derniers temps
 de sa vie que ces généraux avaient
 dépassé ses instructions, qu'il ne
 leur avait pas ordonné de faire sortir
 le pape de Rome; mais, plus tard, l'his-
 torien si vrai et si digne de foi que
 nous avons cité a publié une lettre
 par laquelle l'empereur approuve
 dans tous ses points la conduite du
 gouverneur Miollis (*voy. NAPOLÉON*,
 LXXV, 183), comme aussi celle de
 Radet. On sait d'ailleurs que, loin
 d'avoir été pour cela ni réprimandés
 ni punis, ces deux généraux furent
 jusqu'à la fin de son règne comblés
 de faveurs et de bienfaits de tous les
 genres. Radet qui, depuis plusieurs
 années, était général de division, fut
 créé baron, et il remplit les premiers
 emplois de son arme dans les armées
 ou dans l'intérieur. Il reçut en outre,
 selon l'usage de cette époque, d'am-
 ples gratifications. On conçoit qu'a-
 près la chute du gouvernement impé-
 rial il ait été moins bien traité
 par celui de la Restauration. Il ne
 lui arriva cependant d'abord rien de

plus fâcheux que de ne pas être employé activement. On pense même qu'il se flatta d'être accueilli par Louis XVIII, et de ne pas être repoussé par Sa Sainteté Pie VII. Nous citerons encore, pour établir ce fait, l'historien de ce pontife, qui fut alors envoyé à Rome par le roi de France.

• Avant de quitter Paris, dit M. Artaud (t. II, p. 382 et suiv.), je reçus une visite fort singulière : ce fut celle du général Radet, qui venait prier que l'on sollicitât pour lui, auprès de Pie VII, la permission de retourner à Rome. Jamais demande ne fut plus imprévue. Le général me donna une communication verbale des principaux détails de l'enlèvement. Je l'engageai à la rédiger par écrit. Dans la conversation, il me montra l'ordre original qu'il avait reçu de Miollis. Je le tins quelque temps dans mes mains Il était très-difficile à lire, et tout couvert de ratures et de surcharges de la même main. On y ordonnait d'arrêter le cardinal Pacca : le reste était très-embrouillé. Le général Radet insistait pour retourner à Rome, où il voulait revoir le domaine de *San-Pastor*, bien national qu'il avait acheté, et qui appartenait aux Dominicains. Je lui répondis que je parlerais à l'ambassadeur de sa réclamation. Le général disait qu'il avait si bien traité le pape, tout en exécutant la volonté de son gouvernement, que ce pontife ne refuserait pas de le voir, et peut-être même de le remercier. On voit dans le récit de Radet (4) qu'en effet il y

• eut des circonstances où sa conduite fut pleine de sentiments de respect et d'humanité. A ce sujet, je dis au général : « Oui, en effet, personne ne nie que vous n'ayez témoigné de la vénération pour le saint-père ; mais il y a une chose que l'on ne comprend pas. Après être entré la hache à la main, et brisant les portes, vous vous êtes arrêté ainsi à la vue du pape ; il s'est donc passé quelque chose de surnaturel ? — Que voulez vous ? repartit le général ; dans la rue, sur les toits, à travers les escaliers, avec les Suisses, *cela allait bien* ; mais quand j'ai vu le pape, dans ce moment-là ma première communion m'a apparue. » Il est inutile de dire que jamais une telle négociation ne put réussir. Le gouvernement de Louis XVIII ordonna généreusement que la demande fût adressée au cardinal Pacca, alors, comme on sait, secrétaire d'État, par monseigneur de Pressigny, ce qui fut fait fidèlement ; mais le cardinal pria instamment cet ambassadeur de reprendre sa note, en lui disant que jamais un ministre de Sa Sainteté n'oserait mettre sous ses yeux une telle lettre, de peur de réveiller des souvenirs qu'il fallait absolument oublier. Radet n'obtint donc pas la faveur de retourner à Rome, où quelque *facinoroso*, semblable à celui qui avait si indignement insulté M. Caucault, aurait pu outrager celui qui avait porté la main sur le saint-père. Du reste, le général Radet était de si bonne foi quand il disait qu'il avait bien traité Sa Sainteté, que lui-même il avait fait faire un tableau représentant le départ du pape, et le général chargé de l'emmener, dans l'attitude du plus profond respect devant son auguste

(4) Ce récit, qui fut remis par Radet à M. Artaud pour être porté à Rome, a été tiré de la chancellerie pontificale par le cardinal Pacca, qui l'a imprimé dans ses *Mémoires*, d'où l'historien de Pie VII l'a extrait.

« personne. » Ainsi Radet dut alors renoncer à retourner à Rome; et il renonça également à l'espoir de rentrer dans la propriété des Dominicains qu'il s'était fait adjuger; mais il paraît qu'il prit beaucoup de part aux intrigues qui préparèrent le retour de Napoléon en 1815. Dès qu'il fut revenu aux Tuileries, l'empereur le rétablit dans ses fonctions d'inspecteur-général. Il le créa ensuite grand-prévôt, et ce fut en cette qualité que Radet fit la campagne de Waterloo, et qu'il suivit l'armée derrière la Loire. Privé de tous ses emplois lorsque le roi eut recouvré son pouvoir, il fut arrêté en 1816 à Vincennes, où il s'était réfugié, et conduit prisonnier dans la citadelle de Besançon. Le conseil de guerre de la 6^{me} division le condamna à neuf ans de détention; mais une ordonnance royale lui ayant rendu la liberté en 1818, il se retira à Varennes, où il mourut le 28 septembre 1825.

M—D j.

RAEBURN (sir HENRY), peintre écossais, né en 1756 dans Stockbridge, à l'une des entrées d'Édimbourg, était fils d'un manufacturier aisé. Ayant de très-bonne heure perdu les auteurs de ses jours, il trouva un second père dans son frère aîné, qui prit la direction de la fabrique. Henry, envoyé à l'école, ne se distingua guère de ses condisciples que par la supériorité de son crayon. Mis en apprentissage chez un orfèvre, il ne tarda pas, lui qui n'avait reçu aucune leçon de dessin, qui même, dit-on, n'avait pas vu un tableau, à s'essayer dans le portrait en miniature, et il y réussit au point de voir rechercher ses productions. Dès lors il abandonna l'orfèvrerie et adopta définitivement pour sa profession la peinture du portrait, mais à l'huile et dans de plus grandes dimensions qu'il n'avait fait

jusque-là. Une visite au célèbre Joshua Reynolds lui fit connaître ce qui lui manquait encore, et, d'après le conseil de ce savant professeur, il partit pour l'Italie, d'où il ne revint qu'en 1787. Son talent avait alors tellement gagné par ses nouvelles études qu'il fut considéré dans sa ville natale comme le premier en son genre. Il avait surtout le secret de produire une ressemblance frappante, ne se bornant pas à imiter les traits des personnes qui posaient devant lui, mais s'attachant aussi à saisir la physionomie en causant avec elles, comme nous avons vu faire notre Boilly, et éveillant leur esprit sur les sujets qui leur tenaient le plus au cœur. A ce mérite principal il joignait la correction du dessin, la transparence de la couleur et une grande hardiesse de pinceau. Dans ses tableaux, les accessoires sont bien traités, les animaux bien peints, le cheval surtout, et ses portraits équestres sont généralement admirés. On cite ceux de son propre fils, de sir David Baird, du duc Hamilton, de son ami Walter Scott, de Dugald Stewart, Horner, Jeffrey, Archibald Alison, Rennie, etc. Déjà membre de plusieurs académies et président de celle d'Édimbourg, il devint en 1812 associé, et en 1815 membre de l'Académie royale de Londres. Le roi d'Angleterre le décora de la chevalerie et le nomma son peintre pour l'Écosse. Raeburn n'était pas seulement habile artiste, il avait aussi cultivé les sciences, et s'était attaché à la physique et à la mécanique; il leur donnait ordinairement ses soirées quand la société, où il était toujours bien venu, lui laissait du loisir. Doué d'un bel extérieur, de force et d'adresse, il avait encore une âme douce et bienveillante, vivant en bonne intelligence même avec ses émules, parmi lesquels Law-

rence seul lui était supérieur, encourageant les efforts des élèves et leur ouvrant libéralement sa galerie et ses ateliers. Son talent, comme peintre de portraits, ne faiblit point avec l'âge, et ceux qu'il a exécutés dans les dernières années de sa vie passent pour les meilleurs. Il mourut le 8 juillet 1823.

L.

RÆTHEL (WOLFGANG-CHRISTOPHE), théologien protestant, fils d'un pasteur, naquit en 1663 à Selbitz, en Allemagne. Après avoir achevé ses études et reçu le diplôme de docteur en philosophie à l'université d'Iéna, il se rendit à celle de Königsberg, et visita la Prusse et la Pologne. Revenu dans son pays, il fut chargé de l'instruction des pages du margrave de Baireuth, ainsi que de l'éducation de quelques jeunes nobles, et en 1689 il fut appelé à une chaire de grec et de latin au gymnase de Baireuth; six ans après il obtint, au même établissement, la chaire de théologie morale; mais ce collège était dans une décadence telle que Ræthel formait tout le corps enseignant; le nombre des élèves n'était pas beaucoup plus considérable que celui des professeurs. Le margrave avait d'autres soucis, et quand il lui prenait envie d'entendre un sermon, il faisait venir Ræthel dans son cabinet, où le professeur de théologie était obligé de lui débiter un discours religieux. L'auditeur fut si content du prédicateur que celui-ci obtint de lui, en 1698, la place de pasteur en chef, ou, comme on dit dans les pays protestants allemands, celle de *superintendant*, à Neustadt-sur-Aisch; et après avoir accompagné son maître, le margrave Chrétien-Ernest, dans ses voyages, Ræthel reçut le titre de conseiller ecclésiastique, tout en restant attaché au pastoral de Neustadt, où il fit une rude guerre à la secte des

piétistes. Lorsqu'en 1708 on posa à Erlang la première pierre d'une église qui devait servir aux luthériens et aux réformés en commun, et qui, par cette raison, fut appelée l'église de la concorde, il eut la satisfaction de voir un exemplaire de son édition de la Confession d'Augsbourg déposé sous cette pierre. Dans la même année Ræthel fonda à Neustadt une association en faveur des veuves des pasteurs; mais par l'idée peu heureuse qu'il eut d'attacher à cette société une librairie pour la faire prospérer, et de commencer par la publication d'une édition de la Bible qui n'eut aucun succès, il contribua lui-même à détruire son ouvrage. Quelques années après, il provoqua l'établissement d'une maison de retraite pour les veuves et orphelins des pasteurs; le margrave désigna pour cette œuvre un château ruiné; on recueillit des aumônes, Ræthel promit des sermons; mais le peu de veuves qui y furent recueillies n'eurent pas de quoi subsister, et on finit par les mettre à l'hôpital, lors de la mort du fondateur, qui eut lieu le 28 juin 1720. Les écrits publiés par Ræthel consistent en dissertations et en brochures de polémique religieuse. De ce nombre sont: *De veterum gymnasio athletico atque præmiis victorum*, Jenæ, 1682, in-4°; *De funaticis et congregatiónibus privatis*, Neapoli (Neustadt), 1703, in-fol.; *Litteræ ad Sigism. Meyenbergerum*, 1704, in-4°; *De idolatria*, Neapoli, 1704; *De itineribus, quæ cum seren. princ. Christiano-Ernesto fecit, testibus veritatis inter pontificios in illis deprehensis*, ibid., 1707, in-fol.; *De bibliothecis universaliibus, præsertim theologicis*; *De historia litteraria vitæque scriptoribus*, ibid., 1721, in-fol.; *De bibliotheca patrum*, ibid., 1726, in-fol.

Une traduction allemande, fort estimée, qu'il a faite d'*Épictète*, à eu trois éditions, dont la dernière est de Nuremberg, 1718. D—G.

RAFFAELLI (JOSEPH), jurisconsulte italien, naquit le 26 février 1750, à Catanzaro, en Calabre, d'une famille aisée. Après avoir suivi le cours de collège jusqu'en rhétorique, il alla étudier la philosophie à Naples, puis le droit, et conseillé par Tannucci (voy. ce nom, XLIV, 517), il entra dans la carrière du barreau, à laquelle son mérite le rendait particulièrement propre. Il n'avait guère plus de vingt ans lorsqu'il plaida pour la première fois; ce fut pour une malheureuse qu'on accusait de sorcellerie. Son éloquence fut telle que non-seulement la prétendue sorcière fut acquittée, mais que le roi Ferdinand IV, ayant reçu de son ministre de la justice une copie du *Mémoire* de Raffaelli, ordonna qu'il fût inséré dans la *Collezione delle scritture di regia giurisdizione*, où il se trouve au tome IX, et que les tribunaux fermèrent dès lors l'oreille à toutes les accusations de cette espèce. Ce succès répandit rapidement le nom du défenseur, en sorte qu'il devint un des avocats de Naples les plus occupés. Recherché surtout par les administrateurs des communes qui avaient à se plaindre de l'empiétement des seigneurs, il prit, dans l'espace de peu d'années, la défense d'un nombre considérable d'entre elles. Compromis ensuite dans les événements politiques, il fut condamné à l'exil en 1799. Après un séjour de quelques mois à Turin, il alla se fixer à Milan, où il fut nommé, en 1801, professeur de droit public (chaire qu'avait précédemment occupée l'illustre César Beccaria), puis en 1805, membre des commissions législatives du royaume

d'Italie. Dans l'intervalle il avait publié le *Discours* prononcé à l'occasion de l'ouverture de son cours et un ouvrage intitulé : *Progetto e motivi del nuovo codice*. Ses emplois ne l'empêchaient pas d'exercer la profession d'avocat, et plusieurs de ses plaidoyers obtinrent un grand succès. Nous citerons les deux qu'il composa en faveur d'un musicien célèbre et des Polonais, plaidoyers qui furent imprimés et eurent différentes éditions en peu de mois. Rappelé à Naples en 1808 par le roi Joachim, Raffaelli fut fait chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, puis nommé procureur-général près la cour de cassation. Deux ans plus tard il entra au conseil d'État, dans la section de législation, dont il devint ensuite président, et fut chargé de traduire en italien le code civil français. Son travail fut imprimé, mais il n'obtint pas l'approbation du gouvernement. Raffaelli fit en outre partie des commissions établies pour l'élection de la nouvelle magistrature, pour l'exécution des lois qui abolissaient le régime féodal et pour la réforme des lois pénales. Le conseil d'État ayant été supprimé au retour des Bourbons, Raffaelli passa dans la commission consultative suprême, au conseil des grâces, et fut du nombre des jurisconsultes auxquels on confia la rédaction d'un nouveau code; mais il renonça en 1819 à tous ses emplois, et se retira dans sa maison de campagne, où il mit à exécution un grand ouvrage qu'il méditait depuis long-temps et pour lequel il avait réuni d'immenses matériaux. Nous voulons parler de la *Nomotesia penale* (Naples, 1820-1825, 5 vol. in-8°), qui, comme le titre l'indique, enseigne la science de faire de bonnes lois sur les délits et les peines. A défaut d'idées nou-

velles, Raffaelli porta dans son travail beaucoup d'ordre, de clarté, sut éviter et rectifia même les principales erreurs de ses devanciers. On pourrait seulement lui reprocher d'avoir introduit dans son livre une foule de grecismes qui en rendent parfois la lecture pénible. Les cinq volumes qui ont été publiés ne contiennent que les trois premières parties, et il s'appropriait à en donner la continuation lorsqu'il succomba en février 1826, à l'âge de soixante-seize ans. Raffaelli était membre de l'Académie italienne et de plusieurs autres sociétés savantes.

A—Y:

RAFFEI (ÉTIENNE), littérateur italien, naquit le 21 sept. 1712 à Orbitello, ville de Toscane, et entra, en 1733, dans la compagnie de Jésus à Rome. Il professa, pendant vingt ans, la rhétorique au séminaire romain, et cultiva en même temps la poésie, la philologie et l'archéologie. Après la suppression de la société, il continua de résider à Rome, où il mourut en 1788. C'était un homme recommandable par ses vertus et ses talents. On a de lui : I. *Giovanni Colonna*, *Flavio Clemente*, *il Trionfo dell' Amicizia*, tragédies, Rome, 1763 et 1764. II. *Dissertazione sopra il Crise di Marco Pacuvio*, Rome, 1770. Ce sont des observations philologiques sur les fragments qui nous restent de la tragédie de *Chryses*, composée par l'ancien poète latin Marcus Pacuvius (voy. ce nom, XXXII, 353). III. *Dissertazione sopra Apollo Pizio*, Rome, 1771. Raffei a encore publié, sur des antiques de la villa Albani, des Dissertations, dont la première porte la date de Rome, 1772, réunies en 1 vol. in-fol., avec figures, et faisant suite aux *Monumenti inediti* de Winckelmann.

Z.

RAFFLES (THOMAS-STAMFORD), voyageur et historien anglais, était fils de Benjamin Raffles, l'un des plus anciens capitaines-marchands de Londres. Il naquit le 6 juillet 1781, sur un navire, en vue de la Jamaïque, et fut élevé au collège de Hammer-Smith. Il entra fort jeune au service de la compagnie des Indes orientales, et fut envoyé, en 1804, comme secrétaire, au gouverneur de l'île Poulo-Pinang que le cabinet britannique venait de céder à cette compagnie. L'insalubrité du climat et l'ardeur avec laquelle Raffles se livra à l'étude ayant altéré sa santé, il fut forcé de se retirer à Malacca. Après la réunion de la Hollande à la France, il fit partie de l'expédition anglaise qui s'empara, en 1811, des colonies hollandaises dans l'Inde, et la même année il fut nommé au poste important de lieutenant-gouverneur de l'île de Java et de ses dépendances. La restitution de ces colonies à leurs anciens possesseurs et la mort d'une épouse chérie ayant rappelé Raffles en Europe, en 1816, il profita de son séjour à Londres pour rassembler les nombreuses observations qu'il avait faites ou qu'il s'était procurées, pendant une résidence de cinq ans, dans l'archipel indien. Il publia, en 1817, son *Histoire de Java*, et la dédia au roi Georges III, qui le créa chevalier. Au mois d'octobre suivant, il repartit pour l'Inde, avec le titre de lieutenant-gouverneur de Bencoulen, dans l'île de Sumatra qui fut désignée pour être le chef-lieu des possessions anglaises dans les mers orientales de l'Inde. Il y arriva en mars 1818, et y fit connaissance avec le naturaliste français M. Diard qui allait rejoindre à Chandernagor son confrère et compatriote Duvauzel (voy. ce nom, LXIII, 270). Les missions poli-

tiques dont Raffles était chargé ne lui laissant guère le temps de satisfaire sa passion pour la science, il écrivit aux deux voyageurs français pour leur proposer de l'accompagner dans une expédition maritime qui faciliterait leurs recherches zoologiques, tandis qu'il s'acquitterait de ses fonctions. Ils acceptèrent d'autant plus volontiers l'offre de Raffles qu'elle devait leur faire voir des pays peu connus, et qu'il leur promettait en outre de former à ses frais, à Bencoulen, une ménagerie d'animaux de Sumatra, semblable à l'établissement que lord Moira avait créé à Calcutta. Ils s'embarquèrent tous les trois à la fin de décembre 1818, visitèrent Poulo-Pinang, puis Singapour, où Raffles avait pour mission d'affermir sur le trône un prince que ses sujets trouvaient trop *anglomane*. Ils allèrent ensuite à Achem où il s'agissait de mettre d'accord deux souverains intraitables, en leur donnant un successeur qui payât son trône avec l'argent de ses sujets. Après un mois de séjour dans cet affreux pays où M. Diard risqua d'être assassiné, ils parcoururent divers lieux, vinrent à Malacca, revirent Singapour, et furent enfin de retour à Bencoulen, au mois d'août 1819. Mais alors commencèrent à se démentir les témoignages de bienveillance du gouverneur pour ses compagnons de voyage. On était convenu que les dépenses seraient remboursées par la compagnie des Indes, et que, pour prix de la collaboration des naturalistes français aux mémoires que Raffles voulait publier sur ce voyage, il partagerait également avec eux les produits et le résultat de leurs communes recherches; mais il manqua à sa promesse, et après quelques démêlés il envoya presque tout

en Angleterre avec les dessins, les descriptions et les notes qu'ils lui avaient remis. Cependant le gouvernement hollandais, jaloux du nouvel établissement anglais à Bencoulen, lui suscita tant de contrariétés, que pour y mettre un terme l'Angleterre, en mars 1824, conclut un traité par lequel elle céda à la Hollande toutes ses possessions à Sumatra et dans les îles voisines, en échange de Singapour, de Malacca et des autres établissements hollandais sur le continent indien. Raffles s'était embarqué le 2 février, pour revenir en Europe. Le feu prit à son vaisseau et consuma la riche collection d'objets d'histoire naturelle et de monuments littéraires qu'il avait formée, pendant son séjour dans les îles malaises: il regretta surtout les matériaux qu'il avait rassemblés pour une histoire de Bornéo. Forcé de regagner Sumatra, il se rembarqua enfin, au mois de mars, avec sa famille, et arriva à Plymouth le 22 août 1824. Le climat de l'Inde avait fort altéré la santé de Raffles. Après une première attaque d'apoplexie, il en éprouva une seconde à laquelle il succomba, le 4 juillet 1826, à Highwood-Hill, âgé de 45 ans. Dans son discours d'ouverture prononcé en 1815, à la séance de la société asiatique de Batavia, et dont É. Jacquet a donné un long extrait dans le *Journal asiatique de Paris* (décembre 1832), Raffles avait annoncé qu'il devait aux communications du capitaine Philipps, résidant dans l'île Celebes, un vocabulaire boughi d'une étendue considérable. On a vu qu'il n'a pas toujours usé de la même franchise. L'ouvrage auquel il doit principalement sa réputation est son *Histoire de Java*, composée avec John Crawford, an-

cien résident à la cour des sultans de Java, Londres, 1817, 2 vol. in-4° (1). Cette compilation si connue des géographes et des indianistes, si belle, dit-on, et trop vantée peut-être, a été traduite en français sous ce titre : *Description géographique, historique et commerciale de Java et des autres îles de l'archipel indien*, contenant des détails sur les mœurs, les arts, langues, religions et usages des habitants de cette cinquième partie du monde, traduite de l'anglais, par M. Marchal, ex-employé du gouvernement à Batavia, ornée de gravures et de cartes coloriées, Bruxelles, 1824, 10 livraisons in-4°, chacune de 4 feuilles. Cet ouvrage de Raffles a été cependant très-critiqué dans le *Journal asiatique de Paris*, par É. Jacquet, qui paraît en avoir signalé un peu légèrement quelques erreurs et contre-sens. On a encore de Raffles : *Sur la mission de Finlayson à Siam*, 1822, in-8° ; l'*Introduction aux Annales malaises*, traduites en anglais par feu Leyden; Londres, 1821, in-8°, compilation peu estimée; *Malayan miscellanies* (mélanges malais), recueillis et principalement écrits par Raffles; Bencoulen, 1823, in-8°. Il a laissé en manuscrit un *Mémoire sur Singapour*. Lady Raffles, sa seconde épouse, a donné à la société asiatique de Londres la collection de tous les manuscrits javanais qu'il avait formée. Le catalogue en a été imprimé aux frais de cette société, et l'analyse en a été donnée dans le *Journal asiatique de Paris*, de février et mars 1832, par É. Jacquet, et plus exactement, dans

celui de juillet 1840, par M. Dulaurier, qui les a vus à Londres. Raffles se proposait de publier le corps de jurisprudence malaise; mais n'ayant pu réunir toutes les meilleures autorités écrites, il s'est borné à donner, dans les *Asiatic Researches*, une traduction des lois maritimes des Malais, qui devait former l'une des six parties de ce code. Il a pris pour texte celui de Malacca, tant à cause de l'ancienne puissance de ce royaume que parce que ce code a été adopté par d'autres nations. Il y a même ajouté les variantes. A—T.

RAFFRON - Dutrouillet (NICOLAS), né à Paris en 1709 dans une condition obscure, vivait tellement ignoré avant la révolution de 1789 qu'il nous serait impossible de dire quelle était sa profession, lorsque, déjà octogénaire, il fut nommé député de Paris à la Convention nationale en sept. 1792, avec Marat, Robespierre, etc. Sa première motion dans cette assemblée fut pour appuyer la proposition de Genoué, lequel, poussant à l'extrême un désintéressement qui depuis a trouvé peu d'imitateurs, proposa de décréter que tous les membres de la Convention nationale renoncassent pour leur vie entière à toutes fonctions publiques. Raffron-Dutrouillet exprima le même vœu, et y ajouta la proposition de *décider* dans un an la constitution qu'il s'agissait de faire. Dans le procès de Louis XVI, il ne montra pas moins d'enthousiasme et d'imprévoyance; aussitôt après le premier interrogatoire, il demanda que l'on procédât *sur-le-champ* à l'appel nominal, *suivant l'usage*, et vota pour la mort dans les vingt-quatre heures. Sur la question de l'appel au peuple, il exprima ce vote aussi

(1) Les deux Anglais n'en ont fait que la partie descriptive; l'histoire proprement dite est l'ouvrage du Panambahan de Soumenap, savant javanais.

atroce que ridicule : *Je dis avec assurance, tranquillité et fraternité : NON.* Dans la séance du 14 juin suivant, quand il fut question d'assurer aux députés l'inviolabilité de leurs opinions par un article de la constitution, Raffron s'y opposa formellement, déclarant que ce serait un brevet d'impunité pour les traîtres, et demanda au contraire que les représentants du peuple qui auraient manifesté *des sentiments inciviques et ne les rétracteraient pas* fussent traduits à un jury national. Huit jours après il réitéra en d'autres termes cette proposition, particulièrement dirigée contre le parti de la Gironde qui venait d'être renversé, et conçut ainsi la première pensée du tribunal révolutionnaire, qui ne tarda pas à être établi, qui devait immoler tant de victimes et envoyer à l'échafaud tous les chefs de la Gironde, Vergniaud, Brissot, etc. Raffron fit encore, à la même époque, d'autres motions d'une exaltation non moins cruelle sur l'armée révolutionnaire, sur les accapareurs, les nobles et les émigrés. La maturité de l'âge ne lui ôtait rien de son énergie révolutionnaire. Cependant ce qui étonne, c'est qu'il exprima sur quelques questions, entre autres sur l'instruction publique, des idées assez raisonnables, et qu'il osa dire à la tribune de la Convention nationale que c'était surtout sous le rapport de la morale qu'il fallait surveiller l'instruction publique, que dans tous les cas elle devait rester libre, et même que l'éducation paternelle lui paraissait préférable. Il manifesta encore des opinions plus sages après la chute de Robespierre. On l'entendit déclamer à plusieurs reprises contre les crimes de la terreur, et demander que les agents de ces horreurs

(ce fut son expression) fussent jugés et punis. Il se montra même un des plus ardents à poursuivre Carrier et Lebon. Enfin il demanda la restitution aux familles des biens des condamnés. Rélu au conseil des Cinq-Cents par le département du Nord après la session conventionnelle, il présida, le premier, cette assemblée comme doyen d'âge, et s'y fit d'ailleurs peu remarquer. Il cessa d'en faire partie en 1797, et vécut dans l'obscurité d'où la révolution l'avait tiré, jusqu'à sa mort qui eut lieu vers la fin de l'année 1800. M—D J.

RAFI ou **RAFFY**, célèbre luthier lyonnais, vivait du temps de Marot, qui, dans sa quatrième *complainte*, a fait l'éloge d'un double chalumeau, œuvre de cet artiste. Jean-Antoine de Baïf en a aussi parlé dans les *Jeux*, églogue du *Devis*, fol. 33 de l'édition de 1573, où on lit ces deux vers :

Après tous ces propos, j'apporte une mu-
sette
Que Rafi, Lyonnais, à Marot avait faite.

Nous avons vainement cherché le nom de ce luthier dans la *Biographie* de M. Fétis. Nous n'y avons pas trouvé non plus un habile musicien du même temps, Noël Albert, valet de chambre de la reine de Navarre, et joueur de luth du roi François 1^{er}. Ce Noël Albert avait pourtant aussi été loué non-seulement par Baïf et Marot, mais encore par Dorat, Saint-Gelais et Bonaventure des Périers. A. P.

RAGONNEAU (FRANÇOIS), né à Richelieu, en 1692, y exerça les emplois de lieutenant particulier et d'assesseur civil et criminel à la sénéchaussée de cette ville. Il a publié un ouvrage sur sa ville natale, intitulé : *Ricolocus dolens*, ou *Plaintes sur la ville de Richelieu*. Cet ouvrage, en vers latins, a d'abord été imprimé vers 1760, et ensuite il a été réimprimé

mé, avec une traduction française faite par l'auteur en 1764, in-8°, sans nom de ville ni d'imprimeur ou libraire.

F—T—E.

RAGOTZKY (**GEORGES I^{er}** **RACOCZI**, appelé ordinairement), prince de Transylvanie, était un seigneur hongrois, riche et puissant. Son père *Sigismond*, élu malgré lui prince en 1607, abdiqua l'année suivante et mourut à Sarrente en 1613. Il avait eu pour successeurs Gabriel Battori, puis Bethlem Gabor (*voy.* ce nom, IV, 405). Après la mort de ce dernier, Étienne, son cousin, força la veuve de Gabor, Catherine de Brandebourg, à se dépouiller de la souveraineté; mais, désespérant lui-même de la conserver, il envoya offrir, en 1629, le trône de cette principauté à Georges Ragotzky. Les députés étaient le fils et le beau-frère d'Étienne. A peine eurent-ils amené le nouveau prince de leur choix commun sur le territoire transylvain, que la nouvelle se répandit que les États avaient élu Étienne. Plus confiant ou mieux avisé, Ragotzky, reçu dans Waradin, une des principales places de la province, refusa de renoncer à des droits qu'il devait à un consentement libre, à des offres volontaires qu'il n'avait pas provoquées. Ce qu'il y eut de particulier, c'est que le propre fils et le beau-frère d'Étienne se déclarèrent engagés par le serment qu'ils avaient prêté à Ragotzky, et ne voulurent pas l'abandonner. Les États se rassemblèrent et élurent unanimement le magnat hongrois, dont les libéralités entraînaient beaucoup de suffrages. C'est ainsi que Georges Ragotzky devint en 1631 prince de Transylvanie. Son concurrent se jeta entre les bras des Ottomans, qui lui promirent de l'aider : Ragotzky invoqua l'appui de l'empereur Fer-

dinand II. Le refus qu'il essaya d'abord était bien impolitique, puis qu'il coûta par la suite la Transylvanie à la maison d'Autriche. Ragotzky ne s'en découragea point : il sut trouver des ressources dans ses richesses, sa valeur et ses intelligences avec ses voisins. Les Hongrois lui fournirent des secours en secret, et les Polonais lui permirent de lever des troupes sur leur territoire. Avec des forces inégales, mais d'habiles attaques et des succès constants, il parvint à forcer la Porte ottomane à s'accorder avec lui. Il remporta aussi plusieurs avantages contre l'Autriche, prit d'assaut la ville de Cassovie dans la Haute-Hongrie, ainsi que d'autres places, et conclut la paix avec l'empereur Ferdinand III, le 26 juillet 1645. La souveraineté de Transylvanie lui fut laissée, à la charge qu'il restituerait à Étienne Bethlem ses possessions héréditaires, dont il l'avait dépossédé. Après la mort de Vladislas VII, en 1648, Georges Ragotzky eut l'ambition d'être roi de Pologne. A la tête de 30,000 hommes, il déclara que, s'il était élu, il les emploierait contre les Cosaques, alors en guerre avec la Pologne, et que, dans le cas contraire, il se joindrait à eux. Cette alternative offensante le fit exclure. Il mourut le 24 oct. de la même année, après avoir ajouté les deux Valaquies à ses États, et amassé de grands trésors, laissant de Sophie, fille d'Étienne Bethlem, sa première femme, Georges dont l'article suit; et de Suzanne Lorentza, sa seconde femme, Sigismond, qui fut duc de Montgatz et mourut en 1652. — **RAGOTZKY** (*Georges II*), fils du précédent, fut élu en oct. 1648 pour succéder à son père. Convoitant comme lui le trône de Pologne, il tenta de profiter des

troubles qui agiterent ce pays en 1655 et de s'en faire élire roi à la place de Casimir V (voy. ce nom, VII, 277); mais les difficultés qu'il rencontra, seulement pour être agréé comme successeur de ce monarque, lui inspirèrent contre les Polonais une haine qui le rendit l'allié de leurs ennemis. Afin de servir à la fois son ressentiment et son ambition, il fit en 1657 un traité avec Charles-Gustave, roi de Suède, qui envahissait la Pologne, et il lui fournit un secours de 30,000 Transylvains. Valaques et Moldaves, dont les deux vaïvodes étaient unis d'intérêts avec lui. Ils obéirent cependant aux ordres de la Porte, qui força ses vassaux à rappeler leurs troupes, ne voulant pas rompre l'alliance qui subsistait avec les Polonais. Le prince transylvain refusa fièrement de quitter les armes; mais, battu complètement le 14 juillet 1657 par les Polonais et les Impériaux réunis, il fut contraint de signer la paix, et rentra dans sa principauté avec les débris de son armée. Le sultan Mahomet IV (voy. ce nom, XXVI, 221), irrité de sa conduite, ordonna aux Transylvains de choisir un autre prince; Ragotzky, allant au devant de sa déposition, se démit lui-même le 12 oct. 1658; mais cette abdication n'était que simulée, et peu de temps après il chassa le comte Redei, que les États avaient élu. Alors le khan des Tartares eut ordre de l'attaquer, le défit près de Sandomir, et les Ottomans, commandés par le pacha de Bude, pénétrèrent dans la Transylvanie. Ragotzky, s'étant mis sous la protection de l'empereur, accourut avec 10,000 hommes et eut la gloire de battre une armée deux fois plus nombreuse que la sienne. Mais le grand-visir Koproli s'avancait à la tête de 100,000 hommes, tandis que les

États de Transylvanie lui envoyaient une députation pour désavouer Ragotzky, que le visir déposa et à la place duquel il nomma Acasio Barczai. Après le départ de Koproli, le prince dépossédé voulut ressaisir l'autorité; mais, vaincu par le pacha de Bude, il mourut de ses blessures, à Waradin, le 26 juin 1660. — RAGOTZKY (François), fils du précédent et de Sophie Batori, prit part aux troubles de la Hongrie sous le règne de Léopold 1^{er}, et mourut à Makowitz en 1676. Son corps fut transporté à Cassovie et inhumé dans l'église des jésuites qu'il avait fondée avec sa mère. Élevé par cette princesse dans la religion catholique, il composa un livre de prières très-répandu en Hongrie et connu sous le titre d'*Officium Racoczianum*. De son mariage avec Hélène, fille du comte Pierre de Serin, il laissa François-Léopold Ragotzky (voy. ce nom, XXXVI, 544).

S.—Y.

RAGOUNEAU (A.-M.), économiste et financier, naquit à Paris vers 1760. Son père, procureur au Châtelet, qui lui fit faire d'excellentes études, le destinait au barreau; mais, après la révolution de 1789, le jeune Ragouneau préféra suivre la carrière des emplois publics. Il fit partie de la commission de Naples et fut nommé par les consuls, en frimaire an VIII, membre de la commission chargée de l'examen définitif des réclamations des individus inscrits sur la liste des émigrés. Cette mission de confiance, qui devait servir de prélude à l'amnistie, lui fournit occasion de rendre service à un grand nombre de personnes qui figuraient sur la fatale liste, et au nombre desquelles se trouvait son propre frère. Il obtint ensuite la place de commissaire du gouvernement près l'octroi de Stras-

bourg. Tous ses moments de loisir étaient remplis par la culture des lettres, et dans une ville qui comptait des savants distingués dans toutes les branches des connaissances humaines il sut faire apprécier son mérite. Aussi la Société des belles-lettres, arts et agriculture du Bas-Rhin s'empressa de le recevoir parmi ses membres titulaires. Appelé au poste plus important de contrôleur principal des droits-réunis de l'arrondissement de Charleroy, il sut, par un esprit de justice et de modération, tempérer ce que les lois fiscales pouvaient avoir de trop rigoureux pour des populations devenues françaises depuis peu d'années. Envoyé dans le département de la Nièvre en qualité d'inspecteur, il fut obligé d'interrompre son service pour se faire traiter d'une maladie de poitrine dont il avait déjà senti les atteintes. Il se retira à Chaillot où il mourut, au mois de mars 1811, vivement regretté des nombreux amis que l'aménité de son caractère et les charmes de son esprit lui avaient faits, et parmi lesquels il se glorifiait de compter Abrial, Laumond, Tissot, le comte Otto de Stackelberg, etc. On a de Ragouneau : I. *Recherches sur l'état actuel des sociétés politiques, ou jusqu'à quel point l'économie intérieure des États modernes leur permet-elle de se rapprocher de la liberté et de l'égalité*, Paris, et Stasbourg, Levrault, an XI-1803, in-8°. En remontant à l'origine des sociétés, l'auteur a pris de trop loin son point de départ, sans jeter aucune lueur nouvelle sur un sujet épuisé. On voit qu'il s'est nourri de la lecture de Smith, mais peut-être n'a-t-il pas toujours bien saisi les vues du célèbre économiste. Il y a du vague dans ses déductions, et les conséquences qu'il en tire ne sont pas tou-

jours satisfaisantes. Le livre eut donc peu de succès, surtout à une époque où l'on était rassasié d'élucubrations politiques. II. *Introduction à l'histoire de France, ou Précis historique de tout ce qui s'est passé dans l'empire romain et dans les Gaules, depuis la conquête par Jules-César jusqu'à celle de leur entière occupation par les Francs*, Paris, 1811, in-8°, avec tableaux. Pénétré de l'idée qu'aucun historien n'avait considéré le déclin de la puissance romaine dans sa liaison intime avec la naissance de la monarchie des Francs ni envisagé ce sujet sous un point de vue purement national, « après avoir médité long-temps, dit-il dans sa préface, les annales des deux peuples, l'auteur se convainquit que les nôtres étaient tout à fait incomplètes, et par cela même dénuées de leur plus grand intérêt. » L'ouvrage a surtout pour objet de présenter les faits sous ce double rapport, et l'on ne peut refuser à Ragouneau le mérite d'avoir, dans un volume de 261 pages, résumé avec intérêt, méthode et clarté les principaux événements dont est remplie la longue période qui s'écoula depuis Jules-César jusqu'à l'invasion des Francs. Un précis chronologique de l'histoire des monarchies barbares, divisé en tableaux, aide à l'intelligence du texte. Il y a quelque raison de croire que plus d'un écrivain moderne a mis à profit cet ouvrage substantiel, sans le citer. Déjà Ragouneau avait lu à la Société des sciences du Bas-Rhin un tableau des mœurs des Gaulois comparées avec celles des Français de nos jours. On trouve un extrait de ce mémoire dans le *Précis des travaux* de cette Société, publié en l'an XIII, page 12. Dès ses plus jeunes ans, Ragouneau

avait cultivé la poésie ; mais les études sérieuses qui remplirent sa vie ne lui permirent pas de s'y livrer avec trop d'abandon. Aussi donna-t-il peu de publicité aux productions de sa muse. Il lut néanmoins, dans une séance de la Société de Strasbourg, le *Gouvernement des Sages*, conte en vers, où les vices sont considérés comme une nécessité sociale. Ragouneau fut aussi membre de l'académie de Grenoble.

L—M—X.

RAGUEAU (FRANÇOIS), célèbre jurisconsulte du XVI^e siècle, né à Mehun, en Berry, devint lieutenant particulier du bailliage de cette ville. Ses immenses recherches sur le droit coutumier lui firent sentir la nécessité d'un Onomasticon qui contiât l'explication des termes les plus difficiles et les plus obscurs qui se rencontrent dans l'idiome de cette partie du droit. C'est ainsi qu'il fut amené à recueillir les matériaux d'un ouvrage qu'il mit au jour en 1583, et qui jeta les fondements de sa réputation. C'est l'*Indice des droits royaux et seigneuriaux, des plus notables diction, termes et phrases de l'état et de la justice et pratique de France; recueilli des loix, coutumes, ordonnances, arrêts, annales et histoire du royaume de France et d'ailleurs*, Paris, 1583, in-fol. Le succès de cet ouvrage fut immense, et plusieurs éditions s'en firent en peu d'années (1600 et 1609, in-4^o). Le célèbre tragique Robert Garnier félicita son compatriote Ragueau par des vers grecs et latins, où il pronostique entre autres choses qu'une renommée éternelle sera la compagne d'un si glorieux labeur. A mesure que l'étude des anciens monuments de notre législation prenait de l'accroissement, on reconnaissait que l'*Indice* de Ragueau qui avait ouvert le

premier la carrière était incomplet, et ne suffisait plus à l'ardeur d'investigation des jurisconsultes. Galland (1), qui s'était livré aux mêmes recherches sur les lois politiques et féodales des provinces méridionales, composa des additions qui tombèrent entre les mains du président de Lamoignon. Cet illustre magistrat les remit à Eusèbe de Laurière, qui avait recueilli de son côté des notes très-curieuses de Mornac sur le même sujet. Dès lors le premier éditeur des Ordonnances des rois de France forma le dessein de reproduire l'ouvrage de Ragueau. « Depuis quelques années ayant été obligé, pour un autre ouvrage, de lire dans les dépôts publics un nombre infini de chartes, j'y ai trouvé la signification de plusieurs termes difficiles des anciennes ordonnances de nos rois et de nos coutumes qu'on n'avait point encore expliqués. » (Préface du *Glossaire du Droit français*.) Laurière augmenta donc considérablement (2) et perfectionna l'ouvrage de Ragueau (voy. LAURIÈRE, LXX, 403). Il publia la nouvelle édition sous le titre de *Glossaire du droit français, contenant l'explication des mots difficiles qui se trouvent dans les ordonnances de nos rois, dans les coutumes du royaume, dans les anciens arrêts et les anciens ti-*

(1) Auguste Galland (voy. ce nom, XVI, 345), était procureur-général du domaine de Navarre, et ses ouvrages sont fort recherchés. Voici comme il s'exprime au sujet de Ragueau : « Ce personnage ingénu n'a eu d'autres guides que les coutumes souvent obscures. C'est pourquoi il a souvent choppé et est demeuré flottant. » Le titre même de l'ouvrage de Ragueau prouve qu'il ne s'était pas borné à prendre pour guides les seuls monuments du droit coutumier.

(2) « Il l'a augmenté de quatre fois plus de mots qu'il n'y en a dans l'*Indice* de Ragueau. » Approbation de M. Issali, avocat au parlement et censeur royal.

tres, Paris, Guignard, 1707, 2 vol. in-4°. Non-seulement Eusèbe de Laurière avait accru cette édition d'un grand nombre de termes que l'on cherchait vainement dans Ragueau, mais il en expliqua l'origine et en détermina le sens le plus plausible dans des notes souvent très-longues et qui mériteraient même le titre de dissertations (3). Comme tout éditeur consciencieux doit le faire, il distingua par des signes particuliers ce qui appartenait à l'auteur primitif, et fit suivre les articles qui appartenaient à Mornac et à Galland du nom de ces savants jurisconsultes. Au surplus, leurs articles sont en petit nombre. Quoiqu'il ait perdu le mérite d'une application usuelle, le Glossaire est encore fort recherché aujourd'hui par ceux qui s'occupent de nos antiquités juridiques. En 1584, Ragueau fut appelé, en qualité de professeur et lecteur, à la faculté de droit de l'université de Bourges, dont les chaires étaient toujours occupées par des jurisconsultes de premier ordre. Lui-même avait étudié sous Cujas à Bourges et à Valence. Ragueau mourut au mois de septembre 1605. Son *Commentaire sur les coutumes générales du pays et duché de Berry* n'a été publié qu'en 1618, à Paris, in-folio, par Paul Ragueau son fils, qui lui avait succédé dans sa charge de lieutenant particulier de Mehun. Denis Simon (*Bibliothèque des auteurs de droit*, tome 1^{er}) et Taisand (*Vies des jurisconsultes*, Paris, 1737, p. 739) attribuent à François Ragueau un *Traité des lois politiques*; mais ils ne

font connaître ni le lieu ni la date de l'impression. L—M—X.

RAGUEL. Voy. TOBIE, XLVI, 185.

RAGUSA (JOSEPH), jésuite, né à Giuliano, en Sicile, vers l'an 1560, entra dans la société en 1575, ayant à peine 15 ans accomplis. Il enseigna la philosophie à Paris et la théologie à Padoue, à Messine, à Palerme. Il avait mis un ordre admirable dans ses occupations. Les heures en étaient réglées, soit pour la prière, soit pour ses différentes études, et cet ordre n'était jamais dérangé. Dans sa jeunesse il s'exerça à la prédication, et son éloquence simple et persuasive avait un charme auquel il était difficile de résister. Ragusa gouverna quelques colléges en qualité de recteur, dirigea les études pendant plusieurs années, et mourut à Palerme le 25 sept. 1624, à l'âge de 64 ans, après en avoir passé 50 dans la société. Il a laissé : I. *Commentaria ac Disquisitiones in tertiam divi Thomæ partem*, Lyon, 1619-1620, 2 vol. Dans le 1^{er} il traite du mystère de l'incarnation; dans le second, de Notre-Seigneur Jésus-Christ *per se*, c'est-à-dire *de ejus unitate et officio*. II. *De justificatione et pœnitentia*, 2 vol. III. *De baptismo et eucharistia commentarium in primam Secundæ*. IV. *De natura et gratia*, etc. L—Y.

RAGUSIO (POMPÉE), religieux carme, florissait au XVII^e siècle. Il était savant et fort estimé dans son ordre, parce qu'à un grand savoir il joignait d'autres bonnes qualités et beaucoup de vertus. Il fut lecteur de philosophie dans divers couvents de son institut, et laissa plusieurs ouvrages de philosophie et de théologie. On a aussi de lui un *Commentaire sur Jean Bacon*, imprimé sous un nom supposé. Le père Ragusio mourut en 1600. L—Y.

(3) *Éloge historique de M. de Laurière*, qui se trouve en tête du *Texte des coutumes de la prévôté et vicomté de Paris*, tom. 1^{er}, p. xxvii, et du 2^e volume du *Recueil des Ordonnances des rois de France*.

RAHAB, habitante de Jéricho, demeurait aux portes de cette ville, et reçut les deux espions que Josué (voy. ce nom, XXII, 40), chef des Hébreux, avait envoyés pour reconnaître les lieux. Elle les cacha même sur la terrasse de sa maison, afin de les soustraire aux recherches du roi de Jéricho, qui, instruit de leur arrivée, ordonna à Rahab de les lui livrer; elle répondit que des étrangers s'étaient effectivement arrêtés chez elle, mais qu'ils étaient partis, et que si l'on courait après eux, on les atteindrait promptement. Allant ensuite vers les deux Israélites, elle leur dit : « Je sais que le Seigneur vous a livré ce pays. Promettez que vous me sauvez la vie, à moi et à mes parents, lorsque vous entrerez dans cette ville. » Ils le lui promirent avec serment, lui prescrivirent d'attacher à sa fenêtre un cordon d'écarlate, et ajoutèrent : « Si l'on touche à quelques-uns des vôtres qui seront alors dans votre maison, leur sang retombera sur nous; mais, s'ils demeurent au dehors, leur sang retombera sur leurs têtes, et nous n'en serons pas coupables. » Rahab les fit descendre, avec une corde, le long des murs de la ville auxquels sa maison attenait, après leur avoir recommandé de rester cachés dans les montagnes pendant trois jours, pour n'être pas rencontrés par les gens envoyés à leur poursuite. De retour au camp d'Israël, les espions rendirent compte de leur mission à Josué, qui ratifia la promesse qu'ils avaient faite à Rahab; et lorsque la ville de Jéricho fut prise (1451 avant J.-C.), il ordonna expressément aux Hébreux d'épargner tous ceux qui se trouveraient dans la maison de cette femme: Elle-même épousa Salmon, prince de la tribu de Juda, de qui elle eut

Booz, l'un des ancêtres de David, et par conséquent de Jésus-Christ. Les interprètes ne sont pas d'accord sur le vrai sens du mot *zonah*, épithète que le texte hébreu donne à Rahab, et qui, dans cette langue, signifie, *hôtelière* ou *prostituée* (*meretrix*, comme traduit la Vulgate). Les uns adoptent la première signification; les autres, notamment saint Jérôme et presque tous les pères, s'appuyant sur des passages de l'épître de saint Jacques (ch. II) et de celle de saint Paul aux Hébreux (ch. XI), conviennent que Rahab était une femme de mauvaise vie, mais qui renonça à ses désordres en se convertissant au vrai Dieu (voy. le livre de Josué, ch. II et VI). M^{me} Cottin a publié un poème en prose, intitulé : *la Prise de Jéricho*.

P—RT.

RAHEB (EBN), Égyptien et chrétien, est auteur d'une *Chronique arabe*, depuis la création du monde jusqu'à l'an 955 de l'ère des martyrs, 657 de l'hégire, 1258 de J.-C. Elle a été traduite en latin sous le titre de *Chronicon orientale*, par Abraham Echellensis (voy. ce nom, XII, 457), et insérée en 1631 dans l'*Histoire byzantine*. Elle comprend la série des patriarches, des juges d'Israël, des empereurs romains, etc. On la trouve manuscrite, n° 8, à la bibliothèque du Vatican parmi les manuscrits de Clément XI (voy. la *Bibl. orient.* d'Assemani, t. I, p. 574). Z.

RAIEWSKI (NICOLAS), l'un des généraux les plus distingués de l'armée russe, était issu d'une famille noble originaire du Danemark, qui s'établit en Pologne, d'où elle passa en Russie dans le XVII^e siècle. Sa mère était la nièce du prince Potemkin; et son père, colonel d'infanterie, mourut en combattant les Turcs à Jassy. Nicolas naquit à Saint-Pétersbourg en

1771, et fut inscrit dans les gardes de Semenowski à l'âge de 4 ans. Successivement sergent et lieutenant dans ce corps d'élite, il passa dans l'armée de ligne avec le grade de major en 1789, fit en cette qualité les campagnes contre les Turcs, puis celle de Pologne, sous les ordres de Markoff. Nommé en 1792 colonel d'un régiment de dragons, il fit la guerre de Perse en 1795, et se distingua aux affaires de Kur et à la prise de Derbent. Ayant quitté le service à l'avènement du capricieux Paul I^{er}, par suite d'une disgrâce dont la cause est restée inconnue, il n'y rentra qu'en 1801, comme général-major, à la demande de l'empereur Alexandre. Employé comme tel en 1805, sous le prince Bagration, à l'avant-garde de l'armée qui s'avança en Allemagne, il combattit à Diersstein, à Hollabrunn, et concourut à assurer la retraite jusqu'à Austerlitz, où il se distingua encore par son courage et son habileté. En 1807, il servit de nouveau contre les Français à Petterwald, à Gutschadt, à Heilsberg, et enfin à Friedland, où il commanda tout le corps d'avant-garde, et fut blessé d'une balle à la jambe. Témoin de sa valeur dans toutes ces affaires, l'empereur Alexandre l'en récompensa par la décoration de Saint-Wladimir et de Sainte-Anne de 1^{re} classe. La paix de Tilsitt lui donna quelque repos ; mais dès le commencement de 1809 il dut marcher contre les Suédois, et concourut à l'invasion de la Finlande, ce qui lui valut une nouvelle décoration et le grade de lieutenant-général. En 1810 il marcha contre les Turcs, et dirigea les attaques de Silistria et de Schumla avec tant d'habileté et de valeur, qu'il reçut une épée d'or avec cette inscription : *Pour la bravoure*. Mais ce fut surtout dans la mémorable campagne

de 1812, contre l'armée de Napoléon, que ce général s'illustra par les plus brillants exploits. Il commandait un corps d'armée à l'aile gauche des Russes sous Bagration, ayant devant lui le maréchal Davoust. Repoussé par le corps d'armée de ce général, beaucoup plus nombreux que le sien, et qu'il n'avait pas craint d'attaquer dans sa redoutable position de Soultanowska, il vint se renfermer dans la place de Smolensk. Attaqué par Napoléon en personne, et après avoir repoussé des assauts meurtriers, il se retira en bon ordre, formant toujours l'arrière-garde jusqu'à Borodino. Il commanda une division de l'aile gauche à cette sanglante bataille, et remplaça dans le commandement de tout le corps d'armée son digne chef Bagration, lorsque ce prince fut mort sur le champ de bataille (voy. BAGRATION, LVII, 62). Sa troupe y périt presque tout entière. Deux mois plus tard il soutint encore des attaques aussi rudes que meurtrières à Malo-Iaroslavitz. Chargé aussitôt après, avec Platow et Miloradowitsch, de suivre les colonnes françaises dans leur déplorable retraite, il les atteignit et les battit en plusieurs occasions, notamment à Kranoy et sur la Bérésina. Dans la campagne de Saxe, en 1815, Raiewski eut le commandement de tous les grenadiers russes, et il combattit à la tête de cette formidable troupe à Bautzen et à Reichenbach. Après la rupture de l'armistice et la réunion de l'Autriche à la coalition, il passa avec son corps d'armée sous les ordres du généralissime Schwarzenberg, et concourut à la bataille de Dresde, puis à celle de Culm, où le corps de Vandamme mit bas les armes, et enfin à celle de Leipsick, où le sort de tant de nations fut décidé. Il y commandait encore le corps des grenadiers au

centre des armées de la coalition, réunies sous les yeux de leurs souverains, et jusqu'à six fois il repoussa, dans la position de Wachau, les attaques des réserves de Napoléon. Blessé grièvement d'une balle à la poitrine, il fut porté sur un brancard par ses grenadiers jusqu'à Weimar, et, contre toute attente, il guérit promptement et put reprendre son poste sur les bords du Rhin, où on le chargea du blocus de Belfort. Lors de l'invasion de 1814, il passa dans l'armée du comte de Wittgenstein, et ce général ayant été blessé à Bar-sur-Aube, il le remplaça dans le commandement et concourut aux succès qu'obtinrent les alliés à Arcis, à La Fère champenoise, et enfin sous les murs de Paris, dans la journée du 30 mars. Les décorations de Saint-George et de Marie-Thérèse furent le prix de ces derniers exploits. Dans la campagne de 1815, Raiewski commandait un corps d'armée, mais il n'eut point occasion de combattre. Retourné dans sa patrie, il y vécut dans ses terres, se reposant de ses longues fatigues et continuant à jouir de la faveur d'Alexandre, surtout de celle du grand-duc Constantin, qui avait été long-temps le compagnon de ses travaux guerriers. Cette circonstance a fait dire qu'il fut compromis dans les événements qui accompagnèrent l'avènement de l'empereur Nicolas; mais rien n'est prouvé à cet égard. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne fut pas employé sous le nouveau règne. Il mourut dans ses terres vers 1840. — **RAIEWSKI (André)**, mort à Koursk le 13 mars 1832, était de la même famille. Il a publié : 1° quelques morceaux de *Poésis*, disséminés dans différents recueils; 2° le premier volume des *Principes de stratégie* de l'archiduc Charles d'Autriche, 1818,

in-8°, traduit en russe; 3° des *Mémoires sur les campagnes de 1813 et 1814*. Moscow, 1822, 2 vol. in-8°. M—D j.

RAILLON (JACQUES), archevêque d'Aix, né le 17 juillet 1762 à Bourgoin en Dauphiné, fut attiré très-jeune dans le diocèse de Luçon par M. de Mercy, son compatriote, qui en était évêque. Il y fit son cours de philosophie et professa au petit séminaire. Mandé par le même prélat à Paris, en 1792, il y publia, sous le titre d'*Appel au peuple catholique*, une apologie des prêtres insermentés écrite avec autant de pureté de principes que de modération. Forcé de sortir de France dans la même année, Raillon alla rejoindre M. de Mercy à Soleure, et passa avec lui en Italie, où il resta plus de dix ans. Pendant son séjour à Venise, il composa des *Idylles* dans le genre de Gessner, qu'il fit imprimer plus tard à Paris, 1803, in-16. Cet opuscule, où l'on trouve une excellente morale, fut adopté pour les bibliothèques des lycées. Rentré en France à l'époque du concordat, Raillon fut chargé de l'éducation du fils de Portalis. Nommé ensuite chanoine honoraire, puis titulaire de Notre-Dame de Paris, et professeur adjoint d'éloquence sacrée à la faculté de théologie, il fit dans cette église, en 1809, sur la demande du cardinal de Belloy, le discours du 15 août, en l'honneur de la naissance de Napoléon Bonaparte. Il prononça un autre discours aux obsèques de Cretet, ministre de l'intérieur, puis l'oraison funèbre du maréchal Lannes. Promu à l'évêché d'Orléans en 1810, il en remplît les fonctions comme administrateur, sans avoir pu recevoir ses bulles. Il quitta cette ville en 1816, y laissant des regrets et d'honorables souvenirs. Raillon vint alors se fixer dans la capitale,

où il s'occupa d'une Vie desaint Ambroise, encore inédite. Appelé en juin 1829 à l'évêché de Dijon et sacré vers la fin de la même année, il se signala par son zèle et son esprit conciliant, triompha de quelques préventions politiques, et finit par gagner l'estime générale. L'année suivante une ordonnance royale le nomma à l'archevêché d'Aix; mais ce ne fut que le 24 février 1832 qu'il fut préconisé à Rome. Il mourut en 1835 à Aix, où il avait été très-bien apprécié.

L—P—E.

RAIMOND, dit *de Cluny*, moine de cet ordre, né à Toulouse dans les premières années du XII^e siècle, tirait son origine d'une maison illustre de son nom, différente de celle des souverains de la contrée. Poussé dès son bas âge par un vif détachement des choses de la terre, il refusa le rang que lui offraient les comtes de Toulouse, ses protecteurs, et jeune encore se consacra à Dieu en revêtant l'habit monastique. Il avait en même temps aimé les lettres, et ce goût ne l'abandonna pas; il augmenta même et se développa dans la solitude du cloître. C'était là que les sciences avaient trouvé un asile; toutes les lumières appartenaient alors à ces hommes qu'une ignorante philosophie a voulu représenter comme des êtres sans instruction. Raimond s'adonna particulièrement à la culture de la poésie latine; il tourna son génie, comme nous l'apprend Pierre de Vaulx-Cernay, page 23 du liv. IV de sa *Chronique*, vers les grandeurs de Dieu, et chanta ses louanges, ainsi que les perfections de la Vierge et les mérites des saints. Sa renommée fut portée au comble, et on lut partout ses ouvrages. Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, son supérieur, lui adressa une épître en vers

latins, pour le remercier d'une pièce pareille qu'il en avait reçue. Il ne craignit pas de lui dire qu'il faisait revivre la gloire des anciens poètes toulousains, Rutilius Numantianus, Victorinus, Sulpice-Sévère. Le temps a dévoré les œuvres de Raimond; sa réputation leur a survécu. Il mourut vers 1150.

Z.

RAIMOND (PIERRE), troubadour, surnommé *lou Prou*, c'est-à-dire *le Preux*, naquit à Toulouse dans la seconde moitié du XII^e siècle, et ne se distingua pas moins par ses exploits guerriers que par ses talents poétiques. Il adressa d'abord ses vers à Jossierande de Puch, d'une noble et ancienne famille toulousaine, dont il était épris; mais une dame de la maison de Cadoleit, qu'il connut à Montpellier, lui fit oublier ce premier amour. Il résida long-temps à la cour d'Alphonse II, roi d'Aragon, et à celle de Raimond V, comte de Toulouse, qui le combla de bienfaits. Pierre ne s'en montra pas reconnaissant; car, lors de la croisade contre les Albigeois et les comtes de Toulouse, il prit rang dans l'armée de Simon de Montfort. Il avait accompagné l'empereur Frédéric Barberousse dans la Palestine, où il signala sa valeur. Sur la fin de sa vie il se retira à Pamiers, s'y maria, et y mourut vers 1290. Ses ouvrages, en langue provençale, se trouvent à la Bibliothèque royale de Paris, manuscrits, nos 7225 et 7698. Outre des chansons et des poésies érotiques, il avait écrit un *Traité contre l'erreur des Ariens* (c'est ainsi qu'on appelait les Albigeois), et un autre *contre la tyrannie des princes*, où il leur reproche d'avoir laissé aux ecclésiastiques trop d'autorité. Pétrarque estimait les productions de Pierre Raimond, et il l'a imité en plusieurs endroits.

Z.

RAIMOND - Jourdain, vicomte de Saint-Antonin, sur les frontières de l'Albigeois et du Quercy, dans le XII^e siècle, fut aussi habile troubadour que vaillant guerrier. Il aima Adelaïs, dame de Penne en Albigeois, et fut payé d'un tendre retour. S'étant trouvé à une bataille, il y fut blessé, ce qui donna lieu au bruit de sa mort. La dame de Penne, inconsolable, quitta son château, et prit le voile religieux dans un monastère. Raimond-Jourdain, rétabli de ses blessures, revint en Albigeois, et, désespéré de la résolution d'Adelaïs, cessa de faire des vers et se retira du monde. On dit que plus tard il remonta sa lyre pour chanter Alix de Montfort, fille du vicomte de Turenne. Adelaïs était peut-être morte, ou la constance n'était pas la vertu de notre troubadour. Il a laissé sept chansons, qu'on trouve parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris. C—L—B.

RAIMOND. Voy. RAYMOND, dans ce vol. et au tom. XXXVII, 164.

RAINALDI (JÉRÔME), architecte italien, né en 1570, eut pour père Adrien Rainaldi, peintre et architecte, dont tous les enfants et les petits-enfants suivirent la même carrière. Jérôme étudia l'architecture sous Dominique Fontana (voy. ce nom, XV, 188), et il acquit dans cet art une réputation brillante. Des souverains pontifes, des princes le chargèrent de travaux importants. Il bâtit une église à Montalte par ordre du pape Sixte-Quint, et sous Paul V il construisit le port de Faou. Nous citerons encore, parmi les édifices qu'il a élevés, le palais ducal de Parme, le casino de la Villa-Taverna à Frascati, appartenant à la famille Borghèse, l'église des carmes déchaussés à *Caprarole*, le palais Pamphili à Rome,

la maison professée des jésuites dans la même ville, et leur collège de Sainte-Lucie à Bologne. En 1610, il décora la basilique de Saint-Pierre pour la cérémonie de la canonisation de saint Charles Borromée. J. Rainaldi mourut à Rome en 1655, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Martine. — **RAINALDI (Charles)**, fils du précédent, naquit à Rome en 1611, et fut d'abord placé au collège romain pour y faire ses humanités. Il reçut ensuite de son père des leçons de dessin et d'architecture, et ne tarda pas à prendre rang parmi les artistes les plus distingués de cette époque. Il construisit et répara un grand nombre d'églises, entre autres celle de Sainte-Agnès qu'il commença sous Innocent X, et qui fut achevée par Borromiui (voy. ce nom, V, 202); celle de Sainte-Marie *in campitelli*; les deux églises parallèles sur la place du Peuple, l'église du Saint-Suaire, etc. Il fit la façade de Saint-André *della Valle*, et celle de Sainte-Marie-Majeure du côté de la place de l'Obélisque. C'est d'après ses dessins que fut élevé, dans cette église, le tombeau de Clément IX, ainsi que celui du cardinal Bonelli, dans l'église de la Minerve. Il acheva une aile du Capitole, construisit le palais de l'académie de France qui appartient d'abord aux ducs de Nevers et qui est regardé comme un de ses chefs-d'œuvre. Rainaldi ne se borna pas à travailler dans Rome; il éleva la cathédrale de Ronciglione, l'église de Monte-Porzio, et planta une partie des jardins de Mondragone et de Pinciana. Il adressa les plans de plusieurs édifices au duc de Savoie Charles-Emmanuel, qui lui fit remettre la croix de Saint-Maurice et Saint-Lazare. Il concourut aussi avec Bernini, dit le cavalier Bernin, aux travaux du Lou-

vre, et Louis XIV, à cette occasion, lui envoya son portrait enrichi de diamants. Par ordre d'Alexandre VII, il avait accompagné le cardinal Carpegna en Toscane, pour examiner les différends survenus entre la cour de Rome et le grand-duc, au sujet des marais appelés *Chiane*, mission dont il s'acquitta à la satisfaction du pontife. Rainaldi mourut en 1691. Pieux et charitable, il distribuait aux pauvres d'abondantes aumônes; il orna avec ses pierreries un soleil de saint-sacrement pour la confrérie des Stigmates, dont il faisait partie. Amateur de musique, jouant lui-même très-bien de la lyre et de la harpe, il dessinait avec facilité. Dans ses travaux d'architecture, on admire la belle ordonnance des plans, le goût des décorations, la promptitude de l'exécution; mais il était peu correct, et s'écartait souvent des principes de l'art. — RAINALDI (*François*), jésuite italien, né en 1600, à Matelica dans la marche d'Ancone, embrassa la règle de Saint-Ignace à l'âge de 22 ans, et passa le reste de sa vie dans la maison professe de Rome, où il mourut en 1677. On a de lui, en italien, plusieurs ouvrages de piété qu'il publia sous des noms empruntés. Le plus connu est intitulé : *Cibo dell'anima, ovvero Pratica*, etc. (Nourriture de l'âme, ou Pratique de l'raison mentale par rapport à la passion de N.-S. Jésus-Christ, les jours du mois, etc.), sous le pseudonyme de Joseph Rainaldi, Rome, 1637, in-24; *ibid.*, 1662, in-12; réimprimé un grand nombre de fois à Macerata, à Venise, etc. Il a écrit la *Vie de Jacq. Lainez, second général de la compagnie de Jésus*, publiée sous le nom de François Dalarrini (anagramme de Rainaldi), Rome, 1672, in-8°. Southwell a con-

sacré un article au P. Rainaldi, dans la *Biblioth. soc. Jesu*, p. 246 P—RT.

RAINSSANT (Dom JEAN-FIRMIN) naquit en 1596 à Suipe, village de Champagne, et dès l'âge de seize ans embrassa la règle de Saint-Benoît, à Verdun, dans le monastère de Saint-Vanne, siège de la célèbre congrégation de ce nom, que venait d'y établir Didier de Lacour (*voy. LACOUR*, XXIII, 62). Le jeune religieux se fit remarquer par sa piété, par ses progrès dans les études, et ne tarda pas à être appelé aux premiers emplois de l'ordre. En 1630, le cardinal de Richelieu, devenu abbé de Cluny, voulut y introduire la réforme, et demanda pour l'effectuer plusieurs sujets aux pères de Saint-Vanne, qui en envoyèrent dix-huit, au nombre desquels était Dom Rainssant. Le cardinal ne s'en tint pas là : il unit par un concordat l'ordre de Cluny à la congrégation de Saint-Maur, fondée sur les mêmes bases que celle de Saint-Vanne. Mais, en 1644, la réunion de Cluny et de Saint-Maur cessa; et D. Rainssant, préférant cette dernière congrégation, obtint du pape un bref de translation, tant pour lui que pour ses confrères, qui étaient venus de Saint-Vanne à Cluny. Dans ces diverses positions, il fut successivement investi de hautes dignités monastiques. Prieur de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en 1645, il était définitif au chapitre de 1648, où il se démit de la supériorité. On le nomma plus tard visiteur de Bretagne; mais, pendant qu'il s'acquittait de cette fonction, il tomba de cheval, se cassa une jambe, et mourut des suites de cet accident, le 8 novembre 1651, au convent de Lehon, près Dinan. On a de lui : I. *Lettre adressée à monseigneur le prince François de Lorraine, évêque*

*et comte de Verdun, prince du Saint-Empire, pour l'éclaircissement du différend nu entre les RR. pères Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, 1630, in-8°. Il s'agissait de savoir si les supérieurs, après cinq années d'exercice, pouvaient être réélus immédiatement. L'affaire, portée d'abord à Rome, fut renvoyée par le pape à l'évêque de Verdun. Dom Rainssant était alors prieur de Saint-Vanne, et quoiqu'il expose, dans cette lettre, les raisons des deux partis, on voit qu'il penche pour la réélection ; c'est aussi dans ce sens que prononça le prélat, dont le jugement fut confirmé au parlement de Paris. II. *Les merveilles de Notre-Dame de Bethléem en l'abbaye de Ferrières en Gâtinois, Paris, 1635, in-24, que l'auteur publia pendant qu'il était prieur de Ferrières. III. Méditations pour tous les jours de l'année, tirées des évangiles qui se lisent à la messe, et pour les principales fêtes des Saints, avec leurs octaves, Paris, 1633, in-12; ibid., 1647, 1679 (édition corrigée et mise en meilleur français par Bulteau, voy. ce nom, VI, 262); 1683, 1699, in-4°. D. Tassin a consacré un article à Rainssant dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, page 58-61, — RAINSSANT, religieux minime, probablement de la même famille que le précédent, était né à Reims, et acquit beaucoup de réputation par ses talents pour la chaire. Il prêcha en France, en Lorraine, dans les Pays-Bas, et mourut à Nancy, le 16 mars 1639, après soixante ans de profession. P—RT.**

RAISSON (FRANÇOIS-ÉTIENNE-JACQUES), né en 1760, à Paris, était fils d'un limonadier, mais ne le fut pas lui-même, comme on l'a dit. Après avoir fait d'assez bonnes étu-

des et montré quelque intelligence, il fut nommé par le prince de Condé sous-secrétaire de ses commandements, et il le suivit en cette qualité aux États de Bourgogne. Cette faveur, alors très-grande, n'empêcha pas le jeune Raison de se déclarer un des plus chauds partisans de la révolution, dès qu'il la vit éclater en 1789, ce qui le fit nommer successivement électeur, secrétaire-général de l'administration du département, directeur de la fabrication des assignats, administrateur-général des subsistances, et enfin chef de division au ministère de la police. On conçoit qu'à une pareille époque tant et de si hauts emplois ne purent être obtenus que par d'actives intrigues et une grande exaltation. L'un des fondateurs du club des Jacobins, Raison en devint le secrétaire, et il y fixa souvent les regards par les pétitions hardies qu'il présenta à la Convention, au nom de cette société, qui ne craignait pas de braver les représentants et même d'exercer sur eux une surveillance très-audacieuse. Raison alla un jour jusqu'à accuser le député Osselin et tout le comité de sûreté générale pour la mise en liberté de trente-quatre suspects, au nombre desquels était Bonne-Carrère. Après le 9 thermidor même, il fit demander la réincarcération d'autres suspects qu'on avait osé relâcher, et fut un des défenseurs les plus intrépides du jacobinisme expirant. Enfin, poursuivi par cette réaction post-thermidorienne qu'il avait si vivement combattue, il fut arrêté le 12 germinal (1^{er} avril 1795), et détenu quelque temps au château de Ham. Relâché avant le 13 vendémiaire (5 oct. 1795), on le vit reparaitre, dès la fin du même mois, au Palais-Royal, et

se concerter avec Chrétien, ex-juré du tribunal révolutionnaire pour rétablir les sociétés populaires. Cependant son zèle démagogique se refroidit. Nommé électeur en 1798, il se montra beaucoup plus *terrifié* que terroriste, bien qu'il fit partie de la fraction de l'assemblée électorale opposée au Directoire. Il publia même une lettre où il conjurait ses collègues de sacrifier leurs prétentions au bien de la paix et de la tranquillité. Envoyé, en 1799, en mission à Turin, il fut accusé dans le *Dictionnaire des Jacobins vivants*, d'y avoir suivi les traces de Rapinat et autres; ce qui paraît dénué de fondement, puisqu'il fut obligé, à son retour, de solliciter un emploi dans les bureaux du gouvernement, pour faire exister sa famille, et que, n'ayant pu l'obtenir, il vécut long-temps des secours de ses amis. Suivant le même *Dictionnaire des Jacobins*, que nous avons cité, Raison aurait fait à sa section en 1794, la proposition de *se défaire des gens inutiles*, c'est-à-dire de les égorger, *afin de pouvoir nourrir les sans-culottes*. Nous avons peine à croire à un tel délire, bien qu'il ne soit que trop vrai qu'un pareil projet entra réellement, à cette époque, dans la tête de quelques insensés et que déjà plusieurs maisons, où se trouvaient des vieillards *inutiles*, furent marquées à la craie pour son exécution; mais nous ne voyons pas que Raison y ait figuré. Nommé par le crédit de Merlin de Douai, son ancien ami, rédacteur au bureau particulier du ministère de la police, il exerça cette place pendant plusieurs années. La Restauration ne lui fut pas trop contraire. Retiré à Sens depuis 1820, il y vécut paisiblement, dans une modeste aisance, et mourut le

24 avril 1835. — M. Horace Raison, son fils, s'est fait connaître par quelques pièces de théâtre jouées à l'Odéon, des romans, une Histoire populaire de la Révolution, et d'autres écrits.

M—D j.

• **RAMBOUILLET** (CHARLES D'ANGENNES, cardinal de), naquit le 30 oct. 1530. Il fut nommé à l'évêché du Mans en 1559 par Charles IX, à la recommandation de Catherine de Médicis. Envoyé comme ambassadeur auprès du pape Pie V, il fut fait cardinal en 1570, siégea au concile de Trente et assista aux deux conclaves dans lesquels furent nommés les papes Grégoire XIII et Sixte V. Il mourut à Corneto le 23 mars 1587; et y fut enterré dans l'église des cordeliers observantins, où s'est long-temps vue son épitaphe. La ville du Mans ayant été prise par les religieux durant son épiscopat, la cathédrale en fut saccagée, et il contribua puissamment à sa restauration. — **RAMBOUILLET** (Nicolas d'Angennes, seigneur de), vidame du Mans, etc., frère du précédent, lieutenant-général des armées de Charles IX et de Henri III, fut envoyé en Angleterre en 1566 comme ambassadeur extraordinaire, pour y porter le cordon des ordres à deux seigneurs anglais, au choix de la reine Élisabeth. Il fut gouverneur de Metz et chambellan du roi. Envoyé en Pologne comme vice-roi, en attendant l'arrivée de Henri III, il montra un grand désintéressement, car ayant fait des économies assez importantes il les remit au roi, qui refusa de les recevoir, en lui disant qu'il en aurait bon besoin dans ce pays. Il mourut au commencement du règne de Louis XIII. M—É.

RAMBOUILLET (CATHERINE DE VIVONNE, marquise de), née à Rome

vers 1588, était fille de Jean de Vivonne, marquis de Pisani, habile négociateur sous Henri III et Henri IV, et de Julie Savelli, dame romaine. C'est une des personnes qui contribuèrent le plus à former en France cette société polie, dont les manières nobles et délicates, répandues peu à peu dans les diverses cours de l'Europe, donnèrent naissance à cette politesse recherchée, devenue l'expression et l'usage de la bonne compagnie. Mariée dès l'âge de douze ans, elle fut l'un des ornements de la cour de Henri IV; mais, peu jalouse d'honneurs trop chèrement achetés, à peine avait-elle vingt ans, qu'elle renonça d'elle-même à paraître dans les assemblées de la reine-mère. Une multitude de personnages illustres et d'hommes célèbres dans les lettres se réunissaient chez elle, et on peut dire avec vérité qu'elle se retira de la cour pour en présider une autre que ses manières remplies de grâce et d'aménité et son mérite extraordinaire attiraient dans ses salons. L'honneur d'y être admis était vivement ambitionné; on y voyait des femmes d'une haute naissance, des princes et des seigneurs français et étrangers, des écrivains et des poètes, des cardinaux et des prélats, et elle animait par son esprit toute cette belle société avec une dignité qui donnait à son cercle une véritable puissance morale. La marquise n'était pas seulement remarquable par cette disposition éminemment sociale qui la faisait rechercher de tous les gens distingués; elle portait à la perfection tout ce dont elle s'occupait, et elle n'était étrangère à aucune chose. Elle jugeait avec autant de goût les bien-séances du monde que les productions des arts et de l'esprit. Ce fut elle qui dirigea les travaux de son

hôtel, et elle inventa ces distributions grandioses qui transforment les appartements destinés aux réceptions en une belle suite de galeries et de salons, à tel point que Marie de Médicis, faisant construire le palais du Luxembourg, donna l'ordre à ses architectes d'aller étudier l'hôtel de Rambouillet et d'en examiner avec soin les dispositions intérieures. Elle venait de le faire élever sur le terrain de l'hôtel Pisani, près des anciens Quinze-Vingts, où ont été depuis la rue de Chartres et le Vaudeville. Elle avait vu des alcôves en Espagne, et elle fut la première à en introduire l'usage en France; elle amena aussi d'autres changements : aux couleurs monotones de rouge et de tanné (*feuille morte*), dont les chambres étaient alors presque exclusivement décorées, elle substitua l'emploi de couleurs variées; de là vint cette célèbre chambre bleue, éclairée sur des jardins par de hautes fenêtres, et ce joli cabinet, dit *la loge de Zyrphée*, chanté par Chapelain et Voiture. A en croire ces prophètes en Apollon, la divine *Arthénice*, comme l'appelèrent Racan et Malherbe, préservée de l'injure des ans, devait y vivre jusqu'à la postérité la plus reculée; mais c'étaient promesses de poètes et flatteries de Parnasse, dont la sage marquise ne se laissait pas enivrer. Sa raison toujours ferme mettait les choses à leur véritable valeur. Elle recevait Voiture avec bonté, sans l'aimer; son afféterie et sa galanterie outrée, qui dégenérait souvent en dévergondage, trouvait difficilement grâce devant cette noble personne. Une des principales qualités de madame de Rambouillet fut la bienveillance. « *Ja-* « *mais*, dit Tallemant des Réaux, il « *n'y a eu une meilleure amie.* » Il en rapporte un exemple qui mérite d'être

tra cité. Arnauld d'Andilly « qui faisait le professeur en amitié, » voulut lui donner des leçons d'une science que l'esprit n'enseigne pas au cœur; mais la marquise, ennuyée de ses longs discours : « Si je savais, lui dit-elle, qu'il y eût un fort honnête homme aux Indes, sans le connaître autrement, je tâcherais de faire pour lui tout ce qui serait à son avantage. » — « Vous en savez jusque là ! s'écria d'Andilly; je n'ai plus rien à vous montrer (1). » Elle aimait à surprendre agréablement ses amis. Menant un jour Cospean, évêque de Lisieux, promener dans une partie isolée du parc de Rambouillet, elle se dirige vers un vieux rocher qu'on appelait *le Cheval-griffon*, ou *la Marmite de Rabelais* (2); le bon évêque apercevait de loin des feux qui brillaient, et au travers du feuillage il vit en s'approchant des femmes parées en nymphes qui transformaient cette partie du parc en une véritable décoration d'opéra. C'étaient trois demoiselles de Rambouillet, parmi lesquelles brillait Julie d'Angennes, vêtue en Diane; c'était M^{lle} Paulet, cette fille aimable et spirituelle, amie de Voiture, qui l'appelait *la Lionne*, à cause de ses cheveux d'un blond ardent; c'était enfin toute la société du noble château, reproduisant une scène poétique de la mythologie antique. La marquise n'a laissé aucun ouvrage; on a seulement d'elle quelques lettres agréablement écrites, recueillies par Conrart, et un joli madrigal sur la fontaine jaillissante de M^{lle} de Montpensier dont le jardin était situé dans une partie de la cour des Tuileries;

mais si madame de Rambouillet a peu écrit, elle n'en a pas moins contribué à nous faire connaître son siècle. C'est d'elle que Tallemant tenait la plupart des anecdotes qu'il a racontées sur l'ancienne cour de Henri IV et sur celle de Louis XIII. Elle aimait la conversation de des Réaux, et elle se plaisait à lui apprendre les temps passés. « C'est d'elle, dit le spirituel chroniqueur, que je tiens la plus grande et la meilleure partie de ce que j'ai écrit et de ce que j'écrirai... (3) » Malheureusement, enclin à la médisance, des Réaux n'est pas contenté de puiser à une source aussi pure; il a trop souvent souillé ses mémoires d'anecdotes qu'il aurait dû taire et que la vertueuse Arthénice ne lui aurait pas confiées; mais ses rapports fréquents avec cette dame illustre n'en donnent pas moins une sanction à des parties importantes de ses mémoires. Madame de Rambouillet eut la douleur de perdre, en 1645, le marquis de Pisani, son fils unique, tué à la bataille de Nordlingen, et elle mourut en 1665, ne laissant que des filles, dont Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, a été la plus célèbre (voy. MONTAUSIER, XXIX, 460). Deux ont eu des abbayes; deux autres, M^{lle} de Rambouillet et M^{me} de Grignan (première femme), quoique véritables précieuses, ont été souvent confondues avec les ridicules, si bien stigmatisées par Molière. — Charles d'Angennes, marquis de RAMBOUILLET, fils de Nicolas qui précède, était un gentilhomme plein de grâce et de distinction. Chevalier des ordres du roi en 1619 et grand-maître de sa garde-robe, il fut, en 1627, ambassadeur en Espagne et en Piémont; il

(1) *Historiettes de Tallemant des Réaux*, Paris, 1840, 2^e édit., t. III, p. 215.

(2) *Ibid.* p. 216.

(3) *Ibid.* p. 233.

secondait noblement sa femme dans les réceptions qu'elle faisait à son hôtel. Il composa pour sa fille quelques jolis madrigaux insérés dans la *Guirlande de Julie*. Il mourut à Paris, le 6 février 1652, à l'âge de soixante-quinze ans. M—É.

RAMECOURT. Voy. FOURCROY, XV, 371.

RAMEL de Nogaret (JACQUES), ministre des finances de la république française, remplissait avant la révolution les fonctions d'avocat du roi à Carcassonne, et devait ainsi son appui au pouvoir de l'ancienne monarchie. Il s'en montra cependant un des plus chauds adversaires, et fut en conséquence nommé député du tiers-état de la sénéchaussée de Carcassonne aux États-Généraux de 1789, où il siégea dès le commencement avec la majorité révolutionnaire. Doué de peu d'éloquence, il parut rarement à la tribune, mais il travailla beaucoup dans les comités, et fut considéré comme l'un des meilleurs financiers de l'époque. Admirateur zélé de l'administration provinciale, surtout de celle du Languedoc, qu'il avait été personnellement à même d'apprécier, il craignit que le changement de provinces en départements ne fût nuisible, et il s'opposa vivement, mais sans succès, à une nouvelle division de la France. Chargé d'une mission sur les côtes de Bretagne, où quelques troubles avaient éclaté dans le mois de juin 1791, à l'occasion de la fuite de Louis XVI, il y rétablit l'ordre, et revint aussitôt à l'Assemblée, dont il fut nommé secrétaire. Après la session, Ramel se retira dans le département de l'Aude, et il y fut élu en sept. 1792 député à la Convention, où il siégea encore avec les partisans de la révolution. Dans le procès de

Louis XVI, il s'exprima ainsi sur les différentes questions : *Sur l'appel au peuple* : « Je voterai la mort, mais je veux que la nation sanctionne ce jugement; ainsi je dis oui; » *Sur la peine* : « Louis est convaincu de conspiration contre la liberté. Dans tous les temps un pareil crime mérite la mort; je la prononce. » Il rejeta ensuite les snris. Du reste, ainsi qu'à la première assemblée, Ramel ne parut dans celle-là que rarement à la tribune, et il ne s'y occupa encore dans les comités que de finances et d'administration; prit beaucoup de part à la vente des biens nationaux, à la création des assignats et à la répartition des impôts. Moins verbeux et plus habile que Cambon, il eut sur les finances une influence moins funeste, et, quoique faible et timide, il osa quelquefois s'opposer à des mesures désastreuses, comme le maximum, la confiscation et la banqueroute; mais sa faiblesse était telle que jamais il ne fit triompher ses opinions. Ayant conçu le louable projet de mettre un terme aux innombrables arrestations qui se faisaient alors par ordre de tous les pouvoirs, il proposa, au nom du comité de salut public dont il était membre, de former une commission *paternelle* de magistrats et d'administrateurs qui statuât définitivement sur la justice et la régularité de ces arrestations. Mais on conçoit qu'à cette époque rien de pareil ne devait être admis. Plusieurs orateurs, notamment Thuriot et Jean-Bon Saint-André, parlèrent contre cette proposition; et, loin d'obtenir ce qu'en attendait sans doute Ramel, elle donna lieu peu de temps après à la création des horribles comités révolutionnaires. Ce fut encore lui qui, au nom de la commission des finances, fit,

dans la séance du 19 août 1793, le rapport du fameux emprunt forcé d'un milliard, dont le principal but, dit-il, était de relever le crédit des assignats. Homme d'ordre, mais sans pitié, sans entrailles quand il s'agissait du fisc, il n'hésita pas à dénoncer Fabre d'Églantine pour la falsification d'un décret sur la compagnie des Indes, et il concourut ainsi évidemment à pousser sur l'échafaud son compatriote et son collègue, qui du reste était peu digne d'intérêt (voy. FABRE D'ÉGLANTINE, XIV, 23). Envoyé en Hollande dans les premiers mois de 1795, au moment où Pichegru venait d'envahir cette contrée, Ramel écrivit plusieurs fois à la Convention, pour lui rendre compte des succès de l'armée, et il revint à Paris vers la fin de la session. Entré au conseil des Cinq-Cents par le décret qui y introduisit les deux tiers des conventionnels, il s'occupa encore beaucoup, dans cette assemblée, de finances et de contributions. Peu de temps après son installation, le Directoire exécutif le nomma ministre des finances. C'était, il faut en convenir, une tâche bien difficile alors que d'administrer les finances de la république! Après deux ou trois banqueroutes simultanées et surtout l'anéantissement absolu des assignats, le crédit public avait complètement disparu. Le système des spoliations et des emprunts forcés n'était plus possible, et il n'y avait pas moyen, comme au temps de Barrère, de *battre monnaie* sur les échafauds. Cependant il fallait faire face à des dépenses à peu près les mêmes, car la guerre n'était pas moins vive ni les armées moins nombreuses; et c'était avec des valeurs réelles que désormais il fallait tout payer. Ramel se tira assez habilement de si grandes difficultés. Il y eut, il faut le re-

connaître, contre lui, selon l'usage du temps, quelques clameurs, quelques dénonciations, notamment de la part de Thibaudeau, de Genissieux et d'autres, qui l'accusèrent de concussions, d'intelligence avec les four-nisseurs, etc. Ces plaintes furent répétées avec beaucoup d'aigreur par les journaux de l'opposition démocratique, surtout par celui des *Hommes libres*, que rédigeaient Antonelle et Duval; mais tout ce bruit ne produisit aucun effet réel, et Ramel resta ministre. Ce ne fut qu'un mois après la révolution directoriale du 30 prairial (18 juin 1799), qu'il donna sa démission, et fut remplacé par Robert Lindet. Ramel avait établi le système des contributions sur des bases de répartition aussi égales qu'elles pouvaient l'être avant le cadastre dont il eut la première idée, et il avait pourvu à toutes les dépenses sans grever l'État d'une immense dette comme on l'a fait depuis; enfin pendant son administration la vente des biens nationaux avait du moins produit quelque chose au fisc. Si tous les désordres n'avaient pas disparu, on ne peut nier qu'il n'eût opéré des réformes utiles; et si un peu plus tard on lui fit beaucoup de reproches, on sait assez aujourd'hui que la plupart de ces plaintes n'eurent d'autre but que de faire ressortir le mérite de ceux qui lui succédèrent, particulièrement de Gaudin, homme fort estimable sans doute, mais dont l'habileté financière nous paraît bien inférieure à celle de Ramel. Dès qu'il eut cessé d'être ministre, ce dernier se retira paisiblement dans sa famille, jouissant d'une fortune assez médiocre, ce qui prouve au moins pour sa probité. Il resta sans emploi pendant toute la durée du gouvernement impérial. Ce ne fut qu'en 1815, après

le retour de l'île d'Elbe, que Bonaparte le nomma préfet du Calvados. Il perdit bientôt cet emploi par la seconde chute de Napoléon, et fut compris en 1816 dans la loi d'exil contre les régicides. Alors il se réfugia à Bruxelles, où, par une sorte de prévoyance instinctive, il avait acheté des propriétés au temps de sa splendeur. Il se fit inscrire au tableau des avocats de cette ville, mais nous ne pensons pas qu'il y ait jamais paru au barreau. Il y mourut le 31 mars 1839. Ramel de Nogaret avait publié : I. *Des finances de la république française*, 1801, in-8°. II. *Du change, du cours des effets publics et de l'intérêt de l'argent*, 1807, in-8°; seconde édition, 1810. III. Quelques autres *Mémoires* de peu d'importance sur des questions de finances. M—D j.

RAMEL (PIERRE), général et législateur, frère aîné de celui qui fut massacré à Toulouse en 1815 (*voy. RAMEL*, XXXVII, 35), naquit à Cahors en 1761. Voué à la carrière du barreau, où son père s'était fait une assez brillante réputation, il fut d'abord avocat, puis procureur. Ayant embrassé la cause de la révolution ainsi que toute sa famille, il fut un des membres les plus zélés des assemblées électorales du Quercy, qui nommèrent les députés aux États-Généraux de 1789, ce qui le fit appeler l'année suivante aux fonctions de procureur-général-syndic du département du Lot, puis à celles de député à l'assemblée législative. Cette élection, où il eut pour concurrent le fameux Jean-Bon Saint-André, appuyé par les démocrates, le plaça dès lors sur la ligne des principes modérés et constitutionnels. Il siégea dès le commencement au côté droit de l'assemblée, votant avec les Vaublanc, les Pastoret, etc. Lié particulièrement avec Lafayette, il

s'opposa fortement à sa mise en accusation. S'étant retiré dans son département après la session, il s'y trouva de nouveau en opposition avec Jean-Bon Saint-André dans les élections pour la Convention nationale ; mais cette fois ce fut son rival qui triompha par des menaces, des insultes, et en forçant les électeurs de voter à haute voix. Alors Ramel entra dans la carrière des armes, et fut chargé, par le ministre Servan, d'organiser un corps de cavalerie à l'armée des Pyrénées, où son ami Pérignon, qui plus tard a été maréchal de France, le seconda merveilleusement. S'étant distingué dans les premiers combats contre les Espagnols, son avancement fut rapide, et dès la fin de 1793 il était général de brigade. Mais la haine de Jean-Bon Saint-André le poursuivit encore dans cette nouvelle position. Dénoncé par lui comme un *modéré* ou comme un partisan secret de la cause royaliste, il fut arrêté sous les plus futiles prétextes, c'est-à-dire parce qu'un jour il avait assisté à une bataille sans porter les décorations de son grade, et qu'une autre fois il avait forcé un officier à quitter le bonnet rouge dont il restait couvert sous les armes. C'était en vain que les amis de Ramel lui avaient conseillé de prendre la fuite. Ayant été traduit à un conseil de guerre, ce tribunal fut recomposé jusqu'à trois fois, les premiers et les seconds juges refusant de le condamner. Quand les troisièmes eurent enfin prononcé l'arrêt de mort, dans la crainte du soulèvement des troupes et des habitants de la frontière qui lui portaient un vif intérêt, on entraîna secrètement le malheureux dans un lieu écarté, où il fut exécuté. Le *Mémoire* qu'il avait composé pour sa défense fut publié en 1794, et produisit

une douloureuse impression. C'est un monument honorable pour la victime et, pour les bourreaux, une flétrissure éternelle. — Un second frère de Ramel, officier dans un régiment irlandais au service de France, périt après le 10 août 1792, ayant refusé de se soumettre aux conséquences de cette révolution. — Un autre, officier de cavalerie, fut tué à l'armée du Rhin en 1797, sous les murs de Kehl. M—dj.

RAMMEL (le baron de), diplomate suédois, né en 1758, était l'aîné d'une famille d'origine danoise, qui devint suédoise quand Charles X eut conquis la Scanie. Il reçut une éducation très-distinguée, entra dès sa jeunesse dans la diplomatie, et résida pendant plusieurs années à Madrid, comme ministre de la cour de Suède. Rappelé dans sa patrie pour remplir les fonctions de chancelier de la cour, il fut honoré d'une estime toute particulière par le roi Gustave III, et appelé en 1788 à son conseil, comme sénateur du royaume. Ce prince voulait continuer de l'employer dans son conseil, après l'abolition du sénat, en 1789; mais Rammel, dont la santé devenait chancelante, demanda sa retraite. L'ayant obtenue, il vécut en philosophe dans ses terres en Scanie, consacrant tout son temps aux lettres. Il jouit peu de ce repos. Après l'assassinat de Gustave III, son fils Gustave-Adolphe IV, qui, dès son enfance, avait appris à l'estimer, le pressa vivement de venir auprès de lui et de l'aider de ses conseils, et il lui donna le titre de gouverneur du prince royal, son fils; mais lorsque le jeune roi eut été à son tour dépossédé de la couronne, le baron de Rammel dut encore une fois s'éloigner de la cour. Il reentra avec joie dans sa retraite, où il passa le reste de sa vie livré à l'étude, et mourut au mois de février

1824, vivement regretté. C'était un des hommes de la Suède le plus versés dans les sciences historiques. Il était membre de l'Académie de Stockholm et de plusieurs autres sociétés savantes. Il avait rassemblé un grand nombre de matériaux historiques, et l'on pense même qu'il a laissé des ouvrages terminés; mais on n'espère pas qu'ils soient jamais imprimés. Z.

RAMMOHON-ROÉ (suivant les Anglais **RAMMOHON-ROY**), célèbre brahme, le premier homme remarquable de sa caste qui se soit déclaré pour la civilisation européenne, naquit en 1774 dans le district de Bordouan, où son père Ram-Kanth-Roé possédait des propriétés considérables. Tant de ce côté que de celui de sa mère, il comptait des ancêtres illustres. Son grand-père avait long-temps rempli des fonctions élevées au service des monarques mongols; mais, soit disgrâce, soit lassitude, il s'était retiré dans les vastes propriétés qu'il possédait aux environs de Bordouan. Ram-Kanth, à son tour, suivit la carrière des emplois à la cour de divers princes musulmans; et naturellement il destinait son fils au même rôle. Dans cette vue il apporta un soin tout particulier à son éducation, et lui fit surtout apprendre l'arabe et le persan, langues indispensables à qui voulait entrer dans la carrière politique à la cour des princes mahométans de l'Inde; puis de Patnah, où le jeune Rammohon-Roé avait été s'initier à l'étude de l'arabe, il l'envoya aux écoles de Benarès, la ville sainte, où il apprit le sanskrit. Dès l'âge de seize ans, s'il faut l'en croire, Rammohon avait écrit un ouvrage sur le peu de valeur des idolâtries hindoues. Ce précoce usage du raisonnement lui fut peut-être inspiré par le livre dans lequel il étudia l'arabe,

car c'était une traduction d'Aristote. Quoi qu'il en soit, et bien que son ouvrage n'eût point été publié, il passa parmi les siens pour un adorateur peu fervent des divinités de ses pères ; et Ram-Kanth, que souvent il pressait d'interrogations sur les légendes de Brahmâ, de Siva, de Vichnou, sur la pluralité de ces objets des hommages publics, sur les formes tantôt bizarres, tantôt obscènes du culte, sur le moyen de concilier les contradictions de tant de systèmes différents, était la plupart du temps fort embarrassé pour répondre. Soit désir d'examiner une autre forme de culte, soit aussi que le bouddhisme tibétain eût aux yeux de certains brahmes quelque chose de respectable par son origine hindoue, le jeune Rammohon-Roé se rendit bientôt après à Lahsa, moins certes afin d'y voir le Dalai-Lama et son haut clergé qu'afin d'étudier sur les lieux mêmes toutes les particularités de la doctrine bouddhique. Il passa ainsi trois ans dans la capitale du Tibet. Fort agréable de sa personne, et fort bien accueilli, à ce qu'il paraît des femmes qu'il eut l'occasion de voir en cette contrée, il contracta dès cette époque l'habitude de cette politesse exquise et fine que plus tard les Européennes remarquèrent en lui. Quant aux hommes, il rencontra chez eux moins de sympathie. Ses objections, ses interrogations décelaient sans doute un fond d'incrédulité très-peu de nature à céder ; et plus il voyait, moins il se sentait disposé à croire qu'un homme qui passe ses hivers à Lahsa, ses étés à Botsala, soit l'incarnation du créateur et conservateur de l'univers. Agé de dix-neuf ans, il reprit la route de l'Inde. Sans doute si cette excursion au Tibet, à la ville sainte du bouddhisme, au grand centre des Lamas, ne don-

nait pas comme un vernis de sainteté, au moins c'était comme l'analogue de nos hautes études après les études de collège, comme la fréquentation des facultés au sortir des classes ; car, à son retour, Ram-Kanth envoya au-devant de lui et le reçut avec cette nuance de considération qui indique que le père commence à regarder son fils comme son égal et comme pouvant voler de ses propres ailes. Cependant on ne voit pas qu'à cette époque ait commencé pour lui la carrière des emplois. Au contraire il continua de se livrer plus ardemment à l'étude de l'antique langue sacrée de l'Inde : les Védas, les Védantas, leurs commentaires furent pour lui l'objet d'investigations profondes. Mais comme la méditation de la Bible éloigna Luther de plusieurs des doctrines de l'Église, de même, en explorant les Védas, Rammohon crut y rencontrer des arguments contre ce qu'était devenue la religion védique en Inde. Sans avoir, sans pouvoir exprimer sur ce point des opinions toutes formulées, il allait cherchant, interrogeant, ne se déclarant pas immédiatement satisfait des solutions, apercevant et signalant des contradictions, en un mot cherchant la vérité, mais ne prenant pas tout grand mot ou tout beau mot pour elle. D'autre part les dominations musulmanes dans l'Inde étaient désormais en ruine : l'instant était proche où Tipou allait engager sa dernière lutte avec l'Europe, représentée par la Grande-Bretagne. La langue anglaise devenait nécessaire à quiconque prétendait jouer un rôle politique, même au service des princes mahométans ou indigènes. Rammohon, âgé de vingt-deux ans, se mit à cette étude nouvelle, que toutefois il ne poussa point avec cette vivacité qu'il apportait à d'au-

tres travaux, car au bout de cinq ans, s'il était capable de s'entretenir tolérablement sur des sujets familiers, il ne pouvait encore ni écrire avec correction, ni comprendre les matières relevées ou la poésie. Il faut dire qu'il était parti d'un fonds de haine marqué contre la domination britannique, qu'il regardait comme oppressive et ruineuse, et que dès lors il ne devait que peu à peu prendre du goût pour l'idiome des vainqueurs. Il finit cependant par se passionner véritablement pour cette langue si inférieure en richesse, en ampleur, en mélodie et en flexibilité à la langue des Védas et même aux dialectes sortis de cette source; et par la persévérance des études, par la conversation, par une active correspondance il parvint à la parler et à l'écrire comme un gentleman de Regent-Street. Mais en 1799, époque à laquelle nous sommes arrivés, il était encore bien loin de là. C'est vers ce temps qu'il fut revêtu de l'emploi de devan, un des principaux offices de finance qui soient confiés aux indigènes; et dans ce poste élevé il fut en rapport avec nombre d'Anglais, ses subordonnés et quelques-uns ses supérieurs. Il n'occupait cette position que depuis peu quand son père mourut en 1803 (1210 de l'ère du Bengale). Cet événement faillit lui être funeste. Son père, malgré les précautions dont Rammohon enveloppait, pour les adoucir, ses objections à la Trimourti et à la pluralité des déités hindoues, l'avait déshérité comme déserteur de la foi de ses ancêtres. Quelques années après cependant le jeune brahme était possesseur de propriétés considérables; et comme le chiffre en était trop haut pour qu'on pût y voir le fruit de ses économies, il est croyable ou que les dispositions du testateur ne furent point

exécutées, ou bien que, par la mort de ses frères, il fut mis en possession des richesses dont l'exhérédation l'avait frustré. Il ne tarda point à s'éloigner de Bordouan pour aller résider à Mourchedabad, jadis séjour de son aïeul. C'est là qu'il commença ses publications philosophiques ou théologiques. Elles lui coûtèrent non-seulement des veilles et des recherches, mais aussi beaucoup d'argent. Il en avait, mais il faut lui rendre cette justice qu'il sut le sacrifier généreusement pour ce qu'il regardait comme l'avantage de sa patrie et de la civilisation. En effet, il répandait gratuitement bon nombre d'exemplaires de ce qu'il publiait. Son premier ouvrage fut écrit en persan sous ce titre : *Contre l'idolâtrie de toutes les religions*. Peut-être n'était-ce que cet essai de son adolescence relatif aux systèmes idolâtriques des Hindous; peut-être, et cette hypothèse est la plus probable, était-ce un remaniement, une généralisation. Personne alors, ni brahme ni autre, n'entreprit de le réfuter, mais si les antagonistes manquèrent au livre, les ennemis ne manquèrent point à l'auteur. Il avait prisoïn pourtant de ne pas se déclarer contre les bases du système indien : il posait en principe l'origine divine des Védas et l'infaillibilité des saints volumes; mais il soutenait que la doctrine de ces livres vénérés n'était pas ce que l'on donnait présentement comme extrait de cette source; il s'attachait à dégager des replis de l'expression védique, et surtout des Pouranas et des autres commentaires de haute antiquité, ce qu'il croyait les dogmes primitifs de la religion. Cette circonspection, dont la sincérité ne semble pas manifeste, et qui peut avoir été pour Rammohon un moyen afin de ne pas tomber dans un des

cas qui exposent un hindou à perdre ses droits civils, ses biens, etc., ne fit pas prendre le change aux fervents adorateurs de Mahadéva. Abreuvé de dégoûts et peut-être environné de périls, il eut beau s'attacher à distinguer entre l'idolâtrie et la religion, s'élever contre la première parut une apostasie : on le traita, malgré ses richesses et son savoir, comme un renégat ; ses parents même le voyaient avec défiance et répulsion ; sa mère pleurait sur lui. Cette excellente femme qui n'avait pas un mot à répondre aux raisons, aux citations par lesquelles son fils prétendait lui prouver que le monothéisme est dans les Védas, que le polythéisme n'y est point, finit-elle véritablement par adopter les sentiments de Rammohon? On l'a dit ; le fait pourtant est qu'elle mourut balayeuse dans la pagode de Djagrénat, humble office auquel elle s'était dévouée afin de terminer sa vie dans la pénitence. Finalement Rammohon-Roé jugea prudent de faire ses adieux à Mourchedabad et d'aller se fixer à Calcutta, où il acheta dans le Circular-Read, à un des bouts de la ville, une belle maison à l'européenne avec jardin (1814). C'est là, c'est au milieu de cette énorme capitale de l'empire britannique dans l'Inde qu'il acheta de se rompre aux mystères de l'anglais. Il y apprit aussi l'hébreu, le grec et les principes du latin, du portugais et du français. Calcutta ressemble un peu à une Babel, et il est assez naturel qu'en cette cité polyglotte se forment des polyglottes. L'opulence de Rammohon, sa vaste érudition, cette position hybride en quelque sorte, tout attira les yeux sur lui. Il fit école ; et, à partir de 1818, il se trouva au milieu d'un groupe d'adeptes qui, au dire de quelques brahmes, était inorthodoxe et incrédule, mais qui en réalité ado-

rait un Dieu unique, Parabrahmā ou Brahm, et qui prétendait démontrer son monothéisme par les livres sacrés et par l'abrégé qu'en avait donné Vyasa, sous le titre de *Védanta*. Déjà nous avons comparé Rammohon à Luther. Un nouveau point de similitude se présente ici. La langue sanskrite voilait en quelque sorte les principes du dogme hindou formulés dans les Védantas : il imagina d'en donner une traduction en deux langues vivantes, toutes deux très-répandues dans l'Inde, le bengali et l'hindoustani ; puis dans les deux mêmes idiomes encore il publia un abrégé des Védantas, et cet abrégé il le traduisit en anglais, Calcutta, 1816, 2^e éd., Londres, 1817. Il entreprit encore de faire paraître par fascicules un choix de chapitres du Vêda qui proclameraient l'unité de l'Être-suprême ; et, dès cette même année 1816, il publia, en bengali et en anglais, une traduction du *Ācma Oupanichad*, un des chapitres du Sama-Vêda, double traduction qui fut reproduite à Londres en tête de la réimpression de son abrégé du Védanta. Cette attitude, plus nette de jour en jour, que prenait le fils de Ram-Kanth, était à coup sûr aussi hardie que philosophique, si l'on pense au peu d'habitude qu'ont les Hindous de la critique historique ; et plus bas nous verrons qu'il y a un côté plausible et même vrai dans ce que proclamait Rammohon-Roé. D'autre part, bien que le faux s'y trouve mêlé, il nous semble qu'on ne saurait le soupçonner d'avoir été le moins du monde l'instrument de l'Angleterre dans cette expression d'un système qui tend à supprimer l'idolâtrie. Non-seulement le gouvernement anglais s'est constamment montré peu désireux de convertir les Hindous et

n'est guère plus travaillé de l'ardeur du prosélytisme que ne l'était Ponce-Pilate en son temps, mais encore il est aisé d'apercevoir chez Rammohon-Roé, à partir de son adolescence, une évolution de plus en plus nette de l'idée que plus tard il devait produire sous une formule tranchée; et d'ailleurs ce n'est point au profit et à la gloire du christianisme qu'il travaillait. Pendant long-temps ce fut à l'islamisme qu'il accorda la préférence sur la religion de ses compatriotes telle qu'elle existait dans la réalité; et lorsque, mieux instruit de la théologie et de la morale chrétiennes, il sentit et proclama la beauté de cette dernière, il lui donna formellement son adhésion. Quant au reste, il écrivit que les miracles dont les Évangiles présentent l'histoire sont controversables, et en tout cas le cèdent à ceux que les Hindous racontent de leurs dieux. En un mot s'il fût devenu chrétien, il aurait appartenu à quelque secte d'Unitaires, et nous ne savons pas même si au socinianisme il n'eût pas joint l'arianisme. Évidemment ce n'est là être chrétien que de nom. Cependant, lorsque par l'intermédiaire de D'Acosta, éditeur du *Journal de Calcutta*, qui, envoya en 1818 à l'abbé Grégoire, les publications de l'illustre brahme, le nom de Rammohon-Roé fut pour la première fois prononcé en France, on voulut lui donner certain vernis de chrétien. Mais probablement le libéralisme qui l'adoptait ainsi savait ce qu'il faisait, et voyait bien qu'il n'y avait là guère plus qu'un déiste. Quoi qu'il en soit, Rammohon-Roé poursuivit pendant plusieurs années ses publications qui, en ajoutant à sa réputation, l'engagèrent dans une double série de controverses, les unes avec des brahmes, fidèles champions

de l'idolâtrie, les autres avec les missionnaires soit anglicans, soit non-conformistes, qui s'irritaient d'entendre dire qu'un livre quelconque non révélé, et rédigé indépendamment de la sainte Écriture, eût proclamé l'unité de Dieu et prohibé l'idolâtrie. Aux premiers il opposa deux *Apolo-gies* tendant à prouver le monothéisme primitif de la religion hindoue, puis peu à peu, comme le débat s'agrandissait et embrassait des sujets nouveaux, un *Essai* sur les moyens d'arriver à la béatitude indépendamment des observances brahmaniques, puis deux *Récits* de conférences entre un adversaire et un défenseur de l'usage qui prescrit aux veuves de se brûler sur le bûcher ou le tombeau de leur mari, ainsi que des *Observations* sur les altérations oppressives de la femme qui ont été successivement introduites dans la législation de l'Inde. Quant aux missionnaires anglais, il leur répondit par son premier et son second *Appel*, et surtout par son *Appel final au public chrétien pour la défense des préceptes de Jésus*. C'était un habile résumé des doctrines du christianisme, mais abstraction faite de l'histoire et du dogme. Ce dépècement de l'Évangile avait achevé d'indisposer ces hommes fort peu édiflés de la prétention de l'ex-brahme de trouver le monothéisme ailleurs que dans les livres hébreux; et un des membres de la mission avait attaqué Rammohon dans l'*Ami de l'Inde*. De là la polémique de ce dernier contre l'antagoniste inattendu; puis, quand l'*Appel* eut lui-même été l'objet de censures assez amères de la part du docteur Marsham de Serampour, les deux répliques suivirent. Mais en réalité ce fut surtout contre l'intolérance brahmanique qu'il eut

à lutter. Vers 1820 il lui fut intenté un procès très-sérieux et dont le but était de le faire déclarer déchu de sa caste, et comme tel de le dépouiller de tous ses biens. Heureusement il se trouva qu'à toutes ses autres connaissances il joignait celle de la jurisprudence à un degré peu commun, et qu'il était abondamment pourvu d'argent. Toutes ces circonstances aidant, avec du temps et des peines il parvint à se débarrasser des chicanes qu'on lui suscitait. Il eut un autre débat judiciaire fort grave en 1823 contre le radjah de Bordouan, Têi-Tchond, qui lui réclamait de fortes sommes comme indûment perçues ou non remises à la caisse du souverain par Ram-Kanth. L'origine de ce procès était la rancune de Têi-Tchond, qui attribuait aux conseils de Rammohon-Roé l'adresse et la vigueur avec lesquelles un petit-fils de ce dernier avait soutenu auprès du radjah, après la mort de son fils, les droits de sa veuve. Au milieu de toutes ces luttes, Rammohon n'en continuait pas moins ses efforts pour extirper l'idolâtrie de son pays. Il établit à ses dépens à Calcutta une grande école pour l'éducation des enfants, et il y vit venir un nombre assez considérable d'élèves. Il acheta la propriété d'un journal, *le Kaoumoudi*, qui devint l'antagoniste de la feuille brahmanique *la Tckandrika*, et qui, pendant son absence et après sa mort, continua d'être rédigé par son fils Radhapaçad-Roé. En 1829, nous le voyons devenir co-propriétaire du journal anglais le *Bengal-Herald*, et à ce titre il se trouve derechef engagé dans un procès, mais par-devant la cour suprême du Bengale. Le journal, au reste, fut bientôt interrompu. Peu après Rammohon en vint au grand projet qu'il méditait depuis long-

temps. En 1830 enfin tout était se-rein autour de lui, tout lui permettait de s'éloigner sans crainte. Ses procès étaient finis, et finis à son avantage; son école d'enfants prospérait; ses adhérents devenaient tous les jours plus nombreux. De plus, c'était le moment où lord William Bentinck venait d'abolir la coutume des Sottis et de déclarer que désormais le gouvernement anglais ne tolérerait plus ces sacrifices des veuves; et bien que Rammohon-Roé eût cru de bonne tactique autrefois de se prononcer contre l'intervention de l'autorité supérieure, il avait fait partie de la députation envoyée pour féliciter le gouverneur à cette occasion. Un fort parti cependant s'agitait encore afin d'amener la révocation de cet acte en s'adressant au roi de la Grande-Bretagne. Les abolitionistes chargèrent Rammohon-Roé de les représenter, en démontrant par le fait qu'il n'était pas vrai que l'ancien usage fût si unanimement le vœu des populations. D'ailleurs le bill de l'Inde allait incessamment revenir aux deux chambres; et, si la présence d'un Hindou à Londres pouvait être utile, qui mieux que Rammohon-Roé présentait les conditions désirables? Enfin le fantôme d'empereur de Dehli le chargea d'une mission assez épineuse: il s'agissait d'augmenter le chiffre de la pension que lui payait la compagnie; les propriétés affectées à l'entretien de sa cour donnaient, depuis que la compagnie s'était chargée de les administrer, un revenu très-supérieur à ce qu'elles produisaient jadis, et l'indigent héritier des Akbar et des Aureng-Zeb, à la vue de ces bénéfices, en réclamait sinon la totalité, au moins une forte portion. En équité il y avait lieu à le faire profiter de l'amélioration, quoique le traite-

pour l'exploitation des biens ne portât point de clause formelle en ce sens. Mais ni le Bureau de contrôle, ni surtout la Cour des directeurs n'en avaient ainsi jugé. L'empereur ne désespéra point; et en 1829 il imagina, cédant peut-être au conseil de Rammohon, d'en appeler à Georges IV en son conseil et de lui députer un ambassadeur. Rammohon lui-même fut choisi et reçut à cette occasion le titre de radjah. Le gouvernement de Calcutta s'émut un peu de cette nouvelle; et, bien que Rammohon-Roé eût toujours été dans les meilleurs rapports avec la compagnie, il refusa de le reconnaître soit comme ambassadeur, soit comme radjah. Cependant on n'en vint pas au point de l'empêcher de partir; et le 15 nov. 1830 il s'éloigna de Calcutta sur le navire l'*Aldion*, accompagné de Ram-Roé, son troisième et dernier fils, et de deux domestiques. Il débarqua à Liverpool le 5 avril suivant, et fut à Londres quelques jours après. Presque aussitôt on le présenta aux ministres, qui reconnurent son double titre d'ambassadeur et de radjah, ce qui déplut assez à la cour de Leidenhall, mais n'empêcha pas que là même il ne fût reçu avec honneur et que les directeurs ne lui donnassent un dîner d'apparat à City of London Tavern. Au mois de sept. il fut présenté à la cour, et Guillaume IV (Georges IV avait cessé de vivre) l'accueillit avec des égards marqués; et quand vint la cérémonie du couronnement, le savant Hindou eut place parmi les ambassadeurs. Mais déjà bien avant ce temps il avait été l'objet d'un grand empressement dans nombre de cercles distingués : savants, industriels, grands seigneurs, tous le recherchaient, tous voulaient le voir et l'entendre. Il y avait en effet de quoi être frappé de ses manières et de sa

conversation. Non-seulement il parlait l'anglais en maître, en puriste, sans emphase et sans pédanterie, mais encore il semblait savoir à fond les coutumes, les modes anglaises, l'industrie, l'histoire, ou du moins il se familiarisait si vite avec ce qu'il ne savait pas que l'on ne pouvait s'apercevoir qu'il venait à peine de l'apprendre. Avec les femmes il était d'une politesse délicate, où respirait comme un parfum de métaphores orientales et qui partait du cœur, car on sentait qu'il avait pour le sexe, non cette galanterie banale qui n'est qu'une forme de l'égoïsme masculin, mais une tendre sympathie et une vénération passionnée. Rammohon avait fait mieux que de brûler un peu d'encens aux pieds de la beauté, il avait plaidé pour elle, il avait été pour quelque chose dans les résolutions qui arrachaient les sutties aux bûchers; et il avait travaillé à leur rendre les droits d'héritage et de propriété. L'envie que tant de personnes avaient de le voir ne fut pas sans amener de leur part des inconvenances; et Rammohon, malgré son extrême civilité, malgré le vif désir qu'il manifestait de ne mécontenter personne, en vint à être parfois obligé de se cacher, tant l'insatiable curiosité britannique était importune. Ce qui rendait sa position plus embarrassante encore, c'est que tout en se livrant au mouvement de la société anglaise, il portait une attention particulière à ne point tomber, par quelque acte ou par quelque omission, dans un de ces cas qui exposent un brahme à perdre sa caste, et qui eussent entraîné pour ses enfants les mêmes dommages matériels et la même dégradation que pour lui. Cette préoccupation, à laquelle se joignaient aussi parfois des orai-

sons mentales, donnait alors à sa manière d'être et à sa parole quelque chose d'incertain, de distrait, de diplomatique, qui contrastait avec la franchise, l'abandon que plus fréquemment on lui trouvait. C'était aussi peut-être un peu pour cela que, lorsqu'il parlait et qu'on recueillait ses paroles, il revoyait ce qui avait été écrit par les sténographes ou preneurs de notes et quelquefois le modifiait, mais en tenant excessivement à ce que nul autre n'y fit la moindre correction. Toutefois il s'y mêlait un peu de vanité. Né si loin de l'Angleterre et prétendant ne le céder à personne en cette langue pour l'élégance de la syntaxe et pour la propriété de l'expression, il eût été désolé que qui que ce fût, en mettant la main à une de ses phrases, pût donner lieu à expliquer les qualités de son style par l'intervention d'un auxiliaire. La même crainte de passer pour converti à une des sectes chrétiennes fit qu'il ne visita que quelquefois les chapelles des Unitaires pour lesquels cependant il est visible qu'il éprouvait certain penchant, et qu'étant aussi allé voir les édifices religieux et les fêtes d'autres sectes, il s'arrangea pour que toutes ces excursions dussent être mises sur le compte d'une curiosité qui veut tout connaître en passant, mais qui n'adhère à rien. On le vit aussi plusieurs semaines en France, et plus d'une fois il fut des convives de Louis-Philippe. Aumilieu de ces allées et venues pour tant, l'adroit radjah n'avait point oublié les intérêts qui l'avaient déterminé à voir l'Europe. Les ministres, au moment de se décider sur le système à suivre avec la compagnie, interrogèrent Rammohon sur l'état politique, financier, religieux et moral du pays; et les réponses du sage Hin-

dou leur inspirèrent plus d'une fois de l'admiration par la précision de la pensée, la modération des vues, la richesse et la justesse des enseignements. Rammohon s'y montra complètement impartial et homme pratique: il ne donnait point dans des déclamations oisives, futiles, et il dénonçait et démontrait des abus et des fautes. Ses paroles ne furent pas sans profit. Le succès fut encore plus complet quant à la mission dont l'avait chargé son souverain. Le conseil de la couronne déclara solennellement et sans appel qu'il y avait lieu à revenir sur le traité qui, en conférant les propriétés de ce prince à l'administration de la compagnie, lui allouait une pension trop faible, et fixa l'augmentation à 30.000 liv. sterling par an (750,000 fr.), sur lesquels il revenait au négociateur un préciput annuel de 75 à 100,000 fr. pour lui ou les siens. Mais Rammohon ne devait pas aller lui-même porter l'heureuse nouvelle en son pays. Il était à Bristol chez une riche mineure (miss Castle), nièce d'un M. Hare, auquel il avait été recommandé et qui l'avait logé deux ans chez lui, à Londres, lorsque tout à coup il fut forcé de s'aliter le 18 sept. Il crut d'abord que ce serait une indisposition passagère, et il refusa d'appeler le médecin. Mais dès le lendemain son état donna des inquiétudes, et le 27 il expira dans les bras d'un des hommes de sa suite. Il avait recommandé de l'enterrer dans un emplacement acheté de ses deniers, et sur lequel on bâtirait une chambre où serait logé à perpétuité un gardien de son tombeau. Miss Castle remplit ce suprême vœu de son hôte en faisant don d'un délicieux petit taillis d'ormeaux près de la maison qu'elle habitait. Là fut inhumé le radjah, le 18 oct. 1833,

sans cérémonie et en silence, au milieu de spectateurs d'élite de l'un et de l'autre sexe. Il existe de Rammohon plusieurs portraits. Le plus beau est celui de Briggs : il est en pied et d'une admirable ressemblance. Newton en a fait un en miniature, et son buste a été exécuté par Clarke. Nous avons dit qu'il avait été fort bien de sa personne. Il en offrait encore des vestiges dans l'âge mûr : son visage viril et ouvert avait une belle et sympathique expression ; ses yeux noirs et animés, son nez élégamment recourbé, l'ensemble de ses traits respirait en même temps la distinction et la bonté ; son front haut et large promettait ce que tenait son cerveau : seulement l'âge avait courbé sa haute stature de 5 pieds 9 pouces, et il avait pris un peu de ventre. Nul doute qu'on ne doive ranger parmi les hommes de bien celui qu'on ne voit tremper dans aucune intrigue, dans aucun complot, soit contre les anciens, soit contre les nouveaux maîtres de son pays, que l'intérêt d'ambition et d'argent ne guide jamais et qui même brave, pour être utile, les mépris et les dangers, qui consacrent son talent et sa fortune à éclairer ses compatriotes, à faire sentir la barbarie et la brutalité de la polygamie, à sauver de la mort les victimes qu'y dévouent les préjugés, à ne pas laisser le sexe faible nécessairement en proie à la misère et à l'incapacité civile, qui sans se ranger du côté de ceux qui ne voient dans la domination anglaise aux Indes que dol, pillage et oppression, et reconnaissant, au contraire, les services comme la supériorité de l'Européen, essaie pourtant et réussit à diminuer quelques abus, à poser l'appareil sur quelques plaies. On ne saurait non plus révoquer en doute l'adresse et l'expérience de

Rammohon en affaires ; et l'heureux résultat de ses réclamations en faveur de l'ex-monarque de Dehli, le succès de ses précautions pour éviter de perdre sa caste, décèlent un esprit aussi délié que hardi. Comme théologien et philosophe, comme controversiste et comme penseur, il mérite aussi un rang. Que nul de ses compatriotes et contemporains n'ait connu mieux que lui les Védas et leurs commentaires, et qu'indubitablement il ait rendu service à l'Europe en en donnant, en en analysant des morceaux, rien de plus clair, et ce serait un grand éloge pour tout autre, mais pour lui c'est peu. Il appréciait ces livres sacrés de l'Inde ; et, par cela même qu'il en pénétrait l'ensemble, il en décelait l'esprit et le but. Ce n'est point en obéissant à de vaines imaginations, en se livrant à de capricieuses hypothèses qu'il essaya de montrer le monothéisme dans les Védas : il y est en effet dans certaines portions de ce grand recueil. Mais y est-il partout ? C'est là une haute question qu'il eût dû se poser et qui eût pu l'amener à entrevoir, comme la critique européenne l'a entrevu, qu'il y a dans les Védas deux zones distinctes de pensées, soit philosophiques, soit religieuses, et que si le monothéisme se trouve dans l'une, le polythéisme est un des traits essentiels de l'autre. Une autre voie peut-être pour arriver à la solution qu'il chérissait, c'était de poser en principe que primitivement chaque localité de l'Inde avait son dieu particulier, mais un dieu unique, l'une, par exemple, Siva, ou Vichnou, ou Brahmâ, l'autre Bhavani, l'autre Ganeja, etc., mais qu'après de longues et inutiles luttes, il y avait eu concordat et fusion des déités principales, d'où la

Trimourti et cette foule de dieux secondaires qui s'échelonnent du haut en bas du Panthéon hindou. Mais cette façon de concevoir la multiplicité des divinités de l'Inde, Rammohon ne l'a point eue : il a la science des textes, il les comprend et les combine, il est plein de pénétration, mais il n'est pas de longue main rompu à la critique historique. Il reprend ses avantages quand il ne s'agit que de procéder par raisonnements, et son *Dernier Appel* est un beau morceau de logique et d'éloquence. On pourrait dire qu'il ne cessait de se perfectionner, que, parlant de l'autorité, mais avec le sentiment que souvent on a mal compris et mal interprété les paroles de l'autorité, peu à peu, tout en n'ayant d'abord voulu, par le raisonnement, que dégager des nuages qui l'enveloppent la vraie pensée révélée d'en haut, il en vint à raisonner indépendamment de cette pensée. Cette marche peut être blâmée, mais elle n'en est pas moins l'indice d'un esprit au-dessus de l'ordinaire, et l'on doit reconnaître qu'elle est conforme à la marche de l'esprit européen. Quant à ceux qui, au lieu de trouver à redire à la hardiesse de Rammohon, seraient tentés de lui reprocher sa timidité, qu'ils veuillent bien réfléchir que s'il se fût posé de prime abord en ennemi, en incrédule relativement au principe fondamental et à l'ensemble de la religion hindoue, le brahme apostat n'eût eu aucune chance d'agir sur l'esprit de ses compatriotes. Évidemment l'exagération, les extrêmes n'étaient point dans le caractère de Rammohon. C'était l'homme des réalités, l'homme des tempéraments. Il y avait de l'homme d'État en lui. Il flotte en quelque sorte sur la lisière de l'Inde asiatique et mu-

sulmane et de l'Inde européenne et chrétienne : il n'a pas rompu avec les siens ; il ne répudie pas la lettre de leurs livres saints, mais, sous cette lettre, il voit un esprit qui est celui d'un autre culte, d'une autre civilisation ; il croit que l'Inde a beaucoup à recevoir de l'Europe, il s'étonne que des esprits d'élite en Europe se préoccupent tant et du sanskrit et des doctrines formulées en cette langue, quand depuis longtemps elles ont été dépassées par celles de leur pays. Et pourtant il était linguiste habile ! A ce titre seul il eut dû comprendre cette passion des indianistes européens. Quoi qu'il en soit, par le fait de cette physionomie en même temps orientale et occidentale, Rammohon est jusqu'ici un homme à part. Que si on l'accuse d'avoir été déserteur de la cause de son pays, de s'être laissé prendre aux fausses lueurs d'une civilisation superficielle et funeste, d'avoir sacrifié à un libéralisme étroit et hors de place en voulant modifier la religion de ses pères et en abolissant des usages en quelque sorte sacrés, nous ne répondrons pas à ces accusations qu'on peut apprécier d'après ce qui précède. Les ouvrages de Rammohon-Roé se divisent en deux masses, l'une où, combattant l'idolâtrie hindoue, il veut y substituer de par les Védas le culte d'un Dieu unique et où il plaide en faveur des sutties et des droits de la femme à hériter, l'autre où il porte soit l'examen, soit la polémique sur le christianisme. La première masse comprend les brochures ou petits écrits qui suivent : 1° *Traduction du Kéna Oupanichad*, etc. (A translation of...), constatant l'unité et la toute-puissance de l'Être-suprême (Calcutta, 1816 et 1823, in-8°) ; 2° *Traduction d'un abrégé du Védanta*,

qui établit l'unité de l'Être-suprême et le présente comme seul objet d'adoration, etc. (Calcutta, 1816, in-8°); 3° *Traduction de l'Ichopanichad*, un des chap. de l'adjour-Véda, contenant l'unité et l'incompréhensibilité de l'Être-suprême (Calcutta, 1816, in-8°); 4° *Traduction du Moundoukoupnichad*, un des chap. de l'Atharva-Véda (Calcutta, 1819, in-8°); 5° *Trad. du Kathopanichad*, tiré aussi de l'adjour-Véda (Calcutta, 1819, in-8°); 6° (mais ici nous commençons une autre série d'indications) *Défense du théisme hindou en réponse à l'attaque d'un défenseur de l'idolâtrie hindoue à Madras*, Calcutta, 1807, in-8°; 7° *Seconde défense du système monothéiste des Védas, en réponse à l'apologie de l'état présent du culte hindou*, Calcutta, 1817, in-8°; 8° *Oupanichats* (ou commentaires) sur le Sama-Véda (en sanskrit, mais en caractères bengalis), Calcutta, 1818; 9° *Oupanichats* (ou commentaires) sur l'adjour-Véda (de même en sanskrit, mais en caractères bengalis), Calcutta, 1818; 10° *Traduction d'un Traité sanskrit sur le culte à rendre à l'Être-suprême, au moyen de la Gaiatri*; 11° *Apologie de cette thèse qu'on peut tendre à la béatitude finale* (Apology for the pursuit of final beatitude) *indépendamment des observances brahmaniques*, Calcutta, 1820; 12° *Traduction d'une conférence entre un adversaire et un défenseur de la coutume de brûler les veuves hindoues*, Calcutta, in-8°; 13° *Seconde conférence entre un adversaire, etc.*, Calcutta, 1829; 14° *Remarques succinctes* (Brief Remarks) *concernant les modernes empétements sur les anciens droits des familles, d'après la loi hindoue des héritages*, Calcutta, 1822, in-8°. Indépendamment de la traduction par-

tielle faite de quelques-uns d'entre eux, presque tous ces opuscules, à l'exception des 8° et 9° qui sont en sanskrit seulement, ont été réimprimés, réunis en un volume, sous le titre de *Traduction des principaux livres, passages et textes des Védas et de quelques ouvrages de controverses sur la théologie brahmanique*, Londres, 1832 (Harbury, Allen et C^{ie}), et sous les yeux de Rammohon lui-même. Tous sont écrits en anglais, et quelques-uns, on l'a vu, sont accompagnés de textes en d'autres langues. Le caractère dominant de cette première série de travaux, c'est l'appel à l'autorité pour combattre ce qui a vogue au nom et à l'ombre de l'autorité : il cite des textes de livres saints selon l'hindou, et il cite des commentaires presque aussi célèbres, presque aussi infaillibles que ces livres mêmes. Les deux noms les plus illustres sur lesquels il s'appuie ainsi sont, l'un Chankarâtcharia pour la théologie, l'autre Djanavalkia pour la jurisprudence, si l'on peut employer ce nom pour une science qui ne semble qu'une branche de la théologie. Le traité sur la Gaiatri présente ceci de remarquable que, suivant l'auteur traduit par Rammohon, le soleil auquel s'adressent ceux qui chantent cet hymne est le soleil intellectuel, c'est l'Être-suprême dont le soleil n'est autre chose que l'emblème. L'interprétation est fort sujette à contestation certes, mais on doit en tenir note, et à ce propos on peut penser aussi à l'identification, formellement prononcée plus d'une fois dans le Zendavesta, de Mithra et d'Ormozd. Les relations des conférences entre l'adversaire et le champion de la con-crémation et postcrémation des veuves (tels sont les termes employés par Rammohon) sont curieuses, non-seu-

lement par divers détails de mœurs, par des textes, par des données sur la cause et l'origine de cet usage, mais aussi parce que l'on peut y puiser une idée de la forme des argumentations usitées dans l'Inde. — La deuxième masse des travaux de Ram-mohon se compose de bien moins d'ouvrages, car le tout se borne aux quatre que nous avons déjà nommés : 1° les *Précéptes de Jésus pour conduire à la paix et au bonheur, extraits des livres du Nouveau-Testament, attribués aux quatre évangélistes* (avec traduction en sanskrit et en bengali), Calcutta, 1820, in-8°; 2° l'*Appel au public chrétien en défense des préceptes de Jésus, par un ami de la vérité*, Calcutta, 1820; 3° le *Second Appel*, etc., Calcutta, 1822; 4° le *Dernier Appel* (Final Appeal), etc., Calcutta, 1823. Mais ce dernier ouvrage est fort long relativement aux autres (il a près de quatre cents pages, tandis que ceux-là n'en atteignent jamais cent, et souvent se réduisent à trois ou quatre feuilles); et si l'auteur est loin d'emporter la conviction quand il prétend démontrer que le christianisme a cessé d'être monothéiste en admettant la Trinité, et que la Trinité ne fut point un dogme connu au temps des apôtres, il est du moins très-curieux de voir un brahme citant aux docteurs du christianisme des textes hébreux et grecs, les commentant, les discutant, et ne les maniant même pas avec la maladresse qu'on s'attend à trouver chez le sauvage habitué à l'arc et aux flèches, quand pour la première fois on lui met une arquebuse dans les mains. P—OT.

RAMOND de Carbonnières (LOUIS-FRANÇOIS-ÉLISABETH, baron de), l'un des fondateurs de la géologie en France, naquit le 1 janvier 1755 à Strasbourg, où son père, ori-

ginaire du Quercy, et marié à une Allemande, était trésorier de l'extraordinaire des guerres. Ramond de Carbonnières y fit non-seulement ses premières études, mais aussi celles qui devaient lui ouvrir une carrière. Se proposant de suivre le barreau, c'est au droit qu'il se livra de préférence, mais en associant à l'étude des lois et coutumes positives celle des principes, et à l'étude du droit civil des notions assez étendues du droit des gens et de la diplomatie. Nulle ville en France autant que Strasbourg ne présentait de facilités à cet effet, car nulle ville alors en France n'était aussi remarquable par la variété, la profondeur de l'enseignement; et de plus le célèbre professeur Schœpflin y attirait de tous les côtés de l'Europe les jeunes gens des plus grandes familles. Ramond eut là pour camarades plusieurs des hommes qui, vingt ans plus tard, comme politiques, comme hommes d'État, firent le destin de l'Europe. Ce n'est pas tout; agile, ingambe, doué d'un œil perçant et d'un esprit observateur, il aimait passionnément à parcourir les monts, la plaine, herborisant, ramassant les spaths et les quartz. A 22 ans il savait la minéralogie, la botanique, en un mot il possédait toutes les branches de l'histoire naturelle, et de plus la physique à peu près aussi bien que le droit romain et la jurisprudence française. Il lui eût été presque aussi aisé de se faire recevoir médecin que d'être inscrit au tableau des avocats du conseil supérieur d'Alsace. Il sentait en poète et il écrivait en littérateur; et, rare mérite chez ceux dont la jeunesse se préoccupe du langage ou sent vibrer en soi la fibre poétique, il savait penser. Cependant les causes ne vinrent point le trouver dès qu'il eut le droit de plaider; et il

eut tout le temps de se livrer à ses inspirations littéraires. De là son drame anonyme, *la Guerre d'Alsace*, publié en 1780. Aujourd'hui que les théories classiques ont été en fait abandonnées par ceux mêmes qui feignent de les défendre encore, mais qui les ont tant modifiées, tant adoucies qu'elles ont cessé d'être elles-mêmes, ce drame pourrait sembler la première tentative de tragédie romantique en France. Ce n'est pas tout : l'introduction ou *avant-scène* que l'auteur avait placée en tête du livre était un fort beau morceau d'histoire pour le temps. Aussi *la Guerre d'Alsace*, si elle n'eut point de retentissement en France, fut-elle comprise et appréciée en Allemagne, où l'on s'empessa de la traduire. L'année suivante, encouragé par ce demi-succès, Ramond fit paraître sa traduction des *Lettres de Coxe sur la Suisse*, traduction qui sortait complètement de l'ornière en ce que le traducteur ajoutait, dans des notes fort développées, ses observations propres sur les sites, sur les terrains, sur les mœurs, sur l'état politique, et qu'il parlait de tous ces objets en observateur, en appréciateur consommé. Avant de se mettre à franciser les lettres anglaises sur la Suisse, il avait voulu voir la Suisse : familier depuis des années avec les Vosges qu'il avait visitées dès l'adolescence, explorées à satiété pendant sa jeunesse, il était allé, en 1777, chercher dans les Cantons des aliments à cette fièvre de curiosité qui le dévorait ; et habitué par des études presque encyclopédiques à des notions d'espèces très-diverses, il avait saisi avec le même bonheur ce pittoresque dont s'inspirent les artistes, ces détails de structure qui frappent le géologue, ces coutumes, ces caractères

qu'enregistre le peintre des mœurs, ces particularités de gouvernements qui offrent tant à méditer au politique. Il y avait entre Coxe et son traducteur toute la distance qui sépare un touriste d'un voyageur. Coxe le sentit sans se l'avouer ; et, en véritable fils d'Albion, il en conçut de la rancune contre l'interprète devenu son rival, d'autant plus qu'un de ses compatriotes s'était avisé de retraduire en anglais la malencontreuse traduction française, et cette mauvaise humeur perce plus d'une fois dans la 2^e édition anglaise de l'ouvrage. On conçoit que si l'allure vive et incisive de Ramond, sa hardiesse de jugements, sa netteté de pensées, sa vigueur de style avaient plu à Londres bien autrement que la roideur un peu morne, un peu stagnante du gentleman, à bien plus forte raison en fut-il ainsi à Paris. Nous accorderons du reste qu'un peu de recommandation venue de haut lieu facilita ce succès, et que si Ramond avait du talent, il eût aussi du bonheur. On savait que Voltaire, « âgé de 83 ans et de 83 maladies, » l'avait reçu à Ferney et s'était plu à lui montrer tout ce qu'il avait fait pour sa colonie. Plusieurs des meilleures maisons de Paris lui furent ouvertes dès qu'il se montra dans cette ville, entre autres l'hôtel de La Rochefoucauld, qu'à cette époque était comme le quartier-général de la philosophie et des lettres ; l'originalité spirituelle de sa conversation fit le reste, et quelque temps il fut ce qu'on appellerait aujourd'hui à la mode. C'était de l'originalité civilisée : il avait de la saillie et tout le poli du monde ; il lui échappait de l'inattendu et il était toujours correct. Il se plaisait beaucoup d'ailleurs parmi ces hommes, l'élite de la France par les manières.

et par l'esprit, et ce plaisir qu'il ne dissimulait point l'aidait à plaire lui-même. La duchesse d'Anville le traitait comme son enfant. Malesherbes l'honora de son amitié. Le fameux cardinal de Rohan, obéissant peut-être plus à la vogue dont Ramond était l'objet qu'à un véritable sentiment de son mérite, affecta de se charger de la fortune d'un fils de l'Alsace qui s'annonçait si brillamment, et l'attacha comme conseiller de régence à la petite cour qu'il tenait à Saverne. Bientôt même, subissant comme ses entours l'ascendant que l'amabilité réunie à l'esprit et au talent exerce toujours, surtout au milieu d'un cercle borné, il ne put se passer de son nouveau conseiller, qui devint ainsi un de ses familiers. Ramond y perdit peut-être plus qu'il n'y gagna, ou du moins il rendit à son protecteur plus qu'il n'en reçut. On sait à quel point le crédule cardinal s'était laissé prendre au merveilleux dont avait réussi à s'entourer Cagliostro. Plein de confiance depuis long-temps dans les hyperboliques promesses du charlatan, c'est principalement par Ramond que, lorsqu'il n'était point lui-même à Paris, où Balsamo s'était rendu au sortir de Strasbourg, il communiquait avec l'adroite opérateur. Non-seulement Ramond était chargé de l'active correspondance que le prince de l'Église entretenait avec celui qui exploitait si lucrativement ses faiblesses, mais plus d'une fois il le lui députa tantôt à Strasbourg, tantôt à Lyon, à Bâle; il fallut même que le docile conseiller secondât les opérations du thaumaturge et devint comme son garçon de laboratoire. On ne peut s'arrêter un moment à la pensée que Ramond fût de moitié avec le misérable fils du cabaretier de Palerme pour aider à la

spoliation de son maître. Est-ce donc à dire qu'il donnait dans les visioins de la démonologie et de l'alchimie? Nous ne le pensons pas; mais d'une part il nous semble que né si près de l'Allemagne, d'une mère allemande et en quelque sorte sous la pression de l'atmosphère germanique, il pouvait encore y avoir chez lui à cet âge assez de vague instinct de mysticisme pour qu'il fût non point un adepte, mais un curieux des sciences occultes. D'un autre côté, il est probable que, sans croire Cagliostro en possession de la pierre philosophale, il pouvait le présumer détenteur de quelques secrets chimiques, de quelques recettes orientales ou autres, qui n'eussent pas été sans intérêt pour la science. Sans doute aussi il pénétra plusieurs de ses ruses et il tenta d'en pénétrer d'autres, résolu de les mettre sous les yeux du cardinal, quand l'instant serait propice pour des révélations qui devaient froisser la vanité du mystifié. Mais probablement aussi, tout en discernant assez pour n'être pas dupe d'illusions grossières, il ne se défendit point suffisamment de tout prestige en ces premiers moments. Il crut encore Cagliostro plus habile et moins ignare qu'il ne l'était; et ce ne fut qu'à la longue et repassant en sa mémoire les circonstances de tout ce dont il avait été témoin, qu'il apprécia l'aventurier ce qu'il valait. Ces relations duraient encore quand survint la trop éclatante aventure du coillier (1785). Ramond, dans les tristes conjonctures que l'imprudence du cardinal avait accumulées autour de lui, montra un dévouement qui n'était pas sans courage, et fit preuve de présence d'esprit autant que d'adresse. Ayant trouvé moyen de communiquer avec son patron deux heu-

res après l'arrestation de celui-ci, en dépit de sa garde, il reçut des indications sur le lieu qui renfermait ses papiers secrets et détruisit rapidement tout ce qui aurait pu embarrasser ou compliquer sa cause. Il parvint ensuite, malgré une lettre de cachet lancée contre lui afin de paralyser ses démarches, à se rendre en Angleterre, où l'on présumait qu'avaient passé les diamants; à force de recherches et de sagacité, aidé qu'il était par une parfaite connaissance de l'anglais, il constata pleinement ce qui n'avait été que l'objet des soupçons, la translation et la vente des magnifiques débris au delà de la Manche; il établit comment et par qui avaient été vendus les bijoux; en un mot, il réunit les éléments capitaux de l'apologie du cardinal. De retour en France, il osa, malgré le secret rigoureux auquel était condamné le prélat, s'introduire à la Bastille auprès de lui, à l'insu du gouverneur. Cette intrépidité, ce sang-froid, qui faisaient contraste avec la circonspection de plus d'un parent du prisonnier, contribuèrent puissamment au seul résultat heureux qui fût encore possible, après la fatale publicité donnée sans besoin à des débats qu'il eût été utile et facile d'étouffer, tout en punissant les imprudents et les fripons. Ramond ne pouvait faire que son maître échappât au ridicule si mortel en France, mais au moins le nom du prince ne fut-il pas couvert d'une flétrissure imméritée; et l'arrêt du parlement, en le déclarant pur de fraude, contraignit la cour de changer en simple exil une détention qui eût pu être perpétuelle. L'abbaye de la Chaise-Dieu dans les montagnes du Velai, et plus tard celle de Marmoutier près de Tours, furent successivement les séjours du prélat disgracié.

Le premier surtout était pénible pour un homme habitué aux raffinements du grand luxe. Ramond l'y suivit pour adoucir sa solitude, et y resta les quatre années que l'ex-aumônier de la reine fut forcé d'y passer. Il ne se sépara de lui que lorsque enfin il fut permis au banni d'habiter un ciel plus doux, de respirer plus près des centres de civilisation (1787) : il était alors moins nécessaire. Depuis long-temps Ramond désirait comparer les Pyrénées avec les Alpes et les autres montagnes qu'il avait visitées. Il se rendit sur cette frontière méridionale de la France, et ce fut après plusieurs semaines employées à examiner les monts eux-mêmes, et les habitants de ces contrées, qu'il vint rejoindre son maître dans la Touraine et mettre en ordre les éléments qu'il avait recueillis pendant cette excursion (1788). Ce nouvel ouvrage parut en 1789. Mais déjà les pacifiques recherches de la science, les distractions de la littérature étaient en baisse, et l'ardente politique envahissait tout. Au milieu des embarras qui dès avant l'ouverture des États-Généraux environnaient Louis XVI et sa cour, le cardinal s'était trouvé libre comme par enchantement, et il avait reparu à Versailles comme député du clergé de son diocèse. Ramond, de son côté, s'était établi à Paris où il suivait de plus près les événements; et, bien que n'appartenant point à l'Assemblée constituante, il avait quelque influence, car partout sa vivacité d'élocution, sa netteté de pensées le désignèrent à l'attention de tout ce qui l'entendait, et tendaient à faire de lui un homme considérable. Il n'eut donc pas beaucoup de peine à se faire élire membre de l'Assemblée législative, et on pouvait deviner où il siègerait. Descon-

dant par son père d'une de ces familles que l'intolérance religieuse avait forcées de quitter le midi pour le nord-est de la France, originaire par sa mère de ce Palatinat si cruellement ravagé par les ordres de Louis XIV, et dont la tremblante population était éparse partout, il lui avait été en quelque sorte transmis avec le sang un peu de défiance pour la monarchie absolue. Son goût pour la nature, son éducation dans Strasbourg si long-temps républicque et gardant toujours des traces républicaines, son étude des gouvernements de la Suisse, et pour comble le spectacle de l'arbitraire avec lequel avait été traité son bienfaiteur, n'avaient pu que le fortifier dans ses antipathies. Mais plein de sens comme de probité, connaissant le positif de la vie et le mécanisme des affaires humaines, moins ignare dans la science de l'administration et du gouvernement que la plupart des hommes qui allaient démolir le vieil édifice français, il arrivait à l'assemblée ne croyant pas qu'il ne s'agit que de tout détruire. Ces principes ne cessèrent jamais de le guider, et il fut loin d'être populaire, au temps même où les Girondins n'avaient pas encore été débordés. Ainsi, le 29 oct. 1791, il demandait que les communes pussent à leur gré choisir un prêtre qui eût ou non prêté le serment, et le 29 mai 1792 il prenait la défense des insermentés, suppliant l'assemblée de ne pas être intolérante à son tour et de ne pas compliquer par des questions religieuses des débats si animés par eux-mêmes; il réclamait pour tout service ecclésiastique un salaire. Les lois contre les émigrants trouvèrent aussi en lui un adversaire intrépide : il essaya de les faire ajourner ; n'y pouvant parvenir, il tenta du

moins de faire admettre des distinctions dans les peines, selon la conduite qu'ils tiendraient vis-à-vis de leur patrie. Il eut aussi le courage (31 mai) de s'opposer au licenciement de la garde royale, mesure trop significative et qui révélait si clairement ce qui se tramait contre le trône. Suivit bientôt la fameuse journée du 20 juin. Toujours animé du même zèle, bien qu'échouant toujours contre l'effervescence des passions, il réclama le désarmement du rassemblement qui s'était porté aux Tuileries, puis il défendit contre les furibondes attaques de quelques-uns de ses collègues Lafayette qui venait demander la punition des attentats de cette journée. Il en dit assez pour se mettre lui-même en aussi grand danger que les défenseurs les plus invariables de la monarchie et pour en être réduit, quelques jours avant le 10 août, à se rendre aux eaux de Barèges. C'était bien son médecin qui avait formulé cette ordonnance, et l'on a dit qu'il était tombé malade de désespoir en voyant l'inutilité de ses efforts, qu'il avait eu à supporter une opération douloureuse. Nous ne sommes point en mesure de démentir ces assertions; cependant nous inclinons à croire que sa précaution hygiénique fut déterminée par des symptômes politiques plus que par des phénomènes de pathologie. Et pour amener un homme aussi vigoureusement trempé que Ramond à fuir devant le péril, il fallait que le péril fût grand : en réalité il émigrerait presque. Mais il ne voulut pas quitter la France, afin de ne pas exposer sa famille aux dangers qui entouraient les parents d'émigrés. Cette audace avec laquelle il s'était déclaré contre la tentative du 20 juin doit lui faire pardonner par les amis

de Louis XVI un de ses deux faux pas, dont un surtout devint funeste à la cause de la monarchie. Ce fut lors du renvoi du ministre Narbonne : on sait avec combien de défaveur cette destitution fut accueillie par les coryphées de la révolution, et ce qui s'ensuivit : un décret de l'assemblée mit en accusation le ministre Delessart et rendit désormais impossible à Louis XVI d'avoir autour de lui de fidèles dépositaires du pouvoir. Mais ce décret que fit rendre Brissot avait été précédé d'une motion tendant à déclarer que l'assemblée regrettait Narbonne et que le ministère, tel qu'il restait, n'avait plus la confiance de la nation. C'est Ramond qui avait fait cette motion, de concert avec ceux qui croyaient pouvoir sauver le roi en le ramenant aux amis sincères de la constitution et loin de prévoir la tournure qu'allait prendre la discussion. Cette fraction de l'assemblée fut jouée ce jour-là et Ramond avec elle. Il se repentit plus d'une fois d'avoir ainsi frayé les voies à l'insidieux girondin. On doit reconnaître pourtant que, même au cas où cette imprudence n'eût pas été commise, le décret accusateur n'en eût pas moins été lancé. Ramond ne fut pas longtemps tranquille à Barèges; et, quand la république fut proclamée, il fallut qu'il se réfugiât dans les gorges les plus âpres des Pyrénées. Il finit par y être découvert le 15 janvier 1794, et alla dans les cachots de Tarbes attendre une mise en jugement, dont à cette époque le résultat était trop prévu. Heureusement le militaire qui était chargé d'envoyer les victimes au tribunal révolutionnaire connaissait Ramond : il usa de délais, et non sans quelques risques pour lui-même il réussit à retarder le périlleux voyage. Puis un officier du génie (Lomet),

chargé d'établir des hôpitaux dans les Pyrénées, prétendit avoir besoin de consulter un homme qui réunît à des habitudes scientifiques la connaissance du pays, et il obtint la permission de communiquer avec Ramond. Il alla même jusqu'à solliciter de Carnot sa délivrance, à quoi celui-ci répondit : « Il est trop heureux qu'on l'oublie. » Ainsi agit aussi le conventionnel Monestier, envoyé dans les départements afin d'y découvrir et diriger sur Paris ceux qui étaient désignés pour l'échafaud. Malgré des ordres formels, il retarda sa translation, et l'on atteignit le 9 thermidor. La vie de Ramond fut hors de danger, mais la liberté ne lui fut pas rendue; il attendit encore trois mois; et quand enfin il redevint libre (9 nov. 1794), on lui recommanda d'aller derechef respirer l'air des Pyrénées. Il n'y répugnait pas, mais il y resta encore plus qu'il ne l'eût souhaité. Pécuniairement d'ailleurs, il était loin du bonheur. Presque toutes ses ressources s'étaient épuisées en prison; et, lorsque vint l'organisation des écoles centrales, il accepta avec empressement, ou plutôt il sollicita une place de professeur d'histoire naturelle à Tarbes. Il l'occupa quatre ans, pendant lesquels sa belle et vive élocution, son amour passionné de la nature, le rendirent pour son auditoire ce qu'il avait été dans la capitale, et attirèrent à la science plus d'amateurs qu'on ne s'y serait attendu. Il faisait fréquemment des excursions aux environs, tantôt entraînant sur ses pas un petit groupe d'auditeurs d'élite, tantôt solitaire, s'enfonçant dans les profondeurs des Pyrénées. Il acquit ainsi, à 200 lieues de son pays natal, une influence qui le fit nommer en 1800 député au Corps-Législatif. Il reparut alors à Paris, On

l'avait un peu perdu de vue. Tout le personnel dans les hautes régions avait changé. Aussi, lors de son apparition aux séances de la 1^{re} classe de l'Institut, produisit-il certain effet mêlé de surprise. Bonaparte fut très-frappé de sa conversation, de son esprit, de ses notions positives en administration et en affaires, et bientôt il eut l'idée d'en faire un de ses préfets. Mais Ramond n'ambitionnait nullement cette place, et il s'en tint à ses fonctions législatives, qui ne l'éloignaient que pour six semaines à peu près de ses montagnes, et qui d'ailleurs lui donnaient une importance personnelle fort marquée, car elle le porta finalement à la vice-présidence. On devine que, perspicace comme il l'était, ayant si bien connu par expérience, les ambitieux, les charlatans, il ne fut pas long-temps à comprendre vers quel but marchait le premier consul ; il ne désapprouva point cette marche qui devait ajouter à la stabilité de l'ordre enfin rendu à la France, et même il se posa publiquement le défenseur de la monarchie, par sa brochure intitulée *Légitime et nécessaire*. Bien qu'imprimé aux frais du gouvernement, et devant, selon le premier consul, aider à populariser son avènement, on ne peut douter que cet opuscule n'exprimât spontanément et sincèrement l'opinion de Ramond. Il était de ces hommes positifs et modérés qui n'aiment pas plus les mots vides de sens que le désordre, et qui doivent préférer à des rêves de république la monarchie accompagnée d'institutions qui la garantissent d'enivrement et de grandes fautes ; et personne n'était plus loin que lui d'être un complaisant. Il le prouvait en s'exprimant de temps en temps avec certaine verdeur sur ces

guerres trop promptement renaissantes, sur cet anéantissement trop complet des libertés publiques, les deux caractères principaux de la domination napoléonienne. Plusieurs des mots de Ramond couraient les salons, et, sans qu'ils fussent précisément hostiles, la malignité publique les accueillait presque comme les épigrammes de M^{me} de Staël. L'empereur, pour l'éloigner d'un théâtre trop retentissant, en revint à son idée primitive de le faire préfet, et aussitôt que le Corps-Législatif dut être renouvelé, il fallut que Ramond se mît à la tête de l'administration du Puy-de-Dôme (1806). C'était une belle disgrâce, mais enfin c'était une disgrâce, et la nomination était un ordre sans réplique. Lui-même plus d'une fois donna, dans l'intimité, à l'ordonnance impériale qui l'instituait préfet, le nom de lettre de cachet. L'Auvergne pourtant était un lieu suivant son cœur. Napoléon qui discernait, qui se rappelait si merveilleusement les aptitudes de chacun, avait bien su où il l'envoyait en l'exilant si près d'une des chaînes de montagnes françaises qu'il n'avait point vues encore, et qui offraient un si riche sujet à la géologie comme à l'orographie. Aussi ne fut-ce pas uniquement d'administration que s'occupa le préfet, et son département ne l'en goûta que davantage. Il eut le double mérite et de ne pas trop administrer, science plus délicate qu'on ne le suppose pour l'ordinaire, et d'adoucir autant qu'il était en lui les mesures rigoureuses de la conscription ; surtout il n'ambitionna jamais le triste honneur de fournir aux levées impériales plus que le strict contingent. Il ne resta point oisif pourtant, et les routes, les écoles, l'agriculture furent l'objet de ses

soins : il fit faire aux eaux du Mont-Daure de beaux travaux auxquels cette localité doit en grande partie la vogue et la prospérité dont elle a joui depuis ce temps. Tout en surveillant les travaux, il explorait en savant et la contrée aux environs de Clermont, et ces monts, volcans éteints, monuments si instructifs de l'histoire du globe. Il en caractérisait les formations, il en étudiait et en enrichissait la flore, il en déterminait les hauteurs et perfectionnait essentiellement, dans le pays même où Pascal avait fait confirmer la théorie du baromètre par une ascension qui variait les hauteurs, la mesure des hauteurs par le moyen du baromètre. Ses études, ses prédilections étaient devenues proverbiales dans le département. - Est-ce que M. le - préfet mesurera les conscrits au - baromètre? - demandaient les plaisants de la Limagne. Enfin en janv. 1813, quand l'empereur allait avoir besoin de doubler et tripler ses levés, il fut permis à Ramond de résigner sa préfecture et de revenir aux environs de Paris. Il est croyable que cette démission n'était que le voile d'un renvoi réel causé par la croissante incompatibilité du maître et du préfet. Ramond, alors presque sexagénaire, résolut de consacrer ce qui lui restait de jours à la mise en ordre de tous les matériaux qu'il avait réunis, à l'éducation de son fils, et aussi, ajoute-t-on, à la rédaction de ses *Mémoires*. On ne peut douter que cette autobiographie d'un homme si franc et doué d'un coup d'œil si juste, et qui avait été à même de tant voir sous trois régimes divers, n'eût contenu de très-piquantes et très-curieuses révélations. Malheureusement, en 1814, les Cosaques tombèrent sur sa maison des champs;

et tout ce qu'il avait de notes, de correspondance, fut saccagé en quelques heures : il ne lui resta, de tant d'utiles matériaux, dont quelques-uns remontaient à quarante années, que des souvenirs. Voulant donner le change à ses regrets et occuper cette activité d'un esprit toujours jeune qui ne le quittait point, il ne tarda pas à rechercher de nouveau une position dans les affaires. Il avait assez déplu à Napoléon pour que, malgré ses six ans de préfecture, la Restauration l'acceptât. Il fut nommé maître des requêtes le 24 août 1815 ; et, cinq mois après, il était chargé, avec un de ses collègues (Lechat), de liquider les créances anglaises. On sent combien l'opération était délicate. Grâce à l'ascendant que lui donnait sa réputation scientifique, grâce aussi à son habitude des affaires et aux notions qu'il avait sur la valeur de beaucoup de biens-fonds en Alsace et appartenant à des Anglais, il réussit au delà de tout espoir ; et, tandis que les chambres avaient voté 3,500,000 fr. de rente pour satisfaire à cette partie de la dette nationale, le trésor n'eut à en délivrer que pour 2,950,000 fr., c'est-à-dire que le fardeau fut allégé de 350,000 fr. de rente, c'est-à-dire encore que les deux liquidateurs épargnèrent à la France un capital d'au moins 7 millions de fr., le tout sans que le gouvernement de la Grande-Bretagne élevât de réclamations. Ce fut de toutes les liquidations la plus heureuse ; et le duc de Richelieu, qui le reconnut hautement, nomma Ramond conseiller d'État en service ordinaire (14 juin 1818). Mais il ne jouit pas long-temps de cette récompense : l'homme qui n'avait pas trouvé tout admirable sous l'empereur ne pouvait être en adoration

perpétuelle devant le gouvernement de cette époque. Quatre ans après son entrée au conseil, il ne figurait plus que parmi les conseillers honoraires. Il survécut encore cinq ans à cette disgrâce. Septuagénaire, il avait toujours le feu, la verdeur du jeune âge ; on était souvent tenté de croire qu'il avait gagné en vivacité : il donnait même des travaux à l'Académie. Sa mort eut lieu le 14 mai 1827. MM. Brongniart et Mirbel, ses collègues, prononcèrent des discours sur sa tombe. Commandeur de la Légion-d'Honneur dès 1804, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1819, il eut pour successeur à l'Institut M. Berthier. Son Éloge, lu par Cuvier au sein de l'Académie des sciences, a été imprimé dans le tome IX des Mémoires de cette compagnie. Ramond était vraiment le fils des montagnes : on respirait autour de lui quelque chose de ces senteurs alpestres si franches, si pures qui retrempe et qui pénètrent ; son langage était éminemment pittoresque, même dans les descriptions techniques, et, sous ce point de vue, il est bien de cette époque impériale qui fut celle de la poésie descriptive, mais avec cette particularité que chez lui le pittoresque n'est jamais cherché et qu'il n'eût pas été en son pouvoir d'écrire autrement ; et si quelque poète, son contemporain, eût voulu décrire ce qu'il n'eût pas vu, il eût pu s'inspirer de Ramond et il eût presque semblé copier la nature. Ajoutons que ses termes sont tellement choisis, son allure de phrase si correcte, si élégante, qu'il n'eût point été déplacé à l'Académie française. Ces belles qualités du langage et de la forme n'étaient, en quelque sorte, que le reflet de ses belles qualités d'esprit et

d'âme. On peut le dire sans crainte d'être dupe, Ramond était dans toute la force du terme une intelligence droite, un noble cœur. Sa probité, son courage étaient à toute épreuve ; il y joignait ce franc parler qui souvent, faisant justice de charlatanismes ou d'absurdités, déplut non-seulement à plus d'un homme d'État, mais à plus d'un savant. Par cette partie de son caractère, il n'était pas sans ressemblance avec Courier ; mais son urbanité, sa sérénité d'âme le mettaient bien au-dessus du hargneux et irritable pamphlétaire, duquel d'ailleurs il différait tant par la justesse et la modération des idées politiques. Quelle que fût sa franchise, il ne faut pas croire qu'il dit toutes les vérités qui s'offraient à lui. Toujours, au contraire, même après la chute des gouvernements, il s'expliqua sur eux avec la plus grande réserve : sur Cagliostro même il ne disait que la moindre et la moins grave partie de ce qu'il savait ; interrogé sur cet homme, il se bornait à dire qu'il avait vu des choses extraordinaires, et si on le pressait, il rompait la conversation. Ce n'est pas cependant qu'on pût le moins du monde le soupçonner de donner dans les chimères de démonologie ou de sciences occultes. Le ton avec lequel il s'exprimait sur les aventures surnaturelles et les tendances à la magie était d'un homme qui voit bien le dessous des cartes. Non-seulement il était infatigable autant qu'agile et intrépide (d'où lui vint ce nom caractéristique qu'on lui donna dans les Alpes, *le Chamois*), mais il explorait avec bonheur ; il apercevait où d'autres n'eussent rien vu ; il variait habilement les circonstances et le mode des observations. Il a ainsi, dans le domaine de la géologie, révélé beaucoup de faits nouveaux et cou-

staté beaucoup de faits anciens ; la phytographie lui doit bon nombre d'espèces nouvelles ; son nom est inséparable de la mesure des hauteurs par le baromètre. Nul savant européen, à l'exception des voyageurs et des pâtres de ces districts, n'avait autant que lui visité les montagnes : les Vosges, les Alpes, les Pyrénées, les monts de l'Auvergne, telles étaient les chaînes qu'il avait examinées et comparées. Il était allé 35 fois au Mont-Perdu ; enfin il avait atteint la cime du Vignemale et du Maladetta. On lui doit les ouvrages suivants : I. *Lettres (de William Coxe) à sir W. Melmoth sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse* (trad. de l'anglais), augmentées des observations faites sur le même pays par le traducteur, Paris, 1781, 2 vol. in-8°. Nous avons marqué plus haut le caractère et la fortune de cet ouvrage, dont la 2^e édit. anglaise, refaite par Coxe lui-même et enrichie des précieuses additions du traducteur (que Coxe toutefois a soin de ne pas nommer), a été traduite en français par Th. Mandar, Paris, 1790, 3 vol. in-8°. II. *Observations faites dans les Pyrénées, pour servir de suite à des observations sur les Alpes, insérées dans une traduction des Lettres de Coxe sur la Suisse*, Paris, 1789, 2 vol. in-8°; Liège, 1792, in-8°; trad. en allemand, Strasbourg, 1790, in-8° (1). Cet ouvrage, auquel on ne peut reprocher qu'un titre trop modeste, a la même physionomie originale et animée que les *Additions* aux Lettres de Coxe. L'au-

teur y fait connaître les populations qui habitent les froides vallées de ces districts ; il apitoie sur le sort de ces pauvres Cagots, peuplade proscrite qui semble au ban de l'Espagne et de la France, et il en recherche l'origine. Il étudie les glaciers avec un soin particulier, et il arrive à des remarques ingénieuses sur cet équilibre de chaleur et de froid qui en maintient les limites. Il jette aussi les premiers linéaments d'une théorie des montagnes pyrénéiques et des lois qui en règlent la végétation, théorie que plus tard il devait élaborer plus largement et amener à l'état scientifique. III. *Voyage au Mont-Perdu et dans la partie adjacente des Hautes-Pyrénées*, Paris, 1801, in-8° avec pl. C'est là que se trouve la théorie générale des Pyrénées, que les géologues regardent comme une des plus importantes de la science. Avant Ramond on avait vu que, contrairement à ce qui se remarque dans les autres grandes chaînes, les flancs des Pyrénées offrent peu de coquilles, tandis que les cimes contiennent en grand nombre des débris organisés ; d'où quantité d'objections aux lois de Pallas et de Saussure sur la structure des montagnes. Ces objections étaient restées sans réponse ; Ramond les fit disparaître en apercevant que les bancs des calcaires coquilliers, qui abondent au sommet de la chaîne, s'inclinent au midi ; que là des schistes, des granits se glissent sous les blocs calcaires ; que plus au nord ces schistes et ces granits sont disposés sur des lignes parallèles, mais inférieures à la grande crête ; qu'encore plus loin au nord les granits et les schistes en lignes parallèles portent les calcaires, et il en conclut la permanence de cette loi générale, que le granit est partout l'axe de la chaîne

(1) C'est à tort qu'on a quelquefois attribué ces *Observations* à Bourrit (voy. ce nom, LIX, 140). M. Quérard (*Franco litt.*, t. I et VII) les donne successivement à Bourrit et à Ramond. Ce dernier en est l'unique et véritable auteur.

dont la violation apparente n'est due qu'à de simples accidents. IV. *Mémoire sur la formule barométrique de la Mécanique céleste et les dispositions de l'atmosphère qui en modifient les propriétés, augmenté d'une instruction élémentaire et pratique destinée à servir de guide dans l'application du baromètre à la mesure des hauteurs*, Clermont-Ferrand, 1811, in-4°. Le titre de ce mémoire en annonce assez le sujet. Mais il faut savoir de plus que la formule barométrique de Laplace, dont l'application supposait la fixation positive des chiffres propres à chacune et surtout celle du coefficient principal, se trouvait inexacte en fait, parce que dans ses premiers essais le grand géomètre avait fixé le coefficient trop bas, et que Ramond, par une foule d'observations barométriques suivies avec une attention minutieuse, fit connaître de combien devait être agrandi le coefficient, précisa les autres chiffres et fixa l'attention sur nombre d'autres circonstances perturbatrices dont on n'avait pas tenu compte. C'est depuis ce temps et c'est grâce à ces expériences multipliées que le baromètre est véritablement devenu un instrument géodésique donnant avec exactitude les hauteurs et grâce auquel on économise le temps. V. *Nivellement barométrique des Monts-Daures et des Monts-Dômes disposé par ordre de terrains* (lu à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, 24 et 31 juillet 1813). Ce travail est un de ceux qui montrent la fécondité d'un simple fait d'expérience. La comparaison du nivellement de la région examinée suggère à Ramond la reconnaissance de ce beau fait, que les laves de différents âges dans ces montagnes sont aussi de différentes natures, que les

nouvelles s'élèvent à des hauteurs moindres que les anciennes, que celles-ci semblent avoir conservé plus long-temps leur fluidité et s'être étendues beaucoup plus loin, qu'elles contiennent non-seulement des basaltes proprement dits, mais aussi des porphyres, des pétrosilex, des klingstein, en un mot qu'elles sont d'une nature bien plus variée, enfin que chacun de ces sols, de ces étages a sa végétation propre. VI. *Application des nivellements exécutés dans le département du Puy-de-Dôme à la géographie physique de cette partie de la France* (lu à l'Institut le 7 août 1813). L'auteur y trace l'histoire de cette végétation ou plutôt de ces végétations diverses dont nous venons de le voir poser le principe, et il l'appuie sur la détermination de plus de 400 hauteurs prises par sa méthode. VII. *Mémoire sur la végétation du Pic du Midi de Bagnères de Bigorre* (lu à l'Académie des sciences, 16 janvier et 13 mars 1826; Mémoires de l'Acad. des sciences, au tome VI, p. 81). Ce morceau, le dernier que Ramond ait donné à l'illustre compagnie, se lit avec le plus vif intérêt. Il commence par y poser en fait que le Pic du Midi se trouvant suffisamment isolé des autres cimes pyrénéiques, on peut en considérer la végétation comme l'expression simple de l'action de la hauteur et de celle de la latitude combinées, ce qui en rend l'étude très-intéressante pour l'histoire des influences déterminatrices des spécialités de végétations. Il décrit ensuite avec sa séve ordinaire cet flot aérien de deux ares environ qui forme le sommet principal du pic. Il assigne les caractères dominants de la végétation à ces hauteurs où rien ne subsiste que ce qui rampe, ce qui se cache ou ce qui plie.

Il indique les rapports numériques des cryptogames aux phanérogames, des annuelles ou bisannuelles aux vivaces et des familles entre elles; il remarque que les nombres qui expriment les rapports des familles sont loin d'être ceux qui résultent, dans la phytographie considérée dans son ensemble, des supputations de Brown, de Candolle et de Humboldt, et il explique à quoi tiennent ces différences. Mais où vraiment il est admirable, c'est quand il compare la végétation de son flot aérien à celle de l'île Melville, quand il retrouve dans celle-ci la contre-épreuve de celui-là, quand il y signale de part et d'autre un seul arbrisseau et de la même famille (de celle des saules); c'est quand il nous mène à ce glacier de Réouvielle dont il connaît si parfaitement les limites, quand il nous le montre se rétrécissant une fois peut-être en vingt ans, quand il fait poindre des fleurs sur ce limbe où naguère était la neige presque éternelle, puisqu'au bout de cinq ou six semaines les fleurs ne sont plus; l'été cesse et le glacier reprend ses limites: ainsi à ces hauteurs une plante ne fleurit peut-être que cinq ou six fois en un siècle! Les nomenclatures plus techniques qui terminent le mémoire sont elles mêmes plus élégantes qu'on ne peut s'y attendre, et à vingt reprises la main du peintre s'y retrouve et fait vivre l'aridité de sa table de plantes.

VIII. *Plantes inédites des Pyrénées* (*Bull. des sc.*, nos 41 et 42, an VIII, nos 43 et 44, an IX). Beaucoup des espèces ou genres que l'auteur indique dans ces mémoires se retrouvent dans l'ouvrage précédent; il en est beaucoup aussi qu'on y rechercherait en vain; et c'est tout simple, les Pyrénées sont plus vastes que le Mont-Perdu. IX. *Voyage au som-*

met du Mont-Perdu (extrait du *Journal des Mines*), Paris, 1803, in-8°. Il faut joindre cet opuscule au *Voyage au Mont-Perdu* qu'il complète sur divers points. X. *Mémoire sur les neiges teintes en rouge que l'on rencontre dans les hautes montagnes* (lu 21 pluv. an VIII). Saussure qui, la première fois, remarqua le phénomène des neiges rouges et les recueillit pour les soumettre à l'analyse, avait pensé que la poudre à laquelle celles-ci devaient leur couleur était la poussière séminale de quelque plante peut-être cryptogame; et ce qui venait surtout à l'appui de cette idée, c'est qu'il ne se trouve plus d'apparence de neige rouge sur les cimes du Mont-Blanc où il n'y a ni plantes ni printemps. Ramond reconnut par ses yeux et prouva que cette poudre se composait de paillettes de mica dans un état de décomposition singulière. « Ce n'est pas, dit-il, une simple oxydation du fer qui y est renfermé, mais une transformation de la substance entière en une matière rouge, gonflée, pulvérulente. » Des épreuves répétées lui confirmèrent la réalité de ce résultat qu'il sut retrouver même dans des grès où d'abord on n'apercevait pas le mica, et qu'il concilia d'ailleurs avec les observations de Saussure, d'une part, en rappelant que lui-même n'avait pu assigner à quelle plante eût appartenu le pollen qu'il supposait colorer la neige, et que même, pendant un temps, il avait penché à prendre cette poudre rouge pour une combinaison singulière de quelque terre distincte de la neige avec l'air et la lumière; de l'autre, en notant que, suivant Saussure lui-même, les hautes cimes alpestres, où rien n'altère la blancheur de la neige, sont totalement dépour-

vues de mica. Il ajoute au reste qu'il ne suffit pas de la présence du mica pour déterminer le phénomène, qu'il faut encore certaines époques, certaines températures, tel degré d'oxygénation dans les neiges, etc., et en général une de ces élévations moyennes et une de ces températures où le printemps gagne en influence ce qu'il perd en durée, et où toutes les puissances de la nature se réveillent et se déploient à la fois. XI. *La Guerre d'Alsace pendant le grand schisme d'Occident, terminée par la mort du vaillant comte Hugues, surnommé le soldat de Saint-Pierre*, drame historique (en cinq actes et en prose), Bâle, 1780, in-8°. Nous avons caractérisé plus haut cet ouvrage, le premier de l'auteur. XII. *Opinion sur les lois constitutionnelles, leurs caractères distinctifs, leur ordre naturel, leur stabilité relative, leur révision solennelle*, 1791, in-8° de 60 pag. XIII. *Légitime et nécessaire, lettre d'un solitaire de Paris* (Ramond) *au solitaire des Pyrénées*, Paris, an XII (1804), in-8°. XIV. *Naturel et légitime* (lettre du solitaire des Pyrénées à M. D....), an XII (1804), in-8° de 40 pag. Cet opuscule, anonyme comme le précédent et sur le même sujet, fut imprimé à l'Imprimerie impériale, quoiqu'il n'en porte pas l'indication, et composé, à la demande de Napoléon, en faveur de son élévation au trône. On l'a quelquefois attribué, mais à tort, à Barère de Vieuzac. Il y en a une autre édition, Paris, Maradan, an XIII (1805), in-8°. XV. *Lettre à M. de Chateaubriand sur deux chapitres du Génie du Christianisme*, Genève et Paris, in-8°. XVI. *Lettres inédites de M. Ramond, membre de l'Institut, adressées à M. Roger La Cassagne, à Valentine* (Haute-Garonne). contenant

un coup d'œil général et de comparaison sur les Alpes et les Pyrénées, leurs productions, leurs lacs et leurs flores, l'état de leurs chaumes, la forme de leurs vallées, la diversité du climat, l'origine, la religion, les mœurs et caractères des habitants, Toulouse, 1834, in-8° de 48 pag. (posthume). XVII. Divers articles dans le Dictionnaire des sciences naturelles et dans les Annales du Muséum d'histoire naturelle. P—OT.

RAMOND du Poujet (CÉCILE-ÉTIENNE-BERNARD), frère du précédent, naquit à Strasbourg, le 17 février 1756. Dès 1773, il partageait les fonctions de son père, trésorier des troupes de Neu-Brisach, Schelestat et Colmar. Dix ans après, il était adjoint au trésorier principal de la guerre en Flandre. En 1786, il fut nommé trésorier principal de la guerre dans la province de Lorraine et Barrois, où il se fit aimer et même respecter, tant par toutes les autorités du pays que par une nombreuse garnison. En 1790, ses services lui valurent une des quinze places de commissaire de la comptabilité, qui sont connues aujourd'hui sous le titre de conseiller maître des comptes. Le nombre de ces places ayant été réduit à cinq, en 1795, il fut un de ceux qui subirent le joug de la suppression, et se vit ainsi privé d'une récompense acquise par vingt-deux années de travaux utiles et consciencieux. Plus tard il saisit l'occasion que lui offrait l'établissement de la banque de France (1803), et y obtint une place. Au mois de septembre de la même année, la trentième de ses services dans la finance, il se retira, jugeant que, par son âge avancé, il était condamné au repos. Une pension lui fut assurée. Ramond du Poujet avait écrit, en 1818, une *Notice sur*

les anciennes enceintes de la ville de Paris. Elle reçut des éloges de la plupart des journaux de la capitale et même des provinces. Rien ne le flatte plus que le suffrage de Hoffmann, qu'il n'avait nullement sollicité, dont il ne connaissait même pas la personne autrement que de réputation. C'était une surprise bien agréable pour lui, de découvrir, comme par hasard, ce jugement favorable dans un numéro du Journal des Débats. Il donna, en 1826, une seconde édition de ce petit ouvrage, qui est accompagné d'un plan général de la ville et des faubourgs de Paris, par Robert de Vaugondy, plan sur lequel le frère de Ramond de Carbonnières a marqué l'enceinte de Philippe-Auguste, l'enceinte de Louis XIII, d'après le plan de Comboust, enfin l'enceinte des boulevards. Si Ramond du Poujet figure en quelque sorte dans la classe des historiens de Paris, il figure aussi parmi les antiquaires qui ont su le mieux déchiffrer les anciennes monnaies de France, lesquelles sont ordinairement ce qu'il y a de plus barbare. Il avait réuni une suite nombreuse et peu interrompue de ces monnaies, depuis la première race de nos rois jusqu'à notre époque. Il n'en existait nulle part de collection aussi complète et aussi bien choisie, si ce n'est à la bibliothèque royale. Il s'était formé aussi une suite de médailles impériales romaines bien précieuses par ce qu'elle contient de rare et par leur belle conservation. Il possédait encore quelques médailles parmi lesquelles le médaillon de Syracuse. Tout cela a passé entre les mains d'un neveu de Ramond du Poujet, qui mourut à Paris le 7 janvier 1832. C'était un homme d'esprit et d'une instruction fort étendue. Il était plein de goût et amateur pas-

sionné des arts. Ses recherches, ses notes furent souvent utiles à des auteurs de ces derniers temps, et aux journaux et recueils périodiques, où il écrivait sans signer, ou bien en ne se désignant que par ses initiales; mais il ne s'intéressait qu'aux publications royalistes; c'était sa couleur, et très-prononcée. Il différait essentiellement, à cet égard, de son frère: ils ne s'en aimèrent et ne s'en estimèrent pas moins. Ramond du Poujet avait des amis distingués dans toutes les classes de la société. La plupart d'entre eux furent bien surpris, à ses obsèques, de faire connaissance les uns avec les autres, car il ne les réunissait jamais, n'ayant pas d'état de maison, menant même, quoique sociable et généreux, une vie modeste et frugale. Sa haine des excès révolutionnaires allait jusqu'à l'indignation et la colère, quand il trouvait dans ses lectures des mots nouveaux sans être nécessaires, bizarres jusqu'à la barbarie, et capables, selon lui, d'altérer notre langue. *La Notice sur les anciennes enceintes de la ville de Paris*, petit in-8°, parut chez Belin-Leprieur; seconde édition, 1826. L—P—E.

RAMONDINI (VINCENT), naturaliste italien, naquit le 10 octobre 1758, à Messine, où son père était pharmacien. Après avoir achevé le cours de collège dans sa ville natale, il alla étudier la médecine à Naples et se fit recevoir docteur. Toutefois il ne s'adonna pas à l'exercice de cet art, auquel il préféra la chimie et la minéralogie, ce qui lui valut d'être choisi par le gouvernement pour visiter la nitrière naturelle de Molfetta, et d'être compris au nombre des jeunes gens (André Savaresi, Mathieu Tondi, Joseph Melograni, Jean Faticchio et C.-A. Cippi), qui furent en

voyés en 1789 en Hongrie pour étudier les procédés employés dans l'exploitation des minéraux. Après trois années d'études au collège de Schemnitz, Ramondini, accompagné de Mélograni, parcourut scientifiquement toute la Hongrie, la Transylvanie, la Pologne, la Gallicie, la Bohême, l'Autriche et le Tyrol. Il s'arrêta quelque temps à Freyberg pour suivre les leçons de Werner sur la minéralogie. La Saxe lui coûta à elle seule une année de pérégrinations, tant les minières d'Ertzeburge et celles de Harz lui offrirent d'intérêt. En 1794, il passa en Angleterre et visita les principales mines dont ce pays est si riche. Il ne fut de retour à Naples qu'en 1796. Peu de temps après il fit partie d'une commission chargée de reconnaître une prétendue carrière de charbon fossile dans la province de Salerne, et d'examiner les fours de Marino et de Cannelto. De là il passa en Calabre, pour y visiter les minières de Stilo et les fonderies de la Mongiana; mais les convulsions politiques auxquelles le pays fut en proie l'obligèrent de revenir à Naples, avant d'avoir pu faire tout le bien qu'il projetait. En 1801, il fut de nouveau envoyé en Calabre pour dresser, conjointement avec Savaresi, la carte géographique et minéralogique de ces contrées. Cependant il ne coopéra pas à l'exécution entière de ce travail, car il fut, dans l'intervalle, rappelé à Naples pour occuper une chaire à l'université et diriger le musée de minéralogie. On doit à Ramondini la découverte d'une nouvelle substance vomie par le Vésuve et à laquelle il donna le nom de *Zurrite*, en l'honneur du comte Zurlo, son protecteur. Ramondini mourut à Naples, le 15 sept. 1811. On a de lui : 1. *Lettera sulla nitriera naturale*

del Pulo di Molfetta, nella terra di Bari in Puglia, Naples, 1788, in-8°.

II. *Memoria sulla preparazione della canapa*, etc. (dans les Actes de l'Institut royal d'encouragement, Naples, 1811). Il a de plus laissé en manuscrit un *Traité élémentaire de minéralogie*. MM. Tondi et delle Chiaie ont consacré chacun une notice à ce savant naturaliste. A—Y.

RAMPEGOLO ou **RAMPIGOLI** (ANTONIO), nommé aussi *Rampelogo* et *Ampelogo*, religieux augustin, naquit à Gènes, et fut en 1412 choisi au concile de Constance pour disputer contre les partisans de Jean Hus. Le talent avec lequel il remplit cette mission eut l'approbation du concile et augmenta sa réputation déjà fort étendue. Il est auteur d'un livre intitulé *Biblia aurea*, et quelquefois *Figura biblicarum* ou *Repertorium biblicum*, dont il se fit, au XV^e siècle, plusieurs éditions, ainsi que dans le siècle suivant, toutefois avec des corrections, car l'ouvrage en avait grand besoin. Rampegolo, en le composant, avait un louable dessein; il voulait faciliter aux prédicateurs de son temps leur travail, en réunissant et leur mettant, pour ainsi dire, sous les yeux un grand nombre de textes de l'Écriture sainte dont il indiquait le sens moral. Malheureusement son livre manquait d'exactitude; il s'y glissa beaucoup de fautes et même des erreurs contre la foi, de sorte que Clément VIII le mit au nombre des livres prohibés, jusqu'à ce qu'on en eût fait disparaître toutes les propositions hétérodoxes, ce qui fut exécuté en 1628. On ignore en quel temps mourut Rampegolo. Un auteur moderne assure qu'il était au concile de Bâle, en 1433. L—Y.

RAMPEN (HENRI) naquit, le 18 novembre 1572, dans la ville de Hui,

province de Liège. Ses humanités étaient à peine achevées que le désir de voir Rome lui fit accompagner un jeune seigneur liégeois qui partait pour l'Italie. Il obtint, à son retour, une bourse pour faire sa philosophie à l'université de Louvain, où il suivit les cours de théologie et fut admis à la prêtrise en 1597. Cette université, qui le considérait comme un de ses meilleurs élèves, le vit bientôt siéger parmi ses professeurs. Il y donna successivement des leçons de grec, de philosophie et d'Écriture sainte. Son zèle et ses talents furent récompensés par la présidence du collège de Sainte-Anne et du Grand-Collège. Il mourut, à Louvain, le 4 mars 1641. Rampen avait publié dans cette ville, quelques années auparavant (1631-33-34), 3 volumes in-4^o de *Commentaires* en latin sur les quatre évangiles, ouvrage qui était fort estimé des théologiens en Belgique, même dans ces derniers temps.

ST—T.

RAMPON (ANTOINE-GUILLAUME), général français, fut un des plus braves guerriers de notre époque, s'il n'en fut pas un des plus habiles. Né à Saint-Fortunat, dans le Vivarais, en 1759, il s'engagea, dès l'âge de seize ans, dans un régiment d'infanterie, et revint dans sa famille, après huit ans de service. Dès l'organisation des premiers volontaires nationaux, en 1791, il s'enrôla dans un des bataillons de l'Ardèche, et il y fut nommé lieutenant. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne de 1792 en Italie. Il passa au mois de février 1793 à l'armée des Pyrénées, et y obtint le grade de chef de bataillon sur le champ de bataille de Villalongue, le 5 octobre 1793. Employé d'abord comme adjudant-général, il fut nommé général de brigade, puis

fait prisonnier par les Espagnols le 24 janvier 1794, et ne recouvra sa liberté qu'à la conclusion de la paix. Envoyé à l'armée d'Italie en 1796, Rampon s'y signala les 10 et 15 avril, aux batailles de Montenotte et de Millesimo. A la journée de Montenotte, il défendait la redoute de Montelezino avec quinze cents hommes. Le général autrichien Beaulieu, après avoir culbuté le centre de l'armée française, arriva en personne à la tête de quinze mille hommes devant cette redoute, et en forma l'attaque. Rampon, au milieu du feu le plus vif, fit jurer à sa troupe de mourir plutôt que d'abandonner son poste. Trois fois l'ennemi revint à la charge et trois fois il fut repoussé. Le lendemain il revint encore, et fut battu de nouveau. Rampon soutint sa réputation à Roveredo le 18 fructidor an IV (4 septembre 1796), et dans la campagne de l'an V (1797). Il était un des généraux commandant l'avant-garde, lorsque l'armée d'Italie passa l'Isonzo, les Alpes-Julienues, et qu'elle envahit la Carinthie, la Styrie et la Carniole. Il alla ensuite combattre en Suisse sous les ordres de Brune, puis il fit partie de l'expédition d'Égypte. A la bataille des Pyramides il commandait les grenadiers qui abordèrent avec tant d'impétuosité les retranchements des Turcs et soutinrent les charges réitérées des Mameloucks. Le général en chef Bonaparte en fit, dans son rapport, la mention la plus honorable. Envoyé à la conquête de la Syrie, Rampon entra le premier à Suez, soumit la province d'Alfickély, commanda la droite de l'armée à la bataille du Mont-Thabor, fut promu pendant cette expédition au grade de général de division; revint combattre à Aboukir, à Héliopolis, et fut chargé par le

général Kléber du commandement des provinces de Damiette et de Mansourah, formant le 6^e arrondissement de l'Égypte. Après la capitulation d'Alexandrie, dont il avait commandé le camp retranché pendant le siège, Rampon s'embarqua pour la France, et arriva à Marseille en nov. 1801. Il avait été nommé, pendant son absence, par son ancien chef devenu premier consul, membre du sénat conservateur. Peu de temps après son retour, il fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, et présida, en 1803, le collège électoral du département de l'Ardèche. Il obtint bientôt la sénatorerie de Rouen, fut créé comte de l'empire, et reçut, en 1805, le commandement des gardes nationales des départements de l'ancienne Picardie, de la Flandre et de la Belgique. Il se trouvait dans ces contrées en 1809, lorsque les Anglais firent un débarquement dans l'île de Walcheren, et tentèrent de s'emparer d'Anvers, pour y détruire la flotte et les travaux que Napoléon venait d'y établir à grands frais. On sait comment Fouché et Bernadotte s'entendirent dans cette occasion, soit pour résister aux Anglais, soit pour profiter dans leur intérêt des avantages que pourraient leur offrir les circonstances et surtout l'absence de l'empereur, alors engagé dans une guerre fort périlleuse avec l'Autriche. Rampon, qui était loin d'avoir compris leurs projets, céda sans difficulté le commandement à Bernadotte, et il contribua avec un grand zèle à l'expulsion des Anglais. En 1813, après la malheureuse campagne de Saxe, il fut envoyé de nouveau en Hollande. N'ayant point assez de forces pour résister aux alliés quand ils s'approchèrent de cette contrée, il se retira dans la place de

Gorcum, et s'y défendit long-temps avec beaucoup de vigueur. Forcé enfin de capituler, il était prisonnier de guerre, lors du rétablissement des Bourbons en 1814. Il leur envoya son adhésion, et fut créé pair de France, le 4 juin de cette année. Il continua de siéger en 1815, dans cette chambre, après le retour de Napoléon, qui le nomma un de ses commissaires extraordinaires dans la 4^e division, où il exerça contre le recteur de l'Université et contre des ecclésiastiques recommandables des actes de sévérité au moins inutiles. Au second retour du roi, il fut rayé de la liste des pairs, puis rétabli dans la grande fournée faite après la proposition de Barthélemy. Depuis cette époque, jouis sant en paix de bons traitements et d'une fortune méritée par de glorieux services, Rampon mourut dans le mois de mars 1842, laissant un fils qui est aujourd'hui pair de France. M—D j.

RANC (JEAN), peintre, né à Montpellier en 1674, était fils d'un habile peintre de portraits, sous lequel Rigaud (voy. ce nom, XXXVIII, 106) avait étudié, mais qu'il n'avait pas tardé à surpasser. Le jeune Ranc devint lui-même l'élève de Rigaud dont il épousa la nièce. Il imita avec bonheur la manière de son maître, surnommé le *Van Dyck français*, et acquit dans le genre du portrait une telle réputation que l'Académie de peinture lui ouvrit ses portes en 1703. Philippe V, roi d'Espagne, l'ayant nommé son premier peintre en 1724, Ranc se rendit à Madrid, où il fit les portraits de tous les personnages de la cour; et, d'après les ordres du monarque, il passa en Portugal, y peignit aussi tous les membres de la famille royale, et en revint comblé de présents. Ses talents lui avaient procuré *

une belle fortune ; mais, naturellement dissipateur, il ne sut pas la conserver. Il mourut à Madrid en 1735. On rapporte sur cet artiste une anecdote qui paraît plus plaisante que réelle. De mauvais critiques ayant trouvé peu ressemblant un portrait qu'il avait fait, Ranc voulut les convaincre d'ignorance. Il prépara une toile, et la découpa de manière à ce que l'individu qu'il avait peint, et qui se prêta complaisamment à ce stratagème, pût y ajuster sa tête au moment où les prétendus connaisseurs entreraient dans l'atelier. « J'ai recommencé mon travail, et j'espère que cette fois vous serez satisfaits, leur dit le peintre, en tirant le rideau qui cachait la toile. — Mais non, s'écrient-ils aussitôt, ce ne sont pas encore là les traits de notre ami. — Vous vous trompez, répond la tête, car c'est moi-même. » Cette aventure, vraie ou fausse, a fourni à La Motte-Houdar le sujet de sa 5^e fable du liv. IV, intitulée *le Portrait* ; et Anseume y a peut-être puisé l'épisode de son opéra-comique du *Tableau parlant*. P—RT.

RANCONET (AIMAR DE), né sur la fin du XV^e siècle à Périgueux, ou, selon Ménage, à Bordeaux, était fils d'un avocat distingué de cette ville, et devint lui-même un habile jurisconsulte. A l'étude approfondie du droit romain, il joignit celle de la philosophie, des mathématiques et des antiquités. Après des malheurs de toutes sortes, il entra comme conseiller au parlement de Bordeaux, où il se fit remarquer par une vaste connaissance des lois et par une haute capacité dans les affaires. Il fut ensuite nommé président d'une chambre des enquêtes au parlement de Paris ; mais en 1559, accusé faussement d'inceste avec sa fille, il fut enfermé à la Bastille, et y mourut de cha-

grin, âgé de plus de 60 ans. Pithou assigne une autre cause à cette disgrâce. Il dit que le cardinal de Lorraine voulant consulter le parlement de Paris, relativement à la punition des hérétiques, Ranconet se rendit à l'assemblée avec les œuvres de Sulpice-Sévère, et y lut, dans la *Vie de saint Martin*, le passage où il est question de l'hérésiarque Priscillien dont le saint évêque de Tours implora la grâce auprès de Maxime (voy. MARTIN, XXVII, 292, et PRISCILLIEN, XXXVI, 114-15). Dès lors en butte au ressentiment du cardinal, Ranconet fut traîné en prison. Quoi qu'il en soit, une suite d'afflictions domestiques avait empoisonné sa vie. Sa fille était morte dans la plus affreuse misère ; son fils avait péri sur l'échafaud ; sa femme fut tuée d'un coup de tonnerre, et lui-même, avant de parvenir aux fonctions de la magistrature, s'était vu contraint d'exercer le modeste emploi de correcteur dans l'imprimerie des Estienne. Pithou assure que le *Dictionarium poeticum*, imprimé sous le nom de Charles Estienne, est réellement de Ranconet, également versé dans le grec et dans le latin. On prétend qu'il eut aussi une grande part à l'ouvrage de Barnabé Brisson (voy. ce nom, V, 619-20), intitulé : *De verborum quas ad jus pertinent significatione*, ainsi qu'au *De formulis* que le même auteur publia plus tard, et pour lequel il put d'ailleurs profiter des notes que Ranconet avait l'habitude d'écrire sur les livres de sa bibliothèque, ce qui les fit ensuite rechercher. Ce savant homme, livré aux affaires pendant le jour, se couchait de bonne heure, se relevait après son premier sommeil, donnait quatre heures à l'étude ; puis il se recouchait et achevait à son réveil ce qu'il avait médité dans le si-

lence de la nuit. Il disait que ce régime était aussi favorable à la santé qu'aux progrès de l'instruction. Cujas en parle avec éloge et lui dédia ses *Interpretationes ad Julii Pauli receptas sententias*. Ranconet avait publié *le Trésor de la langue française, tant anciens que modernes*, ouvrage que Jean Nicot (*voy.* ce nom, XXXI, 264) a refondu et considérablement augmenté. C'est un monument de l'état de notre langue à cette époque, et les lexicographes l'ont souvent consulté avec fruit. P—RT.

RANDOLPH (JEAN), membre du congrès américain pour la province de Virginie, fut un des hommes d'État les plus considérés des États-Unis, et se fit surtout connaître comme antagoniste de Madison et du parti démocratique. En 1806 il combattit, dans un long discours, la motion faite par Gregg de prohiber l'importation des produits de manufactures britanniques. « Je me suis opposé à la guerre navale de la dernière administration, dit-il, et je suis également prêt à m'opposer à celle que peut méditer l'administration actuelle. Prohiber l'importation des manufactures britanniques, c'est nous mettre en état de guerre avec l'Angleterre. Eh quoi ! faut-il que le grand Mammouth des forêts d'Amérique sorte de son élément natal, et qu'il se précipite follement dans les flots pour y attaquer le requin ?... Jetez les yeux sur la France ; voyez ses bâtiments s'échappant à la dérobée d'un port à l'autre sur ses propres côtes, et souvenez-vous qu'après l'Angleterre, c'est la première puissance navale du globe ! Otez la marine anglaise, et demain la France sera le tyran de l'Océan. » En 1809, il se prononça avec force contre l'embargo, et chercha à jeter d'avance de la défaveur sur les opi-

nions de Madison, dont il prévoyait l'élection à la présidence. A la fin de 1815, il adressa à l'un des représentants de Massachussets une lettre, dans laquelle il s'efforçait de prouver aux habitants de la Nouvelle-Angleterre combien il serait impolitique et même dangereux de se séparer de l'Union. « La guerre actuelle, dit-il, est sans doute contraire à tous les vœux des vrais Américains ; un gouvernement d'athées et de fous, tel que celui de M. Madison, est une malédiction pour notre pays ; mais il faut se rappeler que ce n'est pas en nous divisant que nous pourrions lui arracher une paix honorable. » La Gazette de Boston répondit à cette lettre par un argument personnel, tiré de la conduite de Randolph en 1803. Lors du fameux traité conclu à cette époque, mais qui ne fut pas ratifié, les représentants de la Virginie, et Randolph à leur tête, déclarèrent que, si le traité était accepté, l'État de Virginie se séparerait de l'Union. La même doctrine fut alors professée par Madison. « Si donc, ajoutait la Gazette de Boston, les États de la Nouvelle-Angleterre voulaient se séparer de l'Union, ils ne feraient que mettre en pratique la doctrine de M. Randolph. » Jean Randolph mourut en 1833. — **RANDOLPH (Edmond)**, frère du précédent, ne partagea pas ses opinions politiques, et prit les armes en faveur de l'indépendance américaine, après avoir fait des études pour suivre la carrière du barreau. A la paix, il reprit ses anciennes occupations, montra de grands talents comme avocat, et obtint une nombreuse clientèle. Il fut bientôt appelé, par les suffrages de ses concitoyens, d'abord à la place de secrétaire de la Convention de la Virginie, ensuite à celle de procureur général que son père avait occu-

pée sous le gouvernement royal. Ce fut à peu près vers cette époque qu'il épousa la fille de Robert Carter Nicholas, dernier trésorier de l'État de Virginie, dont il eut plusieurs enfants. Il était avocat-général de la Virginie depuis quelques années, lorsque Washington, ayant été élu président, le fit nommer procureur général de l'Union fédérale, fonction qu'il exerça avec distinction jusqu'à ce qu'il succédât à Jefferson dans celle de secrétaire d'État. En 1794, il fut compromis dans les dépêches que l'ambassadeur français adressait à son gouvernement, et qui furent interceptées par les Anglais. Lord Grenville les ayant transmises à M. Hammond, ministre d'Angleterre à Philadelphie, elles parvinrent à Washington, qui, après avoir réuni son conseil, fit interroger Randolph; celui-ci donna sa démission et se retira en Virginie, où il reprit la profession d'avocat dans laquelle il mourut vers 1835. Z.

RANDON, graveur de mérite, quoique peu connu, naquit à Reims dans le XVII^e siècle. On a de lui plusieurs gravures et notamment le *Martyre de saint André*, d'après le Guide. Cette gravure a 66 centimètres de longueur sur 50 de hauteur. Nous avons pensé un moment que Claude Randon, né à Pontoise en 1674 et dont l'article se trouve dans le Dictionnaire des graveurs de F. Basan, pourrait être celui dont nous parlons; mais, la gravure du Martyre de saint André portant au bas *Randon Remus*, tous les doutes doivent disparaître. L—c—j.

RANGIERUS, *Rangier*, cardinal et archevêque de Reggio en Calabre, naquit à Reims ou dans le diocèse, vers l'an 1035. Après avoir étudié sous saint Bruno avec Eudes de Châ-

tillon, chanoine de Reims, cardinal, et enfin pape sous le nom d'Urbain II, Rangierus renonça au monde et se retira dans le monastère de Marmontier. Il y mena une vie obscure jusqu'au temps d'un différend qu'eurent les religieux avec les archevêques de Tours. Bernard, abbé de cette maison, ayant confiance dans Bernard-Ponce, Rémois, prieur du monastère, et dans Rangierus, il les fit partir pour Rome, espérant qu'ayant été tous les deux disciples du pape, ils obtiendraient sans peine ce qu'il sollicitait. Ils l'obtinrent en effet : la bulle expédiée, Bernard-Ponce revint en France, mais Rangierus resta près du saint-père qui plus tard le fit cardinal. L'archevêché de Reggio étant devenu vacant par la mort d'Arnoul, Rangierus y fut promu en 1090. L'année suivante il souscrivit au privilège accordé par le pape au monastère de Cave, rapporté par Baronius et par le bullaire du Mont-Cassin. Urbain II étant venu en France en 1095, ce prélat l'y suivit et assista au célèbre concile de Clermont, où la première croisade fut décidée. Le concile fini, Rangierus aida le souverain pontife pour la consécration de l'église de Marmontier, et retourna ensuite à Reggio. En oct. 1106 il assista au concile de Guastalla avec le pape Pascal II. Ughelli parle de lui comme d'un homme de grande considération : *Vir magna existimationis*, mais il ne dit rien de sa mort. L—c—j.

RANIERI-BISCIA (Louis), poète et antiquaire italien, naquit le 27 décembre 1744, dans une villa que son père possédait à Salto, près de Dovadola en Toscane. Appartenant à une famille riche et noble, il reçut de bonne heure une éducation brillante, et fut envoyé au collège de Faenza,

où il se fit remarquer par la précocité de son esprit et son assiduité au travail. Malheureusement la faiblesse de sa santé l'obligea d'interrompre ses études et de rentrer sous le toit paternel. Désormais livré à lui-même, il sut se passer de maître; approfondit les classiques latins, étudia la philosophie, l'histoire, et s'occupa surtout d'archéologie. La poésie eut pour lui des attrait, et il publia un élégant petit poème sur la *Culture de l'Anis*, qui lui valut d'être admis dans l'Académie des Géorgophiles de Florence et dans celle des Arcades de Rome, où il fut inscrit sous le nom d'*Arnerio Laurisseo*. Quelques opuscules sur des antiquités augmentèrent sa réputation au point que plusieurs cardinaux le pressèrent vivement d'aller se fixer dans la capitale du monde chrétien; mais il résista à toutes leurs offres. Plus tard cependant il accepta un emploi; et fut successivement *podesta* de Meldola, puis gouverneur de Forli, et sous la domination française intendant des cultes dans la Haute-Romagne. Atteint dans ses dernières années d'une maladie cruelle, il mourut le 26 janvier 1826. On lui éleva un tombeau pour lequel le professeur Jean-Baptiste Zannoni composa une inscription latine. Telle était l'aversion de Ranieri pour les amusements que dans tout le cours de sa vie il n'était allé qu'une seule fois au spectacle. Ayant épousé une petite-nièce du cardinal Biscia, il en avait uni le nom au sien. De neuf enfants qu'il avait eus, trois seulement lui survécurent, deux filles et un garçon, qui s'est fait une réputation comme orientaliste. Outre un grand nombre d'ouvrages restés manuscrits, Ranieri-Biscia a laissé : I. *Sulla coltivazione dell' Anice* (Cé-

sène, 1772, in-8°), poème en deux chants et en vers libres, dont les *Éphémérides littéraires de Rome*, de 1773, parlèrent avec éloge. Une seconde édition, plus correcte que la précédente et enrichie de nouvelles notes, a été publiée à Florence en 1828. On y trouve en tête une notice sur l'auteur. II. *Dissertazione in cui si dimostra che in Salto già distretto Forlirense era un tempio dedicato a Giove ed a Giunone appartenente agli antichi popoli del Bosco Galliano detti per soprannome Aquinati*. III. *Dissertazione filologico-critica sul legno della croce di Gesù-Cristo, con altre tre dirette a servire di appendice alle lezioni di Giuseppe Averani sulla passione di Nostro-Signore*. A—Y.

RANS OU RAINS (BERTRAND DE), ainsi appelé par corruption de Reims, lieu de sa naissance, petit village près de Vitry-sur-Marne, avait été ménestrel, et enfin se fit ermite. Il vécut long-temps dans la forêt de Parthenay, puis dans celle de Glançon, entre Valenciennes et Tournai. Là s'étaient retirés aussi, comme solitaires, plusieurs chevaliers revenus de la croisade à laquelle avait pris part Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, qui, élu empereur de Constantinople, tomba dans les mains des Bulgares, et périt cruellement en prison (voy. BAUDOUIN I^{er}, t. III, p. 544). Bertrand avait quelques traits de ressemblance avec ce prince; son séjour parmi les anciens croisés, les particularités qu'il racontait sur l'expédition, toutes ces circonstances parurent mystérieuses à beaucoup de monde. On questionna l'ermite qui se renferma d'abord dans le silence; mais bientôt, cédant probablement à des investigations secrètes, il consentit à jouer un rôle politique

et se donna, en 1225, pour l'empereur Baudouin. Il disait qu'après une captivité de vingt ans en Bulgarie, il était parvenu à s'échapper de prison, et que, repris par des barbares, mais racheté par des marchands allemands auxquels il s'était fait connaître, il revenait gouverner ses États de Flandre et de Hainaut. De nombreux partisans, dans le peuple et dans la noblesse, se déclarèrent pour lui. La comtesse Jeanne (voy. HAINAUT, XIX, 317), fille de Baudouin, fut surprise de l'apparition inopinée d'un père qu'elle croyait mort depuis tant d'années, et lorsqu'elle était encore bien jeune. Elle envoya cependant en Grèce Jean, évêque de Mételin (l'ancienne Lesbos), et Albert, religieux de Saint-Benoît, afin de recueillir de nouveaux renseignements sur le sort de Baudouin. Le résultat de cette enquête confirma authentiquement toutes les preuves que l'on avait déjà de la mort de l'infortuné prince, mais ne désabusa pas les gens crédules qui soutenaient les prétentions de Bertrand. Enfin la révolte faisant de jour en jour des progrès alarmants, Jeanne quitta son château du Quesnoy, se réfugia à Mons et implora l'appui de Louis VIII, roi de France. Ce monarque invita le prétendant à venir le trouver à Péronne et lui accorda un sauf-conduit; Bertrand se rendit en cette ville, accompagné d'un brillant cortège, fut reçu magnifiquement et répondit d'abord avec assez d'assurance et de précision; mais l'évêque de Senlis lui ayant demandé où et par qui il avait été armé chevalier, à quelle époque et en quel lieu il avait épousé Marie de Champagne, le fourbe demeura muet à des questions si simples et auxquelles le vrai Baudouin aurait répondu sur-le-champ. Redoutant l'indignation du

roi, il se sauva pendant la nuit, se retira à Valenciennes, et, abandonné de tous ceux qui l'avaient suivi jusqu'alors, il se travestit pour passer en Bourgogne; mais il fut arrêté et livré à la comtesse Jeanne. Appliqué à la question, il avoua son imposture; et, par jugement de l'assemblée des pairs, après avoir été promené ignominieusement dans toutes les villes de Flandre, il fut pendu à Lille en 1226. Quelques personnes néanmoins restèrent persuadées que c'était réellement Baudouin qu'on avait fait mourir; et une vieille tradition populaire attribuée aux anxiétés de conscience de Jeanne la fondation de l'hôpital Comtesse, à Lille, où l'on voyait des potences peintes sur les murailles et sur les vitraux. De tous les historiens contemporains, Matthieu Pâris, dont la chronique contient bien des erreurs, est presque le seul qui n'ait pas reconnu l'imposture; il va même jusqu'à dire que la comtesse Jeanne a commis sciemment un parricide. Cette horrible accusation a été reproduite dans une lettre anonyme adressée au duc de Brissac et insérée dans le *Journal des Savants* (mars et mai 1771). Enfin, plus récemment, Sismondi et M. Michelet ont tenté de prouver l'identité de l'empereur Baudouin et de l'ermite Bertrand, mais cette identité, démentie par les témoignages historiques les plus convaincants, est généralement regardée comme une fable. Elle n'en a pas moins fourni à M. Hippolyte Bis le sujet d'un drame en cinq actes et en vers, intitulé: *Jeanne de Flandre, ou Régner à tout prix*. Cette pièce, représentée au Théâtre-Français, en oct. 1845, n'a pas réussi, et l'auteur l'a immédiatement retirée. P—RT.

RANSIJAT (BOSREDON DE). Voy. BOSREDON, LIX, 41.

RANZA (JEAN ANTOINE), né à Verceil en 1740, se livra dès sa jeunesse à la culture des belles-lettres, et en 1764 fut nommé professeur de rhétorique dans le collège de cette ville; ce qui ne l'empêcha pas d'établir et de diriger une imprimerie, d'où sortirent des éditions d'auteurs latins aussi exactes et aussi correctes que celles des Elzevirs et des Aldes. Il était en même temps poète et historien. Parmi ses poésies on distingue plusieurs *sonnets*, publiés en 1764, 1765, etc., et un poème imprimé à Verceil en 1767, sous le titre de *la Baila del Tansillo*, avec des notes remarquables pour prouver l'obligation imposée à la mère de nourrir ses enfants. Entre les autres ouvrages qu'il a composés, nous citerons : I. *Dissertazione inserta nella Sercide del Tesauro*, Verceil, 1777. L'auteur y démontre la possibilité d'obtenir une seconde récolte de vers à soie dans la même année. II. *Dell' antichità della chiesa maggiore di Santa-Maria di Vercelli*, 1784. III. Différentes *dissertations*, publiées séparément, sur l'antiquité de la ville de Verceil et ses monuments. Nous en avons donné l'analyse dans notre Histoire du Vercellais. On doit encore à Ranza, comme éditeur : *Officia sanctorum quæ speciatim celebrantur in Vercellensi civitate ac diocesi*, 1780. Après ces travaux d'érudition sur l'histoire de sa patrie, Ranza devait s'attendre à quelque récompense honorifique; mais, desservi par des envieux, il prit la résolution de quitter le pays, et se retira à Lugano en Suisse, où il fit paraître divers écrits politiques et une réfutation des calomnies dont il avait été l'objet. Revenu, en 1798, dans le Piémont, alors occupé par les Français, il fonda à Turin un journal intitulé *Anno*

patriotico, dans lequel il inséra un grand nombre d'articles moraux et politiques; mais après sa mort, arrivée en 1801, ce journal ne fut pas continué. Cependant le corps municipal de Turin témoigna à sa veuve les regrets que lui causait sa perte.

G — G — Y.

RAOULX *du complot de La Rochelle*. VOY. BORIES, LIX, 16.

RAOUX (ADRIEN-PHILIPPE) naquit à Ath, dans la province de Hainaut, le 30 nov. 1758. Il appartenait à une famille de bourgeoisie qui, malgré l'exiguïté de ses ressources, résolut de l'élever de manière à le rendre capable d'entrer dans toutes les carrières. Après avoir suivi au collège de sa ville natale les classes élémentaires appelées, à cause d'une vieille grammaire à images dont on ne se servait plus, la *petite* et la *grande figure*, le jeune Raoux fut envoyé à Mons, au collège de Houdain, en possession de fournir d'excellents sujets à l'université de Louvain. Sa rhétorique achevée, il alla se faire inscrire parmi les étudiants de cette école, où se rendaient tous ceux qui ambitionnaient d'être quelque chose, et qui, bien que déchuë, conservait encore son ancienne réputation, en la justifiant dans certaines parties. Elle commençait déjà à se ressentir des réformes calmes et prudemment ménagées de la sage Marie-Thérèse. Muni de son diplôme de bachelier en droit, il vint *postuler* et *patrociner* (ce sont les locutions d'autrefois) devant le conseil souverain de Hainaut. La plaidoirie orale n'était pas admise, et par conséquent la déclamation et le lieu commun ne trouvaient point d'aliment; on *servait* aux juges des mémoires où l'art de bien dire n'était pas estimé à un très-haut prix, et des curieux en conservent encore un du

célèbre Vander Noot, en faveur du géolier de Vilvorde, factum qui est un chef-d'œuvre de barbarie et de ridicule. Raoux ne crut pas que ses connaissances dans le droit écrit et coutumier, dans le droit ancien et moderne, lui donnassent une autorisation absolue d'outrager la langue. Il chercha donc à se faire remarquer par une rédaction soignée et correcte dont on n'avait guère l'usage au barreau. En ce temps-là, les avocats s'occupaient des affaires de leurs clients et ne gouvernaient pas encore le monde. Raoux, quoiqu'il remplît scrupuleusement les devoirs de sa profession, trouvait cependant quelque quart-d'heure à consacrer aux lettres et même à la politique. On a retrouvé dans ses papiers plusieurs projets et mémoires qui datent de cette époque, et qui prouvent qu'il avait la vocation des affaires publiques. Il n'était pas encore bachelier en droit à l'université de Louvain quand il fit paraître des réflexions politiques dont Feller parla favorablement dans son journal. En 1785, un M. de V. publia à Bouillon, où la presse était libre, une brochure intitulée : *Le partage des Pays-Bas, ou Moyens de pacification*. Vers le même temps, Linguet et Mirabeau écrivaient sur la liberté de l'Escaut, pour le compte l'un de l'empereur, l'autre de la Hollande. On ne sait si Raoux fut excité par cette polémique. Quoi qu'il en soit, un de ses mémoires, qui est imprimé, est surtout digne d'attention. Il renferme un *Plan pour un échange des Pays-Bas autrichiens* (Mons, 8 p. in-4°). L'Académie fondée depuis plusieurs années avait éveillé dans les esprits une activité qui déjà produisait d'heureux fruits. A la demande d'un patriote auquel on devait la fondation d'un prix extraordinaire, cette com-

pagnie proposa, en 1779 et en 1780, l'éloge de Viglius. Raoux, âgé au plus de vingt-deux ans, descendit dans la lice, mais ni lui ni ses concurrents n'obtinrent le prix. L'*Essai d'un éloge historique de Viglius*, c'est le titre modeste qu'il lui donna, ne parut à Bruxelles qu'en 1787. On y voit que Raoux, tout jeune qu'il était, n'approuvait pas la ferveur philosophique de Joseph II. Dans son discours, en blâmant la sévérité de Philippe et l'ambition cauteleuse du prince d'Orange, il représente Viglius comme le seul espoir de la concorde au milieu des partis rivaux. Les notes puisées dans les lettres mêmes de cet homme d'État ont pour but de prouver la vérité de ce portrait. Elles sont toutes saupoudrées de latin, langage *immuable* comme la loi, suivant son expression, et pour lequel il nourrissait une prédilection particulière. Raoux, recommandé à l'attention du pouvoir par sa capacité et l'influence qu'il commençait à acquérir, fut nommé le 17 avril 1787, aux termes d'un décret de l'empereur Joseph II, commissaire d'intendance au district de Mons, et le 19 juin de l'année suivante, échevin de cette ville. Cependant les troubles que lui avaient fait pressentir les innovations du fils de Marie-Thérèse commençaient à se manifester. Joseph II, dont il serait injuste de méconnaître les qualités et les bonnes intentions, mais qui était dupe des opinions régnantes, et même de ses propres vertus, avait poussé jusqu'aux dernières conséquences son rôle de monarque philosophe, si bien qu'un jour l'empereur d'Allemagne, roi des Romains, cessa d'être duc de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, comte de Flandre, de Hainaut, de Namur, marquis d'Anvers, et qu'il vit avec dou-

leur s'échapper ces brillants joyaux de son diadème. Raoux, sans prendre une part très-active aux événements, resta fidèle au parti des États, qu'il avait embrassé, et dont un des plus chauds appuis dans le Hainaut était son ami le pensionnaire Gendebien. Ses opinions ne l'avaient pas empêché néanmoins d'être nommé, le 18 mai 1789, par Joseph II, conseiller au conseil souverain de Hainaut, poste important, qu'il remplit avec conscience et dignité, en magistrat qui rend des arrêts plutôt que des services. Les révolutions qui se font toutes pour le bonheur des hommes, comme on sait, se présentent d'ordinaire richement fournies de projets et de plans admirables. Le 11 janvier 1790, les États-Unis des provinces Belges avaient ouvert un concours, et proposé un prix pour le meilleur mémoire sur les causes de la décadence du commerce aux Pays-Bas, sur les moyens de le régénérer et de l'agrandir. Le frère de Raoux, procureur du conseil de Tournai, s'empessa de répondre (1), ce que nous remarquons afin que l'on ne confonde pas deux individus portant le même nom (2). La philanthropique résolu-

1) Cette réponse a été imprimée à Tournai, en 1790, in-8° de 56 p.

(2) On regarde encore comme sortie de la plume du frère de Raoux, une brochure intitulée : *Mémoire et projet pour empêcher ou du moins pour diminuer les sources de divisions et de ruine entre les citoyens, qui pourrait s'exécuter par forme d'essai dans la petite province de Tournai-Tournais en Flandre, présenté à L. A. R. le 5 sept. 1781, jour de leur passage en cette ville*, 27 p., in-8°. Cet essai, sensément conçu, mais mal rédigé, se termine par ces vers de caramel :

Si ce projet s'exécutait
Tout au mieux mieux l'on chanterait :
La justice et la vérité,
Le bon ordre et l'humanité.
La paix, la vertu, la bonte
Caractérisent Sa Majesté.

tion des États n'eut pas de suite, et les mémoires envoyés ne furent pas soumis à l'examen. Cependant à côté de la révolution brabançonne s'en développait une autre fort différente dans ses principes, dans son but, et bien plus formidable. En 1795, Raoux fut envoyé à Paris par différentes communautés religieuses de la Belgique, pour réclamer de la Convention nationale la rentrée en jouissance des biens que ces maisons possédaient en France et qui avaient été mis sous le séquestre au profit de la république. Avant l'absorption complète de la Belgique par la France, il y eut un semblant de respect pour l'indépendance des peuples, et l'on feignit de délibérer sur une réunion formellement arrêtée d'avance. Raoux donna alors une preuve de courage qui n'a pas eu tout le retentissement qu'elle méritait. Le 26 septembre 1795, il remit au comité de salut public un mémoire où il demandait sans détour la reconnaissance de la Belgique comme État indépendant et le maintien de ses anciennes constitutions provinciales. Ce morceau (3), dénué d'emphase, de déclamation, mais écrit avec énergie et une logique serrée, honore à la fois le cœur et l'esprit de Raoux. L'orateur, devenu citoyen français, aime réellement la France, car elle a tout ce qu'il faut pour séduire et pour plaire, et il se rallia sans arrière-pensée à un gouvernement qui mettait l'ordre sous la sauvegarde de la gloire. Avocat à la cour d'appel de Bruxelles, il s'y fit bientôt une nombreuse clientèle. Une fortune honorable vint le récompenser de ses veilles, le consoler de ce qu'il avait perdu et lui assurer cette liberté d'action et de pensée qui rend la probité plus facile.

(3) Paris, Gueffier, in-8° de 12 p.

La formation du royaume des Pays-Bas sourit à la mémoire historique de Raoux. Il n'eut pas de peine à faire apprécier son mérite au prince qui prit alors les rênes du gouvernement. Guillaume s'empressa de se l'attacher en le nommant conseiller d'Etat le 2 oct. 1815, et, au mois de juin 1819, il le créa chevalier du Lion belge. Très-versé dans la connaissance de l'ancienne constitution, laborieux, doué d'un sens droit, d'une raison inflexible et d'un sincère amour de la justice et de la vérité, il défendit constamment les intérêts de son pays. Cependant l'âge et les circonstances avaient modifié ses idées, et il s'était rapproché des doctrines josphistes, du moins en ce qui concerne les relations du pouvoir temporel et du clergé. Le 22 août 1823, il fut appelé à faire partie de la commission du culte catholique. Celui qui, quarante ans auparavant, avait offert à l'Académie les prémices de son talent, ne dédaigna pas, sexagénaire et revêtu de fonctions supérieures, d'ambitionner un prix qui avait excité l'émulation de sa jeunesse. En 1822 et 1823, l'Académie posa cette triple question : *Quelle est l'origine de la différence qui existe, par rapport à la langue, entre les provinces dites flamandes et celles dites wallonnes? A quelle époque cette différence doit-elle être rapportée? Quelle est la raison pourquoi des contrées qui faisaient partie de la France parlent le flamand, et d'autres, qui appartenaient à l'empire germanique, se servent exclusivement de la langue française?* Le mémoire envoyé par Raoux fut couronné. Il y avait alors près d'un demi-siècle que l'Académie et Raoux étaient unis par des liens d'affection. Proposé pour une place de membre ordi-

naire, le 21 juin 1824, il fut unanimement élu le 21 août suivant. A peine avait-il pris séance parmi ses nouveaux confrères, qu'il leur communiqua de curieux résultats de ses recherches. Le 2 février et le 28 mars 1825, il lut une *Dissertation historique sur l'origine du nom de Belge et sur l'ancien Belgium*, où il montre doctement que le nom de Belge ne vient pas des peuples germaniques mentionnés par César, et que le *Belgium*, contrée distincte de la Gaule belge, restée à l'abri des invasions des Germains, devait contenir les pays représentés ensuite par les diocèses de Beauvais, d'Amiens et d'Arras, probablement aussi une partie de l'Île-de-France et de la Normandie, à la droite de la Seine. Le 26 nov. 1825, l'Académie écouta avec un vif intérêt son mémoire supplémentaire sur l'ancienne démarcation des langues flamande et wallonne, dont la conclusion est que cette ligne topographique n'a pas varié sensiblement depuis mille ans, c'est-à-dire depuis le règne des enfants de Louis-le-Débonnaire, qui se sont partagé ses États vers le milieu du IX^e siècle. Après un silence d'une année, Raoux apporta à la compagnie, le 3 février 1827, une *Notice sur un passage remarquable de la chronique de Sigebert de Gembloux, relatif à l'autorité prétendue par les papes sur les couronnes des rois*. Lorsque l'Académie perdit, en 1827, le commandeur de Nieuport, chargé de la diriger depuis son rétablissement, en vertu d'une réélection continue, son choix tomba sur Raoux. Il occupa le fauteuil jusqu'en 1832, où il le refusa, s'excusant sur son grand âge. Les événements qui marquèrent l'année 1830 détruisirent un gouvernement auquel Raoux restait attaché

par le devoir et par son respect pour le chef de l'État. Mais, sans ambition comme sans faiblesse, il renonça de bonne grâce à sa position élevée ; et accepta, peut-être avec reconnaissance, l'obscurité et le repos. L'Académie, au milieu de la crise, ne cessa pas un moment de se réunir, et Raoux suivit toutes ses séances. Il se partageait entre elles et son château de Rèves, une des plus anciennes baronnies du Brabant wallon, passée successivement de la maison qui en portait le nom, dans celles de Rubempré, de Renesse, de Dongelberghe, etc. Quoiqu'il eût atteint sa soixante-douzième année, il était encore plein d'activité. Il jouissait d'une de ces vertes et vigoureuses vieillesses que contribuent à prolonger une vie irréprochable, une âme vertueuse et sereine. Le 4 juin 1831, il lut un *appendice à son mémoire sur l'origine du nom de Belge*. Il s'y borne à réfuter Des Roches qui avait allégué un passage de Pomponius Méla à l'appui de son système, selon lequel le nom de Belge avait été apporté de la Germanie et imposé aux Gaulois indigènes par des peuples germains. La législation comparée était un objet d'études fait pour captiver un jurisconsulte philosophe. Le 6 mars 1833, Raoux présenta un mémoire *sur le rapport et la conformité des anciennes coutumes et chartes du pays et comté de Hainaut avec l'ancien droit romain antérieur à Justinien et au code théodosien*. Le 9 mai 1837 et le 8 avril suivant, il revenait encore à sa chère province de Hainaut ainsi qu'à la jurisprudence du moyen-âge, et il recherchait ce que l'on doit entendre par *TERRA SALICA* dans le titre 62 de la loi salique ; en second lieu, *quelle est l'origine de quelques anciennes coutumes de la Belgique, qui*

excluaient les filles dans le partage des biens immeubles de leurs pères et mères. Enfin il examinait la question *si, dans le moyen-âge, le comté de Hainaut était tenu en fief d'un suzerain et sujet à hommage, ou si c'était un alleu affranchi de tout hommage* ; et sur ce dernier point il se prononçait pour la négative. Indépendamment de ces mémoires en forme, Raoux rédigea pour l'Académie de nombreux rapports insérés aussi dans les recueils de cette compagnie. Il mourut à son château de Rèves le 29 août 1839, âgé de quatre-vingts ans. M^{lle} Lernould, qu'il avait épousée dans sa jeunesse, ne lui avait point donné d'héritier ; elle est morte à Bruxelles, le 23 janvier 1842, à l'âge de soixante-dix-huit ans. R—F-G.

RAPINAT, commissaire du gouvernement directorial en Suisse dans l'année 1798, dut une grande célébrité beaucoup plus à la bizarrerie de son nom qu'à ses déprédations, qui, au fond, ne furent pas plus considérables que celles de tant d'autres dont on a moins parlé. Comme au temps de Mazarin, les Français étaient alors toujours prêts à se venger par des épigrammes et des chansons de ceux qui les pillaient et les opprimaient, et comme au XVII^e siècle ils chantaient, riaient et payaient. Comment, au reste, n'auraient-ils pas ri d'une administration qui comptait à la fois dans ses rangs un *Grugeon*, un *Volant*, un *Forfait* et un *Rapinat*? Il serait impossible de citer tous les calembourgs, tous les jeux de mots auxquels donna lieu ce plaisant assemblage. Mais les épigrammes n'empêchaient point ces messieurs de remplir leurs fonctions. Rapinat était protégé par le directeur Rewbell, son beau-frère, dont on disait spirituellement qu'il n'était que

l'adjectif. Tous les deux, avant la révolution, avaient été d'assez minces avocats de Colmar. Quand Rewbell fut une puissance, il n'oublia pas son parent, et il le fit entrer dans la chancellerie du Directoire, où il ne put d'abord lui donner qu'un emploi subalterne. Mais lorsque l'invasion de la Suisse fut décidée, on jugea que la connaissance qu'il avait de ce pays et de sa langue, comme aussi quelques penchants connus, le rendaient très-propre à une telle mission. On le chargea donc d'accompagner dans cette mémorable expédition le général Schaumbourg qui la commandait (voy. SCHAUMBURG, au Supp.) Il ne fut d'abord que l'adjoint du conventionnel Lecarlier, qui plus tard devint ministre de la police, parce que le Directoire ne le crut pas apte à opérer en Suisse selon ses vues. Il fut rappelé, et Rapinat resta le maître absolu, le commissaire extraordinaire près l'armée d'Helvétie, ayant pour adjoint un certain Roulière, homme tout à fait digne de cet emploi. « La rapacité du Directoire, » est-il dit dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, « n'avait encore eu que la moitié de son cours; Lucerne, Zurich, les cantons démocratiques, le Valais, les Grisons, la Turgovie, l'État de Saint-Gall, restaient à spolier... Rapinat, succédant à Lecarlier avec un pouvoir souverain, ne connut aucun frein; il fit d'abord sceller et enlever les trésors et les caisses publiques à Lucerne, à Zurich, dans le Valais. Partout les magasins furent confisqués; enfin une grêle de réquisitions vint assaillir la Suisse déjà ruinée. Une somme de 750 mille livres fut imposée sur six abbayes; les patri-

millions, et ceux de Zurich, Lucerne, Fribourg et Soleure à sept... Des plaintes et des cris universels s'élevèrent de toutes parts. Partout on accusa le lâche silence de ce fantôme de législature helvétique qui, pendant ce temps, phrasait à Arau sur l'*affranchissement de l'Helvétie*... Rapinat, inflexible, déclara que la Suisse devait être traitée *en pays conquis*, et il poursuivit ses opérations. Cependant le retentissement de tant de plaintes parvint à Paris, et le commissaire extraordinaire fut dénoncé, à plusieurs reprises, dans les journaux et à la tribune des conseils législatifs, où Briot et Moreau de l'Yonne l'attaquèrent avec beaucoup de force. Son beau-frère Rewbell, qui n'était plus directeur, prit sa défense au conseil des Anciens, dans un long discours où il le représenta comme une victime, comme l'un des hommes les plus vertueux de la république. Cette étrange apologie ne persuada personne, et le Directoire fut obligé de rappeler son commissaire. Mais l'ordre de révocation était à peine expédié que les amis de Rapinat reprirent le dessus. L'arrêté directorial fut révoqué, et le commissaire triomphant continua ses opérations sans opposition et sans obstacle. Pour faire bien juger de la nature et de l'importance de ces opérations, nous emprunterons la réponse qui fut faite dans tous les journaux, même dans *le Moniteur*, aux apologistes de Rapinat, et particulièrement à Jenner, envoyé d'Helvétie à Paris, par un patriote suisse (Usteri). « Comment! » Rapinat ne serait pas l'objet d'une horreur éternelle pour la nation helvétique, Rapinat qui, malgré la déclaration solennelle et souvent répétée du gouvernement français, que, les Français ne sont entrés

• armés en Helvétie que pour délivrer
 • nos concitoyens du joug de l'oli-
 • garchie, et pour les rétablir dans les
 • droits d'une nation libre et indé-
 • pendante; qui, nonobstant cette dé-
 • claration, soumit ce peuple à un
 • despotisme de fer; qui annonça au
 • gouvernement helvétique *qu'à lui
 • seul, Rapinat, appartenait l'admi-
 • nistration*; qui s'empara de toutes
 • les caisses publiques, et fit arra-
 • cher par force, en y joignant les plus
 • grands outrages, les scellés que le
 • gouvernement helvétique y avait
 • apposés, en réclamant et les droits
 • d'une nation libre et indépendante,
 • et la déclaration du Directoire de la
 • république française; qui aban-
 • donna le peuple aux vexations des
 • soldats indisciplinés sans écouter les
 • plaintes officielles, arrivées de tous
 • les points de l'Helvétie; qui imposa
 • des taxes arbitraires; qui, d'intel-
 • ligence avec l'homme le plus immo-
 • ral, le plus déhonté, *Roulhière*,
 • lui livra tous les magasins publics
 • et lui en laissa prendre les effets,
 • comme fusils, instruments de toute
 • espèce, etc., à des prix très-mo-
 • diques, comme nos fonctionnaires
 • le lui ont publiquement reproché;
 • qui ne craignit pas de dire devant
 • nombre de témoins qu'il *s'appelait
 • Rapinat, et qu'il aimait à ra-
 • piner...*; qu'il *n'était pas venu en
 • Suisse pour nos blondes et nos
 • brunes...*; qui enfin, irrité au der-
 • nier point de la fermeté du Direc-
 • toire helvétique et du corps légis-
 • latif dans le soutien des droits de
 • la nation, commit des actes arbi-
 • traires contre les pouvoirs suprêmes
 • de notre république, et par son fa-
 • meux arrêté, remis au président du
 • grand-conseil en pleine séance
 • par des militaires, menaçait d'un
 • conseil de guerre et de la peine de

• mort toute autorité qui s'oppos
 • à ses ordonnances, et étouffa t
 • liberté chez un peuple déclaré li
 • arrêté qui fut cassé par le Direct
 • exécutif de France comme a
 • été fait sans aucune autorisat
 • parce que l'on craignait et l'opi
 • publique en France, qui se
 • nonça avec énergie contre l'opi
 • sion de l'Helvétie, et les effet
 • l'indignation générale du pe
 • helvétique prête à éclater : ca
 • tion qui mit un terme aux pl
 • pouvoirs de Rapinat, et de
 • laquelle il prit un ton aussi hu
 • dans ses relations avec nous
 • sa conduite avait été aupara
 • celle d'un proconsul grossier e
 • rogant... Et le départ d'un tel ho
 • serait un jour de deuil pour l'
 • vésie! Et nous pourrions ch
 • bénir sa mémoire! » Rapinat es
 • de se justifier dans une brochur
 • intitulée : *Précis des opérations du
 • toyen Rapinat en Helvétie*, 1'
 • in-8°, qui donna lieu à une répliqu
 • ministre plénipotentiaire de la r
 • blique helvétique à Paris. • C
 • ment le citoyen Rapinat, dit ce
 • nistre, justifiera-t-il ses atter
 • contre l'indépendance de la r
 • blique helvétique, attentats qui
 • attirèrent même l'improbation
 • gouvernement français, ainsi qu
 • déclaration qu'il avait agi sans
 • voir et sans instructions? Et
 • n'est pas l'auteur des nombre
 • vexations et dilapidations qui
 • dévasté l'Helvétie, comme l'opi
 • publique en France et en Suisse
 • accuse, comment se justifiera-t-
 • ne pas les avoir réprimées et
 • nies? » On sent qu'après la cl
 • de Rewbell, Rapinat eut de la p
 • à se soutenir. Son pouvoir fut c
 • nitivement révoqué par le nouv
 • gouvernement, et il se retira au b

des sifflets et des épigrammes. Ce fut la seule satisfaction qu'eurent les malheureux Suisses. Nous citerons la meilleure de ces épigrammes, avec d'autant plus d'exactitude que c'est de l'auteur lui-même, M. de Saint-Albin, que nous la tenons :

Les pauvres Suisses qu'on ruine
Voudraient bien qu'on examinât
Si Rapinat vient de rapine,
Ou rapine de Rapinat.

Méprisant toutes ces clameurs, le commissaire extraordinaire rentra paisiblement dans ses foyers, à Colmar; et, lorsque la révolution du 18 brumaire eut mis le pouvoir aux mains de Bonaparte, il réclama une protection qui ne pouvait être refusée à celui qui avait envoyé de Berne les premiers fonds destinés à l'expédition d'Égypte. Rapinat fut nommé conseiller à la cour impériale de Colmar lors de la nouvelle organisation des tribunaux, en 1805, ce qui étonna beaucoup ceux qui se rappelaient les missions de la Suisse, et donna lieu à une nouvelle épigramme :

Des arrêts de la cour suprême,
Où Rapinat juge le genre humain,
On peut bien appeler, si le cas est extrême;
Mais ce doit être à Cartouche ou Mandrin.

Comme en Suisse, malgré les épigrammes, Rapinat continua de remplir ses fonctions inamovibles jusqu'en 1815. Alors il fut mis à la retraite, et jouit paisiblement du fruit de ses économies jusqu'à sa mort arrivée dans les premières années de la Restauration. M—Dj.

RAPINE (CLAUDE), célestin, né au diocèse d'Auxerre, fut envoyé en Italie pour réformer quelques monastères de son ordre, commission qu'il remplit avec succès. Le chapitre général le chargea de corriger les constitutions des célestins suivant les règlements des chapitres précé-

dents. Ce pieux et savant religieux mourut en 1493, simple conventuel de Paris, après avoir exercé divers emplois dans son ordre, et composé plusieurs ouvrages dont les principaux sont : I. Un traité *De studiis philosophiæ et theologiæ*. II. Un petit traité *De studiis monachorum*, pour faire voir que les moines doivent s'occuper d'étude. III. *De vita contemplativa*, où il reprend certains religieux qui, sous prétexte d'humilité, se dispensent d'une application nécessaire aux gens qui vivent dans la solitude. Le livre des *choses merveilleuses en nature*, 1542, in-4^o, ne convient pas à la piété du P. Rapine, auquel le bibliothécaire des célestins l'attribue. Il pourrait être plutôt de *Claude Dieuonné*, du même ordre. La famille *Rapine*, établie en Nivernais, a produit entre autres personnages connus : *Florimond RAPINE*, député aux États-Généraux de 1614, dont on a une relation de ce qui se passa dans cette assemblée, Paris, 1651, in-4^o. — *Charles RAPINE*, récollet, auteur des *Annales ecclésiastiques de Châlons-sur-Marne*, Paris, 1636, in-8^o, et de l'*Histoire des Récollets*, Paris, 1631, in-4^o. T—D.

RASK (ÉRASME-CHRÉTIEN), philologue danois, naquit en 1787 à Brendekilde, village de l'île de Fionie, où son père exerçait la médecine sans être docteur. Déjà, à l'école d'Odensée, le jeune Rask se livra avec ardeur à l'étude de l'ancien islandais; il compléta cette étude lorsqu'il arriva en 1807 à l'Université de Copenhague, et il porta en outre ses investigations sur bien d'autres langues non-seulement du Nord, mais aussi de l'Orient. Dans un voyage qu'il fit en 1812 avec le professeur Nyerup en Suède et en Norvège, il ne manqua pas de pren-

dre les langues finnoises pour sujet de ses comparaisons philologiques. A l'aide d'une subvention du gouvernement, il passa ensuite quelque temps en Islande pour étudier les monuments et les traces de l'ancienne littérature du pays. *L'Introduction à la connaissance de l'islandais* qu'il avait publiée à Copenhague en 1811, qu'il développa plus tard dans l'édition suédoise donnée à Stockholm en 1818, et les soins qu'il avait pris de la publication du dictionnaire islandais de Biorn Haldersen, imprimé à Copenhague en 1814, 2 vol. in-4°, avaient prouvé au monde savant que Rask méritait les encouragements du gouvernement, et que le mettre à même de compléter ses connaissances linguistiques, c'était contribuer aux progrès de la science. Jusque-là il avait vécu pauvre et pourtant heureux, car l'étude le dédommageait de toutes les privations. De retour en Danemark, il obtint une place de sous-bibliothécaire de l'Université; mais il ne resta pas longtemps en repos. Aux titres qu'il avait déjà à l'estime des savants, il venait de joindre un prix qui lui fut décerné par l'Université de Copenhague pour ses *Recherches sur l'origine de la langue islandaise*, dont il possédait alors, grâce à ses investigations faites en Islande même, la connaissance la plus intime. Cet ouvrage parut à Copenhague en 1817. Il brûlait d'envie de pénétrer dans les contrées par lesquelles on supposait qu'étaient venues les nations qui ont peuplé le nord de l'Europe, et de chercher l'origine de leur ancien idiome jusqu'au fond de l'Asie. Avec 2,000 daler que lui procura le conseiller Bulow, et muni d'un congé, il se mit hardiment en route pour ce long voyage, passa l'année 1817 en Suède,

et y répandit le goût de son étude favorite par un cours public sur l'islandais, par des articles insérés dans les recueils périodiques, et par l'édition amplifiée et en suédois de son Introduction à la connaissance de l'islandais dont il a été parlé ci-devant. A Stockholm il publia aussi, en suédois, une grammaire anglo-saxonne en 1817, dont il fut donné, treize ans après, une traduction anglaise, également amplifiée par l'auteur. Il prépara encore à Stockholm une petite édition de l'*Edda* de Snorro et une autre de l'*Edda* de Saemund. Ces deux éditions, qui ne furent achevées qu'en 1818, contribuèrent beaucoup à répandre les anciens écrits, des Islandais réputés sacrés. Ayant obtenu du gouvernement danois un supplément de secours et le titre de professeur, Rask se rendit à Saint-Pétersbourg et y demeura jusqu'en 1819, pour étudier les idiomes finnois, slaves, ainsi que les langues orientales. Chemin faisant il apprit même le français, comme plus tard il apprit en Asie le portugais. Il présenta au comte de Romanzow le plan d'un dictionnaire finnois, et esquissa une classification des langues de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique. Il alla ensuite par le Caucase en Perse et dans l'Inde, y étudia les idiomes anciens et modernes autant que le lui permit le peu de temps qu'il y séjourna. Un naufrage qu'il fit entre Ceylan et la côte de l'Inde le priva de ses manuscrits, de ses livres et des fonds qui devaient servir aux frais de son retour en Europe. Heureusement il trouva des secours chez les autorités danoises de Tranquebar. Il acquit de nouveaux manuscrits orientaux pour son pays, et en 1823 il fut avec ses trésors de retour à Copen-

hague, après avoir charmé les loisirs de la traversée en composant de courtes grammaires du français et de l'espagnol. La dernière parut dans l'année qui suivit son retour. Il fut nommé président de la Société islandaise et de celle des antiquaires du Nord qu'il aida à former, et aux travaux de laquelle il prit beaucoup de part. En 1826, on créa pour lui une chaire de langues orientales, et il publia une *Dissertation sur l'âge et l'authenticité du Zend-avesta*, une autre sur la *Chronologie égyptienne*, une troisième sur la *Chronologie hébraïque*. Il préparait aussi un dictionnaire arménien et un aperçu des langues du Malabar. Ce qui l'occupa plus que les recherches sur l'Orient qu'on attendait de lui et qui auraient pu avoir un haut intérêt, ce fut un projet de réforme pour l'orthographe danoise que personne ne lui demandait, qui ne fit que lui susciter, non sans raison, beaucoup de tracasseries, et ne fut adopté que par peu de personnes. Il en publia le système dans son *Essai d'une orthographe scientifique*, Copenhague, 1826. A cet essai avorté succéda, trois ans après, une *Grammaire des nègres d'Ova* sur la côte occidentale d'Afrique, et en 1832 une édition des *Fables de Lockman*, en arabe, mais qui ne passe pas pour être très-correcte. Les manuscrits qu'il avait apportés de l'Asie furent placés dans les bibliothèques du roi et de l'Université; Rask lui-même n'en tira aucun parti; d'autres travaux prenaient son temps, notamment un Dictionnaire mésogothique qu'il ne put achever, et une *Grammaire laponne raisonnée*, 1832, qui fut son dernier ouvrage. Il avait rapporté de ses voyages en Orient le germe d'une phthisie qui se développa après son retour, et

à laquelle il succomba, le 14 nov. 1832. Il était depuis trois ans premier bibliothécaire de l'Université. Son ami Petersen a publié, à l'aide de fonds qu'il lui a légués, un recueil de ses petites dissertations, essais et traités, Copenhague, 1834 à 1838, 3 vol. in-8°, recueil dans lequel il a aussi compris les petites grammaires de langues d'Europe que Rask semait, pour ainsi dire, sur sa route savante et dont on aurait pu se passer. Il faut en excepter sa *Grammaire de la langue frisonne*, Copenhague, 1825, qui a au moins le mérite de la nouveauté. Dans ce recueil on s'est conformé à l'orthographe inventée par Rask et qui lui tenait tant à cœur qu'elle occupa ses dernières pensées. L'auteur de cet article a donné dans la *Revue française*, t. VIII, Paris, 1838, une notice plus étendue sur les travaux et les ouvrages du savant linguiste danois.

D—G.

RASMUSSEN (JANUS LASSEN), orientaliste, né en Danemark vers 1790, étudia l'arabe dans plusieurs Universités d'Allemagne, et, voulant se perfectionner, vint à Paris pour y suivre les cours de Silvestre de Sacy. De retour à Copenhague, vers 1814, il fut nommé professeur de langues orientales à l'Université de cette ville. L'ardeur de Rasmussen pour cet objet spécial de ses études ainsi que pour les recherches historiques, et les résultats qu'elle avait produits, donnaient lieu d'espérer que son nom figurerait un jour parmi ceux des plus célèbres orientalistes. Malheureusement il ignorait ou avait oublié que la tempérance est indispensable, surtout pour les gens de lettres. Les excès de débauche auxquels il se livra hâtèrent sa fin : il mourut à Copenhague dans les premiers mois de 1829. Il était de l'A-

cadémie royale de cette ville. On a de lui : I. *Essai historique et géographique sur le commerce et les relations des Arabes et des Persans avec la Russie et la Scandinavie, durant le moyen-âge*; publié en danois dans le t. II du journal *Athène*, 1814. Cet ouvrage intéressant fut traduit en suédois, Stockholm, 1817, puis en allemand, et ensuite en anglais dans l'*Edinburgh Magazine*, 1818-19. C'est d'après cette dernière version que M. V. de C. en a donné une traduction française dans cinq numéros du *Journal asiatique* de Paris, en 1824 et 1825. Comme l'auteur de cette dernière traduction, suivant sa trop modeste habitude, a désiré garder l'anonyme. Silvestre de Sacy a cru devoir y ajouter des notes où il a fait usage des observations de M. Frœhn qui, en 1823, dans son livre intitulé : *Ibn-Foslan's und anderer Araber Berichte über die Russen älterer Zeit* (Relations d'Ibn-Foslan et d'autres auteurs arabes sur les Russes du moyen-âge), avait relevé plusieurs erreurs échappées soit à Rasmussen, soit au traducteur anglais dans l'interprétation de quelques textes arabes. II. *Historia precipuum Arabum regnorum, rerumque ab eis gestarum ante islamismum*, Copenhague, 1817, in-4°. Cet ouvrage, principalement composé d'après les fragments de Hamzah d'Isbahan, traduits par le savant Reiske (roy. ce nom XXXVII, 293), contient de plus les 6°, 7°, 9° et partie du 10° chapitres du même historien arabe, avec la traduction latine de Rasmussen qui a écrit, en texte arabe, des notes utiles et savantes, puisées dans d'autres auteurs orientaux. III. *Histoire de la Compagnie africaine du commerce* (de Copenhague), en danois; Copenhague, 1818, in 8°. IV.

Addimenta ad historiam Arabum ante islamismum excerpta ex Ibn-Nabetah Nucaïrio atque Ibn-Kotāibah, Copenhague, 1821, in-4°. Ce supplément à l'un des ouvrages précédemment cités contient le texte arabe des auteurs traduits par Rasmussen : il a profité aussi de la version latine de plusieurs morceaux publiés par Reiske. Ces divers fragments sont curieux, parce qu'ils font connaître des proverbes, des vers, des anecdotes relatives à des traditions, des superstitions et des coutumes bizarres des anciens Arabes. V. *Annales islamicae, sive Tabula synchronistico-chronologica califarum et regum Orientis et Occidentis; accedit historia Turcorum, Karamanorum, etc.*; Copenhague, 1823, in-4°. Cet important ouvrage offre la chronologie de toutes les dynasties musulmanes et des extraits d'historiens arabes, traduits d'après les manuscrits de la bibliothèque de Copenhague. Rasmussen y fait mention de quelques dynasties jusqu'alors peu connues de l'Asie-Mineure, telles que les *Cadherides*, les *Ramadhanides*, les *Derbendides*, etc., mais on est étonné de n'y pas trouver un mot sur les *Ismaélides* ou *Assassins de Perse*. C'est dans l'abrégé de l'*Histoire universelle d'Abou'l Abbas Ahmed* à Damas, manuscrit rapporté du Levant par le célèbre Niebuhr (roy. ce nom. XXXI, 267), que Rasmussen a puisé la plus grande partie de ses extraits. Il n'en a pas donné le texte, mais seulement les noms d'hommes et de lieux, en caractères orientaux, et il les a accompagnés de savantes et utiles notes historiques et géographiques. Dans le *Journal des Savants*, années 1818, 1821 et 1826, Silvestre de Sacy a rendu un compte avantageux des trois derniers ou-

vrages de ce jeune orientaliste. Rasmussen s'occupait, sur la fin de sa vie, d'une nouvelle édition, traduite en latin, et corrigée, de son premier ouvrage, *l'Essai sur les relations des Arabes et des Persans avec la Russie*, etc. Elle n'a paru qu'après sa mort, Copenhague, in-4°. A T.

***RASORI** (JEAN), célèbre médecin italien dont la notice a été insérée dans le tom. XXXVII, pag. 115-19, par erreur, puisqu'il était encore vivant à cette époque, a publié en 1830 deux volumes d'*Opuscules de médecine clinique*, précédés de *l'Examen d'un jugement de Sprengel*, etc., Milan, 2 vol. in-8°. Vers le même temps, il fit réimprimer sa traduction de la *Zoonomie de Darwin* (6 vol. in-8°), avec une biographie de ce savant. Lorsque le choléra sévit à Milan en 1836, Rasori fut un des médecins qui montrèrent le plus de zèle à visiter les malades, et il publia sur cette maladie un opuscule du docteur Pironi, auquel il ajouta une savante note. Ce fut cette même année qu'il mit sous presse son dernier ouvrage qui a pour titre : *Théorie de la phlogose ou inflammation*; mais il n'eut pas la satisfaction de voir terminer l'impression de son livre. Atteint d'une affection catarrhale, il mourut après deux jours de maladie, le 13 avril 1837, laissant des regrets unanimes, malgré les dissensions politiques et scientifiques auxquelles il avait été mêlé. De grands honneurs furent rendus à sa mémoire. On ouvrit une souscription pour son tombeau, et plusieurs artistes s'empresèrent de reproduire ses traits; nous citerons entre autres son buste par le sculpteur Benzoni et sa statue colossale en marbre de Carrare, par Gandolfi. Il fut aussi question de lui élever un monument à Parme sa patrie.

Rasori n'était pas seulement grand médecin mais encore bon poète, et tous ses écrits se distinguent par une pureté et une élégance de style vraiment remarquables. Au reste il avait eu aussi en partage le don de la parole, et l'on sait que rien n'était plus agréable, plus intéressant que sa conversation. Il était d'une taille au-dessus de la moyenne, maigre et fluet; ses yeux étaient grands, vifs et à fleur de tête. Il avait conservé jusque dans ses derniers jours la liberté de tous ses membres et l'usage complet de tous ses organes; sa chevelure même était intacte, quoique d'une extrême blancheur. Les œuvres complètes de Rasori ont été publiées à Florence, 1837, 1 vol. in-8° à deux colonnes. La biographie la plus détaillée qui ait été faite de ce médecin célèbre est celle qui a pour titre : *Della vita di Giovanni Rasori libri sei*, par le professeur Joseph Del Chiappa, Milan, 1838, in-8° de 377 pages. Un médecin italien, établi à Marseille, M. Sirus Pironi, déjà cité, et avec lequel Rasori avait été fort lié, a publié une traduction française de la *Théorie de la phlogose ou inflammation*, Marseille, 1839, 2 vol. in-8°. A—Y.

RASPONI (DONA FELICE), née à Ravenne en 1523, descendait d'une ancienne et illustre famille qui a produit un grand nombre d'hommes de mérite. Ayant eu le malheur, dans son enfance, de perdre son père, elle resta sous la tutelle d'une marâtre qui, jalouse de ses attraits naissants, la fit entrer dans le monastère de Saint-André de Ravenne, et la contraignit d'y prendre le voile. Dona Felice, douée d'une grande vivacité d'esprit, ayant tourné ses idées vers l'étude, apprit le latin et parvint par ce moyen à lire au moins dans les

l'histoire et les belles lettres. Elle fut élevée au séminaire de Saint-Étienne par son père, et elle y fit de grands progrès dans les lettres. Elle se distingua par son goût pour le latin et le grec, et par son amour pour les sciences exactes. Elle se consacra à l'étude de la philosophie et de la physique, et elle se fit une réputation de sagesse et de vertu. Elle mourut le 2 juillet 1579, à 54 ans. Plusieurs poètes, parmi lesquels on cite Annibal Caro et Jean Arragoni, ont célébré sa sagesse et sa vertu. Outre quelques pièces de vers, on a de cette dame deux opuscules académiques : I. *Della cognazione di Dio ragionamento*, Bologne, 1630. II. *Dialogo della eccellenza dello stato monacale*, ibid., 1572, in-8. 4—4.

RASPONI (César), cardinal, célèbre par sa piété, et son talent pour les négociations, naquit en 1615 à Ravenne d'une famille alliée aux principales maisons de l'Italie. Sa mère, restée veuve fort jeune, ne voulut point se remarier, afin de gagner l'éducation de ses enfants et surtout celle de César, qui montrait déjà les plus heureuses dispositions ; elle le conduisit à Rome où il fit ses études d'une manière distinguée. Il n'avait que quatorze ans quand il fut désigné pour réciter en public des harangues et des pièces de vers, suivant un usage qui se conserve en Il-

le, sur les doges, en terminant, il se fit valoir et fut le premier. Il prononça sans à chansele ou l'ancien *monsignor* que son 3. Louis, les honneurs, et ainsi, sous et seigneur, et le pape, charne son nous le son tradition que les papes, le son seigneur, in tout, une autre, après avoir terminé ses premières études, à philosophie, les autres l'histoire et les antiquités l'occupèrent tour à tour; mais il fut obligé d'interrompre ses recherches numismatiques pour se livrer à l'étude de leur économie, et bientôt après il vint à surer inabord dans les deux facultés. Pourvu, l'âge de 27 ans, l'une professeur de la cathédrale de Saint-Laurent in *Barnaba*, il échangea sans la suite contre un canonicat de Saint-Jean-de-Latran, et il devint archiviste de ce chapitre. Ses talents joints aux avantages de sa naissance lui procurèrent des emplois importants; il les remplit avec tant de zèle et de prudence qu'il se maintint dans la faveur du pape Innocent X, quoique le pontife fût mal disposé pour les Barberins. César fit en 1649 le voyage de Paris pour travailler à la réconciliation du cardinal Fr. Barberin, son parent, avec la cour de Rome, et il eut le bonheur d'y contribuer. Il fut confirmé dans tous ses emplois par le pape Alexandre VII, dont il avait mérité depuis long-temps l'estime et la confiance. Il rendit des services signalés dans sa place, en préservant Rome de la peste et de la famine qui désolaient le royaume de Naples et menaçaient d'envahir les États de l'Église. Il eut la plus grande part aux négociations que nécessita l'insulte faite à l'ambassadeur de France par la garde corse (voy. CÉQUI, X, 229, et RÉGNIER DES MARAIS, XXXVII, 254), et finit par terminer

les différends qui s'étaient élevés à ce sujet. L'habileté qu'il avait montrée dans cette affaire lui mérita la *barrette*, qu'il reçut en 1666 (1). Clément IX, en arrivant au pontificat, nomma le cardinal Rasponi gouverneur du duché d'Urbino. L'affaiblissement de sa santé, qu'il crut occasionné par l'air de cette ville, l'ayant bientôt obligé de revenir à Rome, il allait donner la démission de cette place ; mais le pape la refusa dans l'espoir qu'il ne tarderait pas à se rétablir. Cependant son état ne fit qu'empirer, et après avoir supporté, pendant plusieurs années, de vives douleurs, il mourut le 21 novembre 1675, à l'âge de 60 ans. Le cardinal Rasponi fut inhumé dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, où l'on voit son tombeau près de celui qu'il avait élevé à sa mère, qui ne l'avait précédé que de cinq ans dans la tombe. C'est à son neveu, son héritier, qu'on doit la fondation de l'*ospicio* des catéchumènes. Outre quelques opuscules, on a de ce prélat : *De basilica et patriarchio lateranensi, libri quatuor*, Rome, 1656, in-fol., fig., ouvrage curieux, mais pour la rédaction duquel l'auteur a beaucoup profité des recherches de Panvinio (voy. ce nom, XXXII, 501). Il a laissé en manuscrit des *harangues* ; un *poème* qu'il adressa au pape Urbain VIII, pour le remercier du don qu'il lui avait fait d'une abbaye, intitulé : *Principis hieropoliticus* ; des *Rime serie et facete* ; le *journal* de son voyage en France en 1649 ; des

Mémoires de sa vie ; un *Recueil* de sentences extraites de la sainte Écriture et des Pères, etc. On trouve des détails dans Ginanni, *Scrittori Ravennati*, II, 239-56. W—s.

RASSICOD (ÉTIENNE), juriconsulte, né à la Ferté-sous-Jouarre, en 1646, fut destiné à la vie religieuse ; mais la faiblesse de sa complexion ne put lui permettre de suivre un état qui exige l'observance de règles quelquefois austères. Après avoir fait des études aussi solides que brillantes au collège du Plessis, il s'attacha à la personne de M. de Caumartin, maître des requêtes, depuis intendant de Champagne, qui savait allier à l'exercice des devoirs du magistrat le goût le plus prononcé pour les belles-lettres. Il devint le compagnon d'études du fils de M. de Caumartin qui suivait les leçons de la faculté de droit, et se fit recevoir avocat au parlement.

• Mais la délicatesse de son tempérament l'obligea à se renfermer dans le cabinet, c'est-à-dire à écrire et à consulter. Il s'y attira la confiance du public, aimant mieux rétablir la paix entre les parties que de profiter de leurs divisions. Malgré sa modestie, qui lui faisait fuir le grand jour, on ne laissait pas de sentir son mérite. En 1692, la faculté de droit le choisit pour être docteur agrégé d'honneur (1).

Il fut aussi censeur royal des livres de droit. En 1701, M. de Pontchartrain, chancelier de France, le compta au nombre des personnes habiles qui devaient travailler au *Journal des savants*. Il fut naturellement chargé de la rédaction des articles de jurisprudence, et, depuis 1702 jusqu'au 6 septembre 1708, il s'acquitta

(1) Les Ravennais témoignèrent leur reconnaissance au pape Alexandre VII en lui élevant une statue en bronze sur la place principale de leur ville en 1673. Une inscription, qu'on lisait sur le piédestal, indiquait les bienfaits que cette cité avait reçus du pontife ; le plus grand, aux yeux des Ravennais, était d'avoir créé Rasponi cardinal.

(1) *Éloge de M. Rassicod*, dans le *Journal des Savants*, in-40, année 1718, p. 367—400.

de cette tâche avec le zèle éclairé que l'on devait attendre d'un homme également versé dans la connaissance du droit et de la littérature ancienne et moderne. Il mourut accablé d'infirmités le 17 mars 1718. Il avait composé pour son instruction de nombreuses notes et apostilles sur le texte des lois et des coutumes; mais ce travail est resté en grande partie inédit. On doit à Rassicod : 1. *Notes sur le concile de Trente, touchant les points les plus importants de la discipline ecclésiastique et le pouvoir des évêques; les décisions des saints Pères, des conciles et des papes*; Cologne, 1706, in-8°; Bruxelles, 1708 et 1711, in-8°. Rassicod avait tenu la plume, lors des conférences sur ces matières, entre quatre conseillers d'État, MM. de Caumartin, Bignon, Le Peletier et Bezons. Il fut chargé de mettre en ordre et de rédiger les observations qui furent le résultat de ces conférences. Aussitôt qu'il parut, le livre fut recherché avec empressement, parce que la lecture en parut utile, et que les points les plus importants de la discipline ecclésiastique y sont savamment éclaircis (2). » Une Dissertation sur la réception et l'autorité du concile de Trente en France, dans laquelle sont marqués les endroits qui sont contraires aux usages de ce royaume, et que Mylius attribue à Rassicod (3), vient à la suite de cet ouvrage dont la publication paraît avoir eu lieu sans la participation de

(2) *Journal des Savants*, loco citato.

(3) Barbier (*Dictionnaire des anonymes*, tom. 1^{er}, p. 328) ne partage pas ce sentiment et attribue la dissertation à Fromager; mais il ne cite pas l'édition originale que nous avons sous les yeux, in-8° de 41 pages eu petits caractères, laquelle ne porte ni date, ni lieu d'impression.

l'auteur. Gibert, célèbre canoniste, avait préparé des additions et des corrections aux notes de Rassicod; mais elles n'ont pas vu le jour. II. *Notæ et restitutiones ad commentarium Caroli Molinæi de Feudis*, Paris, 1739, in-4°. C'est par les soins du fils de l'auteur que fut publié ce travail utile sur l'un des ouvrages les plus estimés de Du Moulin. On trouve dans la préface une revue de toutes les éditions du commentaire sur les fiefs, et l'exposé de la méthode qui a été suivie pour la restitution des textes altérés ou supprimés. Dans une seconde partie, Rassicod donne la conférence des éditions posthumes avec celles que Du Moulin publia de son vivant. Il serait à désirer qu'une pareille conférence des œuvres de tous nos grands écrivains fût entreprise et publiée par des hommes d'un esprit éclairé et judicieux. Il en jaillirait sans doute de nouvelles lumières sur les premiers élans du génie, et le secret de sa composition qu'il ignore souvent lui-même.—RASSICOD (*Étienne*), fils du précédent, né en 1686, suivit la carrière du barreau, devint bâtonnier de l'ordre des avocats, et fut nommé censeur royal. Il mourut le 16 mars 1755. C'est à lui qu'on doit la publication posthume de l'ouvrage de son père intitulé : *Notæ et restitutiones*, etc. L—M—X.

RAST de Maupas (JEAN-LOUIS), agronome, né en 1731 à la Voulte, dans le Vivarais, était fils d'un médecin distingué, qui alla plus tard s'établir à Lyon. Livré de bonne heure au commerce, il entreprit pour cet objet plusieurs voyages, pendant lesquels il recueillit une foule d'observations sur l'histoire naturelle et l'agriculture, genre d'étude qui lui plaisait beaucoup. Lors d'une excursion qu'il fit en Italie, il ne craignit pas

d'exposer sa vie, à l'exemple de Pline, afin d'examiner de près une éruption du Vésuve. Il avait fixé sa résidence à Lyon, où il jouissait, comme négociant et agronome, d'une considération méritée, lorsque cette ville tenta de secouer le joug du terrorisme qui pesait sur elle en 1793. Quoique les événements de la révolution eussent porté une grave atteinte à sa fortune, Rast de Maupas ne recula point devant de nouveaux sacrifices; il garantit par sa signature les bons de subsistances militaires pendant toute la durée du siège; mais cette conduite généreuse envers ses concitoyens devint pour lui un titre de proscription quand la malheureuse cité eut succombé. Parvenu cependant à se soustraire aux recherches, il reparut après le 9 thermidor, et fut successivement nommé membre du conseil-général du département, de la chambre de commerce, du jury de l'école vétérinaire, etc. Il appartenait à l'ancienne société d'agriculture de Lyon, qui lui dut la conservation de ses archives à l'époque où toutes les corporations furent détruites; il y rentra aussitôt qu'elle fut réorganisée et continua de prendre une part active à ses travaux; il obtint même, en 1820, une des médailles d'honneur que le gouvernement décerna aux plus habiles agriculteurs français. Rast de Maupas avait été adjoint à l'abbé Rozier (voy. ce nom, XXXIX, 209), pour la direction de la pépinière provinciale établie aux portes de Lyon peu de temps avant la révolution, et plus tard il présida l'administration de la pépinière départementale. Lui-même, sur ses propriétés, en avait formé de très-belles que les amateurs et les étrangers s'empressaient de visiter. Il fonda aussi à Lyon un établissement connu sous le nom de

Condition des soies, où, par une méthode de son invention, on donnait aux soies le degré convenable de dessiccation. Il ne retira qu'une faible indemnité de ce procédé aussi ingénieux qu'utile et tombé aujourd'hui dans le domaine public. On lui doit encore d'autres inventions industrielles et agricoles : 1° un moyen pour peindre et dorer l'étoffe à la manière des Chinois, découverte mentionnée honorablement dans un rapport du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris; 2° un bateau insubmersible et inchavirable, essayé avec succès sur une pièce d'eau, à la vérité, de peu d'étendue; 3° un moulin pour écraser le ruisin qu'on veut jeter dans la cuve, employé pendant long-temps par l'inventeur à son usage particulier, et dont on trouve la description et le modèle gravé dans le *Compte rendu* de la Société d'agriculture de Lyon (année 1819); 4° une greffe, dite *greffe-Maupas*, du genre de celles qu'on nomme par *scion*; elle a été décrite et appréciée avec éloge par André Thouin (voy. ce nom, XLV, 515), dans sa *Monographie des greffes*. Rast de Maupas était en relation avec les plus célèbres agronomes de l'époque. Il mourut nonagénaire à Lyon le 27 mars 1821. Outre des *Observations* relatives à son établissement de la *Condition des soies*, Lyon, an VIII (1800), brochure in-4°, il a laissé plusieurs mémoires sur les végétaux qu'il cultivait dans ses jardins et dans ses pépinières, ainsi que des détails sur l'éruption du Vésuve, dont il avait été témoin en Italie. Ces écrits sont déposés aux archives de la Société d'agriculture de Lyon. Le *Compte rendu* des travaux de cette Société (année 1821, p. 241-50), contient une *Notice* sur J.-L. Rast de Maupas, rédigée par M. Grognyer, secrétaire. —

RAST de Maupas (*Jean-Baptiste-Antoine*), frère du précédent, suivit la carrière médicale et reçut le doctorat à l'Université de Montpellier. S'étant fixé à Lyon il y devint professeur agrégé au collège des médecins, puis fut nommé médecin de l'hôpital-général de la Charité. En 1755, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts l'admit au nombre de ses membres, et la Société d'agriculture de la même ville le choisit pour associé. On a de lui un *Éloge* inédit d'Antoine-Joseph Pestalozzi, médecin lyonnais (*voy. ce nom, XXXIII, 457*), des explications de monuments antiques, plusieurs rapports et mémoires sur des questions médicales, etc., indiqués par Delandine dans son Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon, tom. I et III. Les écrits imprimés de Rast de Maupas sont : 1° *Réflexions sur l'inoculation de la petite vérole*, Lyon, 1763, in-12; 2° *Avis sur l'établissement d'un cimetière hors de la ville de Lyon*, 1777, in-8°. Il y a inséré les *Observations* de Peletin (*voy. ce nom, XXXIII, 468*) sur le même sujet. P—RT.

RATALLER (GEORGES), philologue et poète latin, mérite une place parmi les savants précoces. Né en 1528 à Leuwarde, en Hollande, d'une famille noble, il fut placé de bonne heure dans l'école de Macropedius (*voy. ce nom, XXVI, 83*), à Louvain, et puisa dans les leçons de cet habile maître, avec le goût des lettres, une connaissance approfondie des langues grecque et latine. Ses parents le destinaient à la carrière de la magistrature; et, après avoir terminé ses humanités et sa philosophie, il alla étudier le droit dans les plus célèbres universités de France et d'Italie. Il fréquenta successivement les écoles de Bourges, de Dôle, de Padoue, et

partout il sut se ménager des loins pour continuer une traduction en vers latins de *Sophocle* qu'il avait commencée à Louvain. Des amis, auxquels il communiquait sa traduction à mesure qu'il la faisait, furent si charmés de l'élégance et de la pureté du style, qu'ils publièrent à son insu les trois premières pièces : *Ajax furieux*, *Antigone* et *Electre*, Lyon, 1550, in-8°. De retour dans les Pays-Bas, précédé d'une réputation méritée, Rataller fut nommé membre du conseil souverain d'Artois, et en 1560, maître des requêtes au conseil de Malines. La duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, le choisit, en 1566, pour son ambassadeur à la cour de Danemark, où il demeura trois ans. La prudence et l'habileté qu'il avait montrées dans les négociations furent récompensées par la place de président du conseil d'Utrecht. Au milieu de tant d'occupations importantes, son ardeur pour l'étude ne s'était point ralentie, et il travaillait à une traduction d'*Euripide*, quand il fut frappé d'une apoplexie foudroyante, dans la salle même du conseil, le 6 oct. 1581. Rataller emporta les regrets de ses collègues et des littérateurs dont il était le protecteur. On a de lui les traductions suivantes en vers latins : I. *Les Veuves* d'Hésiode. Francfort, 1546, in-8°; Rataller n'avait que 18 ans quand il publia cette version; il y joignit un livre d'*Épigrammes*. II. *Les tragédies de Sophocle*, Anvers, 1570 ou 1576 et 1584, in-8°; c'est la même édition dont on n'a fait que renouveler le frontispice. L'auteur l'a dédiée à Frédéric Perrenot, frère du cardinal de Granvelle, par une *épître* que Bayle trouve bien digne d'être lue. III. *Trois tragédies* d'Euripide : *les Phéniciennes*, *Hippolyte* et *Andromaque*, suivies des *Fragments*

d'anciens poètes, tirés de Stobée, *ibid.*, 1681, in-16. On peut consulter, pour de plus grands détails, le *Dict.* de Bayle, et le *Trajectum eruditum*, de Burmann. W—s.

RATEL (l'abbé), agent secret des Bourbons en France, pendant la révolution, était né vers 1760, à Saint-Omer, fils d'un chapelier sans fortune et chargé d'une nombreuse famille. Élevé par les soins d'un oncle qui était dignitaire dans l'une des plus riches abbayes de l'Artois, il fut de bonne heure destiné à l'état ecclésiastique; et, dès qu'il eut achevé ses études dans la capitale, il eut la préférence, sous les auspices d'un abbé de Langlade, bâtard de la maison de La Rochefoucauld, d'être curé de Dunkerque, mais ne put y réussir. Il suivit alors son protecteur dans la capitale; mais celui-ci ayant été privé par la révolution de ses riches bénéfices, puis massacré dans les prisons le 2 septembre 1792, Ratel, se considérant comme son héritier, alla habiter Mantes, où la famille de La Rochefoucauld disputait à la révolution les riches propriétés qu'elle y possédait. Il fit beaucoup d'efforts pour les lui conserver, et parvint, en manifestant les principes d'un républicanisme outré, à se faire nommer secrétaire de la mairie de cette ville. Après la mort de Robespierre, il revint à Paris et s'y lia avec Brotier et Lemaître, agents royalistes (*voy.* LEMAÎTRE, LXXI, 244), qui ne l'employèrent toutefois que dans des circonstances de peu d'importance, ne s'attachèrent point dans tous leurs secrets et ne l'associèrent pas à leurs principales opérations, ce qui fut très-heureux pour lui, puisque le conseil de guerre qui envoya Lemaître à l'échafaud ne put le condamner qu'à la déportation par contumace. Il s'était réfugié en

Normandie, où il a prétendu qu'un peu plus tard il contribua beaucoup à l'embarquement de Sydney Smith, échappé du Temple (*voy.* SMITH, au Supp.), ce dont il ne manqua pas de se faire un titre de recommandation auprès du ministère anglais. Chargé ensuite avec Robert d'organiser à Rouen une correspondance pour l'Angleterre, il reçut d'assez fortes sommes; mais on reconnut bientôt que sa correspondance était sans intérêt, et elle fut supprimée à la fin de 1790, époque où Ratel passa à Londres pour rendre ses comptes et surtout se faire payer ce qu'il prétendait lui être encore dû. Appuyé par Dutheil (*voy.* ce nom, LXIII, 258), il réussit à se faire compter sur-le-champ une somme de mille livres sterling, et fut chargé de porter à Paris une somme plus forte encore qu'on lui recommanda de distribuer aux royalistes malheureux, surtout à ceux qui étaient arrêtés ou forcés de fuir, par suite de la saisie des papiers de M. Hyde de Neuville, imprimés par la police consulaire en un vol. in-8°, sous le titre de *Correspondance anglaise*, dans laquelle Ratel est désigné en plusieurs endroits sous le nom de *Lemoine*. On a dit que toutes les sommes qu'il fut alors chargé de remettre ne parvinrent pas à leur adresse, et nous avons quelques raisons de croire à cette assertion; mais il ne porta pas moins ces sommes en ligne de compte, et l'on pense même qu'il en doubla quelques-unes, car il s'arrangeait toujours pour ne rien perdre. Mais il y eut des plaintes, des réclamations; et lorsque l'abbé retourna en Angleterre, vers 1803, on exigea qu'il rendît ses comptes et qu'il donnât des preuves autant que le comportaient des affaires naturellement secrètes et dans lesquelles il a toujours

été facile de pêcher en eau trouble. Il fut clairement démontré que c'était ce qu'avait fait Ratel, et on lui fit restituer de fortes sommes. Il lui en resta toutefois assez pour vivre très à son aise, et on l'a vu longtemps à Londres mener joyeuse vie. Il essaya, en 1814, de rentrer en France, mais il fut mal accueilli par la Restauration, et retourna bien vite en Angleterre, où il mourut peu de temps après.

M—D j.

RATHMAN (HERMAN), ministre protestant, vivait au commencement du XVII^e siècle et exerçait le ministère évangélique à Dantzick. Il fut accusé par Jean Corvin, son collègue, de s'écarter en plusieurs points de la doctrine de Luther, et éprouva une persécution qui lui causa d'amers chagrins. Elle avait pour prétexte son attachement aux principes de Jean Arndt et un livre que Rathman publia, en 1621, *sur le royaume de grâce de J.-C.* Il résulta de là une controverse dans l'église luthérienne qui ne finit qu'après la mort de Rathman, arrivée en 1628.

L—Y.

RATIER (le P. VINCENT), prédicateur, né en 1634, à Langres; prit l'habit de Saint-Dominique à l'âge de seize ans, dans le couvent de Provins, et se distingua bientôt par son talent pour la chaire. Animé d'un zèle infatigable, il se fit entendre plusieurs fois dans les principales villes du royaume, et partout ses exemples et ses discours produisirent les plus heureux effets. Après avoir successivement rempli différents emplois, il fut élu en 1694 supérieur-général de l'ordre en France. Au bout de quatre ans, il se hâta de remettre les marques de sa dignité dans les mains de son successeur, et revint à Provins reprendre ses travaux évangéliques; mais, atteint d'un mal qu'il

négligea de soigner, il y mourut le 3 février 1699. On a de lui : I. *Discours sur le rétablissement de l'église royale de Saint-Quirien de Provins*, Orléans, 1666, in-12. II. *Octave angélique de saint François de Sales*, renfermée dans le discours du P. V. Ratier, son septième panégyriste, donnée au public par l'un de ses amis, *ibid.*, 1667, in-8° de 43 p. Cet opuscule est en vers de huit syllabes. L'avertissement est signé des initiales J.-P. III. *Oraison funèbre de mad. Jeanne-Gabrielle Dauvet des Marets, abbesse du Mont-Notre-Dame près de Provins*, *ibid.*, 1690, in-4° de 27 p. *Voy. Bibl. ord. prédicat.* des PP. Quéfif et Échard, II, 750.

W—S.

RATTI (NICOLAS), archéologue italien, naquit le 19 mai 1759 à Rome, d'une famille de négociants originaire de Gênes. Il fut envoyé de bonne heure chez les Pères des écoles pies, et tels furent ses progrès que, n'ayant pas encore atteint l'âge de 15 ans, il faisait déjà partie de l'académie des *Varii*, rétablie par le père du célèbre archéologue Ennius-Quirinus Visconti. Ratti se destinait d'abord à l'état ecclésiastique, et il se fit recevoir docteur en théologie; cependant il n'entra pas dans les ordres, et finit même par quitter l'habit ecclésiastique. Choisi en 1785 pour accompagner Jules-César Zollio, archevêque d'Athènes et nonce apostolique auprès de la cour de Bavière, il resta deux ans à Munich, puis revint à Rome, où il fut nommé, le 13 avril 1787, secrétaire du collège des avocats consistoriaux. Le cardinal Innocent Conti le donna ensuite pour précepteur à son pupille, le duc François Sforza Cesarini. L'éducation de celui-ci achevée, Ratti devint archiviste et secrétaire de la famille. fonctions qu'il conserva toute sa vie, et qu'il

cumula avec les emplois du gouvernement. Le pape Léon XII ayant établi la nouvelle chancellerie de l'université romaine, le nomma directeur de son propre mouvement. Avec plus d'ambition, Ratti aurait pu parcourir une brillante carrière; car, outre le souverain pontife que nous venons de nommer, il était particulièrement estimé du roi de Saxe, Antoine. Celui-ci, lorsqu'il apprit la mort de ce savant, arrivée le 12 janv. 1833, ne dédaigna pas d'adresser à son fils aîné une lettre de condoléance. Ratti avait épousé en 1805 la fille de Pierre Angeletti, peintre de quelque réputation. Ses restes furent déposés, ainsi qu'il en avait manifesté l'intention, dans l'église de Sainte-Marie in Vallicella, où on lit son épitaphe. Le *Diario di Roma* et le *Giornale arcadico* (tome 77, année 1839), lui ont consacré l'un une notice nécrologique, l'autre un *éloge* plus étendu, qui fut imprimé séparément avec une dédicace au P. Degola, secrétaire de la congrégation de l'*Index*. Ratti avait publié : I. *Lettera sopra l'Uccisione dei CCCVI Fabi al signor N. N.* (l'abbé François Cancellieri), Rome, 1784. Dans cette lettre, l'auteur soutient que deux ou trois Fabius seulement furent tués dans l'expédition contre les habitants de Véies, et que l'armée sortie de Rome se composait de volontaires romains dépendants de la famille des Fabius, dont ils portaient le nom à cause de cela. II. *Memoria sulla vita di quattro donne illustri della casa Sforza, e di Monsignor Virginio Cesarini*, Rome, 1785. Les femmes illustres dont il s'agit sont : Constance de Varano, Hippolyte Sforza, Jeanne-Baptiste et Isabelle d'Aragon, qui toutes vécurent au XV^e siècle. Comme on le pense bien, ces biographies de personnes appartenant à

une famille où Ratti était employé ne contiennent que des éloges. III. *Della famiglia Sforza*, Rome, 1794-1795, 1^{re} et 2^{me} partie, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est fait dans le même esprit que le précédent, mais sur un plan beaucoup plus vaste; car il embrasse la biographie de tous les Sforza et offre même des notices sur les familles dont les derniers rejetons s'allièrent à eux. IV. *Selecta doctorum virorum testimonia de Camilla Valentia, femina sui temporis præstantissima in unum collecta et adnotationibus aucta*, Rome, 1795. C'est un recueil, avec commentaires, de tous les éloges que reçut de ses contemporains Camille Valenti, une des dames italiennes les plus couronnées par les beaux esprits du XVI^e siècle, mais qui eût probablement moins attiré l'attention de Ratti, si elle n'avait pas eu un cardinal parmi ses arrière-petits-neveux, au XVIII^e siècle. V. *Istoria di Genzano con note e documenti*, Rome, 1797. Cette histoire, la première dont la ville de Genzano ait été l'objet, est divisée en deux parties : l'une embrasse neuf chapitres de texte et l'autre dix-huit pièces justificatives entièrement inédites. VI. *L'Autenticità degli alberi genealogici stampati pel signor duca Conti-Sforza-Cesarini nel sommario della causa romanæ primogenituræ de comitibus dimostrata contro le false imputazioni del difensore del signor principe Ruspoli. Lettera apologetica a schiarimento della presente causa, ed illustrazione della storia della nobilissima famiglia Conti*, Rome, 1821. VII. *Nuovi documenti in conferma dell' Autenticità, etc.*, Rome, 1824. C'est un supplément à la pièce précédente qui fut publié à l'occasion d'un procès entre les familles Sforza et Ruspoli.

traversé par la rivière d'Aube, passait pour une retraite de voleurs. Bernard et ses compagnons, vivant dans une grande simplicité, le défrichèrent eux-mêmes, et y établirent le chef-lieu d'un ordre devenu depuis si florissant. Le député Chauvelin acheta pendant la révolution cette magnifique propriété. G—Y.

RAULHAC (CHARLES-JEAN-FRANÇOIS), ecclésiastique qui renonça à la prêtrise pendant la révolution, devint premier adjoint du maire d'Aurillac et membre de la Société d'agriculture, arts et commerce de cette ville, fonctions qu'il remplissait encore sous le gouvernement de la Restauration, lorsqu'il mourut en nov. 1823. On a de lui : I. *Lettre à M. Jomard, membre de l'Institut et commissaire du gouvernement près la commission d'Egypte, sur la signification du nom d'Hercule, et sur la nature de ce dieu*, Paris, 1818, in-8° (anonyme). II. *Discours sur les hommes de l'arrondissement d'Aurillac qui, dans les temps connus, se sont distingués par l'exercice d'éminentes fonctions, par de hautes vertus, par des talents particuliers*, lu en assemblée publique, le 20 août 1819, lors de la distribution des prix du collège, suivi de *Notes historiques et d'éclaircissements sur chaque sujet*, Aurillac, 1820, in-8°. III. *Discours lu en séance publique de la Société d'agriculture, arts et commerce d'Aurillac, le 8 juillet 1822, sur le développement successif de ces trois branches de l'industrie humaine, dans le département du Cantal, depuis les premiers siècles jusqu'à la fin du 18^e siècle de notre ère*, Aurillac, 1822, in-8°.

RAUTENSTRAUCH
ÉTIENNE de) entra jeun
l'ordre

de Braunau. L'abbé du monastère, ayant remarqué en lui des dispositions pour les sciences, le fit étudier à l'université de Prague, et l'envoya ensuite aux universités le plus en réputation. Devenu professeur de théologie à Braunau, Rautenstrauch y écrivit et enseigna le droit canon suivant les maximes de l'église gallicane, ce qui lui attira des contradicteurs. Il fut cité au tribunal de l'université de Prague, qui prononça sa déposition, surtout à cause de son *Traité du pouvoir du pape*; ce qui n'empêcha pas l'impératrice mère de lui accorder une médaille et de le faire ensuite élire abbé de Braunau, puis directeur de la faculté de théologie à Vienne. Il exerça les fonctions de cette place pendant onze ans avec beaucoup d'habileté et de succès. Joseph II l'avait chargé de visiter les écoles de théologie et les séminaires de Hongrie et de Transylvanie, lorsqu'il mourut le 30 sept. 1785. Ce religieux avait introduit diverses réformes dans les études et publié quelques écrits sur le droit ecclésiastique. T—D.

RAVARDIÈRE, voyageur, entreprit en 1604 un voyage au Brésil et vers l'embouchure du fleuve des Amazones, où la France avait alors quelques établissements. Il y retourna en 1611, et fit une association pour le bien du commerce. Les Français y bâtirent un fort; et Ravardière étendit ses conquêtes dans l'intérieur du pays. Il fut souvent en guerre avec les Indiens, dont la plupart, assez féroces, passaient pour des anthropophages; mais les Portugais, qui prétendaient avoir seuls le droit de s'établir dans le Brésil, tombèrent sur les Français; et comme ils étaient en supériorité, la guerre fut longue. Enfin, le 14, il revint dans sa

ge intitulé : *Recordaços de Jacome Ratton* (Souvenirs de Jacques Ratton), Londres, 1813. Ce livre, où les faits sont présentés d'une manière confuse et souvent erronée, est écrit dans un style incorrect et avec l'amertume d'un vieillard, aigri par les injustices qu'il avait éprouvées. Cependant il s'y trouve des choses vraies et curieuses. La famille de l'auteur s'est efforcée d'en détruire les exemplaires, qui d'ailleurs ne furent distribués qu'à des amis. Z.

RAUCOURT (LOUIS-MARIE), dernier abbé de Clairvaux, né à Reims le 10 juin 1743, se distingua de bonne heure dans son ordre par une excellente conduite. Après avoir enseigné la théologie à Clairvaux, il fut, en 1768, nommé procureur de l'abbaye, prieur en 1773, et en 1780, sur les instances de l'abbé Leblois, désigné pour son coadjuteur. A la mort de ce prélat, arrivée en 1783, il lui succéda comme abbé de Clairvaux et chef de l'ordre de Saint-Bernard. Son administration fut telle qu'avait été sa conduite précédente. Employant de la manière la plus noble et la plus utile le superflu des revenus de la maison, il acheta pour 500,000 francs la riche bibliothèque du président Bouhier de Dijon (*voy. BOUHIER, V, 305*); mais il n'eut pas le temps de la mettre en place, la révolution ayant arrêté ses travaux. Cette belle collection fut dans la suite donnée à la ville de Troyes. Un autre dessein occupait l'abbé Raucourt; il voulait ériger dans son monastère un monument à saint Bernard, et pour cela il fit venir des marbres de Carrare. La statue de la Charité était arrivée à Clairvaux; elle devait faire partie du monument formé en groupe. Les autres marbres, restés à Lyon, furent saisis au commencement de la révolu-

tion. Ainsi il ne put pas non plus exécuter ce second projet. Le duc de Penthièvre, qui passait tous les ans quelque temps à sa terre de Châteauvillain, à trois lieues de Clairvaux, témoignait à l'abbé Raucourt une bienveillance affectueuse. Il lui fit présent d'un grand tableau, où il était représenté comme grand-amiral de France, avec les attributs de sa charge. L'abbé Raucourt eut le bonheur de sauver ce don précieux, qui, étant tombé dans les mains du vicomte de Sainte-Maure, est aujourd'hui au château de Dinteville. Avant la révolution, l'abbé Raucourt, faisant de larges concessions aux idées du temps, avait introduit dans son abbaye des changements, tant pour la discipline que pour le costume des religieux qu'il cherchait à rapprocher des prêtres séculiers. Lorsqu'il fut expulsé par les autorités révolutionnaires, il se retira, emportant les débris des reliques auxquelles on avait arraché leurs ornements, et alla se cacher, à une lieue de Clairvaux, dans le petit village de Juvancourt, où il vécut pendant quatorze ans, oublié du monde, mais respecté des habitants qui, dans les temps les plus orageux, ne cessèrent de lui marquer un respectueux dévouement. Souvent il exerça en secret le saint ministère dans cette paroisse et dans les environs. En 1804, il vint se fixer à Bar-sur-Aube, où il mourut, le 6 avril 1824, regretté des habitants qu'il édifiait par sa résignation, et qu'il charmait par la douceur de ses manières. Il fut le dernier successeur de saint Bernard. C'était en l'année 1115 que ce saint docteur, l'ornement de son siècle, avait été envoyé de Cîteaux, avec quelques autres religieux, dans la *Vallée d'Absinthe*, où ils fondèrent ce monastère, dans un désert affreux, qui,

bientôt dans sa patrie, où il épousa une riche héritière, ce qui lui permit de se livrer à son penchant pour les belles-lettres. Cependant il accepta en 1750 une place (*luogotenente delle doganelle*) dans l'administration de l'octroi de Lanciano, qu'il ne cessa d'occuper jusqu'à sa mort, arrivée le 9 oct. 1767. La plupart de ses ouvrages ne furent publiés que long-temps après. Son fils fit imprimer en 1786 (Naples, 2 vol. in-8°) les œuvres poétiques, composées de pièces lyriques, comiques et dramatiques, dont fut rendu un compte favorable par deux critiques, P.-N. Signorelli et le P. Valdera, qui alla jusqu'à dire que Ravizza « avait été à Métastase le mérite d'être seul. » C'est un éloge qu'on doit bien se garder de prendre à la lettre. Les œuvres en prose parurent en 1794 (Naples, in-8°), par les soins de Janvier Ravizza (voy. l'art. suivant), petit-fils de l'auteur et juge au tribunal de Chieti. Elles embrassent : I. *Dissertazione sul culto del bacio della mano a' Vescovi*. II. *Supplica per la cresima di una nuova chiesa di Lanciano*. III. *Difesa del marchese Antonio Castiglioni accusato d'essersi intruso nell'esercizio d'un publico impiego*. IV. *Osservazioni sopra una iscrizione trovata fra le rovine del tempio d'Iside in Pompei*. V. *Lettera in difesa d'un amico*. VI. Enfin une *Dissertazione* dans laquelle il examine « si les hommes doivent prendre exemple des bêtes, tant dans les choses qui regardent l'instinct commun que dans le règlement de la vie. » Ces trois volumes ne comprennent pas cependant tous les écrits de Ravizza, car l'éditeur du dernier volume a oublié d'y insérer une *Dissertazione* sur l'interprétation à donner au mot

amobolium qu'on lit dans une inscription trouvée à Chieti. Cette dissertation avait déjà été insérée par le père Allegranza dans ses *Opuscoli* (Crémone, 1781). Quelques-uns des travaux de Ravizza avaient paru de son vivant, soit dans les *Novelle letterarie Fiorentine*, de Lami, soit dans la *Raccolta d'opuscoli scientifici e letterarii*, publiée à Venise par Calogera. Il en est d'autres que des littérateurs peu délicats s'approprièrent ; mais le véritable auteur se vengea dans une épigramme contre les *pères plagiaires*, faisant ainsi allusion au P. Jean-Chrysostôme Trombelli, qui s'était emparé d'une traduction de plusieurs fables d'Ésope, et au P. Isidore Bianchi, qui avait fait imprimer, comme sienne, dans la *Nuova raccolta calogeriana*, la dissertation sur une inscription trouvée dans le temple d'Isis et que nous avons citée. A—x.

RAVIZZA (JANVIER), petit-fils du précédent, naquit à Lanciano, le 15 mai 1776. Il entra dans la carrière de la magistrature et exerça de hautes fonctions judiciaires dans les villes de Chieti et d'Aquila. L'état de sa santé l'ayant obligé de demander sa retraite en 1830, il l'obtint, avec une pension convenable et les titres de juge de grand'cour criminelle et de conseiller à la cour suprême de justice de Naples. Depuis cette époque il ne quitta plus la ville de Chieti, sa patrie d'adoption, et il se consacra tout entier à des recherches archéologiques et littéraires, jusqu'à sa mort arrivée le 8 janvier 1836. Outre l'édition des œuvres de son aïeul que nous avons citée dans l'article précédent, il avait publié : I. *Raccolta di diplomi e di altri documenti dei tempi di mezzo e recenti da servire alla storia della città di Chieti* : ouvrage estimé. II. *Epi-*

grammi antichi de' mezzi tempi e recenti, pertinenti alla città di Chieti, e spiegati da diversi autori. III. *Notizie biografiche, che riguardano gli uomini illustri della città di Chieti*, 1830. Cet ouvrage est assez bien écrit, mais il a le défaut de la plupart des biographies locales, c'est d'abonder en éloges exagérés, et d'accorder une place à des personnages fort insignifiants. IV. *Appendice alle Notizie biografiche, etc.*, Chieti, 1834. C'est un supplément à l'ouvrage précédent. A—Y.

RAVRIO (ANTOINE-ANDRÉ), bronzier célèbre, naquit à Paris le 23 oct. 1759, et, après y avoir fait d'assez bonnes études, apprit à mouler chez son père qui suivait la même profession. Il dessina ensuite, modela à l'Académie, apprit à ciseler sous d'habiles maîtres. Enfin il pratiqua l'art du fabricant de bronzes dorés dans toutes ses parties, et c'est ainsi qu'il rendit son nom célèbre en Europe. On admire à la fois dans ses ouvrages la pureté du dessin, un style noble et des compositions ingénieuses. Les connaissances variées de Ravrio et ses éminentes qualités le favorisèrent beaucoup dans ses relations commerciales et dans sa vie privée. Son obligeance et la gaîté de son caractère le firent rechercher. Livré tout entier à son état qu'il aimait avec passion, il ne cultiva les lettres que fort tard et comme délassement. On lui doit cependant plusieurs vaudevilles qui ont eu de nombreuses représentations, et il a publié avec M. Chatillon deux volumes de poésies, où l'on trouve de la facilité et du naturel. N'ayant pas d'enfant et voulant perpétuer son souvenir dans l'état qu'il avait exercé avec tant de succès, il légua, en mourant, son nom avec sa fortune à M. Lenoir,

son ami. Il avait demandé qu'une simple pierre couvrît sa tombe; mais la reconnaissance lui éleva un monument plus digne de lui, au cimetière de l'Est. Ravrio, à son heure dernière, s'occupa du sort des ouvriers doreurs. Voulant remédier à l'insalubrité de leurs ateliers, il légua par son testament une somme de 3,000 francs à l'inventeur d'une méthode qui, au jugement de l'Académie des sciences, les préservât des dangers auxquels les expose l'emploi du mercure. M. Darcet remporta ce prix en 1818. Ravrio mourut à Paris le 4 déc. 1814. Ses ouvrages publiés sont : I. *Arlequin journaliste*, vaudeville en un acte et en prose, 1799, in-8°. II. *La Sorcière*, vaudeville en un acte et en prose, 1800, in-8°. III. *La Maison des Fous*, comédie en un acte et en prose mêlée de vaudevilles, Paris, 1803, in-8°. IV (avec M. Chatillon). *Mes délassements, ou Recueil de chansons et autres pièces fugitives, composées pour mes amis*, Paris, 1805, in-8°. Ravrio fut encore l'un des auteurs de *Monsieur Giraffe*, ou *la Mort de l'Ours blanc*, vaudeville joué en 1807. M—Dj.

RAYMOND (JEAN-ARNAUD), architecte, né à Toulouse, le 9 avril 1742, était fils d'un entrepreneur de bâtiments, homme fort habile dans sa profession, et qui lui donna les premières notions de stéréotomie et d'architecture. Il aurait désiré l'envoyer à Paris pour compléter son éducation, mais les sacrifices qu'il fallait faire excédaient de beaucoup ses ressources; M. de Puymaurin (*voy. ce nom, ci-dessus, p. 179*), amateur éclairé et protecteur généreux des sciences et des arts, se chargea de cette dépense. Le jeune Raymond, arrivé dans la capitale, étudia successivement sous Blondel, Hilaire et Leroi. En 1767, il remporta le grand prix d'architec-

ture, et partit bientôt pour Rome. Il explora avec un soin particulier les thermes et les nombreux monuments antiques qu'offre l'Italie; mais les ouvrages de Palladio (voy. ce nom, XXXII, 429) attirèrent surtout son attention. Il visita Venise, Padoue, Trévise et Vicence, pour y examiner en détail les travaux de ce Vitruve du XVI^e siècle, dont il voulait propager le système artistique en France. Il avait composé à ce sujet de savantes notices, accompagnées d'un grand nombre de dessins, recueil important qu'il se proposait de mettre au jour; mais la publication inattendue de l'œuvre de Palladio, par Cameron, d'après les dessins appartenant à Richard Burlington (voy. ce nom, VI, 326), le fit renoncer, non sans chagrin, à un projet dont il s'était occupé pendant huit ans. Raymond revint en 1775 à Paris, où ses talents ne tardèrent pas à être appréciés. Appelé à Montpellier, il y resta trois ans, chargé de diriger divers travaux publics; mais il ne termina que la belle place du Peyrou. Plus tard, Joubert, intendan des États de Languedoc, lui demanda, pour des établissements de Nîmes et autres villes de cette province, des plans qui furent adoptés par les États, mais dont le manque de fonds empêcha l'exécution. Raymond dut se borner à réparer quelques-uns des précieux débris de l'antiquité romaine, encore si multipliés dans le midi de la France. Il désirait ardemment d'attacher son nom à un seul monument remarquable; cette louable ambition ne put être satisfaite. Il avait cependant présenté différents projets qui attestent le bon goût et le profond savoir de leur auteur, et parmi lesquels celui qu'il avait conçu pour la restauration complète du vieux Louvre est regardé comme un

chef-d'œuvre. Malheureusement aucun de ces projets ne fut effectué. Voyant ainsi toutes ses espérances déçues, Raymond passa les dernières années de sa vie dans la retraite, et mourut à Paris le 18 janv. 1811. L'ancienne Académie d'architecture l'avait admis comme professeur en 1794, et l'Institut l'appela dans son sein dès l'époque de sa création. Il était membre du conseil des bâtiments près le ministère de l'intérieur et architecte du gouvernement. On a de lui : I. *Mémoire sur la construction du dôme de la Madonna della Salute, à Venise, comparé avec celle du dôme des Invalides*, accompagné de 7 pl. Ce mémoire, inséré dans le Recueil de l'Institut (Littérature et Beaux-Arts, tom. III, 1801), a été tiré séparément à un petit nombre d'exemplaires. II. *Projet d'un arc de triomphe, dont l'exécution avait d'abord été arrêtée pour l'emplacement de l'Étoile, sur la grande route de Paris à Neuilly, gravé au trait, d'après les dessins originaux de feu Jean-Arnaud Raymond*, ouvrage posthume, précédé d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de l'auteur, Paris, 1812, in-fol. avec 6 pl. et orné du portrait de Raymond.

P—rr.

RAYMOND (JAMES GRANT, dit), acteur anglais, directeur de Drury-Lane, né en 1769, était fils d'un officier qui succomba dans la lutte avec les Anglo-Américains. Sa mère, mistress Grant, ne pouvant disposer que de faibles ressources pécuniaires, le laissa peu de temps à l'école, après quoi il mena pendant quelques années une vie errante. Un ancien ami de Garrick, qui reproduisait son jeu avec succès, ayant un jour récité le rôle d'Oroonoko devant le jeune James, celui-ci crut aussitôt se sentir une vocation pour la scène, et résolut de

s'y consacrer. Le directeur du théâtre de Dublin l'admit bientôt à débiter, et le succès qu'il obtint dans quelques rôles tragiques le fixa dès lors dans cette voie périlleuse. C'est à cette époque qu'il commença à prendre le nom emprunté de *Raymond*, sous lequel il est le plus connu. Il joua ensuite à Lancaster, à Manchester, et enfin à Londres, sur le théâtre de Drury-Lane, auquel il rendit d'importants services, surtout à la suite de l'incendie qui consuma la salle. Aussi fut-il appelé plus tard à prendre la direction de la troupe qu'il avait empêchée de se disperser, et il montra dans cette position ardue une activité et un dévouement qui contribuèrent sans doute à miner sa constitution et à abrèger sa vie. Il mourut, presque subitement, en 1817. Comme littérateur, on a de lui, indépendamment de deux tragédies dont l'une a pour sujet les malheurs de Louis XVI : la *Vie de Thomas Dermody*, 1805, 2 vol. in-8°; la *Harpe d'Érin*, ou *OEuvres poétiques de Thomas Dermody*, 1807, 2 vol. in-8°. James Grant Raymond, marié en 1792, laissa une veuve et six enfants.

L.

RAYMOND (GEORGES - MARIE), littérateur et savant distingué, naquit à Chambéry en 1769, d'une famille originaire de Sixt en Faucigny. Une ardente passion le domina toute sa vie, ce fut le double désir d'apprendre et d'enseigner. A peine fut-il sorti du collège de sa ville natale qu'il se livra laborieusement à l'étude approfondie de la haute littérature et des sciences exactes, sans autre maître que les bons livres et les impulsions d'une forte intelligence. Obligé toutefois d'associer à ses études un emploi lucratif qui pût alléger les dépenses d'une famille peu aisée, il accepta dans l'administration du ca-

dastre les modestes fonctions que l'illustre philosophe de Genève y avait remplies un demi-siècle auparavant. Le jeune Raymond, à l'époque où la Savoie fut incorporée à la république française, passa de cette place à celle de secrétaire-général du département du Mont-Blanc; et en 1794, fatigué d'exercer des attributions qui n'étaient point en rapport avec ses goûts ou avec son attachement à l'ancienne monarchie, il obtint la chaire d'histoire et de géographie à l'école centrale du Mont-Blanc, qui avait remplacé l'ancien collège. En 1800, il joignit à cette chaire l'enseignement des mathématiques. L'année suivante, il fit partie du conseil établi à Chambéry pour veiller à l'encouragement de l'agriculture et de l'industrie nationale. En 1803, l'école centrale, organisée sur un nouveau plan, fut confiée à sa direction, sous le titre d'école *secondaire*. Au rétablissement de la maison royale de Savoie, revêtu du titre de préfet honoraire du collège des jésuites, qui fut substitué à l'école secondaire, il y professa la géographie et les mathématiques jusqu'à l'âge de 70 ans. Il mourut dans l'exercice de ce professorat le 24 avril 1839, universellement regretté. A la nouvelle de sa mort, ceux de ses anciens élèves qui habitaient Turin se réunirent à la voix de l'un d'eux (l'auteur de cet article) pour faire célébrer une messe de *requiem*, dont le défunt avait composé lui-même la musique. Les paroles suivantes, extraites de son testament, révèlent les vertus et les saines doctrines de cet homme de bien : « Que mes enfants ne cherchent point les richesses, et qu'ils redoutent la funeste influence d'un seul denier acquis injustement. Piété solide, intégrité rigoureuse, travail, courage et résignation dans

• les peines; soumission sans mur-
 • mure aux volontés du ciel; com-
 • bat soutenu des passions dange-
 • reuses et des penchants désor-
 • donnés; mépris des vanités mon-
 • daines; privation de tout superflu
 • afin de pouvoir exercer le précepte
 • de la charité chrétienne en ve-
 • nant au secours des infortunés,
 • dans toutes les occasions; voilà en
 • peu de mots les règles de conduite
 • que mes enfants doivent se pres-
 • crire, et qui seules peuvent amener
 • leur véritable félicité. » Nous ter-
 • minerons cette notice par le catalogue
 des principaux ouvrages sortis de la
 plume de ce vertueux et docte Savoien : I. *A l'auteur de la Chaumière
 indienne, ou Réfutation du système
 de M. Bernardin de Saint-Pierre
 sur la figure de la terre*, Chambéry,
 1792. II. *De la peinture considérée
 dans ses effets sur les hommes de tou-
 tes les classes, et de son influence sur
 les mœurs et le gouvernement du peup-
 le*, Paris, 1799; seconde édition, ib.,
 1804. Cet ouvrage fut l'objet d'une
 mention honorable de l'Institut. III. *Essai sur l'émulation dans l'ordre
 social et sur son application à l'édu-
 cation*, mentionné aussi par l'Insti-
 tut, Genève, 1802. IV. *Manuel mé-
 trologique du département du Mont-
 Blanc*, Chambéry, 1803. V. *Rapport
 sur l'échelle des plans du cadastre de
 la Savoie, et rapport de cette échelle
 avec le terrain*, Chambéry, 1803. VI. *Métaphysique des études, ou Recher-
 ches sur l'état actuel des méthodes
 dans la culture des lettres et des scien-
 ces, etc.*, Paris, 1804. VII. *Lettre à
 M. de Chateaubriand sur deux cha-
 pitres du Génie du christianisme*,
 Genève, 1806. VIII. *De la musique
 dans les églises, considérée dans ses
 rapports avec l'objet des cérémonies
 religieuses*, Chambéry, 1809. IX. *Let-*

*tres à M. Millin sur l'utilité de l'éta-
 blissement des maîtres de chapelle
 dans les cathédrales de France, et
 sur l'usage de la musique dans les
 églises*, Chambéry, 1810. X. *Lett-
 res à M. Villoteau, touchant ses
 vues sur la possibilité et l'utilité
 d'une théorie exacte des principes
 naturels de la musique*, Paris, 1811.
 XI. *Plan d'un cours de logique,
 ou Essai d'un choix de matières pro-
 posées pour un traité élémentaire de
 l'art du raisonnement*, Paris, 1811.
 XII. *Notice sur les Charmettes et les
 environs de Chambéry*, Genève, 1811;
 2^e édit., Chambéry, 1817; 3^e édit.,
 ib., 1824. (La maison des Charmettes,
 qui fut habitée et décrite par J.-J.
 Rousseau, appartenait à Raymond.)
 XIII. *Essai sur la détermination des
 bases physico-mathématiques de
 l'art musical*, Paris, 1813. XIV. *Lett-
 res sur l'établissement d'éducation
 d'Yverdon*, Chambéry, 1814. XV.
Éloge de Blaise Pascal, accompagné
 de notes historiques et critiques; dis-
 cours qui a remporté le prix double
 d'éloquence (une églantine d'or de
 valeur double) décerné en 1816 par
 l'Académie des Jeux-Floraux, Lyon,
 1816. Cet écrit fut d'abord imprimé
 dans le recueil de cette Académie.
 XVI. *Éloge historique du comte Jo-
 seph de Maistre*, inséré dans le tome
 xxvii des Mémoires de l'Académie
 de Turin. XVII. *Éléments de géogra-
 phie moderne*, Annecy, 1821, 2 vol.
 XVIII. *Des principaux systèmes de
 notation musicale, usités ou propo-
 sés chez divers peuples tant anciens
 que modernes, ou Examen de cette
 question : L'écriture musicale, géné-
 ralement usitée en Europe, est-elle
 vicieuse au point qu'une réforme com-
 plète soit devenue indispensable?*
 Turin, 1824 (extrait des Mém. de l'Aca-
 démie des sciences de Turin, t. xxx).

XIX. *L'Ermite de St-Saturnin*, recueil d'articles de mœurs et critiques, Chambéry, 1833, 2 vol. XX. Un grand nombre de Mémoires et de Notices insérés dans les recueils de la Société royale académique de Savoie dont il fut le secrétaire perpétuel depuis sa fondation. Voici les principaux : *Mémoire sur la nature et la signification de l'expression analytique générale* $\frac{a}{b}$. — *Observations critiques sur le système de Bailly touchant l'origine des arts et des sciences*. — *Observations sur le principe philosophique de M. de Lamennais touchant le fondement de la certitude*. — *Saint François de Sales considéré comme écrivain*. — *Notice sur la position géographico-topographique de Chambéry*. — *Notice sur M. Bigex, archevêque de Chambéry*. — *Mémoire sur la carrière militaire et politique du général de Boigne*. — *Quelques remarques sur les mots Savoisien et Savoyard*. — *Nouvelle dissertation sur le principe d'action chez les animaux*. — *Observations faites au sujet d'un système sur l'origine des êtres organisés, et en particulier celle du genre humain*. — *Remarques sur quelques expressions et quelques tournures défectueuses employées même par de bons écrivains*. Indépendamment de ces diverses productions, G.-M. Raymond a fourni un grand nombre d'articles à la *Biographie universelle*, au *Magasin encyclopédique* de Millin, aux *Annales de mathématiques* publiées par Gergonne, et au *Journal de Savoie* qu'il a fondé et dirigé sans interruption. Il appartenait, entre autres Académies, à celles de Turin, de Lyon, Dijon, Nîmes, et à la Société philotechnique de Paris. Le roi Charles-Albert couronna la carrière de Georges-Marie Raymond en lui conférant, en 1834, la croix de l'ordre

royal du Mérite Civil de Savoie que ce prince, ami des lettres, a institué pour que les travaux de l'intelligence fussent aussi noblement récompensés que les vertus militaires. B—F—s.

RAYNEVAL (FRANÇOIS-MAXIMILIEN GÉRARD, comte de), naquit à Versailles le 8 oct. 1778. Sa famille, originaire d'Alsace, remplissait dans cette province des charges municipales et judiciaires. Le duc de Choiseul, pendant son ambassade à Vienne, ayant connu l'oncle de Rayneval, C.-A. Gérard (1), qui était alors secrétaire de l'ambassade près cette cour, l'avait appelé, dès son entrée au ministère, aux fonctions de premier commis des affaires étrangères. Gérard occupa cette place importante avec une grande distinction sous les ministres Choiseul, d'Aiguillon et Vergennes; il ne la quitta que lors de l'envoi de Franklin en France, pour aller, par réciprocité (1778), comme ministre plénipotentiaire aux États-Unis d'Amérique, nouvellement reconnus par le cabinet de Versailles. Un an après, au retour de cette mission, il fut nommé préteur royal à Strasbourg, et mourut à Paris, en 1790. Il avait pour frère puîné Joseph-Mathias Gérard (voy. ce nom, XVII, 172) (2), père

(1) Conrad-Alexandre Gérard avait été désigné à la confiance du duc de Choiseul par le savant professeur Schœpflin, auteur de l'*Asiatica illustrata*, dont il avait suivi les cours et récités les leçons, de même que Pfeffel (Chrétien-Frédéric); on l'appelait le grand Gérard. Il fut plusieurs fois, notamment en 1761, chargé d'affaires par *interim*, en l'absence de l'ambassadeur. G—R—D.

(2) Gérard (Joseph-Mathias), connu depuis son retour en France et son entrée dans les bureaux, en 1774, sous le nom de Rayneval, pour le distinguer de son frère aîné, le grand Gérard, débuta dans la carrière politique en 1764, comme secrétaire du légation en Saxe sous le baron de Zuckmantel, et servit en la même qualité sous le comte du Baat, nommé ministre plénipotentiaire en 1772; il avait épousé une actrice-épouse

du comte de Rayneval, résident de France à Dantzig, qui devint son collaborateur au même ministère, également en qualité de premier commis; celui-ci gagna la confiance particulière du comte de Vergennes. Nommé, en janvier 1783, ministre plénipotentiaire à Londres, il y signa les préliminaires de la paix avec l'Angleterre. A la mort de ce ministre, en 1787, il continua de demeurer attaché aux affaires sous MM. de Montmorin et de Lessart. Il se retira, en mars 1792, à l'avènement de Dumouriez; en sorte qu'on peut dire que la révolution seule, personnifiée dans ce nouveau ministre, mit un terme aux longs services de Gérard de Rayneval père, dans un département où son nom est encore justement honoré. Dans un temps ordinaire, cette position de famille eût ouvert au jeune Rayneval tous les accès de cette brillante carrière; mais les circonstances étaient autres, et il n'en fut pas ainsi. S'il parvint successivement à tous les emplois diplomatiques, il ne le dut qu'à son propre mérite. Pendant la tourmente révolutionnaire, son père s'était retiré à Chatou, près Saint-Germain. Là, dans une complète solitude, il se livra tout entier à l'éducation de ses deux filles, devenues mesdames de Joguet et Didot, et de ce fils dont il fut l'unique maître. Son esprit docte et grave, découvrant des dispositions peu communes, les développa par une exigence de travaux variés et soutenus. Il n'admettait d'autres délassements que les changements d'occupation. C'est ainsi qu'à l'étude des langues anciennes il fit succéder celle des langues vi-

vantes, et au droit public les chefs-d'œuvre historiques ou littéraires dans leurs langues originales. Ennemi des occupations frivoles, il ne tolérait que les lectures instructives ou les textes sérieux de conversation. Si la discussion faisait naître quelque doute, il recourait aux sources. Alors il travaillait à ses *Institutions du droit de la nature et des gens*, publiées en 1803. Dans la composition de cet ouvrage, recherches, traductions, analyses, copies même, tout lui parut devoir profiter à la jeune et docile intelligence de ce fils. Quand cette grande œuvre fut achevée, le penchant du jeune Rayneval, d'accord avec les vœux de son père, lui fit suivre de préférence la carrière diplomatique; et, peu après le 18 brumaire, il partit pour Copenhague, comme attaché à la mission dont Bourgoing venait d'être chargé. Ce fut son premier pas dans les affaires politiques. Puis il passa, comme on va le voir, douze années consécutives à l'étranger, dans les diverses cours, et en s'initiant aux intérêts les plus variés. Dès le rétablissement des relations de la France avec la Russie, à la fin de 1801, il fut nommé second secrétaire de légation à Pétersbourg, et, lors du rappel du général Hédouville, il remplit six mois à cette cour les fonctions de chargé d'affaires, jusqu'en novembre 1804. Au commencement de l'année suivante, il fut envoyé comme premier secrétaire d'ambassade à Lisbonne, et devint de nouveau chargé d'affaires jusqu'à l'invasion de l'armée française en Portugal (oct. 1807). De retour à Paris, il quitta, un mois après, son père qu'il ne devait plus revoir, et alla occuper le poste de premier secrétaire d'ambassade en Russie, où il resta jusqu'à la guerre de 1812. Pour

nièce du célèbre Pascal, Mlle Gaucherel, fille et sœur d'un conseiller à la cour des aides de Clermont.

un esprit si bien préparé, ces cinq années le mirent hors de ligne parmi ses collègues. Pétersbourg était alors le plus vaste théâtre pour les affaires, et, par suite, le plus profitable, puisqu'il n'y a de diplomatie que là où la force n'impose point ses volontés. Déjà Rayneval préludait brillamment au rôle d'homme d'État. Si les circonstances difficiles sont une condition pour mûrir et développer le talent, elles ne vont pas lui manquer, tant l'avenir de la France s'assombrissait chaque jour. Mandé à Wilna par le ministre des affaires étrangères, puis à Moscou par Napoléon, il ne put arriver à temps dans cette capitale ; le mouvement de retraite était commencé. Il en supporta avec énergie toutes les épreuves, et à force de constance et d'efforts il parvint à joindre l'empereur. Mais la gravité de la situation dominait alors les plus sages pensées, et l'audience se borna à quelques brèves paroles échangées à un bivouac. C'est le seul contact qu'il ait jamais eu avec Napoléon. La campagne de 1813 allait commencer. Dès le début, la bataille de Lutzen, l'occupation de Dresde, la présence de l'armée française sur l'Oder, rétablirent la fortune qu'avec quelque modération Napoléon eût affermie. Ce fut en vain qu'on espéra !... Cependant des conférences allaient s'ouvrir à Prague ; Rayneval, qui avait suivi Maret, à Dresde, comme chef de division adjoint, fut nommé conseiller d'ambassade du duc de Vicence (Caulaincourt) et du comte de Narbonne, plénipotentiaires à ce congrès. On sait qu'il fut sans résultat et que bientôt les hostilités recommencèrent. L'année 1814 s'ouvrit par l'envahissement de la France. De nouveaux revers rendaient chaque jour la paix plus urgente, mais plus diffi-

cile. L'entrée du duc de Vicence aux affaires étrangères parut un gage de modération. Doué d'une de ces organisations qui ne fléchissent pas sous le poids des affaires désespérées, ce ministre réunissait tous les genres d'aptitude qui assurent le succès, alors qu'il n'est point impossible. Dès le 6 janvier, il quitta Paris avec l'intention formelle de procurer la paix à la France. Rayneval et la Bernardière, chef de la première division, partirent avec lui. A leur arrivée, les conférences de Châtillon commencèrent. Elles duraient depuis deux mois, quand la marche des armées alliées sur Paris consomma la chute de Napoléon. On citera longtemps ce congrès comme la plus difficile des situations que des négociateurs aient jamais eu à soutenir. Que l'on considère en effet la multiplicité des protocoles, des notes échangées, des conférences avec les hommes d'État les plus renommés de l'Europe ; qu'on songe à ce que devait être, dans de telles conjonctures, la correspondance journalière avec l'empereur ; car c'est de lui aussi qu'il s'agissait de triompher, non moins que des exigences étrangères ; qu'on se reporte enfin à l'importance de l'enjeu sur lequel la fortune et ses hasards allaient irrévocablement prononcer, et l'on comprendra tout ce qu'il fallut de talent, d'activité, de prudence de la part des négociateurs français. Chose digne de remarque ! jamais si grand revers ne fit rejaillir plus de considération sur ceux qui l'éprouvèrent. Partout, dans la suite, où se retrouva Rayneval, il recueillit de ses antagonistes des témoignages d'estime. C'est qu'il est vrai de dire qu'on n'aborde pas cette époque sans que la pensée se reporte involontairement sur les conférences de Ger-

truydenberg, les seules à comparer à celles de Châtillon, dans l'histoire de la diplomatie moderne. Au retour des Bourbons, Rayneval avait trente-six ans. Sa capacité était généralement établie, et, chose assez rare alors, avait été constamment supérieure à ses emplois. Inconnu personnellement du chef de l'empire, il n'en avait reçu ni protection ni faveur, et ne recueillit rien de son apparition sur la scène du monde, hormis l'expérience qui, de bonne heure, lui fit pressentir sa chute. A cette époque, les difficultés de gouvernement étaient immenses ; les relations à établir à l'étranger y ajoutaient encore par la rareté des hommes unissant la convenance de position à la spécialité des connaissances. On disposa de l'ambassade à la cour d'Angleterre pour récompenser la fidélité. Le duc de La Châtre y fut nommé. Mais l'importance des intérêts politiques et commerciaux réclamait un homme d'affaires. On ne balança pas à accorder à Rayneval les fonctions réunies de premier secrétaire d'ambassade et de consul-général à Londres. La seconde rentrée du roi, en 1815, le retrouva au poste qu'il occupait en Angleterre. Bientôt le duc de Richelieu entra au ministère des affaires étrangères et y joignit la présidence du conseil. Il avait connu Rayneval en Russie : il l'avait vu entouré de l'estime publique, et ce souvenir le détermina à lui accorder sa confiance. Il l'associa aux affaires de ce département avec le titre de directeur des chancelleries. C'était déjà les attributions de la place de sous-secrétaire d'État qu'il devait remplir en 1820, sous le ministère du baron Pasquier. Ici commence une ère nouvelle pour Rayneval. Initié journellement aux affaires les plus

déliçates, il ouvrit toutes les dépêches, donna toutes les instructions. Tout ce qu'il écrivit est remarquable de rectitude et de méthode. Trop long-temps il avait souffert des arrière-pensées et des directions vagues ou versatiles d'une politique qui ne voulait jamais se révéler, pour continuer un système de relations sans confiance envers les agents du dehors, sauf, comme il y en a eu tant d'exemples, à les rendre responsables des mauvais succès. Ses longs séjours à l'étranger lui avaient donné une connaissance approfondie des intérêts de chaque pays et de la politique de chaque cabinet. Les traditions diplomatiques lui étaient familières, et il en faisait un usage fréquent pour résoudre mille affaires par les analogies. Après six années de fonctions laborieuses, qui ne furent pas sans éclat, puisque le traité d'Aix-la-Chapelle, auquel il prit une part active, fait partie de cette période, il les quitta pour aller, en déc. 1821, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin. Ceux qui l'ont connu à cette cour savent qu'il appliqua toute la bienveillance de son caractère à éteindre l'irritation entre les deux peuples. Il y réussit et ne quitta cette résidence qu'en y laissant d'universels regrets. Ce fut grâce à cet esprit de conciliation que cessa un anniversaire douloureux pour tout cœur français, la commémoration de la bataille de Leipzig. En juin 1825, il passa à l'ambassade de Suisse. Jusqu'à son arrivée, les droits des Français dans ce pays, et réciproquement ceux des Suisses en France, étaient l'objet de difficultés continuelles. On en prévint le retour par une sage convention due à ses soins. Peu après, il fut créé ministre d'État et choisi pour gérer par *interim* le

ministère des affaires étrangères pendant la maladie du comte de la Ferronnays, son ami. Il eut, en cette qualité, entrée au conseil du roi. L'Europe s'occupait alors de donner à la Grèce une organisation politique, et l'on sait quelle part noble et désintéressée y prit la France. Le département où Rayneval avait autant d'amis que de collaborateurs vit ce choix avec une satisfaction marquée; et le comte de la Ferronnays, à cause de l'état fâcheux de sa santé, persistant à n'en pas reprendre la direction, on espéra qu'il lui succéderait. Il est même sûr qu'il fut proposé et agréé par le roi. Mais cette combinaison échoua; et tout ce qui connaissait Rayneval le regretta dans l'intérêt des affaires. Le roi, ne voulant pas le laisser retourner en Suisse sans un témoignage de sa satisfaction, lui conféra le titre de comte. Vers la fin de 1829, il fut promu à la dignité de grand-croix de la Légion-d'Honneur et nommé à l'ambassade de Vienne. Dans les premiers jours de l'année suivante, il prit possession de ce nouveau poste, en tout temps considéré comme d'une grande importance, à laquelle ajoutait encore la présence d'un jeune prince qui appelait les regards des partisans d'un passé glorieux, mais impossible à reproduire. Rayneval conserva cette ambassade jusqu'aux événements de 1830. Telles furent ses fonctions publiques depuis l'époque qui ramena sur la France les premières lueurs de l'ordre social jusqu'à la commotion sans précédent dans l'histoire qui, trente ans plus tard, l'agita si profondément et faillit ébranler l'Europe entière. Depuis son retour de Vienne, il vivait dans la retraite, lorsque le président du conseil, Casimir Périer, lui offrit l'ambassade de Madrid, un

au avant la mort de Ferdinand VII. Ce n'est pas ici le lieu de retracer les divisions qui déchirent ce malheureux pays : qu'il suffise de dire que, dès le début de sa mission, Rayneval sut prédire de point en point et avec une incroyable sagacité les calamités qui affligent l'Espagne. Pendant plus de quatre années qu'il y résida, ses efforts pour diminuer les maux de ce pays, et sa modération éclairée, lui acquirent l'estime de tous les partis. Mais sa santé éprouva de graves altérations. Il avait quitté Madrid déjà souffrant pour rejoindre la reine, quand le passage des montagnes détermina en lui une fluxion de poitrine qui se compliqua d'une attaque de goutte à laquelle il succomba, le 16 août 1836, au milieu même des scènes sanglantes de la Granja. Nous ne relaterons, parmi les questions délicates et multipliées à la solution desquelles il concourut, que l'importante question des créances étrangères, dans laquelle il fit prévaloir le principe de la négociation sur celui d'un compte financier, en attribuant à chaque État une somme fixe et invariable, pour satisfaire aux réclamations incessantes des pays où la France avait porté ses armes. Nous citerons encore, au nombre de ses utiles travaux, les nouveaux tarifs des douanes et les modifications aux divers traités. Le comte de Rayneval parlait bien quatre langues et n'était étranger à aucune. En 1832, il donna une édition nouvelle, revue et annotée par lui, des *Institutions du droit de la nature et des gens*, publiée par son père. On sait aussi qu'indépendamment d'un goût éclairé pour les arts, il possédait au plus haut degré la science et le sentiment musical. Il en a laissé des preuves dans des morceaux pleins d'originalité, d'imagina-

tion et de grâce. Son caractère mesuré, son égalité constante d'humeur, sa conversation féconde et le tour particulier de son esprit, répandaient un charme infini sur ses relations intimes; mais les qualités du cœur dominaient toutes les autres. On ne saurait dire combien il a rendu de services et secouru d'infortunés. Pendant son ambassade en Espagne, il fut élevé à la pairie. Il était grand-croix de la Légion-d'Honneur et des ordres de Charles III d'Espagne et de Saint-Janvier de Naples. Il a laissé une veuve, quatre fils et une fille. Le fils aîné a fait sous ses yeux les premiers pas dans une carrière où sa famille lui a légué un nom illustre (3). Le second, quoique fort jeune lorsque le deuil paternel vint l'affliger, était officier dans la marine royale; le troisième est attaché à l'ambassade française en Russie.

P—V—T.

RAYNOUARD (FRANÇOIS-JUSTE-MARIE), législateur et académicien, naquit à Brignolles en Provence, le 18 sept. 1761, et, après y avoir fait ses études, vint suivre le barreau comme avocat au parlement d'Aix. Quelle que fût son activité et sa constance au travail, il réussit peu dans cette profession, et il cherchait à se faire une autre existence lorsque la révolution commença. D'un caractère toujours calme et prévoyant, il n'en adopta les principes qu'avec modération, et nommé, en 1791, député suppléant à l'Assemblée législative où il ne siégea pas, il se déclara même contre les premiers excès révolutionnaires. En 1793, il fut mis en arrestation par le parti de la Montagne, à

l'époque du 31 mai, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Raynouard reprit alors, pendant quelques années, sa première profession, puis il se rendit à Paris pour s'y créer des ressources dans la littérature, et fut nommé, en 1806, membre du Corps législatif par le département du Var. En 1804, il avait remporté un prix au concours de l'Institut pour un poème intitulé : *Socrate dans le temple d'Aglaure*, ouvrage moins remarquable peut-être par le talent qui le fit distinguer que par des principes très-hardis, qui avaient alors peu d'approbateurs et que surtout le souverain maître n'aimait pas. L'année suivante, on donna au Théâtre-Français la tragédie des *Templiers*, qui, après beaucoup d'autres publications, est peut-être encore le plus beau titre de son auteur. Le succès que cette pièce obtint fut loin d'être sans contestation, mais l'opposition même de quelques critiques ne fit qu'assurer ce succès. On ne peut au moins douter que tel ne fût le sort des censures acharnées de Geoffroy, rédacteur du *Journal de l'Empire*. Chaque représentation était suivie d'une violente attaque de ce journaliste, et chacune de ces attaques était vengée le lendemain par un concours et des applaudissements inconnus au Théâtre-Français depuis les années de Voltaire, et plus encore par un débit inouï des exemplaires qu'on criait à tue-tête dans les rues. Dans son rapport pour les prix décennaux fait en 1810, l'Institut considéra cette tragédie comme digne du grand prix, et proposa à l'empereur de la couronner. Il est probable que cette proposition, jointe à d'autres du même genre, en faveur de quelques hommes que n'aimait pas Napoléon, notam-

(3) Il est maintenant (1845) chargé d'affaires à Saint-Petersbourg, après avoir été premier secrétaire d'ambassade à Madrid et à Rome.

ment Delille et M. de Chateaubriand, contribua à faire ajourner indéfiniment la distribution de ces prix. Cependant Raynouard reçut dans ce temps la décoration de la Légion-d'Honneur; il avait été élu, en 1807, membre de la seconde classe de l'Institut à la place du poète Lebrun. En 1811, il fut appelé une deuxième fois au Corps législatif; et cette nomination lui fournit bientôt une occasion de jouer un rôle politique très-important. Lorsque la puissance impériale commença à s'ébranler, vers la fin de 1813, Raynouard fut nommé l'un des membres de la commission extraordinaire que l'on chargea de faire un rapport sur l'état de la France (voy. LAINÉ, LXIX, 447). On sait combien les observations et les remontrances courageuses de cette commission irritèrent Bonaparte. Dans sa fureur, il prononça la dissolution du Corps législatif; mais cette assemblée se réunit de nouveau quelques mois plus tard sous les auspices de la constitution royale, et elle recouvra la parole avec la publicité des délibérations dont elle avait été privée sous le gouvernement impérial; ce qui donna à Raynouard une nouvelle occasion de se faire remarquer par l'indépendance de ses opinions. Ce fut surtout dans le rapport qu'il fit au nom d'une commission sur la répression des délits de la presse que cet esprit d'indépendance se manifesta davantage. Le rapporteur se montra tout à fait contraire aux vues des ministres du roi, et il conclut à ce que le projet qu'ils avaient présenté fût rejeté (voy. MONTESQUIOU, LXXIV, 255). Au mois de septembre 1814, il parla sur la loi de naturalisation, et parut disposé à lui donner une grande extension. Après

le retour de Bonaparte, en 1815, Raynouard fut nommé membre de la chambre des représentants par les électeurs de Draguignan, et conseiller de l'université par Napoléon; mais il n'accepta ni l'une ni l'autre de ces fonctions. Peu de temps auparavant on avait repris au Théâtre-Français la tragédie des *Templiers*, que l'auteur avait considérablement remaniée. Cette pièce eut encore alors un très-grand succès, et ce fut une sorte de dédommagement de la chute qu'avait essuyée la tragédie des *États de Blois*, donnée l'année précédente, après l'arrivée du roi, et dont Bonaparte n'avait pas permis la représentation au Théâtre-Français, après l'avoir fait jouer en sa présence à Saint-Cloud, le 22 juin 1810. Le peu de succès qu'elle obtint devant le public donna lieu à l'épigramme suivante :

A présent, moi qui l'ai vue,
Je dis du meilleur de mon cœur :
Celui qui l'avait défendue
Était un ami de l'auteur.

La pièce eut néanmoins huit représentations, mais elle n'ajouta rien à la réputation de Raynouard qui, depuis ce temps, parut peu disposé à s'occuper de poésie et d'ouvrages dramatiques, ne se livrant guère qu'à des travaux d'histoire et d'érudition qui étaient, il faut en convenir, beaucoup plus dans la nature de ses goûts et de son talent. Ayant passé au pied des Alpes une grande partie de sa vie, il avait conservé toutes les manières des habitants de ces contrées et même quelque chose de l'âpreté de leur langage. Jamais il n'avait pu en perdre l'accent, et nous l'avons plus d'une fois entendu dire, avec le ton et la rudesse d'un charretier provençal, en parlant des tragédies qu'il

devait donner après *les Templiers* : *J'en ai encore de bien plus conséquentes*. On ne conçoit pas en vérité comment, avec un pareil langage et de telles manières, Raynouard était parvenu aux premiers degrés de la hiérarchie politique et littéraire. Lors de la réorganisation de l'Institut, en mars 1816, il fut maintenu sur la liste des membres de l'Académie française, et le 26 oct. même année il obtint l'honneur, encore fort rare, de siéger dans deux classes, par le choix que fit de lui l'Académie des inscriptions. En 1817, ses collègues de l'Académie française l'appelèrent aux fonctions de secrétaire perpétuel en remplacement de Suard. Il fit preuve de beaucoup de zèle dans ses fonctions, et donna du moins par des lectures fréquentes, entre autres de son poème de *Macchabée*, l'exemple de l'activité à un corps qui, depuis long-temps, était accusé de se reposer sur ses lauriers de deux siècles. Du reste, Raynouard était, dans la véritable acception du mot, un homme de probité et de courage. Aucune crainte, aucune séduction ne purent jamais le faire varier dans ses opinions; et cependant il était très-âpre sur les questions d'intérêt, on pourrait même dire sans exagération qu'il était avare. Logeant à Passy, loin de l'Académie, on ne le vit jamais, même en temps de pluie, prendre une voiture pour s'y rendre. Plusieurs fois il a fait à pied le voyage de la Provence jusqu'à la capitale. On sait que, sous la Restauration, il concourut à la rédaction du *Journal des Savants*, recevant pour cela un très-modique traitement du ministère. C'est dans ce travail qu'il fut dupe d'une assez plaisante mystification, relativement à la collection des *Chefs-d'œuvre des théâtres étran-*

gers, publiée à Paris en 1825, et dont l'éditeur pensa qu'il ne pouvait se dispenser de donner quelque chose de polonais; mais n'ayant personne qui connût la langue ni le théâtre des bords de la Vistula, il imagina de faire fabriquer une tragédie qu'il annonça comme traduite d'un auteur qui n'était pas moins que le Corneille de la Pologne, et une comédie émanée d'un autre Molière. Nous ne sommes pas étonnés que les lecteurs du *Journal des Savants*, qui ne sont ni nombreux ni fort érudits en œuvres dramatiques, aient été trompés, mais ce qui doit surprendre, c'est que le secrétaire perpétuel de l'Académie française, le double académicien, enfin l'auteur des *Templiers*, Raynouard, s'y soit laissé prendre, qu'il ait très-sérieusement analysé et loué ce *théâtre polonais*, et fait à cette occasion de longues dissertations sur l'art dramatique chez les peuples du nord de l'Europe. On s'en étonne d'autant plus qu'à cette époque il ne semblait vouloir s'occuper que d'érudition, d'histoire littéraire, et qu'il mettait toute son ambition à se faire remarquer sous ce rapport. Ses travaux sur la langue romane et sur les troubadours sont assurément fort remarquables, mais peu de personnes peuvent les apprécier, et il s'y trouve sur les origines beaucoup d'assertions que l'on pourrait contester. En 1827, il fut un des signataires de l'adresse au roi que l'Académie française vota, sur la proposition de M. Lacrosetelle, pour lui exprimer son inquiétude sur le projet de loi contre la liberté de la presse; et dans le même temps il donna sa démission de secrétaire perpétuel, fonctions dans lesquelles il fut remplacé par Auger. Il mourut à Passy, le 27 oct. 1836, et eut pour successeur à l'Académie

démie française M. Mignet, qui par conséquent a fait son éloge, à la manière académique, dans son discours de réception. On a de Raynouard : I. *Caton d'Utique*, tragédie en 3 actes et en vers, Paris, 1794, in-8°, tiré à quarante exemplaires. II. *Socrate dans le temple d'Aglaure*, poème qui a remporté le prix décerné par l'Institut, en l'an XII (1804), in-4°. III. *Les Templiers*, tragédie en 5 actes, 1805, in-8°, plusieurs éditions. Cette tragédie a été traduite en vers allemands par Stoeber, Strasbourg et Paris, 1805, in-12. IV. *Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple et à l'abolition de leur ordre*, 1813, in-8°. V. *Les États de Blois*, tragédie en 5 actes, 1814, in-8°, avec une relation très détaillée du meurtre des Guises (1). VI. *Recherches sur l'ancienneté de la langue romane*, 1816, in-8° de 32 pages. VII. *Éléments de la grammaire de la langue romane, avant l'an 1000, précédés de recherches sur l'origine et la formation de cette langue*, 1816, in-8° de 105 p. VIII. *Grammaire romane, ou Grammaire de la langue des troubadours*, 1816, in-8° de 351 p. IX. *Fragments d'un poème en vers romans sur Boèce, imprimé en entier pour la première fois d'après le manuscrit du XI^e siècle*, avec des notes, Paris, 1817, in-8°. X. *Des Troubadours et des cours d'amour*, 1817,

grand in-8°. XI. *Camoëns*, ode, avec la traduction portugaise de Francisco Manoel, Paris, 1819, in-8°. XII. *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours*, Paris, 1821, in-8°. XIII. *Choix des poésies originales des troubadours*, Paris, 1816-1821, 6 vol. gr. in-8°. On y retrouve tous les ouvrages que l'auteur avait déjà publiés séparément sur les troubadours, et que nous avons indiqués plus haut, tels que la *Grammaire romane*, etc. XIV. *Rapport sur la grammaire espagnole de M. Chalméau de Verneuil, lu à l'Académie des inscriptions*, Paris, 1821, in-8°. XV. *Le dévouement de Malesherbes*, ode lue dans la séance des quatre académies composant l'Institut, le 24 avril 1822, Paris, 1822, in-8°. XVI. *Rapports sur le concours d'éloquence de l'année 1818 et sur celui de 1824*, in-4°. XVII. *Rapports sur le concours de poésie de l'année 1823 et sur celui de 1825*, in-4°. XVIII. *Histoire du droit municipal en France sous la domination romaine et sous les trois dynasties*, Paris, 1829, 2 vol. in-8°. XIX. *Observations philologiques et grammaticales sur le roman du Rou et sur quelques règles de la langue des trouvères au XII^e siècle*, Rouen, 1829, in-8°. XX. *Influence de la langue romane*, Paris, 1835, in-8°. XXI. *Nouveau choix de poésies originales des troubadours*, 1836, in-8°. Cet ouvrage est resté inachevé; il devait former 6 vol. dont un seul a paru. Raynouard avait annoncé le projet de publier un Recueil d'inscriptions, notamment celles de Michel Fourmont, qu'il n'a pas exécuté. M—D J.

RAZI (ABULFADI-ZEINEDDIN-ABDALRAHMAN), poète de l'Orient au XV^e siècle, était originaire de Zaran, ville près d'Arbelles; il naquit au

(1) Raynouard lut en 1814, chez le ministre Chaptal, une tragédie qu'il n'a donnée ni au théâtre ni à l'impression, et dont le sujet était *la Mort de Charles I^{er}, roi d'Angleterre*. La reine n'apprend l'exécution du monarque que par ces mots que lui-adresse un des principaux personnages de la pièce : *Votre fils est mon roi*. L'application très-remarquable de cet hémistiche, faite dans ces derniers temps par un illustre écrivain à une princesse française, ne serait-elle qu'une réminiscence ?

Caire en 725 de l'hégire (1324 de J.-C.), et mourut dans la même ville en 806 (1403). Il avait à peine huit ans lorsqu'il apprit la grammaire, la rhétorique et la poésie; il devint ensuite si profond, si versé dans toutes les sciences, qu'il composa plus de cent beaux ouvrages dans tous les genres. On distingue entre autres son *Alfa*, poème à la louange de Mahomet, qu'Abdalauf-ben-Almanavi a commenté, et qu'on trouve manuscrit avec ce commentaire dans la bibliothèque de l'Escurial, n° 444. (*Voy. Casiri, Biblioth. arabico-hispana*, t. 1^{er}, p. 130.) Z.

RAZI. *Voy. RAZZI*, t. XXXVII, 192, et ci-après.

RAZIAS, Juif célèbre par sa fin tragique, vivait à Jérusalem dans le temps où la Judée était sous la domination des rois de Syrie. Sa fidélité à observer la loi de Moïse lui avait attiré la vénération publique et sa bienfaisance lui avait mérité le surnom de *Père des Juifs*. Judas Machabée (*voy. JUDAS*, XXII, 99) combattait alors glorieusement pour délivrer sa patrie du joug étranger. Nicanor, qui commandait dans Jérusalem au nom de Démétrius Soter (*voy. DÉMÉTRIUS*, XI, 37), reçut de ce monarque l'ordre de se saisir de Judas, et, n'ayant pu y parvenir, il éclata en menaces, en blasphèmes, et fit investir par 500 hommes la maison de Razias, qu'on lui avait signalé comme exerçant sur le peuple une grande influence. Il espérait que, s'il réussissait à le séduire, sa défection nuirait beaucoup aux Juifs. Hors d'état de résister et sur le point de tomber entre les mains des soldats, Razias se donna un coup de couteau, puis se précipita du haut d'une muraille. Il eut encore assez de force pour se relever tout ensanglanté,

monta sur une pierre élevée, et, s'arrachant les entrailles qui lui sortaient du corps, il les jeta sur la foule rassemblée autour de lui, et il expira en priant Dieu de le ressusciter un jour. Cet événement arriva 162 ans av. J.-C. Les Juifs mettent Razias au rang des martyrs de leur religion; mais les docteurs chrétiens ont jugé diversement sa mort volontaire. Les uns, notamment saint Augustin, le condamnent formellement; les autres ont considéré cette action comme un mouvement surnaturel dont il y a plusieurs exemples dans l'Ancien-Testament et dans l'histoire des saints de la loi nouvelle. P—RT.

RAZILLY (CLAUDE DELAUNAY de), né, vers 1590, en Touraine, d'une famille noble et ancienne, entra dans la marine et s'y fit remarquer. On citera notamment son fait d'armes contre les Rochellois, dans le voisinage de l'île de Ré, en 1625. Par une grande persévérance et beaucoup de courage, Razilly réussit à s'emparer de *la Vierge*, le plus fort et le mieux équipé de tous les navires de la flotte protestante. Deux ans après, en 1627, lorsqu'une flotte anglaise, aux ordres du duc de Buckingham, vint investir la citadelle de Saint-Martin de l'île de Ré, Razilly partit des Sables d'Olonne sur une frégate conduisant un convoi de navires chargés de troupes, de munitions et de vivres pour les assiégés. Dans cette circonstance, il traversa, de nuit, la flotte anglaise avec ses embarcations et les fit arriver au jour sous les canons de la côte, en position d'opérer leur débarquement sans obstacle. Lui, avec la frégate qu'il montait et un autre vaisseau de guerre de moindre force, avait résisté à tous les efforts des ennemis, et il ne se rendit à eux que quand

il n'y eut plus moyen de combattre et que son convoi fut en sûreté. Il décida ainsi le départ des Anglais, qui, admirant le courage de Razilly, lui laissèrent la liberté. Par suite de ce beau fait d'armes, cet officier fut élevé au grade de vice-amiral. Il devint, plus tard, gouverneur des îles de Ré et d'Oleron, et vice-roi du Canada. — Plusieurs autres membres de cette famille se sont aussi fait remarquer dans la marine.

F—T—E.

RAZILLY (MARIE DELAUNAY de), nièce du précédent, née au château de Razilly en Touraine, en 1624, d'une branche cadette qui comptait beaucoup d'enfants, resta orpheline à peine âgée d'un an et assez mal partagée des dons de la fortune. Son frère aîné, mort lieutenant-général des armées, lui fit donner une éducation soignée qui développa en elle le talent, ou plutôt le goût de la poésie. Répandue dans les plus brillantes sociétés de la capitale, où les agréments de son esprit et de sa conversation la firent rechercher, elle le fut également parmi les gens de lettres. La conformité des goûts l'avait étroitement liée avec M^{lle} de Scuderi, à la mort de laquelle M^{lle} Lhéritier de Villandon en fit une apothéose qu'elle dédia à M^{lle} de Razilly. On trouve de cette dernière, dans les recueils du temps, plusieurs pièces de vers qui lui firent donner le nom de *Calliope*, probablement à cause de sa prédilection pour les vers héroïques. On distingue en ce genre un sonnet sur la prise de Luxembourg, ainsi qu'un placet adressé à Louis XIV à qui elle fut présentée par le duc de Noailles, son parent, et qui lui accorda une pension de 2,000 liv., faveur due peut-être moins à son talent poétique qu'au souvenir des importants ser-

vices rendus à l'État par divers membres de sa famille. Bien qu'il fût sorti de sa plume plusieurs productions poétiques, elle n'y attacha pas plus d'importance que n'en méritent des pièces de circonstance ou de société, car on ne voit pas qu'elle se soit occupée d'en publier le recueil. Elle mourut à Paris en 1707, célibataire et âgée de 83 ans.

L—S—D.

RAZOUOFSKI (le comte ALEXIS GREGOROWITSCH), célèbre favori de l'impératrice de Russie Élisabeth, était né en 1709 dans une condition fort obscure. Sans autre éducation que celle d'un paysan de l'Ukraine, mais doué de quelques avantages extérieurs et aussi d'un caractère doux et poli, il s'enrôla dans les gardes comme simple grenadier, et fut bientôt distingué par la grande-duchesse Élisabeth. Alors il devint officier et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à faire monter cette princesse sur le trône après la mort de Pierre II. Devenue impératrice, Élisabeth eut, comme l'on sait, plusieurs amants, mais elle n'oublia pas celui qui le premier avait été l'objet de son affection. Continuant avec lui d'intimes rapports, elle le combla de toutes sortes de bienfaits, et finit par l'épouser secrètement. De ce mariage naquirent les comtes Tarrakanoff et leur sœur, morte si malheureusement (voy. TARRAKANOFF, XLIV, 567). Il fut fait comte et grand-veneur, chevalier de tous les ordres de Russie, et enfin feld-maréchal, sans avoir jamais commandé un régiment. En même temps l'impératrice lui fit don du palais d'Anitzkof, qui, après la mort du favori, entra dans le domaine de la couronne, et, ce qui est assez remarquable, fut donné plus tard à Potemkin par Catherine II

Lorsque Élisabeth fut morte, le comte Alexis Razoumofski se retira dans ce palais avec une grande fortune et jouissant d'une considération méritée par sa bonté autant que par sa haute position. L'impératrice Catherine II, qu'il avait aussi parfaitement secondée à son avènement au trône, allait le complimenter chez lui au moins une fois tous les ans, le jour de sa fête; et, quoiqu'il voulût chaque fois lui baiser la main, elle ne le permit jamais, lui donnant toujours elle-même très-affectueusement un baiser sur la joue. Alexis Razoumofski mourut à Saint-Petersbourg le 6 juillet 1771. — Son frère, le comte *Cyrille* RAZOUMOFSKI, né ainsi que lui dans les déserts de l'Ukraine, dès qu'il sut la faveur dont jouissait Alexis auprès de l'impératrice, se hâta d'accourir à Saint-Petersbourg, et y vint avec sa guitare, comme un simple ménétrier de village. Plus adroit et peut-être plus ambitieux que son frère, il profita mieux que lui encore des faveurs impériales. Comme il était sans éducation, on l'envoya à Berlin où il fut instruit par les meilleurs maîtres, et notamment par le célèbre Euler, qu'il décida dans la suite à venir en Russie. Aussitôt après son retour, on le fit comte, puis commandant des gardes d'Ismaïloff, chevalier de tous les ordres, hetman des Cosaques, et enfin président de l'Académie des sciences et des arts de Saint-Petersbourg. Naturellement souple et fort adroit, il s'insinua très-habilement dans les bonnes grâces du grand-duc, qui fut depuis Pierre III, qui alors l'appelait son frère et son ami, et que plus tard il concourut à renverser du trône. Le comte Cyrille Razoumofski jouit long-temps de ses richesses et survécut à son

frère. Sa postérité, plus heureuse que celle du comte Alexis, a conservé son nom et sa fortune (voy. l'article suivant). M—D J.

RAZOUMOFSKI (le prince), fils du précédent, lui succéda dans ses richesses et la faveur de l'impératrice Catherine II. Élevé de la manière la plus brillante, doué de beaucoup d'avantages extérieurs, il réussit à plaire à la première femme du grand-duc, depuis Paul I^{er}, qui en conçut de la jalousie. L'impératrice Catherine II, ayant eu connaissance de cette intrigue, ordonna que le jeune Razoumofski fût envoyé hors de la Russie, et il reçut une mission pour la cour de Naples, où l'impératrice lui enjoignit de se rendre sur-le-champ. Lorsqu'il passa par Vienne, quelqu'un lui demandant ce qu'il allait faire dans ce pays, il répondit avec sa fatuité ordinaire : *Je vais y régner*. Ce propos, ayant été répété, parvint à Naples avant même l'arrivée du jeune comte, qui à cause de cela fut très-mal reçu à la cour, surtout par la reine. Surpris d'un pareil accueil, il en demanda l'explication au chargé d'affaires Italiski qui l'avait précédé dans cette résidence, et qui lui avoua franchement ce qu'il en était. Razoumofski ne parut point étonné, et n'en persista pas moins dans ses projets de séduction auprès de la reine, ce qui lui réussit parfaitement. Mais d'un caractère très-inconstant, il se laissa bientôt de régner, et fit venir de Paris une comédienne qu'il présenta à la cour comme sa parente. La reine en fut instruite, et, vivement irritée, elle rompit avec le comte, qui, obligé de quitter Naples, fut bientôt remplacé par le fameux Acton (voy. CAROLINE, LX, 194). Continuant d'être employé dans la diplomatie, Razoumofski fut successivement envoyé à

Venise, puis à Stockholm, où il fit d'inutiles efforts pour empêcher l'invasion que méditait Gustave III. Nommé ambassadeur près la cour de Vienne, en 1793, il y concourut activement aux négociations qui amenèrent le partage de la Pologne. Ce fut aussi Razoumofski qui, pendant toute la durée de sa longue mission en Autriche, prépara les traités d'alliance et de coalition contre la France. Il assista au congrès de Châtillon, puis à celui de Vienne, et fut un des signataires de la fameuse déclaration du 13 mars 1815 contre Bonaparte échappé de l'île d'Elbe. Enfin il fut nommé prince dans le même temps que Hardenberg et M. de Metternich. Très-zélé pour la culture des arts, il fit encore, lorsque la paix fut rétablie, plusieurs voyages en Italie, et partout on y admira son savoir et sa politesse. Il mourut à Vienne le 17 sept. 1836. On le regardait comme le doyen de la diplomatie européenne. Il avait épousé une Allemande, M^{lle} de Turheim, femme de beaucoup d'esprit, qui avait été chanoinesse. — Son frère puîné, le comte Grégoire RAZOUMOFSKI, savant distingué, passa une partie de sa vie en Suisse et en Italie. Il mourut dans le mois de juin 1837 dans sa terre de Rudoletz en Moravie, où il s'était retiré. Il a laissé sur la géognosie de ces contrées des ouvrages importants qui sont restés manuscrits. Ceux qu'il a publiés sont tous écrits en français, savoir : I. *Voyage minéralogique et physique de Bruxelles à Lausanne, fait en 1782*, par M. le comte Grég. de R., Lausanne, 1783, in-8°. II. *Voyages minéralogiques dans le gouvernement d'Aigle et une partie du Bas-Valais, et sur les lacs de Lucerne*, Lausanne, 1784, in-8°. III. *Essai d'un système des*

transitions de la nature dans le règne minéral, Lausanne, 1785, in-8°. IV. *Histoire naturelle du Jorat et de ses environs, des trois lacs de Neuchâtel, Morat et Biemme*, Lausanne, 1789, in-8°. V. *Coup d'œil géognostique sur le nord de l'Europe en général et la Russie en particulier*, Saint-Pétersbourg, 1816, et Berlin, 1820, in-8°. VI. *Observations minéralogiques sur les environs de Vienne*, Vienne, 1821, in-4°. Le comte Grégoire Razoumofski a encore donné plusieurs *Mémoires* à la Société des sciences physiques de Lausanne et à la Société minéralogique de Saint-Pétersbourg.

M—D j.

RAZOUT (LOUIS-NICOLAS), général français, naquit à Paris en 1773, d'une famille noble de Bourgogne et qui prétend descendre de la maison de Bourbon-Busset. Il étudia d'abord le droit, et fut sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, où il se trouva avec Joubert. Ils se lièrent promptement, et quoique celui-ci ne partageât pas toujours l'opinion politique de Razout, ils ne s'en estimèrent pas moins. Joubert, devenu général, le prit pour aide-de-camp, et blessé mortellement à la bataille de Novi, il expira dans ses bras. Peu de temps après, Razout passa à l'état-major d'Augereau, et en 1801 il fut nommé colonel de la 104^e demi-brigade. Jusque-là il s'était fait remarquer par une grande activité et un courage impétueux ; il déploya alors des talents qu'on ne lui connaissait pas ; son corps, formé en Suisse des débris de tous les régiments, devint l'un des plus beaux de l'armée. Razout reçut ensuite le commandement du 94^e, qui bientôt ressentit les effets de l'esprit d'ordre de son nouveau chef. A Austerlitz, marchant en colonnes par bataillons pour aller rem-

placer sur la ligne deux autres régiments renversés par l'ennemi, la cavalerie de la garde impériale russe entoura ses bataillons, traversa plusieurs fois ses intervalles sans l'entamer, et lui fit éprouver de grandes pertes. A la prise de Lubeck, la 27^e légère ayant été repoussée, Razout se précipita à la tête de son régiment sur la porte de Burg, défendue par les Prussiens, et pénétra dans la ville jusqu'à la place d'armes. Tous ces exploits lui valurent le grade de général, le 12 février suivant. En 1808, il commandait en Espagne une brigade du corps du maréchal Mincey, dans l'expédition sur Valence. Il concourut ensuite au siège de Sarragosse, et prit une part brillante aux assauts meurtriers qu'il fallut y livrer. Après la prise de cette place, il passa en Allemagne, et reçut le commandement de Vienne le jour où l'armée française y entra. Cet emploi convenait peu au caractère de Razout; il fut bientôt mis à la tête d'une brigade qui occupa les îles du Prater. A la bataille d'Enzersdorf, cette brigade, composée de nouvelles levées, attaquait les retranchements du village de Baumersdorf sur la ligne ennemie; le feu des troupes qui les garnissaient causait beaucoup de ravages; Razout se porta en avant de ses tirailleurs pour les encourager; son cheval fut tué et se renversa sur lui; alors le désordre se mit dans les troupes qui plièrent; heureusement on les rallia à quelque distance, et il put les rejoindre, à pied, au milieu d'une grêle de balles. A Wagram, il courut à peu près les mêmes dangers, précédant encore ses tirailleurs dans le village de ce nom, et se trouvant seul, entouré de cavaliers ennemis, lorsque ses troupes arrivèrent pour le dégager. Il ne put voir sans chagrin qu'on attribuât

à un autre corps l'enlèvement de ce village et s'en plaignit vivement, ce qui lui attira une disgrâce momentanée. On lui donna une autre brigade, et il fut envoyé dans la Zélande pour y organiser de nouvelles troupes. Le 31 juillet 1811, il fut nommé général de division, et commanda une des divisions du corps du maréchal Ney qui se distinguèrent au combat de Valontina, à la bataille de la Moskowa et dans la retraite de Moscou. En 1813, il fut nommé comte et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il organisa et commanda ensuite une division du corps de Gouvion Saint-Cyr, qui, après avoir pris une part glorieuse à la bataille de Dresde et à un grand nombre de combats, fut laissé dans cette ville, y fit une défense vigoureuse et sortit de la place après une capitulation honorable que les alliés n'observèrent pas (voy. GOUVION SAINT-CYR, LXV, 562). Razout eut besoin de toute sa fermeté pour contenir les troupes de sa division, exaspérées par cette infraction. Il prévoyait depuis long-temps la chute de Napoléon, et fut le premier à adresser, de Raab en Hongrie où il était prisonnier, sa soumission au roi, et à provoquer celle des officiers qui s'y trouvaient avec lui. Quand il fut de retour en France, Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis. Le ministre lui proposa le commandement d'un département; Razout le refusa parce qu'il le regardait comme incompatible avec son grade, et resta sans activité; mais il se rendit auprès du roi, lors de l'invasion de Bonaparte, en 1815, et après son entrée dans la capitale, il resta caché plusieurs jours. Cependant il se décida plus tard à prendre du service, et fut chargé du commandement de la 21^e division militaire, à Bourges, où il coopéra

beaucoup au maintien de l'ordre pendant le licenciement de l'armée de la Loire. Il accepta, en 1819, le commandement de la 3^e division dont le quartier-général était à Metz. Il mourut dans cette ville le 10 janvier 1820, et y fut enterré avec de grands honneurs militaires. M—D j.

RAZZI (SYLVAIN), religieux camaldule, et, selon Échard, abbé dans cet ordre, naquit à Florence. Il s'appelait *Jérôme*, mais il changea ce nom en celui de *Sylvain*, lorsqu'il entra en religion et prit l'habit monastique dans le couvent de Sainte-Marie-des-Anges. Ce double nom a donné lieu à quelques auteurs de supposer que Sylvain et Jérôme étaient deux personnages; erreur que détruit l'explication ci-dessus. Il paraît que Sylvain Razzi avait vécu plusieurs années dans le monde avant de se faire religieux, et qu'il s'y était rendu célèbre par divers ouvrages qu'il avait publiés à Florence et que lui eût interdits l'état qu'il embrassa depuis. Telles étaient quelques *comédies* et diverses *tragédies* (*la Cecca, la Balia, la Costanza, la Gismonda*, etc.). Les autres ouvrages qu'il a composés sont : I. *Raccolta di orazioni a Cristo ed alla beatissima madre Maria*, Florence, 1556. II. *Miracoli della gloriosa Vergine Maria*, Florence, 1576. III. *Vite di quattro uomini illustri, Farinata degli Uberti, duca d'Atene, Silvestro Medici, e Cosimo Medici il più vecchio*, Florence, 1580. IV. *Vite di cinque viri illustri*, Florence, 1602. V. *Vita ovvero azioni della contessa Matilda*, Florence, 1587. VI. *Vita di Benedetto Varchi*, Florence, 1590. Cette *Vie*, insérée d'abord dans un recueil de *Leçons* de Benoît Varchi (voy. ce nom, XLVII, 482), dont Sylvain Razzi avait été l'ami, se retrouve en

tête de l'*Histoire florentine* du même Varchi, publiée en 1721. VII. *Vita della gloriosa Vergine Maria*, Florence, 1594. VIII. *Vite delle donne illustri per la santità*, Florence, 1595, 6 vol. in-4°. IX. *Vita de' santi e beati dell' ordine de' Camaldoli*, Florence, 1600. X. *Vita di Pietro Soderini, gonfaloniere perpetuo della repubblica fiorentina*, Padoue, 1637, in-4°, belle édition ornée de figures. On doit encore à ce laborieux écrivain une traduction italienne de la *Somme des Sacrements*, composée en latin par le P. Francisco de Victoria, dominicain espagnol, Florence, 1575, in-12. Sylvain Razzi, non moins distingué par ses vertus que par ses écrits, mourut en 1611, âgé de quatre-vingt-quatre ans. — **RAZZI** (*Séraphin*), frère puîné du précédent, naquit à Florence le 16 déc. 1531, et embrassa dans cette ville, en 1549, la règle de Saint-Dominique, au couvent de Saint-Marc. On ignore la date de sa mort, mais il vivait encore en 1613. Sa vie fut occupée tout entière soit à enseigner la théologie, soit à diriger divers couvents, soit enfin à composer en latin ou en italien différents ouvrages, dont les principaux sont : I. *Cento casi di coscienza*, 1578, recueil imprimé plusieurs fois à Florence, à Venise et à Gênes. II. *Prediche*, Florence, 1590. III. *Giardino di esempi, ovvero Fiori delle vite de' santi*, Florence, 1594. IV. *Istoria di Ragugia* (Raguse), Lucques, 1595, in-4°. V. *Istorie degli uomini illustri dell' ordine dei predicatori*, Lucques, 1596, in-8°. VI. *Vite de' primi santi dell' ordine dei predicatori*, Palerme, 1605, in-4°. VII. *De locis theologicis prælectiones*, Pérouse, 1603. C. T—Y.

RE (JÉAN - FRANÇOIS) occupe un rang distingué parmi les botanistes

piémontais. Né en 1773 d'une famille agricole, qui habitait le village de Condove, au pied des Alpes cottiennes, la vue des travaux champêtres et l'aspect d'une riche végétation lui suscitèrent de bonne heure le désir d'étudier les plantes spontanées du sol natal. Aussi déroba-t-il à ses premières études, et plus tard à l'étude de la médecine, tout le temps dont il put disposer pour explorer les vallées alpines, et se former un herbier qu'il continua d'accroître jusqu'à ses derniers jours. Fixé à Suse, dès qu'il eut reçu le diplôme de docteur en médecine de l'université royale de Turin, il y pratiqua son art avec désintéressement, accepta, quelques années après, une chaire de philosophie au collège de la première de ces deux villes, passa ensuite à la chaire de mathématiques du collège de Carignan et obtint, long-temps après, le titre de professeur de matière médicale et de botanique à l'école royale vétérinaire établie non loin de Turin, dans la petite ville de la Vénérie. Nous ne mentionnerons point divers opuscules que Ré a publiés sur la doctrine médicale de Brown, sur le système métrique, sur l'économie rurale, sur plusieurs points de la médecine vétérinaire, mais nous signalerons avec distinction ses deux principaux ouvrages : le premier est la Flore de Suse, sous le titre de *Flora segusiensis, sive stirpium in circuitu segusiensi necnon in Monte-Cinisis, aliisque circumcumbentibus montibus sponte nascentium enumeratio*, Turin, 1805. Cet ouvrage contient la nomenclature de 1682 espèces de végétaux, dont les plus précieux appartiennent aux zones supérieures du Mont-Cenis. Le second est la Flore de Turin, imprimée en 1825 - 26. Cette Flore, rédigée en

langue latine sous le titre italien de *Flora torinese*, pour la distinguer de celle que Balbis avait publiée sous celui de *Flora taurinensis*, présente un cadre plus étendu que cette dernière, et ajoute aux phrases linnéennes quelques observations descriptives propres à mieux caractériser les espèces. Nommé successivement membre titulaire de la Société royale d'agriculture et de l'Académie des sciences de Turin, Ré ne tarda point à enrichir les mémoires de ces deux corps scientifiques de plusieurs écrits, parmi lesquels on remarque une dissertation sur l'emploi du *Lycopus europæus*, Lin., proposé comme succédané du quinquina. Cet académicien mourut le 2 novembre 1833, à la suite d'un catarrhe chronique qu'il avait contracté en s'exposant avec trop de hardiesse aux variations atmosphériques des montagnes. Doué d'une probité rigoureuse, qui ne fléchissait dans aucune circonstance, on rapporte que, lorsqu'il était étudiant en médecine, il fit une course à pied de vingt lieues, en vingt-quatre heures, pour aller chercher une somme de *sept sous et demi*, qu'il voulait restituer exactement. Marié à une descendante des comtes de *Saint-Second*, cet homme de bien, dont la devise fut toujours *science et conscience*, a laissé un fils qui a embrassé le sacerdoce. Bertero, peu de mois avant de périr, dans sa traversée d'Otahiti à Valparaiso, avait dédié à Ré un genre de la famille des chicoracées, sous le nom de *rea*, dont toutes les espèces, au nombre de sept, habitent l'île de Juan-Fernandez.

B - F - S.

REAL. (GUILLAUME-ANDRÉ), député conventionnel, né en 1752, était avant 1789 l'un des avocats les plus distingués du parlement de Grenoble. Comme tous ses confrères, il

embrassa dès le commencement avec beaucoup de zèle la cause de la révolution, et fut en conséquence nommé en 1790 président du directoire du district de Grenoble, puis député du département de l'Isère à la Convention nationale en sept. 1792. Dans le procès de Louis XVI, qu'il jugea n'être ni dans les pouvoirs ni dans les attributions de l'Assemblée, et qui cependant fut une des premières et des plus importantes de ses opérations, Réal, tout en le déclarant coupable, comme le fit la presque unanimité des suffrages, exprima l'opinion la plus sage et la plus modérée, c'est-à-dire qu'après s'être opposé à ce que ce prince fût jugé par la Convention, il vota pour qu'il y eût appel au peuple du jugement à intervenir, et qu'ensuite il conclut *non comme juge, mais comme législateur et par mesure de sûreté générale, à la détention provisoire, sauf à commuer cette peine en un bannissement perpétuel dans des temps plus calmes*. La peine de mort ayant prévalu et le sort de Louis XVI semblant irrévocablement décidé, Réal vota contre tout sursis à l'exécution. Il fut ensuite envoyé en mission à Lyon, fit rendre un décret portant confirmation de l'impôt extraordinaire établi sur cette ville. Il présenta, en fév. 1793, un rapport sur un impôt de même nature, pour les subsistances de la ville de Paris. Il provoqua encore plusieurs décrets sur les pensions de la liste civile, et défendit Buzot à l'époque du 31 mai. Il se montra en général opposé au triomphe de Robespierre dans cette journée fameuse. Cependant il ne fut pas au nombre des députés proscrits, et réussit à s'effacer. Envoyé en mission à l'armée des Alpes, il écrivit contre les mouvements et les liaisons des

émigrés dans le midi. Il n'est pas vrai, comme l'ont dit d'autres biographes, que le 20 mars 1795 il ait demandé que la question de restitution des biens des condamnés à leurs héritiers fût ajournée. Il résulte, au contraire, d'une lettre que nous avons sous les yeux, qu'il vota dans toutes les occasions pour accélérer la restitution de ces biens, *ayant toujours regardé la peine de confiscation comme souverainement injuste*. En conséquence, il n'est pas vrai non plus qu'il se soit opposé à l'admission, en paiement des biens nationaux, des bons délivrés aux héritiers des condamnés. Devenu membre du conseil des Cinq-Cents, il demanda, dans la séance du 16 mai 1796, que le Directoire fût autorisé à faire célébrer la fête de la Victoire le 10 prairial (26 mai); parla sur les droits des enfants naturels, et proposa un mode d'accuser les juges de la haute-cour en forfaiture. Il s'éleva contre l'envoi des garnisaires pour le paiement des contributions; fut nommé secrétaire le 21 déc.; appuya le recours en cassation contre les jugements des conseils de guerre; présenta des observations sur l'échelle de dépréciation du papier-monnaie; sortit du conseil en mai 1797, et devint, en 1800, juge au tribunal d'appel de l'Isère, puis président à la cour royale de Grenoble, place dont sa démission fut acceptée le 30 nov. 1815. On sait que dans le mois de mars précédent, au passage de Napoléon par Grenoble, la cour royale était venue lui rendre hommage, sans toutefois lui adresser de discours. Pendant les Cent-Jours, le président Réal n'accepta aucune nouvelle fonction, et il ne vota point l'Acte additionnel. Ainsi sous aucun rapport l'exception des régicides dans la loi du 12 janv. 1816 ne pouvait lui

être appliquée, comme cela fut reconnu par les ministres de Louis XVIII, qui l'autorisèrent formellement à rester dans ses foyers, où il vécut en paix, et jouissant d'un traitement de retraite jusqu'à l'époque de sa mort, en oct. 1832. — Il était le père de M. Félix Réal, avocat-général et membre de la chambre des députés. M—D j.

RÉAL (PIERRE-FRANÇOIS) a été un des personnages les plus actifs et les plus influents dans les temps de la république et de l'empire, c'est-à-dire sous la Convention, le Directoire, le Consulat et le règne de Napoléon. Avant la révolution procureur au Châtelet; depuis, et successivement, substitut du procureur de la commune (le fameux Chaumette); accusateur public près le tribunal révolutionnaire du 10 août (1792); journaliste, historiographe de la république; défenseur officieux de Carrier et du comité révolutionnaire de Nantes, de Babeuf et de ses complices; commissaire du Directoire près le département de Paris; conseiller d'État après le 18 brumaire; attaché au ministère de la police générale, ayant Paris dans ses attributions: préfet de police dans les Cent-Jours; comte de l'empire, avec majorat; commandant de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de la Réunion, Réal, fils d'un garde-chasse, naquit à Chatou, près Paris, vers 1765. — Jeune encore quand éclata la révolution, il s'en montra un des plus chauds partisans. On sait que trois grands partis se manifestèrent après la session de l'Assemblée constituante, les Robespierriistes, les Girondins, les Dantonistes; Réal se rangea parmi ces derniers qui furent les véritables auteurs de l'affreuse journée du 10 août. Il fut nommé accusateur public près le tribunal révolutionnaire institué le 17 août, époque

qui fut signalée par l'arrestation de la princesse de Lamballe et par le supplice de Durosoi et de Bachmann (voy. ces noms, tom. XII, LVII et LXX). Au mois de janvier 1793, Réal était, avec le fameux Hébert, substitut de Chaumette, procureur de la commune de Paris. C'est en cette qualité que, le 24 janvier, il fit insérer dans le *Moniteur* une lettre ayant pour but de démentir des bruits répandus sur la famille de Louis XVI. C'est aussi comme substitut qu'il dénonça au conseil-général Forestier, principal du collège Mazarin, pour avoir fait célébrer par ses élèves la Saint-Charlemagne; mais Forestier se justifia et fut reconnu *bon citoyen* (*Moniteur* du 3 février). Réal donna aussi à la Convention (séance du 27 février) des détails sur la conduite *courageuse* du maire Pache, lors du pillage des épiciers. Dans cette apologie il raconta que Pache s'était jeté au milieu d'un rassemblement, et avait arrêté, à deux reprises, un gendarme qui s'était réuni aux pillards. Ennemi des Girondins, Réal fit adopter par la commune une adresse justificative du 31 mai; mais il s'opposa à ce que la commune présentât une pétition contre le général Beauharnais, tout en le soupçonnant, disait-il, de *feuillantisme*. Les artistes de l'Opéra étaient devenus suspects: Réal fit rapporter un arrêté pris par la commune contre les administrateurs de ce théâtre, et annonça qu'ils allaient représenter, en spectacle *gratis*, le *Siège de Thionville*. Peu de jours après il déclara que les acteurs de l'Opéra, et surtout Laïs, se faisaient dans les départements les plus fervents apôtres de la liberté. Presque à la même époque il s'éleva fortement contre l'insouciance des Parisiens sur les succès et sur Pap-

proche des *brigands* vendéens, et peu après il fit un réquisitoire sur les moyens de défense à employer. Plein d'un zèle quelquefois excentrique, il fit interdire, sur son réquisitoire, à toute *jolie solliciteuse*, l'entrée des bureaux de la police à l'Hôtel-de-Ville. Tous ces faits sont consignés dans le *Moniteur*. Il figura comme témoin dans le procès des Girondins, et déposa contre eux, surtout contre Brissot. En 1794, il avait été envoyé dans les départements; la commune prit un arrêté qui le força d'opter entre cette mission et sa place de substitut. Il revint à Paris, et s'étant aussitôt rendu au club des jacobins, il demanda qu'il fût fait une adresse à la Convention nationale pour arrêter les persécutions exercées dans plusieurs départements contre les patriotes depuis la révolution du 9 thermidor. Dans un autre discours, il traça un horrible tableau des vexations qu'on avait fait souffrir dans les prisons, surtout dans celle du Luxembourg, où il avait été détenu. Il cita plusieurs faits révoltants sur l'espionnage, et le trait singulièrement atroce d'un faiseur de listes de proscription qui fut trouvé courtisant la veuve d'un homme qu'il avait dénoncé et fait guillotiner pour satisfaire une passion infâme. Le 8 août, il prit encore la parole aux Jacobins après qu'un membre eut proclamé, dans son indignation, que le *modérantisme levait hideusement la tête* dans le midi, et que lecture eut été faite d'une adresse de la société populaire de Marseille, ainsi terminée : *Tonne, frappe, écrase, et la république est sauvée*. Enfin le 16 août, Réal prit la parole une troisième fois en faveur de l'entière liberté de la presse qu'il déclara regarder comme seule capable de soutenir le gouvernement révolu-

tionnaire. Le conventionnel Chasle appuya vivement cette opinion, attendu, dit-il, que dans beaucoup de communes on ne craignait pas *d'attaquer la mémoire de l'immortel Marat*. Tous ces faits sont consignés dans le *Moniteur*. Après la chute de Robespierre, le système du gouvernement révolutionnaire durait encore : seulement, il était passé en d'autres mains. Les nouveaux meneurs sentaient la nécessité de justifier la révolution du 9 thermidor en poursuivant les complices du dictateur et en rejetant sur eux tout l'odieux des crimes qui avaient été commis. Le procès des 132 Nantais fournit une occasion de justifier la réaction thermidorienne. Réal s'étant fait, devant le tribunal révolutionnaire qui, après le 9 thermidor, *fonctionnait* tous les jours comme auparavant, le défenseur officieux de Carrier et du comité révolutionnaire de Nantes, on va faire connaître ce qui amena ce fameux procès. Le comité avait été établi par le conventionnel Phélippeaux, en mission dans l'ouest. La première arrestation avait été celle de l'auteur de cet article : elle eut lieu le 9 septembre 1793. Alors la terreur commença à se répandre; mais les administrateurs craignaient de se compromettre et n'osaient réclamer. Leur silence enhardit, et deux jours après tous les administrateurs se trouvèrent arrêtés. Carrier arrive : la terreur s'organise; une compagnie, dite *de Marat*, entre en fonctions. Les prisons se remplissent. Plusieurs couvents, plusieurs maisons en deviennent succursales. Environ cent prêtres, arrêtés dans le département de la Nièvre, sont envoyés à Nantes par Fouché, et, par ordre de Carrier et du comité, jetés sur un bateau à soupape et submergés dans la Loire, vers la fin de brumaire

an II. Ce fut la première noyade. Peu de jours après, la mort de 132 Nantais est résolue, et parmi eux se trouvent plusieurs membres de l'administration départementale, dont Sotin, qui fut depuis ministre de la police générale; le procureur de la commune, Dorvo; le commandant du château de Nantes, Menou; le général Kerverseau, nommé depuis, par le Directoire, commandant des Iles sous le Vent; l'auteur de cet article; un parent de Charette et qui portait son nom; des médecins, des avocats, et beaucoup de négociants. Sur la liste des proscrits figuraient tout ce qui restait à Nantes d'ex-oratoriens, dont un membre du comité (Chaux) avait acheté la maison de campagne; et c'est ainsi que deux autres membres du comité, l'un horloger, l'autre avoué, avaient fait porter sur la fatale liste bon nombre d'horlogers et d'avoués, compétiteurs qui leur faisaient ombre. — Il fallait un prétexte au départ des victimes. On fit répandre le bruit que les 132 étaient envoyés au tribunal révolutionnaire, les uns comme fédéralistes, les autres comme complices des Vendéens. Mais le comité ne pouvait formuler des charges contre les proscrits : il le savait bien. L'envoi devant le tribunal révolutionnaire n'était donc que le masque d'un projet d'assassinat, qui devait être exécuté sur la route. Voici ce qu'imagina le comité. Il prit un arrêté portant que si, pendant le voyage, un seul des 132 venait à s'évader, tous les autres seraient fusillés à l'instant. En même temps, un horloger nommé Ernoux, qui était détenu, fut amené devant le comité, et il lui fut dit : « Écoute : tu pars demain avec tes camarades qui sont traduits au tribunal révolutionnaire. A la hauteur d'Ancenis

« tu t'évaderas et tu pourras aller à Nantes où tu ne seras plus inquiété. » En même temps, il fut arrêté qu'on commanderait pour la corte un bataillon de noirs qui venaient d'arriver à Nantes pour passer à la Vendée. Mais le commandant de la place, prévenu à temps, se hâta de faire partir les noirs pour leur destination, et il envoya, en remplacement pour l'escorte des 132, un bataillon de volontaires de Paris, levé dans le quartier du Luxembourg, et commandé par le brave Boussard. — 132 partirent de Nantes le 27 nov. (7 frimaire an II). L'horloger Ernoux qui voyageait en bonnet rouge, sa promesse et s'évada près d'Angenis; mais le digne commandant fusa d'exécuter l'ordre atroce qu'il avait reçu. Les 132 arrivèrent à Angers, et le généreux Boussard désarma sur-le-champ par l'horloger Ernoux, membre du comité de Nantes, et commissaire nommé pour surveiller les détenus et leur escorte, fit mettre en prison et n'en sortit que plus de deux mois après!... La maison de détention à Angers était trop étroite pour contenir les 132 Nantais : on les condensa par vingt à une même corde dans les bâtiments de l'ancien séminaire. Mais là quel spectacle s'offrit à leurs yeux! Dans beaucoup de chambres le feu était allumé; des tables nues couvertes de comestibles, des chaudières allumées, des barbes préparées, des lits en train d'être faits.... annonçaient des lieux habités, et pendant que l'on était vivant n'apparaissait!... On se hâta d'enlever précipitamment le nombre de détenus qui remplissaient le séminaire, et ils avaient été rassemblés au Pont-de-Cé, pour faire place aux 132 Nantais! Mais à peine ces derniers étaient-ils installés que les Vendéens battus au Mans par Westerm

ent pour attaquer Angers sur la Loire. Or, la prison n° 1 était trop éloignée de la ville et trop voisine qu'allaient attaquer les Vendéens craignit que les 132 Nantais fussent délivrés, et l'on se hâta de les conduire dans l'étroite et basse prison de la sénéchaussée. On leur offrit encore à leurs yeux un spectacle effrayant : ils virent accrochés de toutes parts, aux murs de la prison, des vestes, des chapeaux, des sabots, des pantalons de tous pas un seul individu... On vint leur proposer de noyer, au Pont-de-Cé, détenus pour faire place aux autres... Bientôt commença l'attaque de la ville par les Vendéens. Des prisonniers furent amenés : on en vit bientôt plusieurs tomber morts ; d'autres, dans un accès de fièvre chaude, se précipitèrent dans la cour placée au milieu de la cour. La chapelle de la prison était occupée par une partie des Nantais ; assés les uns sur les autres, les prisonniers assis, faute de place, sur le sol tomba mort sur le corps de l'un d'eux couché sur les marches et mourut inanimé.... Les Vendéens ne purent pénétrer dans la ville, et peu de jours après, les 132 furent remis en liberté par la levée, sur laquelle s'appuyait pour entrer dans la Vendée, une troupe de quinze cents hommes, de l'armée révolutionnaire. Ce jour-là devait rencontrer les Nantais pour les forger ou les précipiter dans la Loire. Tout avait été prévu et combiné pour cette rencontre. Les ordres étaient donnés ; mais alors l'honneur et l'humanité semblaient intervenir et l'humanité semblaient l'emporter sur les armées. Le com- mandant de l'escorte qui avait reçu les instructions, informé que les prisonniers révolutionnaires allaient

arriver près de Saint-Mathurin, fit leur recommandation d'entrer tous les Nantais dans l'église de ce village, en leur recommandant de garder le silence le plus absolu. Bientôt, à travers les vitraux, les proscrits virent défiler les quinze cents baïonnettes ; peu après ils reprirent leur marche vers Paris ; et dès lors le complot du massacre échoua définitivement. Le général Danican, qui était allé alors à Angers avec le représentant Francastel, écrivit et publia quelque temps après une brochure où il se vantait d'avoir sauvé les 132 de la noyade au Pont-de-Cé. Ils arrivèrent dans la capitale et furent répartis dans diverses prisons. — Aucune charge n'avait été envoyée contre eux. On s'étonna ; Fouquier-Tinville ne savait sur quoi motiver un acte d'accusation. Il lui fallait des faits vrais ou faux et des charges quelconques. Il écrivit plusieurs fois à Nantes pour en demander ; et, pris au dépourvu, trois fois Carrier et le comité révolutionnaire n'envoyèrent et ne purent envoyer que des notes insignifiantes ou ridicules. La plupart des prévenus n'avaient pour acte d'accusation que les seuls mots *fédéraliste* ou *royaliste* ; et l'un d'eux, nommé Perrotin, ne se trouvait recommandé à l'échafaud que par l'épithète de *muscadin*. Cependant la mise en jugement se trouvait ainsi retardée, et le 9 thermidor n'était pas éloigné. Aidé par deux de ses compagnons d'infortune, Pecot, ex-administrateur du départ. de la Loire-Inférieure, et Pineau du Pavillon, ex-juge du tribunal civil de Nantes, l'auteur de cet article rédigea une *Relation du voyage des cent trente-deux Nantais, envoyés à Paris par le comité révolutionnaire de Nantes* (1). Cette pièce porte la date

(1) Cette *Relation*, quoique réimprimée

du 1^{er} messidor ; elle est suivie d'un *post-scriptum* daté du 30 thermidor. On souscrivit volontiers pour les frais d'impression, mais il fut difficile de trouver des signataires ; on ne put en réunir que dix ; et même l'un des rédacteurs (Pineau du Pavillon) craignit, en signant, de se compromettre. Plusieurs autres, qui avaient un moment montré plus de courage, vinrent rayer le seing qu'ils avaient d'abord donné. Un honnête homme, l'imprimeur Ballard, portant un nom ancien dans la librairie, se chargea d'imprimer la *Relation* ; et se conformant avec zèle aux instructions qui lui furent données, il en fit porter six cents exemplaires à la Convention nationale et six cents à la Société des Jacobins. Le ballot destiné à celle-ci fut remis au secrétariat où se trouvaient seulement alors deux frères et amis. Le ballot est défilé par eux ; le titre leur paraît piquant : « Mais, dit l'un des frères, si, au lieu de faire distribuer cet écrit à la séance de ce soir, nous le faisons crier et vendre dans Paris, ce serait pour nous une bonne aubaine, et nous partagerions. » Il y eut adhésion de la part du camarade. A cette époque, les rues de Paris étaient remplies de crieurs. La *Relation* fut d'abord vendue jusqu'à dix francs, et le premier jour le prix ne baissa pas au-dessous de cinq. Le lendemain, la *Relation* parut réimprimée, et, pendant huit jours, de nouvelles éditions furent criées. Enfin, le prix descendit à dix sous. Dès lors le succès de la révolution de thermidor parut assuré, et l'acquiescement de ceux

cinqu ou six fois dans l'espace de quinze jours, est devenue aujourd'hui assez rare : un conseiller d'Etat du roi de Prusse, Schell, a remarqué et fait imprimer que cette *Relation* avait été traduite en plusieurs langues.

des 132 Nantais qui vivaient encore car le tiers en était déjà mort de misère et de chagrin, ne se montra point douteux ; le comité révolutionnaire de Nantes dut, ainsi que Carrier, prévoir une prochaine mise en jugement et c'est ainsi que la cupidité de de jacobins rendit impossible la continuation du règne de la terreur (2). Il avait été arrêté que les membres du comité révolutionnaire de Nantes ne seraient mis en jugement qu'après que le tribunal aurait prononcé sur les 132 Nantais qui, démolés par les souffrances et par les maladies, se trouvaient réduits à 92. avait aussi été convenu que ces derniers survivants seraient tous acquittés pour rendre plus odieux le vaincu qui les avait proscrits. Cependant il y eut des conclusions prises par le substitut de Fouquier Tinville (Petit) contre l'auteur de l'article qui, dans ce procès, avait le triste honneur d'occuper ce qu'on appelait le *fauteuil*, et contre Sotin qui devint bientôt après administrateur du département de Paris, et par le ministre de la police générale. Un fait étrange, qui suffirait seul pour faire connaître jusqu'où s'étendaient, cette époque, l'anarchie et le mépris des lois, mérite d'être ici consigné. Pendant le réquisitoire du ministre public, le tribunal révolutionnaire leva brusquement la séance sans laisser achever la lecture d'une pièce signée Lanjuinais, Lesage (d'Eure-et-Loir), et autres députés proscrits qui s'étaient réfugiés à Caen après la journée du 31 mai. Cette pièce, qualifiée de *liberticide*, portait aussi la signature imprimée de Sotin et celle

(2) Les faits cités ci-dessus sont consignés avec des détails curieux et d'autres faits intéressants dans cette brochure.

L'auteur de cet article, que le terrible substitut accusait non-seulement d'avoir été l'un des signataires, mais aussi le coupable rédacteur de l'acté fédéraliste. Si la lecture eût été achevée, il devenait difficile, sinon impossible pour le parti dont Réalsuivait la bannière, de faire acquitter, comme il était convenu, la masse *entière* des accusés. La séance ayant donc été soudainement levée, le résumé du président et le jugement furent remis au lendemain. Mais à peine les Nantais étaient-ils rentrés dans leur prison, que le concierge Richard vint trouver l'auteur de cet article : « Citoyen, lui dit-il, on te demande au greffe. » Le concierge est à l'instant suivi, et c'est un des jurés, le fameux Topino-Lebrun, qui se présente et dit : « Citoyen, je viens t'annoncer que le jury est indigné des conclusions prises contre toi par l'accusateur public (il avait commencé par les prendre une première fois avant de les motiver.) Sois tranquille, demain tu seras acquitté ; dis à Sotin d'être tranquille aussi : il sera acquitté comme toi. » Et le juré se retira. Cependant le lendemain, la lecture commencée de la pièce *liberticide* par l'accusateur public ne fut point continuée. Après le résumé du président, le jury étant réuni pour délibérer, il y eut d'abord dix voix à mort sur douze contre Villenave et Sotin. Mais alors Topino-Lebrun, que les deux accusés ne connaissaient nullement et qu'ils n'avaient jamais vu que dans ses terribles fonctions d'arbitre suprême de leur vie ; Topino-Lebrun qui avait déjà envoyé à l'échafaud tant d'illustres victimes (car les jurés du tribunal révolutionnaire étaient presque inamovibles), s'inquiéta sans doute de ce que pourraient penser de son

peu de crédit deux hommes à qui il était venu, de son chef, annoncer d'avance comme certain leur acquittement ; Topino qui devait être aussi, comme Réal, initié dans les secrets du nouveau parti, prit la parole, et comme il avait une grande influence sur ses collègues, il les ramena si bien que les dix voix pour la condamnation se métamorphosèrent soudain en dix voix pour l'acquittement. Ainsi finit ce procès mémorable dont les débats, ouverts le 22 fructidor an II (8 septembre 1794), furent terminés par un acquittement général le 28 fructidor (14 sept.). Une autre circonstance mérite d'être remarquée : le tribunal révolutionnaire crut ne pouvoir s'empêcher de reconnaître qu'il y avait eu à Nantes, au mois de juillet 1793, ce qu'on appelait alors une conspiration *fédéraliste* contre l'unité et l'indivisibilité de la république. En conséquence, huit accusés dont trois administrateurs du département, le procureur de la commune et un officier municipal furent déclarés *convaincus d'être auteurs ou complices des actes fédéralistes*, etc. Mais comme on ne voulait dans ce procès aucune condamnation, le jugement porte que tous ceux qui ont conspiré *ne l'ont pas fait méchamment et avec des intentions contre-révolutionnaires*, comme si l'on pouvait conspirer la subversion d'un gouvernement avec les *intentions* de ne pas le renverser ! Telle était la logique d'un parti qui voulait dominer. En même temps, le *Bulletin des lois de la république* publia de nombreux décrets accordant des indemnités, d'ailleurs bien méritées, aux Nantais acquittés qui, du moins en grande partie, ne les avaient point réclamées, et ces indemnités purent paraître avoir un but politique étranger

à la justice et à l'humanité. Bientôt après, le comité révolutionnaire de Nantes fut mis en jugement devant le même tribunal et les mêmes jurés qui venaient d'acquitter les Nantais. Des crimes inouïs allaient être judiciairement dévoilés. Tronson du Courdray, avec l'auteur de cet article et Réal, siégeaient au banc des défenseurs. Les deux premiers, qui ne voulaient qu'une occasion de plaider la cause nationale et celle de l'humanité, ne pouvaient être entendus qu'autant qu'ils défendraient chacun un des accusés. Ils se concertèrent donc, et firent choix de deux êtres passifs, sans volonté, sachant à peine lire, et qui n'étaient que des machines obéissantes au mouvement imprimé. Les débats s'ouvrirent le 25 vendémiaire an III (16 oct. 1794), pour ne finir que le 26 frimaire (6 déc.). Ils duraient déjà depuis une quinzaine de jours, et le principal coupable, Carrier, siégeait encore à la Convention, qui tenait alors double séance, le matin et le soir, au château des Tuileries. Carrier se défendait à la tribune nationale; il y lisait des mémoires justificatifs qui furent imprimés. Les hommes dits de la *Montagne* appuyaient leur collègue, et objectaient sans cesse que deux ou trois cents Nantais, qui avaient fait et signé des déclarations contre Carrier, ne méritaient aucune créance, parce qu'ils étaient des contre-révolutionnaires, amis et complices des *brigands* de la Vendée. Ils insistaient surtout sur ce qu'il n'était produit aucun acte coupable émané de Carrier, et signé de sa main. Enfin la majorité de la Convention paraissait, quoique de regret, disposée, faute de preuve, à ne pas traduire le proconsul en jugement, lorsque le comité de sûreté générale fut informé par Clausel, l'un

de ses membres, que dans le greffe du tribunal criminel de Nantes se trouvaient deux actes signés Carrier, portant ordre à l'accusateur public (Phelippes de Tronjolly) de faire sur-le-champ exécuter, sans jugement, une vingtaine de prisonniers, au nombre desquels se trouvait une fille de quatorze ou quinze ans. Le comité de sûreté générale fit partir immédiatement son secrétaire-général pour Nantes, d'où il revint, trois jours après, avec les deux pièces en original et signées Carrier. Elles furent produites à la tribune de la Convention nationale. Les Montagnards ébahis se turent, et Carrier fut envoyé au tribunal révolutionnaire. Dans une des séances de ce tribunal, Carrier qui avait eu des préventions contre Réal, et qui les avait manifestées en voulant récuser quelques jurés, Carrier se félicita d'avoir Réal pour défenseur : alors celui-ci s'écria qu'il se faisait gloire de le défendre; et aussitôt Carrier s'élançant du haut de l'estrade où siégeaient les principaux accusés, et Réal s'élançant aussi du banc des défenseurs, se joignirent au milieu de l'estrade, et s'étreignirent cordialement. Il est juste de dire ici que le proconsul alléguait, pour sa défense, la conduite qu'il avait tenue dans de précédentes missions en Normandie et à Rennes, défiant qu'on pût citer aucune arrestation par lui ordonnée avant son arrivée à Nantes. • Mais • j'étais, dit-il, à peine entré dans • cette ville, où les arrestations avaient • déjà commencé par ordre du co- • mité qui n'avait point été institué • par moi, que cette ville me fut re- • présentée comme un repaire de bri- • gands, comme le foyer le plus ardent • des guerres de la Vendée. Je ne con- • naissais personne à Nantes, et de • mon chef je n'y ai fait arrêter un

« *seul chat*, si ce n'est les Arnoux, qui logeaient dans ma maison. Mais le comité me dénonçait sans cesse les habitants comme des contre-révolutionnaires, et moi je donnais des ordres d'arrestation. »

Toutes ces assertions, énoncées en présence du comité, restèrent sans réfutation. Plusieurs membres de la Convention vinrent déposer de la bonté de Carrier et de la douceur de son caractère. Ajoutons qu'il est bien connu à Nantes que c'était Goullin, meneur absolu du comité, qui gouvernait tout et Carrier lui-même, par des menaces de le dénoncer comme *modéré*. D'ailleurs on ne peut vouloir ici défendre Carrier qui, en état d'ivresse, était capable de tous les crimes. Dans les premières séances du procès, une grande quantité de témoins à décharge fut, à la requête du ministère public, placée au rang des accusés. Bientôt ces nouveaux prévenus dépassèrent du double le nombre des membres du comité portés dans l'acte d'accusation. Plusieurs de ces témoins, changés en accusés, avaient fait partie d'une compagnie dite de *Marat*, qui procédait à Nantes aux arrestations domiciliaires, aux noyades, etc. On paraissait d'abord vouloir faire une éclatante justice de tous les coupables, lorsque subitement ce zèle s'évanouit, et voici quelle en fut la cause : ce qu'on appelait alors la *Jeunesse dorée*, oubliant toute sage et prudente politique, commença vivement à déclamer, dans la société, au théâtre et dans les journaux, contre Tallien, Fréron, et autres personnages qui, se voyant menacés, dénoncés à l'opinion publique comme naguère révolutionnaires fougueux, se ravisèrent en disant : « Où allons-nous ? si nous continuons de mar-

cher dans cette voie de réparation et de modérantisme, nous sommes perdus. » Antonelle, Réal, Dufourny, d'Obsent, président du tribunal révolutionnaire, sentirent aussi, dans leur intérêt, le besoin de revenir sur leurs pas, et ils procédèrent si bien dans leur revirement, que bientôt le si long procès de Carrier et du comité révolutionnaire de Nantes parut devoir aboutir à une absolution générale. Les témoins qu'on avait fait asseoir en si grand nombre au rang des accusés ne semblaient d'avance courir aucun danger. Il n'y eut en effet que trois condamnations; celle de Carrier ne pouvait être évitée. Il était convaincu par deux actes effroyables; mais tous les membres influents du comité furent acquittés. On ne condamna que deux bourreaux obscurs, noyeurs presque aussi peu intelligents que les bateaux à soupape. Cependant tous les accusés furent déclarés atteints et convaincus d'avoir donné, exécuté ou fait exécuter des ordres abominables; mais ils furent reconnus avoir, les uns agi sans discernement, et les autres sans intentions coupables. Il y avait donc alors plus que des circonstances atténuantes : il y avait judiciairement, dans le crime prouvé, effacement du crime. Voici un incident curieux et tout à fait inconnu de ce procès mémorable. Le 6 décembre 1794, l'audition des témoins finie et le ministère public entendu, la parole fut donnée à Tronson du Coudray, qui plaida la cause générale ou l'ensemble du procès. Son plaidoyer fut terminé à onze heures du soir. Alors Réal, qui défendait les principaux accusés, ayant été invité à prendre la parole : « Citoyen président, dit-il, je demande à ne plaider qu'après le citoyen Villenave, prévoyant que j'aurai à le combattre. » D'Obsent accueillit

lit cette demande, et l'auteur de cet article commença sa plaidoirie. Un quart d'heure s'était à peine écoulé, lorsqu'une assez vive agitation se montra parmi les juges et les jurés. Le président se lève, annonce que la séance est un moment suspendue, et les juges, les jurés et Réal entrent dans le greffe. Bientôt le greffier en chef du tribunal révolutionnaire Pâris, qui se faisait appeler *Fabricius*, vient inviter le défenseur plaidant à venir se rafraîchir avec les juges et les jurés. La porte du greffe qui donnait dans la salle du tribunal (3) était restée ouverte; le défenseur entend prononcer son nom avec colère et suivi de l'épithète *scélérat*. Quel était donc son crime?... Il venait de plaider que, dans la journée du 31 mai, les seuls coupables avaient été ceux qui firent cette journée, ceux qui poursuivirent les Girondins comme fédéralistes et conspirateurs. Il y avait à cette époque courage et danger dans cette déclaration; car alors Lanjuinais, Le Sage, d'Eure-et-Loir, Louvet et d'autres conventionnels se trouvaient encore *hors la loi*; car alors les 71 députés emprisonnés comme fédéralistes n'étaient pas encore rendus à la liberté. De plus, les jurés qui siégeaient dans le procès de Carrier avaient pour la plupart condamné les Girondins. Le président d'Osbert avait aussi joué un rôle dans la journée du 31 mai: Il racontait, dans le greffe, la part qu'il y avait prise. « Eh bien! disait-il, il est vrai que, le 31 mai, je me rendis en pantoufles et en bonnet de nuit, suivi de cinq à six jacobins, dans la salle où siégeaient les officiers municipaux, et que je leur dis: *Au nom du peuple,*

(3) Cette salle du tribunal révolutionnaire est aujourd'hui celle de la cour de cassation.

« *je vous destitue. Il est vrai qu'un demi-heure après je revins, dans le même costume, avec le même tége, dire: Au nom du peuple vous rétablissez dans vos fonctions. Et si l'on veut me guillotiner, me guillotine!* » Et Réal alors crie: « Laissez faire, laissez faire, demain je vous vengerai. » Le Dufourny, présent à cette séance, écumait de rage. Antonelle qui n'était plus membre du jury, mais qui le dirigeait, ne cachait point son émotion. Le défenseur avait repris son banc, le tribunal et les jurés avaient repris leurs sièges. La séance continua et ne fut terminée qu'à deux heures du matin. Le lendemain, fidèle à sa promesse, l'auteur de cet article qu'il considérait comme un indigne fédéraliste, et un ami de Lanjuinais et de Louvet, il fit une longue apologie de la journée du 31 mai. — L'acquiescement du comité révolutionnaire de Nantes, rendu par Réal, avait soulevé l'indignation publique. La Convention partageait. Le rapporteur du comité de législation demanda et obtint que l'affaire du comité fût renvoyée devant un autre tribunal, et ce renvoi fut motivé par une distinction sans cesse répétée qui pouvait être combattue avec succès. Le rapporteur avait dit: « Vous pouvez remettre en jugement le

(4) Pendant plusieurs semaines les journaux publièrent chaque jour des extraits de ce plaidoyer qui fut imprimé séparément en 80 de 8 et 9 pages, et qui a été traduit en plusieurs langues. Le plaidoyer de Trudou du Coudray fut imprimé à part, in-80. Antonelle publia une longue brochure sur ces deux plaidoyers, mais Réal ne fit dans aucun d'eux aucune publicité.

• toyens acquittés par le jugement du
 • 20 brumaire, 1^o parce que, dans le
 • droit, le jury révolutionnaire n'a pas
 • pu prononcer sur l'intention pure-
 • ment criminelle : il ne pouvait pro-
 • noncer que sur l'intention contre-
 • révolutionnaire; 2^o parce que, dans
 • le fait, le jury n'a pas voulu, n'a pas
 • entendu prononcer sur cette inten-
 • tion purement criminelle; parce que
 • le jury n'a considéré l'intention cri-
 • minelle, sur laquelle il a prononcé,
 • que relativement au délit contre-
 • révolutionnaire. » Ce raisonnement
 pouvait n'être pas sans réfutation
 puissante. Réal sentit le besoin de se
 justifier, et fit insérer dans quelques
 journaux (5) une lettre curieuse dont
 voici le début : « Défiez-vous de votre
 • sensibilité lorsqu'il s'agit de pro-
 • noncer sur les principes. Défiez-
 • vous de l'enthousiasme quand il s'a-
 • git de la vie des hommes. Méfiez-
 • vous de tous ceux qui demandent du
 • sang. » Puis il entre en matière. Ses
 raisonnements ne manquent point de
 force, et il termine en ces termes : « Il
 • sera possible de répondre à ces
 • moyens par des injures. On pourra,
 • comme sous Robespierre, dire qu'il
 • n'y a que les complices qui puissent
 • défendre les coupables; mais il sera
 • un peu plus difficile de répondre par
 • des raisons. » Les membres du comité
 de Nantes, et ceux de la compagnie
 Marat, acquittés par le tribunal révo-
 lutionnaire de Paris, furent renvoyés
 devant le tribunal criminel d'Angers,
 puis acquittés une seconde fois et
 mis en liberté. — Réal se montra,
 dans sa carrière politique, sous des
 aspects plus d'une fois contradictoi-
 res. C'est ainsi que la même année
 (1795) on le vit défendre avec une

égale chaleur Carrier, le comité révo-
 lutionnaire de Nantes, et Lacroix, ré-
 dacteur du *Spectateur français*, ac-
 cusé, dans le sein de la Convention
 nationale, par Bourdon, d'avoir pro-
 voqué le rétablissement de la monar-
 chie. Réal fit insérer dans les jour-
 naux du temps (6) une lettre dans la-
 quelle il s'emporta contre le conven-
 tionnel dénonciateur : « Je veux
 • croire, Bourdon, que, comme le
 • purgatoire, tu es rempli d'excel-
 • lentes intentions; mais as-tu réfléchi
 • qu'en traitant cet homme de scé-
 • lérat, qu'en parlant de supplice, ce
 • n'est plus au jugement, Bourdon,
 • c'est à la mort que tu l'envoies...
 • Ne te souvient-il pas, Bourdon,
 • de ce décret sollicité par toi, qui
 • casse un tribunal pour n'avoir pas
 • assez tué? » Plus bas il s'écria :
 • Je jure que Lacroix n'a point pro-
 • voqué, n'a point voulu provoquer
 • le rétablissement de la royauté. »
 Et il ajoute : « Dans un écrit qui pa-
 • raîtra sous deux jours, je démon-
 • trerai l'innocence de l'homme et
 • l'absurdité de l'accusation (7). » Ci-
 tons encore ce passage de la lettre de
 Réal qui fait bien connaître l'esprit de
 cette époque : « Ruez-vous donc, mal-
 • heureux, dans le sens des opinions
 • dominantes; faites-vous, comme
 • sous Robespierre, une réputation de
 • patriotisme aux dépens des victimes
 • dont vous demandez aussi l'égor-
 • gement. Continuez à fouler aux
 • pieds les principes pour suivre vos
 • passions, vos haines, vos vengean-
 • ces. Ressuscitez, contre les hommes
 • que vous n'aimez pas, le régime de
 • terreur et de mort que vous mau-

(6) Voy. le fameux *Journal des hommes li-
 bres*, du 14 ventose an III (4 mars 1795).

(7) Cet écrit dut paraître imprimé; il n'est
 point cité dans la *France littéraire* de M. Qué-
 rard.

(5) Voy. le *Journal du matin* (1^{er} janv.
 1795).

« direz un jour, mais lorsqu'il vous
 « atteindra. » Or, en [commençant
 cette lettre, Réal disait : « Lorsque je
 « défendis de si *bonne foi* les mem-
 « bres du comité révolutionnaire de
 « Nantes, les messieurs, les élégants
 « me déclarèrent *burceur de sang*; et,
 « après la publicité de cette lettre que
 « je réclame, il sera évident que je
 « suis un *royaliste*. » Et, en effet, le
 défenseur de Carrier, du comité de
 Nantes, et de l'auteur du *Spectateur*
français, à la même époque, pouvait
 donner lieu à cette double inculpa-
 tion. — Réal défendit Babeuf et ses co-
 accusés devant la haute cour de Ven-
 dôme (an V, 1797). Il se montra si
 violent et si passionné, pendant les
 longs débats de ce procès, qu'il pa-
 rait convenable de ne citer ici que les
 faits suivants extraits du *Moniteur*.
 On vit plusieurs fois les accusés, ex-
 cités par les déclamations et les em-
 portements du défenseur, traiter les
 juges de *royalistes*, de *coquins*, de
scélérats. Tandis que Réal prenait à
 partie l'accusateur public Bailly, un
 des prévenus, nommé Germain, se
 mit à crier à ce magistrat : « Tu n'es
 « qu'une bête : tais-toi. » Les accusés se
 mirent plusieurs fois à chanter des
 hymnes révolutionnaires. Un jour,
 Réal parut passer toutes les bornes,
 et le désordre du scandale devint si
 grand que, par jugement rendu, la pa-
 role fut ôtée au défenseur vainement
 rappelé au respect dû à la haute cour.
 Dans la séance du 27 avril, un autre
 jugement lui ôte encore la parole. Sou-
 dain les accusés font entendre de vives
 imprécations; ils vocifèrent, ils chan-
 tent, et les plus exaltés sont enlevés
 de la salle d'audience, traînés ou re-
 portés dans leurs cachots : les débats
 continuent non sans confusion. Dans
 la séance du 18 mai, Vieillard, ad-
 joint à l'accusateur public, ayant

avancé que la famine de l'an III avait
 eu son principe dans le règne de la
 terreur, Réal s'écria que cette famine
 avait été causée par la réaction qui
 suivit la chute de Robespierre. Pen-
 dant les débats, un billet était porté
 à l'un des accusés, l'ex-convention-
 nel Laignelot : ce billet est saisi.
 Soudain d'*horribles cris* sont enten-
 dus, et la voix de Réal est mêlée à
 celles de Laignelot et des autres ac-
 cusés. Dans son plaidoyer du 18 et du
 19 mai, Réal fit l'histoire générale de
 la révolution et l'apologie de ses prin-
 cipales époques. Il alla jusqu'à se
 plaindre de ce que les rues de Paris
 qui avaient été débaptisées comme
 portant des noms royalistes, ou aris-
 tocratiques, ou religieux, avaient re-
 pris leurs vieilles dénominations; il
 déclama contre l'ex-conventionnel
 Cochon, alors ministre de la police,
 et il l'accusa d'une parfaite intelli-
 gence avec les royalistes. En vain le
 substitut Vieillard traita-t-il cette
 accusation de calomnie, Réal persista;
 puis il soutint que la conspiration de
 Babeuf et des ex-conventionnels n'é-
 tait qu'une *conspiration de muets* et
 qu'un *mensonge du gouvernement*.
 Réal termina son plaidoyer, qui
 dura deux jours, en ces termes :
 « Si vous déclarez qu'il y a eu con-
 « spiration, *les patriotes n'ont plus*
 « *d'asile et personne ne peut s'as-*
 « *surer un paisible sommeil...* Brisez
 « dans la main du gouvernement, sou-
 « vent égaré, ces armes de dévastation
 « et de mort. » — Réal était un des hom-
 mes qui ont le plus agi, mais pas tou-
 jours dans le même esprit et dans le
 même sens, sous la république, le di-

(8) Voy. BABEUF, III, 156. et les débats
 de son procès qui furent recueillis en six
 vol. in-8°. Voy. aussi les art. LAIGNELOTT,
 LXIX, 411, et DROUET, LXII, 594.

rectoire, le consulat et l'empire; nous rappellerons ici sommairement quelques actes de sa vie dont plusieurs sont antérieurs au procès de Babeuf. Le 16 août 1794, à la tribune des jacobins, Réal s'éleva contre les commissions populaires dont Robespierre avait nommé les membres et les agents, et qui avaient rempli les prisons d'une multitude de citoyens inoffensifs. Il appela l'attention des frères et amis sur ces commissions populaires: mais les frères et amis ajournèrent leur décision, se défiant de Réal qui, l'année précédente, leur avait été dénoncé. Il reprit la parole aux jacobins dans la séance du 26 août 1794. Chacune des 48 sections de Paris avait encore alors son comité révolutionnaire; on proposait de faire nommer les membres de tous ces comités par le peuple convoqué en assemblées décadaires. Thuriot trouvait la proposition insidieuse; Réal la déclara dangereuse, mais il ne fut point favorablement écouté. Il se vit même dénoncé comme *intrigant*, et son arrestation fut proposée comme étant partisan de la liberté illimitée de la presse dont les terroristes étaient les plus ardents ennemis. Réal passait alors pour modéré. Dans une lettre écrite au *Moniteur* (23 avril 1794), il racontait le dévouement de Loizerolles qui s'était substitué à son fils condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et qui avait ainsi voulu lui donner une seconde fois la vie (9). Carrier avait d'abord regardé Réal comme

étant son ennemi: il voulut récuser les trois jurés, Sanbas, Saunier et Topino-Lebrun, comme parents de Réal et amis de Tallien et de Fréron, qu'il appelait ses plus cruels adversaires; mais le tribunal arrêta qu'il serait passé outre (10). Le 10 janvier 1795 (21 nivose an III), Réal, choisi pour orateur par la section de la Halle-au-Blé, commença son discours à la Convention en ces termes: *La République démocratique ou la mort!* On trouve, dans le *Moniteur* du 9 février 1795 (21 pluviôse an III), des détails sur l'opposition de Réal aux arrêtés de la commune de Paris contre la représentation nationale, le 31 mai 1793. — Réal rédigeait, dans les derniers mois de 1795, une feuille publique ayant pour titre: *Journal du Patriote de 1789*; il avait pris Méhée pour collaborateur. Bientôt l'intitulé de cette feuille fut changé en celui de *Journal des Patriotes de 1789*. Le 30 novembre, un numéro de ce journal fut dénoncé au conseil des Cinq-Cents par le fameux André Dumont; mais Génissieu et Tallien défendirent Réal avec chaleur; firent valoir son patriotisme et les services qu'il avait rendus. Alors le journal de Réal était distribué aux membres des deux conseils, aux frais du gouvernement: il fut demandé que cette distribution cessât; mais malgré l'insistance de plusieurs membres, et surtout du sage Defermon, les observations de Tallien l'emportèrent, et les Cinq-Cents passèrent à l'ordre du jour. Réal publia, dans l'an IV, son *Essai sur les journées*

(9) On trouve dans le *Moniteur* du 20 juin 1795 (2 messidor an III) une lettre de Réal, datée de Dunkerque, annonçant que le citoyen Émery, ex-membre de l'Assemblée législative et maire de cette ville, avait sauvé un nommé Vanrike de la fureur de plusieurs victimes de ses dénonciations, quoique ce Vanrike eût été un des plus terribles ennemis du maire qui le sauva.

(10) Le 21 et le 22 nov. 1794. Carrier avait présenté sa défense à la Convention; le 3 eut lieu l'appel nominal. Cinq cents membres votèrent: 498 furent pour l'accusation, deux seulement donnèrent un vote conditionnel; il fut arrêté que Carrier serait immédiatement conduit à la Conciergerie.

du 13 et du 14 vendémiaire (11), et il fut nommé *historiographe de la République*. Mais, le 14 novembre suivant, Lenoir-Laroche fit insérer au *Moniteur* un article sur l'inutilité de la place d'historiographe créée pour Réal, et dont il ne prit pas long-temps le titre qu'il ne chercha pas d'ailleurs à justifier. Le Directoire exécutif avait créé cette place pour Réal avec appointements. En outre, il lui faisait payer le prix d'un millier d'exemplaires de chaque numéro de son journal qui était distribué aux deux conseils. Mais l'historiographe-journaliste ne se montra pas très-reconnaissant. Barthélemi Tort de la Sonde, accusé de conspiration contre l'État en complicité avec Dumouriez, fut défendu par Réal et acquitté. Alors le défenseur rédigea et fit imprimer (an V, 1798, in-8°), à la suite du *Procès de Tort de la Sonde*, un acte par lequel il dénonce et accuse devant le conseil des Cinq-Cents le Directoire exécutif et le ministre de la justice (Merlin de Douai) comme *coupables de prévarication et d'oppression*. Cependant Réal fut nommé le 3 sept. 1799 (17 fructidor an VII) commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de la Seine, et un de ses premiers actes fut la dénonciation aux tribunaux d'un pamphlet qui avait pour titre : *Pendez les jacobins (Moniteur)*. Déjà Réal était en relation avec le vainqueur de l'Italie dont il se montrait le *partisan dévoué* dans son *Journal des Patriotes*, s'il faut en croire Salgues (12), qui

(11) Brochure in-8° qui fut traduite en allemand dans deux journaux intitulés, l'un *Minerva*, l'autre *Frankreich*, 1795.

(12) Voy. ses *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon*, tom. I, p. 235.

ajoute en parlant de Bonaparte : « Lui-même insérait quelquefois des articles dans cette feuille. » Et Salgues rapporte encore ce trait singulier : « Après la fête des victoires, faisant ses adieux au rédacteur qu'il tutoyait, suivant l'usage de ces temps glorieux, Bonaparte lui dit : *Songes-y bien : toujours moi, jamais que moi.* » Et Salgues ajoute encore que le *rédacteur tint parole*, ce qui, dans la suite, fut cause de sa fortune et de son élévation. Réal contribua au succès de la révolution du 18 brumaire. Ainsi, partisan de la république en 1793, il travailla sous le Directoire à défaire la république; ainsi après s'être comme tant d'autres paré du titre de *sans-culotte* sous la république, il se vit avec joie enrichi et fait comte sous l'empire. — Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon* (13), M. le général Gourgaud fait connaître la part que prit Réal à la révolution du 18 brumaire. Le directeur Barras tenait encore, jusqu'au dernier moment, à son autorité défailante, et il dissimulait avec Bonaparte. Réal et Fouché allèrent le trouver et le firent changer de résolution. Barras se rendit le lendemain à huit heures du matin chez le général qui était encore au lit. Voulant absolument le voir, il entra et dit qu'il craignait de s'être mal expliqué la veille; que Bonaparte pouvait seul sauver la république, qu'il venait se mettre à la disposition du général, faire tout ce qu'il lui plairait et prendre tel rôle qu'il lui donnerait; que, dans tous les cas, quelque parti que Bonaparte voulût prendre, il pouvait compter sur Barras. Réal et Fouché avaient opéré ce changement remarquable; mais l'his-

(13) Paris, 1823, tom. I, p. 70.

torien, ami dévoué de Napoléon, ajoute que, se défiant encore du directeur, le général lui répondit, après avoir d'ailleurs *pris son parti*, « qu'il était « fatigué, indisposé, qu'il ne pouvait « s'accoutumer à l'humidité de l'atmosphère de la capitale, sortant « du climat des sables de l'Arabie, et « il termina l'entretien par de semblables lieux communs. » On trouve de plus amples et curieux détails sur la part que Réal et Fouché prirent à la révolution du 18 brumaire, et sur une mystification du directeur Gohier par Réal, dans un ouvrage qui a pour titre *Indiscrétions, 1798-1830; souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire, mis en ordre par MUSNIER DESCLOZEUX (14)*. Cet ouvrage est rare et mériterait d'être mieux connu. Deux bibliographes qui en ont parlé en peu de mots, MM. Beuchot et Quérard, ont pensé, sans oser rien affirmer, que Réal pouvait bien n'être pas étranger à la composition dudit ouvrage; mais il suffit de le lire, et même de le parcourir, pour être convaincu que le grand nombre de faits importants, où il a figuré dans ses fonctions secrètes, n'ont pu être rédigés et présentés comme ils le sont que par lui-même. Il est des mots qui n'ont pu être entendus que par lui dans les instructions et dans les ordres qui lui ont été donnés; et, chef de la police secrète, il a pu seul rédiger une partie de ces *souvenirs politiques* qui ne sont pas souvent mal à propos appelés (par l'éditeur sans doute) *indiscrétions*. On pourra en juger par ce qui va suivre, tout en regrettant que Réal n'ait rien laissé sur sa vie politique

avant l'époque du consulat : il y aurait eu des matériaux curieux pour l'histoire secrète de la révolution. Réal fut, sous le consulat, lié intimement avec Fouché, et la confiance du premier consul lui fut d'abord acquise. Il joua un rôle dans les grands événements qui précédèrent, à Paris, l'élévation de Bonaparte à l'empire. Réal se trouvait avec Fouché à l'Opéra au moment de l'explosion de la machine infernale. L'un et l'autre sortirent précipitamment à pied, allant à la découverte, chacun de son côté, et après s'être donné rendez-vous au ministère de la police; la rue Saint-Nicaise était encombrée de curieux, de soldats, d'agents de la police : Réal y pénétra; et, dans les débris de la machine, alla chercher l'indication des auteurs de l'attentat. Parmi ces débris était le cadavre mutilé d'un cheval : une jambe pouvait encore être reconnue; Réal l'examine : il aperçoit, attaché au sabot, un fer qui paraissait nouvellement placé, il pose des sentinelles; bientôt après, les débris de la charrette et du cheval sont conduits, par son ordre, à la Préfecture de police. Le lendemain, tous les charrons et tous les maréchaux-ferants de la capitale y sont mandés : un maréchal reconnaît le fer comme étant sorti la veille de sa forge. Il ne s'agit plus que d'avoir le signalement de l'individu qui avait amené le cheval; le maréchal le donne : l'individu avait une cicatrice au-dessus de l'œil gauche : c'était le signalement de Carbon, complice de Saint-Réjant (*voy. SAINT-RÉJANT, au Supp.*). — Dans le procès de Georges, il y eut plusieurs individus arrêtés et interrogés par Réal. Un parfumeur, demeurant rue de l'Abbaye, prévenu d'avoir prêté son domicile, comme point de réunion, aux conspirateurs, fut mis en arrestation.

(14) Paris, Dufey, libraire, 1835, 2 vol. in-8°.

tion, ainsi qu'une de ses nièces ; Réal leur fit subir un interrogatoire ; voici quelques mots de celui de la nièce.

« D. Qui a pu décider vos parents à recevoir chez vous des gens qui s'y réunissaient pour conspirer ? R. Je ne sais pas. Je ne le crois pas..., mais ce que je sais, c'est que mes parents les ont reçus sur la recommandation de M. le vicaire de Saint-Sulpice. D. La recommandation du vicaire a suffi pour les déterminer ?

« R. Oh ! non, monsieur ; ils ont fait dire une messe du Saint-Esprit.

« D. Ah ! et qu'a répondu le Saint-Esprit ? R. Monsieur, il n'a pas répondu du tout. D. Alors, puisque le Saint-Esprit refusait de répondre, comment... R. Mais, monsieur, qui ne dit mot consent (15). » — Les deux frères Polignac, jugés comme complices de Georges, furent condamnés ; Armand (un des deux) à la peine de mort (qui fut commuée en détention perpétuelle), et Jules à deux ans d'emprisonnement. Peu de jours après le jugement rendu, Jules de Polignac demanda à faire une communication. Réal le fait amener devant lui et s'informe s'il a des plaintes à former contre ses gardiens ou quelque faveur à demander. « Non, répond le jeune homme, je n'ai qu'à me louer ; j'edois au gouvernement et à vous des remerciements pour l'humanité et la douceur qu'on me témoigne. » Puis il parle de ses opinions légitimistes, offre de rendre un grand service si on veut le laisser aller en Angleterre négocier la paix, etc. Réal se hâte de rendre compte au premier consul de cette proposition ; mais le

(15) *Indiscrétions*, etc., tom. I, p. 96-100. Le parfumeur se nommait L. Carou ; protégé, sous la Restauration, par la duchesse d'Angoulême et par M. Hyde de Neuville, il fut nommé messager d'État de la Chambre des députés.

premier consul ne voit là qu'une *ludibie*, qu'un rêve, et dit sérieusement : « Monsieur Réal, vous ne m'avez rien dit, entendez-vous ? Il ne faut pas qu'on suppose que vous m'entendez de pareilles niaiseries (16). »

Lorsque Pichegru fut arrêté, le premier consul dit à Réal : « Vous allez interroger Pichegru. Avant de commettre une faute, il avait bien et honorablement servi son pays. Je n'ai pas besoin de son sang ; dites-lui qu'il faut regarder tout cela comme une bataille perdue ; il ne pourrait rester en France ; pressez-le sur Cayenne ; il connaît le pays ; on pourrait lui faire là une belle position. » Réal alla donc au Temple interroger le général. Il le sonda sur la proposition d'un établissement à Cayenne : « Mais, dit Réal, il avait trop de finesse pour ne pas comprendre tout d'abord l'intention de cette demi-confiance. Il parla avec abandon de Cayenne et de ce qu'on pourrait y opérer. Avec six millions, dit-il, et six mille nègres, on ferait de Cayenne le plus important de nos établissements coloniaux. »

« Malheureusement, ajoute Réal, je ne revis plus Pichegru auquel j'avais très-ouvertement offert mes bons offices auprès du premier consul. » Et Réal ajoute encore : « Quelques jours avant que le complice de Georges fût trouvé étranglé dans son lit, il avait dit au concierge du Temple : Je crois bien que M. Réal a voulu m'abuser avec son histoire de Cayenne. » On ne trouve d'ailleurs, dans les *Indiscrétions*, aucun détail sur la fin tragique de Pichegru. Réal rapporte seulement que, depuis quelques jours, le général n'était pas gar-

(16) *Indiscr.*, t. I, p. 141.

dé ; qu'il avait d'abord été placé sous la surveillance de deux gendarmes qui ne quittaient pas sa chambre, et que le premier consul, instruit que cette garde fatiguait le prisonnier, avait dit à Réal : « Quand un homme veut se tuer, il en trouve toujours l'occasion. Ne tourmentez pas Pichegru ; ôtez-lui ses gendarmes, puisque cela l'ennuie... » Bientôt Réal vint annoncer au premier consul la strangulation de Pichegru, en ces termes : « Nous avons perdu la meilleure des pièces contre Moreau, » et le premier consul répliqua : « Voilà une belle fin pour le vainqueur de la Hollande. » Ensuite Réal s'attache à justifier Napoléon contre toute accusation de cruauté et contre ce mot de M^{me} de Staël : « Bonaparte est malheureux ; tous ses ennemis lui meurent dans la main » (17). — Le nom de Réal se trouva mêlé à la triste catastrophe du duc d'Enghien. « Il est plus que probable, est-il dit dans les *Indiscrétions* (18), que Josephine et Cambacérès n'ont eu connaissance de l'arrestation, du jugement et de l'exécution du duc d'Enghien, que le 21 mars au matin, avec la population de Paris, avec M. Réal lui-même, l'un des chefs les plus importants de la police... Je ne sais par quel sentiment de défiance le premier consul laissait la police absolument de côté : un mot de M. Réal aurait tout éclairci » (p. 112)... Le duc d'Enghien était arrêté, amené à Vincennes, jugé et condamné avant que les ministres et la police en sussent rien. M. Réal se rendait à Vincennes, le 21 mars, à neuf heures du matin, pour interro-

ger le prince, non pas en vertu d'une mission qui lui aurait été donnée, mais sur l'avis de son arrivée, transmis par le directeur de la prison de Vincennes, dans le rapport journalier qu'il adressait au conseiller d'État, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la république. Déjà, depuis six heures, le duc d'Enghien avait cessé d'exister, lorsque M. Réal rencontra, à la barrière Saint-Antoine, le général Savary qui lui fit rebrousser chemin (19). Réal, qui dut écrire ces détails sous la Restauration, en rapporte d'autres plus curieux encore. Il s'empressa d'écrire au général Hullin : « Général, je vous prie de me transmettre le jugement rendu ce matin contre le duc d'Enghien, ainsi que les interrogatoires qu'il a prêtés. Je vous serai obligé si vous pouvez les remettre à l'agent qui vous portera cette lettre. J'ai l'honneur de vous saluer. RÉAL. » Un peu plus tard fut envoyée cette seconde missive : « Général, j'attends le jugement et les interrogatoires de l'ex-duc d'Enghien, pour me rendre à la Malmaison auprès du premier consul. Veuillez me faire savoir à quelle heure je pourrai avoir ces pièces. Le porteur de ma lettre pourrait se charger du paquet et attendre qu'il soit prêt, si les expéditions sont avancées. J'ai l'honneur, etc. RÉAL. » Le jugement arrive enfin, et Réal le porte à la Malmaison. Mais, ô singulier désappointement ! le jugement se trouve si étrangement rédigé qu'il faut absolument en fabriquer un

(17) *Indiscr.*, t. I, p. 73 et 151.

(18) *Tom. I*, p. 109.

(19) *Tom. I*, p. 116.

autre, non à Vincennes, mais à la Malmaison ; et il ne pourra être lu , aux termes de la loi, au condamné, puisque le condamné n'existe plus. D'ailleurs la publication ne peut plus être retardée. On rédige donc à la hâte un nouveau jugement ; il est crié dans les rues. « La minute originale avec les signatures n'existe plus, dit Réal. » Il s'y trouvait d'étranges lacunes, par exemple : « Le président, à l'unanimité des voix, l'a déclaré coupable...., et lui a appliqué l'article de la loi du.... ainsi conçu..., et en conséquence l'a condamné à la peine de mort. » Tous ces points ou ces blancs se trouvaient dans l'original dont Réal sans doute avait pris copie ; le délit n'y était pas même spécifié, et le texte de la loi qui condamne était aussi resté en blanc. Réal ajoute : « Le nouveau jugement fut rédigé tel qu'il a été publié. On n'avait pas sous la main les membres de la commission militaire pour prendre leurs signatures ; on se contenta de faire figurer leurs noms au bas de la nouvelle rédaction, et l'ancienne fut annulée (20). » Réal revient encore sur cette dernière assertion, en ces termes : « Ainsi donc, il est vrai de dire qu'il n'existe aucune minute authentique et signée du jugement par suite duquel le duc d'Enghien a été fusillé (21). » Réal rapporte aussi la pièce suivante : « Paris, le 2 germinal de l'an XII (23 mars 1804). Le conseiller d'État, etc., etc., a reçu du général de brigade Hullin, commandant les grenadiers à pied de la garde, un petit paquet contenant des cheveux, un anneau d'or et une lettre. Ce petit paquet

portant la suscription suivante : « Pour être remis à madame la princesse de Rohan, de la part de ci-devant duc d'Enghien. Signé RÉAL (22). » — Le consulat avait fait place à l'empire ; Réal devint comte et chef de la police impériale. Il était souvent en rapport avec Napoléon. Il avait une jolie maison de campagne à cinq lieues de Paris. L'empereur trouva que c'était trop loin, qu'il avait besoin d'avoir Réal sous la main : il lui donna 500,000 fr. pour acheter une maison de campagne moins éloignée, et Réal devint propriétaire de la belle maison de Boulogne que possède aujourd'hui M. Rothschild (23). Napoléon lui donna aussi, à titre de majorat, des actions sur le canal de Languedoc. Réal continua de mériter la faveur de Napoléon. Citons quelques traits : l'empereur venait d'être excommunié à Rome. La bulle était secrètement arrivée à Paris où déjà elle circulait imprimée. Réal fut chargé d'arrêter M. l'abbé d'Astros, alors grand-vicaire du diocèse, qui se trouvait un jour aux Tuileries, attendant avec beaucoup de monde que la réception commençât. « Vous allez l'arrêter, dit Napoléon à Réal, vous le mettrez dans votre voiture, vous le conduirez chez lui, et, en sa présence, vous visiterez ses papiers, et si vous trouvez quelque chose qui vous mette sur la voie de l'affaire de la bulle d'excommunication, vous enverrez le grand-vicaire à Vincennes. » Entré dans le cabinet de M. d'Astros, Réal commence ses recherches par le panier contenant, sous le bureau, les papiers de rebut. Le troisième ou le quatrième papier

(20) Tom. I, pag. 118 et suiv.

(21) *Ib.*, p. 124.(22) *Ib.*, p. 123.(23) *Ib.*, p. 322.

qu'il en retire est la minute de la réponse faite à la lettre d'envoi du pape, accusant réception de la bulle et annonçant sa publication. Réal fit donc conduire à Vincennes le grand-vicaire, écrivant lui-même à Rome que la bulle avait été publiée *par ses soins*. M. l'abbé d'Astros ne recouvra sa liberté que vers la fin de 1813 (24). — Napoléon avait depuis long-temps cessé de donner sa confiance au ministre de la police Fouché, qui possédait un grand nombre de secrets politiques du consul et de l'empereur. Fouché se vit enfin disgracié et remplacé par le duc de Rovigo. Réal fut chargé de lever les scellés que le préfet de police Dubois avait apposés sur les papiers de l'ex-ministre. Mais il reçut l'ordre exprès de s'abstenir de toute recherche, et de se borner à demander à Fouché la remise des lettres qu'à diverses époques Napoléon lui avait confidentiellement écrites. Dans cette mission difficile, Réal parut tenir beaucoup à ce que l'ex-ministre, dont il s'était toujours montré l'ami, ne le regardât pas pendant sa disgrâce comme un ennemi. En conséquence il se rendit à Ferrières (où se trouvait alors Fouché) en calèche découverte, et seulement accompagné de sa fille, M^{me} la baronne Lacuée. Mais quand il arriva au château de Ferrières, Fouché n'y était plus. A l'approche de Réal, « un cheval qu'on tenait tout scellé dans la cour disparut. » Il attendit jusqu'à onze heures du soir Fouché qui, « après avoir couru toute la journée, muni d'une forte somme prise chez son fermier, ne sachant s'il devait venir à Paris ou fuir en Angleterre, prit le sage parti de rentrer chez lui. Les scellés furent levés sans forma-

lités; et, sur la demande des lettres, « Fouché protesta qu'il les avait toutes brûlées sans exception. L'empereur et M. Réal n'en crurent pas un mot; mais, en pareil cas, quand on ne peut administrer la preuve contraire, le mieux est de paraître croire (25). » — Le général Mallet avait déjà voulu s'agiter en 1809. Dubois, préfet de police, vit, dans cette agitation, une grande conspiration; mais Fouché, alors ministre de la police, et le comte Réal ne voulurent pas même y voir un complot. De retour à Paris, l'empereur fit venir Réal; il le prit par l'oreille, et lui dit : « Vous êtes bien fiers, bien contents (Réal et Fouché) en faisant signer à ce pauvre Dubois qu'il n'est qu'un sot. — Sire, c'est lui qui le dit; nous ne lui avons pas conduit la main. — Et c'est vous qui me l'avez donné! — Oui, sire, pour surveiller les filous, les lanternes, emploi auquel il est éminemment propre; mais je me serais bien gardé de le donner à votre majesté pour toute autre chose. » L'empereur finit par rire lui-même de la fameuse conspiration de Dubois (26). Le général Mallet en était à sa troisième tentative en 1812. Dubois avait été remplacé à la préfecture de police par M. Pasquier. Le duc d'Otrante était disgracié. Lorsque Napoléon, dont on avait annoncé la mort, fut de retour à Paris, il convoqua le conseil d'État et dit : « Vous allez entendre Réal. » Le préfet de la Seine, Frochot, se trouvait compromis dans l'affaire Mallet : Réal le justifia (27). Après la chute de l'Empire, il resta sans emploi. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé pré-

(24) *Ib.*, p. 290.(25) *Ib.*, tom. I, p. 241.(26) *Ib.*, tom. I, p. 227.(27) *Ib.*, tom. I, p. 230.

fet de police. M. Decazes, alors membre de la Cour royale, avait refusé de prêter serment à l'empereur : il fut destitué : le duc d'Ortrante chargea Réal de lui faire connaître la décision impériale et de le mettre en arrestation s'il persistait dans son refus ; mais le nouveau préfet se conduisit de manière à mériter la reconnaissance du magistrat destitué. Or, par un singulier jeu du hasard, dans la rapide succession des événements. M. Decazes ne tarda pas à s'acquitter envers Réal. Peu de jours s'étaient écoulés ; Louis XVIII se trouvait une seconde fois restauré ; Réal n'était plus préfet de police (28), et M. Decazes, son successeur, était chargé de remplir auprès de Réal la même mission que Réal avait remplie auprès de lui. Mais s'il ne put le sauver de l'exil, du moins il en sut abrégier la durée : elle ne fut que de trois ans ; et Réal entra dans sa patrie, en 1818, par les bons offices de M. Decazes. Il s'était rendu en Amérique, où l'on a dit qu'en 1820 il habitait une ferme du côté du Canada, sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent ; mais il était rentré en France à cette époque (depuis 1818). Il vécut retiré des affaires publiques. Cependant il eut sa part d'action dans les trois grands jours de 1830. Le gouvernement provisoire, siégeant à l'Hôtel-de-Ville, avait nommé Bavoux préfet de police à la place de Mangin qui, depuis le procès de Berton, avait assumé sur lui

(28) Après la seconde abdication, Réal se rendit chez le duc d'Ortrante qui présidait le gouvernement provisoire, alors réuni en séance. Il annonça qu'il venait donner sa démission. On lui demanda pourquoi ? « Je ne veux pas, dit-il, rester en place pour ouvrir les portes de Paris à l'étranger. — comme on l'a fait en 1814. » On ne put vaincre la résolution de Réal, et il entra dans la vie privée.

tant de haine. L'un des membres de la commission municipale, M. Mangin, envoya au nouveau préfet le comte Réal, initié depuis si longtemps aux mystères de la police. Réal devait servir de conseil et de collaborateur à Bavoux. La femme de Mangin venait d'accoucher. Celui-ci, fuyant avec précipitation, s'était réfugié, avec elle, chez un de ses employés qui lui avait donné asile, mais qui, craignant de se voir compromis, crut devoir avertir le nouveau préfet. Ce dernier consulta Réal, qui le détourna de l'idée de faire arrêter son prédécesseur, et l'engagea même à lui donner un passeport sous un faux nom. Mangin se hâta de gagner la frontière du côté de la Suisse ; et, plus heureux que le prince de Polignac, il put revenir libre dans sa patrie. Pendant le procès des ministres devant la Cour des pairs, Martignac défendait le prince, à qui ses ennemis reprochaient non-seulement les fameuses ordonnances, mais encore une odieuse complicité dans l'explosion de la machine infernale. Martignac demanda des éclaircissements à Réal, et dans une lettre qui fut lue devant la Cour des pairs, par le défenseur, Réal déclara que, dans toute l'instruction du procès de l'attentat du 3 nivôse, qu'il avait été chargé de suivre, le nom de Polignac n'avait pas été une seule fois prononcé. Réal était alors présent dans la tribune des journalistes, et, quand sa lettre fut lue, l'accusé promenant son jorngnon dans la salle, le montra à M. de Peyronnet, et lui fit un salut gracieux. L'ex-ministre n'avait point oublié la conduite et les bons procédés de Réal envers lui, lors du procès de Georges, et depuis cette époque il se regardait comme *son obligé*. — Les actions sur le canal de Langue-

doc, données à Réal par Napoléon, lui avaient été enlevées pendant son exil, et se trouvaient rendues à la famille de Caraman par une ordonnance de Louis XVIII. Revenu en France (1818), il voulut les recouvrer. Ce fut une affaire longue et difficile; elle était encore pendante au conseil d'État lors de l'avènement du prince de Polignac au ministère. Il témoigna beaucoup d'intérêt à Réal; mais, sans la révolution de juillet, celui-ci aurait vraisemblablement perdu son procès. — Dans les dernières années de sa vie, Réal était devenu étranger aux affaires; on l'a rencontré plus d'une fois cherchant, chez les épiciers et chez les marchands de *bric à brac*, sur le quai Malaquais, etc., des antiquités ou des *antiquailles*, de petites brochures ou pamphlets sur la révolution, et des autographes. Il mourut subitement à Paris le 7 mars 1834. On lit dans le 1^{er} vol. des *Mémoires* (29) qu'on peut lui attribuer, du moins en grande partie, que Réal était *chimiste, mécanicien*, et qu'il est auteur d'un *philtre généralement estimé*. L'éditeur ajoute : « Il a inventé inachevée une machine à vapeur, d'après un nouveau système, sur laquelle beaucoup de savants avaient déjà émis une opinion très-favorable... Il a consacré la majeure partie d'une grande fortune, *honorablement acquise* sous l'empire, à des essais de tout genre. » — Réal aimait souvent à rire, et il se délassait des fonctions de la haute police par des mystifications. L'architecte du Corps-Législatif, Poyet, homme crédule, servit plus d'une fois de jouet au conseiller d'état. Nous ne citerons qu'un trait (30) : Réal fait un jour écrire à

Poyet que le pape s'est enfui de sa prison de Savone et qu'il s'est réfugié à Constantinople, où le sultan veut le faire eunuque. Poyet n'a rien de plus pressé que d'aller porter la grande nouvelle à l'archevêché. Le cardinal Maury se rend aussitôt près de Napoléon qui, n'ayant pas dit un mot du pape, fait ainsi comprendre au cardinal-archevêque qu'il y a eu mystification. La dernière publication de Réal fut une *Lettre au directeur de la Revue de Paris* sur les articles de ce journal intitulés *Statistique des journaux de province en Angleterre* (31). On trouve une *Notice* sur Réal dans le *Biographe* et le *Nécrologeréunis* (32). La vie de Réal fut mêlée de contrastes, c'est-à-dire de bien et de mal; l'histoire doit dire l'un et l'autre sans passion ni déguisement. A l'exaltation révolutionnaire se joignirent des services rendus en des temps où la vertu était crime ou danger. Il y eut dans la conduite de Réal des actes blâmables et sans excuse. Mais il fut dénoncé plusieurs fois aux jacobins; mais il fut mis en arrestation dans la prison du Luxembourg. Il avait été dantoniste, ennemi des girondins. Quand on était aux affaires sous la république, il était difficile, sinon impossible, de ne pas dévier dans les excès. Et quel homme influent de ces temps déplorables a pu laisser une renommée sans tache?... L'histoire ne l'a pas encore nommé. V-VE.

REBMANN (ANDRÉ-GEORGE-FRÉDÉRIC), né à Kitzingen, en Franconie, le 24 nov. 1768, était un avocat obscur de cette contrée, lorsque les Français l'envahirent à la fin de 1792. Il se déclara aussitôt leur partisan, et fut d'abord employé dans

(29) Pag. 304.

(30) *Ib.*, tom. I, pag. 304.

(31) *Revue de Paris*, t. XII, 1830.

(32) *Ib.*, t. XI, p. 116.

l'administration de l'armée. Dès que la réunion à la France et la division en départements furent décrétées, il devint juge à Trèves, puis à Cologne, et enfin président du tribunal criminel à Mayence. Dans le cours de ses fonctions, Rebmann fut chargé de l'instruction de plusieurs procès criminels importants, notamment de celui du fameux Schinderhannes (voy. ce nom, XLI, 155). Il mourut à Wisbaden, en 1824. On a de lui : I. *Rapport fait au divan par ESSEID-ALY - EFFENDI, ambassadeur de la Porte ottomane près de la République française, sur la situation actuelle de la France et sur l'esprit public*, 1797, in-8°. II. *Coup d'œil sur les quatre départements de la rive gauche du Rhin, considérés sous le rapport des mœurs de leurs habitants, de l'industrie et des moyens de l'améliorer*, Trèves, 1802, in-12. On a encore de Rebmann plusieurs morceaux politiques dans les journaux du temps, et quelques mémoires et rapports judiciaires, notamment dans l'affaire Schinderhannes. M—dj.

REBOUL (GUILLAUME), né à Nîmes, dans la dernière moitié du XVI^e siècle, d'abord protestant zélé, et attaché en qualité de secrétaire au maréchal de Bouillon, se fit chasser par son maître, pour cause de vol, et excommunier par le consistoire de son église, pour avoir cherché à y mettre le trouble. Alors il changea de religion, et non-seulement publia contre ses anciens co-religionnaires un grand nombre de libelles, mais voulut même se faire passer pour l'auteur de quelques-uns, qui n'étaient pas de lui. Les mémoires du temps, tels que la Satire Ménippée, la Confession de Sancy, etc., ont conservé les titres de ces pamphlets aujourd'hui sans intérêt. Ils attirèrent à

Reboul des poursuites qui l'obligèrent à chercher un refuge dans l'étranger. Il passa peu après à Rome : les auspices du P. Cotton ; par Villeroy et par le cardinal de Noailles, il y sollicita la récompense de sa conversion et des services qu'il tendait avoir rendus à l'Église française. Mais, ses démarches étant restées sans succès, il se vengea par une satire des refus du pape, qui fut juger par une commission, laquelle le condamna à être pendu, ou, suivant une autre version, à être décapité ; ce qui fut exécuté le 25 septembre 1611. V. S..L.

RECCO (l'abbé JOSEPH), publiciste et théologien italien, naquit le 21 mai 1743 à Ripatransone, d'une famille noble qui avait déjà produit quelques hommes remarquables. Ayant fait ses études dans sa ville natale, il se rendit à Rome et y embrassa l'état ecclésiastique. Le 1^{er} mai 1794, il fut élu membre de l'Académie des *Forti*, à laquelle il fut élu le 3 août de la même année, une dissertation intitulée : *Ercole latini*. Il dédia plusieurs ouvrages au pape Pie VI, qui avait pour lui une estime particulière. Sa santé ayant été gravement altérée par l'excès du travail, il quitta Rome, d'après les conseils des médecins, et se retira à Caserta ; mais le changement de lieu ne lui fut d'aucune utilité, et il mourut peu de temps après, en 1801. L'abbé Recco avait publié *Dell' esistenza d'una giurisdizione nella chiesa cattolica stabilita dall' autorità del Pontefice romano, e la sua sede*, Rome, 1791, in-8°. *Dissertazione epistolare intorno ad una celebre controversia del battista degli eretici fra S. Stefano e S. Sulpizio*, Rome, 1791, in-8°. III. *L' discussione delle due potestà spirituale*

le e temporale, Rome, 1793, in-8°. IV. *Discorso politico intorno all' occultazione delle monete nello stato pontificio, ed intorno ai modi di rimetterle in giro* (sans nom d'auteur), Rome, 1795, in-8°. V. *Discorso sulla riprovazione della sinagoga, e sulla vocazione delle genti*, Rome, 1796, in-4°. Mais les principaux ouvrages de l'abbé Recco, ceux qui devaient le placer parmi les philosophes et les publicistes, sont restés inédits. Ce sont : 1° *Analisi e confutazione dei Diritti dell'uomo, di Niccola Spedalieri* (voy. SPEDALIERI, XLIII, 265). L'impression de cet ouvrage en était déjà à la 208^e page, lorsque la mort de l'auteur la fit suspendre, et elle ne fut pas reprise, bien que Recco en eût expressément chargé ses héritiers. 2° *Dubbio se il pontefice romano possa dirsi successore nel trono de' SS. Apostoli Petro e Paolo*. 3° Le plan d'un ouvrage intitulé *Lo Spirito della società*, et qui devait avoir cinq volumes. — Recco (Philippe), frère du précédent, naquit comme lui à Ripatransone, et alla s'établir à Naples, où il publia une *Raccolta di romanzi*, ouvrage périodique dédié aux dames. Il revint dans sa patrie vers 1811, et y mourut en 1826, plus qu'octogénaire.

A—Y.

RECEVEUR (LAURENT), religieux de l'ordre des Minimes, fut du nombre de ceux qui accompagnèrent La Pérouse dans son funeste voyage de découvertes. Le père Receveur, physicien et botaniste, périt à la baie de Botanique, ainsi que dix-huit autres, notamment les frères de la Borde, qui furent massacrés par les naturels du pays. La Pérouse fit graver, à l'endroit où son corps fut enterré, l'inscription suivante :

Hic jacet L. Receveur,

e FF. minimis, Galliæ sacerdos physicus, in circumnavigatione mundi; Duce de la Perouse.

Obiit die 17 februarii anno 1788.

(Voy. le Journal de Paris, du vendredi 26 juin 1789.) C'était un savant très-distingué et qui avait déjà réuni d'immenses matériaux, lesquels malheureusement ne seront jamais publiés. Z.

RÉCHAC DE SAINTE-MARIE

(le P. JEAN GIFFRE de), dominicain, né à Quillebeuf en 1640, et mort à Saint-Symphorien, près de Lyon, en 1660, a composé un grand nombre d'ouvrages (voy. *Script. ord. Præd.*, II, 595), parmi lesquels nous citerons : I. *La vie et actions mémorables des trois plus signalez religieux en sainteté et en vertu de l'ordre des frères Prescheurs de la province de Bretagne, du P. Mahyew, d'Alain de la Roche, du P. Quintin*, Paris, 1644, in-12; ib., 1664, in-12. II. *Les Vies et actions mémorables des saintes et bienheureuses, tant du premier que du tiers-ordre de Saint-Dominique*, Paris, 1635, 6 vol. in-4°. III. *Vie du bienheureux Regnault de Saint-Gilles, doyen de Saint-Agnan d'Orléans, et depuis religieux de Saint-Dominique* (mort en 1220), Paris, 1646, in-8°. IV. *La fondation de tous les couvents des frères Prescheurs de l'un et de l'autre sexe dans toutes les provinces du royaume de France et dans les dix-sept provinces des Pays-Bas* (pièce imprimée avec la vie de saint Dominique), Paris, 1648, 2 vol. in-4°. V. *Vies, gestes et actions mémorables des saints, bienheureux et autres personnes illustres de l'ordre des frères Prescheurs* (fig.); Paris, 1650, 2 vol. in-4°. P. L—T.

RÉCHID-MÉHÉMET, l'un des hommes les plus extraordinaires de

l'empire turc, naquit vers 1801 à Kutahyeh, en Asie-Mineure, et emprunta au lieu de sa naissance le surnom de *Kutahyehli*. Il commença sa carrière sous Khosrew, qui, moyennant une somme modique, l'acheta, encore enfant, et l'attacha à son service. Par cet achat, plus fictif que réel, analogue à l'espèce de marché qui se passait au moyen-âge entre un haut baron et les pages de sa maison, Khosrew acquérait sur son jeune mameluk le droit d'un maître et contractait le devoir d'un patron. Grâce à cette protection et à de brillantes qualités, Réchid-Méhémét fit rapidement son chemin. Lors de la révolution grecque, il fut nommé séraskier de Roumelie, et ce fut lui qui assiégea Missolonghi, où il avait jugé que se trouvait le destin de la campagne de Morée. Le sultan lui avait écrit : *Missolonghi ou ta tête*. Secouru par Ibrahim-Pacha, il s'empara de cette place au commencement de 1826. L'année suivante, au mois de mai, il remporta, sous les murs d'Athènes, une victoire éclatante sur l'armée des Grecs, nombreuse et bien dirigée. La déroute des illustres Philhellènes, Church, Cochrane et Gordon, et le blocus de Fabvier dans l'Acropolis rehaussèrent la gloire du général turc. De retour à Constantinople, il avait fait annoncer sa visite à Khosrew, alors capitain-pacha. Celui-ci, en accueillant avec les plus grands honneurs le séraskier victorieux, prit plaisir à faire remonter jusqu'à lui-même la gloire de sa créature. Après l'avoir splendidement félicité, il frappa des mains, et, à ce signal, un essaim de jeunes mameluks, richement habillés, parut dans le divan. « Je vous présente, dit-il, en s'adressant à Réchid-Méhémét, vos frères ; et vous, continua-t-il en se tournant

vers les enfants, voyez ce que le mérite ! Réchid-Méhémét, à heure assis auprès de moi et vert de la faveur du sultan sorti de vos rangs et de ma main il m'a autrefois coûté trente-piastres. » A ces mots, Réchid hémet laissa retomber sa pipe, et vint taciturne. Soit qu'il rougît première condition, soit qu'il eût connu dans son astucieux père l'intention de l'humilier, il se irrité, et, arrivé près de la porte murmura, avec l'accent d'une contention, ces mots que recueillit Khosrew : « Est-ce que je suis de la chair hachée à vendre ? » Bientôt une occasion plus grave se développa entre Réchid-Méhémét et Khosrew une animosité marquée. Khosrew était devenu séraskier et l'installateur décidé de la nouvelle organisation militaire. Réchid-Méhémét, en se pliant à la volonté du sultan, conservait pour ces innovations une répugnance qui nait à ses vieilles habitudes et sa fougue de son génie. Cependant il obtint de nouveaux succès dans la guerre de 1829 contre la Russie. Il fut ensuite envoyé en Albanie, où le titre de grand-visir et la mission de pacifier cette province furent confiés à Mustapha, pacha de Scodra. Ayant pris la place de Scodra, Mustapha parvint à réduire toute la contrée. Ce fut là qu'il déploya sa bravoure habituelle, et des talents d'administrateur qui lui valurent une popularité immense parmi les soldats qu'il avait défaites et les réfugiés qu'il avait protégés. Enfin, en 1831, il fut chargé de marcher contre Ibrahim, qui avait pris Acre, défait Horus et à Beylan les généraux turcs et passé le Taurus. Les deux visirs qui avaient ensemble ass

Missolonghi se rencontrèrent, à la tête de leurs troupes, devant Konieh. Réchid, emporté par son courage, fut fait prisonnier, et, avec lui, la victoire resta à Ibrahim. Renvoyé à Constantinople, il reconquit la faveur impériale, et fut investi du commandement en chef de l'armée d'Anatolie. Son dernier exploit fut la soumission du Kourdistan, et sa dernière faute un acte de précipitation contre les Persans, qui faillit compromettre la paix de la Turquie et de la Perse. Campé aux frontières de la Syrie, il attendait avec impatience l'ordre de pénétrer dans cette province, afin de se mesurer une seconde fois contre son heureux rival, et de venger sa défaite de Konieh, lorsqu'il mourut presque subitement en déc. 1836. Réchid-Méhémet était sans contredit le plus grand homme de guerre de l'empire, et sa fin prématurée laissa le sultan sans généraux expérimentés.

Z.

RECICOURT (FRANÇOIS de), colonel, directeur du génie français et officier de la Légion-d'Honneur, naquit, en 1744, à Reims, d'une honorable famille, et mourut à Lille en Flandre en 1814. Ses études faites au collège de l'Université et à l'école de mathématiques de Reims, il passa à l'école royale de mathématiques de Paris, puis entra dans le génie. Officier distingué, il en donna des preuves dans plusieurs circonstances, notamment par les ouvrages qu'il publia : I. Une traduction du système de canaux navigables du célèbre Fulton (voy. ce nom, XVI, 172), sous ce titre : *Recherches sur les moyens de perfectionner les canaux de navigation et sur les nombreux avantages de petits canaux dont les bateaux auraient depuis 2 jusqu'à 5 pieds de largeur, et pouvant contenir une car-*

*gaison de 2 à 5 tonneaux, avec sept planches de dessins de constructions nouvelles, d'aqueducs et de ponts en bois et en fer; Paris, an VII (1799), in-8°. II. Mémoire sommaire sur le canal de jonction de la Sambre à l'Oise, et sur l'amélioration de la navigation de la basse Sambre, 1802, in-4°. III. Du commerce intérieur de l'empire français, et des moyens de l'accroître en même temps que la force publique pendant la guerre et le commerce extérieur à la paix, 1808, in-8° avec tableaux. On trouve encore, dans le *Journal des petites affiches de la Champagne*, rédigé par l'avocat Havé, trois lettres fort savantes de Recicourt sur le canal projeté de Reims à Berry-au-Bac, pour joindre la Nesle à l'Aisne. L—c—j.*

RECKE (ÉLISABETH-CHARLOTTE-CONSTANCE, baronne de la), née le 20 mai 1756, en Courlande, au château de Schœnburg, qui appartenait à son père, le comte de Medem, perdit sa mère dans les premières années de son enfance, et ne reçut qu'une éducation incomplète. Sa beauté la fit bientôt rechercher. Mais douée d'un esprit délicat, d'une âme tendre, passionnée et portée au mysticisme, elle se sépara, au bout de six ans de mariage, du comte de la Recke qu'elle avait épousé, en 1771, par des considérations de famille, et dont le caractère ne sympathisait point avec le sien. Retirée à Mittau, ce fut là qu'elle eut occasion de connaître Cagliostro, qui exalta encore son imagination. L'affaiblissement de sa santé l'ayant contrainte de se rendre aux eaux de Carlsbad, la conversation des hommes sages et éclairés qu'elle y rencontra, entre autres Spalding, Nicolai, Struensée, les deux Stolberg, etc., dissipa sa mélancolie et le trouble que le fameux imposteur avait

jeté dans son âme. Ce fut en 1787 que parut son ouvrage *sur Cagliostro*, dans lequel elle fit si bien connaître ce fourbe. Elle se rendit ensuite à St-Petersbourg, où elle reçut l'accueil le plus favorable de l'impératrice Catherine, qui lui fit présent d'un domaine en Courlande. Revenue dans ce pays, elle s'y occupa pendant quelques années de l'éducation des jeunes filles, puis alla en Italie pour sa santé, et n'en revint qu'en 1806, dans le moment où sa patrie était livrée aux plus funestes calamités de la guerre, ce qui fit sur elle une vive impression. Depuis 1818, elle vivait à Dresde au milieu d'un cercle d'amis peu nombreux; c'est là qu'elle mourut, le 13 avril 1833, dans sa soixante-dix-septième année. Outre le livre que nous avons cité, on lui doit plusieurs ouvrages ascétiques et de piété, ainsi que la relation de son *Voyage en Italie*, etc., imprimée à Berlin en 1815, et traduite en français par Mme de Montolieu (roy. ce nom, LXXIV, 307); le premier volume de son *Histoire*, qui a paru en même temps que son *Voyage*, et enfin son livre de *Prières et de Méditations religieuses*, publié en 1826. Pour augmenter les fonds destinés aux jeunes étudiants grecs, Mme de la Recke publia à Leipzig, en 1826, sa comédie intitulée *Scènes de famille, ou la Rencontre d'un bal masqué*, qu'elle avait composée, trente-deux ans auparavant, dans l'île d'Alsen, au milieu de la famille du prince d'Halst-Augustembourg. Ses *OEuvres*, imprimées à Berlin en 1826, sont principalement composées de *Prières* et de *Méditations*, dignes de tout éloge.

Z.

RÉCLAINVILLE (JEAN D'AL-
ONVILLE, seigneur de), chevalier de
ordre du roi, gouverneur de Chartres

puis de Blois, naquit en 1520, même famille que le marquis et le valier de Louville (roy. ce nom, 284). Ardent catholique, d'une bilité à toute épreuve, et dont la gloire sera toujours chère au chartrain, dit l'historien de la ville de Chartres (Doyen, t. II, p. 11) il y jouissait d'une haute considération acquise par de longs services. Eunuque à la fois des huguenots et des ligueurs, il fut, dans ces temps troubles, souvent et utilement employé par Henri III et Catherine de Médicis, qui entretenrent avec lui une correspondance déposée dans l'étude du notaire Gibé, d'où elle fut rétrospectivement enlevée lors de son incarcération en 1792. Dès l'année 1568, Charles IX l'avait chargé de assister le sieur d'Éguilly au gouvernement de Chartres (Doyen, t. I, p. 74), et, par sa prudente intrépidité, il avait puissamment contribué au salut de cette place, alors considérée comme une des plus importantes qui fut vivement attaquée par les huguenots. C'est en qualité de lieutenant de ce gouverneur qu'il y resta le 14 mai 1588, Henri III échappé de la veille, par l'adresse de sa mère, pendant la journée des Barricades (Sully, t. I, p. 309). Le roi, qui avait repoussé les excuses mensongères du duc de Guise, et nommé une députation de Paris (Sully, t. I, p. 2) ayant publié, le 20 août, la tenue des États de Blois, demanda au seigneur de Réclainville (Doyen, t. II, p. 11) d'employer toute son influence pour porter à la députation de la noblesse le sieur de Maintenon, Jacques d'Angennes, ce à quoi il opposa respectueusement un refus motivé sur ce que Maintenon ne pouvait inspirer assez de confiance, étant couché dans l'état de la maison du roi, tenant

« bénéfiques pour ses enfants, et
 ère Montlouet ayant un com-
 ment dans l'armée huguenotte.
 guait qu'un député aux États
 int tenir pour la religion catho-
 e contre la nouvelle, il n'y avait
 apparence qu'il se portât pour
 catholiques, puisqu'il suppor-
 les huguenots; que voilà pour-
 i l'on ne pouvait faire choix de
 ersonne pour député aux États.»
 III insista vainement; il ne put
 e la résistance d'un homme dont
 ale fermeté lui avait ouvert un
 Chartres, homme de convic-
 t de cette force morale qui fut
 voir sacré aux temps passés, et
 ignore ou méconnaît à cette
 e d'indifférence religieuse. Ré-
 ille était resté jusqu'alors fidèle
 ; mais bientôt, indigné de l'as-
 at des deux Guise, il jura et fit
 la sainte union à la ville de Char-
 lout il resta gouverneur et dont
 rit les portes au duc de Mayen-
 our cela il eut à lutter contre
 orts du sieur de Sourdis qu'il lui
 arracher aux fureurs du peu-
 qui, rendu à la liberté sur sa
 esse de ne pas attaquer Char-
 ne tarda pas à venir l'insulter.
 inville défendit vaillamment la
 contre les troupes réunies des
 rois de France et de Navarre.
 i III, vivement irrité de cette
 ance, fit rendre, le 20 juillet
 un violent arrêt contre le gou-
 our, sa famille et ses adhérents;
 le 1^{er} août suivant, il périt à
 -Cloud, assassiné par Jacques
 ent. Le roi de Navarre, Henri IV,
 nait ainsi légitime héritier du
 , mais non reconnu par la grande
 rité de la nation française. M. Ma-
 dans son nouveau cours d'his-
 de France, dit qu'avant de le-
 r son camp devant Paris, pour

« se jeter dans la [Normandie, il
 « essaya, auprès du duc de Mayenne,
 « quelques démarches qui furent re-
 « poussées avec dédain. » Il ne fut
 pas plus heureux vis-à-vis du sei-
 gneur de Réclainville, qui répondit à
 ses brillantes offres : « Mes ancêtres
 « n'ont servi que des rois catholi-
 « ques, je suivrai leur exemple; je
 « serais infidèle à ma religion si je
 « reconnaissais pour souverain un
 « prince non catholique. » Henri vou-
 lant, en 1591, relever ses affaires « qui
 « paraissaient décliner (Mazas, t. III,
 « ch. 2, p. 37), entreprit le siège de
 « Chartres. Le brave Jean d'Allon-
 « ville n'y commandait plus; il ve-
 « nait d'y être remplacé par La Bour-
 « daisière (1). » Ce siège fut long et
 meurtrier; commencé le 10 février,
 il se prolongea jusqu'au 10 avril,
 jour auquel La Bourdaisière capi-
 tula, en dépit de l'opposition de Ré-
 clainville, qui représentait que le roi
 était plus embarrassé que les assiégés.
 « Partez, dit-il au gouverneur qui

(1) Il est bon d'expliquer ici la cause de ce changement. Réclainville avait été précédemment soupçonné d'avoir fait prendre le capitaine Falandre qu'on voulait lui donner pour lieutenant-gouverneur. Il avait ensuite refusé de traiter du gouvernement de Chartres avec le baron de Courville, qui souleva contre lui le peuple qu'il avait si fidèlement servi, et par lequel il fut emprisonné dans une émeute. Délivré par ordre du duc de Mayenne et pardonnant à ses ennemis, il refusa de reprendre le gouvernement par le motif « qu'il ne pourrait (Doyen, t. II, p. 115) « dompter les mutins sans une forte garni-
 « son, ni la recevoir sans incommoder les
 « bourgeois. » Il désigna le sieur de La Bour-
 daisière au duc de Mayenne, qui assignait
 à celui-ci de ne rien faire sans les conseils de
 son prédécesseur, ordre auquel il ne se con-
 forma point. Réclainville continua cepen-
 dant à employer le crédit dont il jouissait
 dans la province en faveur de ses ingrats
 compatriotes, et finit par vaincre la haine de
 ses ennemis durant un siège long et sanglant
 qui lui fit dire : « J'ai été dans nombre d'occa-
 « sions, mais jamais dans d'aussi périlleuses. »

« menaçait de quitter si l'on ne se rendait pas, nous saurons bien défendre la place sans vous ; » et il refusa de signer la capitulation (Doyen, t. II, p. 163). M. Mazas, après avoir rappelé les marchés auxquels Henri IV avait dû consentir, tant pour réduire Paris que pour gagner les chefs de la ligue qui tenaient diverses provinces (t. III, chap. 3), avec l'amiral de Villars - Brancas pour Rouen et la Normandie, avec le jeune duc de Guise, fils du Balafré, pour la Champagne, avec Claude de La Châtre pour le Berry, etc., et avec Charles de Cossé-Brissac pour Paris (2), ajoute : « Nous allons citer un trait de noble désintéressement pour prouver que, dans les temps les plus corrompus, il se trouve encore des hommes de guerre qui savent, pour l'honneur du pays, conserver leur dignité. Jean d'Allonville, gouverneur de Chartres, avait repoussé, en 1589, les offres avantageuses qu'on lui faisait pour rendre cette ville au roi. En 1594, lorsque, dans l'espoir de hâter la fin de la guerre, Henri IV prit le parti d'acheter les principaux officiers de la ligue, il fit offrir à Jean d'Allonville, alors gouverneur de Blois, une forte somme ; ce guerrier répondit : « Aujourd'hui le

(2) Voici comment M. Mazas caractérise ce gouverneur : « Le duc de Mayenne venait de créer maréchal de France Charles de Cossé-Brissac, le même qui avait présidé aux barricades, homme singulier qui, cinq ans avant, si l'on en croit Sully, avait révoqué le projet d'ériger la France en république. Il promit de servir les intérêts de Henri IV, pourvu qu'on le payât fort cher. On ignore la somme convenue. Quatre jours après, il s'ouvrit de sa soumission au syndic Lhuillier, en lui disant : « Il est juste de rendre à César ce qui appartient à César. — Oui, répondit Lhuillier, mais il ne faut pas le lui vendre. »

roi est catholique ; je lui dois obéissance et service de sujet, comme il m'a dû le lui refuser avant sa conversion ; ce devoir n'est pas de nature à être acheté ni vendu. » Et il ouvrit les portes de Blois sans vouloir accepter aucune indemnité. De temps après, Réclainville termina sa carrière dans un âge avancé. L—s—D

RECLAM (FRÉDÉRIC), peintre graveur à l'eau-forte, naquit à Maubourg, en 1734. Son père était joaillier. Voyant ses dispositions pour les arts du dessin, il l'envoya à Berlin, sous la direction de Perne. A l'âge de huit ans, et déjà avancé dans la pratique de son art, il vint à Paris, fut fortement recommandé à Lezoreur, joaillier de la cour, qui possédait un riche cabinet de tableaux : le jeune Reclam profita de l'accueil qui lui fut fait pour se perfectionner dans ses études et suivre les leçons de Pierre, alors premier peintre du roi. Il peignait avec succès le paysage et le portrait. En 1755, il fit le voyage d'Italie, et après avoir parcouru la contrée, et surtout les environs de Rome, en artiste jaloux de s'instruire, il revint à Berlin rapportant avec lui une grande quantité d'études qu'il avait esquissées d'après nature. Une fois fixé dans cette ville, il se consacra à cultiver la gravure à l'eau-forte. Il exécuta, suivant ce procédé, une suite de onze différentes vues d'après nature de propres compositions, et deux d'Italie représentant *le matin* et *le soir*, l'une d'après Moucheron, l'autre d'après Dubois. Ces deux ouvrages promettaient un artiste distingué, lorsqu'une mort prématurée l'emporta dans la force de l'âge en 1774. P—s

RECLAM (FRÉDÉRIC), savant ministre protestant, était issu de la

des familles que la révocation de l'édit de Nantes obligea de sortir de France. Né dans les États du roi de Prusse vers le milieu du XVIII^e siècle, il reçut une éducation très-soignée et devint pasteur de l'église française de Berlin, place qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée dans les premières années de ce siècle. Le pasteur Reclam avait publié : I. *Des penchants*, trad. de l'allemand de Cochius, 1769, in-8°. II (avec le pasteur J.-P. Erman, voy. ce nom, XIII, 258). *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du roi de Prusse*, Berlin, 1782-99, 9 vol. in-8°. III (avec le même). *Mémoire historique sur la fondation des colonies françaises dans les États du roi de Prusse*, publié à l'occasion du jubilé du 29 oct. 1785, Berlin, 1785, in-8°. — RECLAM-STOSCH (*Marie-Henriette-Charlotte*), épouse du précédent, était fille d'un pasteur de Lino. Elle cultiva avec un égal succès la poésie allemande et la poésie française. Nous citerons, parmi ses productions en langue française, son *Recueil de pièces fugitives*, Berlin, 1777, 1 vol. in-12, qu'elle dédia à Bitaubé. La dédicace se terminait par ces vers touchants :

L'immortalité que j'espère
Est dans le cœur de mes amis.

C—AU.

RECOING (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE), né près de Joigny, en 1770, fut d'abord oratorien, puis, atteint par la réquisition, devint soldat en 1793. Toutefois il ne porta pas le mousquet long-temps, étant entré en 1795, dès la fondation, à l'École Polytechnique, où il compléta ses études sous le rapport des sciences mathématiques. Il obtint ensuite le titre d'ingénieur des ponts et chaussées dont il exerça les fonctions jus-

I.XXVIII.

qu'à sa mort arrivée en 1831. On a de lui : I. *Dissertation sur les puits artésiens*. II. *Méthode pour apprendre à lire*. III. *Syllabaire dactylogique*, 1823, in-4°. IV. *Nouvel essai de sténographie*, 1826. V. *Le Sourd-muet entendant par les yeux*, 1829, in-4°. Tous ces ouvrages ont été publiés anonymes. Z.

REDERN (le comte SIGISMOND EHRENREICH de), fils du grand-maréchal de la cour de Prusse de ce nom (voy. REDERN, XXXVII, 216), naquit à Berlin, en 1755, et fut d'abord destiné à la diplomatie. Après avoir été, pendant quelques années, ministre de Saxe en Espagne, puis ministre de Prusse en Angleterre, il quitta Londres en 1792, pour venir à Paris, où la révolution était dans toute sa force. Le comte de Redern n'en fut point effrayé, et loin de là, s'étant intimement lié avec le fameux Saint-Simon, qui n'était point encore entré dans son système de la communauté des biens, ils achetèrent en société pour plusieurs millions de propriétés nationales, dont ils n'avaient pas même payé le premier douzième, lorsque le régime de la terreur vint porter l'effroi dans tous les esprits, et obligea Redern de quitter la France, où il ne revint qu'après la chute de Robespierre. Saint-Simon, qui avait été mis en prison, sortit à la même époque, et tous deux réunirent leurs efforts pour rentrer dans la propriété des biens nationaux dont ils étaient déchus, faute d'avoir acquitté le premier douzième. Ils y réussirent complètement, et payèrent la totalité de l'acquisition avec des assignats sans valeur. Ce fut pour eux une fortune considérable, et la liquidation qu'ils en firent peu de temps après ne produisit pas moins de 200,000 francs de rentes pour chacun d'eux. Saint-Simon,

26

dont l'esprit fut toujours aventureux, s'étant jeté dans des entreprises de voitures publiques et d'autres spéculations, même un peu dans le système qui plus tard a fait tant de bruit sous le nom de *saïat-simoniens* (voy. SAINT-SIMON, au Supp.), dissipa bientôt cette immense fortune, au point qu'il fut obligé de s'adresser à son ci-devant associé pour en tirer de quoi vivre. N'ayant pas d'abord obtenu tout ce qu'il désirait, il lui intenta un procès qui fut long, et dans lequel il y eut de part et d'autre des Mémoires aujourd'hui bien curieux, mais devenus très-rare. L'affaire se termina par la concession, de la part de Redern, d'une pension viagère de 1,200 fr. qu'il fit à Saint-Simon, et c'est de cela que celui-ci a vécu long-temps. Quant à Redern, il conduisit d'abord assez bien ses affaires, et tira grand parti de l'hôtel des Fermes à Paris, qui était entré dans son lot, et qu'il avait eu à très-bas prix, comme aussi de la magnifique terre de Flers, et de très-belles forges situées en Normandie. Mais il fit ensuite des pertes sur des spéculations de fer dont il voulut avoir une sorte de monopole, ce qu'il ne put réaliser, les maîtres de forges de toute la contrée s'étant ligués contre lui. Ce fut alors qu'il épousa une demoiselle de Montpezat (voy. ce nom, LXXIV, 312), et qu'il devint ainsi le beau-frère de M. de Saint-Albin et l'oncle de M. Hortensius de Saint-Albin, aujourd'hui membre de la chambre des députés. S'étant chargé de l'exploitation de plusieurs forges dont il était propriétaire, le comte de Redern leur donna une grande impulsion. Il publia en 1814 deux Mémoires contre l'importation des fers étrangers, qui furent présentés aux chambres en 1815. Il fut alors nommé

membre du conseil des manufactures et candidat à la chambre des députés par le département de l'Orne. S'étant rendu à Nice en 1835, il y mourut comme tant d'autres que les médecins y envoient pour rétablir leur santé. On a de lui deux ouvrages empreints de toute l'obscurité du philosophisme germanique, et qu'en conséquence personne ne lit, savoir : I. *Modes occidentels de nos perceptions, ou Examen sommaire des modifications que des circonstances particulières apportent à l'exercice de nos facultés et à la perception des objets extérieurs*, DEUXIÈME ÉDITION (nous ignorons à quelle époque et en quel endroit a paru la première), revue par l'auteur, Paris, 1818, in-8°. II. *Considérations sur la nature de l'homme en soi-même et dans ses rapports avec l'ordre social*, Paris, 1835, 2 vol. in-8°. — REDEAN (la comtesse Henriette de Montpezat de), était née en 1770 et mourut à Nice en 1830. C'était une femme de beaucoup d'esprit, d'une extrême sensibilité, et fort attachée à l'ancienne dynastie. Elle avait publié : I. *Le retour de Louis XVIII en juillet 1815*, Paris, 1815, in-8°. II. *Zélie, reine des braves, ou le Génie du bien, conte moral et politique, suivi de quelques poésies*, Paris, 1819, 2 vol. in-12. III. *Épisodes tirés d'un poème inédit : Mort du duc de Berri*, Paris, 1823, in-8°. IV. *Les Grecs* (en vers), Paris, 1826, in-8°. M—D J.

REDESDALE. Voy. MITFORD, LXXIV, 135.

REDON, célèbre avocat de l'Auvergne, fut du petit nombre de son ordre qui, dès le commencement de la révolution, se montra opposé aux innovations, et parut en prévoir toutes les conséquences. Né à Riom, il était avocat à la sénéchan-

sée de cette ville, et passait pour le plus éloquent orateur de ce barreau. Il fut nommé un des premiers députés de son pays aux États-généraux, et siégea constamment dans le côté droit. Avant la réunion des ordres, il fut un des commissaires nommés par le tiers-état pour tâcher d'opérer, avec ceux du clergé et de la noblesse, une conciliation à laquelle on ne put parvenir. Redon fit partie d'un premier comité de constitution qui fut presque aussitôt dissous que formé, et plusieurs fois secrétaire de l'assemblée. Lorsqu'il fut question d'asseoir les premières bases de la nouvelle constitution, on commença par supposer qu'il n'y avait pas de gouvernement en France, et qu'il fallait organiser toute la population en corps de nation. Le premier point mis en délibération fut de savoir si le gouvernement serait monarchique, en d'autres termes, si le prince régnant serait privé de sa couronne, ou si elle lui serait conservée. Le 29 août 1789, Redon s'éleva avec force contre une si dangereuse délibération. Lorsqu'il prit la parole, on avait proposé de traiter concurremment l'organisation du Corps législatif et celle du pouvoir exécutif.

« Avant d'examiner ce que c'est que le Corps législatif, dit le député d'Auvergne, examinons ce que nous sommes nous-mêmes pour agiter ces grandes questions. Sommes-nous une puissance ou des délégués? Avons-nous des droits à exercer ou des devoirs à remplir? Qui prétendrait que nous sommes une puissance? Elle réside dans la nation; c'est par elle que nous sommes; ce n'est pas seulement en son nom, mais par sa volonté que nous devons agir, et dire, pour nous conformer à cette volonté, que le

gouvernement français est un gouvernement monarchique. Ce n'est pas un droit que nous créons, mais la volonté de nos commettants que nous déclarons, d'après les cahiers dont nous sommes porteurs.... »

Dans toutes les circonstances, Redon se montra fortement attaché aux principes de la monarchie, et fit ses efforts pour que le veto absolu fût conservé au roi, qui y avait lui-même renoncé. Le système qu'il défendait étant écarté, il n'eut plus d'autre moyen de le soutenir que de signer la protestation du 12 sept. 1791. Redon était très-lié avec Malouet, son compatriote, qui avait fait aux principes libéraux quelques concessions, dont le premier s'était abstenu. Il échappa aux proscriptions pendant le règne de la terreur, vint à Paris après le 9 thermidor, et fut, dans la section Lepelletier, un des opposants les plus prononcés à la Convention, à l'époque du 13 vendémiaire (5 octobre 1795). Il retourna ensuite dans son pays, fut nommé en 1800, par le gouvernement consulaire, premier président de la cour d'appel de Riom, place que, vu son grand âge, il cessa d'occuper en 1818, et mourut peu de temps après. En 1814, il était venu présenter ses hommages au roi qui se rappela sa conduite à l'Assemblée constituante, et l'accueillit avec beaucoup de distinction. Redon avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur par le gouvernement impérial. Nous ignorons si celui de la Restauration lui donna quelque témoignage de la reconnaissance qu'il méritait si bien.

B—U.

REDOUTÉ (PIERRE-JOSEPH), peintre célèbre, que ses contemporains ont surnommé le *Raphaël des fleurs*, naquit le 10 juillet 1759, à Saint-Hubert, bourg du pays de Liège, situé

au sein des Ardennes. Fils, petit-fils et arrière-petit-fils de peintres plus ou moins habiles, dont les tableaux et les fresques ornent encore divers édifices religieux de la Belgique, il apprit, dès le berceau, à esquisser, comme en jouant, tout ce qui frappait sa vue, lorsque, poussé par le désir d'exceller dans son art, il alla de ville en ville étudier les chefs-d'œuvre de l'ancienne Flandre et de la Hollande pour s'approprier cette franchise de ton et cette touche délicate qui caractérisent les deux écoles. Ce fut dans le cours de cette pérégrination que les gracieux tableaux de Van Haysum révélèrent au jeune Redouté que lui aussi était né pour peindre les fleurs; mais, forcé de lutter contre la pénurie de ses moyens pécuniaires, le pauvre artiste, qui n'avait d'autre richesse que ses pinceaux et sa palette, se résigna à faire, comme ses ancêtres, des tableaux d'église, des portraits ou des dessus de portes. Fixé ensuite (1782) dans l'atelier de son frère aîné, Antoine-Ferdinand, qui exerçait à Paris la peinture de décors, il s'attacha à tracer des fleurs d'ornement, non à la manière heurtée des peintres d'arabesques, mais en dessinateur et coloriste attentif à donner aux plantes leurs formes, leurs poses et leur physiologie. Il abandonna, peu de temps après, la peinture à fresque pour s'adonner exclusivement à l'étude approfondie de la nature, le premier de tous les maîtres, disait-il, sans jamais perdre ce faire large et rapide que ses travaux antérieurs lui avaient fait acquérir. Bientôt le succès inattendu de ses aquarelles, exécutées avec une vérité d'imitation, un coloris diaphane et moelleux ignorés jusqu'alors, firent renoncer à l'usage où l'on était de peindre les fleurs à la

gauche, et obtinrent au jeune innovateur le double patronage de L'Héritier et de Van Spaendonck. Le premier fit dessiner à Redouté les figures d'un très-grand nombre de plantes, ainsi qu'une partie du *Sertum anglicum*. Le second, en sa qualité de peintre du cabinet de Louis XVI, lui fit peindre les vingt plantes rares qu'il devait fournir, chaque année, à la collection de vélins, commencée en 1650 par ordre de Gaston d'Orléans, et continuée de nos jours par les soins du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Redouté, que la reine Marie-Antoinette avait voulu s'attacher comme dessinateur de son cabinet, fut nommé, en 1792, dessinateur de l'Académie royale des sciences, et, à la création de l'Institut, dessinateur en titre de la classe de physique et de mathématiques de ce même corps. En 1805, il reçut le brevet qu'il ambitionnait le plus, celui de peintre de fleurs de l'impératrice Joséphine, qui, juste appréciatrice de son caractère et de ses œuvres, lui adressa encore de touchantes paroles le jour même où cette princesse succombait au chagrin d'un funeste abandon. En 1822, Redouté succéda à G. Van Spaendonck comme professeur d'iconographie végétale au Jardin du roi. Les principaux ouvrages auxquels le premier il attacha l'éclat de son pinceau, indépendamment de ceux déjà cités, sont : la *Flora atlantica*, de Desfontaines; le Jardin de la Malmaison et les Plantes rares du jardin de Cels, par Ventenat; les Plantes rares du château de Navarre, par Aimé Bonpland; les Arbres et Arbustes du Nouveau Duhamel, par M. Loiseleur-Deslongchamps; la Botanique de J.-J. Rousseau; l'*Astragalogia* et les Plantes grasses de Decandolle; la *Flora boreali-Americana* et l'histoire des chênes de l'Amérique sep-

tentrionale d'André Michaux; l'Histoire des arbres forestiers de l'Amérique du Nord, par M. André-François Michaux (le fils de ce dernier); l'Histoire naturelle du maïs, de Bonafous, etc. Il est peu de grands ouvrages de ce genre, édités à Paris depuis le commencement du siècle, auxquels Redouté n'ait prêté sa brillante coopération; mais ses deux plus belles productions, celles qui justifient le mieux sa supériorité, sont les *Liliacées* et les *Roses*. Les *Liliacées*, accompagnées d'un texte descriptif par Delaunay, furent publiées de 1802 à 1816, en 80 livraisons, composées chacune de six planches et de six feuillets de texte, in-folio. Les *Roses*, publiées de 1817 à 1824, décrites et classées dans leur ordre naturel par C.-A. Thory, forment 30 livraisons de six planches, format *idem*. De 1827 à 1833, Redouté fit paraître, en 36 livraisons in-4° : Choix des plus belles fleurs prises dans différentes familles du règne végétal, de quelques branches des plus beaux fruits, groupés quelquefois, et souvent animés par des insectes et des papillons. En 1835 et années suivantes, il publia 12 livraisons in-4°, de quatre planches chacune, sous le titre de Collection de jolies petites fleurs choisies parmi les plus gracieuses productions de ce genre, tant en Europe que dans les autres parties du monde. En 1836, il mit au jour, en 15 livraisons in-4°, chacune de quatre planches : Choix de 60 roses dédiées à la reine des Belges, avec une Introduction de M. Jules Janin. Enfin, son dernier travail fut encore un Choix de quelques roses, publié depuis sa mort, sous le titre de Bouquet royal, dédié, par sa veuve (Marthe Gobert), à la famille régnante de France. Redouté, très-orgueilleux d'avoir ini-

tié dans la peinture des fleurs Marie-Antoinette, Joséphine, sa fille Hortense, Marie-Louise, la duchesse de Berri, la reine des Français, madame Adélaïde et d'autres princesses de sang royal, compta, parmi ses élèves d'un autre ordre, madame Pancoucke, l'un des peintres de la Flore médicale, mademoiselle Arson, madame de Chantereine et bien d'autres, plus ou moins renommées, toutes formées aux cours publics qu'il fit pendant dix-huit années au Jardin du roi. Son dernier disciple fut un jeune Savoisien (Félix Rassat), que l'auteur de cette notice lui avait confié dans le but d'importer en Italie l'école du célèbre iconographe français. Redouté venait de donner, dès la pointe du jour, une leçon à son élève de prédilection, lorsque, frappé d'une congestion cérébrale, il mourut, entouré des larmes de sa femme et de sa fille, le 19 juin 1840, tenant encore entre les mains un lis à corolle blanche, que le jeune élève avait cueilli pour lui. Deux jours après, un grand nombre d'artistes et d'hommes de lettres accompagnèrent ses restes au cimetière du Père-Lachaise. Une couronne de lis et de roses, enlacée aux insignes de l'ordre royal de Léopold et de la Légion-d'Honneur, fut déposée sur son cercueil, près duquel un des amis du grand peintre (l'auteur de cet article) improvisa une courte élégie, terminée par ces deux vers :

O peintre aimé de Flore et du riant empire !
Tu nous quittes le jour où le printemps expire !

Ventenat a consacré à la mémoire de Redouté, sous le nom de *Redoutea*, un genre de la famille des malvacées, originaire des Antilles, dont on connaît deux espèces : *R. heterophylla*, *R. tripartita*. Son portrait, peint

par Gérard, a été gravé en 1811 par C.-S. Pradier. Enfin le gouvernement belge a fait élever en 1846 sur la place publique de Saint-Hubert une fontaine monumentale, surmontée du buste de ce célèbre artiste. — M. Delsart a lu une *Notice sur Redouté*, dans la séance de la Société du département du Nord, à laquelle il appartenait. Cette notice, insérée dans les *Archives historiques du Nord*, a été imprimée séparément, Valenciennes, 1841, in-8°. D'autres notices ont été publiées. — REDOUTÉ (*Henri-Joseph*), frère du précédent, né en 1766, après avoir débuté dans la peinture des fleurs, et travaillé avec lui à divers ouvrages d'iconographie botanique, se livra spécialement à l'art de peindre les animaux. Il fit partie de l'expédition d'Égypte, et nommé ensuite peintre du Muséum d'histoire naturelle, il continua à enrichir la zoologie d'un grand nombre de dessins d'une touche correcte et légère. B—F—s.

REES (ABRAHAM), savant anglais, membre de la société royale de Londres, de la société Linnéenne et de plusieurs autres sociétés savantes, naquit en 1743 dans le nord du pays de Galles, où son père était ministre protestant. Il commença ses études sous les yeux de ses parents, et vint les terminer à l'institution d'Hoxton, près de Londres, où il obtint bientôt une place de professeur de mathématiques qu'il occupa pendant vingt ans. Il fut ensuite reçu professeur de théologie au collège d'Hackney, et remplit ces fonctions jusqu'en 1795, époque à laquelle il se consacra à l'église. On a du docteur Rees différents ouvrages de physique et de mathématiques; le plus connu est sa *Nouvelle Encyclopédie (the New Encyclopædia)*, 44 vol. in-4°, composée

sur le plan de l'Encyclopédie française, et qui est très-estimée en Angleterre. Ce travail prouve que le docteur Rees possédait un savoir immense. Aussi vertueux que savant, il était très-tolérant sous le rapport religieux. Il mourut le 9 juin 1825, à l'âge de 82 ans. Z.

REEVE (miss CLARA), née vers 1725 à Ipswich, d'un ecclésiastique anglican, s'est plu à rapporter à son père toute l'instruction qu'elle posséda. M. Reeve, qui partageait l'opinion des anciens whigs, se faisait lire, par cette enfant, les débats parlementaires qu'il écoutait en fumant sa pipe après son souper. « Je bâillais alors » sur le journal, dit miss Clara, mais « mon insu il fixait les principes que » j'ai toujours conservés. » *L'Histoire d'Angleterre*, par Rapin Thoiras, les *Lettres de Caton*, par Gordon et Trenchard, les histoires de la Grèce et de Rome, les *Vies de Plutarque*, furent lues successivement par elle dans un âge où peu d'individus savent lire leur propre nom. Mistriss Reeve, ayant perdu son mari, vint résider avec trois de ses filles à Colchester, et ce fut dans cette ville que Clara mit pour la première fois au jour le fruit de son travail littéraire, la traduction du latin en anglais du fameux roman de J. Barclay, l'*Argenis*, sous le titre du *Phœnix*, 1762. Cinq années après, elle publia celui de ses ouvrages qui la fit le plus connaître et sur lequel seul se fonde aujourd'hui sa réputation : *Le Champion de la vertu, histoire gothique*. Ce roman, dont la lecture du *Château d'Otrante*, par Horace Walpole, lui avait inspiré l'idée, et dont l'intérêt repose sur le goût assez général pour ce que l'on appelle des histoires de revenants, eut un grand succès, et l'on en fit une deuxième édition dans la même

année, en lui donnant alors le titre du *Vieux baron anglais*. L'auteur l'avait dédié à mistriss Bridgen, fille du célèbre romancier Richardson, qui paraît avoir retouché le manuscrit. L'accueil favorable fait à cette production engagea miss Reeve à composer d'autres écrits, qui furent pour la plupart assez bien reçus dans leur nouveauté, mais qui depuis ont été presque délaissés, tandis que le précédent trouve encore des lecteurs, et a même été traduit en langue étrangère. *Le Vieux baron anglais* a été admis dans la collection des compositions choisies de ce genre éditées à Édimbourg (*Balantyne's novelist's library*), et pour laquelle Walter Scott a écrit des notices biographiques et critiques. C'est à la notice qu'il a consacrée à l'objet de cet article que nous devons le peu de documents restés sur une existence si peu accidentée, du moins à notre connaissance. Clara Reeve mourut le 3 décembre 1803, dans la ville où elle était née, âgée de 78 ans. Quelques-uns de ses frères et de ses sœurs lui ont survécu ; l'un d'eux est parvenu à un rang élevé dans la marine. Les mérites littéraires de miss Clara sont un sens droit, une morale pure, de la méthode dans la narration ; il ne faut pas s'attendre à trouver dans ses ouvrages l'éclat de la passion, ni l'essor d'une imagination riche et puissante. Son principal roman pèche d'ailleurs par l'inobservation du costume et des mœurs du temps où les faits se sont passés ; on reconnaît qu'elle n'était pas familiarisée avec Froissard et Olivier de la Marche, comme elle l'était avec Plutarque et Rapin. C'est là un défaut qui ne pouvait pas échapper à l'illustre auteur de *Quentin Durward*. On a de miss Reeve : I. *Le Phoenix*, 1762. II., *Le*

Vieux baron anglais, 1767, 1768, etc., mis en français (tout au plus) par de la Place, 1787, in-12, et 1788 dans le tome VII^e de la *Collection de romans et contes imités de l'anglais*, in-8^o. III. *Les deux Mentors, histoire moderne* (en forme de lettres), traduits librement de l'anglais par de la Place, sous ce titre : *les deux Mentors, ou Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs anglaises du XVIII^e siècle*, 1785, in-12 ; et dans la collection précitée, 1788. IV. *Le progrès du roman dans les divers siècles, contrées, et mœurs*. V. *L'Exilé, ou Mémoires du comte de Cronstadt*, dont les principaux incidents sont empruntés d'une nouvelle de d'Arnaud. VI. *L'École des Veuves*, roman. VII. *Plan d'éducation, avec des Observations sur le système d'autres écrivains*, in-12. VIII. *Mémoires de sir Roger de Clarendon, fils naturel d'Édouard, le Prince Noir*, avec des anecdotes sur plusieurs éminents personnages du XIV^e siècle. Clara Reeve avait composé un autre roman, *le Château de Connor, histoire irlandaise*, dans lequel elle avait encore introduit des apparitions ; mais le manuscrit, confié à des mains négligentes ou infidèles, ne lui revint jamais. L.

REEVES (JOHN), jurisconsulte et homme d'État des plus distingués de l'Angleterre, naquit à Londres en 1753, et commença son éducation à Eton. Après avoir terminé ses études à Oxford, il suivit la carrière du barreau, où il débuta en 1780, et bientôt après fut nommé commissaire aux faillites. Le ministère l'envoya en 1791 à Terre-Neuve, en qualité de président de la justice. Il résigna ces fonctions l'année suivante, et occupa toujours depuis l'emploi de clerk-légiste, auprès du corps du commerce

et des colonies. Enfin les fonctions qui lui donnèrent le plus de célébrité, celles dans lesquelles il déploya avec le plus d'éclat son habileté et la profondeur de sa politique, furent sans contredit celles de surintendant du bureau des étrangers (*alien-office*). Dans un temps de guerre et de révolution cet emploi était de la plus haute importance, et Reeves y seconda merveilleusement le ministère par sa fermeté et son énergie. Parfaitement soutenu par les célèbres Pitt et Dundas dont il suivait les plans, il tint toujours éloignés de l'Angleterre les agents secrets qui y furent envoyés de tous les pays de l'Europe, et surtout de la France, pour y fomenter l'esprit de désordre et de révolution. Au moyen des suspensions de l'*habéas corpus* qui furent accordées à plusieurs reprises par la législature britannique, il expulsa un grand nombre de ceux qui s'y étaient introduits, et contribua beaucoup ainsi à maintenir dans les trois royaumes la paix et le bon ordre. Pour résister aux associations démagogiques il avait réussi à en former une autre très-nombreuse, et composée de tout ce qu'il y avait en Angleterre d'hommes sensés et intéressés à l'ordre. Les ayant un jour (20 nov. 1792) réunis à la taverne de *la Couronne et de l'Ancre*, il leur adressa un discours admirable par l'éloquence, la profondeur et surtout le courage. C'était un appel à la religion, à la loyauté, au bon sens et à l'honnêteté du peuple; aussi fut-il parfaitement entendu. L'esprit qui régnait dans ce discours et dans plusieurs autres se propagea bientôt par tout le royaume, et les promoteurs de révolutions furent déconcertés. Il était naturel qu'un tel homme devint odieux à ce parti; aussi fut-il dénoncé devant la Cham-

bre des communes pour une brochure qu'il avait fait paraître sur la constitution de l'Angleterre. En conséquence de cette dénonciation, le procureur-général dirigea contre lui des poursuites pour avoir soutenu dans son ouvrage que la monarchie resterait toujours sur ses bases, quand bien même les deux branches du pouvoir législatif viendraient à être détruites. Ainsi, poursuivi avec acharnement par le parti des démocrates, et, comme il arrive trop souvent, mal soutenu par les siens, de même que par les ministres dont il était l'appui, John Reeves fut traduit devant un jury qui, après une longue délibération, prononça un verdict remarquable par la contradiction des motifs, et qui fut généralement blâmé. Nous en citerons le texte : « Le pamphlet connu pour être l'ouvrage de John Reeves est un écrit très-inconvenant (*improper*); mais, convaincus que les motifs de l'auteur ne sont pas ceux que mentionne l'information dirigée contre lui, nous le déclarons non coupable. » Cet acte d'une justice incomplète ne satisfait pas le caractère absolu et invariable de Reeves. Dès ce moment les fonctions publiques eurent moins d'attrait pour lui. Après la mort du célèbre Pitt, qui avait été son protecteur, il obtint sa retraite avec une forte pension, et passa tout son temps dans l'étude de l'histoire et des lois, jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1830. Ses écrits, tous remarquables par le savoir et la profondeur, sont : I. *Recherches sur la nature de la propriété et des biens-fonds suivant les lois de l'Angleterre*, 1779, in-8°. II. *Charte de loi pénale*, en une feuille in-fol., 1779. III. *Histoire des lois anglaises*, 1783, 2 vol. in-4°; 2^e édit., avec une continuation

comprenant le règne de Philippe et Marie, 1787, 4 vol. in-8°. IV. *Considérations légales sur la régence en ce qui concerne l'Irlande*, 1789, in-8°. V. *Loi des bâtimens maritimes* (shipping) et de la navigation, in-8°, 1792; 2° édit., 1807. VI. *Histoire du gouvernement de Terre-Neuve*, 1793, in-8°. VII. *Le Mécontent*, lettre à Francis Plowden, 1794, in-8°. VIII. *Examen et réfutation des motifs énoncés dans la pétition des aldermen Wilkes et Boydell, en faveur de la paix*, 1795, in-8°. IX. *Pensées sur le gouvernement anglais*, in-8°, de 1795 à 1799. X. *Considérations sur le serment du couronnement*, in-8°; 2° édit., 1801. XI. *Collection des textes hébreux et grecs des psaumes*, 1800, in-8°. XII. *Le Livre des prières ordinaires* (common prayers), avec une préface et des notes, 1801, in-8°. XIII. *La sainte Bible*, imprimée d'une nouvelle manière, avec des notes, 1802, 10 vol. in-8°. XIV. *Le Livre des prières ordinaires*, avec des observations sur les services, etc., 1801, in-8°. XV. *Nouveau Testament grec*, 1803, in-12. XVI. *Paalterium ecclesiæ anglicanæ hebraicum*, 1804, in-12. XVII. *Proposition pour une société de la Bible sur un nouveau plan*, 1805, in-8°. XVIII. *Observations sur ce qu'on appelle le bill des catholiques*, 1807, in-8°. M—D j.

REGIS (l'abbé PIERRE) né le 17 juillet 1747, à Roburento, dans la province de Mondovi, porta de bonne heure l'habit ecclésiastique; et, après avoir fait ses études au séminaire de son diocèse, alla prendre ses degrés à Turin. Trois ans plus tard il fut admis au nombre des docteurs agrégés de la Faculté de théologie, et nommé répétiteur au collège des Provinces. Il obtint ensuite la chaire d'Écriture-Sainte et de langues orientales. L'U-

niversité ayant été fermée en 1794, par suite des événements politiques, ne fut rouverte qu'en 1799; mais comme, dans la nouvelle organisation, les cours de théologie ne faisaient plus partie de l'enseignement universitaire, l'abbé Regis fut appelé d'abord à la chaire de philosophie, puis, en 1800, à celle de droit naturel et de droit des gens. Il obtint sa retraite en 1805, et mourut le 21 nov. 1820. On a de lui : I. *Moses legislator, seu de mosaïcarum legum præstantia*, Turin, 1799, 1 vol. in-4°. Dans cet ouvrage, dédié au roi Victor-Amédée III, l'auteur défend l'autorité des livres sacrés contre les attaques de Bolingbroke, de Boulanger, de Fréret, etc. Les *Éphémérides de Rome*, du 15 janvier 1780 (num. 3, p. 20), en rendirent compte d'une manière très-favorable. II. *De judæo cive libri III*, Turin, 1793, 2 vol. in-8°. III. *De re theologica, ad Subalpinos*, Turin, 1794, 3 vol. in-8°. Regis adressa ce traité à ses élèves dispersés, afin que leur instruction souffrît le moins possible de la suspension des cours. — **REGIS** (Français), né à Montalto, près Mondovi, enseigna d'abord la rhétorique à Novare, puis à Turin, et fut enfin professeur de littérature italienne et grecque à l'université de cette dernière ville. Il publia, tant en italien qu'en latin, un assez grand nombre de poésies et de discours qui se distinguent bien moins par la force, l'ampleur ou la nouveauté des pensées que par un style de bon goût et correct; mais son principal titre de gloire est une traduction estimée de *la Cyropédie de Xénophon*. Fr. Regis mourut à Turin, en 1811. Voici la liste de ses ouvrages : I. *Quaranta stanze per le auguste nozze delle AA. RR. Vittorio-Emmanuele, duca*

di Aosta e Maria Teresa, arciduchessa d'Austria, Turin, in-8°. II. *Poemetto lirico nel faustissimo giorno della nascita di S. M.*, Turin, 1778, in-8°. III. Un petit poème latin sur les animaux microscopiques. IV. *Laudatio Francisci Lanfranchi, comitis Ronsieci*. Turin, 1789, in-4°. V. *Laudatio Corte e Peyretti*. VI. *Canzone nello appellato ritorno di S. M. Carlo-Emmanuele IV*. VII. *Orazione per l'anniversario della battaglia di Marengo*, Turin, an XI, in-4°. VIII. *Gli orti di Pomona, carme* (en vers libres). IX. *Ode alla pace*. X. *Orazione pel riaprimiento della università*, Turin, an XII, in-4°. XI. *Orazione per l'incoronazione di Napoleone*, Turin, an XIII, in-4°. XII. *Pel riaprimiento dell'università, orazione*, Turin, an XIV, in-4°. XIII. Traduction italienne de la *Cyropédie* de Xénophou, Turin, 1809, 2 vol. in-8°; réimprimée en 1821 par Jean-Baptiste Sonzogno, dans la *Collana degli antichi storici greci volgarizzati*. XIV. *Orazione per l'anniversario della consecrazione e del coronamento di S. M. l'imperatore Napoleone* (discours prononcé le 2 déc. dans la cathédrale de Turin), 1810, in-4°. XV. *Carmen genethliacon regi Romæ Augusto Napoleoni*, Turin, 1811. in-4°. Fr. Regis a de plus laissé inédits des commentaires sur la *Divine Comédie* de Dante et une *Canzone* au roi Charles-Emmanuel IV. — REGIS (J.-G.), ecclésiastique allemand, mort en 1830, à Leipzig, fut un prédicateur très-distingué, et dont on a un grand nombre de sermons imprimés. A—Y.

REGNAUD de Paris (PIERRE-ÉTIENNE) fut un des Français qui, dans nos révolutions, montrèrent le plus d'attachement à l'ancienne monarchie. Né à Paris, en 1736, il était

fils d'un procureur au Parlement, et fut dès l'enfance destiné à la même profession. Après avoir fait d'assez bonnes études à l'Université de cette ville, il se fit recevoir avocat, et exerça jusqu'en 1766, époque à laquelle son père étant mort, il lui succéda dans sa charge. Regnaud semblait alors, par sa position et ses principes, fort opposé au pouvoir royal, et quand le Parlement fut supprimé, en 1771, il écrivit l'histoire de cette révolution dans un sens parlementaire, et par conséquent hostile au ministère. Il la dédia à Malesherbes, à qui il l'envoya dans son exil. Plus tard, lorsqu'il vit tout le mal que l'opposition des Parlements avait causé à la monarchie, il reconnut franchement son erreur, et fit tout ce qui était en lui pour la réparer. En 1777, Regnaud, qui s'occupait toujours de littérature et de politique, tout en exerçant sa charge de procureur, concourut pour le prix proposé par l'Académie française, pour l'Éloge du chancelier de L'hôpital. Son discours fut imprimé dans la même année. Dès le commencement de la révolution, il s'en montra l'un des adversaires les plus prononcés. Personne ne comprit mieux que lui les dangers des États-Généraux. Dès le mois de février 1789, il écrivit à Necker, alors ministre, pour lui conseiller d'ouvrir une souscription, afin de remplir le déficit, cause apparente de cette convocation, et il offrit de la signer le premier, pour une somme de dix mille francs, payable dans l'année, à condition qu'il n'y aurait point d'États-Généraux. On sent qu'une telle proposition dut rester sans réponse. Lorsque la convocation fut décidée, malgré de pareils avis, et que la révolution devint inévitable, Regnaud ne pouvant mieux faire, se mit à écrire dans les journaux royalistes, et sur-

tout dans les *Actes des Apôtres* et dans l'*Ami du Roi* de Durosoy et de Royou avec qui il était fort lié, et même dans le *Moniteur* dont il était loin de partager les opinions. Il fit imprimer les articles qu'il envoya à ce dernier journal sous le nom d'un *procureur au Parlement*. En 1791, il sortit de France, et se rendit à Coblantz auprès des princes, frères de Louis XVI, qui alors se préparaient à faire la guerre à la révolution; et, dans la position difficile où l'avait placé la perte de sa charge et de sa fortune, il leur offrit ce qui lui restait de plus cher, son fils aîné, qu'il fit entrer dans l'armée de Condé, où ce jeune homme prit part à toutes les campagnes de cette époque, et fut grièvement blessé, le 8 décembre 1793. Plus tard son second fils, allant rejoindre le comte de Froté (roy. ce nom, XVI, 123), fut arrêté et fusillé. Revenu bientôt à Paris, P. Regnaud continua d'écrire dans les journaux royalistes, et composa diverses brochures pour lesquelles il courut de grands périls. Il échappa surtout avec beaucoup de peine aux suites de la révolution du 10 août 1792, mais son zèle ne se démentit pas; il se mit sur les rangs, pour être l'un des défenseurs de Louis XVI, par une lettre insérée au *Moniteur*, le 18 nov. 1792, comme firent Malouet et Lally-Tollendal, à qui l'on refusa un sauf-conduit pour rentrer en France. Regnaud publia dans le mois suivant le discours qu'il avait composé à l'occasion de ce grand procès, et cet écrit remarquable eut alors deux éditions. L'auteur reçut même de Malesherbes une lettre de remerciement au nom de l'infortuné monarque. Cette *Défense* a été réimprimée en 1814, et suivie d'un discours sur la loi salique. L'analyse en a été insérée

dans l'*Histoire impartiale du Procès de Louis XVI*, par Jauffret. En même temps Regnaud se présenta pour otage du roi, ce qui fut également refusé par la Convention nationale. Sur la fin de sa vie, il s'intitulait le *Doyen des otages*, ce qui n'eût été vrai qu'après la mort de Guelon-Marc, qui lui a survécu (voy. GUELON-MARC, LXVI, 202). Quand le système de la Terreur eut complètement prévalu, Regnaud fut dénoncé aux autorités de la police républicaine, et il ne dut son salut qu'à un jacobin des plus furieux, alors vice-président du tribunal révolutionnaire (voy. COFFINHAL, LXI, 174), qui avait été son confrère, et qui le prévint à temps, en lui conseillant de fuir, ce que Regnaud ne manqua pas de faire aussitôt. Il se tint caché pendant deux ans, et les scellés restèrent apposés tout ce temps sur son domicile; il ne reparut qu'après la chute de Robespierre. Alors il se remit à écrire dans les journaux, et à faire des brochures politiques avec Montjoie et le frère de Royou, qui, comme lui, avaient échappé à l'échafaud. Ce fut aussi dans ce temps-là qu'il fit imprimer sa *Journée du 10 août, dédiée au roi Louis XVII* (prisonnier au Temple). C'est dans cette dédicace que se trouvent ces vers bien courageux pour l'époque où ils furent publiés :

Puisse un peuple égaré, pleurant sur son
erreur,
Se rallier enfin sous cet auguste emblème,
Et ne trouver d'appui, de gloire et de bon-
heur

Que sous l'ombre des lis et de ton diadème!
Comme la liberté de la presse était
alors assez grande, il n'arriva rien
de fâcheux à Regnaud, et il continua d'écrire dans le même sens. Il avait longuement étudié les lois
et les principes de l'ancien gou-

vernement; il composa un volume fort curieux intitulé : *Discours sur l'antique gouvernement de la France et sur la sagesse des rois qui l'ont fondé*. Cet ouvrage, qui fut imprimé secrètement en 1799, est devenu fort rare, parce que l'imprimeur Gignet, en ayant lui-même présenté et fait accepter un exemplaire à Monsieur, comte d'Artois à Londres, et lui en ayant ensuite expédié un grand nombre de Paris, la caisse fut jetée à la mer, par ordre du commissaire Mengaud, qui la fit arrêter à Calais. Sous le gouvernement impérial, Regnaud s'occupa encore de politique, disant, ainsi que Job à qui il ressemblait plus d'un rapport : *Expectabo donec veniat immutatio mea*. Lorsque enfin cette immutation fut arrivée, quand les Bourbons rentrèrent en 1814, il était à Paris, et l'on doit penser que l'un des premiers il salua leur Restauration. Ce fut le chancelier Dambray, de qui son dévouement était bien connu, qui se chargea de le présenter au roi Louis XVIII, et qui lui fit accorder, sinon toutes les récompenses et les dédommagements qui lui étaient dus, au moins de quoi ne point finir sa vie dans un dénûment absolu; car depuis long-temps le pauvre Regnaud était bien déchu de l'opulence d'un procureur au Parlement de Paris. Par ordonnance du 9 nov. 1814, le roi Louis XVIII lui accorda des lettres de noblesse, « pour le récompenser, est-il dit, de l'attachement qu'il a montré pendant vingt-cinq ans à la cause de nos princes proscrits, noblesse à laquelle, ajouta le chancelier, peu de personnes ont plus de droit. » Le roi lui permit, par la même ordonnance, de prendre pour armes un chien d'argent, couché au pied d'un lis, portant trois fleurs d'or, avec cette légende : *Mira fides!* « légende

de que vous avez d'avance si bien justifiée », écrivit le ministre Ferrand, en lui annonçant cette décision. Par ces lettres de noblesse, Louis XVIII autorisa Regnaud à prendre le surnom de *de Paris*, sous lequel il s'était fait connaître dans ses écrits. Le 18 déc. suivant, le chancelier lui annonça qu'il serait présenté le lendemain au roi. « Je veux vous annoncer auparavant, lui écrivit ce magistrat, la grâce que S. M. a daigné vous accorder, en vous donnant une pension de douze cents francs. C'est avec grand plaisir que j'ai vu récompenser la fidélité avec laquelle vous avez constamment défendu la cause du trône et des principes; recevez-en ma sincère félicitation. » Le lendemain, Regnaud de Paris fut en effet présenté au roi, et ce prince lui adressa ces courtes et consolantes paroles : « J'ai bien du plaisir, monsieur, à vous voir. » Nous n'avons pas appris que P. Regnaud ait reçu d'autres témoignages de la reconnaissance royale. Ce fut en vain qu'il demanda à être conseiller de l'Université, disant qu'il était son plus ancien élève vivant. Toujours simple et sans ambition, il vécut heureux pendant quelques années, ne manquant pas un dimanche d'aller à la chapelle des Tuileries, pour y entendre la messe et saluer le roi, Louis XVIII, dont nous savons qu'il n'aimait point la personne à cause de ses opinions philosophiques et de sa conduite dans les premières années de la révolution, mais qu'il vénérât comme son légitime souverain. Regnaud de Paris mourut dans cette ville, le 16 janvier 1820. Indépendamment des ouvrages que nous avons cités, on a de lui : I. *Réflexions sur la nuit du 4 août*, Paris, 1790, in-8°. II. *Dis-*

cours sur les beautés de Virgile, prononcé le 23 août 1810, suivi d'une lettre adressée au petit-fils d'un ancien magistrat, en réponse à la sienne, pour prouver la nécessité de garder fidélité à la famille des Bourbons, nos anciens et légitimes souverains, Paris, 1815, in-8°. III. *Éloge de Louis XVI*, qui a concouru pour le prix proposé par l'Académie de Toulouse, en 1816. L'auteur le dédia à Louis XVIII qui l'accueillit de la manière la plus flatteuse. — *François REGNAUD*, frère puîné du précédent, et l'une des premières victimes de la révolution, par la suppression de son office d'expéditionnaire en cour de Rome, était désigné comme échevin notable de la ville de Paris, pour l'année 1793. Partageant les opinions et les périls de son frère, il se fit comme lui inscrire sur la liste des otages de Louis XVI en 1793. Il mourut à Sainte-Périne de Chaillot, vers 1825.

M.—D. J.

REGNAULDIN (THOMAS), sculpteur, naquit à Moulins, en 1627, et fut élève de François Anguier. Il eut une grande part aux travaux de sculpture que Louis XIV fit exécuter à Versailles; et ce prince, pour lui témoigner sa satisfaction, l'envoya à Rome et le gratifia d'une pension de mille écus. C'est à son ciseau que l'on doit le groupe en marbre représentant l'*Enlèvement de Cybèle*, placé dans le jardin des Tuileries, du côté de la terrasse des Feuillants. L'Académie l'admit au nombre de ses membres, en 1657. Son morceau de réception fut un *saint Jean-Baptiste*, appuyé sur un rocher et tenant d'une main une croix de roseau et de l'autre un agneau. L'hôtel de Hollande, rue Vieille du Temple, offre des *Renommées* sculptées par Regnauldin dans un fronton circulaire. En 1704, il fit

don à l'hôpital de Sainte-Catherine d'une figure en marbre de la sainte, revêtue de ses habits de princesse. Mais c'est à Versailles que l'on voit ses meilleurs ouvrages. Ce sont les statues de l'*Automne* et de *Faustine*, et les trois *Nymphes* placées dans les bains d'Apollon, derrière le dieu, dont l'une prend soin de sa chevelure et les deux autres lui présentent des vases remplis de parfums. Elles passent pour le chef-d'œuvre de l'artiste, et furent exécutées sur les dessins de Lebrun. En général la touche de ce sculpteur est lourde, maniérée, et son style manque d'élevation et de chaleur. Il mourut en 1706.

P.—S.

REGNAULT (JEAN-BAPTISTE), peintre célèbre, né à Paris, en 1754, d'une famille obscure et sans fortune, fut transporté dès sa jeunesse avec tous les siens aux États-Unis d'Amérique. Le spectacle des dangers de la mer et de la vie agitée des marins produisit sur lui une vive impression, ce qui ne l'empêcha pas de s'enrôler dans l'équipage d'un bâtiment de commerce sur lequel il fit plusieurs voyages de long cours comme simple mousse, sans que sa famille sût ce qu'il était devenu. Ayant perdu son époux et trois de ses enfants, la mère de Regnault revint en France, et fit beaucoup de recherches pour retrouver le seul fils qui lui restât. Enfin le capitaine qui l'avait accueilli à son bord le ramena au foyer maternel. Poussé par des dispositions naturelles, le jeune Regnault n'avait pas cessé en naviguant de dessiner tous les objets qui s'offraient à sa vue. Il s'adonna avec plus de zèle à cette étude dès qu'il eut quitté la mer, et fut bientôt remarqué par le peintre Bardin qui, partant pour Rome, l'emmena avec lui. Dès qu'il fut arrivé dans cette capitale des arts, Re-

gnault ne se livra pas seulement avec ardeur à l'étude du dessin, il voulut encore s'instruire dans les lettres, et acquérir ce qui avait manqué à sa première éducation. Il apprit aussi la musique. Revenu à Paris, il obtint, à l'âge de vingt ans, le grand prix de peinture par un tableau, *Diogène et Alexandre*, qui est encore l'un des meilleurs que l'on ait couronnés. Il retourna en conséquence à Rome comme pensionnaire, et y termina ses études artistiques de la manière la plus brillante. Le grand tableau représentant le *Baptême de Jésus-Christ* qu'il acheva à cette époque est d'une belle exécution, et surtout remarquable par la couleur. Son temps de pensionnat étant expiré, il revint en France et refusa de se fixer à Marseille par un mariage très-avantageux, mais qui l'aurait empêché de retourner à Paris. En 1782, il fut agrégé à l'académie de cette ville pour son tableau d'*Andromède et Persée*, et l'année suivante il fut reçu académicien pour l'*Éducation d'Achille*. Il fit successivement un grand nombre de tableaux, parmi lesquels on distingue une *Descente de croix*, destinée à la chapelle de Fontainebleau, et qui est maintenant à la galerie du Luxembourg, la *Mort de Priam*, *Iphigénie en Tauride*, le *Déluge*, *Hercule*, *Mars désarme par Vénus*, la *Mort de Cléopâtre*, celle de *Desaix*, *Alcibiade et Socrate*, la *Mort d'Adonis*, les *Trois Grâces*, l'*Amour endormi*, la *Toilette de Vénus*, *Io et Jupiter*, *Danaé*. Sous l'empire Regnault représenta *Napoléon sur un char de triomphe*, sujet difficile, qu'il n'avait pas choisi et dans lequel il réussit médiocrement. Plus tard on a eu la pensée de remplacer la tête du principal personnage par celle de la France, et le tableau est devenu ridicule. Regnault a fait

un grand nombre de dessins et d'esquisses allégoriques dont quelques-unes ont un intérêt politique qui les a fait rechercher momentanément; mais tout cela est aujourd'hui complètement oublié. Ses véritables titres de gloire sont la *Descente de croix*, le *Déluge*, l'*Éducation d'Achille*, *Jupiter enlevant Io*: le premier parce qu'il est savamment étudié dans toutes ses parties. La tête est d'une si belle expression, qu'on pourrait l'attribuer à l'un des Carrache, dont il rappelle la manière: enfin, Regnault, traitant le même sujet que Poussin, a eu la gloire de ne pas être resté trop au-dessous de son devancier. L'*Éducation d'Achille* est une production de haut style, qui honore l'école française. Gravée par Berwick, elle figure dans tous les cabinets des amateurs. Quant à celle de *Jupiter et Io*, il y règne un ton de volupté décent, une expression délicate et qui parle à l'imagination sans blesser les regards. Dans sa jeunesse, Regnault avait composé beaucoup de petits tableaux de boudoir encore à présent recherchés des amateurs et qui lui valurent une assez jolie fortune, qu'il sut toujours fort bien conserver. Ce peintre mourut à Paris en 1831. — REGNAULT de Lalande (François-Léandre), graveur, né à Paris en 1762, s'est fait une réputation par son talent à apprécier les tableaux et estampes dont il a fait plus de 300 catalogues, où toutes ces productions sont admirablement classées. Il les accompagnait souvent de bonnes notices biographiques. On cite parmi ces catalogues ceux des cabinets de Basan, Saint-Yves, Valois, Sylvestre, Rigal, etc. Regnault de Lalande mourut à Paris en 1824. Z.

REGNAULT de Beaucaron (JACQUES-EDME), littérateur médiocre.

naquit en 1759, à Chaource, dans la province de Champagne, et, après avoir terminé ses études, embrassa la profession d'avocat. Le travail du cabinet ne le détourna point de son penchant pour les lettres. Dès 1780, il inséra, presque chaque année, dans l'*Almanach des Muses*, quelques pièces de vers, parmi lesquelles on distingue une *épttre* à François de Neufchâteau, dont il resta l'ami. Il s'associa, peu de temps après, à la rédaction du *Journal de Nancy*, qu'il soutint seul pendant deux ans, et où il donna : *la Veillée bourgeoise*, *Florimond et Herminie*, etc., imitations assez faibles des contes que Marmontel publiait à la même époque dans le *Mercure*. Admis en 1788 à l'Académie des Arcadiens de Rome, cet honneur ne put le garantir des épigrammes de Rivarol, qui l'inscrivit dans son *Petit Almanach des grands hommes*. En 1790, il fut élu juge au tribunal d'Ervy, et l'année suivante, député du département de l'Aube à l'Assemblée législative où, quoique avocat, il ne prit pas une seule fois la parole. Après la session il se hâta de venir reprendre ses modestes fonctions qu'il remplit dans les temps les plus désastreux, avec un courage qui lui concilia l'estime publique. A la réorganisation de l'ordre judiciaire sous l'empire, Regnault fut nommé président du tribunal de Nogent-sur-Seine. Il mourut dans cette ville, le 25 septembre 1827, regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Le *Recueil des poésies philosophiques et descriptives des auteurs qui se sont distingués dans le XVIII^e siècle*, Paris, 3 vol. in-18, contient une *épttre* de Regnault de Beaucaron *sur les avantages de la vie champêtre*. Elle est précédée d'une courte notice sur cet écrivain.

W—s.

REGNAULT (JEAN-BAPTISTE-ÉTIENNE-BENOÎT-OLIVÉ), médecin français, naquit à Niort le 1^{er} octobre 1759, et fit d'assez bonnes études dans cette ville. S'étant rendu à Paris aussitôt après, pour les terminer, il fut distingué par le célèbre Vicq-d'Azyr, dont il devint l'élève et l'on pourrait dire l'ami. Ayant commencé sous ses auspices à pratiquer la médecine, il était déjà fort répandu dans la capitale lorsque la révolution commença. Il en adopta d'abord les principes, et fut en conséquence nommé en 1789 président de la section de Saint-Eustache; puis membre de la première municipalité constitutionnelle de Paris sous le maire Bailly, et l'un des commissaires aux approvisionnements de cette ville. En 1791, il devint médecin de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, et plus tard médecin ordinaire à l'armée de la Moselle. Bientôt le système de dénonciation dirigé contre tous les hommes modérés atteignit Regnault. Un mandat lancé par le comité de sûreté générale allait le conduire à l'échafaud : il prit la fuite et se rendit à Hambourg, où, pendant dix années, il exerça la médecine avec le plus grand succès, surtout auprès des Français émigrés, alors très-nombreux dans cette ville. De nouvelles circonstances l'ayant obligé de passer en Angleterre, la confiance publique l'y suivit : son assiduité auprès de ses compatriotes lui fit, comme à Hambourg, beaucoup d'amis, qu'il retrouva dans un temps plus prospère pour eux et pour lui. Il se lia particulièrement avec le père Élisée, qui suivait la même profession (voy. ÉLISÉE, LXIII, 333), celui-ci le présenta au roi Louis XVIII, et le fit nommer un des médecins consultants de ce prince, à l'époque de

la Restauration en 1814, où Regnault se hâta de revenir à Paris; puis médecin en chef de la garde royale, et enfin médecin des pages de la chambre de S. M., et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Regnault conserva ses emplois sous le règne de Charles X, mais il en perdit la plus grande partie après la révolution de 1830, et se borna alors à sa clientèle. Il mourut à Paris en 1836. On a de lui : I. *Discours prononcé le 20 juillet 1790 à la fête donnée par le district de Saint-Eustache aux députés des provinces pour le pacte fédératif*, 1790, in-8°. II. *Aux aristocrates et aux républicains*, 1791, in-8°. III. *Rapport des commissaires chargés de l'examen des mémoires concernant les approvisionnements de Paris*, lu au conseil de la commune le 13 janvier 1792, in-4°. IV. *Second Rapport sur le même sujet*, lu le 13 janvier 1792, in-4°. V. *Observations sur la phthisie pulmonaire et sur le lichen d'Islande considéré comme médicament et comme aliment*, 1802, in-8°. Cet ouvrage eut trois éditions à Londres et deux à Paris. VI. *Considérations sur l'état de la médecine en France depuis la révolution*, Paris, 1819, in-8°. VII. *Mémoire sur l'hydrocéphale*, Paris, 1819, in-8°. VIII. *Mémoire sur les altérations et l'influence du foie dans plusieurs maladies*, Paris, 1820, in-8°. Regnault fut aussi le rédacteur principal du *Journal universel des sciences médicales*, dont il parut un numéro par mois depuis janvier 1813. — Son fils, Elias Regnault, est avocat à la Cour royale de Paris. Z.

REGNAULT - WARIN (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH-INNOCENT-PHILADELPHÉ), l'un des écrivains les plus féconds et les plus variés de notre époque, fut successivement auteur

dramatique, poète, historien, romancier et publiciste. Il écrivit dans tous les genres, sans qu'on puisse le citer dans aucun, et professa toutes les opinions, se mêla à tous les partis sans y être remarqué, sans y avoir jamais obtenu le moindre crédit ni la plus légère influence. Regnault-Warin, né à Bar-le-Duc le 25 déc. 1775, eut à peine reçu dans cette ville un commencement d'éducation qu'il se mit à ébaucher des Essais dramatiques tout à fait dignes de son âge. Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est qu'à cette même époque la révolution ayant éclaté, Regnault, à peine âgé de quinze ans, se mêla aux discussions, et qu'il composa, sous le titre d'*Éléments politiques* et de *Conseils au peuple*, etc., des brochures aussi extraordinaires que ses *Essais dramatiques*, et dont lui-même riait plus tard avec autant de franchise que de raison. Ce qui caractérise aussi ces temps de délire et d'illusions, c'est que tout cela trouva des lecteurs. Il en résulta même en Lorraine, pour le jeune auteur patriote, une renommée telle, qu'il ne lui fut plus possible de rester confiné dans les montagnes des Vosges. Pressé par les conseils de ses amis, il se rendit dans la capitale, et s'y présenta à Bonneville, qui rédigeait et imprimait la *Bouche de fer*, et beaucoup d'autres écrits révolutionnaires (*voy. BONNEVILLE, LVIII, 568*). Il a dit lui-même que, dès son arrivée, on le fit concourir à la rédaction de la *Bouche de fer*; mais nous pensons que ce fut d'une manière subalterne. Au reste, il y eut au moins l'avantage de se faire connaître de quelques chefs de la Gironde, notamment de l'abbé Fauchet, qui travaillait à cette feuille, et de Brissot, qui était l'ami de Bonneville. Ce fut à la suite

de ces hommes célèbres que le jeune Regnault-Warin contribua, autant qu'il était en lui, au renversement du trône, dans la journée du 10 août 1792. Cependant il ne réussit point encore à se faire remarquer, et vivant avec peine dans la capitale, il la quitta au commencement de 1793 pour être secrétaire du commandant de la place de Verdun, puis employé à l'état-major de l'armée des Ardennes, sous l'adjudant-général Sionville, dont il a dit qu'il fut l'adjoint; ce que nous ne pensons pas, parce qu'il eût fallu pour cela qu'il eût un grade militaire, et qu'il est bien sûr qu'il n'en eut jamais. Il a dit aussi qu'à la même époque il sauva plusieurs proscrits, et que, dénoncé pour ce fait au gouvernement de la Terreur, il se vit obligé de sortir de France, que son nom fut inscrit sur la liste des émigrés, et qu'étant rentré il fut emprisonné et ne recouvra la liberté que long-temps après la chute de Robespierre. Il y a évidemment dans ces assertions quelque chose de fabuleux et d'in vraisemblable, d'abord parce qu'on n'a jamais vu son nom sur une liste d'émigrés, ensuite parce que s'il y eût été réellement inscrit et qu'on l'eût arrêté, il n'aurait pas échappé à l'échafaud. Ce qui est certain, c'est que Regnault s'éclipsa tout à coup au milieu de la Terreur, qu'il ne se montra que beaucoup plus tard, et qu'alors, dégoûté ou effrayé de la politique, il ne parut s'occuper que de l'écriture, de romans qu'il vendait aux libraires et dont il vivait avec peine. Voyant cependant le succès qu'avaient alors les écrits royalistes, il hasarda son *Cimetière de la Madeleine*, où sont décrits une partie des malheurs de Louis XVI et de sa famille. Cet ouvrage eut un succès dont

il faut attribuer au moins une partie à l'intérêt du sujet. C'était du reste à cette époque un acte de courage et qui attira sur l'auteur toutes les haines du parti révolutionnaire encore très-puissant. Le livre fut saisi par la police consulaire, et l'auteur, mis en arrestation, n'en sortit que par l'intervention de madame Bonaparte, qui l'avait lu et qui avait pleuré sur les malheurs de la famille royale. Cette nouvelle leçon ne fut pas perdue pour Regnault; il renonça bien sincèrement à de pareils ouvrages et ne composa plus que des romans et quelques écrits historiques de peu d'importance. Ce ne fut qu'en 1814, après la chute de Napoléon, qu'il rentra dans la carrière politique, alors ouverte à tout le monde. Il écrivit d'abord en faveur de la Restauration, mais n'ayant pas obtenu ce qu'il désirait, voyant d'ailleurs que le parti contraire acquérait chaque jour de nouvelles forces et que le gouvernement royal ne savait point le réprimer, il passa dans les rangs de ses adversaires, et publia, de concert avec le libraire Plancher, un grand nombre d'écrits fort médiocres, mais très-audacieux, qui lui firent beaucoup d'ennemis et qui, s'ils ne lui attirèrent pas des poursuites comme au temps de Robespierre et de Bonaparte, ne contribuèrent point à l'enrichir et ne lui valurent pas même une gratification ou un emploi lorsque le parti qu'il avait servi avec tant de zèle triompha en 1830. Dans les derniers temps de sa vie, Regnault-Warin concourut à la rédaction du *Temps*, et il mourut en nov. 1844, à peu près en même temps que ce journal, ne laissant aucun héritier de son nom ni de son bien. Il n'avait fait aucune disposition testamentaire, et

les feuilles publiques annoncèrent, dans le mois de mars 1845, que l'administration des domaines allait faire vendre à l'encan, au profit de l'État, son mobilier *peu luxueux*, ajoute le journaliste, ainsi que celui d'un poète démocratique, H.-A. Louis Bertaud. Voici comment les journaux du temps racontèrent les circonstances de sa mort : « Les habitants de la rue Saint-Victor avaient remarqué depuis plusieurs années un homme âgé, d'une figure expressive et intelligente, mais dont l'extérieur annonçait la misère. On le voyait, le matin, aller chercher lui-même son lait, son pain et les objets de première nécessité ; mais malgré sa pauvreté apparente, il ne contractait aucune dette, et rien en lui n'annonçait l'homme nécessiteux. Cette existence mystérieuse préoccupait surtout les locataires de la maison n° 21, où demeurait le vieillard inconnu ; bien souvent un regard indiscret avait essayé de pénétrer dans son intérieur lorsqu'il lui arrivait d'entr'ouvrir sa porte, mais on n'apercevait que quelques meubles mesquins et des papiers ou des livres en désordre ; les plus curieux avaient appris seulement qu'il s'appelait Saint-Edme. Enfin, par la raison que M. Saint-Edme ne songeait à personne, tout le monde s'occupait de lui. On remarqua, il y a quatre jours, qu'il avait cessé de faire ses provisions quotidiennes. Avis en fut donné aussitôt au propriétaire, qui frappa inutilement à la porte du mystérieux personnage, et finit par avertir le commissaire de police. La porte ouverte, on trouva l'inconnu étendu sur un grabat, sans chemise et donnant à peine quelques signes d'existence. Il fut aussitôt transporté à l'hospice de la Pitié où, malgré les soins les plus pressés, il vint de

mourir. D'après l'inventaire qui a été fait après sa mort, on a découvert que ce personnage mystérieux était M. Regnault-Warin, homme de lettres, auteur de divers romans et de diverses brochures, sous le nom de Saint-Edme. On a trouvé sur lui une centaine de francs, ce qui laisserait supposer qu'il n'était pas dans la misère et que ce serait par goût qu'il avait adopté un genre d'existence qui lui donnait tous les semblants de la pauvreté. » Les écrits publiés par Regnault-Warin sont : I. *Éléments de politique*, 1790, in-8°. II. *La Constitution française mise à la portée de tout le monde*, Paris, 1791, 2 vol. in-8°. III. *Bibliothèque du citoyen, contenant le catéchisme civique, ou les devoirs de l'homme et du citoyen*, Bar-le-Duc, 1791. IV. *Éloge de Mirabeau*, Paris, 1791, in-8°. V. *Revision de la constitution française*, 1792, in-8°. VI. *Considérations sur le danger de la patrie*, 1792, in-8°. VII. *Vie de J. Pétion, maire de Paris*, Bar-le-Duc, 1796, in-12. VIII. (avec Bajot et Lombard). *Cours des encyclopédiques*, 1797, in-8°. *La Caverne de Strozzi*, Paris, 1798, in-8°; trad. en espagnol, *ibid.*, 1820, in-18. X. *Roméo et Juliette*, roman historique, 1799, 2 vol. in-12. XI. *Le Cimetière de la Madeleine*, 1800, 4 vol. in-12; 1801, 4 vol.; traduit en espagnol par D. Salva, avec les Vies de Louis XVI, de madame Élisabeth, de la duchesse d'Angoulême, de Louis XVIII, de Charles X, etc., Paris, 1833, 4 vol. in-18. XII. *La Jeunesse de Figaro*, 1801, 2 vol. in-12. XIII. *Le Tonneau de Diogène*, imité de l'allemand de Wieland, par Français, avec des remarques et additions, 1802, 2 vol. in-12. XIV. *Les Prisonniers du Temple, suite du Cimetière*

de la Madeleine, 1802, 3 vol. in-12. (Regnault n'avouait que les deux premiers volumes et les 60 premières pages du troisième.) XV. *Le Paquebot de Calais à Douvres*, roman politique et moral, trouvé sur une échoppe de bouquiniste du quai des Ormes, 1802, in-12. La police n'en permit la publication qu'avec de nombreux cartons. XVI. *Spinalda*, ou les *Révélation de la Rose-Croix*, 1803, 4 vol. in-12. XVII. *Clémence*, 1803, 3 vol. in-12. XVIII. *Lille ancienne et moderne*, 1803, in-12. XIX. *L'Homme au masque de fer*, 1804, 4 vol. in-12; 4^e édit., 1816, 4 vol. in-12. XX. *La Diligence de Bordeaux*, ou le *Mariage en poste*, 1804, 2 vol. in-12. XXI. *Loisirs littéraires*, 1804, in-12. XXII. *M^{me} de Maintenon*, 1806, 4 vol. in-12. XXIII. *Napoléonide sur la campagne de deux mois*, 1806, in-8°. XXIV. *La Nouvelle France*, ou les *Hommes et les choses au XIX. siècle*, 1815, in-8°, un seul cahier. XXV. *Réfutation du Rapport sur l'état de la France fait au roi dans son conseil*, par le vicomte de Châteaubriand, 1815, in-8°; deux éditions. XXVI. *Pour et contre*, ou *Embrassons-nous*, mémoire adressé au roi, 1815, in-8°. XXVII. *Cinq mois de l'histoire de France*, ou *Fin de la vie politique de Napoléon*, 1815, in-8°. XXVIII. *L'Ange des prisons* (Louis XVII), élé-
 glo, 1816, in-12. XXIX. *Le Mal et son Remède des cours*, où l'on cherche à prouver contre M. de Châteaubriand 1° que les élections de 1816 ont été libres; 2° que les députés ont élus légalement; 3° que la représentation nationale est légitime, 1816, in-8°. XXX. *Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France*, roman historique, 1816, in-8°. XXXI. *l'Esprit de madame de Staël*, 1818, 3 vol. in-8°. XXXII. *Manuel des bra-*

ves, tom. VI; *Biographie héroïque*, 1818, in-12. XXXIII. *Mémoires et correspondance de l'impératrice Joséphine*, Paris, 1819, 2 vol. in-8°. Le prince Eugène Beauharnais, par une lettre datée de Munich, le 15 janvier 1820, et adressée aux journalistes de France, désavoua cet ouvrage comme apocryphe, tout en remerciant l'auteur anonyme de la justice qu'il rend à sa mère dans les lettres qu'il lui attribue (voy. JOSÉPHINE, LXVIII, 278). XXXIV. *Les Carbonari*, ou le *Livre de sang*, 1820, 2 vol. in-12. XXXV. *Introduction à l'histoire de l'empire français*, ou *Essai sur la monarchie de Napoléon*, 1820-1821, 2 vol. in-18. XXXVI. *Rosario*, ou les *Trois Espagnoles, mémoires historiques*, 1821, 3 vol. in-12. XXXVII. *Médailles biographiques*, 1822. Il n'en a paru que deux livraisons, qui contiennent les notices sur Francesco Espoz y Mina et don Pablo Morillo. XXXVIII. *Mémoires pour servir à la vie du général Lafayette et à l'histoire de l'Assemblée constituante*, 1824, 2 vol. in-8°. Regnault-Warin avait promis une *Histoire politique et militaire du général Lafayette*, avec des notes et documents du général lui-même, en 4 vol., mais le premier seulement a paru, Paris, 1831, in-8°; il a été reproduit sous le titre d'*Histoire du général Lafayette en Amérique*, précédée d'une *Notice* sur sa vie, Paris, 1832 et 1833; la *Notice* a reparu séparément en 1834. XXXIX (avec M. Lahalle et Roquefort). *Chronique indiscrete du XIX. siècle*, *Esquisses contemporaines extraites de la correspondance du prince de ****, Paris, 1825, in-8°. Barbier, qui est fort maltraité dans cet ouvrage, en parle comme d'un écrit mensonger (*Dict. des Anonymes*, t. IV, n° 22156). XL. *Mémoires histori-*

ques et critiques sur F.-J. Talma et sur l'art théâtral, 1827, in-8°. Regnault-Warin avait commencé un journal intitulé *le Contemplateur*, dont il n'a paru qu'un cahier, Paris, 1801, in-8°. Il a encore eu part à quelques ouvrages périodiques sans les signer. C'est à tort qu'on lui a attribué un *Siècle de Louis XVI*, tom. 1^{er}, qui fut imprimé à Paris, chez Cussac, en 1791, in-12. M-D j.

REGNAUT (CHARLES-DOUIN), curé du village de Bezannes près de Reims, naquit dans cette ville sur la fin du XVII^e siècle, et y devint chanoine de la collégiale de Saint-Symphorien par nomination royale. On a de lui : *Histoire des sacres et couronnements de nos rois, faits à Reims, à commencer par Clovis jusqu'à Louis XV, avec le recueil du formulaire le plus moderne qui s'observe au sacre*, etc.; une *Dissertation historique touchant le pouvoir accordé aux rois de France de guérir des écrouelles, accompagnée de preuves touchant la vérité de la sainte ampoule*, et une *Relation exacte de la cérémonie du sacre et couronnement du roi Louis XV*; Reims, 1722, 1 vol. in-12. Regnaut avait fait un recueil d'épithètes des hommes qui se sont distingués dans l'État et dans la robe, ainsi que dans les arts libéraux et mécaniques, auquel il a joint un abrégé des faits qui les ont rendus recommandables. Il proposa l'impression de ce recueil aux imprimeurs et libraires, les laissant maîtres d'en fixer les conditions. Cette proposition, qui se trouve dans le *Journal historique* de Verdun, mai 1721, ne fut point acceptée. Il composa ainsi sa propre épithète :

*Isto canonicus recubat sub marmore adroso
Qui scriptor studio, munere pastor erat.*

L.—C.—J.

REGNIER (EDME), célèbre mécanicien, naquit à Semur, le 15 juin 1751. Ayant perdu son père pendant qu'il faisait ses études dans sa ville natale, il resta l'aîné de onze enfants, et fut retiré du collège pour être placé chez un arquebusier de Dijon, où il se distingua par son adresse et son application au travail. Quoique bien jeune encore, il sentit la nécessité, comme l'aîné de la famille, de se mettre promptement en état de remplacer son père, et remporta un premier prix de dessin à l'âge de dix-sept ans. Le professeur Deroge s'intéressait vivement à lui : sa jeunesse, sa position, tout parlait en sa faveur. Enfin, rentré dans sa famille, il exerça à Semur l'état d'arquebusier avec lequel il fit exister sa mère devenue infirme et établit ses frères et ses sœurs. S'étant marié, il fit donner une éducation soignée à cinq enfants qu'il eut, et trouva dans son industrie seule les moyens d'élever cette nombreuse famille. Le prince de Condé, qui l'avait connu dans un de ses voyages à Dijon et qui avait admiré son adresse, lui fit donner le titre de *mécanicien de la province de Bourgogne*. En 1783, Regnier eut l'honneur d'offrir à Louis XVI un modèle réduit du *méridien sonnante* qu'il avait composé pour la ville de Semur. Ce prince, qui avait spécialement étudié les arts mécaniques, examina avec intérêt cette invention qui ressemble beaucoup au canon méridien du Palais-Royal, et dont Regnier, jusque dans les derniers temps de sa vie, prenait plaisir à préparer et à voir l'explosion. Une de ses premières inventions fut son *éprouvette pour essayer la force des poudres de chasse*, supérieure à toutes celles qui avaient été imaginées jusqu'alors, parce que les degrés gravés sur un arc de cercle

sont l'expression de poids déterminés et que les régulateurs sont constants. Ce premier produit de son esprit inventif fut montré à Guéneau de Montbéliard, ami de Buffon, qui l'admira et accorda sa protection à Regnier. C'est à peu près à la même époque qu'il inventa sa *serrure* et ses *cadenas à combinaisons*. Buffon et Guéneau, qui désiraient faire des expériences sur la force de l'homme et des animaux et qui n'avaient à leur disposition que des machines lourdes et peu commodes, proposèrent à Regnier de tâcher d'en inventer une qui fût applicable au plus grand nombre de cas possibles. C'est de cette demande que n'aquit le *dynamomètre*, instrument simple, commode, et dont l'application peut s'étendre aux machines pour en déterminer avec précision la force et la résistance. Le dynamomètre resta long-temps inconnu. Il en fut fait mention dans un mémoire publié en l'an VII (1798). Depuis il a été mis en usage par le docteur Chaussier pour faire des expériences sur la force musculaire, et il a fourni le sujet d'une thèse soutenue par le fils de l'auteur à l'École de Médecine. Enfin Péron s'en est servi dans son voyage de découvertes à la Nouvelle-Hollande, et il a démontré que la force des peuples sauvages est constamment moins grande que celle des hommes civilisés. Regnier fut encore le premier qui construisit des *paratonnerres* en Bourgogne. Il les perfectionna ensuite, en remplaçant les conducteurs établis avec des barres de fer plantées dans les murs par des cordes faites avec des fils de fer qui ont l'avantage d'être à la fois solides, flexibles, et de pouvoir être isolés des édifices. A l'époque de la révolution, persécuté dans la ville

qu'il habitait par le seul motif qu'il avait été protégé et récompensé par l'ancien gouvernement, il fut obligé de se réfugier à Paris, où le comité de salut public, éclairé par Carnot, son compatriote, sut l'apprécier, et le chargea de diriger la fabrication des armes portatives. Regnier commença dès lors à réunir les matériaux qui ont servi depuis à former le Musée central d'artillerie, dont il devint plus tard le conservateur. Un incendie, qui détruisit en 1799 une maison située au coin de la rue Saint-Roch et où périrent plusieurs personnes, donna l'occasion à l'Institut d'ouvrir un concours, dans lequel un prix fut proposé à celui qui exécuterait la meilleure *machine à incendie*. Regnier composa une échelle perfectionnée, et il obtint le prix. Le modèle de cette machine est déposé au Conservatoire des arts et métiers. Regnier fit encore à cette époque des recherches utiles sur les platines des fusils de munition. La machine qu'il inventa pour régulariser l'action des ressorts fut approuvée par l'Institut et par plusieurs officiers d'artillerie, ainsi que par les premiers arquebusiers de Paris. Enfin une de ses dernières inventions est le *sécateur* destiné à la taille des arbres, et fort en usage aujourd'hui. Cet instrument est très-expéditif, puisqu'on peut faire en quatre jours ce qui en demandait douze, et qu'il est impossible de se blesser, ce qui arrive souvent avec la serpette. Edme Regnier, à qui l'on peut donner avec tant de raison le titre d'*utilitaire*, mourut à Paris le 10 juin 1825. Il était membre de plusieurs sociétés savantes et faisait partie du comité de mécanique de la société d'encouragement pour l'industrie. Au nombre des services qu'il

a rendus à sa patrie, on ne doit pas oublier qu'il sut, à force de soins, conserver presque intact, pendant l'invasion étrangère de 1814 et 1815, le Musée d'artillerie, qui est aujourd'hui l'un des établissements les plus curieux de la capitale. A la rentrée du roi en 1815, il obtint une pension de retraite et la décoration de la Légion d'Honneur. Nous donnerons, d'après lui-même, une liste de ses inventions :

1° Plusieurs **DYNAMOMÈTRES** de différentes grandeurs, employés dans les arts pour mesurer la force des pompes à feu, celle des charreux au labourage des terres, et d'autres pour les exercices gymnastiques. 2° Divers instruments pour connaître en fabrique la force et la qualité des différents fils de soie, de coton, de lin et des laines brutes prises sur les animaux. 3° Différentes **ÉROUVERTTES** pour les poudres de chasse et de guerre, d'autres pour connaître la force et la vitesse du courant des rivières, etc. 4° Un nouvel **ANÉMOMÈTRE** qui, par l'effet d'une girouette, marque dans l'intérieur de l'appartement, pendant l'absence de l'observateur, la force et la direction des vents, et remonte en même temps une pendule sur laquelle le mécanisme est établi. **ANÉMOMÈTRES**, *idem*, plus simple, pour la marine et l'Observatoire royal de Paris. 5° Divers **MÉRIDIENS À CANON** de différentes grandeurs, qui conviennent à tous les pays; leur amorce n'est pas apparente et se trouve préservée des injures de l'air. 6° Un nouveau **MÉRIDIEN À MUSIQUE D'HORLOGERIE**, sous la forme d'un petit tableau élégant, qui joue à midi des airs agréables dans l'appartement, sans avoir besoin de remonter le rouage de la sonnerie. 7° Diverses **SERRURES** et **CADENAS** à **COMBINAISONS**, qui ont remporté le premier prix dès leur origine. *Idem*. Différentes fermetures de sûreté à petites clefs, incrochetables. 8° Nouveaux **SERRÈS-PAPIERS** qui les garantissent de toute indiscretion, employés dans plusieurs ministères de France et de l'étranger, et munis d'un brevet d'invention. Portefeuilles et coffrets pour le même usage. 9° Nouvelles **PRESSES À TIMBRE SEC** de différentes grandeurs, employées par plusieurs

légisimes. 10° Divers instruments d'agriculture, comme plateaux pour passer facilement le bétail qu'on engraisse. Une nouvelle **SCIE À ÉCARTONS** pour la vigne et les arbres à fruits. Le **SIXANTE** perfectionné, préférable à la serpette, pour tailler facilement les rosiers et autres arbrustes. Un **PIQUET À THERMOMÈTRE** pour régler la chaleur des couches des jardins; un autre *idem*, pour déterminer le degré convenable au dérivage des vins. 11° Un nouveau modèle d'**UCHELLE À ESCADIX** très-portative, peu dispendieuse, et d'un facile usage. 12° Divers objets pour la sûreté des voyageurs et pour prendre l'exactitude sur le fait. 13° Nouvelle **CAFFETIÈRE** en plaqué, très-commode en voyage et pour la toilette. 14° Un petit modèle d'une grande **MARMIÈRE** à deux roues, destinée au service des hôpitaux ambulants, et pour procurer facilement des soupes économiques aux ouvriers des ateliers des ponts et chaussées.

Regnier a fait imprimer la description ou le programme de quelques-unes de ses inventions : I. *Description et usage d'un nouveau méridien à canon*. Paris, 1798, in-4°; réimprimé en 1809, dans la *Bibliothèque physico-économique*. II. *Mémoire explicatif du dynamomètre et autres machines inventées par le citoyen Regnier*, 1798, in-4°. Ce mémoire parut d'abord dans le *Journal de l'École Polytechnique* (tom. II, 1798).

M—D j.

REGNIER d'Estourbet (**HIPPOLYTE**), littérateur, né à Langres en 1804 et mort à Paris le 23 septembre 1832, ne vécut ainsi que vingt-huit ans, et en si peu de temps composa une infinité d'ouvrages dans tous les genres et de toutes les couleurs. I. *Histoire du clergé de France pendant la révolution*, par M. R....., auteur de plusieurs ouvrages politiques et religieux, Paris, 1828-29, 3 vol. in-12. II. *Histoire de tout le monde*, publiée sous le pseudonyme d'Eugène de Dalman, 1829, 3 vol. in-12. III. *Les Septembriseurs, scènes*

historiques, Paris, 1829, in-8°. Ce volume contient dix drames dont les titres indiquent suffisamment le sujet : *la Mairie, l'Abbaye, les Carmes, la Salpêtrière, Bicêtre, un Souper chez Vénua, la Mort de Marat, la Mort de Danton, la Mort de Robespierre*. IV. *Louisa, ou les Douleurs d'une fille de joie*, 1830, 2 vol. in-12 et in-18, publiés sous le pseudonyme de l'abbé Tiberge, nom de l'ami du chevalier Des Grieux, dans le roman de Manon Lescaut. V. *Mémoires de la marquise de Pompadour*, Paris, 1830, 2 vol. in-8° (revus par M. Amédée Pichot). VI (avec M. Dupeuty). *Napoléon, ou Schœnbrunn et Sainte-Hélène*, drame historique, joué au théâtre de la Porte Saint-Martin, 1830. VII. *Charles II, ou l'Amant espagnol*, Paris, 1831, 4 vol. in-12. VIII. *Charlotte Corday*, drame en cinq actes et en prose, Paris, 1831, in-8°. IX. *Manuel populaire de la méthode Jacotot, ou Application simple et facile de cette méthode à la lecture, l'écriture, l'orthographe, les langues, etc., dédié aux pères de famille*, 1831, in-8°, publié sous le pseudonyme du docteur Retter de Brighton. X. *Un Bal chez Louis-Philippe*, 1831, publié sous le pseudonyme de l'abbé Tiberge. XI. *La mort des Girondins, scènes historiques*, 1832, in-8°. Z.

REGOLOTTI (DOMINIQUE), littérateur italien, né à Rome vers 1675, s'appliqua dès sa première jeunesse à l'étude de la langue grecque, ce qui, dans la suite, lui fit obtenir du pape Clément XI la place de conservateur des manuscrits grecs, à la bibliothèque du Vatican. C'était une petite sinécure demandant fort peu de temps et qui permettait au titulaire d'exercer conjointement la profes-

sion d'avocat qu'il avait embrassée. Regolotti comptait déjà huit années de barreau lorsqu'il fut appelé, en 1720, à Turin, par le roi Victor-Amédée, qui venait de réorganiser l'université et qui, sur la réputation de savant helléniste qu'avait Regolotti, lui confia la chaire de grec, à laquelle fut jointe quatre ans plus tard celle de poésie. Une traduction en vers des Idylles de Théocrite et de Moschus lui ayant attiré d'amères critiques, même de la part de ses collègues, il prit le séjour de Turin en horreur et mit en mouvement tous ses amis pour lui procurer un emploi dans une autre ville. Il écrivit lettres sur lettres au célèbre Muratori pour qu'il le recommandât au comte d'Aguirre, qui déjà avait pourvu au placement de Lama, autre professeur démissionnaire de l'université de Turin. Mais toutes ses démarches restèrent sans résultat, car il était encore dans cette ville lorsqu'il fut surpris par la mort, le 31 janvier 1735. On a de lui : I. *Teocrito volgarizzato da Dominico Regolotti, Romano, professore di poesia e lingua greca nella R. Università di Torino* (Turin, 1729, 1 vol. in-8°). Dans sa dédicace en vers à Charles-Emmanuel, alors prince royal, l'auteur ne fait promettre par Théocrite à la maison de Savoie rien moins que l'empire du monde. Cette traduction est en vers libres, mais au lieu de refléter les beautés de l'original, on peut dire qu'elle ne fait que le défigurer, tant le style de Regolotti est incorrect, dur et trivial. Il n'y a pas jusqu'aux règles les plus ordinaires de la versification qui n'y soient violées. Aussi l'abbé Fédérici se montra-t-il fort indulgent quand, dans ses *Notices* sur les traductions d'ouvrages grecs en italien, il écrivit

REICHA (ANTOINE-JOSEPH), compositeur de musique, moins renommé par ses compositions que par ses écrits sur la théorie et l'enseignement, naquit à Prague, le 27 février 1770, et fut dès l'enfance voué à cette carrière. Ayant perdu son père de très-bonne heure, ce fut sous la direction d'un oncle, puis à l'Université de Bonn, qu'il fit d'excellentes études. Cet oncle, ayant été nommé maître de chapelle de l'électeur de Cologne, lui donna une place dans son orchestre. Après l'invasion des Français en 1794, Reicha se réfugia à Hambourg, où il composa, sur des paroles françaises, un opéra intitulé : *Obaldo, ou les Français en Égypte*, qu'il ne put faire jouer, ce qu'il attribua à l'influence des émigrés alors nombreux dans cette ville. Espérant être plus heureux à Paris, il s'y rendit en 1798; mais il ne réussit pas davantage, et l'on refusa de jouer sa pièce dont le poème était très-faible. Cependant une *Symphonie* à grand orchestre lui valut ensuite quelques applaudissements; ce qui ne l'empêcha pas de retourner à Vienne en 1802. Il passa six ans dans cette capitale, intimement lié avec Haydn, Beethoven; et il y publia un *Oratorio*, un recueil de fugues, et la cantate de *Lenore* sur la ballade de Burger. Invité à se rendre à Berlin par le prince Louis Ferdinand, très-habile pianiste, qui voulait apprendre de lui la fugue et le contre-point, il était au moment de partir lorsque la mort de ce prince (1806) le fit changer de projet. Étant retourné à Paris en 1808, il y ouvrit des cours de composition qui furent très-suivis. Les *quintetti* qu'il composa pour instruments à vent eurent aussi un très-grand succès; mais le *Cagliostro* qu'il donna en 1810 avec Doulen à l'Opéra-Comique n'eut

qu'une représentation qui fut très-orageuse. En 1816 il donna à l'Opéra *Nathalie, ou la Famille suisse*, et en 1822, *Sapho*. Ces pièces eurent peu de succès et sont aujourd'hui complètement oubliées. La seconde ne valait pas, à beaucoup près, la *Sapho* que M^{me} Pipelet (depuis princesse de Salm-Dyck) et Martini avaient donnée 27 ans auparavant au théâtre Louvois. Mais Reicha, grand théoricien, savant harmoniste, ne possédait pas le talent de la mélodie qui n'est qu'une inspiration du génie; et il aurait pu dire à ses élèves : *Faites que je dis et non pas ce que je fais*. Aussi renonça-t-il, fort heureusement pour sa gloire, à composer des opéras. Nommé professeur au Conservatoire, en 1818, à la place de Mehl, il y attira par ses leçons un grand concours, et plusieurs de ses élèves, couronnés par l'Institut, sont eux-mêmes devenus maîtres. Il avait conçu une méthode beaucoup plus claire, plus précise que tout ce qui avait été fait jusqu'alors. La publication de ses œuvres, qui se répandirent promptement dans toute l'Europe, y opérèrent une véritable révolution dans l'enseignement de la musique, et lui firent une réputation qui lui ouvrit les portes de l'Institut de France, en mai 1835. Il ne jouit pas long-temps de cet honneur, étant mort le 28 mai 1836. M. Garnier prononça un discours sur sa tombe. Une souscription fut ouverte pour lui élever un monument; nous ignorons si elle a été remplie. Reicha a publié : I. *Traité de mélodie, abstraction faite de ses rapports avec l'harmonie, suivi d'un supplément sur l'art d'accompagner la mélodie par l'harmonie, lorsque la première est prédominante*, Paris, 1814 ou 1832, in-4°. II. *Cours de composition musicale*.

ou *Traité complet et raisonné d'harmonie pratique*, Paris, 1818, in-4°.

III. *Traité de haute composition musicale, faisant suite au Cours d'harmonie pratique et au Traité de mélodie*, Paris, 1824-25, 2 part. in-4°.

IV. *Petit traité d'harmonie pratique à deux parties, suivi d'exemples de contre-point double, et de douze duos pour violon et violoncelle, pouvant se jouer aussi sur le piano*, in-4°.

V. *A MM. les membres de l'Académie des Beaux-Arts à l'Institut. Réflexions sur les titres d'admission dans la section de musique, etc.*, 1831, in-4°.

VI. *Art du compositeur dramatique, ou Cours complet de composition vocale*, 1833, in-4°. VII. Des articles sur la musique dans l'*Encyclopédie des gens du monde*. A—T.

REICHSTADT (NAPOLÉON-FRANÇOIS-CHARLES-JOSEPH), fils de Napoléon Bonaparte et de l'archiduchesse d'Autriche Marie-Louise, naquit à Paris le 20 mars 1811, au moment où son père était à l'apogée de sa puissance, et par le bonheur de sa naissance mit le comble à ses prospérités. L'accouchement fut difficile, et le chirurgien Dubois eut la crainte de ne pouvoir sauver l'enfant qu'en exposant la mère à perdre la vie. Constaté de cette cruelle alternative, il consulta l'empereur. « Ne pensez qu'à la mère, lui dit celui-ci, et traitez-la comme vous feriez d'une bourgeoise de la rue Saint-Denis. » Mais on ne fut pas long-temps dans cette incertitude; après l'emploi du forceps et de tous les moyens extraordinaires, l'accouchement finit de la manière la plus heureuse, et cent un coups de canon annoncèrent au monde que c'était un enfant mâle. Napoléon, transporté de joie, l'annonça lui-même à la foule, qui se pressait dans les appartements, les cours des Tuileries; et révélant tout

à coup un nouveau projet d'ambition, il s'écria : « C'est un roi de Rome! » Dans le silence des journaux et l'oppression absolue de la presse, on ne savait pas même alors à Paris que le pape eût été expulsé de ses États, et qu'il était prisonnier dans la forteresse de Savone; tous les habitants de la capitale crièrent donc : *Vive le roi de Rome!* sans comprendre ce que cela voulait dire. Les ambassadeurs, les représentants des puissances qui devaient le savoir mieux vinrent également présenter leurs humbles félicitations à l'empereur. Enfin toutes les autorités, tous les courtisans se prosternèrent à leur tour devant l'idole. Le conseil municipal qui, trois ans plus tard, devait, le premier de tous les pouvoirs, proclamer la déchéance de Napoléon et de son fils, vota ce jour-là 10,000 fr. de rente pour celui des pages qui viendrait lui annoncer la naissance d'un héritier du trône impérial (1). L'enfant fut tenu sur les fonts de baptême au nom de l'empereur François II, son grand-père, et de madame Lætitia, mère de Napoléon, sa grand-mère. Les poètes et les prosateurs, les artistes et les comédiens de tous les genres chantèrent à l'envi et sur tous les tons ce grand événement; ils prédirent au nouveau-né les plus hautes destinées, et comme au mariage de l'année précédente ils reçurent d'amples gratifications. On sait tous les soins qui furent donnés à son berceau, et avec quelle joie Napoléon le vit chaque jour croître et prendre de nouvelles forces. Mais ce bonheur

(1) Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que l'homme qui eut assez de bonheur, ce jour-là, pour qu'un tel message lui fût dévolu, n'a pas cessé de jouir de cette pension que la ville de Paris lui paie depuis trente-cinq ans!

dura peu; le jeune prince avait à peine fini sa première année que déjà Napoléon, impatient du repos, s'éloignait des lieux qui devaient lui être si chers, pour s'enfoncer dans les froides régions du nord; et son fils n'avait pas atteint sa seconde année quand il le revit, échappé au désastre de Moscou, puis aux défaites de Leipzig, qui suivirent de si près et qui ouvrirent à la coalition les portes de la France. Napoléon eut à peine le temps de passer quelques jours auprès de son fils bien-aimé, de l'offrir aux hommages des peuples pour le 1^{er} jour de l'an 1814; et déjà il fallut retourner à de nouveaux combats. Il y eut cependant avant ce départ, pour la réception des officiers de la garde nationale, une scène un peu théâtrale, où Napoléon, présentant le jeune prince à ces officiers, le mit sous leur sauve-garde. On se rappelle que cette scène fut suivie de promesses, de serments qui devaient rester sans effet lorsque le conseil de régence, voyant devant Paris les armées de la coalition victorieuse, prit le parti d'une retraite, devenue indispensable, par les ordres de l'empereur lui-même, qui avait écrit à son frère Joseph d'éloigner surtout le roi de Rome, *parce qu'il aimerait mieux le voir noyé qu'aux mains des Prussiens*. Ainsi le jeune Napoléon et sa mère durent quitter Paris avec une faible escorte, et ils étaient arrivés à Blois lorsque la capitulation du 30 mars livra la capitale aux étrangers. Quand l'abdication fut signée et le rétablissement des Bourbons assuré, Napoléon, partant pour l'île d'Elbe, demanda avec de vives instances, mais en vain, que sa femme et son fils lui fussent rendus. Tous les deux furent dirigés sur Vienne, où le jeune prince, dès son arrivée, reçut le nom de duc de Reichstadt, qui est celui

d'une petite principauté de la Bavière, et dut renoncer à tous ceux qu'il avait reçus en naissant héritier du trône impérial de France. Il fut confié aux soins d'un grand-maître, le comte de Dietrichstein, qui l'environna de toutes sortes de précautions et de surveillance, et qui veilla sur lui à ce qu'il n'eût point de communications avec des étrangers, particulièrement avec des Français. Ces précautions devinrent d'autant plus sévères que, dans le mois d'avril 1815, quelques tentatives furent faites pour le lever et le ramener à son père, l'époque de la seconde abdication. Le parti puissant à Paris le proclama empereur sous le nom de Napoléon II, mais l'empereur lui-même, en voyant son abdication aux champs d'Austerlitz en faveur de son fils une réserve fut mal accueillie par le parti républicain, mais fortement appuyée par le parti de Bonaparte et surtout par l'armée (voy. NAPOLÉON, LXXV, 263). On ne peut pas douter que si, dans cette circonstance, l'Autriche prit le coup de soin pour garder cet enfant, c'est parce qu'elle le considérait comme un dépôt mis en sa main par ses alliés, plutôt que comme un prince de la famille impériale. Elle fut loin, en conséquence, de lui laisser la liberté et l'indépendance dont il eût joui à ce dernier titre, et est d'ailleurs assez probable que cette arrière-pensée fut toujours de servir comme d'un épouvantail, suivant les circonstances, de l'opposer aux princes de la Restauration, que certainement elle n'avait jamais aimés ni favorisés. Nous savons même assez positivement que plusieurs membres du cabinet de Vienne en a menacé le gouvernement de Louis XVIII, et celui de Charles X. Quoi qu'il en soit, depuis que Bonaparte eut

relégué à Sainte-Hélène, aucune tentative sérieuse ne paraît avoir été faite pour tirer le duc de Reichstadt de l'espèce de captivité où il était retenu. On ne permit pas qu'un seul Français eût avec lui la moindre communication; et M. Barthélemy, qui avait publié, à sa louange, sous le titre du *Fils de l'Homme*, un poème pour lequel il avait été condamné à un emprisonnement de trois mois, ayant fait le voyage de Vienne afin de lui offrir un autre poème en l'honneur de son père, sous le titre de *Napoléon en Égypte*, ne put le lui présenter, malgré de vives instances auprès du grand-maître. La réponse que lui fit à ce sujet M. de Dietrichstein est assez curieuse. « Ne savez-vous pas que la politique de la France et celle de l'Autriche s'opposent à ce qu'aucun étranger, et surtout un Français, soit présenté au prince?... Est-il bien vrai que vous soyez venu à Vienne pour le voir?... On se fait en France des idées bien fausses et bien ridicules sur ce qui se passe ici... Le prince n'est pas prisonnier, mais il se trouve dans une position toute particulière. Soyez bien persuadé qu'il ne voit, ne lit et n'entend que ce que nous voulons. S'il recevait une lettre, un livre qui eût trompé notre surveillance, il ne le lirait pas sans que nous lui eussions dit qu'il peut le faire sans danger. Son premier soin serait de nous le remettre... » C'est dans cet état de docilité, d'abnégation, que le petit-fils de Marie-Thérèse, le fils de Napoléon et de Marie-Louise, passa les quinze dernières années de sa vie. Pendant tout ce temps, le nom qui, à son berceau, avait retenti dans l'univers, fut à peine articulé en Europe. On peut se rappeler que seulement

à Sainte-Hélène Napoléon le joignit quelquefois aux expressions de ses regrets et de ses douleurs. Quand il fut près d'expirer, le grand homme fit placer sous ses yeux le portrait de son fils, et dans son testament il inséra cette phrase remarquable : « Je lui recommande de ne jamais oublier qu'il est né prince français, et de ne jamais se prêter à être un instrument 'entre les mains des triumvirs (2) qui oppriment les peuples de l'Europe. Il ne doit jamais combattre ni nuire en aucune manière à la France; il doit adopter ma devise : *Tout pour le peuple français*... » De tels conseils, donués à son fils en mourant, étaient assurément très-louables de la part de Napoléon, mais ils prouvent que l'ex-empereur se faisait encore de bien fausses idées sur les destinées de sa race, quand déjà le monde ne s'en occupait guère. Il arriva seulement qu'en 1831, lorsqu'il fut question de donner un roi à la Belgique, quelques enthousiastes songèrent sérieusement au duc de Reichstadt, ce qui devait être à la fois repoussé par l'Angleterre, la France, et même par l'Autriche. « Nous ne souffrirons jamais, dit Casimir Périer, qui était alors ministre du nouveau roi Louis-Philippe, qu'un membre de la famille Bonaparte règne aux portes de la France, ni que Bruxelles soit un foyer de révolutions... » Nous ne pensons pas que le jeune prince eût été consulté pour cette candidature. Vivant dans l'ignorance et l'abnégation la plus complète de tout intérêt politique, il était colonel d'un régiment autrichien qu'il n'avait jamais vu, et gouverneur de

(2) C'était évidemment les souverains alliés des trois grandes puissances continentales que Napoléon désignait ainsi.

la ville de Graetz où il n'était jamais allé. A peine âgé de vingt ans, il ne prenait aucun plaisir à ce qui se passait autour de lui, et disait sans cesse, long-temps avant d'expirer : « Qu'on me laisse mourir en paix. » Dans les premiers jours d'avril 1832, il se trouvait à Schœnbrunn, lorsqu'il ressentit les premières atteintes d'une maladie qu'on a dit être une phthisie pulmonaire, et qui fit des progrès si rapides que sa mère, alors duchesse de Parme et résidant dans ses nouveaux États, eut à peine le temps d'accourir et de recevoir ses derniers soupirs. Le fils de Napoléon expira le 22 juillet 1832 dans le palais de Schœnbrunn, aux lieux mêmes où son père, vingt-trois ans auparavant, avait dicté des lois au monde et imposé à l'Autriche les conditions d'une alliance à laquelle ce jeune prince dut le jour. Il remplit avant de mourir tous ses devoirs de religion. Ses funérailles se firent avec une grande solennité, et ses restes furent déposés dans le caveau de la famille impériale. Le duc de Reichstadt était un prince véritablement aimable, doux, et d'un extérieur fort agréable. MM. Barthélemy et Méry ont consacré à sa mémoire un poème intitulé : *Le Fils de l'Homme*, ou *Souvenirs de Vienne*, Paris, 1829, in-8°. Un grand nombre de notices ont été publiées sur cette courte vie. Nous citerons celle du chevalier Prokesch, officier autrichien, qui avait été employé auprès de lui sous le comte de Dietrichstein (en allemand), et celle de M. de Montbel, écrite en français, sous ce simple titre : *Le Duc de Reichstadt*, Paris, 1833.

M—D j.

REIFFENBERG (FRÉDÉRIC de) appartenait à la famille du savant jésuite de ce nom dont on a parlé, tome XXXVII, p. 271, famille que le

généalogiste J.-M. Humbracht fit remonter, par une filiation non interrompue, jusqu'au milieu du IX^e siècle. Ce personnage, né sur les bords du Rhin au commencement du seizième siècle, était fils du chevalier Cunon de Reiffenberg et de Catherine Schneissin von Grensau. Il représente un de ces anciens seigneurs féodaux de l'empire germanique, pleins de confiance dans leur indépendance personnelle et se croyant dépositaires d'une partie de la souveraineté. A bien des égards il rappelle son parent, le célèbre Franck de Siekingen, et son allié le fameux Goetz de Berlichingen, à la main de fer. Ayant pris jeune le parti des armes auquel l'appela sa naissance, il acquit bientôt la réputation d'un des meilleurs hommes de guerre de son temps. Robertson l'appelle un *soldat de fortune*, mais cette épithète honorable ne peut convenir à un homme qui faisait partie de la plus haute aristocratie. Il avait levé à ses frais un régiment d'infanterie qu'il renouvela plusieurs fois et avec lequel il servit en Angleterre, en Allemagne, et en dernier lieu en France. Ayant osé se déclarer contre l'empereur Charles-Quint et se montrer partisan actif du landgrave de Hesse, Philippe-le-Magnanime, qui en faisait un cas particulier et le considérait comme son ami, il fut mis au ban de l'empire par un acte daté d'Ulm, le 17 août 1548, avec le rhingrave et d'autres personnes de distinction. Mais comme il était redoutable et qu'il avait des protecteurs puissants, il fut réconcilié nominalemeut par le traité de Passau, le 2 août 1552. Cependant, le 1^{er} sept. de cette année, il s'empara encore pour son compte de l'abbaye d'Epternach. En 1542 il avait été question de l'attacher au service

Pays-Bas. Ayant fait sa paix, il tira en France où il prit du ser-
 toujours en chef indépendant.
 prenant et vivant à une époque
 troubles et de révolutions, il con-
 en 1665, un vaste projet politi-
 L'électeur de Trèves l'avait en-
 à Vienne. Nous lisons dans une
 du sieur de Chantoray, ambas-
 de Philippe II, que Fr. de Reif-
 rg avait proposé de faire une
 tion entre les Pays-Bas, le duc
 èves, les électeurs ecclésiastiques
 ncienne ligue de Lantzberg. Il
 ut sans enfants, le 12 mai 1595,
 n, après avoir épousé deux fem-
 Anne de Schouenbourg et Ca-
 ne de Selbach. — REIFFENBERG
 r-*Philippe*, baron de), petit-ne-
 du précédent, co-seigneur de
 enberg et de Buldenstein, sei-
 r de Montabaur, Hersbach, Gren-
 Vallendar, Sayn et Haymbach,
 iller de l'Ordre-Équestre du
 et bourgmestre noble de Co-
 z, en 1681 et 1701, cultivait les
 es avec succès et possédait de
 ndes connaissances en antiqui-
 t en histoire. L'illustre de Hon-
 a lui a rendu témoignage à cet
 l. On a imprimé en 1830 ses *An-
 tates saynenses* (Aix-la-Cha-
 et Leipzig, par les soins de
 conseiller Engelmann), et l'on
 nçait, en 1822, la publication
 es notes sur les *Annales trevi-
 s* du jésuite Brower; mais ce
 eux travail n'a point paru. Il
 ut le 4 février 1722, à l'âge de
 ante-dix-sept ans. Il avait épou-
 lerie-Marguerite de Hoheneck.
 REIFFENBERG (*Philippe - Louis*,
 n de), cousin des précédents,
 de la branche nommée *Reif-
 rg-mit-obren* (Reiffenberg-*aux-
 les*, à cause de certaine dé-
 tion héraldique), entra dans l'é-

tat ecclésiastique, obtint successiva-
 ment de nombreux bénéfices et fut
 nommé, le 28 avril 1649, coadjuteur
 de l'électeur de Trèves, Philippe-
 Christophe de Soettern. Ses ennemis
 réussirent à le faire déposer et en-
 fermer dans le château de Kœnig-
 stein. Quelques-uns le font mourir à
 Lankirgstein, le 23 mars 1686. Il
 laissa son immense fortune à sa
 sœur, qui avait épousé le baron Jean-
 Lothaire de Bassenheim, d'une maison
 comtale aujourd'hui médiatisée. —
 REIFFENBERG (*Philippe de*), lieutenant-
 général de l'électeur de Trèves dans
 tous ses Etats et seigneuries, protégea
 efficacement les lettres. C'est à lui
 qu'on est redevable de la première
 collection d'historiens belges. L'im-
 primeur Feyrabend la publia sous
 ses auspices, à Francfort, l'an 1580,
 en 1 vol. in-fol. intitulé : *Annales
 sive historia rerum belgicarum*. Ce
 volume est orné de son portrait
 équestre, gravé sur bois. Z.

REINA (FRANÇOIS), avocat et lit-
 térateur italien, naquit en 1772, à
 Malgrate, province de Côme, d'une
 famille de négociants aisés, qui l'en-
 voyèrent de bonne heure à Milan
 pour y étudier sous le célèbre Pari-
 ni. Il alla ensuite faire son droit à
 Pavie, et suivit en même temps les
 cours de Grégoire Fontana sur les
 mathématiques et ceux de Spallan-
 zani sur la physique. Ses études fin-
 nies, il se rendit à Milan. C'était l'é-
 poque où les événements de la révo-
 lution française mettaient en fer-
 mentation toutes les têtes au delà comme
 en deçà des Alpes, et Reina ne fut pas
 le dernier à embrasser les nouvelles
 idées. Aussi lorsque Bonaparte con-
 stitua la république cisalpine, il
 nomma le jeune avocat membre du
 grand-conseil. Reina fit preuve de
 quelque indépendance dans ces fonc-

tions, et il ne craignit pas de résister ouvertement aux hommes qui disposaient du pouvoir en Lombardie. Mais il fut le seul à s'opposer à la mesure proposée par le commissaire Haller, d'affermir les finances de l'État. Dans une autre circonstance il empêcha que l'on mît du papier-monnaie en circulation. Impuissant contre la rapacité d'un commissaire français, il donna sa démission plutôt que de céder, et refusa de reprendre ses fonctions, malgré les pressantes sollicitations du général Brune. Les succès des armées austro-russes ayant fait momentanément rentrer la Lombardie sous le pouvoir de l'Autriche, Reina fut, ainsi qu'une foule d'autres hommes turbulents, mais de talent et de cœur, enfermé d'abord dans les prisons de Milan, puis conduit dans la forteresse des bouches du Cattaro, et enfin à Sirmio. D'une complexion naturellement faible, il eût peut-être succombé aux souffrances d'une dure captivité sans le dévouement d'une de ses sœurs qui le suivit à Venise et eut l'adresse de coudre des objets de valeur dans la camisole préparée pour le prisonnier. La victoire de Marengo ayant rendu à Reina la liberté, il revint à Milan et fut appelé au conseil législatif de la république. Il parla plusieurs fois dans cette assemblée, entre autres, pour démontrer la nécessité d'une amnistie générale. Aux comices de Lyon, il fit partie de la commission chargée de rédiger la constitution du nouveau royaume d'Italie. Voyant bientôt que tout pliait devant la volonté du maître et que toute opposition était inutile, il renonça entièrement aux affaires publiques, pour s'occuper des intérêts de sa famille et de recherches littéraires. Il s'était formé une bibliothèque si riche et si bien choi-

sie qu'on la citait comme une des plus belles qu'un particulier eût en Italie. Dans la dernière période de sa vie il se livra au commerce, et y acquit une fortune considérable, dont il faisait un noble usage. Il mourut à sa villa de Caneto, dans le Mantouan, le 12 novembre 1826. Son ami, le célèbre Melchior Gioia, lui consacra une notice dans le *Nuovo Ricoglitore*. Reina était surtout connu dans le monde littéraire par plusieurs éditions d'auteurs italiens, éditions enrichies par lui de notes et de notices biographiques. Ce sont : I. *Opere postume di Giuseppe Parini*, avec une vie de l'auteur, Milan, 1801-1804, 6 vol. in-8°. II. *Opere di Giambattista Gelli*, Milan, 1804-1807, 3 vol. in-8°. III. *L'Orlando furioso*, de l'Arioste, Milan, 1812-1814, 5 vol. in-8°. IV. *Opere scelte di Alfonso Varano*, Milan, 1818, 1 vol. in-8°. V. *Opere scelte di Francesco M. Zanotti*, Milan, 1818, 2 vol. in-8°. Reina mit à la tête de ces deux ouvrages des notices sur les auteurs. VI. *Drammi di Pietro Metastasio*, Milan, 1820, 5 vol. in-8°. VII. *Verona illustrata di Scipione Maffei*, Milan, 1825-1827, 3 vol. in-8°. Les derniers volumes furent publiés après la mort de Reina, par les soins de MM. Pierre Villa et Joseph Donadelli. Il avait aussi donné : 1° une vie de Muratori, pour la réimpression des *Annali d'Italia*, Milan, 1818-1821, 18 vol. in-8°; 2° une notice critique sur les ouvrages de Ch. Denina, pour être mise en tête des *Revoluzioni d'Italia*, Milan, 1820, 3 vol. in-8°. Une *Vie de Grégoire Fontana* est restée manuscrite. Barthélemi Gamba, bibliographe italien distingué, a inséré une notice sur François Reina dans la *Biografia degli Italiani illustri*, publiée à Venise par M. le professeur Tibaldi.

On trouve aussi sur lui un article nécrologique dû à la plume de F. Salfi, dans le tom. XXX (1826) de la *Revue encyclopédique*. A—Y.

REINER (WENCESLAS-LAURENT), peintre, naquit à Prague en 1686. Son père, sculpteur médiocre, lui donna les premières notions du dessin ; mais ce fut chez un de ses oncles, tout à la fois distillateur et marchand de tableaux, que le jeune Reiner manifesta ses heureuses dispositions. Obligé de travailler à des dessins et à des copies de tableaux nécessaires pour le commerce que faisait son oncle, il attira l'attention de Brandel et d'Halwachs, peintres habiles, qui se plurent à seconder le talent du jeune artiste. Il existait à cette époque à Prague un règlement qui prescrivait à tout élève de demeurer pendant trois ans sous un maître peintre avant de pouvoir obtenir lui même la maîtrise, et exercer librement son art. Reiner, pour s'y conformer, se mit en apprentissage chez un barbouilleur, et durant tout le temps qu'il demeura chez lui, il ne cessa de cultiver tous les genres de peinture, et de s'y perfectionner. Histoire, paysage, batailles, peinture à fresque, tout semblait être de son ressort, et il déployait dans chacun le genre de mérite qui lui est propre. Il se rendit à Vienne pour y étudier les beaux ouvrages qui s'y trouvent. Il s'y maria ; et, après avoir exécuté pour la cour des travaux importants, il revint à Prague où le rappelait le vœu de ses concitoyens. Il peignit à Graming les tableaux qui ornent la Chartreuse, ainsi que ceux d'une des églises de Breslau. La galerie de Dresde possède quelques-unes de ses compositions. Ses tableaux dénotent une grande abondance d'idées ; son dessin et sa couleur lui

ont mérité les plus grands éloges. Ses paysages sont touchés avec vigueur ; l'aspect en est plein de naturel ; les figures et les animaux dont il les embellit sont dans la manière de Pierre Van Bloemen. Ses batailles sont peintes avec feu et vérité. Reiner mourut en 1743, universellement regretté. P—s.

REINHARD (CHARLES), l'un des diplomates de nos temps de révolution les plus obscurs et les moins habiles, fut cependant un de ceux qui eurent les premiers emplois et qui en recueillirent les plus grands avantages. Du reste il ne doit guère sa célébrité qu'à un éloge aussi bizarre qu'inattendu que le prince de Talleyrand, au déclin de sa vie, vint faire de ses vertus et de son savoir, à l'Académie des sciences morales et politiques, dont ils étaient membres l'un et l'autre, depuis la création, en 1795. Né en 1762 dans un village du Wurtemberg, fils d'un ministre protestant, Reinhard fut destiné à la même carrière, et il fit en conséquence ses premières études aux séminaires d'Alkendorf et de Tubingue. Son apologiste a dit qu'aussitôt après il se lia avec Schiller, Wieland et Gessner, mais rien n'est prouvé à cet égard. Ce qui est sûr, c'est que Reinhard eut réellement à cette époque quelques rapports avec Goethe ; que depuis, étant venu en France, il entretenit une correspondance littéraire avec ce grand écrivain, et que leurs lettres ont été publiées en Allemagne sans y être remarquées, ce qui ne prouve pas qu'elles fussent très-intéressantes, quoi qu'en ait dit Talleyrand. Ce fut en 1787 qu'une famille protestante de négociants appela Reinhard à Bordeaux, pour y faire l'éducation de ses enfants. Les Guadet et les Vergniaud, qui plus tard eurent dans

nos assemblées législatives une si malheureuse influence, avaient déjà dans ce pays une grande renommée. Reinhard eut des relations avec eux; et, lorsqu'il les vit à la tête du mouvement politique, il se hâta de venir à Paris, et, sous leurs auspices, il entra dans la carrière diplomatique. Nommé d'abord secrétaire d'ambassade à Londres, il y vit pour la première fois Talleyrand. Nous ne pensons pas que dès-lors leur liaison ait été aussi intime que le vieux diplomate a bien voulu le dire; car ils ne furent que bien peu de temps réunis, la cour de Saint-James ayant expulsé tous les agents de la république française aussitôt après la mort de Louis XVI. L'ancien évêque d'Autun se sauva prudemment en Amérique, pour fuir l'échafaud qu'il n'eût probablement pas évité s'il fût revenu en France. Reinhard, au contraire, homme obscur et sans conséquence, se hâta d'y rentrer, afin de se mêler au mouvement de la révolution et d'en tirer bon parti. Toujours protégé par les députés de Bordeaux et leur ami Brissot de Warville, il fut nommé premier secrétaire d'ambassade à Naples, d'où le meurtre de Louis XVI le fit encore une fois repousser. Mais toujours fortement appuyé par les Girondins et le ministre Lebrun-Tondu, leur ami, il fut chargé d'un emploi bien plus important, celui de ministre plénipotentiaire de la république française près des villes an-séatiques, qui reçurent toujours fort bien les envoyés de cette république. Reinhard n'y resta toutefois que peu de temps. Rappelé aussitôt après la chute des Girondins (31 mai 1793), il renia sans peine ses premiers amis, et fut employé par le fameux comité de salut public comme chef de la 3^e division du ministère des relations

extérieures. C'était une place de confiance, bien difficile en un pareil temps. Reinhard la conserva néanmoins, à force de souplesse, même après la chute du gouvernement de Robespierre qu'il avait servi avec beaucoup de zèle. Ce ne fut qu'en 1797 que le Directoire exécutif l'en éloigna, pour lui confier une mission en Toscane, où il fut d'abord ministre de France et où il finit par réunir tous les pouvoirs, lorsque cette contrée fut laissée à la disposition de la France par le traité de Campo-Formio. Chargé d'en prendre possession après le départ du grand-duc, Reinhard se hâta d'y faire jouir les peuples, si long-temps heureux sous leurs anciens maîtres, de tous les avantages d'une complète *régénération*, comme cela se disait alors, et par lui ils furent soumis aux bienfaits des contributions, des réquisitions et des emprunts forcés de cette époque. Nous avons lieu de croire que ses intérêts personnels n'y furent point oubliés. Lorsque, bientôt après, le Directoire exécutif le nomma son ministre des affaires étrangères, les journaux de l'opposition radicale, et particulièrement celui des *Hommes libres*, que rédigeaient Antonelle et Réal, lui adressèrent des reproches très-vifs à cet égard, et ils le présentèrent comme un royaliste, comme un agent de l'Angleterre, ce qui était une véritable calomnie et n'eût d'ailleurs aucune suite. Reinhard continua d'être ministre jusqu'à ce qu'il se vît obligé de remettre le portefeuille à Talleyrand, revenu d'Amérique, où il s'était sauvé pour échapper aux conséquences d'une révolution que lui et ses amis avaient commencée et dont il venait recueillir les fruits quand il n'y avait plus de danger à s'en

mêler. On comprend que son ancien confrère Reinhard ne fut pas ainsi déplacé sans recevoir un dédommagement ; ce fut le titre de ministre plénipotentiaire en Helvétie qu'on lui donna, et il eut l'avantage de précéder, dans ces importantes fonctions, le fameux Rapinat, qui ne le fit pas oublier, quand il lui succéda, vers la fin de 1798. Reinhard passa alors à Milan, comme consul-général, puis à Dresde, en Moldavie, et enfin dans sa patrie, à Stuttgart, comme ministre plénipotentiaire. Il traversa ainsi les événements, et servit avec le même zèle, la même impassibilité tous les gouvernements qui se succédèrent. Sous l'empire, il fut nommé comte et directeur de la chancellerie des affaires étrangères. C'est dans cette position que le trouva la Restauration. On pense bien qu'en 1814 Talleyrand dut lui faire conserver tous ces avantages. D'abord il fut naturalisé, ce dont on n'avait pas besoin sous la république, et encore moins sous Napoléon, qui voulait que tous les habitants du monde fussent nés ses sujets. Ensuite il devint membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (3^e classe de l'Institut), ce qui a été raconté d'une manière assez piquante. Chargé de dresser une liste d'académiciens, le prince de Bénévent, selon l'usage, avait commencé par s'y placer lui-même. Reinhard, qui se trouvait à côté de lui, et qui déjà avait été son confrère à l'Académie des sciences morales, pensa qu'il pourrait bien l'être encore dans celle-là. « Mais vous n'avez rien fait ni rien écrit pour cela, lui dit le prince. — *Et fotre haltasse y a rien fait non plus,* » répondit Reinhard en ce tudesque langage dont il ne put jamais se défaire ; « *jésui de l'Académie de*

Göttingue, et vous pas, monsei-gneur... » Le prince resta convaincu ; et il écrivit à l'instant le nom de Reinhard à côté du sien ; d'un trait de plume il fit deux académiciens. C'est de lui-même que nous tenons cette anecdote, qu'il racontait dans ses moments de gaieté et lorsqu'il ne voulait pas parler de Reinhard sérieusement, comme il l'a fait une seule fois en sa vie. Mais tout en le raillant et se moquant de lui, comme il faisait de beaucoup d'autres, Talleyrand le protégeait et le soutenait de tout son pouvoir, parce qu'il le regardait comme sûr et dévoué à sa personne, et qu'il l'avait initié à beaucoup de ses secrets. Sous la Restauration, il le fit ministre plénipotentiaire à Francfort, d'où Reinhard passa à Dresde en la même qualité, après la révolution de 1830, qui lui valut de plus le titre de pair de France. Ainsi, jusqu'à la fin de sa vie ce diplomate fut comblé d'honneurs et de richesses ; il mourut à Paris le 25 décembre 1837. Malgré tant d'emplois et de fonctions qui assurèrent sa fortune et qui devaient rendre son nom célèbre, on ne peut pas douter qu'il ne fût resté fort obscur si, par une résolution tout à fait imprévue, son ancien ami le prince de Talleyrand n'eût paru tout à coup, dans la séance du 3 mars 1838 de l'Académie des sciences morales et politiques, où il n'était pas venu depuis trente ans et où il annonça qu'il ne viendrait plus ; s'il n'y avait pas prononcé ce jour-là un éloge de Reinhard aussi extraordinaire que peu sincère, et si tous les journaux, tous les pamphlets ne s'en étaient pas moqués à qui mieux mieux. Ce qui étonna surtout dans ce discours de l'ancien évêque d'Autun, ce fut sa prétention de démontrer que l'étude de la théologie

avait formé les plus habiles diplomates. Il cita en preuve les plus grands noms de l'histoire, tels que d'Ossat, Richelieu, etc. On peut croire qu'il eût bien désiré y ajouter le sien ; mais, forcé d'être modeste sur ce point, il se montra dans tout le reste à chaque phrase, à chaque mot ; enfin, il se désigna, il parla de lui beaucoup plus que de Reinhard, qui, du reste, intéressait bien moins l'auditoire. L'apologie d'un pareil homme n'avait évidemment été, pour le vieux diplomate, qu'un cadre, une occasion de publier son testament politique, ou une espèce de confession que personne ne crut vraie. Le tableau qu'il fit de ce que doit être un diplomate consommé, un ministre des affaires étrangères, est surtout fort remarquable. • Il faut, dit-il, que ce ministre soit • doué d'une sorte d'instinct qui, • l'avertissant promptement, l'em- • pêche, avant toute discussion, • de jamais se compromettre. Il lui • faut la faculté de se montrer ou- • vert en restant impénétrable ; • d'être réservé avec les formes • de l'abandon, d'être habile jus- • que dans le choix de ses distrac- • tions ; il faut que sa conversation • soit simple, variée, inattendue ; • toujours naturelle et parfois naïve ; • en un mot, il ne doit pas cesser un • moment, dans les vingt-quatre • heures, d'être ministre des affaires • étrangères. Cependant toutes ces • qualités, quelque rares qu'elles • soient, pourraient n'être pas suf- • fisantes, si la bonne foi ne leur • donnait une garantie dont elles ont • presque toujours besoin. Je dois le • rappeler ici, pour détruire un pré- • jugé assez généralement répandu ; • non, la diplomatie n'est point une • science de ruse et de duplicité. Si la

• bonne foi est nécessaire quelque • part, c'est surtout dans les transac- • tions politiques, car c'est elle qui • les rend solides et durables. On a • voulu confondre la réserve avec la • ruse. La bonne foi n'autorise ja- • mais la ruse ; mais elle admet la ré- • serve, et la réserve a cela de par- • ticulier qu'elle ajoute à la confian- • ce... • On remarqua qu'en pronon- • çant les mots de *bonne foi* et de *ver- • tu*, le vieux diplomate s'animait, qu'il • levait la tête et forçait sa voix, ayant • l'air de défier l'auditoire. Nous re- • viendrons sur ce discours dans la no- • tice de Talleyrand, dont il ne doit pas • être la page la moins curieuse. Quant • à Reinhard, on peut dire qu'il ne fut • que l'occasion ou le prétexte de • l'une des plus piquantes comédies • que nous ayons vues. — Un autre • REINHARD (*Charles-Frédéric*), non • moins obscur que son homonyme, • mais qui ne fut pas ministre et que • nous croyons parent du célèbre pré- • dicateur (*voy. ce nom, XXXVII, 284*) • a publié en français un *Abrégé de • l'Histoire d'Allemagne à l'usage de • la jeunesse*, 1 vol. in-8°, Nuremberg, • 1795 ; seconde édition, 1797. II. *Anec- • dotes civiles et militaires, tirées de • l'Histoire de Bavière*, Nuremberg, • 1812, in-8°. M—Dj.

REINHOLD (CHARLES-LÉONARD), auteur philosophique allemand, né en 1758, était fils d'un inspecteur de l'arsenal de Vienne qui, ayant sept enfants, destina l'aîné de ses fils à l'état ecclésiastique. Au gymnase ou collège où le jeune homme fit ses études, les jésuites le déterminèrent à entrer dans leur ordre. En conséquence, il fut admis, vers la fin de 1772, au noviciat des jésuites de Vienne. Dès l'année suivante, les révérends pères firent part à leurs novices du danger qui menaçait leur in-

eurs bientôt par la mort à la science
 il honorait par ses travaux. On
 opprima, en 1804, à Munich, la cor-
 respondance qu'il avait entretenue
 avec son associé sur des matières
 philosophiques. Reinhold écrivit en-
 core un *Guide pour connaître et ju-
 ger la philosophie dans tous ses sys-
 tèmes ; manuel pour les cours et pour
 étude particulière*, Vienne, 1805 ;
*essai d'une solution de la question
 proposée par l'Académie des sciences
 de Berlin* (celle d'indiquer exacte-
 ment la nature de l'analyse et de la
 méthode analytique en philosophie)
 Munich, 1805 ; un *Essai d'une cri-
 tique de la logique, sous le point de
 vue de la terminologie*, Kiel, 1806 ;
*les Principes de la connaissance de
 la vérité pour les investigateurs de la
 vérité non encore satisfaits*, Kiel,
 1808, in-8° ; un *Blâme d'une confu-
 sion remarquable du langage parmi
 les philosophes*, Weimar, 1809. En-
 fin, comme dernier résultat de ses
 investigations, il donna la *Synony-
 mie dans les sciences philosophiques*,
 Kiel, 1812, qui couronna en effet
 tous ses travaux dans la science qu'il
 avait professée avec tant d'éclat,
 quoique cette publication fût suivie
 encore de deux autres : *Recherches
 sur la faculté humaine de connaître*,
 Kiel, 1816, et *sur la vieille ques-
 tion : Qu'est-ce que la vérité?* Alto-
 na, 1820. La vie sédentaire qu'il avait
 menée le conduisit à une caducité
 prématurée ; il mourut de pulmonie,
 le 10 avril 1820, laissant plusieurs
 enfants, entre autres un fils qui a
 obtenu une chaire de philosophie à
 la même université. Envoyé, en
 1815, en qualité de représentant
 de cette université, au couronne-
 ment du nouveau roi de Danemark,
 Reinhold avait été créé chevalier
 de Danebrog, et, l'année suivante,

il avait reçu le simple titre de con-
 seiller d'Etat. Son ami Jacobi, nom-
 mé président de la nouvelle Acadé-
 mie royale de Munich, aurait voulu
 l'avoir pour secrétaire-général de ce
 corps savant, mais il paraît que l'an-
 cien état monastique de Reinhold fut
 un obstacle invincible auprès de la
 cour de Bavière. — Le fils a fait pa-
 raitre à Iéna, en 1825, un ouvrage in-
 téressant sur *la vie et les travaux de
 Reinhold*, suivi d'un choix de lettres
 que lui ont écrites Kant, Fichte, Jaco-
 bi et d'autres contemporains philoso-
 phes. Dans ce nombre il y a aussi un
 Français, Charles Villers. La piété fi-
 liale a guidé la plume du biographe ;
 cependant il s'exprime avec modéra-
 tion, et a soin de ne blesser ni la vé-
 rité ni les convenances. Ceux qui ju-
 gent Reinhold avec sévérité ont fait
 observer qu'il a eu plutôt le talent
 d'exposer d'une manière lucide les
 idées d'autrui que le génie de la dé-
 couverte. Il était d'une grande dou-
 ceur, et, par cette raison, il compt-
 ait beaucoup d'amis. D—G.

REINLEIN (JACQUES), médecin
 allemand, né à Amberg dans le Haut-
 Palatinat, le 30 mai 1744, fit ses étu-
 des médicales à Vienne, et y reçut le
 grade de docteur en 1768. L'année
 suivante, il fut envoyé à Pavie com-
 me médecin principal d'armée, et il
 y eut l'inspection des hôpitaux mili-
 taires de Milan, Lodi et Côme. Il re-
 vint en 1774 à Vienne, où il obtint
 la protection spéciale de Stork, pre-
 mier médecin de l'empereur, qui le
 fit nommer d'abord professeur à l'é-
 cole chirurgicale, puis en 1788 pro-
 fesseur de clinique à l'université, à
 la place du célèbre Maximilien Stoll,
 qui venait de mourir. Reinlein occupa
 cette chaire jusqu'en 1795, époque à
 laquelle il fut remplacé par J.-P.
 Frank. Il mourut en 1816. Ses ou-

vrages sont : I. *Dissertatio de phosphoris*, Vienne, 1768, in-8°. II. *Leçons médico-pathologiques pour les chirurgiens* (alem.), Vienne, 1805, in-8°. III. *Animadversiones circa ortum incrementum, causas, symptomata et curam tenias latæ in intestinis humanis nidulantis, casibus practicis illustratæ*, Vienne, 1811, in-8°, fig. Cet ouvrage a aussi paru en allemand en 1812. IV. *Essai abrégé de physiologie* (alem.), Vienne, 1814, in-8°. V. *Leçons sur les principes de l'art de guérir* (alem.), Vienne, 1816, in-8°. G—T—R.

REISCH (GEORGES), philologue du XV^e siècle, fut prieur de la Chartreuse de Fribourg et confesseur de l'empereur Maximilien. Il a laissé un ouvrage rentré dans la classe nombreuse des livres qu'on ne lit plus, mais que recommandent des vues judicieuses pour l'époque, et qui atteste un vaste savoir, une vive ardeur de connaître. Cet ouvrage porte le titre de *Margarita philosophica* ; il est divisé en douze livres, dans la forme du dialogue. Le but de l'auteur a été (telles sont ses expressions) d'exposer les principes de toute la philosophie rationnelle et morale ; il en est résulté une sorte d'encyclopédie, où l'on remarque, entre autres objets, toutes les idées sur lesquelles est basé le système de Gall pour les fonctions du cerveau. Le cinquième livre est digne de l'attention des amateurs qui étudient les anciens écrits relatifs à la musique ; il s'y trouve dix-neuf chapitres de *musica speculativa*, et treize chapitres de *musica practica*. La première édition de la *Margarita* parut sans indication de lieu ni de date ; mais on sait qu'elle fut imprimée à Heidelberg en 1496. Des réimpressions successives faites à Fribourg en 1503, à Stras-

bourg en 1508 et 1512, atte le succès qu'obtint cette œuvre diverses éditions sont ornées de figures sur bois qui ne sont point mérites et qui sont intercalées milieu du texte. La dernière édition est de Bâle, 1535, avec des additions d'Oronce Finé. En 1549, on tira ce qui concernait la géométrie et l'arpentage, et cet extrait parut à Paris sous le titre d'*Ars metrice seu Geometria liber ex G. Reisch Margaritha*. B—N—T.

RELINGUE (le comte FERDINAND), plus connu sous le nom de Relingue, issu d'une ancienne et illustre famille d'Allemagne, débuta dans sa carrière militaire sous Gustave-Adolphe, dont la mort prématurée anéantit les espérances qu'il avait conçues d'une prompte élévation. Adopté par la France pour patrie, il se fit au service de la mer, où il justifia bientôt la confiance de Louis XIV. Il n'était encore que capitaine de vaisseau lorsque le navire qu'il commandait fut cerné devant Gênes par deux vaisseaux de guerre espagnols et huit galères de la même nation. Ne pouvant donner conseil que de son courage, Relingue détermina au combat qu'il soutint avec une opiniâtreté héroïque et une heureuse que ses adversaires furent assez maltraités pour être obligés de le laisser continuer sa route et de ne pas noncer à le poursuivre. Il était commandant d'escadre depuis le 1^{er} nov. 1694 lorsqu'une flotte de 25 vaisseaux anglais, aux ordres de l'amiral Russel, tenta, en 1695, de bombarder Dunkerque. Relingue, habilement secondé par le chevalier de Luynes, capitaine de vaisseau, conduisit un grand nombre de chaloupes carcassières devant des brûlots qui se proposaient d'incendier les batteries françaises, les désarma avant que les ennemis

nt pu en faire usage, après di- tentatives aussi infructueuses es que les autres. Relingne, qui été élevé au grade de lieutenant- al le 1^{er} avril 1697, servait sous nte de Toulouse à la bataille laga, et y remplissait les fonc- de second matelot de l'amiral, e, peu après le commencement tion, où il avait déjà donné des es de son courage ordinaire, il jambe emportée. Il succomba le nain de sa blessure. P. L.—T. **MARD** (CHARLES), né à Châ- thierry, le 9 janv. 1766, fit ses a ux collèges de Louis-le-Grand, ntaigu, à Paris, et se livra plus ulièrement à l'étude de la langue la littérature anglaises. S'étant dans les premières années de la tion à Fontainebleau, il y prit gasin de librairie. Ce commerce mpêcha point de suivre son our les lettres. Doué d'un es- izarre et original, il consacra alent à une œuvre de poésie on ose à peine transcrire le (*la Chézomanie*, ou *l'Art de* . Ce poème didactique en quatre s parut en 1806, sous la ru- e de *Scoropolis* (Paris). On par- quelquelquefois, même aux hommes x, des jeux d'esprit qui peuvent de délassément à de graves ix, surtout lorsque dans ces sitions exhalantes l'heureux i de l'euphémisme déguise ce e fond du sujet a de repoussant. ici rien de pareil; les termes iques du privé y sont répandus ofusion; il n'est point de *mys- de la garde-robe* que l'auteur voile, et cela avec une crudité ession qui ne provoque pas tou- le rire, seul genre de succès au- il semble avoir aspiré. Au sur- ce poème didactique où les for-

mes du genre sont bien observées, à la rareté des épisodes près, est recherché par les amateurs de facé- ties, et un exemplaire sur vélin s'est vendu jusqu'à 200 fr. à Fontaine- bleau, au mois de juillet 1809 (1). Il a probablement donné lieu à la pu- blication d'une autre facétie du même genre qui parut à Paris en 1815, sous le titre de *l'Art des p.....*, poème en 4 chants, et qui, écrit avec un peu moins de sérieux que celui de Remard, eut quelque succès. Ce triste début dans la littérature influa d'une manière fâ- cheuse sur sa carrière poétique. Retiré à Fontainebleau, où il fut nommé conservateur de la bibliothèque du château, il vécut éloigné des cote- rries, et employa les instants que lui laissaient les devoirs de sa place et sa mauvaise santé à cultiver les mu- ses pour elles-mêmes. Il mourut le 20 septembre 1828. On connaît de lui plusieurs pièces de vers imitées de l'anglais, ou originales, qui au- raient pu lui valoir quelque réputa- tion si elles eussent été publiées. Le bibliographe Barbier parle en ces termes, dans son *Examen critique et complément des dictionnaires his- toriques*, d'un ouvrage inédit de cet homme de lettres : « M. Ch. Remard « m'a communiqué un manuscrit de « sa composition intitulé : *Supplé- « ment nécessaire aux œuvres de J. « Delille*, ou *Examen général de ses « différents poèmes originaux et de « ses traductions en vers*, dans lequel « on met en évidence les emprunts « innombrables qu'a faits ce poète à « une foule d'auteurs qui ont traité « avant lui les mêmes sujets... Ce « travail, dans lequel je trouve une « grande connaissance des littératu- « res latine, anglaise et italienne,

(1) *Manuel du Libraire*, par M. Brunet, 1843, tom. I.

• sera utile à la jeunesse studieuse ;
 • elle y verra par quelles études profondes et variées le chantre de
 • *l'Imagination* s'est préparé à la
 • composition de ses ouvrages. • Cet honorable témoignage pourrait faire regretter que le manuscrit de M. Remard n'ait pas été publié ; mais nous ajouterons à ce jugement du savant bibliographe que ce manuscrit de Remard fut aussi mis sous nos yeux par l'auteur dans un temps où, éditeur du chantre des *Jardins* et de *l'Imagination*, nous connaissions assez les productions de ce grand poète pour juger des emprunts qu'en effet il a souvent jugé à propos de faire, et dont on doit bien se garder de le blâmer, puisque c'est en réunissant avec tant de grâces et de goût dans un cadre étroit les beautés de cent poètes obscurs, c'est enfin en fouillant dans les fumiers d'Ennius qu'il a, comme son divin modèle, produit de véritables chefs-d'œuvre, beaucoup plus classiques et plus utiles à la jeunesse que ne pourraient jamais être les trop minutieux commentaires de Remard, dont nous refusâmes d'être les éditeurs. Du reste, ce dernier partageait l'admiration de tous les amis de la bonne poésie pour le chantre des *Jardins*, et l'on en trouve la preuve dans plusieurs notes de la *Chézomanie*, où il dit positivement : « Je ne puis être que le sincère admirateur d'un si grand maître. » — Indépendamment du poème dont nous venons de parler, nous ne pensons pas que Remard ait fait imprimer d'autre ouvrage que le *Guide du voyageur à Fontainebleau*, ou *Description historique de cette ville*, 1820, 1 vol. in-12. Il a laissé quelques compilations manuscrites que l'on n'a pas encore imprimées et qui probablement ne le seront ja-

mais, entre autres un recueil de les morceaux de poésie, composés le cheval, dans la littérature cienne et moderne, et un autre cueil de toutes les traductions et tations du *Cimetière de Gray* : une traduction française des *La de littérature latine* de Noël et l place. Remard a compris dans travail les bonnes traductions avaient paru jusqu'à lui ; mais fait lui-même la version des ceux qui n'avaient pas encore traduits, et de ceux qui l'avaient d'une manière peu satisfaisant Son fils, Charles REMARD, m Fontainebleau le 15 oct. 1825. a né quelques articles à la *Biographie universelle*. L-M-X. et M-D

REMBRANDSZ (THÉODORE DRICK), célèbre astronome hollandais né à Nierop, village de la North lande, en 1610, y mourut en On a de lui : une *Astronomie mande*, imprimée à Amsterdam, in-4°. II. Un *Traité de navigation* estimé. III. Plusieurs *Dissertations philosophiques*, dont la plupart relatives à l'astronomie.

RÉMOND, dit le Grec, quelques détails sur ce personnage à l'article de son frère RÉMOND SAINT-MARD, XXXVII, 320. voir à l'article SEVIN, XLII, 189, note

RÉMOND. Voy. RAIMOND. MOND et REYMOND, tomes XL XXXVII, et dans ce vol.

REMUSAT (CLAIRE-ÉLISA JEANNE), petite-nièce du comte de Vergennes, qui fut ministre Louis XVI, naquit à Paris en 1767, épousa, en 1796, le comte de Remusat, frère de Pierre-François Remusat (voy. ce nom, XXXVII), qui avait été avocat-général à la Cour des comptes du parlement de Paris, et qui était issu d'une famille ori-

se, et connue dans l'histoire de la Grèce avant le XIV^e siècle (*Marseille ancienne et moderne*, 91). Son père, ancien intendant de Luch, qui avait pris quelques premiers faits de la révolution, fut néanmoins, en 1794, jugé révolutionnaire. Après avoir été persécuté dans le sud de la France pendant la révolution, M. de Remusat fut nommé à une grande faveur premier consul Bonaparte, puis en 1802 préfet de son département, surintendant des spectacles et comte de l'empire. Remusat eut d'autant plus de succès que ses nombreux bienfaits du nouveau régime en France, que c'était par lui-même et non par sa mère, depuis sa séparation avec madame Bonaparte, que son mari les avait obtenus. Elle fut nommée dame du palais de l'impératrice Joséphine, employée à la Cour après le divorce qui fut prononcé en faveur de Napoléon de sa première femme. Elle fut au gouvernement de la Restauration, suivit son mari, qui fut nommé préfet des départements de la Haute-Garonne et du département de la Gironne, et du département de Remusat mourut à Paris le 6 décembre 1821, après avoir rempli tous ses devoirs de religieux ministre de l'abbé Leclerc. M. Charles de Remusat, député de la Gironne, publia, en 1824, son œuvre intitulée *Essai sur l'éducation des femmes*, qui obtint un grand succès et fut élu à la mémoire de l'auteur par les honorables suffrages. L'Académie française lui décerna la médaille d'or. On croit que c'est le seul ouvrage que cette académie ait jamais publié. M. Sainte-Beuve, qui a écrit un long article dans son *Histoire des femmes*, indique le titre de deux romans qu'il a écrits et dont il parle avec éloge, ainsi

que des *Mémoires sur l'Empire*, que la peur fit jeter au feu par l'auteur en 1815, et dont il ne reste que des fragments. Madame de Remusat avait donné au *Lycée français* une *Nouvelle* qui est insérée au tome III, page 281 de ce recueil. M—Dj.

REMUSAT (JEAN-PIERRE-ABEL), l'un des plus célèbres orientalistes de notre époque, s'est distingué surtout par la connaissance qu'il possédait, à peu près exclusivement en France, des langues chinoise et tartare-mandchou. Il était né à Paris le 5 sept. 1788, tenant à la Franche-Comté par sa mère, à la Provence, et probablement à la famille dont il s'agit dans l'article précédent, par son père qui, natif de Grasse, n'était point un des chirurgiens du roi par quartier, et ne figure pas dans les Almanachs royaux, sur la liste des chirurgiens de Paris. On le trouve seulement dans celui de 1789, sous le nom de *Remusat*, parmi les chirurgiens *suivant la Cour*, attachés à la prévôté de l'hôtel du roi. Une chute que fit Abel Remusat, dans sa première enfance, de la terrasse des Tuileries sur le pavé du quai, mit sa vie en danger. Il ne conserva que par un repos absolu de plusieurs années, et perdit l'usage d'un œil; mais la vie sédentaire, développant son intelligence, lui fit de l'étude un besoin et un plaisir. A onze ans, il s'était composé un petit dictionnaire mythologique, et à quatorze il fit un tableau chronologique, généalogique et synchronique des rois de la Grande-Bretagne. Il étudiait en même temps la botanique, et se formait un herbier, en faisant sécher les fleurs et les plantes qu'il rapportait de ses promenades. A défaut des collèges supprimés depuis la révolution, il n'eut pour maître de latin que son père qu'il perdit

en 1805, et cependant il écrivait et parlait cette langue avec la plus grande facilité. Devenu l'unique soutien de sa mère, il sacrifia ses goûts à la nécessité de se créer une position; et comme le vœu de ses parents l'avait appelé, dès son enfance, à la pratique de la médecine, il en suivit les cours dans la capitale. Quoique cette étude semble exiger tout le temps et toutes les facultés de celui qui veut y obtenir des succès, Abel Remusat, d'un caractère remuant et laborieux, créa avec quelques-uns de ses disciples une *Société philanthropique*, pour conduire à la perfection intellectuelle et morale; mais cette société, dont il avait rédigé les statuts en latin, fut de courte durée. Remusat compléta son éducation, en suivant les cours de sciences et de haute littérature de l'école centrale, au palais des Quatre-Nations. Il y connut Saint-Martin (voy. ce nom, au Supplém.), avec lequel il se lia d'une étroite amitié. Ayant vu un magnifique herbier chinois à l'Abbaye-aux-Bois, où l'abbé de Tersan avait formé une belle collection d'antiquités et de curiosités, le jeune savant s'enflamma de la passion d'apprendre la langue qui pouvait lui en expliquer toutes les planches. Ainsi la botanique fut la cause primitive de son goût pour les langues orientales, même les plus difficiles, telles que le chinois, le tibétain et le tartare. Encouragé par l'abbé de Tersan, qui lui prêta des livres chinois; aidé par ceux que la bienveillante amitié de Silvestre de Sacy lui faisait venir de Berlin et de Saint-Petersbourg, et aussi par le grammairien de Fourmont et par les ouvrages des missionnaires en Chine, Remusat put, sans maître, copier à la dérobée tous les alphabets qu'il découvrit, et composer lui-même, pour son usage,

des dictionnaires et des grammaires. Il ne lui avait pas même été possible d'avoir communication des dictionnaires chinois qui sont à la Bibliothèque du roi, parce que le père, en ordonnant l'impression de celui du P. Basile de Glémons, avait tous mis à la disposition de Deguignes fils, chargé de cette publication. Abel Remusat ne se point rebuter par ces difficultés, l'opiniâtreté du travail suppléa le secours qui lui manquaient, et vint, au bout de cinq ans, à publication. En 1811, son *Essai sur la langue et la littérature chinoises*. Cet ouvrage, qui dans un étudiant de 23 ans traitait un sinologue du premier ordre, fixa dès lors sur lui l'attention d'un petit nombre de ceux qui, en France, cultivaient cette littérature, et s'empressèrent d'entrer en relation avec lui. Les académies de Gènes et de Besançon le reçurent pour membres. L'explication d'une inscription en chinois et en mandchou dans un binet des antiques de Grenoble à Remusat, en 1812, son admission à l'académie de cette ville. Il publia, dans des recueils périodiques, trois ou quatre opuscules sur la langue et l'histoire de cette nation, et cela ne ralentit en rien ses études médicales, puisque à peine âgé de 25 ans il tint une thèse sur la médecine chinoise, et fut reçu docteur à la Faculté de Paris. Louche d'abord et fils unique d'une veuve, il échappé à la conscription; mais le dévouement de la France pendant les armées étrangères ayant provoqué le rappel des conscrits libérés. Remusat avait peu de chance d'en être exempté. L'active bienveillance de Silvestre de Sacy lui valut alors la protection de Feltre, ministre de la

chirurgien aide-major des militaires, succursaux de l'adjoint au médecin en chef de Montaigu, il se montra ces fonctions par les soins ma, en 1814, aux soldats réunis dans les abattoirs transformés en hôpitaux. ces ont été consignés hono- t dans la *Biographie des vivants* et dans celle des *prais*, qui l'a copiée, selon e. Mais on sait que, crair-dessus tout de compro- a faveur auprès du gouver- e la Restauration, il n'aimait 'ou en parlât. C'est en effet remière année de la Restau- ie commença la fortune lite- e Remusat. Il cessa d'exercer ession où le talent ne suffit : le courage. Le ministère é, au collège de France, les ires de chinois et de sans- el Remusat, sur la proposi- Silvestre de Sacy, fut nom- remière, et son ami Chezy à le, par une ordonnance du 26 e 1814. Remusat fut chargé e de cataloguer tous les li- ois de la Bibliothèque roya- l'ouverture de son cours au janvier suivant, par un dis- nt Silvestre de Sacy donna yse obligeante dans le *Mo-* 1^{er} février 1815 (morceau à part, in-8°). Le 5 avril 1816, par l'influence de ce protec- musat fut élu par l'Acadé- inscriptions à la première : places vacantes dans cette), et en mars 1818 il rem- cont dans la collaboration du *des Savants*, auquel il avait ni plusieurs articles. L'un des ux fondateurs de la Société : de Paris, en 1822, il parut

long-temps se contenter d'en être le se- crétaire, au moyen du triumvirat qu'il y avait formé avec Klaproth et Saint- Martin, et il commit des actes injustes et arbitraires dont il sera parlé à l'ar- ticle de Saint-Martin. En 1823, Re- musat fut nommé chevalier de la Lé- gion-d'Honneur et membre correspon- dant des Sociétés asiatiques de Londres et de Calcutta. En 1824, il obtint, par la protection des ministres Corbière et Frayssinous, des lettres de noblesse qu'il a tenues secrètes, et la place de conservateur-administrateur des manuscrits orientaux, vacante à la Bibliothèque du roi par la mort de Langlès et refusée par Silvestre de Sacy. Ce ne fut qu'après une longue lutte qu'il l'emporta sur son confrère et collègue Chezy, dont les droits plus authentiques et plus nombreux, comme premier employé et comme orientaliste, étaient fortement ap- puyés par Sacy. Mais déjà Remusat et Saint-Martin, ardents molinistes, avaient abjuré toute reconnaissance envers un protecteur janséniste qui, ne siégeant plus au conseil royal de l'instruction publique, n'avait conser- vé aucune influence. Ils cessèrent de le ménager et l'abreuèrent de dégoûts. Remusat avait été nommé mem- bre du conseil de perfectionnement de l'Institution des sourds-muets, de la commission chargée de surveiller l'impression des manuscrits orientaux à l'Imprimerie royale, et de la commis- sion littéraire établie, en 1828, au mi- nistère de l'intérieur, pour surveiller et examiner les œuvres et les deman- des des gens de lettres. On sent que ces derniers emplois n'étaient guère que des sinécures produisant néan- moins à Remusat un cumul de fort bons traitements. Mais tout cela ne lui suffisait pas encore. Ennuyé de ne jouer que le second rôle dans la-So-

ciété asiatique, il en eut la présidence à son protecteur, à son ami, au commencement de 1829. Ses opinions et ses relations l'avaient lancé ainsi que Saint-Martin dans la *Société des bonnes lettres*, et par la souplesse de son esprit et de son caractère il s'y était mis facilement au diapason de l'auditoire. Il y avait lu des épisodes de son roman chinois *Ku-Kiao-lé, ou les Deux Cousins*, publié en 1826, 4 vol. in-12, et divers morceaux sur l'histoire, la législation et les usages des Orientaux, où, déposant la gravité d'un savant, il discutait les questions les plus importantes avec des plaisanteries d'assez mauvais goût. On trouve dans le *Journal asiatique* de janvier 1828 un échantillon de ses pasquinades, sous le titre de *Fragments* d'un ouvrage traduit du danois et intitulé *Considérations sur les peuples et les gouvernements de l'Asie*. Quoiqu'il n'y ait pas mis son nom, on y reconnaît bien son style. Remusat, par reconnaissance pour le gouvernement qui l'avait comblé de faveurs, et voulant en propager les doctrines, concourut avec Saint-Martin et d'autres amis à fonder le journal *l'Universel*, rédigé dans le système de dévouement le plus absolu au ministère Polignac, et qui parut le 1^{er} janvier 1829. Quand ce ministère fut tombé avec la monarchie, en 1830, *l'Universel* cessa de paraître. Remusat conçut de cet événement une frayeur si grande que sa santé en fut altérée. Toutefois, craignant de perdre ses sinécures, comme Saint-Martin, il louvoya prudemment et fit même partie, en 1831, d'une commission qui, bien que présidée par Cuvier et comptant parmi ses membres des hommes très-honorables, ne réforma aucun des abus des bibliothèques pu-

bliques, ce qui fut une sorte de punition pour Remusat qui eut alors la Bibliothèque royale sous le nom du vénérable Van-Prædit sa mère, la même année, et vécut peu. Dès l'apparition de la peste à la fin de mars 1832, il fit visiter toutes les salles des manuscrits, les vases remplis de chlorure; rassuré sur l'effet de ce préservatif, ne sortit plus de son appartement, et mourut le 3 juin 1832, soit d'une indigestion, soit d'un empoisonnement dans l'estomac, soit d'une inflammation d'entrailles, et fut enterré le même jour que le général Lallemand. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fut très-pieusement et après avoir accompli tous ses devoirs de religion, et qu'il ne fut du reste un homme de beaucoup de mérite et de savoir, un peu de fortune, et sachant aussi comme eux profiter de sa position. Quoiqu'il fût marié que depuis environ dix ans, et qu'il n'eût point laissé d'enfant, sa veuve obtint une pension de 1000 fr. qu'elle conserva en se remariant, mais dont une mort prématurée laissa jouir que peu d'années. Elle était correspondant de la Société asiatique de la Grande-Bretagne, de la Société de Calcutta, de l'Institut des Pays-Bas, de la Société asiatique de Batavia, associé étranger de la Société royale de Gœttingue, de l'Académie des sciences de Berlin, Turin, Saint-Petersbourg, etc. Silvestre de Sacy lui a prononcé deux éloges de Remusat, l'un à la Société asiatique, dont il fut devenu président; l'autre à la Société des inscriptions. La modestie de son caractère et de ses talents lui a fait un devoir de mériter d'être un ingrat confrère. Un disciple de Cuvier, Remusat a publié aussi son éloge dans deux numéros du *Journal asiatique*, mais cette biographie s'ar-

partie de la vie de Remusat, ne croyant pas pouvoir con- sans la seconde les justes é- l lui avait décernés. Nous pas cru devoir user des mé- ajements envers un savant s appréciions l'érudition in- ble et les utiles travaux, mais onduite morale et politique exempte de blâme. Quoique ne certaine audace, Remusat le et sans courage: il connais- néfaits de Klapproth, en Rus- Prusse, en Angleterre et mé- aris; mais comme il avait le lui, et qu'il craignait un qui passait pour sabreur, il le üt et se contentait de le faire r à la Bibliothèque royale, avoir empêcher qu'il décom- s livres chinois pour complé- : de sa bibliothèque particu- s ennemis et les envieux de t ont avancé qu'il n'était pas le chinois, et qu'il n'en con- pas tous les dialectes. Ce que avons assurer, c'est que nous s présenté une pièce qui lui alement inconnue et qu'il l'a nement expliquée. Abel Remu- blié les ouvrages suivants : *sur la langue et la litté- hinoises*, Paris, 1811, in-8°, planches. Dans un petit vo- : livre, malgré l'incohérence cipitation qui s'y font sentir, : plus de notions saines et ctions vraiment utiles que x volumes de Bayer, ou les -folio de Fourmont; mais t a mieux fait depuis: II. *De des langues étrangères chez ois*, in-8° de 32 pages, mor- rément curieux du *Maga- clopédique*, où l'on voit que, six siècles, il existe à Pé- collège pour les langues de

l'Occident. Cet opusule se trouve aussi dans le *Magasin encyclopédi- que* d'oct. 1811. III. *Explication d'une inscription en chinois et en mandchou*, gravée sur une plaque de jade du cabinet des antiques de Grenoble, dans le *Journal du dé- partement de l'Isère*, n° 6 de 1812, et tirée à part, in-8°. IV. *Notice d'une version chinoise de l'Évangile de saint Marc, publiée par les mis- sionnaires anglais du Bengale* (dans le *Moniteur* du 9 nov. 1812; et tirée à part, in-8° de 12 pag.). C'est une critique sévère, mais écrite avec tant de politesse, et appuyée d'ailleurs de raisons si convaincantes, que les missionnaires anglais, loin d'en être choqués, sollicitèrent l'amitié de leur jeune censeur, et ont continué depuis de lui faire hommage de leurs nom- breux travaux. V. *Dissertatio de Glos- so-semeiotice, sive de signis morbo- rum quæ à linguâ sumuntur, præser- tim apud Sinenses*, 1813, in-4° de 21 pag. C'est la thèse que Remusat avait soutenue pour son doctorat. VI. *Considérations sur la nature monosyl- labique attribuée communément à la langue chinoise*, in-8° de 12 pages. Cette savante et curieuse dissertation avait été insérée, en latin, dans les *Mines de l'Orient*, tom. III, pag. 279-288, avec une planche gravée qui n'a pas été mise dans la traduction fran- çaise due à M. Bourgeat. Celle-ci com- prend d'ailleurs le *Pater* en chinois, qui n'est pas dans l'original latin, et les exemples de chinois ne sont pas les mê- mes. VII. *Recherches historiques sur la médecine des Chinois*, etc. (dans le *Mo- niteur* du 21 oct. 1813; et imprimées à part, in-8° de 12 pag.) C'est l'exa- men critique d'une thèse de M. Le- page, in-4° de 104 pag. VIII. *The Works of Confucius*, etc. (dans le *Moniteur* du 5 février 1814; et tiré à

part, in-8° de 14 pag.) C'est la notice raisonnée du 1^{er} volume de l'édition chinoise et anglaise des Œuvres de Confucius, publiée à Serampour (au Bengale), par Marshman. IX. *Plan d'un dictionnaire chinois*, avec des notices de plusieurs dictionnaires chinois manuscrits, et des réflexions sur les travaux exécutés jusqu'à ce jour par les Européens, pour faciliter l'étude de la langue chinoise, 1814, in-8° de 88 pag. X. Remusat a eu part à la publication du tome XVI des *Mémoires concernant les Chinois*, et au *Traité de Chronologie chinoise*, par le P. Gaubil, qui en fait la suite, publié en 1814, par Silvestre de Sacy, in-4°. XI. *Programme du cours de langue et de littérature chinoises et de tartare-mandchou*, précédé du *Discours* prononcé à la première séance de ce cours au collège de France, le 16 janv. 1815, in-8° de 32 pag. XII. *Fothou-tchhing*, in-18 de 16 pag.; morceau entièrement neuf, tiré de la *Biographie universelle*, à laquelle Abel Remusat a fourni un grand nombre d'articles, parmi lesquels nous indiquerons FOURMONT, GAUBIL, KHANG-HI, KHIAN-LOUNG, MENG-TSEU. XIII. *Le Livre des récompenses et des peines*, traduit du chinois, avec des notes et des éclaircissements, 1816, in-8° de 84 pag. XIV. *Lithographie* (dans le *Moniteur* du 7 avril 1817, et tiré à part, in-8°). On y voit combien ce genre d'impression peut faciliter l'étude du chinois et des autres langues de la Haute-Asie, en permettant d'en avoir à peu de frais les textes, et de les reproduire jusqu'à ce jour. L'auteur l'a déjà employé pour une *Table des caractères chinois*, plus connue sous le nom de *Table de Fourmont* que Fourmont avait traduite de son *Méditationes Siniticæ*, pour l'usage des Iles Bonin,

tirée de l'original japonais, et rowsmith s'est hâté de republier dans la dernière édition de sa d'Asie. Abel Remusat a donc ces Iles (colonie japonaise) une riieuse notice dans le *Journal savants* de 1817, page 387. XV. *variable milieu*, ouvrage de Tseu-ssé, en chinois et en man avec une version littérale latine traduction française et des précédé d'une notice sur les livres moraux, communément bués à Confucius, 1817, in-4° pag., inséré au tome X des *et extr.*, sous ce titre : *Les livres moraux*, etc. Remusat posé cet ouvrage d'après une édition latine publiée par des missionnaires, mais peu connue. On peut sur ce travail, la *Notice sur la traduction inédite de Confucius Abel Remusat*, insérée en 1817 le *Mercuré étranger* (n° 13, 10 p. 311), par L.-A.-M. Bourgeois. *Mémoire sur les livres chinois Bibliothèque du roi, et sur la du nouveau catalogue*, dont la position avait été ordonnée par le ministre de l'intérieur (dans les *Annales encyclopédiques* de 1813 et 193; et publié à part, in-8° de 60 pag.). XVII. *Descr du royaume de Camboge, par un voyageur chinois qui a visité contrée à la fin du XIII^e siècle* du chinois, 1819, in-8°. XVIII. *cherches sur les langues tartares Mémoires sur différents points de grammaire et de la littérature Mandchous, des Mongols, des Tatars et des Tibétains*, tome 1^{er}, 1820, in-4°. Cet ouvrage est un des plus importants de ceux qu'a publiés Remusat : le tome II, annoncé puis long-temps, n'a jamais paru et est resté, dit-on, manuscrit, et

lans la première, il commençait à abriter la géographie positive des contrées soumises à ses invasions ; dans la seconde, il traitait l'expédition de Cyrus et de la reddition de dix mille Grecs qu'accommoda Xénophon ; la troisième partie fut dédiée à être consacrée aux marches d'Alexandre-le-Grand et à ses conquêtes. La première partie, accompagnée d'un atlas de quatorze feuilles, fut publiée, mais seulement après la mort de l'auteur, parce qu'il s'occupait à recueillir de nouveaux matériaux pour la perfectionner. Il fit paraître, de son vivant, la seconde partie, qu'il accompagna de trois cartes exécutées avec un grand soin ; plus jaloux des progrès de la science que du succès de ses ouvrages, toujours sincère et toujours modeste, il indiqua lui-même ce qui restait à faire pour éclaircir d'une manière complète le sujet difficile traité, et ce qui lui avait manqué pour asseoir sur des bases fixes et certaines les résultats de ses recherches. Il ne semble pas qu'il ait eu le temps de composer la troisième partie qui complétait le plan qui s'était tracé ; mais il nous a laissé plusieurs dissertations détachées, qu'il a publiées, devant servir de chapitres de ce grand ouvrage. Dans ce nombre sont ses dissertations sur la plaine de Troie, qui paraissent séparément. On sait que la fois il eut le tort de trop se fier à la périlleuse parole d'un docteur étranger, dont il reçut une carte qu'il croyait exacte, et au moyen de laquelle il se flatta de pouvoir triompher des difficultés d'un sujet qui est encore de nos jours le thème chéri des discussions des antiquaires. Mais ne se plaindre pas, puisque ces défauts nous ont valu de si bonnes

descriptions d'un canton de l'Asie que la mythologie, la poésie et l'histoire ont rendu célèbre depuis tant de siècles. Il faut encore mettre au nombre des fragments intéressants de l'ouvrage que Rennell avait projeté les mémoires sur la *topographie de Babylone* ; sur les *ruines découvertes à Djeresch*, par M. Seetzen, en 1806 ; sur les *voyages de l'apôtre saint Paul*, qui ont enrichi le recueil de la société archéologique de Londres. Mais Rennell publia dans ce même recueil une dissertation sur le lieu où *Jules César débarqua dans la Grande-Bretagne*, qui ne se rapporte plus à cet ordre de travaux, mais à ceux dont il n'avait jamais cessé de s'occuper sur l'hydrographie. En effet, dès 1793, il avait lu à la société royale de Londres un mémoire sur un courant qui prévalait à l'ouest des îles Sorlingues. Le nom de Rennell fut donné à ce courant, parce qu'en le faisant bien connaître, il avait contribué à garantir de grands dangers les marins qui veulent traverser la Manche. Lorsque le major Rennell eut marié sa fille au contre-amiral Tremayne-Rodd, les progrès de l'hydrographie devinrent pour lui l'objet d'un intérêt plus pressant. C'est alors qu'on le détermina à entreprendre ce grand ouvrage sur les courants de l'Océan dans la mer Atlantique et dans l'Océan indien, qui occupa les dernières années de sa vie. Le duc de Clarence, depuis roi sous le nom de Guillaume IV, qui, comme Rennell, avait commencé par être *midshipman* (élève), communiqua au géographe les observations qu'il avait recueillies durant sa longue carrière de marin, et toutes celles dont il pouvait disposer comme chef de l'amirauté. C'est à l'aide de ces documents et de tous ceux qu'il a pu recueillir lui-même dans

les livres de voyages, que Rennell a construit ces grandes cartes de la mer Atlantique et de la mer des Indes, où la multitude de chiffres et d'indications qui y sont accumulés témoignent assez avec quelle laborieuse attention il a mis à profit les matériaux qu'il avait rassemblés. Ces matériaux étaient insuffisants pour accomplir entièrement la tâche qu'il s'était imposée. Au nombre des plus grands, des plus constants phénomènes de la nature, sont dus les mouvements de l'atmosphère et ceux de l'Océan, et surtout l'existence de ces courants qui, comme d'immenses fleuves, roulent leurs flots rapides au sein même des mers, et dont il importe tant pour la navigation et l'histoire physique du globe de connaître les directions et les sinuosités, de mesurer l'étendue, de calculer la rapidité, de déterminer la profondeur et d'évaluer la température. Mais, ce n'est que sur une mer calme que les mouvements des eaux peuvent être appréciés avec quelque certitude, et cette circonstance est rare. On ignore encore comment on doit mesurer l'action de l'eau en mouvement sur un vaisseau qui en est entouré, quand il est sollicité par le vent à se mouvoir dans une direction oblique; et bien d'autres causes d'erreur, qu'on n'a pas encore trouvés les moyens de faire disparaître, sont attachées à ce genre d'observations. Les grandes cartes de Rennell et le volume qui les explique n'en forment pas moins la plus savante tentative qui ait été faite sur cette partie de la science. Mais la preuve que lui-même n'était pas entièrement satisfait de son œuvre, c'est qu'il travaillait sans cesse à la rectifier, et qu'il n'a pu se déterminer à la publier de son vivant. Cependant il a vécu long-temps, quoi-

que d'un tempérament délicat, altéré par les blessures dans sa jeunesse. La sobriété, l'exercice modéré de chaque jour, les délassements de la société après de longues heures de travail, les soins d'une épouse qui le chérissait, produisirent cet heureux effet. Il ne faut pas oublier aussi de remarquer que les tourments de l'ambition et les vicissitudes de la politique ne troublèrent jamais ni ses jours ni ses nuits qu'il fût indifférent sur ce qui concernait les affaires de son pays, et étranger aux dissentiments de ceux qui s'en partageaient la direction. Fox et de lord Spencer, il se tenait à ce parti qui croit que la constitution anglaise court le danger d'être altérée par les changements de la couronne que les envahissements de l'autorité militaire. Il était donc *whig* dans le vieux sens de ce mot. Mais lorsqu'il le consultait sur l'objet de ses naissances spéciales, il mettait un zèle égal à éclairer tous ceux qui avaient le pouvoir de mettre à ses conseils pour l'avantage de la patrie, quel que fût le parti auquel ils appartenissent. Sa taille était médiocre, mais bien proportionnée à sa physionomie, naturellement sérieuse, qui s'imprégnait facilement d'une expression de bienveillance et de sympathie qui lui conciliait l'affection de tous ceux avec lesquels il s'environnait. Quand la conversation tombait sur des sujets où devait éclater sa supériorité, il avait un art tout particulier de la dénigrer ou de la faire oublier. L'instruction dont on avait besoin pour le bien comprendre était inculquée avec tant de simplicité et de clarté qu'on croyait se rappeler ce qu'il venait de vous apprendre. Dans les derniers moments de sa

né par la goutte et affaibli à l'âge, il se vit obligé de renoncer à l'onde qu'il ne fuyait pas et dont il n'était bien accueilli. Mais alors même ne vécut pas solitaire; un petit nombre d'amis venait à des heures fixes de la matinée s'entretenir avec lui près d'une grande table, sur laquelle reposaient les compas, les livres, les livres nécessaires pour la composition de l'ouvrage dont il s'occupait. Les autres heures de loisir, il les passait dans la société de son épouse et de sa fille, lady Rodd, qui le accompagnait toujours ses enfants en bas-âge, qui étaient pour elle la plus chérie des distractions. Lady Rodd, âgée de 87 ans, mourut en se promenant dans son jardin, et se cassa le col du fémur: elle fut enterrée au lit d'où il ne devait plus se lever. Il se souvint de d'Anville, un homme lui plus qu'octogénaire, qui survécut à lui-même dans la dernière année de son existence. Il fit promettre à sa fille de ne laisser aucune personne près de lui sans que sa femme fût présente, et de ne pas le quitter dans le moment suprême. Cette précaution était inutile. Il mourut à l'âge de 87 ans, et fut enterré jusqu'à la fin une lucidité d'esprit, une force de volonté et une pureté de sentiments qui témoignent les témoins de ses vives souffrances. Les intentions qu'il avait manifestées s'en furent pas à pas fidèlement remplies. Puis, accompagnée de son mari, suivie de ses illustres amis, lady Rodd conduisit elle-même les restes vénérés de son père à l'abbaye de Westminster, lieu de sépulture des grands rois d'Angleterre, d'où la religion n'est point exclue. La tombe que son père avait fait faire à Rennell ne fut pas sans sollicitudes filiales dont il fut l'objet. Il laissait après lui, nous avons dit, d'importants ouvra-

ges manuscrits: lady Rodd les publia. Le major Rennell avait été reçu membre associé étranger de l'Institut de France le 26 décembre 1801; il est mort le 29 décembre 1830. Nous avons fait connaître dans cet article tous les ouvrages de ce célèbre géographe qui ont été publiés. Nous ajouterons ici leurs titres principaux dans la langue originale: *Chart of the bank, of current and cape Lagullas*, 1778, A. *Bengal Atlas, containing maps of the theatre of war and commerce from the original surveys with tables of routs and distances from Calcutta through the principal inland navigations*, 1781, in-fol. Les tables des routes ou les itinéraires avec les distances ont été imprimés à part en un petit volume in-12 pour l'usage des voyageurs. *Memoirs of a map of Hindostan or the Mogul empire*, 1783, in-4°, 1788, in-4°, 1793, in-4°. *Memoir of a map of the Peninsula of India*, 1793, in-4°. *Memoir of the geography of Africa*, 1790, in-4°. *Geographical system of Herodotus*, 1800, in-4°, une édition plus récente, in-8°, a été donnée par lady Rodd; 2 vol., 1830. *Observations on the topography of Troy*, 1814, in-4°. Divers opuscules dans les *Transactions philosophiques*, 1791, et dans *Nicholson's journal*, 1798, tom. II, p. 233. *Illustration of the expedition of Cyrus*, London, 1816, in-4° avec atlas. *A Treatise of the comparative geography of Western India*, London, 1831, 2 vol. in-8°, avec un atlas in-folio. *An investigation of the currents of the Atlantic Ocean and those which prevail in the Indian Ocean*, Lond., 1832, in-4° avec un atlas in-fol. Le portrait de Rennell a été très-bien gravé, et un beau bas-relief de sa tête vue de profil a été exécuté en porcelaine par les habilés

artistes de la manufacture de Sèvres. Son éloge a été prononcé dans la séance publique de l'Institut de France, le 2 août 1842, par l'auteur de cet article. W—R.

RENNEVILLE (M^{me} SOPHIE SENEZIERRE de), auteur d'un grand nombre d'ouvrages destinés à l'amusement et à l'instruction de l'enfance, était née en 1772 dans la province de Normandie, d'une famille noble et qui perdit beaucoup à la révolution. Elle avait reçu une éducation distinguée, et fut à même de bonne heure de se livrer à des travaux littéraires dont elle fit l'usage le plus honorable en consacrant leurs produits au soutien de ses parents, et surtout de sa mère, à laquelle elle ne survécut pas long-temps. M^{me} de Renneville mourut à Paris le 15 octobre 1822, des suites d'une petite vérole tardive, et qui, en ce cas, est, comme l'on sait, beaucoup plus dangereuse. Ses ouvrages imprimés sont : I. *Lettres d'Octavie, jeune pensionnaire de la maison de Saint-Clair*, 1806, in-12. II. *Stanislas, roi de Pologne*, 1807, 3 vol. in-12 ; 2^e édition, 1808. III. *Galerie des femmes vertueuses*, 1808, in-12 ; 6^e édition, 1839, in-12. IV. *Lucile, ou la Bonne Fille*, 1808, 2 vol. in-12. V. *De l'Influence du climat sur l'homme*, Nouvelles, 1808, 2 vol. in-12. VI. *Vie de sainte Clotilde, reine de France*, 1809, in-12. VII. *Le petit Charbonnier de la Forêt-Noire, ou le Miroir magique*, 1810, in-18. VIII. *Contes à ma petite fille et à mon petit garçon*, 1811, in-12 ; 6^e édition, 1830, in-12. IX. *La Mère gouvernante, ou les Principes de politesse fondés sur les qualités du cœur*, 1811, in-12. X. *Le Retour des vendanges*, contes variés, 1812, 4 vol. in-12. XI. *Éléments de lecture à l'usage des enfants*, 1812,

in-12. XII. *Les deux Éducation le Pouvoir de l'exemple*, 1812. XIII. *Conversations d'une fille avec sa poupée*, 1813, 1818. XIV. *Zélie, ou la Bonne fille*, 1826, in-18. XV. *La Fée gracieuse ou la Bonne amie des enfants*, in-18 ; 2^e édit., 1817, in-18. *La Fée bienfaisante, ou la Mère génieuse*, 1814, in-18 ; 1817, XVII. *Le petit Savinien, ou l'histoire d'un jeune orphelin*, 1818. XVIII. *Les Récréations génie*, contes, 1814, 1819. XIX. *La Fille de Louis XV Précis des événements les plus remarquables qui ont eu quelque influence sur la fille de nos rois*, 1814. XX. *L'École chrétienne*, 1818. XXI. *Le Conteur moral ou le Bonheur par la vertu*, contes in-12 ; nouvelle édit., 1835. *Les Secrets du cœur, ou le Château d'Églantine*, romans velle, 1816, 3 vol. in-12. *Miss Lovely de Macclesfield*, Domino noir, 1817, 3 vol. in-12. *Correspondance de deux petites filles*, 1817, in-12. XXV. *Les bons pères ; portrait de mon fils et de ma fille ; contes et dialogues à l'usage du jeune âge*, Paris, 1817, 1821, in-18. XXVI. *Le Précepteur d'enfants, ou le Livre du second édit.*, 1818, in-12. XXVII. *Les lectures de Telamon, ou les Athènes sous la monarchie*, Paris, 1819, in-12. XXVIII. *Contes normands, ou Origines curieuses connues de la plupart de nos provinces*, Paris, 1819, in-12. XXIX. *6 des jeunes vierges, ou Modèles de vertus qui assurent le bonheur des femmes*, 1819, in-12, fig. ; nouv. édit., 1834. XXX. *Contes pour les enfants de 5 à 6 ans*, Paris, 1820, in-12. XXXI. *Les Jeux*

nouvelles, Paris, 1820, 2 vol. 2^e édit., 1824. XXXII. *Beautés stoïciennes du jeune âge*, 1820, in-XIII. *Nouvelle mythologie des déesses*. Paris. 1821, 1824, 2 vol. XXXIV. *Charles et Eugénie*, ou *l'édiction paternelle*, Paris, 1821, 2 vol. in-18. XXXV. *Palmyre, ou l'éducation de l'expérience*, 1822, in-12. XXXVI. *Le petit Philou ou l'émulation excitée par l'affilié*, 1822, 1 vol. in-18. On a sous le nom de M^{me} de Renneprès sa mort, d'autres ouvrages qui ne sont pas d'elle. Z.

VOULT (JEAN-BAPTISTE), moine, entra d'abord dans l'ordre des cordeliers et se livra à la prédication, puis, abandonnant la vie monastique, se fit protestant et vint ministre à Londres. Il fut dans la première moitié du 17^e siècle, après avoir publié plusieurs écrits contre l'église romaine : I. *Histoire de dona Olympia Michini*, traduite de l'italien en français, Leyde, 1666, in-12 (roy. XXIV, 344, et MAIDALCHINI, III, XXVI, 228). C'est une satire violente contre la cour de Rome. II. *Vrai tableau du papisme, ou relation faite à un prosélyte*, Amsterdam, 1700, in-12. III. *Taxe de la chancellerie romaine*, traduite de l'ancienne édition latine avec des questions et augmentée d'une nouvelle préface, Londres, 1701, in-8^o (DUPINET, XII, 275). IV. *Les lettres de la Madona et de François l'Assise, écrites d'un style réformé*, Amsterdam, 1701, in-8^o, fig.; 1707, in-12, fig.; réimprimé la même ville, 1745 et 1750, in-8^o. V. *Le Protestant scrupuleux*, Amsterdam, 1701, in-8^o. C'est la suite à une critique qu'on avait

faite de la corruption de l'église romaine prédite par l'écriture, La Haye, 1703, in-8^o. VII. *Histoire des variations de l'église gallicane, en forme de lettres écrites à M. de Meaux (Bossuet), pour servir de réponse à son livre des Variations des protestants*, Amsterdam, 1703, in-12. VIII. *L'antiquité et la perpétuité de la religion protestante, démontrée en forme de manifeste à tous les Franciscains, au sujet de l'excommunication fulminée contre l'auteur*, Amsterdam, 1703 et 1705, in-8^o; réimprimé à Neuchâtel, 1821, in-8^o. Z.

RENOU (JEAN-JULIEN-CONSTANTIN), auteur dramatique, né à Honfleur en 1725, obtint la place de secrétaire du gouvernement de Paris, et mourut vers 1785. Outre *le Petit-Poucet, la Soubrette rusée*, comédie en un acte, *la Mort d'Hercule*, tragédie (1755), qui probablement n'ont pas été imprimées, on a de lui : I. *Les Couronnes, ou le Berger timide*, pastorale en un acte, parodie de la Fête de l'Hymen, deuxième entrée des Amours de Tempé, Paris, 1753, in-8^o. II. *Zélide, ou l'Art d'aimer et de plaire*, comédie en un acte et en vers, Paris, 1755, in-8^o. III. *Le Caprice, ou l'Épreuve dangereuse*, comédie en trois actes et en prose, Paris, 1762, in-12. IV. *Le fleuve Scamandre*, pastorale en un acte et en prose, mêlée d'ariettes, Paris, 1769, in-8^o. Les ariettes mises en musique ont été gravées séparément, in-8^o. V. *La Cacophonie*, comédie en un acte et en prose, Amsterdam (Paris), 1782, in-8^o. VI. *La Brebis entre deux loups*, comédie-proverbe en un acte et en prose, Paris, 1783, in-8^o. VII. *Le Devin par hasard*, comédie en un acte et en prose, Amsterdam (Paris), 1783, in-8^o. Malgré leur médiocrité, plusieurs des pièces de Renou

obtinrent dans le temps quelque succès, mais elles sont complètement oubliées aujourd'hui. Z.

RENUSSON (PHILIPPE), jurisconsulte français, né au Mans en 1632, fit de bonnes études dans cette ville, fut reçu avocat au parlement de Paris en 1653, et acquit beaucoup de réputation par ses ouvrages qui ont été réimprimés jusqu'à la fin du siècle dernier, et peuvent encore être consultés avec fruit. Il mourut à Paris, en 1699. On a de lui : I. *Traité des propres réels, réputés réels et conventionnels*, Paris, 1681, in-fol. ; *ibid.*, 1700, 1714, 1743, in-4°. II. *Traité de la subrogation de ceux qui succèdent au lieu et place des créanciers*, Paris, 1685, in-4° ; *ibid.*, 1723, avec des notes de Ch. de Fourcroy ; 1732, 1742, in-4°. III. *Traité de la communauté de l'homme et de la femme conjoints par mariage*, Paris, 1692, in-fol. ; *ibid.*, 1722, in-4°. IV. *Traité du douaire, et de la garde noble et bourgeoise*, Paris, 1699 ; nouvelle édition, 1713, in-4°. Tous les ouvrages de Renusson ont été réunis et publiés avec des augmentations et des annotations par J.-A. Serieux, avocat, 1760, 1777, 1780, in-fol. Cette dernière édition est la plus complète. Z.

RENZI (ANTOINE), littérateur italien, naquit, en 1780, à Castelsalfi, dans la province de Volterre. Son père, quoique pauvre et d'une humble condition, ne négligea rien pour lui faire donner une éducation brillante ; et le jeune Antoine en profita tellement qu'à peine âgé de 20 ans, il fut jugé digne d'occuper la chaire de philosophie au collège de Pistoie. Bien qu'il eût peu de goût pour l'état ecclésiastique, il entra dans cette carrière, pour condescendre aux désirs de sa mère, qui ne lui avait permis d'étudier que dans l'es-

poir de le voir un jour revêtu du caractère sacerdotal. Renzi avait trop de fougue dans le caractère pour se consacrer paisiblement dans une paroisse au soin des âmes, et il préféra se livrer à la prédication. Mais, quoiqu'il eût du succès comme orateur, il se dégoûta bientôt de la chaire et se rendit à Florence pour se charger de l'éducation d'un jeune homme de grande famille. Il eut à cette époque occasion de se lier avec Georges Cuvier et de Gérardon, qui lui firent obtenir, de Napoléon, une place dans l'administration. Mais son intégrité et sa haine des abus lui suscitèrent de nombreuses inimitiés, et il se repentit d'avoir préféré la carrière des emplois à la chaire qu'on lui avait offerte à l'université de Pise. Se trouvant sans ressources au moment de la chute de l'empire, il fonda un journal avec quelques-uns de ses amis, et y publia entre autres un article mordant contre madame de Staël, qui, dans sa *Corinne*, n'a guère ménagé, comme on sait, l'Italie actuelle et ses habitants. Ayant des connaissances philologiques fort étendues, il fut choisi par Molini pour diriger les éditions de quelques classiques italiens, tels que Dante, l'Arioste et Pétrarque. Non-seulement il revit les textes avec soin, d'après les meilleurs manuscrits et les éditions les plus célèbres, mais il y joignit encore de savantes et judicieuses annotations. *L'Orlando furioso* et les *Rime* de l'Arioste furent pour lui l'objet d'une attention spéciale ; il eut la patience de relever tous les mots employés par ce poète et de noter ceux que les lexicographes italiens avaient omis. Ce dépouillement contribua sans doute à améliorer la dernière édition du Dictionnaire de la Crusca. Cependant, les ressources

Renzi retirait de ses travaux littéraires étant fort modiques, il résolut de venir tenter la fortune à Paris.

Il revint Cuvier, et obtint, par l'entremise, l'autorisation d'ouvrir un cours public de littérature ancienne. Toutefois il ne mit point son projet à exécution, et soit amour de son pays natal, soit que le séjour de Paris n'eût pas répondu à son attente, il ne tarda pas à retourner à Florence, où il se livra à l'enseignement public, et concourut à la rédaction de *Biologia*, recueil mensuel fort estimé et qui a cessé de paraître depuis. Attaqué d'une violente péripneumonie, Renzi succomba en 1823, et n'eut pu achever une biographie des historiens les plus célèbres, laquelle il travaillait depuis quelque temps, et qui devait, au moins sous une certaine forme et le plan, rappeler les *vitæ* de Plutarque. A—Y.

EPTON (HUMPHREY), architecte et paysagiste anglais, eut une grande célébrité en cette partie de l'horticulture qui, au siècle dernier, fut portée dans la Grande-Bretagne à un si haut degré de perfection. Né en 1752 à Saint-Edmunds' Bury, dans le comté de Suffolk, il eut l'avantage de recevoir une éducation soignée, et manifesta dès sa jeunesse une heureuse et vive enthousiasme pour les beautés de la nature, et un égal amour pour les arts du dessin. Il se livra au crayon dès sa tendre enfance, et ne le quitta guère qu'avec la vie. Plusieurs fois il fut sur le point d'être arrêté, par une circonstance particulière, à l'art dans lequel il s'est distingué. Une de ses sœurs avait épousé un avoué établi à Aylesham, comté de Norfolk. Vraisemblablement afin de se rapprocher d'elle, il demeura dans la même province, et y fit un séjour de huit années.

C'est alors qu'il connut Windham, dont la résidence était voisine de la sienne. La conformité d'âge et de goûts ne tarda pas à amener entre eux une grande intimité. Aussi lorsque Windham fut promu à un poste éminent en Irlande, en 1783, Repton offrit de l'y suivre, et il eut un emploi dans l'administration; mais cette prospérité fut passagère: les whigs ne gardèrent que peu de temps le pouvoir, et Repton revint en Angleterre avec son ami. Marié fort jeune, déjà père de plusieurs enfants et peu favorisé de la fortune, il dut chercher dans ses talents littéraires et artistiques des moyens d'existence. La publication d'une statistique du canton où il vivait depuis plusieurs années commença à le faire connaître en 1781. Il publia ensuite des jugements sur quelques expositions de tableaux. La possession d'une petite propriété qu'il acquit vers 1786, à Hare-Street, en Essex, fut pour lui une occasion d'appliquer le génie dont il était doué pour tirer parti des lieux et des sites même les plus ingrats. D'une maison très-incommode et de la plus chétive apparence il parvint à faire une habitation *confortable*, et ce fut la première et une des plus heureuses transformations produites par son génie. Grand admirateur de Brown, qui passe en Angleterre pour le législateur des jardins, il se pénétra de ses travaux, prit part en sa faveur à la polémique engagée entre Uvedale Price et Payne Knight, et croyant qu'on ne pouvait pas, dans cet art, aller plus loin que celui qu'il nommait son maître, il suivit d'abord ses traces à la rigueur. Ce fut plus tard que, laissant l'essor à son propre génie, il rectifia et perfectionna le système de son premier modèle. Il touchait à sa quarantième année lors-

que son mérite en ce genre réussit à se faire jour, et bientôt il se vit appelé de tous côtés à diriger de grandes améliorations dans les vastes résidences de l'aristocratie. Ce qu'il fit à Cobham-Hall, dans le comté de Kent, chez lord Darnley; à Woburn-Abbey; à White-Lodge, chez lord Sidmouth; à Beau-Désert, chez le marquis d'Anglesea, etc., se trouve exposé avec intérêt dans le plus important de ses écrits, les *fragments sur la théorie et la pratique de l'art des jardins pittoresques*, qui parut en 1816. C'est lui qui a donné les plans de la plupart des beaux jardins que possède aujourd'hui l'Angleterre. Repton mourut en 1818, laissant plusieurs enfants des deux sexes. Un de ses fils épousa la fille du lord chancelier Eldon. Il comptait parmi ses amis plusieurs hommes illustres, notamment Windham et Wilberforce. A Hollywood il eut maintes fois occasion de voir Pitt; et il se flatta un moment qu'il pourrait faire du comte de Chatham un ami des champs, un contemplateur de la nature. Voici la liste de ses écrits : I. *An account of the hundred, etc.; description du canton de North Erpingham, dans le comté de Norfolk*, avec une préface, 1781, in-8°. II. *Variétés, collection d'essais*, 1788, in-12. III. *L'Abeille*, ou Critique sur l'exhibition de tableaux à Somerset-House, 1788, in-8°. IV. *L'Abeille*, critique sur la galerie shakspearienne, 1789, in-8°. V. *Esquisses et idées sur l'art des jardins*, 1794, in-8°. On regarde cet ouvrage comme le meilleur qui ait paru sur la matière. VI. *Lettre à Uvedale Price*, sur le même sujet, 1794, in-8°. VII. *Observations sur les changements survenus dans l'art des jardins*, 1806, in-8°. VIII. *Fantaisies bizarres (Odd whims)*, 1801, 2 vol. in-8°. C'est la

réimpression de diverses pièces publiées, auxquelles il ajouta un médium et quelques poèmes. IX. *L'Introduction de l'architecture l'art des jardins des Indiens*. X. *Observations sur la théorie pratique de l'art des jardins*, 12 éditions. XI. *Fragments sur la théorie et la pratique de l'art des jardins pittoresques, renfermant des observations sur la théorie et la pratique des architectures grecque et gothique* 4° illustré de 52 planches, 1811 éditions sont enrichies de dessin par l'auteur, qui a, pendant 20 fourni des vignettes au *Politesitory pocket Book*. On peut, aux Œuvres de Repton plus de cents manuscrits sur divers sujets accompagnés de gravures explicatives. Sa famille possède en manuscrit de *Souvenirs* de sa vie privée.

RESSEGUIER (JEAN de), dent de la chambre des enquêteurs parisiens; de Toulouse, naquit cette ville, le 22 juillet 1683, famille originaire du Rouergue depuis trois siècles a donné au corps des magistrats distingué fut reçu conseiller en 1705, et le même temps membre de l'Académie des Jeux-Floraux. Plus tard un des fondateurs de l'Académie des sciences de Toulouse, et sut concilier les devoirs de ces deux sociétés avec ses fonctions au parlement qui le choisit bientôt pour se substituer auprès du grand-conseil, avait à traiter quelques affaires délicates. Resseguier réussit complètement dans cette mission, et par son caractère de douceur et de politesse il sut se faire de nombreux amis à la capitale. C'est à son retour qu'il fut nommé président. Il mourut à Toulouse le 25 sept. 1735, laissant plusieurs ouvrages inédits, entre

Histoire du parlement de Toulouse, dont le manuscrit existe encore à cette ville. — RESSEGUIER (le chevalier *Clément-Ignace* de), de la même famille que le précédent, né à Toulouse le 23 nov. 1724, et fut iné dès l'enfance à l'ordre de Malpassa en conséquence fort jeune cette île, où il prononça ses vœux ses caravanes sur un vaisseau de mer. S'étant distingué dans plusieurs expéditions contre les infidèles, vint général des galères, obtint riches commanderies, et eut l'usage de séjourner long-temps en mer. Doué de beaucoup d'esprit, naturellement caustique, il composa plusieurs épigrammes dans lesquelles il ménagea peu les gens en général ; ce qui le fit emprisonner plusieurs fois à la Bastille. Celle qu'il osa contre madame de Pompadour le conduisit au château d'If, d'où sortit qu'à la prière de son frère, vint à Paris en poste de cette ville pour venir à Versailles implorer madame de Pompadour elle-même. Cette dame n'hésita point à lui faire grâce, et Resseguier sortit de son cachot. Ce fait est fait pour étonner, c'est que Resseguier ne sut aucun gré à madame de Pompadour obligeante démar-chaire mais qu'il lui reprocha durement son ingratitude à laquelle il s'était sou-venu d'une pareille femme, et continua de publier contre elle une mordante épigramme :

Un sang-sue, et sa sœur elle-même,
 n (1), dans son palais, sans remords,
 effroi,
 aux yeux de tous son insolence extrême,
 bouille du peuple et la honte du roi.
 L'impudence de Resseguier, ayant

Madame de Pompadour s'appelait
 M.

perdu par la révolution les bénéfices qu'il possédait en France, se retira dans l'île de Malte, où il vivait en paix lorsque la place se rendit à Bonaparte, en 1798. Nous ne pensons pas qu'il ait eu part aux lâchetés qui mirent pour un instant dans la main des Français ce boulevard de la Méditerranée (*voy. BOSREDON de Ransijat, LIX, 41*). Son âge le réduisait alors à une nullité que l'histoire peut d'autant moins lui reprocher qu'il mourut dans la même année, et fut enseveli dans l'île encore occupée par les Français. Outre un grand nombre de poésies insérées dans divers recueils, le commandeur Resseguier a laissé manuscrit un poème sur *la Prise de Rhodes*. Ses ouvrages imprimés sont : I. *Voyage d'Amathonte*, mêlé de prose et de vers, 1750, in-8°. II. *Dissertation sur la trahison imputée à André Damaral, chancelier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lors du siège de Rhodes en 1523, 1757*, in-12. III. *Éloge de M. Lefranc et de ses œuvres*. IV. *Le Traité de l'Amitié* et celui de *la Vieillesse* de Cicéron, trad. en français, 1780, in-8°. M—Dj.

RESTIER (ANTOINE-JÉROME), l'un des comédiens les plus parfaits du dernier siècle, naquit à Lyon, en 1726, de parents pauvres, qui n'avaient pas les moyens de lui donner un état. Aussi, dès son enfance, il entra dans une troupe de saltimbanques où il fut sauteur et paillassé. Sa souplesse et sa gentillesse lui valurent, quelques années après, la permission de débiter comme danseur sur un théâtre de province ; mais il avait trop d'esprit et de gaieté pour s'en tenir long-temps à la pantomime : il chassa le brodequin et prit l'emploi de premier comique. Il faisait partie de la troupe de Lyon, avant 1756.

où se fit l'ouverture du grand théâtre construit par Soufflot. Malgré son talent supérieur dans les *valets* et dans certains rôles spéciaux, tels que *Tartuffe*, il adopta de bonne heure les *manteaux* et les *financiers* qui convenaient mieux à son physique. Sur le bruit de sa réputation, on le désignait, à Paris, comme le double et successeur futur de Bonneval, qui a rempli cet emploi au Théâtre-Français jusqu'en 1773. Mais Restier rejeta les brillantes offres qu'on lui fit pour l'attirer dans la capitale, et ne voulut pas quitter Lyon où il était chéri du public et admis dans les meilleures sociétés. Si dans les *financiers* il parut inférieur à Desessarts et à Grandmesnil, qui avaient remplacé Bonneval, parce qu'il n'avait pas le gros ventre du premier ni l'air dur et insolent du second, il les surpassa incontestablement dans les *manteaux* et les *grimes* auxquels son organe, sa physionomie et son grand nez se prêtaient admirablement. Personne n'a mieux joué *Bernadille* dans *la Femme juge et partie*, *Orgon* dans *la Pupille* et dans *le Consentement forcé*; *Argante* dans *les Fourberies de Scapin*; *Géronte* dans *le Légataire*, etc., mais surtout *Harpagon* dans *l'Avare*, où il était inimitable, parce qu'il le jouait d'après nature. On raconte à ce sujet qu'ayant un peu légèrement promis à un de ses camarades de lui prêter une petite somme, il ouvrit un tiroir en rechignant et fit rouler, par la secousse, plusieurs piles d'écus. « Pauvres petits, dit-il, vous criez, vous ne voulez pas sortir; eh bien! restez. » Et il referma son tiroir. Déjà plus que sexagénaire, Restier quitta le théâtre, peu de temps avant la révolution; mais le parterre, n'ayant pu goûter les médiocres acteurs qui l'avaient remplacé, finit par

le redemander à grands cris. Restier remonta sur la scène en 1793 et continua d'y être applaudi jusque l'époque du siège, en 1793. Arrêté pendant le régime de la terreur et traduit devant ses juges, il se tira d'affaire par sa présence d'esprit. « J'es-
citoyens, dit-il en terminant
petit plaidoyer, que vous n'a-
pas l'ingratitude de faire ple-
celui qui vous a tant fait ri-
Toutefois, emmené prudemment
Strasbourg par un de ses camarades,
il ne revint à Lyon qu'après
l'orage fut passé. Il reparut sur
scène malgré son grand âge,
il retourna bientôt dans sa maison
campagne, à la Croix-Rousse,
termina sa carrière le 16 mars 1801.
Peu de temps avant sa mort, dit-
chez son curé : « Paiera-t-on, lu-
manda-t-il, la messe qui sera
après mon décès? — Non, mon-
— Et les vêpres? — Non plus.
bien! je me contenterai des vêpres.
Avare jusqu'à la fin, Restier me-
d'ailleurs chrétiennement.

A — T

RETZ de Rochefort, médecin
marine royale à Rochefort, n'était
né dans cette ville, quoiqu'il eût aj-
son nom au sien, comme ont fait
coup d'autres, tout en repoussant
prétentions de féodalité. Il fit ses
des médicales à Paris, et fut em-
comme médecin militaire dans
guerre d'Amérique, puis à Roche-
lorsque la paix se fit en 1783,
le titre de médecin du roi. Ayant
adressé au duc de Castries, min-
de la marine, plusieurs demand-
projets sur divers sujets, notam-
sur les travaux de Cherbourg,
seulement il eut le chagrin de
pas les voir accueillis, mais il per-
son emploi, par suite d'un duel
un M. Germonière, contrôleur

pris la défense d'un fébrifuge, *é poudre du pilo*, employé dans hôpitaux par ordre du ministre. Le docteur Retz fut destitué sous prétexte qu'il traitait avec une *extrême* *été les malades confiés à ses soins*. Il alla s'établir à Arras, où il exerça sa profession avec quelque succès. En 1778, il avait remporté le prix sur ce sujet mis au concours de l'Académie de Bruxelles : *Décrire la température la plus ordinaire des Pays-Bas, et en indiquer les influences, tant sur l'économie animale que végétale ; marquer les changements notables dans cette température, avec les moyens d'y remédier*. Cet ouvrage, qui fut imprimé en 1780, lui fit le plus grand honneur. Pendant son séjour à Arras, le docteur Retz se lia avec Rousseau, et, dès le commencement de la révolution, il partagea ses opinions politiques. S'étant rendu à Paris le 1^{er} août 1790, il écrivit au président de l'Assemblée nationale, pour être écarté de son emploi. Nous ne savons s'il l'obtint, mais il est sûr que depuis ce temps il ne fut plus en honneur de lui, et il y a lieu de croire qu'il mourut dans les dernières années du XVIII^e siècle. Indépendamment de ces ouvrages que nous avons cités, de ce docteur : I. *Météorologie appliquée à la médecine et à l'agriculture*, Paris, 1779, in-8°; 2^e édition, 1782. On trouve à la suite le *Traité d'un nouvel hygromètre comparable, de celui de M. Deluc*. II. *Lettre sur le secret de Mesmer*, 1782. III. *Recherches pathologiques, anatomiques et judiciaires sur les signes de l'apoplexie*, 1784. IV. *Mémoire pour servir à l'histoire de la Mesmerie, dans lequel on démontre les phénomènes du Mesmérisme*, 1784.

V. *Observations sur les maladies épidémiques qui règnent tous les ans à Rochefort*, 1784. VI. *Fragment sur l'électricité humaine*, Paris, 1785, in-8°. VII. *Nouvelles instructives, bibliographiques, historiques et critiques de médecine, chirurgie et pharmacie*, Paris, 1785, 1786, 4 vol.—Continuation sous ce titre : *Nouvelles, ou Annales de médecine, chirurgie et pharmacie, recueil raisonné de tout ce qu'il importe d'apprendre pour être au courant des connaissances et à l'abri des erreurs relatives à l'art de guérir*, formant les tomes V à VII du recueil précédent, Paris, 1789-91, 3 vol., en tout 7 vol. in-18. VIII. *Nouvelles littéraires et critiques de médecine, chirurgie et pharmacie, servant de réponse à P. Sue, par un étudiant en médecine*, Paris, 1786, in-18. IX. *Précis sur les maladies épidémiques, qui sont les sources de la mortalité parmi les gens de guerre, les gens de mer et les artisans*, 1788. X. *Des maladies de la peau, particulièrement de celles du visage, et des affections morales qui les accompagnent*, 1790, in-8°. XI. *Le Guide des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, à leur entrée dans le monde, pour former le cœur, le jugement, le goût et la santé*, 1790, 2 vol. in-12. XII. *Notice et projet de décret sur la constitution de l'armée navale*, 1790, in-8°. Le docteur Retz, usant amplement de la liberté qui venait d'être donnée à tout le monde pour faire et défaire des constitutions, ne proposa pas moins dans cet ouvrage que d'introduire dans la marine la moitié de l'armée de terre, ce qui pouvait avoir pour l'avenir de grands résultats; mais ce n'était pas vers l'accroissement de nos forces maritimes que les idées de la France étaient alors dirigées. XIII. *Instruction sur les maladies les plus*

connus parmi le peuple. à l'usage des personnes bienfaisantes qui habitent les campagnes, 1791. Z.

RETZIUS (ANDRÉ-JAHAN), célèbre naturaliste suédois, élève et continuateur de Linné, naquit le 3 octobre 1742 à Christianstadt, fils d'un chirurgien de l'armée suédoise, qui lui donna les premières leçons de son art et fut assez heureux pour lui inspirer le goût des études qui l'ont illustré. Mais ce bon maître lui fut enlevé lorsqu'il avait à peine atteint sa treizième année, et sa mère, ne pouvant le soutenir au collège, fut obligée de le garder chez elle. Cette digne femme fit néanmoins tous ses efforts pour qu'il étudiât à l'école de sa ville natale, mais ses ressources furent bientôt épuisées, et le jeune Retzius se vit forcé d'abandonner les livres et de choisir un genre de vie où il pût du moins gagner le nécessaire. Conduit par son goût pour la botanique et la chimie, il chercha une place chez un pharmacien de Lund en Scanie, où se trouve une université, ce qui lui donna occasion d'y fréquenter les cours d'histoire naturelle. En 1758 il s'y fit inscrire comme étudiant. L'année suivante on lui offrit une place dans une pharmacie à Carlshamn, mais il ne l'occupa qu'un an, et se rendit à Stockholm où il subit les examens exigés pour être pharmacien. Son cours étant terminé, il essaya d'établir une pharmacie dans une petite ville appelée Cimbritshamn; mais ayant été détourné de ce projet, il vint à Lund pour y continuer ses études, et publia en 1761 une dissertation intitulée: *De natura et indole chemie pura*. A peine âgé de 22 ans, il découvrit le moyen le plus simple de préparer le salep avec les bulbes de *Ferula norio*. Il recut, peu de temps

après, la permission de professer chimie, et trois ans plus tard de des cours publics d'histoire naturelle. En 1766 il fut reçu docteur. Revenu aus après à Stockholm, il entra au collège des mines. Ce fut pendant ce séjour dans la capitale qu'il fut chargé de la direction du collège de santé et de la rédaction d'une pharmacopée suédoise, et d'ouvrir une école de pharmacie. Il professa en même temps l'histoire naturelle dans un établissement fondé par le comte de Jenstedt, et appelé *schola illu*. En 1771 il fut nommé démonstrateur de botanique à l'université de Lund, et en 1777 le roi lui donna le titre de professeur d'histoire naturelle. Cette charge ne fut qu'en 1795 qu'il exerça les fonctions. L'année suivante le roi le nomma à la chaire de chimie. En 1800 le buste de Linné fut placé dans le musée de l'Université. le professeur Retzius prononça un discours à l'occasion de ce grand homme qui avait été son maître et son ami. En 1802 à cette occasion qu'il fit des collections sur l'histoire naturelle qui étaient considérables, à l'Université de Lund. L'année suivante le roi lui donna un congé perpétuel, mais il exerça toutefois la place de directeur du jardin botanique, dont il fut sa plus chère occupation. En 1814 le roi le nomma, en 1814, chevalier de l'Ordre de la Toile-Polaire. Retzius continua ses études et ses recherches scientifiques jusqu'en 1816, où une maladie vint troubler le calme dont il jouissait et le mit dans l'impossibilité de suivre aucun travail. Enfin il se rendit à Stockholm, le 6 octobre 1816, et était membre de 31 sociétés savantes. Les ouvrages qu'il a laissés sont: *Abrégé des principes de la pharmacie*. Stockholm, 1769, in-8°, traduit en latin et en allemand. II. *Nomen*

rus enumerans plantas omnes emate naturæ, etc., Leipzig, in-8°. III. La Flore de Suède inédite étant devenue fort rare, on conçut le projet d'en donner une nouvelle édition, et il réunit pour un grand nombre de matériaux, ses recherches à toutes les autres septentrionales. Enfin il publia l'ouvrage sous ce titre : *Floræ naviæ prodromus, enumerans plantas Sueciæ, Laponiæ, Finlandiæ, Groenlandiæque*, Holm, 1779, in-8°, et Leipzig, in-8°. Ce livre est resté comme leur répertoire-botanique pour les contrées du Nord. IV. *Introduction au règne animal d'après le système de Linné, avec des gravures*, Holm, 1772, in-8°. V. *Genera Insectorum, secundum terminologiam Linneanam*, Leipzig, in-8°. Les Mémoires pour servir à l'histoire des insectes, du baron de Geer, le Réaumur suédois (1768, 7 vol. in-4°), étaient si chers qu'ils coûtaient si cher à l'acquisition peu accessible au plus grand nombre des amateurs. Dans leur intérêt, Retzius occupa de résumer en un volume la substance de cet ouvrage, en y ajoutant la terminologie de Linné et la synonymie des autres entomologistes. Cela lui a beaucoup contribué à poser les bases de l'étude des insectes dans les contrées où ils abondent. VI. *Disquisition sur ce qui nous persuade d'après l'histoire naturelle*, Stockholm, 1770. VII. *Prolegomena in taxologiam regni vegetabilis*, Stockholm, 1783. VIII. *Lectiones publicæ de vermibus intestinalibus præsertim humanis*, Stockholm, 1786. L'auteur divise les vers intestinaux en sept espèces, et il combat les médecins qui ont pensé que les œufs de ces vers naissent avec l'homme. On trouve en tête du livre un catalogue des ouvrages dans lesquels est traité ce sujet important. IX. *Observationes botanicæ sex fasciculis comprehensæ, cum tabulis æneis*, Leipzig, 1779-1791, in-fol. C'est l'ouvrage capital de Retzius et celui qui a le plus étendu sa réputation. Les planches dont il est accompagné aident beaucoup à la détermination des caractères des plantes que l'auteur décrit avec autant de clarté que de précision. Il relève les erreurs dans lesquelles sont tombés d'autres botanistes, et se plaint aussi de la manière de plusieurs d'entre eux, de multiplier les espèces à raison de légères différences dans quelques parties de la même plante, ce qui n'est propre, dit-il avec raison, qu'à jeter de la confusion dans la science. X. *Essai d'un système du règne minéral abrégé pour s'en servir en professant*, Lund, 1795, in-8°. XI. *Faunæ Sueciæ a von Linne, emendata et aucta*, pars 1^a, Leipzig, 1801, grand in-8°. Dès l'année 1781 Retzius avait préparé les matériaux de cette troisième édition de la *Faune suédoise*. Le nombre des espèces ajoutées à la nomenclature de Linné est assez considérable, et quoique les descriptions du grand naturaliste soient textuellement respectées par l'éditeur, il les étend, quand il est besoin, d'après les nouvelles observations qui ont été faites, depuis les premières publications de la *Faune suédoise*. XII. *Essai d'une Flora œconomica suecica*, Lund, 1806, 2 vol. in-8°. XIII. *Traduction d'un traité, de Kirvan, sur les différentes espèces de fumier*, Lund, 1797, in-8°. XIV. *Traduction d'un traité, d'Anderson, sur le lait et*

tinaux en sept espèces, et il combat les médecins qui ont pensé que les œufs de ces vers naissent avec l'homme. On trouve en tête du livre un catalogue des ouvrages dans lesquels est traité ce sujet important. IX. *Observationes botanicæ sex fasciculis comprehensæ, cum tabulis æneis*, Leipzig, 1779-1791, in-fol. C'est l'ouvrage capital de Retzius et celui qui a le plus étendu sa réputation. Les planches dont il est accompagné aident beaucoup à la détermination des caractères des plantes que l'auteur décrit avec autant de clarté que de précision. Il relève les erreurs dans lesquelles sont tombés d'autres botanistes, et se plaint aussi de la manière de plusieurs d'entre eux, de multiplier les espèces à raison de légères différences dans quelques parties de la même plante, ce qui n'est propre, dit-il avec raison, qu'à jeter de la confusion dans la science. X. *Essai d'un système du règne minéral abrégé pour s'en servir en professant*, Lund, 1795, in-8°. XI. *Faunæ Sueciæ a von Linne, emendata et aucta*, pars 1^a, Leipzig, 1801, grand in-8°. Dès l'année 1781 Retzius avait préparé les matériaux de cette troisième édition de la *Faune suédoise*. Le nombre des espèces ajoutées à la nomenclature de Linné est assez considérable, et quoique les descriptions du grand naturaliste soient textuellement respectées par l'éditeur, il les étend, quand il est besoin, d'après les nouvelles observations qui ont été faites, depuis les premières publications de la *Faune suédoise*. XII. *Essai d'une Flora œconomica suecica*, Lund, 1806, 2 vol. in-8°. XIII. *Traduction d'un traité, de Kirvan, sur les différentes espèces de fumier*, Lund, 1797, in-8°. XIV. *Traduction d'un traité, d'Anderson, sur le lait et*

le beurre, 1802, in-8°. XV. *Traduction des indications pour l'amélioration de la race des brebis*, par Abildgaard et Wiborg, Stockholm, 1806, in-8°. XVI. *Flora Virgiliana, avec un appendice sur les plantes qui étaient servies sur la table des Romains*, Lund, 1809, in-8°. XVII. *Enseignement au peuple pour la plantation des arbres, surtout dans la province de Scanie*. Retzius a publié en latin plusieurs dissertations insérées dans les mémoires de différentes sociétés savantes. Thunberg lui a dédié un nouveau genre de plantes qu'il a découvert au Cap, et auquel il a donné le nom de *Retzia*.

B—L—M et L—M—X.

REUSS-Plauen (HENRI XV, prince de), général d'artillerie au service de l'Autriche, né le 22 février 1751, d'une branche collatérale de cette famille princière, l'une des plus anciennes du corps germanique, reçut une éducation très-soignée comme destiné à la carrière des armes, et entra fort jeune dans l'armée autrichienne, avec laquelle il fit la guerre contre les Turcs, sous le prince de Cobourg, ce qui lui valut le grade de colonel. Revenu avec ce prince en Allemagne lorsque la paix fut conclue, il le suivit encore dans les Pays-Bas en 1793, pour y combattre les Français. Après avoir concouru à la victoire de Nerwinde, il commanda, dans les mois d'avril et de mai, un corps détaché près de Bavai, et obtint quelques succès. Il fut fait général-major après la bataille de Watignies, près de Maubeuge, et fit, en cette qualité, la mémorable campagne de 1794. En 1796, il passa à l'armée d'Italie, où il se distingua dans plusieurs occasions, notamment à l'affaire du château de Pietra et à celle de Baselga. En février 1797, il devint feld-maréchal-

lieutenant, continua d'être en Italie, et commanda, en 1800, un corps formant l'aile de l'armée du général Kray, qu'il força Mantoue et força cette capituler. Le prince de Reuss fut ensuite chargé d'entretenir les communications, par le Tyrol et les Alpes, entre l'Allemagne et l'Italie, puis nommé, en 1802, directeur du recrutement des armées impériales. En 1812, il commanda un corps d'observation, et l'année suivante, s'étant trouvé à la tête d'un corps en présence de l'armée française, sous les ordres du prince Wrède, il fut chargé de négocier la paix avec cette puissance, et à la faire entrer dans la coalition avec la France, par le traité de Rastatt, le 8 avril 1813. Le prince de Reuss-Plauen commanda ensuite un corps dans la grande armée des alliés sous le prince de Saxe-Zenbergh, puis il fut nommé gouverneur de la Galicie. En 1815, il fut chargé du gouvernement civil de la ville de Venise, et fut promu, en 1830, dans un âge avancé, à la colonel-propriétaire d'un régiment d'infanterie autrichienne. Il fut croix de l'ordre impérial de Saint-Hubert de Bavière. — **LUDWIG DE REUSS-LOBSTEIN**, qui commanda un corps de la confédération germanique à la grande armée de Napoléon, fut tué sur le champ de bataille de Dresde, dans le mois de sept.

REUTH (BERNARD), homme de guerre russe, né à Mayence vers le milieu du XVIII^e siècle, reçut dans sa ville sa première éducation, et acheva ses études à Iéna, à Göttingue. Revenu dans son pays, il entra au service civil dan-

précédé. Il y fut nommé conseiller à la cour de cassation; et Merlin, alors procureur-général, le présentant à ses collègues, leur dit : « J'ai l'honneur de vous présenter « l'un des plus grands jurisconsultes « d'un pays qui a fourni tant d'hom- « mes distingués en cette partie. » Reuvs justifia bientôt cet éloge par d'excellents rapports sur des affaires importantes dont il fut chargé. Lorsque la puissance de Napoléon tomba et que le royaume des Pays-Bas fut établi, en 1814, Reuvs retourna dans sa patrie; il fut nommé président de la cour d'appel à La Haye, et en même temps membre d'une commission chargée de rédiger un Code pour le nouveau royaume. S'étant rendu à Bruxelles, en 1816, pour ce travail, il y périt victime d'un complot dont on ignore encore la cause et les auteurs. Le professeur Tewater a fait pour la Société de littérature de Leyde un éloge de son confrère Reuvs. — REUVS (*Gaspard-Jacques-Christien*), archéologue hollandais, fils du précédent, s'est particulièrement distingué par ses connaissances dans l'archéologie égyptienne. Il naquit à La Haye en 1793, et fit de très-bonnes études à Amsterdam, sous la direction de Van-Lennep; puis à Leyde, sous Wittenbach, et à Paris sous M. Boissonade. En 1811 il accompagna son père dans cette ville, et y reçut le

grade de licencié en droit. Étourné dans sa patrie, par ses événements de 1814, il fut professeur à l'athénée de Harlem, après la suppression de ce à l'université de Leyde. Il m Londres le 22 juin 1835, à l'âge ans, le jour même où il se rait à rentrer dans sa patrie. lui qu'est due la fondation séum d'antiquités égyptiennes taché à l'université de Leyde autres ouvrages, on a de Re I. *Lettres à M. Letronne sur pyrus bilingues et grecs, et quelques autres monuments greciens du musée d'antiquités de* vol. in-4° avec un atlas in-f plauches, Leyde, 1830. La *Revdimbourg* a donné plusieurs a de cet ouvrage (juin, 1831, et *Notice et plan des constructions trouvées dans les faites en 1827-29 sur l'emplacement présumé du forum Hadrien: campagne nommée Arentzbur de La Haye*, Leyde, 1830, in-f *Histoire des momies égyptiennes* vrage important. IV. *Nouvel annal de la littérature, des sciences des arts*, dont il n'a paru que in-8°. V. *Collectanea litteraria* se trouvent des recherches et ques très-érudites sur Attius mède, Lucilius, Nidus, Nonius ron et quelques autres écrivains peu connus. M—1



1

2

3

4

5

6

LEMOX LI



Bancroft Co
Purchased

